

LIBER MEMORIALIS

NOTICES BIOGRAPHIQUES

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

UNIVERSITÉ DE GAND

LIBER MEMORIALIS

NOTICES BIOGRAPHIQUES

TOME I

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

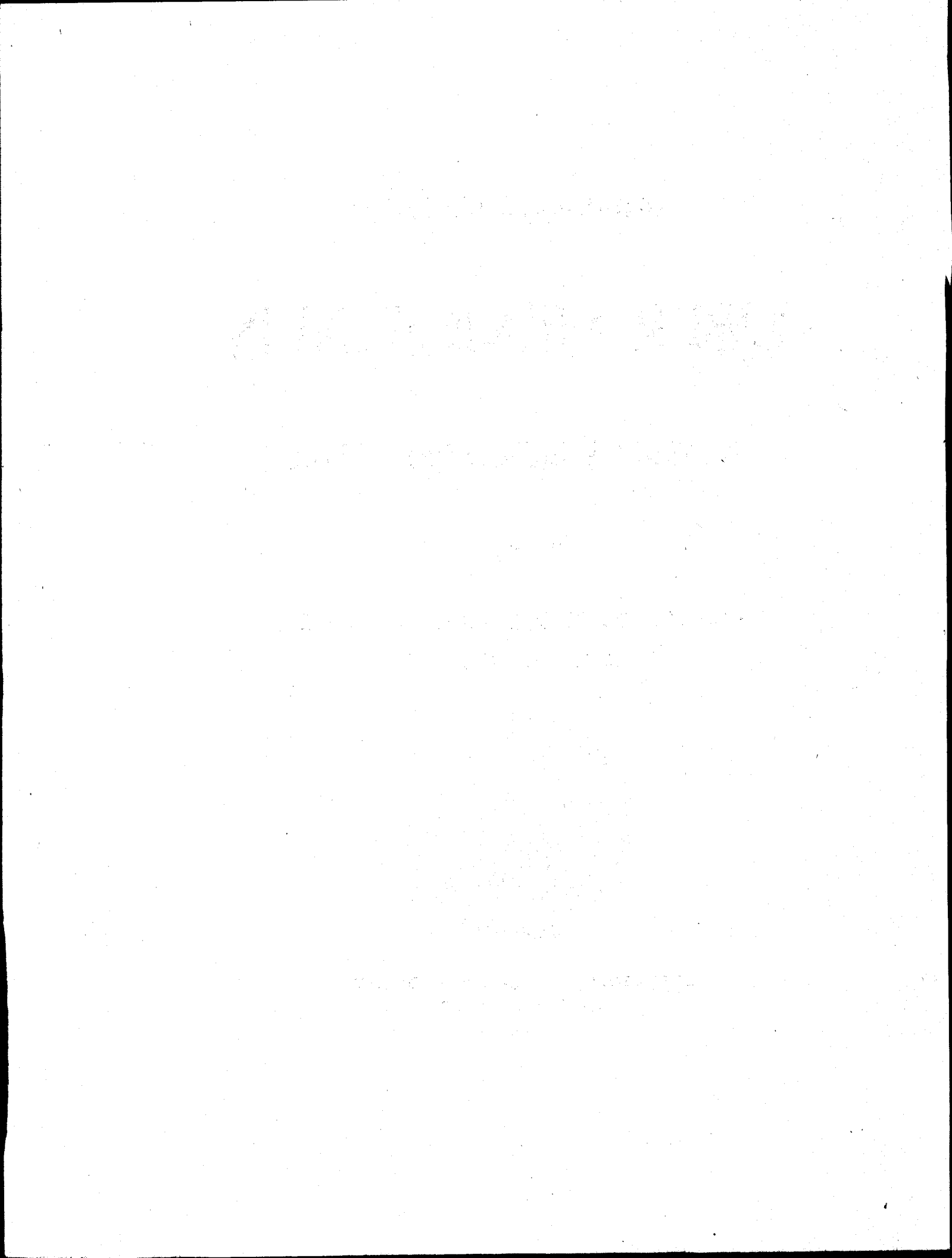
FACULTÉ DE DROIT



MAISON D'ÉDITION I. VANDERPOORTEN, GAND

18, RUE DE LA CUILLER

1913



Le Liber Memorialis de l'Université de Gand, édité avec le concours du Gouvernement, en vertu d'une décision du Conseil académique, comprendra deux parties : une partie biographique et une partie générale.

La première, divisée en deux volumes, fournira des renseignements biographiques sur tous les professeurs et chargés de cours ayant enseigné à l'Université de Gand, depuis sa fondation en 1817.

La seconde réunira en un volume : l'histoire de l'Université, une série de notices sur les différentes institutions académiques et la liste des cours qui ont été faits depuis 1817 avec l'indication de leurs titulaires.

Le premier volume, qui paraît aujourd'hui, renferme la biographie de tous les membres de la Faculté de philosophie et lettres et de la Faculté de droit, dans l'ordre de leur nomination. Il sera suivi incessamment du second volume, consacré aux professeurs de la Faculté des sciences, de l'École du génie civil et des arts et manufactures et de la Faculté de médecine.

Le volume contenant la partie générale sera publié ultérieurement.

Le Liber Memorialis est dû à la collaboration du corps académique tout entier.

Les notices succinctes qui concernent les professeurs en vie ont été rédigées par les intéressés eux-mêmes d'après un questionnaire uniforme.

Les biographies des défunts ont été écrites par ceux qui leur ont succédé dans leur enseignement. Elles porteront témoignage des liens indissolubles qui unissent tous les membres de la famille universitaire dans le culte du souvenir.

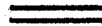
Gand, le 1^{er} mars 1913.

TABLE ALPHABÉTIQUE

ALLARD, A.	394-397	FUERISON, J.	142-144
BALLU, E.	322-323	GALOPIN, G.	407
BEATSE, G.	446	GANTRELLE, J.	131-141
BERGMANS, P.	280-286	GOFFART, F.	465-466
BIDEZ, J.	253-254	GONDRI, J.	410
BLEY, A.	231-232	GRAINDOR, P.	277-278
BORMANS, J.-H.	75-76	HALLEUX, J.	443
BRASSBUR, H.	373-385	HAUS, J.-J.	293-306
CALLIER, ALB.	398	HELLEBAUT, J.-B.	291-292
CALLIER, GUST.	115-126	HENNEBERT, F.	169-170
CASTERS, F.	478	HERMANS, J.-F.J.	158-164
CLAEYS, G.	430	HOFFMANN, P.	190-193
COUNSON, A.	274-276	HUET, FR.	104-114
CUMONT, F.	241-248	HULIN, G.	216-218
DAUGE, E.	425-427	LAURENT, F.	324-354
DE BAETS, H.	431-432	LAUWICK, M.	467
DE BRABANDERE, V.-C.	405-406	LEFEBVRE, H.-A.	362
DE CEULENEER, A.	194-198	LENTZ, P.-A.	70-74
DE COSTER, H.-F.	360	LOGEMAN, H.	236-240
DE GOTTAL, EDM.	386	MAHNE, G.-L.	3-9
DE HAULLEVILLE, P.	387	MERTEN, O.	171-172
DEHAUT, L.-J.	77-80	MICHEELS, J.-J.	222-224
DE KEMMETER, F.-L.-É.	363-365	MICHEL, CH.	209
DE LANNOY, CH.	451-453	MINNE-BARTH, J.	360-361
DE LA VALLÉE-POUSSIN, L.	249-250	MOKE, H.	95-103
DELBEUF, J.	165-168	MOLITOR, J.-PH.	355-359
DE MEULEMEESTER, D.	468	MONTIGNY, L.	411-412
DE PAUW, N.	366-367	MOTTE, A.	176-178
DE PELSMACKER, P.	455-456	MULLER, V.	464
DE RIDDER, R.	408-409	MUNCHEN, D.-C.	34-35
DE ROTÉ, PH.-A.	46-47	NAMUR, P.	368-372
DE RYCKERE, P.	307-308	NELIS, L.-J.	321
DESCLAUX, P.-B.	360	NICOLAÏ, E.	461-463
DE STOOP, É.	279	NOSENT, J.	401-404
DE VISSCHER, CH.	458-459	OBRIE, J.	444-445
DE VREESE, W.	260-268	PARMENTIER, L.	221
DE WILDEMAN, É.	469-477	PERSYN, J.	479-480
D'HONDT, V.	428-429	PIRENNE, H.	210-215
DISCALLES, E.	183-189	PREUD'HOMME, L.	251-252
DUBOIS, ERN.	433-437	PYFFEROEN, O.	438-442
ECKHOUI, G.	457	RAOUL, L.-V.	23-33
FREDERICQ, P.	199-208	RASSMANN, G.-W.	36-38

TABLE ALPHABÉTIQUE

ROERSCH, A.	255-259	VANDEN BOSSCHE, G.	447-450
ROLIN, A.	416-417	VAN DER HAEGHEN, V.	225-230
ROULEZ, J.	48-67	VAN HOUTTE, H.	269-271
ROUSSEL, A.	360	VAN PUYVELDE, L.	287-288
SCHRANT, J.-M.	10-22	VAN WAMBEKE, B.-F.-J.	309
SERESIA, A.	418-424	VAN WETTER, P.	399-400
SERRURE, C.-Ph.	81-94	VERCOULLIE, J.	233-235
SEVERIN, F.	272-273	VERMEERSCH, P.	454
SPEYERS, F.-A.	68-69	WAELEBROECK, C.-F.	388-393
STECHEK, J.	127-130	WAGENER, A.	148-157
THOMAS, P.	179-182	WARNKENIG, L.-A.	310-320
THORBECKE, J.-R.	39-45	WOCQUIER, L.	145-147
VAN BIERVLIET, J.-J.	219-220	WOUTERS, P.-J.	173-175



FACULTÉ DE
PHILOSOPHIE ET LETTRES

MANUSCRIT ARRÊTÉ AU 15 JUIN 1912

GUILLAUME-LÉONARD MAHNE (1817)

MAHNE, *Guillaume-Léonard*, né en 1772, fréquenta à partir de 1789 les cours de l'Athénée d'Amsterdam; il fut l'objet des soins particuliers du professeur Wytténbach, auquel il voua un véritable culte de reconnaissance et d'admiration affectueuses. Il publia en 1793 son premier travail scientifique, sa thèse de fin d'études: *de Aristoxeno philosopho peripatetico*. Il passa alors, en qualité de professeur, par diverses écoles, et il était recteur du Gymnase de Zierickzée en 1812, lorsqu'il composa son *Criton ou dialogue sur les études latines*. Dès la fondation de l'Université de Gand, en 1817, Mahne, qui passait en Hollande pour un *monstrum eruditionis*⁽¹⁾, fut désigné pour faire les cours de littérature latine, de littérature grecque, d'antiquités romaines et d'antiquités grecques. Il fut chargé de prononcer une allocution dans la séance d'ouverture solennelle des cours, à l'Hôtel de Ville de Gand, le 3 novembre 1817. La même année, il fut nommé membre de la Société royale des arts et sciences, à Gand; un peu plus tard, il fut admis également dans la Société gantoise de linguistique et littérature néerlandaises. Mahne donnait ses leçons d'une façon claire et méthodique; il dictait son cours, toujours en latin, et ajoutait peu de développements⁽²⁾. Il fut deux fois secrétaire du Sénat académique: en 1819-20 et en 1825-26. Il resta professeur à Gand jusqu'à la révolution de 1830; en 1831, il reçut une chaire à l'Université de Leide. Il mourut en 1852.

La bibliographie de Mahne est assez considérable; on peut la diviser en trois groupes, représentant ses travaux scientifi-

(1) Voir G. BERGMANN, *Herinneringen uit mijn studentenleven aan de Hoogeschool van Gent 1823-1828*. Overgedrukt uit het *Nederlandsch Museum*, 1890, II, p. 2.

(2) G. BERGMANN, *ibid.* pp. 2 et 3.

ques, son activité professionnelle, et sa piété envers Wytttenbach. Ce classement ne tient compte ni des œuvres de polémique, que je signalerai en passant, ni de quelques réimpressions faites sous la direction de Mahne, telles que celle du manuel d'Antiquités romaines de Cellarius.

I. Le premier groupe comprend trois ouvrages : le *de Aristoxeno*, le *Criton* et des *Miscellanea Latinitatis*.

Dans sa thèse sur Aristoxène, Mahne donne une biographie très courte du philosophe grec, et passe en revue ses œuvres, au nombre de vingt-trois, mais pour la plupart desquelles l'antiquité ne nous a laissé que quelques citations, ou même le titre seul. Mahne commente et discute avec beaucoup de sagacité les textes nombreux qu'il a recueillis ; il ne s'étend pas sur les œuvres d'Aristoxène concernant la musique et la métrique. Cette étude littéraire ne fut suivie d'aucune autre du même genre.

Par un arrêté daté du 24 février 1812, Ch. van Hulthem, un Gantois, recteur de l'Académie de Bruxelles, prenait diverses mesures en vue de faire « fleurir l'étude de la langue latine », et décidait notamment qu'il serait donné une médaille d'or de la valeur de trois cents francs à l'auteur du meilleur dialogue, écrit en latin, sur *les moyens de rétablir le goût de la littérature latine dans ce pays et d'acquérir une connaissance approfondie de cette langue*.

C'est pour répondre à cette question que Mahne écrivit son *Crito sive dialogus de literarum, imprimis latinarum, studio recte colendo*. Il envoya son manuscrit l'année même à van Hulthem ; il attendit jusqu'en 1816, et, n'ayant reçu aucune réponse, il fit imprimer son dialogue. Nous savons par un article de N. Cornelissen, dans le « Journal de Gand » du 22 décembre 1817, que cette étude de Mahne fut couronnée (1).

Dans son *Criton*, dialogue imité de ceux de Platon et de Cicéron, Mahne étudie les causes de la décadence des études

(1) Le pluriel que Cornelissen emploie en disant que « l'auteur de ces mémoires est M. G.-L. Mahne », est évidemment une erreur.

latines et indique les *remèdes* qu'il est nécessaire d'y apporter. Les causes, dit-il, sont au nombre de quatre : les circonstances, et Mahne entend par là, non seulement l'état de guerre incessant depuis vingt années, mais plus encore la prospérité du commerce et l'affluence des richesses qui engendrent le désir du gain et des plaisirs; l'insouciance des parents pour toute littérature; les mauvaises méthodes des maîtres; le manque de goût ou d'aptitudes des élèves. Mahne propose trois remèdes ou plutôt exprime trois souhaits : il voudrait des protecteurs généreux, de bons maîtres, des élèves bien doués et bien disposés. Quelques-uns de ses renseignements et de ses *desiderata* sont intéressants à connaître : il y avait de son temps des professeurs trop durs, des *Orbilii plagosi*; il y en avait de trop bons, ne formant que des caractères sans énergie; d'autres étaient indolents; enfin un grand nombre ne faisaient que de la grammaire et de la traduction, et ici il est vraiment beau de voir Mahne s'indigner longuement et énergiquement contre cette culture exclusivement formelle, qui ne donne à l'élève aucune notion d'histoire, de géographie, de chronologie, d'antiquités, etc. Il faudrait, dit encore Mahne, des examens de latin et de grec pour l'admission dans les universités, et une dissertation écrite en latin et défendue publiquement pour l'obtention des grades académiques.

Mahne écrivait toujours en latin; il tenait à passer pour un écrivain correct et élégant; il aimait même à corriger les fautes des autres. On lui signalait ses incorrections également, mais il n'admettait pas facilement les observations. Deux critiques avaient rendu compte de sa *Diatribè* dans la *Bibliotheca critica*, et avaient blâmé plusieurs de ses expressions au point de vue de la latinité. Mahne répondit longuement dans son *Epicrisis censurarum Bibliothecæ criticæ*, et en un langage assez violent, que l'un de ses adversaires qualifia de langue de poissons (*mulieres piscariæ*). Il y eut réponse acerbe de l'un des deux critiques; et, de nouveau, réplique fort vive de Mahne, dans un appendice des *Epistolæ sodalium Socraticorum Philomathiæ*. Mahne eut d'autres déboires du même genre auxquels il fut fort

sensible. Krebs dans son *Antibarbarus*⁽¹⁾ lui reprocha à son tour une latinité négligée dans son *Criton*. Ces attaques furent sans doute la cause principale de la publication des *Miscellanea Latinitatis*. Ceux-ci consistent en une série de discussions sur la latinité plus ou moins classique d'expressions ou de phrases, dont plusieurs sont prises dans les propres écrits de Mahne; et dans cette lutte contre Krebs, ce n'est pas toujours le latiniste allemand qui a raison: car, plus d'une fois, il a mal lu le texte ou bien il affirme, sans recherches suffisantes et avec un peu trop de prétention: *hoc in veterum scriptis nusquam legitur; ita nemo veterum unquam locutus est*. Où est ce temps où l'on mettait son amour propre à écrire élégamment en latin, où l'on se querellait autour d'un solécisme ou d'un barbarisme dans la langue de Cicéron? Deux articles sont à signaler dans ces Miscellanées: une étude sur l'emploi de la préposition *ac*, dans laquelle l'auteur expose longuement l'état de la question, à son époque, et conclut en disant que l'emploi de *ac* devant les consonnes seules n'a jamais eu la force d'un précepte ou d'une règle (on peut voir, dans le *Thesaurus linguæ latinæ*, que les auteurs latins s'en étaient réellement fait une règle, et que les exceptions sont fort rares); et une contribution à l'étude des épithètes en latin, dans laquelle Mahne présente une série de trois cent quatre-vingt-quatre (384) épithètes appliquées aux yeux, qu'il a recueillies dans les auteurs latins. Il cite les passages et il craint que sa collection ne soit pas complète.

II. L'activité professionnelle de Mahne nous a laissé assez bien de discours prononcés en diverses circonstances solennelles: discours d'ouverture des cours, oraisons funèbres, allocutions diverses. On remarquera les discours d'apparat, par lesquels Mahne inaugurerait ses cours tous les ans, et les allocutions que l'on adressait aux étudiants lors des examens de candidature en philosophie et lettres, soit avant pour les encourager, soit après pour les féliciter.

(1) 3^e édition, *passim*.

III. L'œuvre principale consacrée par Mahne à la mémoire de son maître Wytttenbach est le récit de la vie de celui-ci. C'est une biographie très détaillée, fort longue, dans laquelle l'auteur a mis toute sa piété d'élève reconnaissant. Il y a inséré quelques œuvres inédites de Wytttenbach; entre autres, une lettre fort intéressante dans laquelle celui-ci raconte à Sainte-Croix, un de ses amis de Paris, la catastrophe causée à Leide le 12 janvier 1807, par l'explosion d'un vaisseau chargé de poudre. Les *Annales belgiques*⁽¹⁾ et le *Messenger des sciences* firent un grand éloge de cette *Vita Wytttenbachii*.

Dix ans auparavant, Mahne, encore recteur du Gymnase de Zierickzée, avait publié les *Epistolæ Sodalium Socraticorum Philomathiæ*, œuvres de quelques amis de Wytttenbach, composées à l'instigation de celui-ci pour le venger des attaques de Paul Van Hemert à propos de philosophie kantienne.

C'est à Mahne aussi que nous devons la publication d'une partie importante des lettres que Wytttenbach écrivit, depuis 1800 jusqu'à sa mort en 1820, et de quelques-uns de ses cours de philosophie: cinq leçons sur l'idée de l'immortalité de l'âme depuis l'origine des choses jusqu'à Platon, un cours de métaphysique.

En s'acquittant de ce devoir pieux envers son maître, Mahne nous a laissé une foule de renseignements précieux pour l'histoire de la philologie classique à cette époque, particulièrement dans la Vie et les lettres de Wytttenbach et dans la Correspondance de Ruhnkenius et de Valckenaer.

LÉON PREUD'HOMME.

SOURCES

LUCIAN MÜLLER, *Geschichte der Klassischen Philologie in den Niederlanden*, p. 231.
— Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Gand, recueillis par M. FERD. VAN DER HAEGHEN, à la Bibliothèque de l'Université de Gand.

PUBLICATIONS DE G.-L. MAHNE

Diatribæ de Aristoxeno philosopho peripatetico, auctore GUILIELMO-LEONARDO MAHNE, ill. Athenæi Amstelodam. civ. Amstelodami, typis Petri den Hengst, MDCCXCIII. 8°, 219 pp.

(1) Vol. XI, 1823, pp. 342-354, et XII, 1823, pp. 9-21.

Epicrisis censoriarum Bibliothecæ criticæ. Trajecti ad Rhenum, 1808. 8°.

Epistolæ sodalium Socraticorum Philomathiæ, cum præfatione et appendicibus GUILIELMI-LEONARDI MAHNE, rect. Zierizeani gymnasii. Zierizeæ, apud Abrah. de Vos, Jac. fil., MDCCCXIII. 8°, XLIII-419 pp.

Crito seu dialogus de literarum, imprimis Latinarum, studio recte colendo, auctore GUILIELMO-LEONARDO MAHNE, gymnasii Zierizeani rectore. Zierizeæ, apud Abrah. de Vos, Jac. fil., MDCCCXVI. 8°, XI-127 pp.

Christophori Cellarii compendium antiquitatum Romanarum denuo ad usum literatæ juventutis editum a GUILIELMO-LEONARDO MAHNE. Zierizeæ, apud Abrah. de Vos, Jac. fil., MDCCCXVII. IV-267 pp.

Protrepticus, a. d. III nov. MDCCCXVII, quum in curia Gandavensis civitatis Academicarum Scholarum rite initiandarum solemnitas celebraretur, publice dictus, a GUILIELMO LEONARDO MAHNE, Lit. gr. et lat. prof. ord. 8°, 21 pp.

Traduction du discours prononcé par M. GUILLAUME-LÉONARD MAHNE, à l'Université à l'occasion de la promotion d'Auguste Dujardin au grade de Candidat en Lettres. *Annales Beligiques*, vol. II, 1818, pp. 225 à 227.

Acroasis, a. d. VI. Oct. MDCCCXVIII, scholarum instaurandarum gratia in majore auditorio ordinis philos. theoret. et literarum publice dicta a GUILIELMO-LEONARDO MAHNE, Lit. gr. et lat. prof. ord. Gandavi, apud P.-F. de Goesin-Verhaeghe, MDCCCXVIII.

Oratio in funere Dominici Constantini Munchen, Philosophiæ theoreticæ in Academia Gandavensi professoris extraordinarii, habita ex auctoritate rectoris et senatus Academici, in ipso cœmeterio a. d. XVIII. dec. a GUILIELMO-LEONARDO MAHNE, senatus Academici graphiario.

Oratio in funere rectoris magnifici Johannis-Bapt. Hellebaut . . . XXIX oct. MDCCCXIX a GUILIELMO-LEONARDO MAHNE. Gandavi, apud J.-N. Houdin, MDCCCXIX. 8°, 8 pp.

Vita Danielis Wyttenbachii, literarum humaniorum nuperrime in Academia Lugduno-Batava professoris, auctore GUILIELMO-LEONARDO MAHNE. Editio altera⁽¹⁾. Gandavi, apud Max. Ant. Mahne, et Lugduni-Batavorum apud S. et J. Luchtmans, MDCCCXXIII. 8°, 4-4-255 pp.

Danielis Wyttenbachii lectiones quinque nunc primum editæ atque præfatione et annotatione auctæ, a GUILIELMO-LEONARDO MAHNE. Gandavi, Mahne, MDCCCXXIV. 8°.

Allocutio ad literarum humaniorum et philosophiæ theoreticæ candidatos, Frid.-Ant. Spyers, Sevenariensem, Aug. Giron, Gandavensem, Felicem Voisin, Bononiensem, et Paul. Aem. de Paepe, Gandavensem, habita d. XIII Augusti MDCCCXXIV, a GUILIELMO-LEONARDO MAHNE. Gandavi, M. A. Mahne. 8°, 8 pp.

Sermo academicus, anno MDCCCXXIV, Scholarum inchoandarum causa habitus in auditorio ordinis philos. theoret. et literarum a GUILIELMO-LEONARDO MAHNE. Gandavi, M. A. Mahne, MDCCCXXIV. 8°, 19 pp.

Verhandeling over 's menschen vatbaarheid voor zedelijke volmaking, door WILLEM-LEONARD MAHNE, dans les *Verhandelingen en prijsverzen* uitgegeven door de « Gendsche maatschappij van Nederlandsche Taal-en Letterkunde ». Vol. I, Gand, A.-B. Stéven, MDCCCXXVI, pp. 62 à 88.

Dan. Wyttenbachii brevis descriptio institutionum Metaphysicarum, quam nunc primum publici juris fecit GUILIELMUS-LEONARDUS MAHNE. Gandavi, apud Max.-Ant. Mahne et Lugd.-Batavorum, apud S. et J. Luchtmans, MDCCCXXVI. 8°, X-203 pp.

(1) Je n'ai trouvé aucune indication sur la première édition.

Dan. Wytttenbachii epistolarum selectarum fasciculi tres, editi a GUILIELMO-LEONARDO MAHNE. Gandavi, M. A. Mahne, 1826-1830. 8°.

Oratio habita initio scholarum, Kalend. Octobr. MDCCCXXVIII, a GUILIELMO-LEONARDO MAHNE. Gandavi, M. A. Mahne. 8°, 12 pp.

Oratio habita initio scholarum, mense Octobri 1829, a GUILIELMO-LEONARDO MAHNE. Gandavi, apud M. A. Mahne, 1829. 8°, 16 pp.

Dav. Ruhnkenii epistolæ ad Dan. Wytttenbachium, editæ a GUILIELMO-LEONARDO MAHNE. Vlissingæ, 1832. 8°.

Epistolæ mutuæ . . . Ruhnkenii et Valckenaris. Vlissingæ, 1832.

Epistolæ . . . Ruhnkenii ad Dan. Wytttenbachium. Vlissingæ, 1832.

Epistolæ Ruhnkenii ad diversos. Vlissingæ, 1834.

Miscellanea Latinitatis, edita a GUILIELMO-LEONARDO MAHNE. Lugduni-Batavorum, apud H. W. Hazenberg et socios, 1845. 8°, 155 pp.

Supplementa ad epistolas Dav. Ruhnkenii et Dan. Wytttenbachii itemque alia aliorum eruditorum anecdota, edita et annotationibus illustrata a GUILIELMO-LEONARDO MAHNE. Lugduni-Batavorum, Luchtmans, 1847. 8°.

M. Tullius . . . synonyma ad L. Veterum . . . Sec. edit. Rom. denuo excudi curavit GUILIELMUS-LEONARDUS MAHNE. Lugduni-Batavorum, 1850. 8°.

Dav. Ruhnkenius, supplementa annotationis ad elogium Tib. Hemsterhusii. Accedunt nonnulla ad vitam Dan. Wytttenbachii, auctore GUILIELMO-LEONARDO MAHNE (1). Lugduni-Batavorum, 1874. 8°.



(1) Il est à remarquer que lui-même n'a jamais latinisé son nom.

JOHANNES-MATTHIAS SCHRANT (1817)

SCHRANT, *Johannes-Matthias*, né à Amsterdam le 24 mars 1783, mort à Leide le 5 avril 1866.

Ses parents, qui étaient catholiques et appartenaient à la bonne bourgeoisie, lui firent faire de solides études au Gymnase et à l'*Athenæum illustre* de sa ville natale, où il étudia le latin, le grec et l'hébreu. Il passa ensuite trois ans au Séminaire catholique de Warmond près de Leide, et fut ordonné prêtre en 1806. Aussitôt il devint chapelain (vicaire) de l'église *De Pool* à Amsterdam. Dès sa vingtième année, il mania la plume. C'est ainsi qu'il fut l'un des rédacteurs les plus zélés de la revue *Mengelingen voor Roomsch-Katholijken* (1807-1810) qu'il avait fondée avec quelques coreligionnaires. En 1807, il traduisit du français un récit officiel du voyage de Pie VII en France pour le sacre de Napoléon I; et en 1809, il composa une petite *Vie de Jésus* à l'usage des écoles primaires, qu'il dédia au jeune prince Louis-Napoléon, fils du roi de Hollande, qui devint plus tard Napoléon III, empereur des Français.

Le Gouvernement l'avait chargé de composer ce petit manuel pour les écoles qui réunissaient les enfants des diverses confessions religieuses. Schrant, qui était profondément tolérant, ne s'acquitta pas de cette tâche délicate sans susciter de la part de certains catholiques intransigeants des critiques contre lesquelles ses anciens maîtres du Séminaire de Warmond durent le défendre en 1809. Ce ne fut pas la dernière fois qu'il fut en butte à de telles attaques qui se renouvelèrent plus tard à Gand.

En 1811, il fut envoyé comme curé dans un village de la Hollande septentrionale, à Bovenkarspel près d'Enkhuizen. Étant retourné à Amsterdam en juillet 1811 pour y faire un sermon, il y fut jeté en prison sur l'ordre du préfet de police

Devilliers Duterrage, qui avait cru découvrir des tendances anti-gallicanes dans une traduction d'un ouvrage allemand que Schrant venait de publier. Quand on eut traduit le passage incriminé en français, à l'usage du policier qui ne connaissait pas le hollandais, il dut reconnaître son erreur ; mais il ne consentit à relâcher son prisonnier que sur les pressantes instances de nombreuses personnes, et après trois jours de cachot. Cette affaire, qui fit assez de bruit, avait attiré l'attention sur le jeune prêtre, qui, après la chute du régime napoléonien, prononça, le 19 juin 1814, à La Haye, un sermon qui avait réuni un nombreux auditoire et où il célébrait la rentrée du Pape à Rome après sa captivité. Il publia le texte de ce sermon avec des notes où il rendait compte de sa propre captivité.

A Bovenkarspel, il était très aimé de ses paroissiens catholiques et jouissait également de la considération des protestants, qui formaient la moitié de la population du village. Il s'était même lié avec son collègue le pasteur réformé van Hengel, qui devint plus tard professeur à l'Université de Leide et qui resta son ami intime jusqu'à la fin de sa vie.

Le roi Guillaume I, qui venait de monter sur le trône, tenait en si haute estime le jeune curé de Bovenkarspel que, par arrêté du 18 novembre 1815, il le nomma dans la première série des chevaliers de l'Ordre du Lion néerlandais qui venait d'être créé. A une époque où les catholiques hollandais n'étaient pas encore traités sur un pied d'égalité absolue avec les protestants et où un petit curé catholique de village ne jouissait d'aucun prestige dans une société pleine encore de morgue patricienne et calviniste, cette décoration accordée par le Roi à Schrant avait son éloquence. C'est encore Guillaume I^{er} qui songea à lui pour une chaire professorale, lorsque furent fondées en 1817 les universités de Gand, de Liège et de Louvain.

Depuis six ans, Schrant desservait la modeste paroisse de Bovenkarspel. Quand on y apprit sa nomination prochaine de professeur, on le supplia de ne pas quitter le village et on lui promit une église et une cure neuves. Pour en couvrir les frais ses paroissiens, en une seule soirée, souscrivirent entre eux pour

plus de 13.000 florins (environ 27.000 fr.), somme énorme pour l'époque; et Schrant, touché de leur attachement, était sur le point de renoncer à la toge professorale, lorsqu'il reçut une lettre confidentielle du Roi, insistant pour obtenir son acceptation. Schrant ne crut pas pouvoir tromper l'attente de son souverain et un arrêté royal du 24 juin 1817 le nomma professeur de littérature et d'histoire nationales à l'Université de Gand.

Les évêques belges ayant publié un mandement contre les nouvelles universités érigées par le gouvernement du roi des Pays-Bas, on craignit d'abord à Gand que Schrant, en sa qualité de prêtre, n'allât reculer devant sa tâche. C'est ce qu'écrivait de Gand le secrétaire communal M. Hye-Schoutheer au professeur D.-J. van Lenep, ancien maître et ami de Schrant, à Amsterdam (lettre du 3 juillet 1817): « Inlus un mandement de » nos évêques contre l'établissement de nos universités. Quoi- » que fait depuis quelques mois, il circule seulement depuis peu » de jours. C'est une arme sortie de l'arsenal de Gand⁽¹⁾, que les » autres évêques n'auraient pas dû signer, et qui, j'espère, ne » nous privera pas cependant de M. Schrant, qu'on nous dépeint » comme un digne ecclésiastique et un savant distingué. »

Schrant ne recula pas, du reste, et le 3 janvier 1818 il ouvrit ses cours par une leçon d'ouverture sur la valeur de la langue néerlandaise en elle-même et en raison de ses productions littéraires. C'était une apologie savante et enthousiaste de la langue maternelle de ses auditeurs, qu'il célébrait chaleureusement pour ses qualités intrinsèques et pour les grands écrivains qui l'ont illustrée. Il les passait rapidement en revue sans oublier les auteurs flamands tels que Maerlant, van Heelu, Anna Bijns et Marnix et il faisait un appel éloquent aux citoyens du nouveau royaume des Pays-Bas, affranchis du joug étranger, les conjurant d'aimer et de cultiver leur idiome national. Dans sa touchante péroraison, il s'écriait: « Habitué jusqu'ici à vivre au milieu de simples paysans, à qui je prêchais l'Évangile de paix et au milieu desquels je goûtais des joies obscures, je me vois trans-

(1) L'évêque de Gand était le bouillant Mgr. de Broglie.

porté sur une scène en vue et entouré d'hommes que le culte des lettres a rendus célèbres. Je suis très sensible à ce grand honneur qui me remplit de reconnaissance ; mais je me sens très inquiet en songeant à mes nouveaux devoirs ; car ce n'est pas une tâche facile que de défendre l'honneur de la langue néerlandaise et d'inspirer aux autres l'amour qui lui revient. »

M. Hye-Schoutheer, dans une autre lettre au professeur van Lennep, rendait compte en ces termes de l'impression produite par Schrant sur ses auditeurs : « J'ai assisté au discours inaugural de ce digne ami et je regretterai toujours que les devoirs de ma place m'aient empêché d'en entendre la fin. Il n'y avait pas beaucoup de monde, il est vrai, mais plusieurs circonstances particulières avaient retenu ce jour-là grand nombre de personnes. Il y avait au moins une vingtaine d'élèves, et M. le chanoine De Bast, M. De Ryckere, M. Hellebaut, prof. de droit, Goedkoop, ministre réformé, et nombre d'autres personnes distinguées, qui certes ont admiré et les talents du professeur et le beau jour sous lequel il présentait notre langue. Et s'il ne peut être venu à l'idée à personne de trahir les sentiments de son cœur en écoutant le beau discours de M. Schrant, je ne me suis aperçu que d'un redoublement d'attention, lorsque Vondel a été cité. »

Un des anciens élèves de Schrant, feu Georges Bergmann, longtemps bourgmestre de Lierre, nous a conservé, dans ses mémoires, ses souvenirs sur sa vie d'étudiant à Gand de 1823 à 1828. Voici ce qu'il dit⁽¹⁾ de son maître vénéré : « M. le professeur Schrant était un homme de haute stature et de forte complexion. Il était plein de dignité et inspirait un respect universel. Il portait le costume des prêtres catholiques de Hollande à cette époque : culotte courte, bas noirs et longue redingote descendant très bas. Son chapeau était un tricorne de haute forme, appelé alors *chapeau Napoléon*. Il le soulevait avec une grâce cérémonieuse, quand il saluait quelqu'un dans la rue. Il était chargé de l'enseignement de l'histoire et de la littérature néer-

(1) *Uit Vader Bergmann's Gedenkschriften*, p. 130. (Gand 1895.)

landaises. Je me rappelle avec quel plaisir et avec quel intérêt les étudiants gantois suivaient ses leçons, qu'il faisait en langue néerlandaise, alors que ses collègues parlaient latin.

« Schrant était prêtre ; mais jamais je n'oublierai avec quelle éloquence et dans quel esprit indépendant il exposait les événements du XVI^e siècle et de quelles couleurs saisissantes il nous dépeignait la lutte héroïque de notre petite patrie contre la puissante Espagne, blâmant la contrainte des consciences et compatissant aux souffrances de nos ancêtres. Souvent nous quittions ses leçons, remplis d'enthousiasme, et la plupart des étudiants ont conservé un souvenir vivace et reconnaissant du professeur distingué, de l'orateur éloquent et du prêtre tolérant. Dans la suite des années, il m'a été donné d'aller retrouver un jour M. le professeur Schrant à Leide en Hollande. Il me reçut avec une cordialité qui m'a profondément ému. Lorsqu'il vint à parler de l'Université de Gand et de ses anciens élèves, deux grosses larmes roulèrent sur ses joues. »

Dans ses cours littéraires, Schrant exposait l'histoire de la littérature néerlandaise et les principes scientifiques de la grammaire de la langue néerlandaise ; en outre, il expliquait des auteurs, tel le *Gysbregt van Aemstel* de Vondel, et il dirigeait des exercices d'élocution. À l'usage de ses élèves, il publia, en 1827 et en 1829, deux grandes anthologies des poètes et des prosateurs néerlandais depuis le XIII^e jusqu'au XIX^e siècle. Ces deux livres témoignent d'immenses lectures et sont remarquables pour l'époque ; car Schrant y faisait une part considérable aux auteurs du moyen-âge, ce qui est d'une nouveauté curieuse avant 1830 ; en outre, il proclamait que la prose n'a pas été moins cultivée que la poésie et qu'il est injuste de négliger les prosateurs dans l'histoire littéraire. Cinquante ans plus tard, des savants comme Jonckbloet n'avaient pas encore rompu avec le préjugé dénoncé par Schrant en 1829.

En 1820-1821, Schrant remplit les fonctions de recteur de l'Université et prononça à cette occasion le discours d'usage en latin. Toujours préoccupé de défendre sa langue maternelle, il avait choisi comme sujet la nécessité de sa connaissance pour

les juristes. Il traduisit cette allocution en néerlandais et l'inséra avec ses autres harangues dans le tome I^{er} de ses *Redevoeringen en Verhandelingen* publié par lui à Gand en 1829. Dans la préface de son anthologie de 1829, il avait énergiquement protesté contre le mépris qu'affichaient tant de gens en Flandre pour leur langue maternelle.

Schrant était devenu ainsi le champion de la langue néerlandaise, que le gouvernement du roi Guillaume s'efforçait de remettre en honneur dans les provinces flamandes, et rêvait même de faire pénétrer dans les régions wallonnes. Entouré de la sympathie générale, secondé par de nombreux amis, en tête desquels il faut citer son collègue le professeur Kesteloot, formant insensiblement autour de lui un essaim d'élèves auxquels il avait communiqué ses idées et parmi lesquels le gantois Ph. Blommaert se signala plus tard comme l'un des premiers chefs du mouvement flamand, Schrant ne bornait pas son activité à la seule Université où il enseignait.

En 1821, il avait fondé à Gand une société littéraire néerlandaise avec la devise *Regat prudentia vires*. Ses collègues Kesteloot, Mahne et Thorbecke en faisaient partie, ainsi que les professeurs du collège communal L. D'Hulster et L. De Potter, le secrétaire de la ville Hye-Schoutheer, C. A. Vervier et une phalange d'étudiants et de jeunes gens de bonne famille en dehors de l'Université. Le Ministre de l'Instruction publique avait pris la Société sous son haut patronage, l'administration communale avait mis un local à sa disposition et le roi Guillaume lui accorda sur sa cassette particulière un subside de 600 florins. Schrant, qui présidait les séances, était l'âme de l'institution et il y lut plus d'une fois des dissertations écrites exprès pour elle. Le but de tous ses efforts était de rapprocher les catholiques de la Belgique flamande des protestants de la Hollande en resserrant le lien qui les rattachait intimement malgré deux siècles d'éloignement: la langue maternelle. Kesteloot et d'autres luttaient vaillamment à ses côtés pour la même cause. Dès 1826, la Société publia un recueil de prose et de poésie qui contenait des œuvres de ses membres. Les discours de Schrant y tiennent

une place d'honneur. Bergmann, dans ses mémoires, parle aussi de ce cercle : « A cette époque, Gand comptait beaucoup de personnes qui s'intéressaient à la langue maternelle. Une société pour la culture du néerlandais s'y était formée et, chaque semaine, elle tenait une séance, à laquelle parfois assistaient des étudiants. On y entendait de magnifiques discours et d'éloquentes conférences. Le but était surtout d'agir sur les classes supérieures. Comme orateurs j'y ai entendu le professeur Schrant, Vervier, le professeur Kesteloot et d'autres encore. » Une cinquantaine d'années après, un Hollandais, qui avait été l'élève de Schrant à Gand, le Dr Wap disait, lors d'un congrès néerlandais tenu dans cette ville en 1867 : « J'ai assisté autrefois ici-même aux premiers efforts tentés en faveur de notre littérature ; et c'était le professeur Schrant qui était alors le chef du mouvement. »

Dans un autre domaine encore, Schrant exerça à Gand sa bienfaisante activité.

Après Waterloo, le gouvernement du roi Guillaume avait trouvé en Belgique l'enseignement à tous les degrés dans un état déplorable. La création des trois universités et la réorganisation des collèges communaux accompagnèrent la refonte de l'enseignement primaire. Ce qui manquait, ce n'étaient pas seulement les écoles, mais surtout les maîtres capables. Une école normale d'instituteurs fut créée à Lierre et, pour courir au plus pressé, on institua des commissions provinciales chargées de former et de recruter le plus tôt possible un personnel enseignant pour les écoles du peuple.

A Gand, Schrant fut la cheville ouvrière de la commission provinciale de la Flandre orientale. Il siégeait dans le jury qui délivrait les certificats d'aptitude aux candidats-instituteurs et il dirigeait les leçons pratiques que les jeunes maîtres donnaient à titre d'essai devant la commission. Schrant avait étudié les nouvelles méthodes allemandes, en usage dans les écoles hollandaises ; il était en relations constantes et en correspondance suivie avec les principales autorités pédagogiques de l'époque dans le royaume : tels Van den Ende, inspecteur général de

l'enseignement primaire; Schreuder, l'éminent directeur de l'École normale de Lierre; Prinsen, le célèbre directeur de l'École normale de Haarlem, qui avait introduit en Hollande les méthodes de Pestalozzi, Niemeyer, Floh et autres. L'administration communale de Gand appréciait hautement les services que lui rendait Schrant sur ce terrain et le bourgmestre Joseph van Crombrugghe demanda et suivit ses conseils, lorsqu'en 1827 le conseil communal eut décrété la création des trois premières écoles gratuites de garçons qui furent ouvertes au commencement de 1828. Schrant surveilla l'acquisition du mobilier et indiqua les livres scolaires à employer. Il en avait composé plusieurs lui-même, qui restèrent en usage dans l'enseignement primaire à Gand longtemps après la révolution de 1830. Souvent il visitait les écoles, accompagné de son ami Hye-Schoutheer, encourageant paternellement maîtres et élèves, préludant ainsi à l'apostolat qui a fait plus tard la gloire du professeur Laurent dans ces mêmes écoles gantoises.

Au milieu de la considération générale, qui entourait Schrant, le clergé catholique jetait sa note discordante. L'Église, qui sous les régimes espagnol et autrichien s'était habituée à dominer sans rivale l'enseignement à tous les degrés, voyait d'un mauvais œil le gouvernement du roi Guillaume s'emparer des jeunes générations par l'école primaire, le collège et l'université. Des mandements épiscopaux et d'autres manifestations bruyantes ou discrètes exprimaient sans cesse le mécontentement croissant du clergé belge. Aussi ne pardonnait-il pas à l'un des siens, à un prêtre, comme Schrant, de s'être rallié sans réserve aux vues du roi Guillaume et de ses ministres. D'autre part, l'ardeur de Schrant pour la langue néerlandaise devait déplaire également à ces ecclésiastiques qui faisaient alors pétitionner les paysans flamands contre leur langue maternelle, sous prétexte qu'on voulait leur imposer une langue étrangère, le hollandais. Dès 1825, Schrant eut à se défendre publiquement contre ceux qui allaient jusqu'à suspecter la solidité de sa foi et de son attachement à l'Église catholique. Il le fit avec une grande fermeté et une grande dignité, affirmant

à la fois son orthodoxie rigoureuse et sa tolérance inébranlable⁽¹⁾. Mais ses adversaires ne désarmèrent pas et ne cessèrent de l'attaquer de plus en plus vivement, jusqu'à la révolution de 1830.

Schrant fut de ceux dont la révolution belge ruinait tous les rêves et toutes les espérances. Avec tous les autres professeurs hollandais, il se retira dans les provinces du Nord et en 1831 il fut nommé à l'Université de Leide, en même temps que deux autres de ses collègues gantois, Mahne et Thorbecke. Mais la chaire de littérature néerlandaise était occupée à Leide par Siegenbeek, et Schrant y resta professeur extraordinaire jusqu'en 1845, lorsque Siegenbeek fut déclaré émérite. Il y continua son enseignement dans le même esprit qu'à Gand; mais jamais il n'occupa une place comparable à celle qui lui était échue dans la capitale de la Flandre. Son ancien élève Bergmann, qui semble avoir reçu ses confidences, lorsqu'il alla lui rendre visite à Leide longtemps après et vit couler ses larmes au souvenir des années passées à Gand, nous dit⁽²⁾ dans ses mémoires : « A Leide, Schrant était beaucoup moins goûté qu'à Gand. En Belgique, à la vérité, il s'était heurté à l'intolérance catholique romaine; le clergé lui était hostile, des pamphlets cléricaux furent même répandus pour l'attaquer et on excita le peuple contre lui; mais la jeunesse studieuse l'avait toujours soutenu avec enthousiasme. En Hollande, il se heurta à la morgue d'un protestantisme engoncé et il fit ses cours à Leide à une époque où une vive irritation y régnait contre tout ce qui venait de Belgique et spécialement contre le clergé catholique, qu'on y considérait à juste titre comme l'inspirateur principal de la révolution de 1830.

« Au milieu de ces défiances calvinistes, les étudiants de Leide ne lui prêtèrent pas l'appui chaleureux qu'il avait trouvé chez

(1) Le débat avait surgi à propos de son ouvrage scolaire *Het Leven van Jezus*, qui, déjà en 1809, lui avait valu des attaques du même genre en Hollande. M. le curé Ch. Caeymaex, professeur au Grand-Séminaire de Malines, affirme que ce petit livre de Schrant fut mis à l'Index, *donec corrigatur*. (Voir son livre : *Katholieke Kancelredenaars der Nederlanden*, p. 112. Roulers, 1901.)

(2) *Uit Vader Bergmann's Gedenkschriften*, p. 131.

les étudiants gantois contre l'intolérance catholique. A Leide, on suivait ses leçons avec indifférence, parfois même à contre-cœur et avec prévention.»

Mais l'histoire de son professorat à Leide est étrangère à l'objet de cette notice. Qu'il nous suffise d'ajouter que, lorsque Schrant, émérite depuis 1853, mourut à Leide en 1866, nombre de ses anciens amis et élèves de Belgique furent vivement affectés. On en retrouve l'écho dans maint article nécrologique paru à cette occasion dans les revues et les journaux flamands.

L'Université de Gand doit une profonde reconnaissance à Schrant; car, sans avoir été un grand savant, il fut un professeur éloquent, consciencieux, dévoué à la science et à ses élèves. Aucun de ses collègues ne fit autant que lui aimer l'Université naissante. Personne non plus ne se consacra avec plus d'ardeur et de succès à la noble tâche de relever l'enseignement du peuple dans les écoles primaires et de rapprocher la Belgique et la Hollande pendant la courte existence du royaume des Pays-Bas.

PAUL FREDERICQ.

SOURCES

J.-T. BERGMAN, *Levensberigt van J.-M. Schrant*, dans *Levensberichten der afgestorvene leden van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde*. Leide, 1866.

J.-T. BERGMAN, *Nalezingen op het Levensberigt van den oud-hoogleraar J.-M. Schrant*, dans *Levensberichten*, etc. Leide, 1869.

L. D. R. (Louis De Ryckere), *Professor J.-M. Schrant te Gent (1818-1830)*, dans le *Jaarboek van het Willems-Fonds voor 1879*. Gand, 1878.

Lettres inédites de SCHRANT et de HYE-SCHOUTHEER, conservées aux Archives générales du Royaume à La Haye. (Papiers de Van Maanen et de Van Lennep).

PUBLICATIONS DE J.-M. SCHRANT

Reis naar Frankrijk door Zijne Heiligheid Pius VII, bij gelegenheid van de plechtige zalving en krooning hunner Keizerlijke Majesteiten. Uit het Fransch vrij vertaald en met aantekeningen vermeerderd. Amsterdam, 1807. (Met portret van den Paus en aan Z. H. opgedragen).

Het Leven van Jezus, een geschenk voor de jeugd. Amsterdam, 1808 (3^e éd., Zalt-Bommel et Rotterdam, 1824).

Het Leven van Jezus verdedigd tegen de zoogenaamde aanmerkingen eenes naamloozen schotschrijvers. Amsterdam, 1809.

Gebed des Heeren voor kinderen in hunne taal en naar hunne bevattig (naar het Hoogduitsch van J.-M. SAILER). Amsterdam, 1809 (3^e éd., Zalt-Bommel, 1839).

Verkort Lees- en Gedenkboek voor Katholieke Christenen (naar het Hoogduitsch van J.-M. SAILER bewerkt). Amsterdam, 1810 (2^e éd. sous le titre : *Klein Gebedenboek*. Zalt-Bommel, 1825.)

Over de opperhoofdigheid van Petrus. (Uit het Hoogduitsch van Prof. KISTEMAKER VAN MUNSTER). Amsterdam, 1810.

De Navolging van Jezus-Christus in vier boeken, uit het Latijn opnieuw vertaald met inleidingen, aantekeningen en gebeden. Amsterdam, 1811. (Autre édition sans notes ni prières, Zalt-Bommel, 1812).

Uitgelezene Gedachten, bijeenverzameld uit het werk : *De Navolging van J.-C.* Amsterdam, 1814.

De gelukkige Verlossing van Zijne Heiligheid Pius VII, godsdienstig gevierd in eene Leerrede, uitgesproken binnen 's Gravenhage den 19^{den} van Zomermaand 1814. La Haye et Amsterdam, 1814.

Over de Pligten van Onderdanen jegens de burgerlijke Overheid. Amsterdam, 1815.

De waardige Herder geschetst, naar aanleiding van Coloss. IV : 12-13. Amsterdam, 1816.

Gezondheidslessen en Regelen voor den kinderlijken leeftijd. Leide, 1816. (Couronné par la Société Tot Nut van 't Algemeen).

Fénelon's Gesprekken over de Welsprekendheid in het Algemeen, gevolgd van een Uittreksel uit deszelfs brief aan de Fransche Hoogeschool tot hetzelfde onderwerp betrekkelijk. Uit het Fransch, met aantekeningen. Amsterdam en Zalt-Bommel, 1817 (2^e éd., Zalt-Bommel, 1829).

Over het aanbevelenswaardige der Nederlandsche Taal zoo om haar zelve als om hare voortbrengselen. Gent, 1818. (Aussi dans *Annales Academiæ Gandavensis 1817-1818*, et dans *Redevoeringen en Verhandelingen*, I, 1-41).

Zedekundige schoonheden getrokken uit het boek : *De Navolging*. Gand, 1818 (2^e éd., Zalt-Bommel, 1827).

Ontdekking van het graf des Graven van Egmond, voorafgegaan van een kort verslag wegens den aanvang der Nederlandsche onlusten in de zestiende eeuw onder het bestuur van den Hertog van Alba; door J.-M. DE BAST, Kanonnik. Vertaald uit de *Annales Beligiques*. Gand, 1819.

Hulde aan J.-B. Hellebaut, (aussi dans *Redevoeringen*, I, 153-177). Gand, 1819.

Beautés morales, tirées du Livre de l'Imitation. Gand, 1819 (2^e éd., Zalt-Bommel, 1827).

Hartelijke uitboezemingen tot Jezus-Christus. Gand, 1819.

Dévotions envers Jésus-Christ. Gand, 1819 (2^e éd., Zalt-Bommel, 1827).

Réflexions d'Ireneus Catholicus, à la lecture de la Lettre de Monseigneur l'Évêque de Broglie, récemment insérée dans le *Journal des Débats*. Gand, 1821. (Cette brochure anonyme de 18 pages avait pour but de calmer les scrupules de conscience des catholiques belges qui hésitaient encore à prêter serment à la Loi fondamentale).

Oratio de patrii sermonis studio jurisconsultis quam maxime commendando. Gand, 1821. (Aussi dans *Annales*, 1820-1821).

Redevoeringen over het hoogst belangrijke van de beoefening der Volkstaal voor den regtsgeleerde. Gand, 1822. (Aussi dans *Redevoeringen*, I, 69-92).

Verhandelingen over den Bijbel. Rotterdam, 1823.

Kort Overzicht van de Geschiedenis der Nederlanden. Gand, 1823. (Nombreux tirages de ce manuel scolaire qui fut aussi traduit en français : *Aperçu de l'Histoire des Pays-Bas*. Rotterdam, 1826).

Antwoord van J.-M. Schrant aan den Schrijver van de Aanmerkingen op het Leven van Jezus-Christus geplaatst in den *Courrier de la Flandre*, n° 80, I. Gand, avril 1825.

Antwoord, etc. (même titre) . . . in den *Courrier de la Flandre*, n° II. Gand, avril 1825.

Précis de la Réponse de J.-M. Schrant aux Observations sur la Vie de J.-C. insérées dans les numéros 80 et 88 du *Courrier de la Flandre*. Gand, 1825.

Bijzonderheden uit het Leven van Jezus. Zalt-Bommel, 1825 (2^e éd., 1837).

Sailer's Overdenkingen over het lijden en streven van Jezus-Christus, zijne opstanding, hemelvaart en het Pinkster-feest. Zalt-Bommel, 1825.

Verhandelingen en Prijsverzen uitgegeven door de Maatschappij *Regat Prudentia Vires*. Gand, 1826.

Verhandelingen van J.-M. Schrant. Gand, 1826. (Deux discours tirés du volume précédent.)

Beknopte natuur- en staatkundige Beschrijving der Nederlanden. Gand, 1826. (Une traduction française de ce petit manuel scolaire a paru en même temps.)

Lofrede op Godfried van Bouillon, met aantekeningen. Gand, 1826. (Aussi dans *Redevoeringen*, I, 179-233).

Proeven van Nederlandsche Dichtkunde uit zeven eeuwen. Gand, 1827.

De Gramschap, in drie boeken, een Latijnsch en Vlaamsch Leerdicht, door LIVINUS DE MEYER, opnieuw uitgegeven met aantekeningen. Gand, 1827.

Bloemenkorfje voor jonge Lieden. Gand, 1828.

Redevoeringen en Verhandelingen. Tome I. Gand, 1829.

Het Oproer te Antiochië en deszelfs afloop, of het vermogen van den Godsdienst. Gand, 1829.

Verhandelingen over het niet achten der moederlijke tael in de Nederlanden, door een Brusselsch Advocaet. (Réimpression avec avant-propos non signé d'une dissertation de 1788, écrite par J. VERLOO, avocat bruxellois). Gand, 1829.

Proeven van Nederlandschen Prozastijl uit zeven eeuwen. Gand, 1829.

Uitgelezen Dichtstukken van Justus De Harduyn met aantekeningen. Zalt-Bommel, 1830.

De Opstand en Afval der Belgen, getoetst aan den geest des Christendoms, door een R. K. Priester. Leide, 1831.

Over de hulpmiddelen der welsprekendheid bij de oude en nieuwe Volken. Leide, 1831. (Aussi dans *Redevoeringen*, II, 1-32).

Redevoering over den waren Volksroem. Leide, 1834. (Aussi, mais sans les notes, dans *Redevoeringen*, II).

Bloemlezing der Christelijke Oudheid. Leide, 1836.

Johannes de Boetgezant, door J. VANDEN VONDEL, met aantekeningen. Leide, 1840.

Le Livre des Rois et des Grands, extrait de Massillon. Leide, 1841.

Het Boek der Koningen en Grooten, getrokken uit Massillon. Leide, 1841.

Zedespiegel. Zalt-Bommel, 1841.

Le Livret d'Or, extrait du Livre de l'Imitation. Leide, 1842.

Oratio de Arminio, Cheruscorum, et de Claudio Civili, Batavorum ducibus inter se comparatis. Leide, 1844 (Trad. libre en néerlandais dans *Redevoeringen*, II, 205-250).

Over de Voordragt des Redenaars of over de uitspraak en het gebaar, naar het

Fransch, met aanteekeningen. Leide, 1845. (Trad. libre d'un ouvrage du xvii^e siècle attribué à Michel Le Faucheur).

Regelen betrekkelijk de Voordragt des Redenaars. Leide, 1845.

Redevoeringen en Verhandelingen. Tome II. Leide, 1845 (2^e éd., 1852).

Lofrede op Alfred den Grooten. Leide, 1845. (Aussi dans *Redevoeringen*, II, 251-290).

Keur van Paarden verzameld bij J. VANDEN VONDEL, met ophelderingen. Leide, 1846.

Uittreksels uit Hooff's Nederlandsche Historiën. Leide, 1846.

Geschiedenis des Vaderlands voor de Scholen. Dordrecht, 1848.

Kanselredenen over de Gelijkheid van den Verloren Zoon. Leide, 1849.

Hoofdregelen betreffende Stijl en Welsprekendheid. Leide, 1849 (2^e éd. 1856).

De Kimbren en hunne lotgevallen. Leide, 1850.

Keur van Verhalen uit het Leven van Jezus. Zalt-Bommel, 1851.

Oud-Nederlandsch Rijm en Onrijm. Leide, 1851.

J. Vanden Vondel's Gijsbrecht van Aemstel, treurspel met aanteekeningen. Leide, 1851.

De Waarheid van het Christendom, betoogd uit de bekeering van den Apostel Paulus, door GEORGE LORD LYTTLETON, Lid van het Britsche Parlement. Leide, 1852. (Édition modernisée de la trad. néerlandaise de P. A. VERWER, 1750, de l'ouvrage anglais paru en 1748).

Caii Cornelii Taciti Germania (met verklaring, inleiding, aanteekeningen, beeltenis van Tacitus en kaart van Oud-Germanië). Leide, 1855.

J. Vanden Vondel's Lucifer, treurspel, met aanteekeningen. Leide, 1856.

Athanasia of de gronden van mijn geloof aan eene voortdoring na dit leven. Leide, 1857.

Bloemlezing uit de Schriften des Nieuwen Verbonds. Leide et Rotterdam, 1865.

RAOUL LOUIS-VINCENT

(1818)

RAOUL, *Louis-Vincent*⁽¹⁾, était né le 2 février 1770 à Poincy, près de Meaux (département de Seine et Marne).

Après avoir fait ses humanités chez les Bénédictins, il se destinait à la prêtrise, quand éclata la révolution de 1789. Il quitta le Séminaire de St-Sulpice pour entrer dans l'enseignement. Il obtint, à la suite d'un concours, la chaire de Rhétorique au Collège de Meaux.

Nous voyons, dans une lettre à Fourcroy, « qu'avec les jeunes gens du Collège en âge de porter les armes, il s'enrôla volontairement dans le moment où toute la France se postait aux frontières pour repousser l'ennemi ». Il resta trois ans sous les drapeaux et, en passant par les grades intermédiaires, il devint quartier-maître trésorier de la 16^e demi-brigade de ligne. Peu de semaines après le 9 thermidor, il aurait, suivant un de ses anciens élèves, dont il nous a été impossible de contrôler l'assertion, fait une pièce en plusieurs actes et en vers, intitulée : *La Chute de Robespierre*, représentée sur quelques théâtres. « J'ai donné ma démission à la paix, dit-il dans la lettre à Fourcroy, pour reprendre des occupations plus conformes à mes goûts et à mes études.. » Il ne se désintéressa pas d'ailleurs

(1) On lit dans la notice que lui a consacrée QUETELET (*Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres, et des beaux-arts de Belgique, 1849*) : « Dans toutes les pièces » manuscrites que nous avons eues entre les mains et qui sont antérieures à sa nomination » d'inspecteur de l'imprimerie à Amiens en 1813, nous avons lu Louis-Vincent *Raoul*, et » non Raoul. C'est par erreur sans doute que l'arrêté de 1813 porte la dernière ortho- » graphe, qui a toujours été suivie depuis. »

Nous croyons, à ce propos, devoir faire remarquer que cette notice de son ami Quetelet, à laquelle nous avons naturellement recouru pour notre travail, contient sur les premières années de Raoul des renseignements — d'importance médiocre d'ailleurs — qui ne concordent pas d'une façon absolue avec ceux que MM. Andrieux et Lebert, bibliothécaires de Meaux, ont fournis en 1905-1906 à M. Masoin (*Biographie nationale*, vol. xviii).

des affaires publiques, puisque le 30 vendémiaire an VI (21 octobre 1797) il prononça l'éloge du général Hoche, avec un tel succès que l'administration municipale de Meaux en ordonna l'impression et la distribution dans toute l'étendue de la République.

La maison d'éducation qu'il avait fondée à Meaux et qui avait mérité du Gouvernement le titre d'école secondaire prospéra quelques années. (Elle comptait, en 1803, 150 élèves). La concurrence de la maison d'éducation Pihet lui devenant préjudiciable (1), il sollicita en 1806 un modeste emploi dans un des lycées de Paris, parce qu'il désirait, disait-il dans sa demande, se vouer entièrement à l'étude des anciens. L'offre ne fut pas acceptée. Mais l'année suivante, il fut appelé aux fonctions de conservateur de la Bibliothèque de Meaux, qu'il occupa pendant six ans.

A cette époque de sa vie se rattachent les quelques travaux poétiques, dont il donna la primeur quelquefois à la Société d'agriculture, sciences et arts.

Au mois d'avril 1813, Raoul fut nommé inspecteur de la librairie à Amiens.

Les démarches qu'il fit de nouveau sous la Restauration pour obtenir une chaire à Paris n'ayant pas abouti, il quitta la France (voir plus loin *l'Épître sur son séjour en Belgique*). Il fut en 1816 nommé professeur de Rhétorique à l'Athénée de Tournai, et obtint du roi Guillaume des lettres de naturalisation « avec la remise des frais ordinaires ».

Raoul fut nommé professeur à l'Université de Gand au commencement de 1818.

G.-L. Mahne à Ziericzee, J.-M. Schrant à Bovenkarspel, L.-V. Raoul à Tournai et P.-C. Lammens, bibliothécaire à Gand — c'est le texte officiel — constituaient la faculté de philosophie spéculative et des lettres « *philosophiæ theoreticæ et literarum* »

(1) D'après MM. Andrieux et Lebert, son établissement n'ayant plus qu'une cinquantaine d'élèves, il se serait décidé à en « céder les restes à Pihet chez qui il professa la Rhétorique ».

avec, à titre de professeur extraordinaire, D.-C. Munchen à Luxembourg.

Au premier volume des *Annales Academiæ Gandavensis*, on lit dans le programme des cours du 1^{er} semestre de la 1^{re} année académique (3 novembre 1817 au 1^{er} avril 1818): « Professores, qui literas gallicas et historiam Patriæ explicabunt, postea indicabuntur ». La seconde *Series lectionum* (à die I Aprilis ad medium usque Augustum MDCCCXVIII) porte :

« L.-V. RAOUL *Literas gallicas* explicabit diebus Martis, Mercurii, Jovis et Veneris horâ quintâ pomeridianâ; *Historiam* verò *Patriæ*, horâ auditoribus commodâ ».

Dans le second volume des *Annales* (année académique 1818-1819) on lit :

« L.-V. RAOUL... *Selecta loca ex optimis scriptoribus Gallicis cum exemplaribus Græcis et Latinis comparavit* horâ quartâ pomeridianâ diebus Lunæ Martis et Mercurii; eâdem horâ diebus Jovis, Veneris et Saturni *Historiam universalem docuit*; horâ quintâ diebus Jovis, Veneris et Saturni *Historiam philosophiæ tradere cœpit*. » (Commencement d'octobre à fin février).

Du commencement de mars à mi-août, Raoul, fut aussi chargé de remplacer Munchen décédé; « horâ decimâ diebus Lunæ, » Martis et Mercurii in locum defuncti professoris D.-C. Munchen, scholas *Logicas* absolvit ».

1819-1820... « *Præcepta logices tradidit; selecta... comparavit; » historiam universalem exposuit; metaphysicam docuit* ».

1820-1821. A peu près le même besogne.

1821-1822. Raoul ne fait plus de philosophie; mais en revanche il s'occupe de latin et il donne un cours de pédagogie « dans le but de former des professeurs pour les humanités ».

1822-1823. Dix leçons de latin, d'histoire universelle, de pédagogie et de littérature française pendant le premier semestre; huit de latin, d'histoire et de pédagogie pendant le second.

Dès 1823, plus de trace de la *Schola propædeutica* et de leçons de latin. C'est au grec que désormais Raoul consacra le plus de temps: antiquités (pendant toute l'année), explication de la *Cyropédie* (1^{er} semestre), et d'une tragédie (2^e semestre). Il

enseignera en même temps l'histoire, mais plus l'histoire universelle. Il prend, à partir de cette année, l'habitude de varier ; tantôt l'histoire ancienne, tantôt l'histoire du moyen-âge : rien de l'histoire moderne.

Une dernière remarque que nous fournissent les *Series lectionum* : la littérature française ne figure pas au programme de Raoul pendant le deuxième semestre de 1826-1827, pas plus que pendant l'année 1827-1828. Pour les années 1828-1829 et 1829-1830 nous n'avons pas de documents : la collection des *Annales Academiæ Gandavensis* s'arrête au mois d'août 1828 (le dernier volume 1827-1828 ne fut imprimé qu'en 1831 I).

Raoul fut secrétaire du Sénat académique de 1821 à 1822 et de 1829 à 1830 ; recteur de 1824 à 1825.

Pendant les treize ans qu'il passa à Gand, Raoul fut très mêlé à la vie littéraire et artistique, comme à la vie politique.

Jamais il n'avait entendu délaissier les lettres pour l'enseignement.

Il avait commencé l'étude du néerlandais dès son entrée en Belgique. Vers 1819, il se mit à traduire en vers français les meilleurs morceaux des auteurs de sa nouvelle patrie. Non sans succès, s'il en faut juger par ces lignes du « Journal de Gand » du 11 décembre 1819 appréciant sa traduction d'une poésie de Tollens : « Ce n'est pas tant la versification agréable et facile qui excite l'admiration, que la circonstance de la traduction faite par un écrivain qui, il y a quelques mois, était totalement étranger à la langue hollandaise ».

Raoul collaborait non seulement à la *Société de Littérature* de Bruxelles qui publia de 1801 à 1823 des *Almanachs poétiques*, mais au *Mercure belge* (1817-1821) et aux *Annales Belges* (1818-1824). Ses articles de critique littéraire étaient reproduits — généralement — en brochures. Il discutait également les questions d'enseignement qui, dans les derniers temps du règne de Guillaume, étaient fort à l'ordre du jour.

Il soutint de 1825 à 1828 une assez vive discussion dans le « Journal de Gand » avec les journaux anti-gouvernementaux. En

1827, chez J.-N. Houdin fut imprimé son livre : *Droits du prince sur l'enseignement public ou Réfutation des doctrines du Catholique des Pays-Bas* (In-8° de 216 pages). Il l'avait signé des initiales *M. K.* Les uns attribuèrent cet ouvrage au docteur Kluykens, les autres au docteur Kesteloot, mais il était bien réellement de Raoul d'après cette note de Kesteloot : « ... Raoul ayant eu une ardente polémique avec le rédacteur du *Vrai Libéral*, Arnault, celui-ci avait expliqué les initiales *L. V. R.* (dont Raoul usait d'ordinaire) par les mots : *le Vieux radoteur*. Alors Raoul, pour échapper aux explications épigrammatiques de son antagoniste, se voila sous une lettre étrangère aux noms français ».

Au sortir de son rectorat, Raoul songea à publier ses *Œuvres diverses* en 6 volumes.

Sur la couverture du premier volume de cette publication, (à laquelle on souscrivait chez M^{lle} Mestre, libraire, à Gand, rue des Champs, n° 16, et dont l'impression était confiée à M. Bogaert-Dumortier de Bruges), on lit :

« Un choix de pièces hollandaises, traduites en vers français avec le texte en regard, composera le 4^e volume. L'auteur naturalisé Belge et comblé des faveurs du Gouvernement doit un tribut de reconnaissance au Prince et à la Nation qui l'ont adopté ».

Le 1^{er} volume (paru en 1826) s'ouvre par un hommage à S. M. le Roi des Pays-Bas, qui se termine par ces lignes :

« Sire, vous avez daigné m'admettre au nombre de vos sujets; Vous m'avez permis de faire paraître cet ouvrage sous vos auspices; Vous m'avez appelé à d'honorables fonctions parmi des savants qui, tous les jours, me font connaître et apprécier davantage la nation aux destinées de laquelle je suis fier d'avoir attaché mon existence... ». Il se compose uniquement des Satires de Juvénal (c'est la 4^e édition).

Le 2^e volume (1826), dédié à M^r Walther, inspecteur-général des études, est intitulé *Poésies* et comprend : a. *Guillaume-le-Conquérant*, tragédie; b. *L'Écrivain public*, ou *le Pétitionnaire*; c. *La Veille des Vacances*; d. *Les Écoliers en Vacances*; e. *Le*

Jeune homme à la mode; f. *Le poète anglais et les auteurs de l'Edimburg Review* (satire traduite de Byron).

Le 3^e volume (1827), dédié à Mr P. Bergeron, homme de lettres, « hommage de l'amitié », est également intitulé : *Poésies*.

Au début, le discours en vers qui avait été prononcé à l'occasion de l'inauguration du Palais de l'Université. Plus loin, la pièce de 1811, sur les *Embellissements de Paris*, suivie immédiatement de celle qui avait valu à Millevoye un accessit. « Nous la transcrivons, dit une note de l'éditeur, pour qu'on puisse la comparer à celle de notre auteur dont il n'a été fait aucune mention ». Suivent une théorie de la *critique littéraire*, des mélanges, analyses de pièces, épigrammes, etc.

Le morceau le plus curieux est l'*Épître sur son séjour en Belgique* :

= Quoi, R...! vous quittez pour les bords de la Lys
Et la Seine, et le Louvre et l'empire des lys...
.....

= A peine obscur régent, j'avais pu voir le Prince!
Ce n'était point un prince à voir pour qui voulait...
... De mon temps, parler à son moindre valet
Était plus mal aisé qu'il ne l'est en Belgique
D'aller soi-même au Roi présenter sa supplique.
.....

... Quelque beau jour, loin de la Capitale
Réservée aux docteurs de l'École Normale,
On aurait pu me voir, avec mes manuscrits,
Dans un coin du Béarn porter mes cheveux gris,
Et forçant Juvénal à prendre un nouveau masque,
Pour les savants de Pau le travestir en Basque!
.....

Je trouvai que Paris ferait mieux mon affaire :
On jugea que c'était trop de présomption.
..... Je rougis de mon ambition
Et je vins tout confus à l'heureuse Belgique
Pour ce qu'elle valait offrir ma Rhétorique.
On m'y fit un accueil que je n'attendais pas :
Irai-je me placer au nombre des ingrats?
.....

= Mais servir la Patrie est le premier devoir?
= Ce dogme est dans mon cœur : mais au déclin de l'âge
La Patrie est aux lieux où l'on peut vivre en sage —
.....

Le 4^e volume porte le titre de *Leçons de littérature hollandaise traduites en français*. La dédicace "*Viro illustri atque excellentissimo Van Maanen, regio Ministro*", commence ainsi :

« Quidquid apud Batavos vernacula lingua poetas
Eximium peperit, francorum vertere metris
Fert animus, patriisque novum decus addere chartis. »
.....

Voici un passage de la préface qui est assez étendue :

J'offre au public un recueil de poésies traduites du hollandais ...

Peu versé encore dans la connaissance de la langue nationale, sans autre guide que mon propre goût, j'ai pu me tromper dans le choix des morceaux que je cite comme des modèles et je conviens d'avance de l'imperfection de mon travail; tel qu'il est cependant, je crois qu'il servira à faire apprécier une littérature digne d'occuper un rang distingué parmi celles des autres peuples de l'Europe. Les étrangers, qui la connaissent peu, ne l'estiment pas assez; les nationaux, comme pour se venger de cette injustice, s'en exagèrent les beautés; nous nous placerons entre ces deux extrêmes ...

J'ai cherché à retracer quelque chose de la bonhomie de Cats, du sublime de Vondel et de Feith, du naturel de Bellamy, de l'enthousiasme d'Helmers, du pathétique de Tollens, du nationalisme de Kinker, du génie souple et varié de Bilderdyk ...

Suit un « Tableau » raccourci, de la littérature et des sciences dans les Pays-Bas qui est extrait du Cours préparatoire à l'étude de la littérature hollandaise, par M. J.-F.-X. Wurth

Parmi les soixante-sept morceaux, il y a une ode lue en présence de S. Exc. le Ministre Falck à l'occasion de la pose de la première pierre des bâtiments de l'Université de Gand en 1819. Elle commence ainsi :

Vante-nous, fier guerrier, la gloire des batailles,
Reverse les cités, sème les funérailles.

Nous ne savons de qui est le texte hollandais :

Bazuin uw vrede krijsorkanen,
Werp stad en tempel om tot puin.

Le volume se termine par des « notices biographiques, extraites de différents auteurs, sur les principaux écrivains dont cette traduction contient quelques fragments ».

Il a été imprimé en 1828 comme les précédents, à Bruges, mais il porte le nom de l'éditeur H. Tarlier de Bruxelles.

Le 5^e volume (1829) est dédié à Quetelet qui assure (*Annuaire de l'Académie de Belgique pour 1849*, page 106, en note) que « ce n'est qu'en devenant acquéreur des œuvres de Raoul qu'il a appris, non sans un sentiment d'orgueil, que le volume qui renferme les *Traductions d'Horace et de Perse* lui était dédié ».

Un sixième volume qui devait contenir, paraît-il, un commentaire des Géorgiques de Virgile, n'a jamais paru. Les événements de 1830 en auront probablement empêché la publication.

Ces événements apportèrent un changement profond dans la vie de Raoul. Le Gouvernement provisoire (6 décembre 1830) ne maintint des trois facultés de philosophie que celle de Louvain. La carrière *officielle* de Raoul fut brisée. Lors de la réorganisation universitaire de 1835, il ne fut pas renommé à Gand.

Sans place et sans fortune — en 1836 seulement l'*émérite* Raoul reçut une pension et il dut attendre jusqu'en 1844 pour que *tous* ses droits fussent reconnus — Raoul était allé à Bruxelles chercher, pour sa femme⁽¹⁾ et pour lui, des ressources dans le journalisme et dans des leçons particulières. Il fut quelque temps professeur à l'Institut Gaggia et à l'École centrale de commerce. En 1840, lors de l'institution par Rogier des concours-généraux de l'Enseignement moyen, il fut avec Lesbroussart, alors professeur à l'Université de Liège, et Loumyer, chef de division au Ministère des affaires étrangères, chargé de juger les travaux des élèves de Rhétorique, discours latin, composition française et version grecque. Pendant les années 1841, 1842, 1843 et 1844 il figure encore parmi les membres des jurys littéraires de ces concours.

En 1841, l'Université libre de Bruxelles lui confia les cours de langue latine et d'histoire de la littérature latine qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Dans l'intervalle de ses leçons, il s'occupait de la révision de ses travaux qu'il corrigeait et recorrigeait sans cesse : ainsi, en

(1) Raoul perdit sa femme (née Mathurin de Meaux) vers 1830. Il se remaria quelques années après. Il n'eut pas d'enfants. (Cf. Masoin, Biogr. Nation.).

1842, il publiait une dernière édition des trois satiriques latins (Bruxelles, Wouters Raspoet & C^{ie}, 2 vol. in-8°) et, en 1847, une dernière édition de ses comédies-vaudevilles (Bruxelles, Wouters frères, 1 vol. in-18.)

Il joignait d'autres œuvres aux anciennes. Notamment le plus intéressant des travaux critiques qu'il a publiés dans cette dernière période de sa vie, celui qui donne l'idée la plus exacte de sa manière et de ses goûts littéraires, est l'*Anti-Hugo* (Bruxelles, Kiessling & C^{ie}, s. d. In-8°, XIX-250 p. et table). Fidèle aux leçons d'Aristote, de Cicéron, de Quintilien, de Longin, de Boileau, il n'a pas, dit-il dans sa préface, attendu pour combattre les nouvelles doctrines littéraires la réaction qui commence à s'opérer contre elles. (C'était au lendemain des *Burgraves*, en 1844, pensons-nous, qu'il écrivit cette satire du romantisme, dont le *Messenger de Gand* donna un compte-rendu au commencement de 1845). Il y a plus de dix ans, ajoute-t-il, qu'il leur fait une guerre ouverte : ses articles dans les revues du temps en sont la preuve. C'est une guerre toute de principes. S'il s'attaque à Victor Hugo et à lui seul, c'est que Victor Hugo est un homme de génie, qu'il n'y a que l'homme de génie dont les écarts puissent être dangereux et qu'il lui a semblé que, s'il parvient à faire voir que le chef de l'École est dans une mauvaise voie, l'École toute entière sera jugée⁽¹⁾.

Quetelet (*Annuaire de l'Académie royale*) reconnaît que, si Raoul, qui s'était fait de l'ancienne et de la nouvelle littérature cette définition particulière : « les *classiques* sont ceux qui ont fait leur classe, et les *romantiques* ceux qui ne les ont point faites », a été parfois injuste envers les écrivains modernes, c'est à cause de « ses vieilles habitudes littéraires, études qu'il avait constamment dirigées vers les grands écrivains de l'antiquité ». On s'en aperçoit bien quand on lit non seulement l'*Anti-Hugo*, mais les jugements portés par Raoul sur toutes les œuvres des *jeunes*. Et après tout il ne s'en défend pas. Écoutons plutôt ce

(1) Nous nous sommes imposé le devoir de ne discuter, ni les opinions, ni les actes, ni les livres de nos anciens. Nous racontons, nous ne jugeons pas.

qu'il dit à la fin de ce travail qui est comme son testament professoral et littéraire écrit à l'âge de soixante-quinze ans :

« ... Notre seul but était de défendre les saines doctrines littéraires et de venger les écrivains du temps où nous avons vécu, de l'outrecuidance de ceux qui leur ont succédé... Professeur de littérature depuis plus d'un demi-siècle, il nous était pénible d'entendre répéter sans cesse que nous n'avions jusqu'ici enseigné que des sottises, et qu'il y avait d'autres règles du goût que celles qui avaient produit tant de chefs-d'œuvre anciens et modernes...

... Ce n'est pas que M. Victor Hugo ne soit un homme de génie; nous l'avons dit vingt fois, il y a de l'excellent dans ses œuvres, mais il n'est poète que dans les moments d'heureuse inspiration où s'oubliait lui-même, il écrit comme il sent, au lieu de composer d'après ses théories...

... Critique sévère, il est vrai, mais toute désintéressée et que nous ne publions à la fin de notre carrière que comme une dernière leçon, ou plutôt un dernier adieu à nos élèves pour qui seuls nous l'avons entreprise...

... Nous avons la conscience, en mourant, d'avoir fait non pas un bon livre, mais une bonne action. »

Le 11 janvier 1847, Raoul avait été nommé correspondant de la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Il reçut la croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold quelques jours avant sa mort, survenue le 25 mars 1848.

Son portrait est dans l'Annuaire de l'Académie pour 1852.

ERNEST DISCAILLES.

PUBLICATIONS DE L.-V. RAOUL

Embellissements de Paris. Meaux, impr. Raoul, 1811. In-8°, 20 p. (Pièce envoyée au concours pour le prix de poésie proposé par l'Académie française au sujet des nouveaux embellissements de Paris. Soumet eut le prix, Millevoye le 1^{er} accessit. La pièce de Raoul ne fut pas même mentionnée — voir ci-dessus).

Satires de Juvénal, traduites en vers français, avec le texte. Meaux, RAOUL, 1811. 2 vol. in-8°. (En 1815 et en 1819 parurent deux éditions sans texte).

Satires de Perse, traduites en vers français (avec le texte en regard). Meaux, M^{lle} RAOUL; Paris, Brunot-Labbe, 1812, in-8°. (Rééditées en 1818 à Tournay, Casterman père).

Épître à Étienne, sur sa comédie des *Deux Gendres*, par L.-V. R. Meaux, RAOUL, 1812. In-8°, 24 p.

La Veille des Vacances, comédie-vaudeville en un acte et en vers, représentée par les élèves du Collège (sic) de Tournay avant la distribution des prix; par L.-V. RAOUL. Tournay, impr. D. Casterman, 1816. In-12, 47 p. (A la fin de l'avertissement, il parle des représentations théâtrales en usage chez « une société célèbre que sans doute il ne faut pas regretter sous tous les rapports, mais qu'on ne peut suivre de trop près, quand il s'agit de l'enseignement »).

Les Écoliers en vacances, comédie en trois actes, en vers, représentée par les élèves de l'Athénée de Tournay avant la distribution des prix; par L.-V. R. Tournay, impr. D. Casterman, 1817. In-12, 50 p.

Le Passage du Prince, impromptu-vaudeville, représenté le lundi 6 octobre 1817, sur le théâtre de la Ville de Tournay devant leurs Altesses Royale et Impériale le Prince et la Princesse d'Orange. Tournay, impr. D. Casterman, 1817. In-8°, 30 pp.

Ode à son Altesse Royale le Prince d'Orange, sur la naissance de son auguste fils. Tournay, impr. D. Casterman, 1817. In-8°, 13 pp. (Latin-français. L'ode latine est signée *in fine* J.-B. DUON, professeur de poésie à l'Athénée de Tournay; l'ode française L.-V. RAOUL).

Ode à son Altesse Royale le Prince d'Orange, sur la naissance de son auguste fils. Tournay, impr. D. Casterman, 1817. In-8°, 13 pp. (Poésie différente de la précédente. Elle est également accompagnée d'une ode latine signée *in fine* J.-B. CHOTIN, 4^{es} professor in Athenæo Tornacense).

Exposition du Système de l'Enseignement public dans le Royaume des Pays-Bas, par un professeur belge. Tournay, impr. D. Casterman, 1817. In-12, 44 pp. (Réédité dans le tome IV des *Cœuvres diverses*).

Satires d'Horace. Traduites en vers français. Gand, 1818.

Observations sur l'Organisation des Universités du Royaume des Pays-Bas, en réponse à quelques brochures contre cette organisation. Gand, De Goesin-Verhaeghe, 1818. In-8°, 32 pp. Signé *in fine*.

En parcourant les richesses bibliographiques que M. van der Haeghen a recueillies, nous avons trouvé plusieurs exemplaires d'une piécette en vers présentée par G. Van Acker — ce fut un des pseudonymes de RAOUL — le premier jour de l'année 1825 à MM. les membres des deux Sociétés royales des Beaux-Arts et de Botanique à Gand; deux traductions de VERVIER (directeur de l'Académie des Beaux-Arts et poète): *Lierzang, voorgelezen in tegenwoordigheid van Minister Falck, bij het leggen der eersten steens van het paleis der Hoogeschool te Gent, ten jare 1819* (I.-S. Van Doosselaere. In-4°) et *Bij het lijk van mijnen vader* (in-8°, 7 pp.) et une imitation libre des *Dichtstukjes* du même. (Gand, J.-N. Houdin, 1820. In-12). Dans un *Tracé des travaux des quatre loges à l'O. . . de Gand en 1818*, il est fait mention d'une « Cantate du poète Raoul ».

Le discours latin que Raoul prononça à sa sortie du Rectorat: *Oratio publice habita Gandæ die III Octobris anno MDCCCXXV, cum magistratu academico abiret*, fut imprimé à Gand chez De Goesin-Verhaeghe en 1825. In-8°, 16 pp. Il le traduisit en français. (Gand, De Goesin, 1825. In-8°, 24 pp.). De la même époque date un discours en vers hexamètres: *Oratio inauguralis quæ Gandæ in novo Academiæ palatio, die II Octobris anno MDCCCXXV habenda fuit*. Gandæ, typis J.-N. Houdin, 1826. In-8°, 16 pp.

Droits du Prince sur l'Enseignement public ou Réfutation des Doctrines du Catholique des Pays-Bas. Gand, Houdin, 1827. In-8°, 216 pp.

Cœuvres diverses de L.-V. RAOUL. Bruges, 1826-1829. — Cinq volumes inventoriés ci-dessus.

Précis de l'Histoire littéraire grecque, latine et française, extrait de différents auteurs et mis dans un ordre nouveau. Bruxelles, Hauman, Cattoir et C^{ie}, 1837. In-8°, in-230 pp.

Dans un Recueil d'*Épîtres, Satires, Contes, Fables, Épigrammes, etc.*, publié à Bruxelles chez Hayez en 1840, in-8°, 204 pp., une ode au *Roi de Danemarck* et une satire, intitulée *Socrate et Glaucon*, des « législateurs imberbes qui prétendent régler le sort des Etats » (cf. Quetelet).

L'Anti-Hugo. Bruxelles, Kiessling, s. d. In-8°, xix-250 pp.



DOM.-CONST. MUNCHEN (1818)

MUNCHEN, *Dominique-Constantin*, est né à Dudeldorf, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 juin 1763. Il fit ses humanités et sa philosophie au Collège de Luxembourg et étudia ensuite la théologie à Trèves. Proclamé primus au concours pour la collation des cures en 1788, il fut nommé la même année prorecteur et professeur de théologie au Séminaire filial de Luxembourg, et chargé spécialement des cours de théologie pastorale et d'éloquence de la chaire. Cet établissement ayant été supprimé en 1790, Munchen fut successivement curé à Schankweiler (1791-93) et à Diekirch (1793-1803). En 1803, il fut nommé professeur et directeur du Collège de Luxembourg et il y enseigna, à partir de 1806, la rhétorique et la philosophie. Munchen était un partisan convaincu du nouvel ordre de choses et il faisait un enseignement remarquable.

Ces deux titres lui valurent, le 28 mars 1818, sa nomination de professeur à la chaire de philosophie à l'Université de Gand. Il mourut le 16 décembre de la même année.

A. BLEY.

SOURCES

AUG. NEYEN, *Biographie luxembourgeoise*. — Annales belgiques des Sciences, Arts et Littératures. Tome I et II. *Oratio in funere Dominici-Constantini Munchen* ... a GUILIELMO LEONARDO MAHNE, Senatus academici graphiario (parmi les Gandavensia de la Bibliothèque de l'Université de Gand).

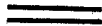
PUBLICATIONS DE D.-C. MUNCHEN.

Ein ernstes Deutsch-Lützemburger Wort an den ungenannten Verfasser und den ungebetenen Uebersender eines Flugblattes, welcher unter dem Titel: Solution d'une question très importante, das den Notablen zur Prüfung vorgelegte Fundamentalgesetz des Königreichs der Niederlande als äusserst unkatholisch verleumdete.

Rede bei Gelegenheit des am 24. August 1815, zu Lützburg gefeierten Geburtstages S. Majestät des Königs der Niederlande, Wilhelm-Friederich, gehalten in der St. Peters-Kirche.

Kurze Anmerkungen zur Naturgeschichte, als weitere Erklärung des am Gymnasium zu Lützburg eingeführten Leitfadens. Lützburg, 1815-17. VI Hefte.

Analyse du Discours de M. München, le jour de l'ouverture de son Cours de Philosophie, à l'Université de Gand. Ce discours, écrit en latin, a été traduit par M. RAOUL, professeur à la même Université. Annales belgiques des Sciences, Arts et Littératures. Tome I, pp. 297-303; à Gand, chez J.-N. Houdin, imprimeur-libraire de l'Université.



GEORG-WILHELM RASSMANN

(1820)

RASSMANN, *Georg-Wilhelm*, fils d'un pasteur protestant, naquit à Barum (Hanovre) en 1781.

Il fit ses études aux Facultés de théologie et de philosophie de l'Université de Gœttingue; ensuite il devint précepteur, d'abord dans une famille berlinoise, puis chez le prince de Gavre qui l'appela dans nos provinces pour diriger l'éducation de son fils, et l'emmena à Paris, lorsque, nommé sénateur, sous le premier Empire, il alla résider dans la capitale avec sa famille.

Le séjour à Paris fournit à Rassmann l'occasion de rendre service à un compatriote, le professeur von der Hagen, de Berlin, qui alors préparait son édition des *Minnesinger*. On sait qu'à cette époque le plus précieux recueil de leurs poésies, le fameux manuscrit *Manesse*, depuis restitué à l'Allemagne, était déposé à la Bibliothèque impériale. Rassmann l'y copia, à la prière du professeur berlinois. — Ce travail lui inspira l'amour de l'ancienne littérature germanique. Nous trouvons la preuve de ce goût dans la composition de sa bibliothèque.

Les fonctions qu'il exerçait chez le prince de Gavre et les sentiments de gratitude et d'attachement qu'il avait conçus pour la famille de son élève (laquelle devait s'éteindre par la mort prématurée du jeune prince), inspirèrent à Rassmann le projet d'une histoire de la maison de Gavre. Il réunit dans ce but un grand nombre de documents et fit de laborieuses recherches préparatoires, lesquelles n'aboutirent néanmoins jamais à une rédaction de cet ouvrage.

En 1820, Rassmann avait été nommé professeur à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, et chargé des cours de philosophie.

En 1835, lors de la réorganisation des universités, il passa à la chaire de littérature grecque, qu'il occupa jusqu'à ce qu'il fut admis à l'éméritat en 1858.

Georg Rassmann, qui avait été créé chevalier de l'Ordre de Léopold, décéda à Gand le 30 juillet 1859.

En dehors de ses cours à l'Université, il avait fort peu écrit. La seule publication qui nous soit connue, est une petite brochure intitulée: *Attila, der Held des fünften Jahrhunderts*.

Nous n'avons pu nous en procurer la première édition (chez Hitzig, sans date?); la seconde édition parut à Berlin en 1806, chez Ludwig-Wilhelm Wittig (34 pages in-8).

Le texte se compose presque exclusivement de la traduction d'extraits de *Jornandes* et de *Priscus*. Seules quelques lignes d'introduction permettent, en les rapprochant de la date de la publication, de deviner l'intention de l'auteur: il pense qu'au milieu des afflictions publiques de son temps, il est utile de rappeler comment les succès foudroyants du conquérant aventureux, Attila, furent assurés par la folle désunion, la lâcheté et la faiblesse de ses adversaires. — L'allusion à Napoléon et à l'écrasement de l'Allemagne est suffisamment transparente. Elle explique à la fois et le choix du sujet de cet opuscule, et son succès relatif qui engagea l'auteur à en donner une seconde édition.

S'il ne publia guère, Rassmann eut l'occasion de collaborer aux œuvres d'autrui comme nous l'avons vu à propos du recueil Manesse. De même ses connaissances linguistiques étendues lui permirent de prêter un concours utile à d'autres écrivains. C'est ainsi que, d'après une annotation manuscrite, il avait traduit de l'italien une notice historique sur Antonello de Messine. Cette traduction, augmentée de commentaires, fut publiée par L. De Bast (Gand, P.-F. de Goesin-Verhaeghe, 1825).

Par une autre pièce manuscrite, conservée à la Bibliothèque de Gand, on voit que Rassmann s'intéressait à la peinture. On le trouve même cité comme connaisseur.

Le principal monument de son activité intellectuelle fut la riche bibliothèque qu'il laissa à sa mort. Celle-ci, comprenant

2876 ouvrages, prouve la grande variété de ses goûts et des études qui tour à tour occupèrent son esprit. La philologie classique y tient naturellement de loin la plus grande place; mais à côté de celle-ci, la philosophie et la théologie, les littératures modernes, l'histoire du moyen-âge et des temps modernes, sont, elles aussi, largement représentées.

Le catalogue de la vente fut dressé par les professeurs Roulez et Wagener. Ce dernier y inséra une notice biographique, à laquelle nous avons emprunté une partie de ce qui précède.

Lors de la vente, qui eut lieu le 10 mai 1860, se produisit un petit incident qui révèle un trait du caractère de Rassmann, sa proverbiale distraction: un des acheteurs trouva entre les feuillets d'un livre, des billets de banque oubliés.

GEORGES HULIN.

SOURCES

Biographie nationale, tome XVIII, col. 755-758, notice par G. HULIN.

A. WAGENER : Notice biographique dans le catalogue de la vente Rassmann, Gand 10 mai 1860. — Notes manuscrites et autres pièces de la Bibliothèque de l'Université de Gand.

PUBLICATIONS DE G.-W. RASSMANN

Une seule publication mentionnée ci-dessus.



JOH.-RUD. THORBECKE

(1825)

THORBECKE, *Johann-Rudolph*, né à Zwolle (Over-Yssel) le 14 janvier 1798, mort à La Haye le 4 juin 1872.

Comme son nom l'indique, sa famille paternelle était originaire d'Allemagne, d'Osnabruck, mais établie à Zwolle depuis plusieurs générations. Son père était un modeste commerçant qui avait eu des revers de fortune. Après de très brillantes études au Gymnase de Zwolle et à l'Athénée d'Amsterdam, il devint étudiant à Leide en 1817, au moment même où finissait la domination française et où la Hollande venait de reconquérir son indépendance. A l'Université de Leide, Thorbecke étudia les lettres et fut couronné trois fois dans des concours académiques pour des dissertations latines sur le *De oratore* de Cicéron (1818), sur la philosophie de Cicéron (1818) et sur les philosophes grecs (1820). Le 19 juin 1820, il conquiert à Leide son diplôme de docteur ès-lettres *summis honoribus*; sa thèse doctorale roulait sur Asinius Pollion.

Un subside du Gouvernement, que lui fit obtenir le ministre Falck, lui permit d'aller poursuivre, pendant deux ans, ses études aux Universités allemandes. Il séjourna à Göttingue, Marburg, Giessen, Heidelberg, Stuttgart, Munich, Erlangen, Iéna, Dresde et Berlin et s'y adonna surtout à la philosophie.

Il s'y lia avec le poète Platen, le philosophe Krause, le chef des romantiques Tieck, le philologue Ottfried Muller, le philosophe Schelling, etc.

Quand il revint en Hollande, il espérait obtenir un professorat à Leide; mais on y tenait alors en suspicion les audaces spéculatives de l'Allemagne et on éconduisit le jeune savant qui retourna à l'étranger et fit des cours sur la philosophie de l'histoire comme privat-docent à l'Université de Giessen, puis à

celle de Göttingue. C'est là qu'il publia en 1824 l'ouvrage qui commença à attirer l'attention sur lui: *Ueber das Wesen und den organischen Charakter der Geschichte*, dédié à l'un de ses maîtres préférés, le célèbre professeur K.-F. Eichhorn. A son second retour en Hollande, il écrivit à Amsterdam un livre important sur la philosophie du droit en réponse à un ouvrage du professeur Kinker de Liège: *Bedenkingen aangaande den Staat en het Regt* (1825).

Grâce à l'intervention du Ministre Falck, il fut nommé, à 27 ans, professeur extraordinaire de sciences politiques et statistiques à l'Université de Gand, où il commença son cours le 4 octobre 1825 par une leçon d'ouverture qui fut imprimée sous le titre d'*Oratio de disciplinarum historico-politicarum argumento*. La première année, Thorbecke fit un cours d'*historia politica Europæ*. Les années suivantes, il y joignit des cours de statistique et d'économie politique, qu'il faisait en néerlandais tout en les répétant en latin pour les élèves wallons. Il donna ainsi l'exemple des cours parallèles bilingues, dont il est question en ce moment dans le débat soulevé par ceux qui souhaitent de ne plus voir donner l'enseignement universitaire à Gand exclusivement en langue française.

Thorbecke collaborait assidûment à la *Bibliotheca critica nova* qui se publiait à Leide. Il y inséra d'importants comptes-rendus en latin, entre autres du tome 1^{er} des *Scriptores des Monumenta Germaniæ historica*, paru en 1826, et de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre* de Guizot (1827). En 1829, il conçut le projet de fonder à Gand, avec ses collègues Schrant, Mahne et van Breda, une revue scientifique néerlandaise sur le patron des *Göttinger gelehrten Anzeigen*; mais le projet fut arrêté par la révolution belge de 1830. Au nom de la Faculté des lettres, il composa en 1828 un mémoire détaillé sur la réorganisation projetée de l'enseignement supérieur. Sa connaissance approfondie des Universités allemandes y éclate à chaque page.

En 1829, il écrivit aussi une remarquable brochure sur la question alors brûlante du monopole de l'État en matière

d'enseignement primaire. Il n'hésite pas à revendiquer courageusement la nécessité de la liberté en matière d'écoles populaires, sauf à entourer l'usage de cette liberté nécessaire des garanties de capacité, de moralité et de surveillance qui ont été imprudemment omises dans la Constitution belge de 1831.

Georges Bergmann père, ancien bourgmestre de Lierre († 1893), nous a laissé, dans ses mémoires, quelques annotations curieuses sur ses années d'étudiant à Gand (1823-1828). J'en traduis ces lignes⁽¹⁾ : « M. le professeur Thorbecke, un Hollandais, fut nommé professeur de droit public et de droit des gens, pendant que j'étais à l'Université. Ses leçons étaient extrêmement savantes et très étudiées ; il les exposait avec un grand soin, mais elles n'étaient appréciées que de peu d'étudiants comme elles le méritaient. Lors de sa nomination, Thorbecke n'avait que 27 à 28 ans. Il était maigre, compassé, un type de hollandais correctement mis. Il vivait très retiré et passait la majeure partie de ses journées dans son cabinet de travail. » Ailleurs⁽²⁾ Bergmann note que, parmi les étudiants, le seul, avec lequel le professeur Thorbecke entretenait des rapports, était Jules van Praet, de Bruges, qui fut plus tard le conseiller bien connu des rois Léopold I et Léopold II. Ce renseignement est trop absolu. Quand on parcourt les lettres et les papiers de Thorbecke⁽³⁾, on voit qu'il était très lié aussi avec son élève préféré P.-J. Ronse, de Thourout, qu'il fit envoyer en Allemagne et qu'il était sur le point de faire nommer professeur à Gand, lorsqu'éclata la révolution belge. De même, il resta toute sa vie l'ami d'un autre de ses anciens élèves E. Conway, de Bruges, qui fut intendant de la liste civile belge et l'intime du roi Léopold I.

A la demande du Gouvernement, Thorbecke adressait chaque

(1) *Uit Vader Bergmann's Gedenkschriften*, p. 129. (Gand, J. Vuylsteke, 1895).

(2) *Ibid.*, p. 120.

(3) Ces papiers sont religieusement conservés à La Haye par son fils M. Willem Thorbecke, avocat du Gouvernement néerlandais, qui a bien voulu me permettre d'en prendre connaissance, ce dont je lui sais gré infiniment.

année au ministre un rapport confidentiel sur les docteurs en droit fraîchement émoulus de l'Université. Émue des plaintes de plus en plus vives sur la préférence donnée aux Hollandais dans les emplois publics en Belgique, l'administration voulait recruter dans les Universités belges des fonctionnaires régnicoles, et Thorbecke renseignait les autorités sur la valeur des jeunes docteurs en droit, à leur sortie de l'Université de Gand. Dans ces curieux rapports, il a apprécié avec une grande perspicacité ces jeunes gens dont plusieurs sont marqué plus tard au barreau, dans la magistrature et dans la politique : tels Hipp. Rolin, l'une des gloires du barreau de Gand, qui fut ministre dans le cabinet Rogier en 1848-1850; le brillant avocat gantois Eug. Van Huffel; Louis Fredericq, de Sottegem, qui mourut greffier de la Cour d'Appel; Georges Bergmann, de Lierre; Ignace van Tours, de Gand; le notaire Ghesquière, de Warneton; Coppieters 't Wallant, de Bruges, etc.

Lorsqu'en 1826, le roi Guillaume ouvrit un concours pour une place nouvelle d'historiographe chargé de composer une histoire générale des Pays-Bas, Thorbecke envoya un mémoire où il se prononçait nettement contre la création de cette charge bizarre et où il démontrait au contraire la nécessité de faire publier d'abord par une commission de savants les sources de l'histoire nationale, à l'exemple de l'Allemagne et de ses *Monumenta Germaniæ historica*. La place ne fut pas créée et la commission fut instituée; mais Thorbecke n'en faisait pas partie. Cette commission, qui avait déjà publié un volume et en préparait d'autres, sombra avec la révolution belge, mais fut ressuscitée en 1834 par Rogier sous le nom de Commission royale d'histoire.

Aux premiers jours du soulèvement de la Belgique contre la Hollande, Thorbecke écrivit à Gand une admirable brochure sur la nécessité pour la paix européenne de ne pas laisser morceler le Royaume des Pays-Bas. Puis réfugié à Leide, il y fit paraître un second écrit tout aussi remarquable sur les devoirs de la Hollande vis-à-vis de la révolution triomphante. Il y annonce déjà l'homme d'État éminent qu'il fut dans la suite.

A la révolution belge de 1830, Thorbecke était retourné définitivement en Hollande et il y devint professeur à l'Université de Leide. On sait qu'il joua bientôt un rôle tout à fait prépondérant dans la politique. Il fut le père de la Constitution hollandaise de 1849 et le plus grand homme d'État de la Néerlande dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Comme chef incontesté du parti libéral, il présida trois ministères en 1849-1853, en 1862-1866 et de janvier 1871 jusqu'à sa mort. Il prit ainsi une part prépondérante à l'élaboration de toutes les lois organiques découlant de la Constitution qui avait été en grande partie elle-même son œuvre personnelle, et il imprima sa marque à toutes les autres grandes lois politiques de son pays. Même dans l'opposition, il dominait les débats de la Chambre. Comme écrivain autant que comme orateur, il se distinguait par une argumentation serrée, sobre, froide, hautaine, d'une logique irrésistible. Son nom est indissolublement uni à toute l'histoire politique de la Hollande sous les règnes de Guillaume II et de Guillaume III.

Nous ne pouvons qu'indiquer ici d'un mot ce côté si considérable de la carrière retentissante du professeur gantois, qui ne passa que cinq ans à notre Université et pour qui cette époque semble avoir été une période d'études, de recueillement et de préparation.

PAUL FREDERICQ.

SOURCES

On peut consulter sur Thorbecke quelques importants articles parus à sa mort : G. GROEN VAN PRINSTERER, dans la revue *Nederlandsche Gedachten* (14 juin 1872); S. VISERING, *Thorbecke*, dans la revue *De Gids* (juillet 1872); B.-H.-D. TELLEGEN, *Thorbecke*, dans la revue *De Tijdspiegel* (sept. 1872); l'article de la rédaction de la revue *De Economist* (juin 1872); C.-W. OPZOMER, *Thorbecke*, dans les *Verslagen en mededeelingen* de l'Académie Royale des Sciences d'Amsterdam (1872); A. RÉVILLE, *Un homme d'Etat hollandais, J.-R. Thorbecke*, dans la *Revue des deux Mondes* (15 nov. 1872); *Thorbecke, In memoriam*, dans la revue catholique *De Wachter* (1872); *Johan-Rudolph Thorbecke*, dans la collection de E.-D. PIJZEL, *Mannen van beteekenis in onze dagen; Kleine genealogische bijzonderheden over het geslacht Thorbecke*, dans la revue *Heraldische Bibliotheek* (1873, 145); W.-J.-A. JONCKBLOET, *Thorbecke en de liberale partij* (1872).

Parmi les autres ouvrages ou essais consacrés à Thorbecke, citons : W.-C.-D. OLIVIER, *Herinneringen aan Mr. J.-R. Thorbecke* (Arnhem, 1872), (cf. le compte-rendu de cet ouvrage par TELLEGEN dans *De Tijdspiegel*, nov. 1872); *Thorbecke*, dans *Mannen van beteekenis* (Haarlem, 1874); M. BUIJS, *Mr. Jan-Rudolf Thorbecke herdacht* (Tiel, 1872);

PÉBÉ (P. BROOSHOOFT), *Beschouwingen over Thorbecke* (Leide, 1872) (cf. aussi G. DE BOSCH KEMPER, *Geschiedenis van Nederland na 1830*, Amsterdam, 1873-1875, tome I, *Aanteekeningen*; S. VAN HOUTEN, *De Staatsleer van Mr. J.-R. Thorbecke*, Groningen 1872; K.-TH. WENZELBURGER, *Jan-Rudolph Thorbecke dans les Preussische Jahrbücher* (1874), xxxiii, p. 164, 237).

JOH.-C. ZIMMERMAN, *Het standbeeld van Thorbecke* dans la revue *De Gids* (1876); *Bij het standbeeld van Thorbecke*, dans la revue *Eigen Haard* (1876); W.-J.-N. LANDRÉ, *Thorbecke*, dans la revue *Leeskabinet* (1876).

W.-A. ELBERTS, *Historische wandelingen in en om Zwolle*. Amsterdam, 1872.

(J. BAUDEWIJNSE), *Onthulling van het standbeeld van Thorbecke, 18 Mei 1876*. La Haye, 1876. (Contient l'admirable discours de M.-G. van der Linden sur le rôle et la personnalité de Thorbecke).

VAN DIGGEBLEN, *Woorden gesproken te Zwolle, 13 Mei 1876*.

J. VAN VLOTEN, *Thorbecke's standbeeld*. Arnhem, 1876.

W.-J. VAN WELDEREN BARON RENGERS, *Schets eener parlementaire geschiedenis van Nederland sedert 1849*. 2 vol., La Haye, 1889-1893. (Surtout le t. III).

J.-A. DE BRUYNE, *Geschiedenis van Nederland in onzen tijd*. 5 vol., Schiedam, 1891-1901. (Surtout le t. I, pp. 100-107).

W.-F.-J. NUYENS, *Geschiedenis van het Nederlandsche volk van 1815 tot op onze dagen*. 4 vol., Amsterdam, 1883-1886. (Surtout le t. III).

P. ALBERS, S. J., *Geschiedenis van het herstel der Hierarchie in de Nederlanden*. 2 vol., Nimègue, 1903-1904 (t. II, pp. 170-178).

PAUL FREDERICQ, *Thorbecke vòòr 1830*. La Haye 1905 (paru d'abord dans la revue anversoise *De Vlaamsche Gids*). On y trouvera beaucoup de menus détails sur les cinq années que Thorbecke a passées à l'Université de Gand.

PUBLICATIONS DE J.-R. THORBECKE

Principaux ouvrages de Thorbecke. Voir pour plus de détails, TH.-CH.-L. WIJNMALEN, *M. Johan-Rudolph Thorbecke. Eene Bibliographie*, dans *Levensberichten der afgestorvene medeleden van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde*. Leide, 1875.

Disputatio historico-critica inauguralis de C. Asinio Pollione, quam pro gradu Doctoratus summisque in Philos. Theor. et Hum. Lit. honoribus ac privilegiis, in Academia Lugduno-Batava, rite et legitime consequendis, publico ac solenni examini submittit JOHANNES-RUDOLPHUS THORBECKE, Zwolla-Batavus. Ad diem XIX Junii MDCCCXX. Lugduni-Batavorum, apud H.-W. Hazenberg Junioem, 1820. (Autre édition avec un nouveau titre : JOHANNIS-RUDOLPHI THORBECKE *Commentatio de C. Asinii Pollionis vita et studiis doctrinæ*. — Leide, Hazenberg, 1820).

Ueber das Wesen und den organischen Charakter der Geschichte. Ein Schreiben an Herrn Hofrath K.-F. Eichhorn in Göttingen. Goettingue, 1824.

Bedenkingen aangaande het Regt en den Staat (anonyme). Amsterdam, 1825.

JOHANNIS-RUDOLPHI THORBECKE. *Oratio de Disciplinarum Historico-Politicarum argumento*, habita die IV Octobris MDCCCXXV, quum professionem historiæ politicæ atque diplomaticæ et statistices extraordinariam in Academia Gandavensi solemniter capeuseret. Gandavi, P.-F. de Goesin-Verhaeghe, 1825. (Se trouve aussi dans les *Annales Academiæ Gandavensis*. Gandavi, P.-F. de Goesin-Verhaeghe, 1829).

Bedenkingen over de Hoogeschole en het Akademisch onderwijs van de Letterkundige Faculteit aan de Universiteit te Gent. (Gent), ter Universiteitsdrukkerij, 1828.

Over het bestuur van het onderwijs in betrekking tot eene aanstaande wetgeving. Zutphen, 1829.

Een woord in het belang van Europa bij het voorstel der scheiding tusschen België en Holland. Leiden, September 1830.

Over de erkenning der onafhankelijkheid van België. Leiden, December 1830.

Over de verandering van het algemeen Statenstelsel van Europa sedert de Fransche omwenteling. Eerste afdeeling 1789-1793. Leide, 1831.

Aanteekening op de Grondwet. Amsterdam, 1839.

Proeve van herziening der Grondwet. Leide, 1840.

Over plaatselijke begrooting. Leide, 1847.

Bijdrage tot de herziening der Grondwet. Leide, 1848.

Historische schetsen. La Haye, 1860; 2^e édition 1872. (Ce volume contient des études disséminées dans des revues de 1836-1860.)

Parlementaire redevoeringen. 6 vol., Deventer, 1856-1870.

Brieven van Thorbecke, 1830-1832. Amsterdam, 1873. Ces lettres, dont les premières sont datées de 1824, 1826, 1829, sont adressées à G. Groen van Prinsterer, et ont été publiées par celui-ci après la mort de Thorbecke. (Cf. l'article du Prof. Buys dans *De Gids*, 1872). Une longue lettre de THORBECKE à LUDWIG TIECK (27 janvier 1822) se trouve dans *Briefe an Ludwig Tieck*, I, 530 et suiv., (4 vol. Breslau, 1864). Une autre longue lettre au Prof. RITGEN, (1 déc. 1821) a été publiée par BERKENHOFF dans son article *Brieven van Thorbecke*, dans la revue *De Gids* (mars 1897). Cf. aussi les très curieuses annotations sur Thorbecke en 1821, dans *Die Tagebücher des Grafen August von Platen*, II, 476 et suiv. (Stuttgart, 1900); et le *Dagverhaal van Thorbecke, Maart 1848*, uitgegeven door Mr. W. THORBECKE (*Revue De Gids*, 1903).

Onuitgegeven parlementaire redevoeringen, verzameld door G.-G. VAN DER HOEVEN. Groningue, 1900.



PHILIPPE-AUGUSTE DE ROTE

(1830)

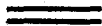
DE ROTE, *Philippe-Auguste*, docteur en philosophie et docteur en droit, né en 1803 et décédé à Gand, le 13 novembre 1863. Débute en 1825 comme professeur à l'Athénée et aux cours académiques de Luxembourg, où il donna l'enseignement historique. Après la révolution, à laquelle il prit une part active, il fut nommé par arrêté du 16 décembre 1830, professeur extraordinaire à la faculté de droit et chargé d'y faire les cours d'histoire politique (histoire moderne), d'économie politique et de statistique. Lors du rétablissement de la faculté de philosophie et lettres en 1835, il entra dans celle-ci avec le titre de professeur ordinaire, tout en conservant le même enseignement qu'auparavant. À partir de ce moment il fit également un cours d'économie politique à l'École spéciale du génie civil. En 1838, à peine âgé de 35 ans, il fut appelé à la dignité rectorale. En 1848, il devint administrateur-inspecteur en remplacement de M. d'Hane, démissionnaire. Dès lors les fonctions administratives accaparèrent la plus grande partie de son activité. En 1849, il abandonna son cours d'histoire politique à Roulez et à, partir de 1853, il se fit suppléer par H. Brasseur pour l'économie politique et la statistique. Il demeura toutefois titulaire de ces derniers cours jusqu'au jour de sa mort.

Dans son enseignement, Ph.-Aug. De Rote défendait avec passion la cause de la liberté, en matière politique comme en matière économique. Durant sa carrière administrative de grands progrès furent réalisés à l'École spéciale, plusieurs sont dus à son initiative. En 1849, il fit partie d'une commission de trois membres pour reviser la loi de 1835 sur l'enseignement supérieur. C'est le jury combiné qui sortit des

délibérations de cette commission, mais malgré De Rote. En 1853, il fit partie d'une nouvelle commission pour reviser la loi de 1849. Son rapport, concluant à restituer leurs jurys, respectifs aux Universités de l'État, tout en maintenant le jury combiné pour les Universités libres, n'eut pas le succès qu'il en attendait.

On possède de De Rote, à la Bibliothèque de l'Université, des minutes de rapports administratifs et un cahier de notes, contenant entre autres choses, le syllabus d'un cours d'histoire en six leçons. Ces leçons rappellent beaucoup les anciens manuels de philosophie de l'histoire.

H. VAN HOUTTE.



JOSEPH ROULEZ

(1832. Faculté libre)

ROULEZ, *Joseph*, naquit à Nivelles le 6 février 1806. Il était fils d'Emmanuel Roulez, notaire à Braine-le-Château et de Ghislaine Lelièvre. Il fit ses études primaires et moyennes dans sa ville natale, puis se rendit à Louvain où il suivit les cours de la Faculté de philosophie et lettres.

Deux savants étrangers, que le Gouvernement du roi Guillaume y avait appelés, Dumbeck et Bekker, y enseignaient avec grand succès l'histoire et les lettres anciennes. Ils y avaient remis en honneur les fortes études et rallumé le flambeau de la philologie classique qui, après avoir brillé à Louvain d'un très vif éclat dans les siècles passés, s'était malheureusement éteint au XVIII^e siècle. Le jeune Roulez se plaça rapidement au nombre des élèves les plus zélés et les plus distingués de ces deux professeurs éminents. Grâce à leurs excellentes leçons et à un travail opiniâtre, il combla rapidement les lacunes qu'avait pu laisser dans sa formation l'enseignement plutôt défectueux du Collège de Nivelles. Il se révéla bientôt comme un humaniste de valeur, rompu à bonne méthode, familiarisé avec la lecture des auteurs grecs et latins, solidement préparé aux recherches personnelles.

Dès 1824 et 1825, il donna la mesure de son mérite en envoyant au Concours universitaire deux mémoires qui obtinrent la médaille d'or. Le premier *Commentatio de Carneade Cyrenæo philosopho academico* vit le jour à Gand en 1825; le second, publié à Louvain en 1828, était un travail fort complet sur Héraclide de Pont, sa biographie, ses écrits, son style, etc.

En 1825, Roulez fut nommé professeur de sixième latine au Collège de Mons. Mais il dut démissionner au bout d'un

an pour motif de santé. Il profita du loisir que les circonstances lui créèrent pour mettre au jour des observations critiques sur le texte des discours de Thémistius. Il en fit le sujet de sa dissertation inaugurale devant la Faculté de Louvain (17 juillet 1828) et dédia cet ouvrage à Creuzer, fondateur et directeur du Séminaire philologique de Heidelberg « dont l'école de Louvain est la bouture ». Ce travail attestait déjà une grande maturité d'esprit. Il valut à son auteur de flatteuses appréciations de la critique allemande ⁽¹⁾. Roulez qui avait dû procéder, avant tout, sans le secours d'aucun manuscrit par critique conjecturale, eut la satisfaction de voir ses corrections confirmées en plus d'un endroit par une collation du *cod. ambrosianus* que lui envoya Jacobs.

Vers le même temps, le jeune docteur, nanti d'une bourse du Gouvernement hollandais, partit pour l'Allemagne. Il séjourna à Goettingue, Heidelberg et Berlin, et entendit Creuzer, Dissen, Boeckh, K.-O. Müller. Il arrivait au bon moment. Il se passionna à l'étranger pour les recherches de mythologie, d'épigraphie et surtout d'antiquité figurée qui allaient renouveler de façon si heureuse des parties entières de la science. Il y élaborait un important travail qu'il avait entrepris sur les conseils de Creuzer : c'était un recueil des fragments des Histoires de Ptolémée Héphestion, accompagné d'un commentaire perpétuel fort étendu. Ce volume parut en 1834, avec une préface du maître qui l'avait inspiré, et fut dédié à Bekker.

Quand Roulez rentra en Belgique, il trouva le pays en pleine agitation. On était à la veille de la révolution de 1830 et les préoccupations publiques étaient bien éloignées de tout ce qui intéressait les philologues. Plusieurs savants de grande valeur quittèrent notre patrie et les Facultés de philosophie et lettres de Gand et de Louvain furent supprimées. Roulez en fut navré ⁽²⁾. Toutefois, les événements qui venaient de se

(1) Voir notamment BODIUS, *Gött. Gelehrt. Anz.*, 1834, pages 246 et suiv.

(2) Il écrivait en février 1832 : *Paucis post reditum diebus erupit rerum belgicarum conversio, fatalis illa cum aliorum tum meis rebus ac studiis* (Ptol. Héph. p. 4).

passer eurent une influence considérable sur son avenir. En 1832, il fut nommé professeur de grec à l'Athénée de Gand et attaché à la Faculté *libre* de philosophie. Il se distingua de part et d'autre. Néanmoins, ses occupations professionnelles n'absorbèrent pas toute son activité. Il mit au jour, en 1833, un volumineux mémoire de P.-J. Baert sur les campagnes de César en Belgique et particulièrement sur la position du camp de Cicéron chez les Nerviens. Cette œuvre, à laquelle l'auteur travaillait déjà en 1807, avait vieilli. L'éditeur la mit au point et l'enrichit d'un grand nombre de notes.

Peu après, Roulez conquit le diplôme de docteur en droit. L'existence de la Faculté libre semblait à ce moment bien précaire. L'avenir était sombre. Notre philologue devait-il rester dans l'enseignement ou entrer au barreau? Il n'en savait rien lui-même en 1835. Fort heureusement, Minerve l'emporta sur Thémis.

Le jeune maître professa, pendant plusieurs années, l'histoire de la littérature latine et de la littérature grecque à la Faculté libre. De cet enseignement, sortirent deux publications qui ont largement contribué à faire connaître au public français les travaux érudits de la philologie allemande. En 1837, Roulez fit paraître, à l'usage de ses élèves, un abrégé de la grande Histoire de la littérature grecque de Schoell, dont la première édition en langue française avait paru à Paris en 1823-1828⁽¹⁾. Le professeur gantois fit plus que d'adapter ce livre aux exigences de son public : il le mit au courant des dernières découvertes et donna une extension considérable aux références et à la partie bibliographique. Il en fit, en somme, un compendium, assez sec mais très complet, témoignant d'une érudition peu commune et d'un outillage scientifique parfait. L'année suivante, il publia un Manuel d'histoire de la littérature romaine, d'après le volume de Baehr, imprimé à Heidelberg en 1833. Dans la préface qui parut en juillet 1838, l'auteur caractérisait la portée de cet ouvrage de la manière

(1) Huit volumes in-8°. Ed. allemande, Berlin, 1828-1830.

suiivante: « il n'est pas destiné à la curiosité superficielle qui veut s'amuser en s'instruisant et attache le plus grand prix à la forme. Plein, substantiel et sévère, il réclame des lecteurs patients et studieux. Ce n'est point une œuvre littéraire, c'est une œuvre de science! » Ces deux livres consacrèrent la réputation de Roulez.

Lorsque le Gouvernement belge réorganisa notre enseignement supérieur en 1835 et rétablit définitivement dans la cité gantoise la Faculté de philosophie et lettres, Roulez y fut immédiatement nommé professeur. Il allait devenir un des maîtres les plus éminents de notre Alma Mater. Il y enseigna, de 1835 à 1873, les antiquités romaines et y fit successivement, jusqu'à sa mise à la retraite en 1873, les cours d'archéologie, de philologie grecque, d'encyclopédie du droit, d'histoire du droit romain, d'histoire moderne. Il occupa également, pendant de longues années, les plus hautes dignités académiques. Il porta l'hermine, à deux reprises, et notamment presque sans interruption, de 1857 à 1863; de 1863 à 1873 il fut administrateur-inspecteur de l'Université.

Roulez se montra professeur, recteur et administrateur hors pair. Voici en quels termes feu Wagener l'a dépeint dans l'exercice de ces triples fonctions :

« Nous n'avons pas suivi les leçons de Roulez, mais d'après » ce que nous ont dit ses élèves, il parvenait, malgré les » imperfections de son langage (Roulez éprouvait quelque » difficulté de parole et bégayait légèrement), à captiver sans » peine l'attention de ses auditeurs, parce qu'ils avaient con- » fiance dans la solidité de son érudition. Le plus travaillé » de ses cours paraît avoir été celui d'antiquités romaines. » C'était incontestablement le meilleur qui pendant de longues » années fût donné en Belgique. Lorsque Roulez commença » à le professer, on ne possédait pas encore cet admirable » manuel de Becker, continué et renouvelé par Marquardt et » Mommsen, qui rend aujourd'hui l'enseignement des antiquités » romaines relativement facile. Le jeune professeur fut obligé, » pour se tenir au courant de la science, de dépouiller patiem-

» ment les innombrables brochures qui suivirent en Allemagne
 » la publication des ouvrages de Niebuhr et de Götting. Il
 » ne recula pas devant cette tâche laborieuse et c'est ainsi
 » que son enseignement du droit public et administratif de
 » Rome acquit en Belgique une autorité légitime et incontestée.
 » Les cahiers de ses bons élèves étaient très recherchés, et
 » si Roulez avait publié son cours, il est probable qu'il eût
 » fait sensation. Il négligea de le faire en temps opportun, ce
 » qu'il regretta beaucoup dans la suite.

» Roulez fut deux fois recteur. Il s'acquitta d'une manière
 » fort distinguée de ces difficiles fonctions et l'on peut dire
 » que nul recteur n'a laissé à Gand des souvenirs aussi vifs.
 » Cela tient à ce que Roulez aimait passionnément l'Université
 » dont il était le chef; l'affection qu'il lui avait vouée rem-
 » plaçait en quelque sorte chez lui les affections de famille.

» Les discours et les rapports qu'il a faits comme recteur
 » peuvent être considérés comme des modèles du genre⁽¹⁾.
 » Dans les cérémonies académiques son langage, d'ordinaire
 » négligé, s'élevait jusqu'à l'éloquence⁽²⁾, et alors sa parole,
 » généralement hésitante et embarrassée, s'échauffait, devenait
 » vibrante et allait au cœur. C'est dans les solennités univer-
 » sitaires que Roulez se sentait sur son véritable terrain. Il ne
 » négligeait rien pour leur donner tout l'éclat, tout le retentisse-
 » ment possible. Il y officiait, pour ainsi dire, comme un
 » pontife de la science, dont il avait le culte et dont il s'effor-
 » çait d'inspirer le respect à la jeunesse studieuse. Roulez était
 » le type du savant...

« Lorsqu'en 1863, à la mort de Ph. De Rote, Roulez fut
 » appelé à lui succéder comme administrateur-inspecteur,

(1) Citons notamment son remarquable discours sur les mœurs électorales de Rome (1858).

(2) Voici le début de son rapport de 1857-1858 : « J'ai à vous rendre compte de la situation de l'Université pendant l'année académique qui vient de s'écouler. Par des circonstances que vous connaissez tous, mon prédécesseur n'a pu présenter au public un pareil exposé pour les deux années précédentes. Les faits graves qui, pendant ce temps, se sont passés à l'intérieur et au dehors de l'Université, sont tombés dans le domaine de l'histoire; je les abandonne, en toute confiance, à son impartial jugement ».

» tous ses collègues applaudirent au choix du Gouvernement.
» Il conserva ses fonctions jusqu'en 1873, époque à laquelle
» il demanda et obtint l'éméritat. Roulez fut comme admini-
» strateur ce qu'il avait été comme recteur. Il ne réussit pas
» sans doute à contenter tout le monde, tâche assurément
» impossible lorsqu'on a à résoudre de nombreuses questions
» de personnes. Mais il s'efforça toujours d'être juste et si on
» a pu lui reprocher quelquefois, avec une apparence de
» raison, d'être pessimiste et d'avoir des accès d'humeur
» noire, tout le monde devra reconnaître qu'il examinait avec
» le soin le plus scrupuleux et l'impartialité la plus rigoureuse
» toutes les questions qui lui étaient soumises.»

L'activité scientifique de Joseph Roulez fut réellement prodigieuse.

Au cours de sa longue carrière, au milieu des occupations les plus absorbantes et malgré les tracas de la vie administrative, il ne cessa jamais de produire et de faire avancer la science. Il travailla, peut-on dire, jusqu'à son dernier jour. L'année même de sa nomination dans l'enseignement supérieur, il avait été élu correspondant de la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique (8 août 1835); il en fut nommé membre titulaire deux ans après. Lorsque la savante compagnie célébra son centenaire, Thonissen fit ressortir le lustre qu'avaient jeté sur elle les travaux du grand archéologue gantois.

Parmi les innombrables notices et mémoires que Roulez fit paraître dans les publications académiques, il faut citer, avant tout, ses études d'archéologie figurée. Les monuments figurés passèrent au premier rang de ses préoccupations scientifiques après un long voyage qu'il fit en Italie en 1839. Mentionnons spécialement son mémoire sur les peintures d'une coupe de Vulci représentant des exercices gymnastiques, dédié par l'auteur à O. Müller, son maître et son compagnon de voyage; ses descriptions si complètes et si intéressantes de vases du Magasin Basseggio à Rome, destinés à la vente et condamnés

fatalement à la dispersion; ses explications de peintures de vases de la Collection Pizzati fournissant pour la plupart la représentation de scènes mythologiques, Achille et Ajax jouant aux dés, le départ de Castor, Triptolème, le Jugement de Paris, la mort d'Antiloque et de Memnon, les noces d'Hercule et d'Hébé, la lutte d'Hercule et de Triton, le combat de Thésée et de l'amazone Molpadie, les protélie de Bacchus et d'Ariane; ses notices sur des vases, bas-reliefs et objets divers des Musées de Naples, Florence, Padoue, Arezzo, du palais Barberini, etc. De toutes les communications qu'il fit à l'Académie et inséra dans les Bulletins, Roulez composa des recueils factices qui parurent à Bruxelles de 1838 à 1854 sous le titre de *Mélanges de philologie, d'histoire et d'antiquités* (en tout : sept fascicules). Ils attestent la variété et l'étendue de ses connaissances, la sûreté de sa méthode et sa perspicacité.

De plus, l'éminent archéologue donna dans les publications de l'Institut archéologique à Rome une série de notices très remarquables sur diverses trouvailles faites à Ruvo, Cervetri, Chiusi, Vulci, Palestrina, Grumento et décrivit et expliqua magistralement de nombreuses peintures de vases de la collection Campana : combat de Thésée et du Minotaure, départ de Néoptolème pour Troie, naissance de Minerve, Hercule et Nessus, combat d'Hercule contre les Amazones, — cette dernière sur un canthare de Duris, actuellement conservé aux Musées royaux de Bruxelles.

L'ouvrage le plus important que Roulez consacra à l'archéologie classique parut à Gand en 1854 sous le titre : *Choix de vases peints du Musée d'antiquités de Leide publiés et commentés* (volume in folio, de 92 pages, admirablement illustré, dédié au roi des Pays-Bas Guillaume III). L'auteur y faisait connaître et commentait à la perfection les pièces capitales de la célèbre collection hollandaise : quatre vases, rapportés d'un voyage en Grèce par le colonel Rottiers et cédés par lui au Gouvernement hollandais en 1823, et seize vases provenant des fouilles de Canino et acquis à Rotterdam en 1839 par le roi Guillaume I. Cette belle et savante publication fit grand

honneur à la science belge et assigna au professeur gantois, au dire de l'illustre Lenormand, un rang des plus distingués parmi les archéologues de l'Europe.

Roulez prit également une part fort importante aux recherches d'archéologie nationale. Pendant plus de quarante années, il consigna et décrivit avec le plus grand soin, dans le « *Messenger des Sciences historiques* » de Gand et surtout dans les « *Bulletins de l'Académie royale* », le résultat des fouilles et les découvertes d'antiquités faites sur tous les points de la Belgique. Lorsqu'en 1842, la Classe des lettres décida de publier la carte archéologique de la Belgique, elle fit appel avant tout à la compétence de notre collègue qui se chargea de rédiger un questionnaire destiné à être envoyé à tous les bourgmestres et curés du pays. De toute part, les réponses lui parvinrent et il fut chargé de les coordonner. Les années passèrent toutefois sans que l'on vit rien paraître. En 1845, Reuvs, Leemans et Janssen publièrent à Leide la carte archéologique des Pays-Bas, la Belgique y comprise ; puis, vinrent les travaux de Schayes et de Vandermaelen qui, de même que celui des savants hollandais, défloraient l'œuvre préparée par l'archéologue gantois. Ce dernier renonça, dès lors, à tirer parti de tous les matériaux qu'il avait recueillis et se contenta de mettre au jour des *Observations sur les voies romaines de la Belgique*. Il offrit cet opuscule à l'Université de Bâle à l'occasion du 400^e anniversaire de sa fondation (1860).

Roulez s'occupa également avec grand succès de l'histoire ancienne de la Belgique. Son *mémoire sur les magistrats romains de la Belgique*, très remarquable pour l'époque à laquelle il parut (1844), est demeuré classique en dépit des dernières découvertes et des progrès de la science. Il lui donna du reste un complément obligé en 1875, en publiant une importante étude sur *les légats propréteurs et les procureurs des provinces de Belgique et de la Germanie inférieure*. Il y reprenait toute la première partie du travail précédent en tenant compte de toutes les inscriptions nouvelles et en envisageant le sujet au point de vue de l'histoire de l'Empire romain. Dans le même

ordre d'idées, mentionnons également ses recherches sur le contingent fourni par les peuples de la Belgique aux armées de l'Empire romain (1852), sur la nature des relations des peuples de l'ancienne Belgique, dits clients dans César (1837), sur l'origine, la langue et la civilisation des peuples qui habitaient la Belgique actuelle à l'arrivée de César (1849); sa polémique avec Schayes sur les origines belges (1850-52); ses observations sur quelques textes des Commentaires de César, relatifs à la Belgique ancienne, à savoir : *De bello gallico*, II, 4; V, 39; VI, 32-33, d'après trois manuscrits de Florence : 6, 7, 8, case 68 (1840).

Mais le savant professeur ne s'occupa pas exclusivement de l'histoire ancienne de la Belgique ni d'inscriptions latines pour autant qu'elles pouvaient fournir des renseignements sur le passé de notre patrie. Il ne se désintéressa jamais de l'étude de l'histoire ancienne en général, de l'épigraphie latine, des antiquités publiques et privées de Rome. Dans ces domaines voisins du champ habituel de son activité, il traça de nombreux sillons. Il publia et commenta un grand nombre de textes lapidaires et fournit des éclaircissements utiles sur bien des questions controversées des institutions romaines.

En 1845, il publia une *Histoire de la lutte entre les patriciens et les plébéiens à Rome*, mémoire présenté au Concours universitaire par son élève Arthur Hennebert, de Tournai. Ce jeune homme qui donnait les plus belles espérances avait péri accidentellement dans les eaux de la Lys, le 5 juillet 1844, à l'âge de 21 ans, avant d'avoir pu subir la troisième épreuve du concours. Mais il avait triomphé dans les deux premières et le Gouvernement consacra une médaille spéciale à sa mémoire.

Bien qu'archéologue avant tout, Roulez demeura également fidèle à ses premières études qui avaient été purement philologiques, au sens étroit du mot. Il connaissait admirablement les auteurs anciens, excellait à en corriger le texte quand il était corrompu et à faire la lumière sur les passages les plus obscurs. On lui doit la collation d'un manuscrit de Heidelberg des aventures amoureuses de Parthénus de Nicée (1836); la correction

d'un texte de Dion Chrysostôme (P. 130 B-C) d'après le *Vaticanus 99* et le *Laurentianus 22* (1840); un examen d'un manuscrit de l'Escurial renfermant un fragment de Denys d'Halicarnasse (1848); des notes sur un manuscrit d'Aurelius Victor de la Bibliothèque royale de Bruxelles et sur l'édition de cet auteur par André Schott (1850); des conjectures sur le chapitre XXXVI, § 1, p. 106 de la *Notitia Dignitatum* (1850); des observations sur l'existence problématique d'un manuscrit des Antiquités de César dans une bibliothèque de Liège au XVI^e siècle. En 1863, il fit paraître une édition estimée des livres II, III, XXI, XXII de Tite-Live, à l'usage des Athénées royales.

Roulez fut enfin l'un des premiers collaborateurs de la Biographie nationale. Il y inséra quarante notices fort bien faites sur des philologues ou archéologues belges. Elles étaient, comme tout ce qui sortait de sa plume érudite, marquées au coin de l'exactitude et de la précision. Il paya également un tribut d'éloges et de regrets aux philologues Baguet et Van Heusde dans l'Annuaire de l'Académie royale.

Notre collègue fit partie du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen depuis sa création. « Comme il avait été » lui-même attaché à un Athénée, dit Wagener, dans la notice » que nous avons déjà citée, et que, d'autre part, ses connaissances philologiques étaient incontestables, il exerça au sein » de ce conseil une grande et salutaire influence. Partisan » convaincu de la nécessité du maintien des études classiques, » il s'opposa toujours, avec énergie et non sans succès, à ceux » qui voulaient les réduire au profit des mathématiques et des » langues modernes, sauf à les supprimer plus tard d'une » manière complète. Sans doute, Roulez comprenait parfaitement bien que l'enseignement général qu'on donne de nos » jours à la jeunesse pour la préparer aux études universitaires, » doit être différent de celui qu'on donnait au moyen-âge et » à l'époque de la Renaissance et qu'il faut y faire entrer certaines branches nouvelles. Mais comment le faire sans nuire » aux études classiques? Il n'y a qu'un moyen, et Roulez l'a » indiqué dans un discours resté célèbre : prolonger la durée

» de l'enseignement moyen. » Les mêmes questions sont aujourd'hui encore à l'ordre du jour. On les discute avec passion et chacun y va de son avis : il nous paraît que l'opinion de ce maître expérimenté et clairvoyant valait d'être reproduite.

Roulez mourut à Gand, après une courte maladie, le 16 mars 1878. (1) Sa réputation était européenne et il était en rapports suivis avec les archéologues les plus éminents de tous les pays : de Luynes, Boissonade, Raoul Rochette, Letronne, Lenormand, en France ; L. Stephani, en Russie ; Welcker, Gerhard, Panofka, Otto Jahn, Thiersch, Ritschl, Brunn, en Allemagne. Des liens d'amitié cordiale l'unirent pendant trente-sept ans au baron de Witte, lequel, dans une notice académique, fit très justement l'éloge de ses mérites et de son caractère.

L'homme, dont nous venons de retracer l'existence, obtint toutes les distinctions et tous les honneurs que peut ambitionner le vrai savant. Commandeur de l'Ordre de Léopold, décoré de plusieurs ordres étrangers, il était membre de toutes les Académies et Sociétés savantes les plus illustres de l'Europe : l'Institut de France, les Académies impériales et royales de Munich, Berlin, Amsterdam, Pétersbourg, Göttingue, Turin, l'Institut de correspondance archéologique de Rome, etc.

En 1834, l'illustre Creuzer prodiguant à Roulez, au seuil de la carrière, les éloges et les encouragements, écrivit cette phrase caractéristique : "*Homo Belga Belgium illud antiquum in oculis in animo gerebat, hoc est eam terram, quam Justus Lipsius, Janus Gruterus aliique nostris in literis principes viri cum ortu suo condecorarunt tum erudierunt illustraverunt que disciplina*". Toute la vie de Roulez tient en ces quelques lignes. Il s'attacha toujours à suivre l'exemple des grands philologues belges de la Renaissance. Il s'est montré

(1) Roulez avait réuni une fort belle bibliothèque, composée surtout d'ouvrages archéologiques. Elle est restée heureusement intacte : elle a été acquise par le Gouvernement en 1878, et constitue aujourd'hui un fonds spécial de la Bibliothèque de l'Université de Gand.

le digne successeur des Lipsius et des Gruterus : comme eux, il a noblement travaillé à la gloire de la Patrie et dignement représenté la Science belge aux yeux de l'étranger.

ALPHONSE ROERSCH.

SOURCES

Discours de M. le Recteur SOUPART, *Nouvelliste de Gand*, 26 mars 1878. — A. WAGENER, notice nécrologique sur M. Roulez, *Revue de l'instruction publique en Belgique*, t. XXI, 1878, pages 140-144. — J. DE WITTE, notice sur Joseph Roulez, *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1879.

PUBLICATIONS DE JOSEPH ROULEZ

N.B. — Voir aussi *Bibliographie académique*, éd. de 1874. — J. DE WITTE, *Annuaire de l'Académie royale*, 1879. — [Les annotations entre crochets sont de l'auteur de la présente notice].

OUVRAGES PUBLIÉS SÉPARÉMENT

Commentatio de Carneade Cyrenaeo philosopho Academico. Mémoire couronné. Gand, 1825. In-4°.

Commentatio de vita et scriptis Heraclidæ Pontici. Mémoire couronné. Louvain, 1828. 1 vol. in-4°, 117 pp.

Observationes criticæ in Themistii orationes. Lovanii, 1828. 1 vol. in-8°, 92 pp.

Mémoire sur les campagnes de César en Belgique, etc., par P.-J. BAERT, publié avec des notes. Louvain, 1833. 1 vol. in-4°, 92 pp.

Ptolemæi Hephestionis Novarum Historiarum excerpta e Photio edit. et commentario illustrat. Lipsiæ. Aquisgrani et Bruxellis. 1834; 1 vol. in-8°, 166 pp.

Manuel de l'histoire de la littérature grecque, abrégé de l'ouvrage de Schoell, refondu en partie et complété. Bruxelles, 1837. 1 vol. in-8°, 436 pp.

Manuel de l'histoire de la littérature romaine; traduit de l'allemand du Dr J.-CHR.-F. BAEHR (avec modifications et additions). Louvain, 1838. 1 vol. in-8°, 429 pp.

Amphion et Zéthus; dissertation archéologique sur un miroir étrusque. Liège, 1842. in-8°, 14 pp. [De la coll. Durand, acquis par M. Rollin, de Paris.]

Histoire de la lutte entre les Patriciens et les Plébéiens à Rome; ouvrage posthume d'ARTHUR HENNEBERT, élève de l'Université de Gand, publié avec une préface. Gand, 1845. 1 vol. in-8°, 196 pp.

Programme d'un cours d'antiquités romaines considérées sous le point de vue de l'État. Bruxelles, 1847. In-8°, brochure.

Choix de vases peints du Musée d'antiquités de Leide publiés et commentés. Gand, 1854; 1 vol. in-fol. avec planches coloriées, 92 pp.

Discours sur les mœurs électorales de Rome. Gand, 1858. In-8°, brochure.

Observations sur les voies romaines de la Belgique. Gand, 1860. In-4°, 17 pp.

Titi Livii ab urbe c. libri II, III, XXI, XXII. Texte revu et annoté à l'usage des athénées royaux. Liège, 1863. 1 vol. in-8°.

MÉMOIRES PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

Sur le mythe de Dédale, considéré par rapport à l'origine de l'art grec. (Nouv. Mém., t. X., 1837.) 16 pp.

Observations sur divers points obscurs de la constitution de l'ancienne Rome. (*Ibid.*) 32 pp. [De l'origine du Sénat; des chevaliers sous les rois; des centuries de Servius.]

Nouvel examen de quelques questions de géographie ancienne de la Belgique. (*Ibid.*, t. XI. 1838.) 19 pp.

Mémoire pour servir à expliquer les peintures d'une coupe de Vulci, représentant des exercices gymnastiques. (*Ibid.*, t. XVI. 1843.) 29 pp.

Mémoire sur les magistrats romains de la Belgique. (*Ibid.*, t. XVII. 1844.) 55 pp.

Notice sur un bas-relief funéraire du musée d'Arezzo, représentant une scène de toilette. (*Ibid.*, t. XIX. 1845.) 14 pp.

Du contingent fourni par les peuples de la Belgique aux armées de l'empire romain. (*Mém. des memb.*, t. XXVII. 1852.) 25 pp.

Pélops et Oenomaüs; explication d'un bas-relief antique. [App. au baron de Bagenieux, trouv. à Mons]. (*Ibid.*, t. XXX. 1855.) 11 pp.

Rapport sur des inscriptions grecques recueillies en Asie Mineure par M. Wagener. (*Mém. des sav. étr.*, t. XXX. 1861.)

Les légats propréteurs et les procureurs des provinces de Belgique et de la Germanie inférieure. (*Mém. des memb.*, t. XLI.) 1875.

BULLETINS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

(Troisième série.)

Notice contenant quelques variantes et notes critiques sur Parthenius et Antonius Liberalis. (T. II. 1836.)

Sur le buste en bronze de Pouleur. (*Ibid.*) [Tr. d'août 1834; sans doute un poids de balance romaine.]

Notice sur une mosaïque de Pompéi. (T. III. 1837.)

Notice sur deux idoles indiennes, provenant de l'île de Java. (*Ibid.*)

Observations sur la nature des relations des peuples de l'ancienne Belgique, dits *Clients*, dans César, avec d'autres peuples, leurs protecteurs. (*Ibid.*)

Sur une peinture persane, mentionnée par Thémistius. (*Ibid.*)

Quelques observations sur la colonne itinéraire de Tongres. (T. IV. 1838.)

Notice sur un anneau antique en or, trouvé dans les environs de Spa. (*Ibid.*)

Recherches paléographiques sur l'inscription itinéraire de Tongres. (*Ibid.*)

Notice sur quelques instruments en pierre et en bronze, appartenant à la période celto-germanique, et trouvés dans une tourbière de Destelberghe, près de Gand. (*Ibid.*)

Notice sur l'empreinte d'une pâte antique, trouvée dans les environs de Fleurus. (*Ibid.*)

Remarques sur un passage de César, concernant la Belgique. (*Ibid.*)

Hercule tuant le lion de Némée; peinture de vase. (*Ibid.*)

Rapport sur quelques objets antiques découverts à Schaesberg, province de Limbourg. (T. V. 1838.)

Observations sur les vases vulgairement appelés lacrymatoires. (*Ibid.*)

Suite aux observations sur les vases lacrymatoires. (*Ibid.*)

- Rapport sur des tombeaux antiques découverts à Holsthum (Luxembourg). (*Ibid.*)
- Note sur la découverte de trois haches de pierre, dans le Limbourg. (T. V. 1838.)
- Rapport sur un mémoire concernant les jardins suspendus de Babylone. (*Ibid.*)
- Observations sur une épigramme de l'Anthologie latine, relative à la sculpture polychrome des Anciens. (*Ibid.*)
- Sur quelques inscriptions de vases romains. (*Ibid.*)
- Découverte d'urnes cinéraires à Audenarde. (*Ibid.*)
- Recherches sur les associations politiques chez les Romains. (T. VI. 1839.)
- Considérations sur la condition politique des *Clients*, dans l'ancienne Rome. (T. VI. 1839.)
- Recherches sur la position des *Divitenses*. (*Ibid.*)
- Rapport sur un mémoire de M. E. Tandel, intitulé : *De la catégorie de relation dans les jugements*. (*Ibid.*)
- Correction d'un texte de Dion Chrysostôme, d'après un manuscrit du Vatican. (T. VII. 1840.) [Dion P. 130 B.-C. ou p. I éd. Bagnet, d'après *cod. vat.* 99 et *cod. laur.* 22.]
- Sur quelques textes des commentaires de César relatifs à l'ancienne Belgique. (*Ibid.*) [*De bello gall.*, II, 4; V, 39; VI, 32-33, d'après *codd. laur.* 6, 7, 8, case 68.]
- Achille et Ajax jouant aux dés; le départ de Castor; explication d'une peinture de vase. (*Ibid.*) [Vase archaïsant, Coll. Pizzati.]
- Hercule tuant l'Hydre de Lerne; vase peint expliqué. (*Ibid.*) [Amphore de Vulci.]
- Notice sur deux tombeaux, découverts récemment à Monterone. (*Ibid.*)
- Triptolème; peinture de vase expliquée. (*Ibid.*) [Coll. Pizzati.]
- Sur quelques inscriptions latines. (*Ibid.*) [Des Musées de Padoue et de Volterra.]
- Un combat de coqs; explication d'une peinture de vase. (*Ibid.*)
- Le jugement de Pâris; vase peint de la Collection du chevalier Pizzati. (*Ibid.*)
- Fausseté de l'inscription latine relative à l'époque de la construction des grands chemins romains de la Belgique. (*Ibid.*)
- Explication d'une peinture de vase, représentant la lutte de Pélée et de Thétis. (*Ibid.*)
- Hercule chez Cénéé; explication d'une peinture de vase. (T. VIII. 1841.)
- Rapports sur un mémoire relatif à Jean-Louis Vivès. (*Ibid.*)
- Quelques tessères de gladiateurs. — Estampille d'un potier d'Arretium. (*Ibid.*)
- Borée enlevant Orithye; peinture de vase. (*Ibid.*) [Hydrie, Coll. Pizzati.]
- Inscriptions latines relatives à des magistrats romains de la Belgique. (*Ibid.*)
- Mort d'Antiloque et de Memnon; peinture de vase. (*Ibid.*)
- Notice sur deux peintures de vases à sujets nuptiaux. (*Ibid.*)
- Hercule saisissant le sanglier d'Érymanthe. (*Ibid.*)
- Notice sur un bas-relief en terre cuite, représentant Vénus et Adonis. (T. VIII. 1841.)
- Hercule et Apollon se disputant le trépied; peinture de vase expliquée. (T. IX. 1842.)
- Apollon et Hercule se disputant la biche; peinture de vase. (*Ibid.*) [Du magasin Basseggio à Rome.]
- Abdère déchiré par les chevaux de Diomède; explication de la peinture d'une coupe de Vulci. (*Ibid.*) [*Ibid.*]
- Les avocats joués sur le théâtre à Rome; observations sur une inscription latine. (*Ibid.*)
- Hercule prenant conseil de Minerve. — Les trois juges infernaux; explication des peintures d'une amphore tyrrhénienne de la Collection Pizzati. (*Ibid.*)

- Hercule arrivé au terme de ses travaux; explication d'une peinture de vase. (*Ibid.*)
- Hercule tuant le lion de Némée; peinture de vase expliquée. (*Ibid.*)
- Note sur quelques antiquités romaines d'Arlon. (*Ibid.*) [De quelques monuments figurés trouvés dans le Luxembourg, d'après deux man. du *Lux. Rom.* de Wiltheim, à Bruxelles.]
- L'éducation d'Achille, représentée sur les monuments de l'art. (*Ibid.*)
- Sur une inscription grecque relative à un magistrat romain de la Belgique. (*Ibid.*) [Trouvée à Ancyre, publ. par Muratori.]
- Rapport sur les monnaies anciennes et bractéates envoyées à l'Académie de Bruxelles par l'Université de Christiania. (T. X. 1843.)
- Notice sur un buste en bronze, trouvé à Brunault. (*Ibid.*)
- Les noces d'Hercule et d'Hébé. — La discorde; peinture d'une hydrie. (*Ibid.*) [Coll. Pizzati.]
- Peinture d'une hydrie de Vulci, représentant une scène de congé. (*Ibid.*) [Copiée à Rome, en 1839, chez Basseggio.]
- Notice sur un établissement romain à Brunault-Liberchies, dans la province de Hainaut. (T. X. 1843.)
- Découverte d'antiquités romaines à Virginal-Samme. (*Ibid.*)
- Circulaire sur la statistique et la carte archéologique de la Belgique. (*Ibid.*)
- Rapport sur les fouilles de Majeroux. (*Ibid.*)
- Rapport sur des antiquités trouvées à Fouron-le-Comte. (*Ibid.*)
- Lutte d'Hercule et de Triton; peinture de vase expliquée. (T. XI. 1844.) [Coll. Pizzati.]
- Rapport sur les monnaies anciennes trouvées à Mopertingen. (T. XI. 1844.)
- Combat de Thésée et de l'amazone Molpadie; peinture de vase. (*Ibid.*) [Coll. Pizzati.]
- Lutte d'Hercule et de Triton; peinture de vase. (*Ibid.*)
- Persée recevant la harpe de Minerve; peinture de vase expliquée. (*Ibid.*) [Trouv. de Naples; Brit. Mus.]
- Rapport sur une communication faite à l'Académie, par F. Henaux, touchant un monument funéraire attribué à un Éburon. (*Ibid.*)
- Un combat de chiens; peinture de vase expliquée. (T. XII. 1845.)
- Le jeu de la balançoire; peinture de vase expliquée. (*Ibid.*)
- Hercule Citharède; peinture de vase expliquée. (*Ibid.*) [Coll. Pizzati.]
- Observations à propos du prétendu Hercule gaulois trouvé à Casterlé. (*Ibid.*)
- Rapport sur une lettre de M. Galesloot concernant des fouilles à entreprendre à Assche. (*Ibid.*)
- Notice sur un ornement de bronze trouvé à Brunault, et relatif au culte de Cybèle. (*Ibid.*)
- Les protélie de Bacchus et d'Ariane; peinture de vase expliquée. (T. XIII. 1846.) [Amphore Pizzati.]
- Rapport sur les réponses à la question de concours relative à l'origine et à la destination des basiliques. (*Ibid.*)
- Rapport sur une note de M. Galesloot relative à un autel votif, déposé maintenant dans la cour du Musée de Bruxelles. (*Ibid.*)
- Rapport sur un mémoire de M. Guioth concernant les diverses enceintes de la ville de Tongres sous la domination romaine. (*Ibid.*)
- Sur des médailles romaines trouvées à Hingene. (*Ibid.*)

- Notice intitulée : Faune, fondateur du culte religieux; explication de deux bas-reliefs en marbre au Musée de Padoue. (*Ibid.*)
- Rapport sur une note de M. Éd. Filleul, de Courtrai, relative à deux points de géographie ancienne de la Belgique. (*Ibid.*)
- Rapports sur deux mémoires de MM. Galesloot et Wauters. (*Ibid.*)
- Atelier d'un sculpteur; fragment de bas-relief du palais Riccardi à Florence. (*Ibid.*)
- Rapport sur un mémoire présenté par M. Piot. (T. XIII. 1846.)
- Sur des antiquités découvertes dans la tombelle de Villers-Saint-Siméon. (*Ibid.*)
- Rapport sur la découverte d'une médaille romaine, à Fouron-le-Comte. (T. XIV. 1847.)
- Note sur des objets antiques déterrés dans la commune d'Arbre. (*Ibid.*)
- Sur une inscription latine de la Transylvanie mentionnant un procureur de la Belgique. (*Ibid.*)
- Rapport sur une notice de M. Galesloot, relative à un tumulus romain qui existait jadis à Saventhem, près de Bruxelles. (*Ibid.*)
- Rapport sur un plan d'anciennes constructions romaines, découvertes au Steenbosch. (T. XV. 1848.)
- Rapport sur une note de M. Galesloot concernant les antiquités du Brabant. (*Ibid.*)
- Rapport sur une note de M. Galesloot relative aux antiquités belgo-romaines des environs de Bruxelles. (T. XVI. 1849.)
- Rapport sur une notice de M. Toilliez concernant les antiquités du Hainaut. (*Ibid.*)
- Rapport sur des découvertes d'antiquités à Juslenville, d'après les renseignements de M. Dethier. (*Ibid.*)
- De l'impôt d'Auguste sur les successions. (*Ibid.*)
- Un mot sur une opinion prêtée erronément à Vossius, par M. Latapie. (*Ibid.*)
- Le complot de Spurius Moelius, jugé à l'aide d'un fragment récemment découvert de Denys d'Halicarnasse. (*Ibid.*) [Ms. de l'Escurial.]
- Rapport sur le mémoire archéologique sur les anciennes chaussées romaines en Belgique, par Vander Rit. (*Ibid.*)
- De l'édition d'Aurélius Victor par André Schott et d'un manuscrit de la Bibliothèque royale renfermant cet auteur. (T. XVII. 1850.)
- Doutes et conjectures sur un passage de la *Notice des dignités de l'Empire* (*Ibid.*) [C. xxxvi, § I, p. 106, éd. Böcking.]
- De l'origine, de la langue et de la civilisation des peuples qui habitaient la Belgique actuelle à l'arrivée de César. (*Ibid.*)
- Observation sur un passage de Pline l'Ancien relatif à la géographie de la Belgique. (*Ibid.*) [iv, c. xxxi, 17.]
- Sur une inscription latine de Tivoli. (T. XVII. 1850.) [Relative à un personn. qui avait présidé aux opérations du recens. en Gaule Belgique.]
- Rapport sur les mémoires en réponse à la question de concours relative à Démétrius de Phalère. (T. XVIII. 1851.)
- Explication d'une inscription latine inédite, mentionnant un gouverneur romain de la Belgique. (*Ibid.*)
- Rapport sur la Frauenlei, rocher de la Femme, à Altlinster; note de M. Kleyr, de Luxembourg. (*Ibid.*)
- Réponse aux remarques de M. Schayes sur les origines belges. (T. XIX. 1852.)

Rapport sur une notice de M. de Longpérier concernant un vase gaulois de la collection du Louvre. (*Ibid.*)

Sur une inscription votive au dieu *Silvanus Siquates*. (*Ibid.*)

Réponse à la réplique de M. Schayes concernant les origines belges. (*Ibid.*)

Explication d'une inscription latine inédite. (T. XX. 1853.) [Inscr. de Majeroux.]

Rapport sur une notice de M. Namur relative à un lacrymatoire trouvé, en 1852, dans le Grand-duché de Luxembourg. (*Ibid.*)

Rapport sur l'inscription de la statue du prince Charles de Lorraine. (*Ibid.*)

Remarques épigraphiques. (*Ibid.*)

Sur une découverte de monuments antiques (sculptures, inscriptions) de l'époque romaine, à Arlon. (T. XXI. 1854.)

Rapport sur une notice de M. Wagener concernant un monument métrologique découvert en Phrygie. (T. XXII. 1855.)

Examen de la question : Les deux Germanies faisaient-elles partie de la province de la Gaule Belgique? (T. XXIII. 1856.) [Contre Mommsen-Marquardt.]

Rapport sur une découverte d'antiquités à Saint-Gilles-Waes. (*Ibid.*)

(2^e série.)

Rapports sur les 4^e, 5^e et 6^e lettres du général Renard relatives à l'identité de race des Gaulois et des Germains. (T. III, V, VI. 1857-1859.)

Rapport sur le MS. de l'Histoire naturelle de Pline conservé à Luxembourg. (T. XI. 1861.)

Rapport sur un mémoire de M. Wagener relatif à la symphonie des anciens. (T. XII. 1861.)

Rapport sur la carte de la Gaule sous César, dressée par ordre de l'empereur des Français. (T. XIII, n^o 4, 1862.)

Lettre à M. Quetelet sur l'état des travaux de la carte archéologique de la Belgique. (T. XIV. 1862.)

Rapport sur un mémoire de Ch. Lenormant concernant les peintures de Polygnote dans la Lesché de Delphes. (T. XVI. 1863.)

Rapport sur des antiquités des environs de Bouffloux. (*Ibid.*)

Rapport sur le projet de donner la forme de *dolmen* au piédestal de la statue d'Ambiorix. (T. XIX. 1865.)

De l'ordre chronologique de quelques événements du règne de Carausius en Bretagne. (T. XXIII. 1867.)

Sur la question de savoir si Trajan, lors de son avènement à l'empire, était gouverneur de la Germanie inférieure ou de la Germanie supérieure. (T. XXVI, 1860.)

Rapports sur les mémoires en réponse à la question de concours relative à Septime Sévère. (T. XXIX, XXXIII, XXXVII. 1870-1874.)

Sur une inscription latine relative à un attentat contre la vie de l'empereur Septime Sévère. (T. XXX. 1870.)

Rapport sur le mémoire de M. Fr. Lenormant concernant la légende de Sémiramis. (T. XXXIII. 1872.)

Rapport sur une notice de M. Schuermans concernant la découverte d'objets étrusques en Belgique. (*Ibid.*)

Réponse à un article de M. Schuermans. (T. XXXVI, 1873.)

Sur la carrière administrative et militaire d'un légat propréteur de la Germanie inférieure. (T. XXXVII, 1874.) [Laelius Urbicus, vainqueur des Bretons.]

Rapport sur le mémoire de M. Paul Devaux concernant les guerres médiques. (T. XXXIX, 1875.)

Rapport sur un mémoire de M. Van Bastelaer concernant les enduits, engobes, etc. des poteries romaines. (T. XLIV, 1877.)

Note relative à la petite urne du musée du Louvre qui porte: Genio Tornacesiv. (*Ibid.*)

Mélanges de philologie, d'histoire et d'antiquités. Bruxelles, 1838-1854. Sept fascicules. [Recueil factice des tirages à part des notices publiées par Roulez dans les Bulletins de l'Académie.]

ANNUAIRE DE L'ACADÉMIE

Notice biographique de P.-G. Van Heusde, professeur à l'Université d'Utrecht. Année 1841.

Notice biographique de F.-N.-J.-G. Baguet, membre de l'Académie. Année 1870.

BIOGRAPHIE NATIONALE

Tome II. Bekker (Georges-Joseph).

Tome III. Carausius; Carrion (Louis); Castritius (Henri).

Tome IV. Colve (Pierre); Damas (Jean); Damman (Adrien); D'Ausque (Claude); De Backer (Jean); De Bast (M.-J.); De Bisschop (Philippe); De Bur (Pierre); De Busschere (Pierre).

Tome V. De Crucque (Jacques); Dehaut (L.-J.); De Laet (Jean); Delanghe (Charles); De le Wincque (Grégoire); De Meyer (Antoine); De Meyer (Liévin); De Meyer (Philippe); De Meyer (Léon); De Rycké (Josse); De Schryver (Alex.); De Schryver (Corneille); Des Masures (Louis); De Smet (Bonav.); De Smet (Martin); De Somere (Jacques); D'Espionnes du Fay (Jean); De Stoop (Nicolas); De Tollenaere (Jean); De Weerd (Josse).

Tome VI. D'Hollander (Englebert); D'Huyvetter (Jean); Dominikel (Guillaume); de Dongelberghe (H.-Ch.); Duet (Antoine); Du Four (Henri); Du Mortier (Nicolas).

RECUEIL ENCYCLOPÉDIQUE BELGE

Sur l'envoi d'une députation en Grèce lors de la législation des XII Tables, t. I, p. 150.

Sur la légende de l'enlèvement des Sabines, t. V, p. 55.

MONITEUR DE L'ENSEIGNEMENT

Bibliographie pédagogique. *Passim*, t. I-IV.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN BELGIQUE

Observations grammaticales et paléographiques sur les miroirs antiques à inscriptions latines. (1860, t. III, p. 342 et 1861, t. IV, p. 136.)

Sur l'inscription d'Hadrien trouvée à Athènes. (1863, t. VI, p. 191.)

Note sur le sens d'une formule de quelques diplômes militaires. (1874, t. XVII, p. 12.)

Observations sur l'existence problématique d'un manuscrit des Anticatoons de César dans une bibliothèque de Liège au XVI^e siècle. (1875, t. XVIII.)

Comptes-rendus.

MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES

Sur une inscription latine conservée à l'hospice du Mont-Saint-Bernard. (1833, p. 435.) [D'après texte publ. par Alex. Dumas, Impressions de voyage, Rev. des Deux Mondes, II, p. 315, livr. de mai 1833.]

Sur un buste antique en bronze découvert dans la province de Liège. (1836, p. 31.)

Notice sur un vase de terre-cuite. (1837, p. 365.)

Notice sur quelques antiquités gallo-romaines découvertes à Waesmunster et dans la plaine de Saint-Denis, près de Gand. (1838, p. 475.)

Épitaphe de Jean Columban, à Padoue. (1840, p. 125.)

Quelques observations tendant à prouver qu'il n'est rien moins que certain que Godefroid de Verdun doit être regardé comme le premier duc de la Basse-Lorraine. (1843, p. 428.)

Restauration du cloître gothique de Nivelles. (1845, p. 465.)

Sur une inscription funéraire déterrée près de Nimègue.

Comptes-rendus.

INSTITUT DE CORRESPONDANCE ARCHÉOLOGIQUE DE ROME

Térée poursuivant Philomèle et Procné. Paris, 1839; in-8° avec 2 pl. in-fol. (*Nouvelles Annales de l'Institut arch.*, t. II, in-8°.) [Vase trouvé à Ruvo en 1834; mus. Naples.]

Amphiaräus prenant congé d'Eriphyle. Paris, 1843; in-fol. et in-8°, avec 2 pl. (*Annales de l'Institut arch.*, t. XV.) [Hydrie de Vulci.]

Lycurgue furieux. Rome, 1845; in-8°, avec 1 pl. in-fol. (*Ibid.*, t. XVII.) [Vase de Ruvo; Mus. Naples.]

Mort et apo théose d'Hercule. Rome, 1847; in-8°, avec 1 pl. in-fol. (*Ibid.*, t. XIX.) [Coll. roi de Bavière.]

Combat de Thésée et du Minotaure. Rome, 1858; avec 1 pl. in-fol. (*Ibid.*, t. XXX.) [Hydrie archaïsante de Caeré; Coll. Campana.]

Le départ de Bellérophon. Miroir étrusque. Rome, 1859; avec 1 pl. in-fol. (*Ibid.*, t. XXXI.) [Prov. probabl. de Préneste.]

Le départ de Néoptolème pour Troie. Rome, 1860; avec 1 pl. in-8°. (*Ibid.*, t. XXXII.) [Cratère à fig. jaunes; Coll. Campana.]

La naissance de Minerve, Hercule et Nessus. Rome, 1861; avec 1 pl. in-fol. (*Ibid.*, t. XXXIII.) [Deux amphores Campana.]

Un miroir et deux trépieds en bronze, provenant de Vulci. Rome, 1862; avec 1 pl. in-fol. (*Ibid.*, t. XXXIV.) [Coll. Campana, puis Mus. Ermitage, à St-Pétersbourg.]

L'éducation d'Iacchus. Rome, 1865; avec 1 pl. in-8°. (*Ibid.*, t. XXXVII.) [Petit vase peint prov. de la Pouille.]

Les peintures d'une coupe de Duris. Rome, 1867; avec 1 pl. in-fol. (*Ibid.*, t. XXXIX.) [Deux coupes à fig. rouges tr. à Cervetri, représ. 1° l'oracle de Minerve Scirade; 2° la querelle de Lycurgue et d'Amphiaräus ou de Tydée; 3° l'armement d'un guerrier.]

Bas-reliefs en bronze de Palestrine et de Grumentum. Rome, 1871; avec 1 pl. in-fol. (*Annales de l'Institut archéol.*, t. XLII.) [1° Antiope emmenée captive par Thésée; Coll. Barberini; 2° combat d'Hercule et d'une Amazone; Coll. Westropp; 3° un arimaspe aux prises avec un griffon; Coll. Barberini; 4° Hercule au jardin des Hespérides; Coll. Barberini.]

Minerve courotrophos, statuette surmontant un trépied étrusque. Rome, 1872; avec 1 pl. in-8°. (*Ibid.*, t. XLIII.) [De Chiusi.]

Le combat d'Hercule contre les Amazones. Leipzig, 1865; in-8° avec 1 pl. (*Nuove Memorie dell' Istituto archeologico.*) [Canthare de Duris de la Coll. Campana, act. aux Musées royaux à Bruxelles.]

Fouilles de Tongres. (Bull. 1838.)

Inscription en l'honneur d'Isis, dans l'église de Saint-Florent, à Florence. (*Ibid.*, 1839.)

REVUE ARCHÉOLOGIQUE. — PARIS

Lettre sur une inscription latine trouvée en Espagne. (T. VI, 2.)

Lettre sur une inscription de Strasbourg. (T. VIII, 2.)

Artémis Elaphébole. — Lutte d'une centauresse et d'un faune. (T. IX, 2.) [Vase du Musée de Leide, prov. de Volterra.]

GAZETTE ARCHÉOLOGIQUE. — PARIS

La mort d'Alceste. (1875, 1 pl.)

L'Hermès d'Atalanti. (1876, 2 pl.)

Trois médaillons de poteries romaines. (1877, 1 pl.)

ARCHÆOLOGISCHE ZEITUNG. — BERLIN

Nochmals zum Sarkophag aus Mons. (1857.)

Herakles im Olymp. (1857.)

PHILOLOGUS

Ueber die Basilica Julia und die Tribunale der Centumviri. (1848.)

Zwei auf Nero und Poppaea bezügliche Inschriften. (1848.)

JAHRBÜCHER DES VEREINS VON ALTERTHUMSFREUNDEN IM RHEINLANDE. — BONN

Figurine représentant un génie. (1847, livr. XI.)

Notices sur les découvertes d'antiquités en Belgique. (1844, livr. V-VI; 1847, livr. XI.)



FRÉD.-ANT. SPYERS

(1832. Faculté libre)

SPYERS, *Frédéric-Antoine*, naquit le 8 avril 1803 à Zevenaer (Gueldre) et mourut à Gand, le 7 avril 1845.

Il fit les études du doctorat en philosophie et lettres à l'Université de Gand, et, en 1826, il fut nommé professeur de rhétorique au collège d'Audenarde, dont la direction lui fut confiée bientôt après. La révolution le priva de sa place, mais, en 1832, l'initiative privée lui créa une situation; il entra, en qualité de professeur d'allemand, dans la Faculté libre qui remplaça pendant quelque temps, dans les locaux de l'Université, la Faculté de philosophie et lettres, supprimée par le Gouvernement.

Lorsque, en 1835, on refit ce qu'on avait défait, et que la Faculté officielle fut reconstituée, au lieu d'y faire entrer Spyers, on le nomma professeur à l'Athénée de Gand, et en outre, en 1836, professeur d'histoire de l'art à l'Académie. Il n'a donc fait que passer à l'Université, et je n'ai retrouvé aucune trace de son enseignement.

La liste de ses opuscules donnera une idée de la variété de ses connaissances et des sujets auxquels il s'intéressa. Il avait l'esprit vif et mordant, et sa conversation était instructive. Sa bonhomie lui fit, chez les élèves de l'Athénée, une vraie popularité. Membre de la Société royale des beaux-arts et des lettres et de la Société de littérature flamande de Gand, il collabora activement à la « Gazette van Gent, » et plus d'un se rappelait encore, il y a quelques années, la chambre curieuse qui lui servait de cabinet de travail dans les bureaux du journal. Il aimait à y causer des arts, des sciences et des lettres avec ses amis et — on doit le dire à son éloge — beaucoup de ses élèves étaient de ses amis. Grâce aux notices nécrologiques qui lui furent consacrées par les admirateurs de sa fécondité littéraire, on peut voir

de quelles sympathies était entouré ce Hollandais, helléniste érudit et disert, dans le cercle des écrivains flamands.

J. BIDEZ.

SOURCES

Des notices nécrologiques publiées dans la *Gazette van Gent* (11 avril 1845), dans le *Nederduitsch Jaerboekje* de 1846, (p. 156), et dans le *Messenger des Sciences historiques*, 1846, p. 291.

PUBLICATIONS DE F.-A. SPYERS

Minerva, of de fakkel der oudheid (publication périodique en faveur des études classiques; il n'en a paru que 3 livraisons); voir PR. VAN DUYSE, *Messenger des sc. hist.*, I.

Ὁμήρου Βατραχομουσική, *de Strijd der Kikvorschen en Muizen*, met een Grieksch-Fransch-Nederduitsch woordenlijstje, ten dienste der scholen. Brussel, Sacré, 1829, In-12, 86 pp.

Κέβητος Θηβαίου πίναξ (texte grec avec notes et lexique, à l'usage des écoles), uitg. door F.-A. SPYERS. Zutphen, Thieme, 1829. In-8°, 63 pp.

Homerus, vertaald door F.-A. SPYERS, eerste aflevering (seule parue, chants I-III); te Gent, bij M.-A. Mahne, 1830.

Mythologie of Fabelkunde der Grieken en Romeinen. Met platen. Gent. P. Van Renterghem, 1834. In-12, 36 pp. (Avec 5 mauvaises planches gravées sur bois; petit traité à l'usage des écoliers).

Beschrijving van twee merkwaardige monumenten van beeldsnij- en schilderkunst. Gent, D.-J. Vanderhaeghen, 1835. In-8°, 6 pp.

Bijdragen voor de geschiedenis der schoone teekenende kunsten. Gent, D.-J. Vanderhaeghen, 1836; I: Inleiding tot de geschiedenis der schoone teekenende kunsten. In-4°, 6 pp. II: Invloed der mythologie op de schoone Kunsten, gevolgd door de verklaring van den Apollo van Belvédère. In-4°, 8 pp.

Une série d'articles dans la *Gazette van Gent*, reproduits dans: *Bijdragen der Gazette van Gent*, uitg. door de Taal is gansch het Volk. Gent, D.-J. Vanderhaeghen, 1836-1839. In-4°, 4 parties. — Un de ces articles: *de Hampton-Courtsche Cartons van Rafaël*, fut publié deux fois en brochure à part; un autre: *Kunstnieuws*, fut également publié à part.

Bijdragen voor de Kunstgeschiedenis en Kunstkennis der Oudheid. Gand, D.-J. Vanderhaeghen, 1838-1840. Pet. in-8°. (La 1^e partie comprenant deux livraisons formant ensemble 64 pages; I: Schets eener theorie der schoone teekenende Kunsten; II: De Kunst bij de volkeren der Oudheid; — de la 2^e partie, il n'a été imprimé que la 1^e livraison, comprenant 30 pages — I: De beeldende Kunsten — traitant de la sculpture; l'ouvrage devait traiter encore de la numismatique, de la peinture, de la mosaïque, etc.)

Levensschets van Lieven Mehus, Audenaerdsch schilder. Gent, F. en E. Gyselincx (Extrait du Belgisch Museum, III, 1839, pp. 54-77.)

Beschrijving van twee merkwaardige schilderijen uit de school der gebroeders Van Eyck, toebehoorende aan Jonkheer de Potter-Soenens. Gent, F. en E. Gyselincx. (Extrait du Belgisch Museum, III, 1839, pp. 178-193).

De hoogduitsche spraakleer, door Dr. F.-A. S., te Gent, bij den schrijver, 1842. In-8°, 40 pp.

Lotgevallen en krijgsbedrijven van eenen Pruyssischen philosophië doktor. Gent, D.-J. Vanderhaeghen. In-12, 14 pp.

PIERRE-ALBERT LENTZ

(1832. Faculté libre)

LENTZ, *Pierre-Albert*, naquit à Nomenen (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 juin 1804. Il fit ses études à l'Université de Liège. Peu de temps après les avoir terminées, il débuta dans l'enseignement, à Bruxelles, à l'Institut Gaggia dont la vogue était fort grande à cette époque.

Le directeur de cet établissement, un Italien fixé en Belgique, n'excellait pas seulement dans l'art d'instruire et de conduire la jeunesse : il possédait, en outre, le secret de fort bien choisir ses collaborateurs et de les former à sa méthode pédagogique qui produisait des résultats surprenants. Raoul, Beving, Gantrelle, Plateau, qui furent les collègues de Lentz à l'Institut Gaggia ou qui y furent attachés après son départ, en ont fourni la preuve et porté témoignage.

Gaggia n'aimait guères les livres, mais il reconnaissait qu'il fallait mettre un aide-mémoire entre les mains des élèves. À sa demande, Lentz composa un *Aperçu de la Grammaire allemande*, contenant les règles essentielles : tout le reste devait être développé oralement par le maître, au cours des leçons.

De 1832 à 1835, Lentz fit partie du corps enseignant de la Faculté libre de philosophie et lettres de l'Université de Gand. En 1836, il fut nommé professeur d'histoire à l'Athénée royal de la même ville. Il s'acquitta de ses fonctions de la façon la plus honorable et se fit promptement remarquer comme érudit et comme écrivain.

En 1834, J.-B. d'Hane de Potter, administrateur de l'Université de Gand, avait mis au concours la question suivante : « Tracer un tableau historique et politique de la Flandre, depuis la mort du comte Robert de Béthune (1322) jusqu'à celle de Louis de Male (1384). — On désire que l'on ne donne pas

» seulement un exposé raisonné des révolutions et des causes
» qui les ont fait naître, mais qu'on envisage encore l'état du
» pays sous le rapport de la législation, de l'administration, des
» mœurs, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, des
» lettres, des sciences et des arts. — L'auteur s'attachera
» surtout à exposer dans leur véritable jour les causes des
» révolutions qui ont éclaté à cette époque. — On demande un
» travail rédigé non seulement d'après les auteurs imprimés,
» mais surtout d'après les chroniques et chartes inédites. »

Lentz répondit à cette question très vaste par l'envoi d'un volumineux mémoire, rempli de vues originales, et basé avant tout sur l'examen des sources manuscrites. Il y retraçait toute l'histoire politique de la Flandre au XIV^e siècle et y renouvelait complètement la biographie de Jacques van Artevelde. En annexe, il donnait un recueil de pièces justificatives, contenant treize cents chartes, inédites pour la plupart, des fragments de nos anciens chroniqueurs et d'innombrables extraits des comptes de Bruges, Gand et Ypres. La commission chargée de décerner le prix était composée de savants de grande valeur tels que Warnkœnig, J.-F. Willems, Voisin et Serrure. Elle accorda ses suffrages à Lentz, dans les conditions les plus flatteuses.

Ce succès valut à l'auteur d'être appelé bientôt à l'Université de Gand. Nommé professeur extraordinaire à la Faculté de philosophie et lettres le 5 août 1837, il y enseigna tout d'abord la logique, la géographie physique et ethnographique et l'histoire ancienne.

Vers la même époque, Lentz prit une part très active à la création et à la rédaction des *Nouvelles archives historiques, philosophiques et littéraires* (Gand, 1837-1840), fondées avec le concours de J.-B. d'Hane, Huet et Moke pour « créer en » Belgique la seule littérature qui doive être nationale et » puissante, une littérature fondée sur les deux bases iné- » branlables de la morale et de la philosophie. » Il y publia plusieurs travaux historiques fort intéressants. Parmi ceux-ci, quelques-uns se rattachaient au sujet du mémoire couronné et en reproduisaient des parties. La plupart faisaient ressortir la

grandeur de la Flandre dans le passé et vengeaient ses habitants « des allégations injurieuses et mensongères dont on n'a » que trop souvent réussi à charger leur mémoire. » Lentz aimait passionnément sa patrie d'adoption et l'un de ses articles se terminait par ces mots (*Archives*, t. II, p. 160) : « Le beau pays de Flandre, quel que soit le point de vue » d'où l'on voudra le considérer, n'a rien à envier aux autres » contrées de l'Europe. Si la lecture des annales des autres » peuples excite en nous un regret, ce ne peut être que celui » d'avoir été contempteurs de nos propres foyers, d'avoir » cherché au loin les objets de notre admiration. Que notre » pays soit digne de son passé, digne de la haute mission » qu'il a reçue de la Providence et chacun de nous pourra » dire : je suis fier d'y être né, heureux d'y vivre, et désireux » d'y mourir. »

En 1840, les *Archives* cessèrent de paraître et, dès lors, les occasions de publier étant, semble-t-il, moins à sa portée, notre collègue renonça à faire connaître dans des recueils périodiques le résultat de ses investigations.

Lentz fut nommé professeur ordinaire en 1848. Il occupa, pendant de longues années, la chaire d'histoire politique de l'antiquité et fut chargé également de l'enseignement des antiquités grecques, au doctorat.

Durant sa carrière professorale, l'étude de l'époque de Jacques van Artevelde demeura l'objet principal de ses préoccupations scientifiques. Il s'appliqua constamment à développer et à améliorer le mémoire couronné en 1836 et fit, dans ce but, de longues recherches dans les principaux dépôts du pays, de France et d'Angleterre. Il se proposait d'écrire sur Louis de Crécy, Jacques van Artevelde et leur temps un ouvrage, dans lequel il aurait consigné tout le fruit de son labeur et qui ne devait pas comprendre moins de quinze cents pages in-8°. Le prospectus fort détaillé en parut seul en 1845, dans le *Messenger des Sciences historiques* (pp. 465-476), sans que l'auteur parvint jamais à mettre son projet à exécution.

Il se borna à publier en 1863, à l'occasion de l'inauguration de la statue d'Artevelde au Marché du Vendredi à Gand, une courte étude dans laquelle il jetait « un coup d'œil rapide » sur les faits les plus importants ou les plus controversés qui « caractérisent la carrière politique du héros. »

L'œuvre de Lentz demeure donc incomplète. Il faut le regretter. Ses publications ne renferment que la menue monnaie de son érudition et il est mort sans avoir donné le beau livre qu'il aurait pu écrire sur l'illustre tribun gantois. Son grand mérite fut d'attirer l'attention sur une période trop négligée de notre histoire, de travailler aux archives d'après les documents originaux et de montrer qu'il faut dépouiller ceux-ci avec méthode, si l'on veut asseoir sur une base solide la connaissance du passé. Les admirables travaux dont la seconde moitié du XIX^e siècle nous a dotés sur la matière montrent assez combien fut féconde l'initiative du savant professeur.

Un fait doit être encore mentionné ici. Quand Henri Conscience écrivit son *Jacob van Artevelde*, il se rendit chez Lentz qui mit à sa disposition ses papiers et ses notes et lui fournit verbalement de nombreuses indications. Le grand romancier a, dans son livre (p. xxi), rendu hommage à ce précieux concours. Lorsque son œuvre parut, il en fit tenir un exemplaire de luxe à son conseil historique avec une lettre des plus flatteuses : celle-ci a été publiée par M. Paul Bergmans dans le *Messenger des Sciences historiques*, 1890, pp. 365-368.

Lentz fut admis à l'éméritat le 31 octobre 1872 et, le 6 mars 1874, il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold. Il mourut le 19 juin 1875, en son château d'Oudenwal à Lovendegem.

ALPHONSE ROERSCH.

SOURCES

Ouvrages cités. — *Université de Gand, rapport 1876-1877*, pp. 38-39. — *Bibliographie nationale*, t. II, p. 496. — *Biographie nationale*, t. XI, c. 820-822 (notice par M. PAUL BERGMANS).

PUBLICATIONS DE P.-A. LENTZ

Aperçu de la Grammaire allemande. Bruxelles, J. Sacré; s. d. Tableau in-folio.

NOUVELLES ARCHIVES HISTORIQUES, PHILOSOPHIQUES ET LITTÉRAIRES. — GAND, 1837-1840.

Recherches sur l'état moral de la Flandre au XIV^e siècle. (T. I, pp. 94-118). L'auteur s'y inscrit en faux contre une assertion des Annales de J. De Meyer, souvent reproduite, d'après laquelle quatorze cents meurtres auraient été commis à Gand, en 1378, pendant dix mois. Il réfute victorieusement celle-ci à l'aide de nos vieilles chroniques et de textes puisés aux Archives de la Chambre des comptes à Lille.

L'histoire politique et législative de la Flandre jusqu'en 1305, par L.-A. WARNKOENIG. (*Ibid.*, pp. 133-144.) Critique très vive du tome second. Lentz relève de nombreuses inexactitudes et quelques erreurs dans l'œuvre du célèbre historien.

Jacques van Artevelde. Situation de la Flandre à son avènement. Histoire des six premiers mois de son administration. (*Ibid.*, pp. 261-310). Longue étude tirée du mémoire couronné.

La bataille de Cassel, livrée la veille de la Saint-Barthélemy 1328. (*Ibid.*, pp. 519-532.)

Le traité des vingt-quatre articles, dit traité d'iniquité de l'an cinq. (T. II, pp. 109-160.) Étude sur le traité d'Athis-sur-Orge et défense de la politique des communes flamandes.

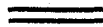
Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg. (*Ibid.*, pp. 223-318.) Travail de vulgarisation, — biographie du héros de la chevalerie à l'occasion de la translation de sa dépouille mortelle à Castel-sur-Sarre, le 26 août 1838.

Notice sur l'invention de la poudre à canon et des armes à feu. (*Ibid.*, pp. 589-609.) D'après des documents conservés aux Archives de Tournai.

Notice sur l'origine de la ville de Blankenberghe et sur la destruction de Scarphout. (*Ibid.*, pp. 611-615.) L'auteur y établit brièvement, d'après des documents originaux, qu'il faut distinguer entre le sanctuaire de Scarphout et la ville de Blankenberghe, laquelle n'a jamais porté le nom de Scarphout.

Presque tous ces articles furent tirés à part et édités par Annoot-Braeckman.

Jacques van Artevelde considéré comme homme politique. Gand, Snoeck-Ducaju, s. d. In-8°, 84 pp.



JEAN-HENRI BORMANS

(1835)

BORMANS, *Jean-Henri*, né à St-Trond le 17 novembre 1801, mort à Liège le 4 juin 1878. Il fit ses études moyennes au collège de sa ville natale. Au sortir de la rhétorique, en 1818, il fut chargé par la direction du Petit-Séminaire de Liège des cours de poésie et de rhétorique. En 1821, il fut nommé maître d'études et professeur suppléant au Collège royal de cette ville. En même temps il songea à continuer ses études et il fut inscrit comme étudiant à l'Université de 1822 à 1825, époque où il quitta Liège pour rentrer à St-Trond. Il ne prit pas le diplôme de docteur, mais il fut couronné en 1823 par la Faculté de philosophie et lettres pour un mémoire latin de 112 pages in-4° en réponse à la question : *Quum inter recentiores poetas latinos vel insigniter olim, sive arte, sive dictione, sive utraque celebrati nunc vulgo ab indoctis juxta doctisque negligantur et contemnantur, quumque inter lyricos ita emineat Sarbievius, ut critici Horatium ab eo aequatum lyrica poesi, nonnulli superatum censuerint : postulatur commentatio, in qua, præmissa de neglectæ neolatinæ poeseos causis, deque ejus sive justo sive immerito contemptu disputatione, in altera parte, quatenus Sarbievius Horatium dictione et poetica facultate vel æquaverit vel superaverit, instituta, et universe, et carminum aliquot comparatione, dijudicetur.*

A St-Trond, il fut successivement de 1825 à 1834 professeur de troisième, de seconde, de rhétorique et principal du Collège; puis il fut pendant un an professeur de seconde et de rhétorique et recteur du Collège de Hasselt. Le 5 décembre 1835 il fut nommé professeur extraordinaire à l'Université de Gand et chargé de l'enseignement de l'histoire des littératures modernes et de la littérature flamande. Mais il n'y resta pas longtemps.

En 1837, il passa à l'Université de Liège, où s'est donc en réalité accomplie toute sa longue carrière professorale et scientifique, dont la description tombe ainsi en dehors de notre cadre. Son admission à l'éméritat, le 17 août 1865, mit un terme à ses fonctions de professeur, mais les douze derniers numéros de sa bibliographie prouvent que son activité scientifique s'est continuée jusque tout près de sa mort.

Quoiqu'il n'ait été que de passage à Gand, c'est ici que la direction de ses études ultérieures subit une influence décisive. Car la nature de son enseignement et de ses relations dans notre ville fit que tout en restant philologue classique il devint aussi romaniste et néerlandisant. Il a instauré, avec Willems, Blommaert, Snellaert, Serrure et David, l'étude scientifique du néerlandais en Belgique, et, quelques restrictions que nous devons faire en appréciant son œuvre à lui, aussi bien que celle de ses coopérateurs, il reste certainement le plus distingué de tous, grâce à l'application rigoureuse qu'il faisait de la méthode philologique classique à ses travaux de philologie néerlandaise.

J. VERCOULLIE.

SOURCES

D'après P. Willems, dans *Annuaire de l'Académie de Belgique*, 1881. — Voir aussi Coopman et Scharpé, *Geschiedenis der Vlaamsche Letterkunde, passim*. Anvers 1910.

PUBLICATIONS DE JEAN-HENRI BORMANS JUSQUE 1837

Dissertation latine sur l'emploi du latin comme langue littéraire chez les modernes. Comparaison d'Horace et de Sarbiewski. Mém. cour. *Annales de l'Université de Liège*, année 1822-1823. In-4°.

Notæ in Reinardum Vulpem, ex edit. F.-J. Mone, Fascicules I-IV Gand, 1835-1836. In-8°.

Prodromus animadversionum ad Sex. Aurelii Propertii Elegiarum libros IV, et novæ simul editionis specimen. Louvain, 1836. In-8°.

Verslag over de verhandelingen ingekomen bij het Staatsbestuer van Belgie, ten gevolge der taelkundige prijsvraag voorgesteld bij koninglijk besluit van den 6 September 1836. Gand, 1841. In-8°.

Compte-rendu du Reinaert de Vos de J.-F. WILLEMS, dans *Messenger des Sciences et des Arts de la Belgique*. Gand, 1837.

Aanteekeningen op eenige der oudste stukken uitgegeven in het Belgisch Museum. Gand, 1837.



LOUIS-JOSEPH DEHAUT

(1835)

DEHAUT, *Louis-Joseph*, né à Chièvres, le 30 décembre 1805, décédé à Liège le 1^r juillet 1841. Restée veuve avec sept enfants, et ne disposant que de faibles ressources, sa mère s'était bornée à l'envoyer à l'école primaire; mais des personnes, frappées de l'intelligence précoce du jeune homme, intervinrent pour qu'il pût faire ses études moyennes, et s'engagèrent à lui « aplanir par la suite la carrière qu'il aurait choisie ».

Dehaut était âgé de dix-sept ans (1822), lorsqu'il commença ses humanités au Collège d'Ath; il les termina au bout de trois ans. Ses progrès furent tels, que ses condisciples refusèrent, en quatrième, de prendre part avec lui au concours, et leur émule fut obligé de passer en troisième. Dehaut alla compléter son bagage scientifique, et étudier notamment la philologie, à l'Université de Louvain. Pendant l'année académique 1825-1826, il figura parmi les *Recens inscripti in Collegio Philosophico*, et pendant quatre années consécutives, soit de 1826-1827 à 1829-1830, nous rencontrons son nom parmi les *In ordine Philosophorum et Literatorum Recensiti*. En 1829, il devint candidat en philosophie et lettres, après avoir subi tous ses examens avec la plus grande distinction; il se préparait l'année suivante à « soutenir la thèse inaugurale préalable au doctorat », lorsque la révolution éclata. Dehaut resta belge de cœur et d'âme.

Dès le 16 décembre 1830, le Gouvernement provisoire l'attacha à l'Université de Louvain, en qualité de lecteur. D'après le programme des cours de 1831, il entretint les étudiants de l'histoire générale et de l'histoire de la philosophie; ultérieurement il renonça à ce dernier cours pour enseigner l'histoire

restée inachevée, de l'*Encyclopédie du Droit*, publiée en allemand par Falck, et il acheva, en 1837, d'après Lesbroussart, un mémoire annoncé dans la préface du mémoire couronné en 1830: De la doctrine de Plotin, dans ses rapports avec celle d'Ammonius Saccas.

Les questions d'enseignement nous ont valu de lui plusieurs écrits. Outre l'étude que nous avons déjà signalée, Dehaut publia successivement : en 1835, sous le pseudonyme de Philarète Durosoir et en collaboration avec Ad. Roussel, professeur à l'Université de Louvain, une brochure intitulée : Observations sur le titre III du projet de loi sur l'instruction publique, et sur le rapport de la section centrale (Bruxelles, Berthot, 1835, in-8°); — la même année une étude sur l'existence et les conditions d'un enseignement supérieur donné en Belgique aux frais de l'État (Bruxelles, Berthot, in-8°); — enfin, en 1838, dans la *Revue belge*, des considérations sur : l'État actuel de l'instruction publique, mais surtout de l'enseignement supérieur en Belgique (Liège, Jeunehomme, 1 vol. in-8°). Ces œuvres de circonstance, écrites avec verve et avec une indépendance de caractère qui honore leur auteur, firent grand bruit dans les Universités et dans le monde politique. Si elles n'ont plus une valeur d'actualité, en revanche les considérations générales, dont elles sont émaillées, leur donnent, d'après Le Roy, « un intérêt que les hommes spéciaux apprécieront toujours ».

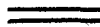
F. VAN ORTROY.

SOURCES

Archives concernant l'ancienne Université de Louvain, et documents se rapportant à l'École de droit de Bruxelles (aux Archives Gén. du Roy. à Bruxelles.) — PH. LESBROUSSART, Notice sur L.-J. Dehaut, lue à la Soc. d'Émulation de Liège, et reprod. dans l'*Ann. de l'Acad. Roy. de Bruxelles*, année 1843, 10 pp. — ALPH. LE ROY, *Liber Memorialis* de l'Université de Liège. Liège, 1869, pp. 149-154. — J. ROULEZ, Notice sur Dehaut, dans *Biogr. Nat.* (T. V, 1876). Coll. 144-148.

PUBLICATIONS DE L.-J. DEHAUT

Énumérées ci-dessus.



C.-PH. SERRURE

(1835)

SERRURE, *Constant-Philippe*, né à Anvers, le 22 septembre 1805, fils de Pierre-François, originaire d'Ath et diamantaire à Anvers, et de Jeanne-Pétronille Van der Schrieck⁽¹⁾ (née à Anvers 1774, † Borgerhout, 18 octobre 1855).

Il était le frère de l'architecte Louis Serrure qui restaura la tour de la cathédrale d'Anvers en 1826. Ayant terminé ses humanités, il fut pendant six mois clerc, chez J.-Fr. Willems, receveur de l'enregistrement à Anvers. Celui-ci lui inspira l'amour de notre langue maternelle, l'engagea à s'affilier à la Société « *Tot nut der jeugd* », fondée par l'instituteur Verbruggen et à faire ses études supérieures. En 1826, Serrure se rendit à Louvain pour y faire les études de droit. Il y suivit les cours de droit des professeurs Birnbaum, De Coster, Holsius et Warnkœnig, et entra en relations avec Jacotot, de Reiffenberg et Mone, lequel avait abandonné sa chaire de Heidelberg pour venir enseigner à Louvain. Il retourna en Allemagne en 1831. Ce furent cependant les professeurs d'histoire et de littérature flamande qui exercèrent la plus forte impression sur le jeune étudiant : Meyer qui passa plus tard à l'Université de Groningue et Visscher dont l'influence fut si notable sur Pr. Van Duyse. Dès les premiers temps de son séjour à Louvain on pouvait déjà prévoir quelles seraient les études de prédilection de Serrure. Le bibliothécaire Bernhardt, qui devint plus tard le conservateur de la Bibliothèque de Cassel, désirait réorganiser la collection à Louvain et il obtint des curateurs que le jeune Serrure pût lui venir en aide. Celui-ci s'occupait principalement des vieux livres flamands et aida aussi Bernhardt dans ses

(1) Van Even dit qu'elle comptait probablement parmi ses ancêtres Anne Van Schrieck († 1688), qui écrivit en flamand.

recherches aux Archives de Louvain pour l'édition qu'il préparait de la chronique des ducs de Brabant de De Dynter, laquelle ne fut cependant imprimée que bien des années plus tard par Mgr. De Ram (Bruxelles 1854-1860). Ce fut pendant ces recherches que Serrure fit sa première découverte littéraire, notamment une décision du Conseil de Brabant du 14 juillet 1622, ordonnant que dans la partie flamande du Brabant le français ne pouvait être admis dans les procès, pas même pour des Wallons. Serrure envoya une copie de la pièce à Willems, lequel n'eut rien de plus empressé que de la publier dans ses *Mengelingen* (1827, 385-388 : *Gewijsde van den Raed van Braband omtrent het gezag der Nederlandsche tael*), mais sans signaler le nom de l'auteur de la découverte. Ce fut peut-être cet oubli qui fut cause que dans la suite Serrure ne collabora point au *Belgisch Museum* de Willems.

Ses goûts pour la numismatique le mirent en rapport avec le savant numismate louvaniste J.-P. Meynaerts, qui lui conseilla de former une collection de monnaies et de médailles relatives à l'histoire nationale. Ce fut Serrure qui fit remarquer à de Reiffenberg que sur le jeton anversois des quatre couronnés de 1546 il fallait lire Castorius et non Castorium et le baron signala la lecture exacte dans les Archives philologiques (1827, II, 64) en disant que Serrure promettait de devenir un habile archéologue; ce en quoi il ne se trompa point.

Pendant sa vie universitaire, Serrure contribua à fonder en 1827, à l'instar de ce qui existait dans les Universités hollandaises, une *Leuvensche Studenten Maatschappij*, ayant pour devise : *Doctrina et amicitia*, laquelle publia, en 1828, le *Leuvensche Studenten Almanak*. Les poésies qui s'y rencontrent n'étant pas signées, on ne saurait dire lesquelles doivent être attribuées à Serrure; mais, comme il avait déjà fait paraître une poésie dans le *Belgisch Muzenalmanak* de 1826, on est en droit de supposer qu'il donna plus d'une poésie à l'almanach de la société estudiantine dont il était un des fondateurs. Son activité à la Bibliothèque, aux Archives, à la *Studenten Maat-*

schappij ne l'empêcha point de se livrer avec ardeur à l'étude du néerlandais du moyen âge. Déjà en 1827, il copia 48000 vers d'un manuscrit de Van Hulthem; et il se mit en rapport avec le savant bibliophile Sir Richard Heber d'Oxford qui avait acquis en Belgique plusieurs manuscrits en vieux-flamand. Dans un de ceux-ci Serrure découvrit la seconde partie du *Spiegel historiae* de Van Maerlant. Il signala cette découverte à Bilderdijk et le grand poète l'engagea, par une lettre datée de Haarlem du 10 mars 1828, à s'adonner sérieusement à l'étude du néerlandais du moyen âge.

Ces divers travaux et aussi la révolution de 1830 furent cause que Serrure ne subit son examen de docteur en droit à Louvain qu'en 1832. Il ne pratiqua du reste comme avocat que pendant quelques mois à Anvers. La place d'archiviste de la Flandre Orientale était devenue vacante par suite de décès de Liévin de Bast, victime du choléra qui sévissait à Gand en 1832. Warnkœnig, lequel avait passé de l'Université de Louvain à celle de Gand, préparait alors son magistral ouvrage *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*. Il devait à cette fin recourir constamment aux archives et avait ainsi des raisons toutes spéciales pour désirer qu'à la tête du dépôt se trouvât un homme du métier. Il se souvint de son élève de Louvain; et, sur ses instances, Serrure fut nommé conservateur en 1833. On reconnut bientôt les aptitudes remarquables du jeune archiviste et le professeur de Bonn, Loebel, qui parcourut la Belgique en 1835, parle du nouveau conservateur dans les termes les plus élogieux dans ses *Lettres sur la Belgique* (Bruxelles, 1837, p. 277).

Dans le but de contribuer au progrès des études historiques, Serrure reprit, dès 1833, avec de Reiffenberg, Jaequemyns, Van Lokeren, Voisin et Warnkœnig, la publication du *Messenger des sciences historiques*, interrompue depuis 1830; et, pendant plusieurs années, il en resta un des collaborateurs les plus assidus.

Sa réputation de savant fut bien vite faite, et lui procura même en peu de temps une certaine popularité. Je citerai, à ce

sujet, les vers que publia, sous le couvert de l'anonymat, le *Messager de Gand* du 31 mai 1835.

AUX RESPECTABLES MEMBRES D'UN CÉNACLE HISTORICOGRIFFE

Troupeau savant, mais peu malin,
De chronométrique nature,
À votre longue tablature
Si vous voulez mettre fin,
Tâchez de trouver un Voisin,
Voisin de la littérature,
De dérouiller un peu Serrure
Et de fouetter un peu Merlin.

Rappelons aussi que quelques années plus tard Kervyn de Volkaersbeke traça, dans son *Songe d'un antiquaire* (Gand, 1853, 74-80), un portrait du savant Serrure sous la dénomination de Dr. Chrysostome Polymathe; il est vrai que son ami Snellaert l'appelait Uilenspiegel et donnait au fils de Serrure le nom de Kleinen Uilenspiegel.

Lorsque la ville de Gand chargea une commission de la révision des noms des rues, elle en nomma membre Serrure, en même temps que Vervier, Parmentier, Goetgebuer, Blommaert et De Saegher. Cette commission déposa, le 10 juin 1836, son rapport dont une copie est conservée à la Bibliothèque de l'Université (G. 14047).

Peu de temps après sa nomination à Gand, Serrure épousa (30 juillet 1834) Mathilde Van Damme, fille d'Antoine et de Régine Hautshont (née 1784 † Gand, 23 août 1803).

Après la promulgation de la loi du 27 septembre 1835 sur l'Enseignement supérieur, les corps académiques de Gand et de Liège furent réorganisés par l'arrêté royal du 5 décembre 1835. On dit que J.-Fr. Willems lequel, appuyé par Serrure, venait d'obtenir son transfert d'Eecloo à Gand (avril 1835) comme receveur de l'enregistrement, ayant refusé une place de professeur à l'Université⁽¹⁾, aurait recommandé la candidature de Serrure. Il est plus probable que sa nomination de professeur extraordinaire se fit grâce à l'appui de Sylvain Van de Weyer. Les familles Serrure et Van de Weyer étaient liées d'amitié,

(1) Cf. Bols, *Brieven aan J.-Fr. Willems*, blz. 296.

Serrure avait eu son quartier d'étudiant à Louvain chez les parents de Van de Weyer, et le frère de Sylvain habitait à Anvers chez les parents de Serrure. Serrure fut chargé des cours d'histoire de Belgique et d'histoire du moyen âge. Il est vrai que Moke était désigné pour l'histoire de Belgique, mais le programme des cours du 1 décembre 1835 attribua à Moke le cours d'histoire ancienne et à Serrure les cours d'histoire de Belgique et d'histoire du moyen âge. Le 19 septembre 1868 il fut remplacé dans son cours d'histoire de Belgique par Hennebert⁽¹⁾; mais il conserva son cours d'histoire du moyen âge jusqu'à sa mise à l'éméritat (19 août 1871), et ce fut Wouters qui le remplaça dans cette chaire.

Lui-même a indiqué quelle haute et juste idée il se faisait des devoirs imposés au professeur d'histoire nationale par ces mots, rapportés par Van Even dans sa notice sur Serrure (p. 75) : « Zij die gelast zijn met het onderwijs onzer geschiedenis, hebben eene groote plicht te vervullen, degene van bij te dragen tot de vorming van een echt nationalen geest, met de jongelingen de liefde des vaderlands in te boezemen. Onder dit oogpunt beschouwd, erlangt de beoefenis onzer geschiedenis, welke schier op elke bladzijde voorbeelden oplevert van deugd, opoffering en moed, eene onberekenbare waarde. » On ne saurait mieux dire.

Le 5 décembre 1835, Bormans avait été nommé professeur de l'histoire des littératures modernes et de la littérature flamande; seulement ce dernier cours ne fut pas fait, et lorsque Bormans fut nommé à Liège, le cours d'histoire des littératures modernes fut attribué à Moke, mais celui de littérature flamande ne fut plus maintenu au programme. Ce fut le ministre Piercot qui chargea (arrêté royal du 29 juillet 1854) Serrure de l'histoire de la littérature flamande. Le cours fut ouvert le 6 novembre 1854 et Serrure le fit jusqu'en 1864, époque à laquelle il fut remplacé, pour cet enseignement, par Heremans, lequel depuis 1854 était déjà chargé du cours de la littérature flamande.

(1) La Bibliothèque de l'Université conserve deux lettres (31 août et 1 septembre 1868 du recteur Andries relatives à ce changement d'attributions.

Serrure fut doyen de la Faculté de philosophie et lettres en 1850 et en 1854, il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 24 septembre 1855; et par arrêté du 25 septembre le Gouvernement lui confia la charge si importante du rectorat. Par suite de la maladie de sa mère († 18 octobre), il fut empêché d'assister à la séance publique du 16 octobre, et ce fut Roulez qui dut recevoir en son nom les insignes du rectorat. En 1856 il n'y eut pas de séance publique pour l'ouverture des cours. Le rectorat de Serrure fut des plus mouvementés et des plus difficiles comme les procès-verbaux du Conseil académique en font foi. A la fin de 1855 et au commencement de 1856 le recteur eut à présider les séances du Conseil (24, 26, 31 décembre, 2 et 3 janvier; le 3 janvier on siégea de 10 à 1 h. et de 3 à minuit et demi) réuni pour prendre une décision au sujet des difficultés auxquelles avait donné lieu la leçon du 14 décembre du professeur de droit naturel Brasseur, accusé, à tort paraît-il, d'avoir nié la divinité de Jésus Christ (1).

Le calme était à peine rétabli que d'autres difficultés surgirent. En 1856 le recteur appliqua, à trois reprises, à des étudiants la peine de l'admonition. Il l'infligea notamment le 4 juin, et cela sans consulter le Conseil académique, à l'occasion du manque de respect dont des étudiants s'étaient rendus coupables le dimanche 25 mai, au moment où la procession passait par la Place d'Armes.

Lors de la visite faite par le Roi à Gand, le 31 août 1856, le recteur lut, au nom du corps académique l'adresse qu'il avait rédigée et dont les termes avaient été approuvés dans la séance du Conseil du 30 août.

Des difficultés d'un ordre plus personnel s'étant produites, les rapports entre le recteur et ses collègues devinrent si tendus, qu'aucun professeur ne répondit à la convocation de la séance annuelle, pour le programme des cours, du 11 juillet 1857, et la séance n'eut pas lieu. Aussi, Serrure ne put-il achever le

(1) A l'occasion de l'affaire Brasseur, on frappa une médaille portant, disposés en triangle, les noms de Brasseur, Laurent, Serrure, et au revers un cercle d'étoiles autour d'un hibou, avec au-dessous les mots : Constitution. Art. xvii.

terme de son rectorat triennal, le Gouvernement ayant jugé que le seul moyen de maintenir l'union entre le corps professoral était de lui donner démission de ses fonctions de recteur. Un arrêté royal du 24 septembre 1857 nomma Roulez pour le remplacer, et le nouveau recteur présida la séance d'ouverture des cours le 16 octobre de la même année.

Depuis lors Serrure ne prit plus une part active à la vie universitaire; il se retira à sa campagne de Moortzeele où il mourut, le 6 avril 1872, entouré de sa famille et de son ami Snellaert, qui décéda trois mois plus tard (4 juillet). Il fut enterré à Bottelaere.

Serrure fut un savant d'une érudition sûre et étendue; il fut avant tout philologue, numismate et bibliophile.

Comme philologue il s'attacha principalement à l'étude du néerlandais du moyen âge et c'est surtout comme tel qu'il prit part au mouvement flamand.

Quoique grand admirateur de notre langue maternelle et défenseur convaincu des droits du peuple flamand, il ne prit cependant pas une part prépondérante aux luttes du mouvement flamand, s'intéressant avant tout aux progrès de la philologie et de la littérature néerlandaises, ce qui ne l'empêcha pas cependant de participer à l'activité de nombreuses sociétés flamandes: aussi est-ce à juste titre que son nom a été inscrit sur le socle du monument Willems, parmi ceux qui ont rendus les services les plus éminents à la cause flamande. A peine arrivé à Gand, il se lia d'amitié avec les principaux protagonistes de la langue du peuple, Rens, Blommaert, Van Loo; et dès 1834 il fonda avec Blommaert, Frans De Vos et Vervier les *Nederduitsche Letteroefeningen*, le premier périodique publié en flamand depuis la révolution de 1830. Serrure contribua à la fondation des Congrès néerlandais; il prit part au *Taalcongres* de Gand de 1841 et aux Congrès de Gand (1849), de Bruges (1862) et de Gand (1867). Il fut au nombre des fondateurs du *Taal is gansch het Volk* (1830), de la *Maatschappij tot bevordering der Nederduitsche Taal- en Letterkunde* (1836) qui se réunissait chez

Stecher et dont l'organe était le *Belgisch Museum*⁽¹⁾. Il fut membre du *Taalverbond*, de la *Vriendschap*, et contribua à la fondation de la *Vlaamsch Gezelschap* (1846) et du *Willemsfonds* (1851). Il écrivit dans la *Eendracht* fondée par Rens en 1841, tout comme dans le *Middelaar*, publié par David depuis 1840 dans le but d'atténuer l'âpreté de la lutte suscitée par ce qu'on a appelé le *Spellingsoorlog*.

De toutes les sociétés celle à laquelle il s'intéressa le plus fut la Chambre de Rhétorique des Fonteïnisten dont il devint le président. Ce fut en leur nom qu'il prononça un discours sur la tombe de Willems en 1846 ainsi que lors de l'inauguration du monument élevé à Willems, au cimetière de Mont-St-Amand (1848). Il avait du reste fait partie de la Commission organisatrice; et, lorsque les Fonteïnisten célébrèrent le 27 juin 1848, le quatrième centenaire de leur existence, ce fut Serrure qui prononça le discours à la séance solennelle et y insista sur les services rendus par les Chambres de Rhétorique, dont à Gand les Fonteïnisten était la seule qui ait survécu, à la langue du peuple flamand. Rien d'étonnant dès lors que, quelques années plus tard, en 1871, la Chambre de Rhétorique de Roulers le nommât son président d'honneur.

Du reste ce fut surtout à l'histoire littéraire, à la connaissance des écrits flamands du moyen âge que Serrure rendit les services les plus signalés. Étant encore étudiant, à Louvain, il s'intéressait aux vieux textes flamands, comme le prouvent ses lettres à Willems.

Bien nombreux sont les anciens monuments dont il fit la découverte. Nous citerons entre autres l'arrêté du Conseil de Brabant en 1622 (1826), la seconde partie du *Spiegel historiaal* de Maerlant (1827), deux fragments d'une traduction néerlandaise des *Nibelungen* (1835, 1838), quatre fragments du *Malagys* (1838), — ceux-ci furent perdus peu après, mais

(1) Il ne collabore cependant pas au *Belgisch Museum*, probablement à cause de ses rapports tendus avec Willems. Son nom n'y paraît qu'une seule fois pour rappeler que c'était lui qui avait découvert dans l'Almanach de Van der Haert de Louvain de 1783, la fable de *Vos en de Pachter* (*Belg. Mus.*, 1842, p. 426).

retrouvés, en partie par F. van der Haeghen, — le *Grimbergsche Oorlog*, le quatrième livre du *Wapen Martin* de Hein Van Aken, faisant suite à celui de Maerlant, une partie du *Berc Wisselau* ⁽¹⁾. Dans le but de faire connaître les anciens monuments de la littérature flamande, il fonda, en 1839, avec Blommaert, la *Maatschappij der Vlaamsche Bibliophilen*, et ce fut par cette société que furent publiés la plupart des textes qu'il avait découverts; quelques-uns de ceux-ci le furent en collaboration avec Blommaert et aussi avec Voisin. Pour des textes peu étendus une revue semblait convenir davantage. Le *Belgisch Museum* (1837-1847) avait disparu après la mort de Willems; le *Taalverbond*, créé par Verspreuwen en 1845, avait cessé de paraître en 1854; aussi, dès l'année suivante, Serrure fonda le *Vaderlandsch Museum voor Nederduitsche letterkunde, oudheden en geschiedenis*. Presque tous les articles insérés dans ce précieux recueil sont de Serrure. Il en parut cinq volumes (1855-1863) et l'auteur travailla à un sixième, mais qui ne vit pas le jour. Le *Vaderlandsch Museum* est peut-être l'œuvre scientifique la plus importante de Serrure, non seulement à cause des textes inédits qui y furent insérés mais aussi pour les nombreuses études philologiques et historiques qu'on y rencontre. Serrure appartenait avec Blommaert à ce qu'on a appelé l'école philologique de Gand s'occupant surtout d'éditer des textes et de faire l'exégèse historique et littéraire des anciens auteurs. On a pu leur reprocher un certain manque de critique; seulement ils ont été parmi les premiers qui ont sauvé de l'oubli et peut-être de la destruction de nombreux textes qui ont servi de base aux études philologiques sur l'ancienne langue flamande. Sans eux les progrès auraient été impossibles, et, comme on l'a dit (*Bull. Bibliophile belge*, 1872, p. 75) leurs travaux ont notablement contribué à faire connaître ce qu'on pourrait appeler la paléontologie de la littérature flamande.

Serrure ne s'occupait du reste pas uniquement des textes, il

(1) Ce fut Serrure qui, avec Willems, engagea le Gouvernement à acquérir le Reinart de Van Hulthem.

s'intéressait aussi à tout ce qui pouvait contribuer à mieux faire connaître la langue. C'est ainsi qu'il fut un des premiers à s'occuper de l'étude des dialectes; et, en 1842, il publia, dans le *Middelaer* un travail présenté à la Société du *Tijd en Vlijt* de Louvain, *Proeve van een Leuvensch idioticon*, étudiant, en s'aidant de Kiliaen, une quarantaine de mots propres au parler louvaniste. Les mérites de Serrure comme philologue et comme historien furent grandement reconnus; et avec raison on le considéra comme un savant des plus distingués, d'une érudition aussi sûre qu'étendue. Serrure fut membre fondateur de la Société d'Émulation de la West-Flandre (1839), membre de la *Letterkundige Maatschappij* de Leide (1834), de l'*Institut historique de France* (1835) et correspondant de l'*Académie royale de Belgique* (11 janvier 1847). Lorsqu'en 1836, David, soutenu par Willems, conçut le projet de la création d'une Académie flamande à Bruxelles, le nom de Serrure fut inscrit sur la liste des vingt savants qui devraient en faire partie. Les connaissances archéologiques de Serrure le firent désigner en 1855 comme président de la Commission locale des monuments de la ville de Gand, tout comme en 1849 il avait été nommé membre du Comité d'organisation du cortège des Comtes de Flandre.

Serrure se distingua tout autant comme numismate et fut un des premiers à s'occuper scientifiquement de nos monnaies du moyen âge. Il fut un des fondateurs de la Société belge de numismatique (1842) et devint membre de la Société impériale de numismatique de St-Pétersbourg. Ce fut même à la numismatique qu'il s'intéressa en premier lieu; car, âgé à peine de 23 ans, il publia déjà le catalogue de la collection Du Bois de Vroyland et de Nevele qui fut vendue à Anvers en novembre 1828⁽¹⁾. Ce catalogue ne comporte pas moins de 3535 numéros et constitue un travail vraiment remarquable.

En 1847 parut la première édition du catalogue du cabinet du prince de Ligne dont l'introduction est une œuvre capitale

(1) La vente produisit 34.000 fr.

qui restera le vade-mecum indispensable pour toute étude sur notre numismatique du moyen âge. Serrure fut un des plus savants numismates que nous ayons eu depuis 1830; il était universellement connu et en rapport avec les principaux numismates de l'Europe qui avaient bien souvent recours à ses vastes connaissances. Il était parvenu à former une précieuse collection de monnaies, parmi lesquelles on pouvait citer quantité de pièces des plus rares, — ainsi le triens mérovingien de Tournai signé du nom du monétaire Anarius, — mais il n'était pas que collectionneur; les monnaies pour Serrure devaient servir à éclairer les faits historiques, comme en témoignent les nombreuses notices qu'il publia.

Il n'était pas moins un de nos plus savants bibliophiles. Il fut un des premiers à appeler l'attention sur les imprimeurs, d'origine flamande, établis à l'étranger; citons notamment les brabançons Craesbek, vraie dynastie d'imprimeurs installés au Portugal (1597-1680). Ses découvertes en fait de livres rares furent des plus nombreuses, ainsi le *Liederboek gedrukt bij Baten* à Maestricht en 1554 (1867) et un livre de prières ayant appartenu à Charles Quint (1868. Cf. *Eendracht* 1868, p. 63). Pendant près de cinquante ans il collectionna livres, manuscrits, chartes; et sa bibliothèque était devenue, surtout pour l'ancienne littérature flamande, une des plus précieuses du pays. La vente en eut lieu en 1872 et 1873 et fut un véritable événement pour tous les amateurs de manuscrits et de livres. Le British y fit maint achat (*Bibliophile belge*, 1872, pp. 230-305).

ADOLF DE CEULENEER.

SOURCES

Indépendance belge, 9 avril 1872. — *Eendracht*, 21 avril 1872. — E. VAN EVEN in *Vlaamsche School*, 1872. — F. RENS in *Nederduitsch letterkundig Jaarboekje voor 1873*.

PUBLICATIONS DE C.-PH. SERRURE

Nous ne pouvons citer ici les centaines de notices publiées par Serrure dans les nombreuses revues, nous devons nous limiter aux livres.

Catalogue du cabinet de médailles et de monnaies du Baron du Bois de Vroyland. Anvers, 1828.

Catalogue des livres de Richard Heber. Gand, 1835.

Le Livre de Baudoyne, comte de Flandre, suivi de fragments du roman de Trasignyes, publié par SERRURE et VOISIN. Bruxelles, 1836.

Cartulaire de St-Bavon à Gand. Gand, 1836-1838. Il n'en a paru que 280 pp. La table manuscrite, rédigée par VAN LOKEREN, est conservée à la Bibliothèque de l'Université.

J.-J. RAEPSAET. *Description de médailles et jetons relatifs à l'histoire de Belgique*. Gand, 1838, publié par SERRURE.

Dagverhael van den oproer te Antwerpen, in 1659, uitgegeven door SERRURE. Gent, 1839.

Kronyk van Vlaenderen van 580 tot 1467, uitgegeven door SERRURE en BLOMMAERT. Gent, 1839. 2 deelen.

Voyages et ambassade de messire Guillebert de Lannoy, chevalier de la Toison d'or, Seigneur de Santes, Willerval, Tronchiennes, Beaumont et Wahegnies. 1399-1450. Mons 1840.

Lijkrede uitgesproken op het graf van Fr. Willems, namens de Fonteïnisten. Gent, 1846.

Monnaies de Rummen, dans Wolters, notice historique sur Rummen. Gand, 1846.

Le cabinet monétaire de Son Altesse le Prince de Ligne. Gand, 1847. De la seconde édition de 1880 ne parut que le 1^{er} volume.

Dystorie van Saladine, uitgegeven door SERRURE. Gent, 1848.

Numismatique de Reckheim, dans Wolters, Notice hist. sur Reckheim. Gand, 1848.

Redevoering uitgesproken op de plechtige zitting van 27 Juni 1848 der 400-jarige feestviering der Fonteïnisten.

Lof van J.-Fr. Willems, uitgesproken als ondervoorzitter der Fonteïnisten, (in Gedenkszuil aan J.-Fr. Willems, Gent, 1848.)

Dit syn de coren van de stad Antwerpen, uitgegeven door SERRURE. Gent, 1872; la table pp. 61-70 ne paraît avoir été tirée qu'en épreuve.

De Grimbergsche Oorlog, ridderdicht uit de XIV^e eeuw, uitgegeven door BLOMMAERT en SERRURE. Gent, 1875. 2 deelen.

Catalogue d'une belle collection de médailles et monnaies dont la vente aura lieu le 30 janvier 1854. Gand. 1854 (presque tous les catalogues de ventes de monnaies, faites par l'huissier Ferd. Verhulst à cette époque, furent rédigés par SERRURE).

Catalogue de tableaux, gravures de la collection Everaerd de Geelhart. Gand, 1854.

Catalogue de livres de la vente du 18 mai 1854, rédigé par MOYSON et SERRURE. Gand, 1854.

Catalogue d'une superbe collection de médailles et jetons relatifs à l'histoire des Pays-Bas. Gand, 1854.

Notice sur V.-M.-L. Gaillard. Gand, 1856.

Catalogue des médailles et monnaies de la collection de Madame Van de Woestyne. Gand, 1856.

V. GAILLARD. *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*. Gand, 1852-1857, (ouvrage terminé par SERRURE).

Catalogue des médailles et jetons de la collection de De Wismes. Gand, 1857.

Van Homulus, een schoene comedie, daer in begrepen wordt hoe in de tyt des doots der mensche alle geschapen dinghen verlaten dan alleene die duecht, die blyft by hem, vermeerdert ende ghebetert ende is zeer schoon ende genuuechlyk om lesen. Gent, 1857.

Arx Virtutis sive de vera animi tranquillitate satyræ tres auctore Joanne Van Havre.

Wallæi toparcha, nob. et consolari viro Gandensi. Antwerpiae, ex officina plantiniana. MDCXXVI, ed. C.-P. SERRURE. Gandavi, 1857.

Baghynten van Parys, oock is hier by ghedaen die wyse leeringe die Catho zynen sone leerde. Gent, 1860.

De Spiegel der Jongers door LAMBERTUS GOETMAN, 1488. Gent, 1860.

Dat dialogus of twistsprake tusschen den wisen coninck Salomon ende Marcophus, uitgegeven door SERRURE. Gent, 1861.

De Weerbare mannen van het land van Waes in 1480, 1552 en 1558, uitgegeven door SERRURE. Gent, 1861.

Jan van Havre, heer van Walle, beschouwd als latijnsch dichter, als ambtenaer en als voornaem weldoener en begiftiger van de arme scholen der Stad Gent. Gent, 1861.

Notice sur un tableau du 15^e s. provenant de l'église de St-Bavon, à Gand. Gand, 1862.

Engelbert II, comte de Nassau, lieutenant général de Maximilien et de Philippe le Beau aux Pays-Bas. Gand, 1862.

Graf- en gedenkschriften van Oost-Vlaanderen. Destelbergen, 1863; Gontrode, 1867; Gysenzele, 1867; Lemberge, 1869; Melden, 1870.

Catalogue d'une belle collection de médailles rédigé par SERRURE. Gand, 1863.

Tafereelen uit het leven van Jesus, een handschrift van de XV^e eeuw. Uitgegeven door SERRURE. Gent, 1863.

Catalogue des antiquités des collections du comte de Renesse-Breidbach. 1^e partie, 1863; 2^e et 3^e partie, 1864.

Catalogue des médailles et sceaux des collections du comte de Renesse-Breidbach, 1863.

Catalogue des médailles romaines des collections du comte de Renesse-Breidbach. 1^e partie, 1863; 2^e partie 1864; médailles gauloises, 1865.

Catalogue des livres de la Bibliothèque du comte de Renesse-Breidbach. 1864.

Catalogue d'une superbe collection de médailles et monnaies de Flandre, formée par un amateur distingué (C.-P. SERRURE) dont la vente aura lieu le 16 juin 1869. Tournai, Casterman.

Catalogue d'une magnifique collection de monnaies de Flandre, formée par un amateur distingué (C.-P. SERRURE) dont la vente aura lieu le 14 juillet 1869. Tournai, Casterman.

Gedichten van Claude De Clerck (1618-1640), uitgegeven door SERRURE. Gent, 1869.

Catalogue d'une belle collection de monnaies et médailles, formée par un amateur distingué (C.-P. SERRURE) dont la vente aura lieu le 7 mars 1870. Tournai, Casterman.

Catalogue d'une très belle collection de monnaies de Flandre, formée par un amateur distingué (C.-P. SERRURE) dont la vente aura lieu le 19 mai 1870. Tournai, Casterman.

Ibid. pour une vente du 29 juillet 1870.

Robert-Guill. van der Heyden (de la Bruyère).

Het leven van pater Petrus-Thomas Van Hamme, missionaris in Mexico en China, uitgegeven door SERRURE. Gent, 1871.

De leergang van Nederlandsche letterkunde aan de Hoogeschool van Gent. Brief aan Minister van den Peereboom. (Het Vlaamsche volk. 9 April, 1871, n^o 19.)

Keukenboek, uitgegeven naar een handschrift der XV^e eeuw. Gent, 1872.

15 Lettres à J.-Fr. Willems, (1827-1837) publiées dans : J. Bols, Brieven aan Jan-Frans

Willems. Gent, 1909. Dix autres lettres inédites sont conservées dans la Bibliothèque de l'Université.

Après sa mort on vendit de 1872-1874 ce qui restait de ses collections ainsi que sa bibliothèque. Il n'y a pas moins de 14 catalogues. Parmi les études inédites je puis signaler :

J.-A.-F. PAUWELS (1747-1823), *Handschrift toevoorende aan den H. Alf. De Decker te Antwerpen* (vermeld door L. Mathot, in de Verslagen der K. Vlaamsche Academie, 1887, blz. 112.)

Serrure publia des études dans les recueils suivants :

Annales du Bibliophile belge et hollandais; Anzeiger f. Kunde des deutschen Mittelalters de Mone; Archives historiques de Reiffenberg; Belgische Muzen Almanak; Bulletin de l'Académie royale de Belgique; Bulletin du Bibliophile belge; Eendragt; Institut historique de Paris (II, un article reproduit dans la Revue des Revues de droit I); Kunst- en Letterblad; Leesmuseum; Leuvensche Studenten Almanak; Messenger des sciences historiques; Middelaer; Nederduitsche letteroefeningen, uitgegeven door SERRURE en BLOMMAERT, 1834; Revue de Bruxelles; Revue de la numismatique belge; Revue de numismatique (Blois); Vaderlandsch Museum voor Nederduitsche letterkunde, oudheid en geschiedenis, 5 deelen, 1855-1863; Vlaamsche school; Willems mengelingen; Wodann de Wolf.

H.-G.-PH. MOKE

(1835)

MOKE, *Henri-Guillaume-Philippe*, né au Havre, le 11 janvier 1803, mort à Gand, le 29 décembre 1862.

Nous n'avons pu recueillir, sur les premières années de Moke, de renseignements détaillés. On sait que son père, J.-J. Moke, originaire de Thourout, passa au Havre la première partie de sa carrière. Il vint se fixer plus tard dans le royaume des Pays-Bas, dirigea à Gand une institution privée, puis fut placé à la tête du Collège communal d'Alost. Il publia des *Principes de la langue belge*, qui parurent en 1822. La mère de Moke était allemande et elle contribua peut-être à inspirer à son fils un goût prononcé pour la littérature de son pays et tout particulièrement pour Schiller.

Les parents de Moke habitaient encore la France lorsqu'il commença ses études. Il fut élève au Lycée Louis-le-Grand à Paris où se révélèrent tout de suite ses brillantes facultés. Il obtint un prix au concours général, et il était à peine rentré au domicile paternel que le Gouvernement du royaume des Pays-Bas le nommait professeur à l'Athénée de Bruges (1823).

Les douze années qu'il passa dans cette ville constituent une période bien distincte de sa féconde carrière. Tout en s'acquittant avec ardeur de ses fonctions, Moke étudiait passionnément l'histoire nationale (1). Mais ses premières

(1) Moke qui, toute sa vie, demeura étranger à la politique, fut cependant, en 1829, propriétaire-éditeur du journal le *National*, l'organe du fameux Libri et le défenseur attitré du Gouvernement pendant l'année qui précéda la Révolution belge. Il ne semble pas y avoir collaboré effectivement et son rôle se borna sans doute à celui de simple prête-nom. En tout cas, cet épisode bizarre de sa carrière et dont ses biographes ne parlent pas, indique qu'il appartenait à cette époque au parti orangiste, attitude politique au moins étonnante pour l'auteur de tant de romans patriotiques. Il exista à Bruxelles en 1830 une imprimerie H.-G. Moke où fut imprimée une thèse médicale de l'Université de Gand, soutenue par Chrétien Moke.

études ne l'avaient pas dirigé vers l'érudition. Purement littéraires, elles ne l'avaient point préparé aux recherches originales ou à la critique des textes. D'ailleurs la popularité de Walter Scott était alors dans tout son éclat, et c'est lui, beaucoup plus qu'Augustin Thierry dont les premières œuvres paraissaient alors, que le jeune écrivain prit pour modèle. De 1827 à 1832, Moke publia cinq romans historiques : *La Bataille de Navarin ou le Renégat* (1827), *Les Gueux de mer ou la Belgique sous le duc d'Albe* (1827), *Les Gueux des bois ou les Patriotes belges de 1566* (1828), *Philippine de Flandre ou les Prisonniers du Louvre* (1830), *Hermann ou la Civilisation et la Barbarie* (1832). Sans présenter plus d'originalité que les innombrables récits du même genre qui virent le jour à cette époque, ces romans témoignent toutefois de dons très réels d'invention, de style et de facilité. Deux d'entre eux (*La Bataille de Navarin* et *Philippine de Flandre*) furent traduits en anglais et en néerlandais, et les *Gueux des Bois*, dans lesquels respire un enthousiasme parfois éloquent pour la liberté, ont eu les honneurs d'une réimpression en 1875.

La notoriété que Moke s'était acquise par ces œuvres de jeunesse ainsi que par l'*Histoire des Francs*, dont il sera question plus bas, le désigna au choix du Gouvernement belge, lors de la réorganisation de l'Université de Gand en 1835. Nommé professeur extraordinaire (5 décembre 1835), il fut chargé de faire les cours d'histoire ancienne et de littérature française. De 1838 à 1842 il reçut en outre, à l'École du Génie Civil, les cours de littérature française et d'histoire nationale. Il abandonna l'histoire ancienne en 1841 pour l'échanger contre le cours d'explication d'auteurs latins, délaissé par Rassmann. Puis, en 1849, il céda cet enseignement à J. Gantrelle et ses attributions comprirent, désormais et définitivement, l'histoire de la littérature française, que la loi de 1849 sur l'enseignement supérieur venait de substituer dans la Faculté de philosophie à la littérature française, et l'histoire politique moderne, cours appartenant alors à la Faculté de droit. Deux ans plus tard, le 30 septembre 1851, il était promu à l'ordinariat.

Mais l'Université n'absorba point toute son activité profes-
sorale. En 1836, il avait été chargé du cours de français à
l'Athénée de Gand et il fut nommé, l'année suivante, professeur
de Rhétorique latine et recteur des études. Toutefois, ses
occupations multiples ne lui permirent point de conserver
toutes ces nouvelles fonctions. Lors de la réorganisation de
l'enseignement moyen (1850) il ne garda que le cours de rhé-
torique française, qu'il fit jusqu'à sa mort.

Depuis son arrivée à Gand, Moke qui avait semblé tout
d'abord s'orienter vers la littérature d'imagination se consacra
entièrement à ses deux devoirs de professeur : l'enseignement
et la culture de la science. Il fut, au dire de ses anciens élèves,
un maître remarquable. Doué d'un réel talent d'orateur, spirituel,
aimable, familier, plein d'une admiration sincère et partant com-
municative pour les grandes œuvres littéraires ou les grandes
actions de l'histoire, il exerça sur les étudiants des Facultés de
droit et de philosophie une influence que surpassa seulement
celle de son collègue et ami François Huet. Parlant bien, il
parlait volontiers, et pendant de longues années il fit au Cercle
artistique de Gand, ainsi qu'à Bruxelles et à Anvers, des confé-
rences dont plusieurs ont été publiées, mais qui, revues pour
l'impression, ont pris cette correction un peu froide que Moke,
si vivant et si prime-sautier en parole, a donnée à tous ses écrits.

Sauf un retour momentané, en 1858, au roman historique
(*Le greffier de Boschem*), tous les ouvrages de Moke depuis
1835 ont eu pour objet l'histoire et particulièrement l'histoire du
moyen âge et l'histoire de Belgique. Nous nous bornerons à
mentionner le *Précis de l'histoire universelle* qu'il fit paraître en
1849 dans l'*Encyclopédie populaire*, et il n'y a pas lieu de
s'arrêter davantage à sa collaboration à *La Belgique monu-
mentale, artistique et pittoresque*, aux *Belges illustres*, et aux
Splendeurs de l'Art en Belgique. Ce sont là, en effet, de simples
travaux de vulgarisation sans originalité d'aucune sorte. Il n'en
est pas tout à fait de même de l'*Histoire de Belgique* dont la
première édition parut à Gand en 1839, et qui a été si souvent
réimprimée depuis lors. Ce petit livre, rédigé en vue de

l'enseignement moyen, a fourni aux élèves un manuel clair et méthodique de l'histoire nationale. Il suffit, pour en faire apprécier le mérite, de constater qu'il est encore en usage aujourd'hui dans quelques Athénées. C'est également un ouvrage didactique que l'*Histoire de la Littérature française*. La méthode s'en ressent du dogmatisme de La Harpe et les jugements s'y conforment généralement à la tradition consacrée. Mais le style en est élégant et l'on y remarque des aperçus qui ne manquent point de finesse.

Ces travaux et quelques autres dont on trouvera plus bas l'indication, n'occupèrent d'ailleurs qu'une faible partie de l'activité de Moke. Ce sont des œuvres plus importantes qui absorbèrent le temps que lui laissait l'enseignement. La première en date, l'*Histoire des Francs* (Paris, 1835), élaborée pendant son séjour à Bruges, témoigne de la curiosité de son esprit, de l'étendue et de la variété de ses lectures et de ses recherches à une époque où il semblait entièrement adonné à la composition de ses romans historiques. En réalité, le titre de cet ouvrage ne répond pas à son contenu. Il était destiné sans doute, dans la pensée de l'auteur, à servir d'introduction à une histoire des Francs qu'il n'a point publiée. Son objet, c'est proprement l'histoire des premiers habitants de l'Europe jusqu'à l'époque celtique, que Moke se propose d'exposer en appelant à son aide le secours de ces sciences qui commençaient alors leur carrière, l'orientalisme, la grammaire comparée, l'anthropologie.

Avec un enthousiasme juvénile il croit pouvoir grâce à elles « décrire la vie entière d'un peuple comme le naturaliste décrit celle d'un être organisé, en s'attachant à reconnaître dans son développement progressif, un ordre constant et des lois invariables ». Paroles intéressantes si l'on songe à la date où elles ont été écrites : c'est, en 1835, le langage que tiendrait aujourd'hui un sociologue, et elles indiquent que si Moke n'était pas, comme nous l'avons dit plus haut, un érudit professionnel, il envisageait en revanche les recherches historiques d'un point de vue singulièrement élevé et qui témoigne de l'originalité et de la vigueur de son esprit.

L'Histoire des Francs, en raison même fort probablement de ses allures novatrices, passa d'ailleurs presque complètement inaperçue. Aujourd'hui, elle n'a plus que la valeur d'un symptôme curieux et honorable des tendances scientifiques de son auteur. Les progrès ont été tellement rapides dans le domaine des études où Moke s'aventurait, les hypothèses qu'il accueillait ont été remplacées par tant d'autres hypothèses, des quantités si considérables de faits nouveaux ont été découvertes, qu'il ne reste plus rien des résultats de son travail. Il faut remarquer d'ailleurs que pour entreprendre la tâche qu'il s'était fixée, le jeune professeur de Bruges manquait des livres et des conseillers indispensables. De plus, il semble avoir été plus préoccupé de retracer comme il la concevait « l'histoire naturelle » des peuples anciens, que soucieux de contrôler les données des auteurs qu'il mettait à contribution. Il se contenta certainement à peu de frais en matière d'information bibliographique. Il l'avoue sans détours dans son intéressante et juvénile préface. « Peut-être remarquera-t-on, dit-il, que je n'ai pas toujours indiqué ceux auxquels appartiennent les opinions que j'ai adoptées. La raison en est simple, c'est que j'ai oublié où j'avais pris ».

Le second ouvrage important de Moke parut vingt ans après *L'Histoire des Francs*, en 1855. Il est intitulé : *La Belgique ancienne et ses origines gauloises, germaniques et franques*. Ce titre indique suffisamment que l'auteur est resté fidèle à son goût pour l'histoire des populations primitives de l'Europe. Mais cette fois, il a nettement limité son travail, et c'est après l'avoir soigneusement étudié et s'être entouré de tous les renseignements nécessaires, qu'il a pris la plume. Œuvre de maturité, la *Belgique ancienne* contraste par son allure méthodique et prudente avec les hardiesses et les ambitions de *L'Histoire des Francs*. C'est une œuvre remarquable, finement et fortement pensée. Les études celtiques et la toponymie étaient malheureusement trop peu avancées encore à l'époque où elle fut écrite pour qu'elle ait pu conserver bien longtemps sa valeur. De nos jours, sur tous les points, ses résultats sont dépassés.

Entre les deux travaux dont nous venons de parler se place le petit livre consacré aux *Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges*. Il constitue, en réalité, sous la forme populaire d'un ouvrage écrit pour le grand public, un essai fort réussi de l'histoire de la civilisation dans les Pays-Bas depuis le haut moyen âge.

Nous mentionnerons encore, à côté de ces ouvrages synthétiques, deux mémoires de pure érudition et de haute valeur. Le premier, paru en 1851, est resté, jusque dans les derniers temps, la meilleure description faite d'après les sources, de la bataille de Courtrai. L'autre, écrit en 1855, et provoqué par le fameux mémoire de Dureau de La Malle sur la population de la France au XIV^e siècle, constitue une monographie extrêmement remarquable d'histoire sociale et de statistique rétrospective. C'est un honneur pour Moke que d'avoir porté son attention sur un tel sujet à une époque où les recherches de ce genre n'avaient encore que de bien rares représentants en Europe et n'en comptaient aucun en Belgique. Son étude atteste une fois de plus cette tendance remarquable de son esprit à chercher l'explication des phénomènes historiques dans la constitution même des sociétés. On retrouve sans peine, dans l'homme mûr qui l'a composée, le jeune enthousiaste qui, en 1835, ambitionnait de décrire l'histoire des peuples comme on décrit celle d'un être organisé.

Au moment où Moke faisait paraître *La Belgique ancienne* et le *Mémoire sur la population de la France*, il était atteint depuis longtemps déjà d'une maladie cruelle. Il la supporta avec un courage et une résignation admirables, continuant « dans les intervalles de longues souffrances » à écrire et à enseigner. On a retrouvé dans ses papiers le manuscrit inachevé et tracé d'un main défaillante, de pensées sur *La Destinée des Ames* où, sentant approcher la mort, il professait sa foi en l'immortalité et en la souveraine justice.

Nous avons déjà dit quelle fut la popularité de Moke parmi les étudiants et quelle influence il exerça sur eux. Ses élèves et ses amis ouvrirent, après sa mort, une souscription dont le

produit fut consacré à la fondation d'une bourse d'études qui porte son nom.

Moke fut élu correspondant de l'Académie de Belgique le 15 décembre 1837 et devint membre titulaire le 7 mai 1840. Il obtint, en 1852, le prix quinquennal de littérature française en partage avec Baron et Weustenraad.

H. PIRENNE.

SOURCES

ÉMILE DE LAVELEYE, *Notice sur H.-G. Moke*, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1870, p. 126 à 164 (avec un portrait gravé et une bibliographie assez défectueuse); — P. BERGMANS, dans *Biographie nationale*, t. XV. Coll. 32-36. — Sur Moke intime voir des pages charmantes dans LOUIS HYMANS, *Types et Silhouettes*. (Bruxelles, 1877).

Il existe de Moke un portrait peint par Godineau, à l'Athénée royal de Gand.

PUBLICATIONS DE MOKE

Les Gueux de Mer ou la Belgique sous le duc d'Albe. Bruxelles, 1827. 2 vol. in-12. Nouvelle édit. Bruxelles, s. d. 3 vol. in-8°. — Autre édit. illustrée. *Ibid.* 1884. In-8°. — Réimprimé dans le format in-4° comme supplément au journal l'*Office de Publicité*. — Traduction hollandaise. Amsterdam, 1832. 2 vol. in-8°.

La Bataille de Navarin ou le Renégat. Bruges, 1828. In-12. — Traduction hollandaise. Rotterdam, 1828. In-8°. — Traduction anglaise. Bruxelles, 1829. In-8°.

Les Gueux des bois ou les Patriotes belges de 1566. Bruges, 1828. 2 vol. in-12. Nouvelle édit. Bruxelles, 1888. 2 vol. in-18. Autre édit. illustrée. *Ibid.* 1888. — Réimprimé dans le format in-4° comme supplément au journal l'*Office de Publicité*. — Traduction hollandaise. Amsterdam, 1831. — Traduction flamande. Alost, 1876-1877. 2 vol. in-16.

Philippine de Flandre ou les Prisonniers du Louvre. Paris, 1830. 4 vol. in-12. — Traduction hollandaise. Rotterdam, 1830. 2 vol.

L'Héritière de Bruges, histoire de l'année 1600 par Thomas Calley Grattan. Traduit de l'anglais par M. Delepierre, avec une préface par H.-G. MOKE. Paris, 1831. 6 vol.

Hermann ou la civilisation et la barbarie. Paris, 1832. 2 vol. in-8°. — Réimprimé sous le titre : *Thusvelda ou les Germains au temps d'Auguste*. Gand, 1862. 2 vol. In-18. — Traduction hollandaise. Amsterdam, 1833. 2 vol. in-8°.

Histoire des Francs. Indications générales sur l'ancienne Europe; de l'orbite qu'ont parcourue les anciennes peuplades européennes; de la Gaule et des divers éléments qu'elle renfermait, etc. Paris, s. d. [1835]. In-8°.

État de Rome sous ses derniers rois (Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires, publ. par D'HANE, HUET, LENTZ et H.-G. MOKE, t. I. Gand, 1837.)

Commerce de Rome sous ses derniers rois. (*Ibid.*)

Des principales branches de la race germanique. (*Ibid.*)

De la race belge. (*Ibid.*, t. II. 1840.)

Des lois organiques de la société. (*Ibid.*)

Prospectus d'une nouvelle histoire de Belgique. (Ibid.)

Histoire de Belgique. Gand, 1839-1840. 2 vol. in-8°. — 2^e édit. *Ibid.* 1843. In-8°. — 3^e édit. *Ibid.* s. d. In-8°. — 5^e édit. corrigée et augmentée. *Ibid.* s. d. In-8°. — Traduction flamande par H. Vande Voorde. Gand, 1841. In-18. Abrégé. Gand, s. d. In-18.

Esquisse biographique sur Jacques d'Artevelde. Bruxelles, 1841. In-8°.

Discours prononcé à la fête donnée par la ville de Gand pour célébrer le XXV^e anniversaire de la fondation de l'Université. Gand, 1842. In-8°.

Essais poétiques par quelques élèves à l'Université de Gand, avec préface par H.-G. MOKE. Gand, 1842. In-12.

Note sur la part que les Belges ont prise aux progrès de l'architecture en Belgique. Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1^{re} série, t. IX, [1842], 1^{re} partie, p. 223.

La Belgique monumentale, artistique et pittoresque, par H.-G. MOKE, V. JOLY, Eug. GENS, THÉOD. JUSTE, etc. Bruxelles, 1844. In-8°.

Les Belges illustres par J. ALTMeyer,.... H.-G. MOKE.... Bruxelles, 1844-1845. 3 vol. In-8°.

Discours prononcé à la distribution solennelle des prix (du concours universitaire et du concours général de l'enseignement moyen), le 26 septembre 1846. Bruxelles, 1846. In-8°.

Histoire des peuples américains. Bruxelles, 1847. In-18.

L'organisation du travail. Anonyme (La Flandre Libérale. Gand, 1848.)

Les splendeurs de l'Art en Belgique, par H.-G. MOKE, Éd. FÉTIS et A. VAN HASSELT. Bruxelles, 1848. In-8°. (Les descriptions de Bruges, Gand et Anvers sont de Moke.)

Rapport sur un mémoire envoyé au concours ouvert par le Gouvernement pour l'histoire du règne d'Albert et d'Isabelle. Bullet. Acad. 1^{re} série, t. XVI, [1849], 1^{re} partie, p. 434.

Des propositions du Congrès professoral dans leur rapport avec l'enseignement supérieur. Gand, 1849. In-8°.

Rapport sur les mémoires envoyés au concours institué par les Amis de la Paix. Bullet. Acad. 1^{re} série, t. XVI [1849], 2^e partie, p. 145.

Précis de l'histoire universelle. Bruxelles, 1849. 9 vol. In-18.

Manuel de Rhétorique. Bruxelles, 1854. In-12.

Histoire de la littérature française. Bruxelles, 1847-1849. 4 vol. In-18.

Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges. Bruxelles, 1847-1849. 2 vol. In-18. — Nouvelle édit. Bruxelles, 1881. In-8°.

Rapport présenté au nom du Jury chargé de décerner le prix quinquennal d'histoire. Bullet. Acad. 1^{re} série, t. XVIII [1851], 1^{re} partie, p. 547.

Mémoire sur la bataille de Courtrai dite aussi de Groeninghe et des Éperons. Nouveaux mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XXVI [1851].

Rapport sur le concours ouvert pour l'éloge de Godefroid de Bouillon. Bullet. Acad. 1^{re} série, t. XX [1853], p. 181.

Fragment d'une histoire de la Belgique ancienne. Gand, 1854. In-8°. (Extrait du *Messenger des Sciences historiques.*)

La Belgique ancienne et ses origines gauloises, germaniques et franques. Gand, 1855. In-8°.

Mémoire sur la population et la richesse de la France au XIV^e siècle. Nouveaux mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XXIX [1855].

Note sur la production régulière des produits de l'impôt en France. Bullet. Acad. 1^{re} série, t. XXIII [1851], 1^{re} partie, p. 21.

Discours sur le centième anniversaire de la naissance de Schiller. Gand, 1859. In-8°.

Sur l'accroissement de la population en France pendant le XVIII^e siècle. Bullet. Acad. 1^{re} série, t. XXIII [1856], 1^{re} partie, p. 164.

Le caractère d'Horace. (La libre recherche, t. VI. Bruxelles, 1857.)

Des bases positives de la philosophie religieuse, sous le pseudonyme de Legros. (La libre recherche, t. VIII. Bruxelles, 1857.)

La Chine au point de vue social et intellectuel. (La libre recherche, t. IX. Bruxelles, 1858.)

De la Pensée dans l'Art. (Extrait du compte-rendu du Congrès artistique et archéologique de Gand, 1858.)

Le Greffier de Boschem, par PH. GUILLAUME. Anvers, 1858. In-12.

Du Sort de la femme dans les temps anciens et modernes. Gand, 1860. In-12.

Belgians episodes, historical, legendary and contemporary. London, 1861. In-8°, (en collaboration avec Alice Wilmere.)

Coup d'œil historique sur le marché du Vendredi à Gand. Gand, 1861. In-8°. (Extrait du *Messenger des Sciences historiques.*)

Histoire des peuples anciens à l'usage des écoles primaires. Gand, 1862. In-16.

Résultats historiques des nouvelles découvertes faites à Ninive. (Revue trimestrielle, t. XXXVIII. Bruxelles, 1863.)

Des Corps de métier dans le monde romain. (Revue trimestrielle, t. XXXIX. Bruxelles, 1863.)

La République florentine. (*Messenger des Sciences historiques*, 1865.)

La bataille de Poitiers. Notice sur le tableau de M.-L. De Teye. Gand, s. d. In-8°.

De Laveleye cite dans sa notice sur Moke une *Conférence sur Cicéron*, parue dans la *Belgique judiciaire*. Nous ne l'avons pas retrouvée.

Conférence sur l'histoire des républiques italiennes. Gand, s. d. In-12.

Moke a collaboré en outre, par des comptes-rendus, notices, etc., aux *Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires* qu'il dirigea de 1837 à 1840 avec d'Hane, Huet, et Lentz; au *Messenger des Sciences historiques*, à *La libre recherche*, etc.



FRANÇOIS HUET

(1835)

HUET, *François*, naquit le 26 décembre 1814 dans le canton de Voves à Villeau (Eure-et-Loir, France), où son père était cultivateur. Lorsqu'il fut âgé de dix ans, en 1824, ses parents quittèrent la Beauce et vinrent s'installer à Paris. Ici le petit Huet, qui était le second de six enfants, suivit d'abord les cours d'un petit séminaire et fut admis ensuite gratuitement au Collège Stanislas, où il remporta le prix d'honneur de rhétorique en 1833 et le prix d'honneur de philosophie en 1834, bien que, pendant ces deux années, il se vît forcé de donner des leçons pour sauver sa famille de la misère. Au jeune bachelier on vint offrir la direction d'un journal, mais il ne se laissa pas tenter, et il accepta une place de répétiteur d'histoire au Collège Rollin. Cette fonction, toutefois, ne dura pas; car le 5 décembre 1835, il fut nommé professeur extraordinaire à l'Université de Gand avec dispense du diplôme de docteur, qui lui fut conféré quelques années plus tard, en 1838, par la Faculté des lettres de Paris.

Huet professa la philosophie à Gand pendant quinze ans, de 1835 à la fin de l'année académique 1849-1850, avec grand éclat. Il débordait de zèle et d'idées. Il « considérait comme un sacerdoce la noble tâche de dévouer sa vie au développement des intelligences »; « son enseignement substantiel, fécond, élevé », jetait une vive gloire sur l'Université et contribua à former des esprits qui se distinguèrent plus tard dans toutes les carrières. Son ardeur était telle que, non content de faire les cours que la loi lui imposait, il réunit chez lui, dès l'année 1846, un certain nombre de jeunes gens qu'il constitua en société, le 13 juin 1846, pour discuter avec eux sous le nom de « questions sociales » tous les grands problèmes de morale et de droit

naturel. Quelques-unes des célébrités futures de la Belgique prenaient part à ces discussions, comme Ém. de Laveleye, J. Stecher, G. Callier, et c'est là sans doute qu'ils se sont initiés aux recherches scientifiques.

Mais l'innovation, qui anticipait l'institution si utile des cours pratiques, parut alors extraordinaire et, dans cette époque troublée, suscita immédiatement des soupçons. Les bruits les plus singuliers couraient sur les travaux de la société. Ces bruits acquirent un aliment nouveau, lorsque Huet, avec un de ses collègues et un certain nombre d'étudiants, eut l'imprudence (le 4 mars 1848) d'adhérer publiquement à une liste de souscription ouverte par un journal de la ville en faveur des victimes de la Révolution de février. En outre, quelques-uns des membres de la société collaboraient à une feuille flamande, qui était réputée mauvaise pour ses idées avancées. Le gouverneur de la province se fit l'écho de tous ces bruits et, dans un rapport confidentiel adressé au ministre de l'Intérieur, le 25 septembre 1848, alla jusqu'à affirmer que, depuis les événements de février, Huet devenait « un agent actif de propagande républicaine » et sa maison, le lieu de réunion de « rêveurs républicains ». D'autre part, les ennemis du professeur gantois avaient réussi à prévenir le Roi lui-même, qui, le 8 novembre 1849, écrivit au ministre Rogier une lettre dans laquelle « il insistait sur ce qu'il demandait depuis deux ans » et déclarait qu'« un foyer d'idées destructives dirigé par un étranger ambitieux, probablement agent d'une certaine coterie... était une chose qui ne devait pas continuer ».

Enfin quelques journaux ne cessaient d'attaquer Huet : ils lui reprochaient la souscription dont je viens de parler, en la qualifiant « de manifestation politique » ; de plus, ils l'accusaient de « socialisme » et dénonçaient son enseignement comme « contraire à la religion et à l'ordre public ». Ce fut surtout dans la première moitié de 1850 que les attaques des journaux se répétèrent avec une violence croissante, sans cependant apporter jamais aucun fait précis. Le ministre défendit son subordonné vaillamment à la Chambre des représentants, mais il

aurait désiré que celui-ci se défendît également lui-même en répondant aux journaux. Huet, qui avait des idées très arrêtées sur la dignité d'un fonctionnaire, ne voulait pas entrer dans cette voie. « Il n'est pas bon », écrivit-il au ministre, le 31 mars 1850, « qu'un fonctionnaire se hâte de se produire en public et d'entrer en lutte avec des libellistes de mauvaise foi. » Comme les journaux avaient fait allusion « aux rapports des autorités et d'autres personnes recommandables », il demande plutôt qu'on lui communique ces rapports et qu'on le mette en face de ses accusateurs. « Tant je suis sûr », ajouta-t-il, « qu'on ne trouvera rien dans mon enseignement qu'un gouvernement sage et éclairé ne doive, je ne dirai pas tolérer, mais approuver, ni rien dans ma conduite qui soit contraire à la réserve commandée à un étranger lorsqu'il s'agit d'affaires politiques. »

Un journal ayant enfin voulu prouver, par un passage tiré du cours lithographié, que Huet avait « un programme socialiste », celui-ci élabora une rectification qu'il envoya au ministre pour fournir les éléments d'une réponse, mais il refusa de se charger lui-même de ce soin; car, dit-il, « je tiens en principe qu'un fonctionnaire public ne doit pas prendre pour juge la mauvaise foi et l'ignorance de quelque journaliste anonyme. Son juge naturel est le gouvernement, qui a ses moyens de publicité plus efficaces et plus sûrs que la presse ordinaire. Je conçois qu'on établisse ou qu'on démente un fait dans un journal quotidien, je ne concevrais guère qu'on choisît une pareille arène pour une polémique de doctrine. Ce serait vouloir éterniser les querelles en même temps que mutiler les questions. »

A l'époque où avait lieu cet échange de lettres, Huet était tombé sérieusement malade et avait eu plusieurs rechutes. Il ne cacha pas son état au ministre, qui, d'abord dans une entrevue et ensuite dans une lettre du 20 avril 1850, profita de cet aveu pour lui suggérer l'idée d'une retraite pour motif de santé. En homme dévoué et pacifique, qui aurait été « désolé d'être l'occasion de quelque embarras pour le gouvernement », le philosophe accueillit cette idée « sans répugnance; il comprenait la position et il se résignait ». Mais, afin que la transition

lui fût facilitée au point de vue matériel et en raison de ses quinze années de bons services, il avait exprimé le désir d'obtenir provisoirement un congé d'un an, à l'expiration duquel il aurait pris sa retraite définitive. C'est avec cet espoir qu'il remit sa demande de congé le 4 mai 1850. Ignorant les vraies influences en jeu, il se trompa dans ses attentes. Après avoir été dans l'incertitude pendant quelques mois et sans même recevoir de réponse aux lettres qu'il adressait au ministre Ch. Rogier, pour apprendre à connaître les intentions du Gouvernement à son égard, Huet fut déclaré émérite avec une très modique pension par un arrêté royal du 3 septembre, qui a été notifié seulement au *Moniteur belge* du 10 octobre 1850.

Déjà le 18 juillet, sur le bruit de la mise en retraite de leur professeur, les élèves de Huet lui avaient adressé des paroles de sympathie à l'occasion de la clôture de son cours. Le 20 juillet, ils organisèrent une manifestation en son honneur et lui remirent solennellement une médaille d'or, sur laquelle on lit ces mots : « A François Huet, ses élèves reconnaissants — Science, Loyauté, Vertu ». C'est là, en effet, ce qui distinguait Huet, qui était un homme loyal et vertueux, un bon chrétien, un savant de renom, un excellent professeur et un fonctionnaire irréprochable. Sans les calomnies anonymes, sans les rapports secrets basés sur des racontages et les manœuvres inspirées par des haines de parti, il aurait été à jamais hors d'atteinte. Car, comme E. Discailles l'a déjà fait observer (Ch. Rogier, 1894, t. III, p. 299), l'enseignement de Huet « ne présentait aucunement les dangers tant signalés ». On peut s'en convaincre aisément en parcourant les résumés manuscrits de ses conférences qui sont conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Université de Gand.

D'ailleurs ses adversaires n'ont jamais su produire aucun acte ni aucune doctrine précise si ce n'est qu'en traitant dans son cours lithographié, p. 264, du droit de propriété, il avait écrit ceci : « Tout propriétaire n'est donc tel légitimement, aux yeux de la raison, qu'autant qu'il tire des résultats utiles de ses propriétés, et le riche ne commence à avoir droit au superflu

que lorsque le pauvre est pourvu du nécessaire. Ce qu'on appelle aumône est souvent en réalité une dette rigoureuse »⁽¹⁾. Cela semble apporter en effet une certaine restriction au droit de propriété, mais peut-être aussi le passage, qui a été d'ailleurs omis dans le cours imprimé, ne veut-il que relever le devoir *moral* des riches de partager leur superflu avec les nécessiteux. Dans tous les cas, s'il y avait là du « socialisme », c'était un socialisme bien doux et nullement « contraire à la religion et à l'ordre public ».

Huet a jugé plus tard (*La Révolution philosophique au XIX^e siècle*, p. 150) qu'il a dû descendre prématurément de sa chaire « par suite d'événements politiques » et que ce n'était pas à « une intolérance dogmatique ou philosophique du pouvoir » qu'il fallait attribuer sa mise en retraite. Il sentait donc que le Gouvernement l'avait sacrifié plutôt pour se tirer des difficultés qu'on lui créait, que parce qu'il était intolérant. Je crois que ce sentiment est juste. À mon sens, le ministre Rogier n'entendait pas frapper la liberté du professeur, mais il se lassait ou il ne croyait pas opportun de résister plus longtemps à la pression d'autrui, ce qu'il aurait probablement fait s'il n'avait pas été prévenu par des rapports confidentiels.

Après sa démission, Huet se retira à Paris, où il se consacra entièrement à ses études. C'est pendant la période de 1850-1869 que la plupart de ses ouvrages ont vu le jour. Cependant il fallait vivre, et il fut heureux d'être chargé, en 1863, de l'éducation de Milan Obrénovitch, neveu du prince Michel de Serbie. Il se livra avec le plus grand zèle à cette nouvelle tâche, tout en continuant de s'occuper de philosophie. Lorsque le jeune Milan succéda à son oncle, Huet accompagna son élève en qualité de gouverneur à Belgrade, en 1868. Mais une mort prématurée mit fin à ces fonctions. Revenu à Paris pour subir l'opération de la lithotritie, il mourut d'une fluxion de poitrine contractée à la suite

(1) Le passage avait été employé par un journal de Gand vers la fin de mars ou vers le commencement d'avril 1850. Je n'ai pas retrouvé ce journal, mais, d'après *La Nation* du 12 août 1850, n° 220, il n'est pas douteux que le passage en question ne soit réellement celui que je cite dans le texte.

de l'opération, le 1^{er} juillet 1869. Conformément aux nouvelles convictions auxquelles il s'était converti peu à peu depuis 1864, il fut enterré civilement.

Pendant son passage au Collège Rollin, le futur professeur gantois, alors répétiteur d'histoire, entra en relations avec Bordas-Demoulin. Cet événement exerça une influence décisive sur sa pensée; car il épousa entièrement les idées de ce philosophe, dont il devint l'adhérent et l'ami le plus distingué.

Bordas rêvait l'harmonie du christianisme et de la civilisation moderne telle qu'elle lui apparaissait dans les grands principes de la Révolution française, et il croyait que le cartésianisme, modifié d'ailleurs par certaines pensées de Platon, de Malebranche et de Leibnitz, pouvait seul opérer ou montrer cette harmonie. Ce qui le séduisait dans le cartésianisme, c'était la théorie des idées innées et la façon dont l'homme, par les idées qu'il découvre en lui et qui constituent son essence, est relié au principe éternel de toutes les idées, à Dieu. Suivant cette doctrine, l'homme, uni métaphysiquement à la divinité, se trouve dans un état de perfection aussi longtemps qu'il reste en communication morale avec son principe suprême, ce qui suppose toujours la connaissance du moi et de tout ce que le moi implique. Au contraire, si l'homme se détourne du principe intérieur de son être, en s'abandonnant aux sens et à l'imagination, il perd, avec la connaissance des idées, son soutien et sa force, il tombe dans l'idolâtrie ou l'athéisme et devient incapable de se conduire. C'est sur cette conception que Bordas a érigé toute une philosophie de l'histoire, pleine de naïvetés et de fictions, pour prouver qu'il y a une corrélation parfaite entre la religion chrétienne et la Révolution française. En considérant l'antiquité, il s'imaginait reconnaître une déchéance, une chute qui avait courbé l'homme sous le joug des sens et l'avait livré à la tyrannie de l'État, tandis que, en considérant l'époque chrétienne, il s'imaginait constater un relèvement progressif de l'humanité, un relèvement religieux d'abord, scientifique ensuite, et enfin un relèvement social qui avait commencé avec la Révolution, dont l'esprit de liberté, de justice et de charité lui

semblait être identique à l'esprit chrétien. Seulement, malgré son enthousiasme, il devait avouer que pour que « la civilisation de la Rédemption » pût s'établir pleinement, il fallait que le clergé se déjudaisât et se dépaganisât, en renonçant à tout pouvoir temporel et en reconnaissant à tous les chrétiens, qui sont destinés à être « un peuple de rois », les droits qui conviennent à des êtres actifs, libres, relevés dans leur raison et leur volonté par l'œuvre de Dieu. Voilà pourquoi Bordas défendait la nécessité d'une « réforme catholique », par laquelle il voulait renfermer le clergé dans le domaine spirituel et octroyer aux laïques une certaine participation au gouvernement de l'Église. Dans sa foi naïve et son ignorance des hommes et de l'histoire, ce croyant sincère avait l'air de ne pas douter que l'Église, considérant que la Rédemption avait rendu aux fidèles la liberté intérieure, ne favorisât une vie religieuse plus indépendante, et, d'autre part, que l'individu, ayant enfin conquis les libertés extérieures correspondant à sa nouvelle dignité, n'allât transformer la société et établir la fraternité sur la terre.

C'est ce spiritualisme néo-cartésien, adapté plus ou moins aux conceptions chrétiennes et allié à un libéralisme religieux et politique, que le jeune Huet vint professer à Gand et qu'il exposa dans de nombreux ouvrages. Un historien, voulant déterminer la part qui revenait au disciple, a dit que Huet « a essayé de vulgariser les idées » du maître. Ce jugement ne me paraît affirmer qu'un petit côté de la vérité. Huet, qui maniait très bien la plume et peut-être mieux que Bordas, a contribué incontestablement à faire connaître les nouvelles doctrines à un plus grand nombre de personnes. Mais son mérite ne se borne pas là. Il faut en effet ne pas oublier que le premier ouvrage de Bordas, le mémoire couronné sur le cartésianisme, est déjà précédé d'un « Discours sur la réformation de la philosophie au XIX^e siècle », qui est dû au professeur gantois (1843), et que les *Essais sur la Réforme catholique* (1836) ont été composés en collaboration avec celui-ci. N'est-on pas autorisé à en conclure que Huet a aidé à donner aux idées fondamentales de Bordas la forme définitive et à élaborer les applications

religieuses et ecclésiastiques qu'on en déduisit plus tard ?

De plus, c'est à Huet surtout qu'il faut attribuer les doctrines morales et sociales du système, qu'il a exposées avec une remarquable autorité dans *Le Règne social du christianisme* (1853), son œuvre la plus personnelle pendant la période où il professait la philosophie néo-cartésienne. Il y développe la doctrine des droits naturels en soutenant qu'elle est contenue dans l'enseignement du Christ, et il décrit les moyens d'assurer à tout individu l'exercice de ces droits, de rendre possible le perfectionnement de tous et de chacun, qui est la fin de la société. Notamment il s'évertue à prouver que le pauvre, en vertu de son droit naturel de propriété, possède un droit au patrimoine, et il montre comment il pourrait graduellement être réintégré dans ce droit par la limitation du droit de tester, par l'instruction, par l'association et par la disparition du luxe. C'est en cela que consiste le socialisme de Huet, qui est aussi loin du communisme que de l'individualisme, mais qui, sous le nom de socialisme libéral ou de libéralisme social, — les deux termes sont de l'auteur lui-même, *La Science de l'esprit*, t. II, p. 306, — voudrait progressivement mettre en harmonie l'individualité et la communauté. Seulement, dans la situation créée par la corruption, cela n'est pas possible, à son avis, sans l'intervention de l'État, qui reste ici dans son rôle, puisque « sans créer le droit, il a toujours organisé la propriété, les successions, les testaments ».

Quant aux formes de gouvernement, Huet admet que la république ou démocratie est la conséquence rigoureuse de la souveraineté du peuple, non pas que d'autres formes, comme la monarchie et l'aristocratie, ne puissent être légitimes, mais en ce sens que le développement progressif qui préparera un jour tous les hommes à la jouissance pleine et entière de leurs droits naturels, les amènera inévitablement vers cette forme normale et définitive.

Huet n'a pas seulement été un collaborateur de Bordas, il n'est pas seulement l'auteur principal des doctrines morales et sociales du néo-cartésianisme, mais encore il a le mérite

d'avoir fourni un exposé complet et méthodique de ce système dans *La Science de l'esprit* (1864, 2 vol.). Cet ouvrage étendu et capital embrasse en effet le domaine entier de la philosophie, la métaphysique, la psychologie, la logique, l'esthétique, la morale et la politique. Il est le fruit mûri pendant plus de vingt-cinq années d'études (1835-1864), et l'on pouvait espérer que celui qui l'avait écrit, était tellement persuadé de ce qu'il exposait, qu'il resterait à l'abri de tout changement radical de ses convictions.

Mais tel n'était pas le cas. De nouvelles études que Huet entreprit après la publication de *La Science de l'esprit*, pour se rendre compte des recherches sur les origines du christianisme et les grands systèmes de philosophie contemporains, produisirent assez rapidement en lui une espèce de révolution religieuse et philosophique, qui fait honneur à sa loyauté et à son amour du vrai.

D'abord il cessa de croire à la divinité du christianisme, ce qui changea tout à fait ses idées sur l'évolution religieuse et sur la mission de l'Église. Au lieu de regarder vers le passé, il est maintenant plutôt d'avis que c'est en renonçant au passé qu'il faut hâter l'éclosion de la religion de l'avenir, et au lieu d'attribuer la direction spirituelle des hommes au sacerdoce régénéré, il est maintenant plutôt d'avis que cette direction est dévolue à la philosophie. Mais ses idées philosophiques, elles aussi, ne tardèrent pas à changer, surtout depuis que, sur les instances de son ami le docteur Pidoux, il s'était mis à méditer Hegel et à fouiller les livres traitant des sciences naturelles, notamment de la physiologie. Grâce à ces méditations et à ces informations, il abandonna le spiritualisme abstrait de Bordas, mais en conservant la théorie de la substance, suivant laquelle toute substance consiste dans l'union indissoluble de la force ou de l'activité et de la quantité ou de l'étendue. En appliquant cette théorie d'une façon plus conséquente qu'il ne l'avait fait autrefois, il soutient qu'il n'y a pas d'âme sans corps ni d'esprit sans matière. Toutefois il donne cette proposition non pas comme la conséquence d'une définition, mais comme le résultat

généralisé de la science expérimentale, et il fait de ces deux vérités deux principes directeurs de l'esprit nouveau, le principe de l'expérience et celui de l'immanence, auxquels il en ajoute deux autres, le principe de la liaison ou de l'unité universelle des êtres et celui de l'évolution et du progrès. Ce sont ces quatre principes qui caractérisent, suivant lui, la science moderne et qui aideront à former la philosophie de l'avenir. Leur élaboration constitue « la révolution philosophique au XIX^e siècle », révolution qui doit amener « une dernière et définitive transformation de la philosophie ».

Malheureusement une mort prématurée a empêché Huet de développer ces idées si ingénieuses, si instructives et de reconstruire l'édifice de sa science, après avoir eu le courage de le démolir. Nous n'avons qu'une ébauche imparfaite qui nous permet bien de voir l'esprit nouveau qui l'anime, mais qui nous laisse le plus souvent dans l'incertitude sur ses intentions de détail. Je crois cependant en deviner assez pour soutenir que, bien qu'il ait renoncé au spiritualisme abstrait et à la doctrine de la chute qu'il remplace par celles de l'immanence et de l'évolution, il a maintenu en général ses autres théories philosophiques et que spécialement, il est resté fidèle à ses opinions morales et politiques.

P. HOFFMANN.

SOURCES

Notice historique sur la vie et les ouvrages de François Huet, dans l'almanach *Le Glaneur d'Eure-et-Loir* pour 1877. Chartres, J. Roche, 1876. — O. MERTEN, *Étude sur François Huet, ancien professeur à l'Université de Gand*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3^e série, t. X, n^o 11. Bruxelles, Hayez, 1886. — Le même, dans la *Biographie nationale*, article Huet (Fr.). — CH. LUYT, *Notice sur François Huet*. Chartres, Durand, 1890.

PUBLICATIONS DE FR. HUET

Le chancelier Bacon et le comte Joseph de Maistre, dans les *Nouvelles archives historiques, philosophiques et littéraires*. Gand, Annoot-Braeckman, 1837, t. I, pp. 65-95.

Rôle de Henri de Gand dans l'histoire de la scolastique et de l'Université de Paris, *ibid.*, pp. 321-341.

Considérations générales sur l'extase, *ibid.*, pp. 209-223.

Considérations philosophiques sur les méthodes en général et en particulier sur la méthode de Bacon, *ibid.*, pp. 419-485.

De Baconis Verulamii philosophia. Gand, 1838.

Recherches historiques et critiques sur la vie, les ouvrages et la doctrine de Henri de Gand. Gand, Leroux, 1838.

Discours sur la Réformation de la philosophie au XIX^e siècle, dans BORDAS-DEMOULIN; *Le cartésianisme.* Paris, J. Hetzel, 1843.

Éléments de philosophie pure et appliquée, t. I^{er} (seul paru). Paris, Ladraude; Gand, Merry, 1848. (1)

Le Règne social du christianisme. Paris, Firmin Didot; Bruxelles, A. Decq, 1853.

Essais sur la Réforme catholique, en collaboration avec BORDAS-DEMOULIN. Paris, F. Chamerot, 1856.

Histoire de la vie et des ouvrages de Bordas-Demoulin, Paris, 1861.

Œuvres posthumes de Bordas-Demoulin, publiées avec une introduction et des notes. 2 vol. Paris, M. Lévy, 1861.

La Sujétion temporelle des papes, solution politique et catholique de la question romaine. Paris, E. Dentu, 1862.

La Science de l'esprit, principes généraux de philosophie pure et appliquée. 2 vol. Paris, F. Chamerot; Bruxelles, Office de publicité, 1864.

La Révolution religieuse au XIX^e siècle. Paris, M. Lévy, 1868.

La Révolution philosophique au XIX^e siècle, fragments posthumes suivis d'un travail sur la certitude de l'histoire évangélique et d'un rapport sur l'école laïque par François Huet et précédés d'une introduction, par le docteur PIdoux. Paris, Michel Lévy, 1871.



(1) Dans l'étude que j'ai citée plus haut, M. O. Merten, p. 10, soutient que Huet a aussi publié divers articles dans la *Flandre libérale*, revue politique, littéraire et scientifique, qui vit le jour en 1847 à Gand. Mais je n'y ai trouvé aucun article signé, et il est peu probable que Huet, étant donné son caractère, y ait écrit quoi que ce soit sans signer.

GUSTAVE CALLIER

(1842)

CALLIER, *Gustave-Antoine*, naquit à Gand le 19 février 1819, et c'est à l'Athénée de cette ville qu'il fit ses humanités, ou plutôt qu'il les termina. Comme tant d'autres Belges éminents, Callier fut en grande partie un autodidacte. Forcé par une maladie d'interrompre ses premières études, il passa ses loisirs à lire et à étudier librement. Il apprit sans maître ni direction le grec et le latin et, à une époque où personne ne songeait encore à introduire les langues modernes dans le programme des humanités, il eut l'idée et la patience d'apprendre l'allemand. Cette initiative devait lui procurer plus tard le précieux avantage d'aborder sans intermédiaire et d'entendre dans leur expression originale Kant et les autres rénovateurs de la philosophie moderne.

En 1837, il était proclamé « premier de rhétorique » et il avait à prononcer la harangue d'usage à la distribution des prix. Le public réuni pour cette fête dans la rotonde de l'Université, dut être assez surpris d'entendre le discours du lauréat. Au lieu des banalités traditionnelles, il exprimait des opinions très réfléchies sur les innovations que le Conseil communal venait d'introduire dans l'enseignement : sur la réorganisation de l'école industrielle, sur la fondation de bourses au profit des élèves de l'Université, et surtout sur la gratuité de l'instruction primaire. Avec une justesse d'appréciation à coup sûr inattendue chez un étudiant de son âge et de son époque, il félicitait et il encourageait les auteurs de ces nouveautés, et il appelait l'intérêt de la bourgeoisie sur les milliers d'enfants « que la » pauvreté semblait condamner à rester étrangers aux progrès » de la civilisation et presque à la dignité de l'homme, et « que l'on prenait à tâche de relever ».

Le discours fit sensation apparemment, car il fut imprimé, et, pour ceux qui veulent comprendre l'œuvre de Gustave Callier, il fournit une indication bien utile. Nous y voyons le jeune étudiant affirmer déjà, à un moment où d'ordinaire la personnalité commence à peine à se dégager, des convictions et un caractère qui devaient faire la noblesse et la fécondité de sa vie entière. Dès lors, nous pouvons admirer en lui la droiture et l'autorité de l'esprit, la chaleur et la générosité du sentiment, la confiance dans l'avenir et le dévouement au progrès. Si, dans ce développement précoce, il fallait deviner la part des influences personnelles, on serait tenté de songer à l'enseignement de Moke, auquel, l'année même de sa mort, Callier rendait encore un hommage ému.

Après avoir terminé ses études moyennes, Gustave Callier suivit les cours du doctorat en philosophie et lettres. C'était l'époque où l'on réorganisait nos universités. Pour ranimer la philosophie dans l'enseignement officiel, on faisait venir de France deux professeurs catholiques : à Liège, le fougueux et maladroit Gibon, qui fut bientôt remplacé ; à Gand, François Huet, le disciple de Bordas-Demoulin, l'apôtre éloquent d'un spiritualisme chrétien plein d'élan généreux et démocratiques, aspirant à une réconciliation sentimentale de la Révolution et de l'Église, élaborant des projets de réformes ecclésiastiques qui lui ont fait attribuer une place fort en vue parmi les précurseurs de la démocratie chrétienne et du socialisme.

Dans le Néo-Cartésianisme dont Bordas-Demoulin fut l'initiateur et Huet le prophète, on admettait à la fois la chute originelle, la révélation, le doute méthodique et les principes de 1789. Le Christ, Descartes et la Convention devenaient les instruments d'une triple rédemption, religieuse, philosophique et politique. Il ne restait plus qu'à opérer la rénovation sociale. Bordas se la réservait. Tout le système était d'ailleurs enveloppé d'un appareil de théories sur la substance, l'étendue intelligible, l'âme et Dieu, qui donnait à ce Christianisme libéral des dehors séduisants, même pour l'esprit le moins sensible à l'influence des croyances traditionnelles. En réalité, ce qui

prêtait âme et vie à cette vaste conception métaphysique, ce qui inspirait les éloquentes dissertations de Bordas et de Huet c'était l'esprit même de l'époque, avec sa foi confiante dans, la liberté et le progrès. Gustave Callier en subit l'action, et, tout d'abord, sa pensée ne sortit guère du cercle des idées que ces deux néo-cartésiens lui découvraient.

Il se lia fort intimement avec Huet. Il fut l'un des membres les plus en vue de la société d'études sociales que Huet avait fondée et ne cessa de diriger, et, dans ses fonctions de vice-président, Callier aida le maître à en conduire les travaux. Il le suivit dans une manifestation généreuse en faveur des victimes de la révolution de 1848; et, après le retour de Huet en France, il intervenait encore pour défendre le souvenir de son ami contre les journalistes et protester contre des accusations de menées subversives auxquelles le théoricien de l'école de Bordas était fort étranger.

Toutefois, l'influence de Huet fut loin d'enlever à son élève toute indépendance d'esprit. Dans son attitude de disciple attentif, Callier gardait l'habitude de la critique et de la réflexion. Toujours, il préféra la méditation concentrée et approfondie de Bordas aux effusions lyriques de son zéléteur. S'il s'accoutuma, sous l'influence de Huet, à traiter la révélation avec les plus grands égards, jamais il ne fut un croyant, et nous allons avoir l'occasion de constater que, dans son enseignement, il s'en fallait beaucoup qu'il répâtât les paroles de celui qui l'avait initié aux études philosophiques. Au reste, dans le cercle même qui se forma à Gand autour de Moke et de Huet, les croyants étaient rares, et les inquiétudes que ce cercle donna aux catholiques gantois n'étaient pas chimériques. Notons-le ici, Gustave Callier, parmi les libéraux de ce groupe, fut l'un des esprits les plus libres mais non l'un des plus impatients et des plus avancés. Il y représentait, en face d'Émile de Laveleye, un républicanisme très modéré, et même ses vues politiques, qui étaient celles d'un homme d'État, et qui lui faisaient apercevoir la nécessité des transitions et les dangers d'une démocratie trop égalitaire, lui valurent parfois de passer,

dans le cercle de ses amis, pour un disciple de Guizot.

Peu après avoir obtenu le titre de docteur en philosophie et lettres, dès le 18 octobre 1842, Callier fut nommé répétiteur à l'Université et chargé de seconder Huet dans l'enseignement de la philosophie. Devançant une innovation qui devait être introduite officiellement d'Allemagne en Belgique quarante ans plus tard, il donna à ses répétitions le caractère de vrais exercices pratiques, initiant ses élèves à la libre critique et à la discussion scientifique de problèmes variés, lisant et commentant avec eux les œuvres les plus abstruses de la spéculation germanique. Il s'apercevait alors déjà de certains défauts de l'école de Bordas, où l'on manquait un peu d'air et d'horizons. Il comprit qu'il est nécessaire, même pour le métaphysicien, de tenir compte de l'histoire de la philosophie et du contrôle qu'elle offre aux déductions de la raison individuelle. Il vit qu'il faut souvent une longue suite de générations pour dégager des idées leurs vraies conséquences, et rendre manifestes soit leur fécondité, soit leurs latentes contradictions. C'est donc sur l'histoire de la philosophie qu'il fit porter ses recherches, et en même temps, il se mit à suivre avec intérêt les travaux de l'école éclectique et rationaliste, et spécialement les publications de Victor Cousin. Un séjour qu'il fit à Paris vers la même époque acheva de le mettre en contact avec les principaux représentants du spiritualisme français.

L'activité et l'initiative intelligente du jeune répétiteur eurent pour effet de le faire charger du cours de l'histoire de la philosophie, le 31 janvier 1844 à titre provisoire, et le 28 novembre de la même année par une attribution définitive. Le 25 octobre 1845, il obtint le titre d'agrégé. Fait d'études entièrement neuves, son cours d'histoire de la philosophie aurait mérité d'être recueilli et publié.

Lorsque Huet fut obligé de solliciter sa mise à la retraite et de quitter la Belgique, la part que l'on attribua à Gustave Callier dans sa succession fut assez restreinte. Il eût été peu logique, en effet, d'écarter un maître dont l'influence passait pour excès-

sive et compromettante, et de le remplacer par un continuateur dont la parole n'eût pas été moins persuasive que la sienne et dont les doctrines risquaient de se montrer plus inquiétantes pour le repos des consciences et la sécurité des traditions. On n'ignorait pas en haut lieu ces manifestes entraînants de 1848 où *La Flandre libérale* — à laquelle il collaborait — déclarait que la société était encore toute viciée par des abus d'un autre âge et que, pour se faire tolérer, la royauté et le suffrage restreint devaient se dévouer sans retard à l'émancipation des opprimés. D'après des documents publiés récemment par M. Discailles, Callier fut alors considéré comme dangereux. De tout l'enseignement que le départ de Huet laissait vacant, Callier reçut en partage, le 5 octobre 1850, la métaphysique générale et spéciale, cours aux vastes perspectives, mais réservé aux auditoires clairsemés et aux échos peu sonores du doctorat.

Gustave Callier n'était pas d'une école prête à fermer ses portes aux bruits du dehors et à s'absorber dans le calme de la théorie pure. A ses yeux — et il lui arriva de développer éloquemment les déclarations de Jouffroy sur ce sujet — la philosophie n'avait des droits à l'existence que dans la mesure où elle se faisait consolante et maternelle pour tous; le rôle des philosophes n'était pas seulement de découvrir les lumières; c'était un devoir pour eux de les faire briller au loin. Callier aurait cru faillir à sa mission s'il s'était accommodé docilement à la pression des circonstances, et tenu dans le compartiment resserré où il semblait que son action dût se confiner. Trop à l'étroit dans l'Université, son enseignement déborda. La Société littéraire inaugura alors sa salle de conférences. On y trouvait une tribune accueillante, un public désireux de s'éclairer. Gustave Callier accepta d'y donner plusieurs séries de conférences qui constituèrent de véritables cours. « De toute part on accourut pour entendre cet homme » nouveau, presque inconnu la veille, presque célèbre le lendemain, qui, entouré de tous les prestiges que donnent les convictions fortes, la pureté de l'âme, la mâle éloquence, venait, dans une langue digne des plus grands orateurs de

» notre temps, rappeler à la société sortie des bouleversements
» du dernier siècle, les principes qui lui servent de base et
» le but qu'elle devait atteindre (discours de M. Dervaux) ».

La Société littéraire prit alors une importance que jamais elle n'aurait osé ambitionner. Des cercles d'études de Bruxelles et d'Anvers demandèrent à entendre le conférencier. Toute cette propagande philosophique touche d'ailleurs de trop près à la carrière professorale de Callier, pour n'avoir pas droit à être mentionnée ici. C'était une sorte d'extension universitaire, formant le prolongement de l'enseignement académique. Les étudiants venaient y chercher une vérification et un complément de ce qu'ils apprenaient à l'Université. Le succès en fut tel, que les évêques de Gand et de Bruges s'en préoccupèrent, et ils y virent un danger. Dans une de ses conférences les plus caractéristiques, s'en prenant à la thèse de l'État athée, l'orateur n'avait-il pas essayé de montrer que les lois tirent leur source de la philosophie; que Dieu, l'âme immortelle, la liberté, la responsabilité, la perfectibilité humaine, révélées par la Raison, sont les fondements de notre État politique? Aussi, les mandements épiscopaux de 1856 désignent-ils clairement, à côté des professeurs Wagener, Brasseur et Laurent, l'orateur de la Société littéraire, dans les conseils alarmés qu'ils donnent à la jeunesse des Flandres pour la détourner de l'Université de Gand. Ces admonestations des évêques étonnèrent peut-être Callier, mais elles furent sans action sur lui. Et même, pour éviter toute équivoque, il crut de son devoir de donner de nouvelles conférences, où il abordait la question du libre examen. Devant un auditoire enthousiaste, il maintint son attitude, faite d'une pleine confiance dans les forces de la Raison, et d'égards fort attentifs pour les susceptibilités de la Foi. En faveur de l'une, il revendiquait le droit de garder une autonomie intransigeante dans le domaine des vérités qui constituent la « religion naturelle »; à l'autre, il laissait la région des mystères et le soin de calmer les aspirations des âmes qui ne se résignent pas à attendre ou à ignorer. Jules Simon, qui vint donner alors à la Société

littéraire une série de leçons sur la liberté de conscience, déclara que ces leçons auraient été fort surperflues, si les discours de Callier, avec leurs développements « pleins de vigueur et d'éclat », avaient été reproduits plus complètement par les journaux.

On ne peut qu'indiquer brièvement ici les services rendus par Gustave Callier dans l'organisation de l'enseignement primaire à Gand. Élu conseiller communal en 1856, il fut chargé le 31 décembre 1857 de l'échevinat des beaux-arts et de l'instruction publique. Il se dévoua à cette nouvelle mission, qui lui permettait d'appliquer une de ses idées favorites : que l'instruction est le meilleur moyen de garantir la classe ouvrière de l'immoralité et du paupérisme. Bientôt on vit sous sa direction les écoles agrandir leur locaux, les méthodes se perfectionner, et le nombre des élèves doubler. « Il fut considéré dans la » Belgique entière comme le grand promoteur de l'enseignement primaire. » En même temps, son action se multipliait. Il faut renoncer à décrire sa part d'intervention dans les délibérations du Conseil, son dévouement dans une épidémie, son rôle dans la commission des hospices — où il conçut le premier projet que l'on vient enfin de réaliser en installant dans des maisons riantes et salubres les ménages de vieillards indigents —, bref tout ce qui fit le mérite d'une vie consacrée au bien. Callier nous montre la réalisation complète de l'idée que l'on avait du rôle du philosophe dans l'école spiritualiste : ne se bornant pas à instruire, mais « faisant sortir de ses doctrines — c'était déjà dans le programme de Huet — des applications utiles à la vie humaine ». A coup sûr, si une philosophie n'a qu'à se montrer bienfaisante pour s'imposer aux esprits, Callier réussit à élever la sienne au-dessus de tous les doutes.

Gustave Callier avait été nommé professeur extraordinaire le 26 juillet 1854, et il fut promu à l'ordinariat le 29 août 1860. Le 8 octobre 1858, afin, dit Roulez, de relever des cours devenus un peu languissants, on lui donna, en échange de l'histoire de la philosophie qu'il abandonnait à Wocquier, l'enseignement

de la psychologie, de la logique et de la morale. En le faisant descendre ainsi des retraites du doctorat dans les grands auditoires de la candidature, on lui permettait enfin d'exercer sur la jeunesse universitaire toute l'action que pouvait avoir son précieux talent de conférencier. D'après Auguste Wagener, il est peu d'hommes de science qui aient eu chez nous une influence aussi profonde et aussi salutaire que lui. Le souvenir de la « dictature morale » que lui valut le prestige de tant de qualités du cœur et de l'esprit, est très vivant aujourd'hui encore, et cependant cette influence a agi pendant quelques années à peine, et, sur la trace qu'elle a laissée, il s'est écoulé déjà cinquante ans.

À se dépenser ainsi corps et âme, Callier compromit sa santé. Il mourut le 9 septembre 1863, âgé de quarante-quatre ans. Une association internationale pour le progrès des sciences sociales ouvrait alors un congrès à Gand. Il y eut, en présence des congressistes, un défilé des enfants des écoles, qui fut comme un hommage à sa mémoire, émouvant dans sa simplicité. Quand on retrouve dans les journaux du temps tout ce qui se dit et se fit autour de sa fin prématurée, on a l'impression qu'il y eut alors dans la ville un grand vide et un moment de poignante émotion : une vraie stupeur, devant le brusque arrêt de cette énergie toute bienfaisante, que l'on voyait disparaître au moment même où elle allait avoir le plein épanouissement de sa force.

Énergie communicative de la volonté; ascendant naturel, produit par la noblesse de l'idée et l'éloquence de l'expression; haute distinction due à la générosité des sentiments, à la délicatesse et à l'urbanité des procédés, voilà de quoi était faite, partout où elle s'exerça, l'influence de Gustave Callier. Il était de ces hommes aux convictions fortes, qui réussissent à établir une harmonie parfaite entre ce qu'ils pensent, ce qu'ils sentent et ce qu'ils font. Jusque dans les parties les moins en vue de son enseignement philosophique, on découvre des idées qui peuvent nous aider à comprendre son action. « Si je parlais ici de mémoire, disait-il à ses élèves dans

un de ses cours, si ma pensée ne créait pas à cet instant même l'idée que j'ai à vous exprimer, ma parole serait stérile et répulsive. C'est en pensant et en voulant soi-même, que l'on arrive à faire penser et à faire vouloir les autres. Le spectacle de la vie attire et provoque l'imitation. Nous avons en nous toutes les idées possibles. Mais beaucoup de ces idées sommeillent. Pour qu'elles sortent de leur état d'engourdissement, il suffit que nous rencontrions une pensée où elles sont en pleine activité. »

Les cours de Callier étaient donc improvisés, bien que très préparés, et la mort l'a enlevé avant qu'il eût songé à leur donner une forme définitive. Il faut, pour reconstituer ses doctrines, suivre sa pensée à travers une série d'expressions indéfiniment variées. Toutefois, on voit le système s'accuser dans ses traits essentiels avec une parfaite netteté.

L'existence d'un Dieu personnel, d'une âme spirituelle et immortelle; la liberté, non point celle de Victor Cousin, « le pouvoir de faire ou de ne pas faire », mais un libre arbitre à peine à l'abri du déterminisme, caractérisé chez l'homme par le règne de la Raison et ayant pour idéal l'incapacité de mal faire, telle que nous devons la supposer réalisée en Dieu : tous ces grands principes du système de Callier étaient démontrés par l'évidence de l'observation intérieure, par l'illumination dont s'accompagne à nos yeux l'activité d'une vraie substance, celle de notre âme, et dont l'éclat nous fait percer les ténèbres des fameux noumènes, que la critique de Kant déclarait inaccessibles.

Gustave Callier enseignait le spiritualisme qui a été l'inspirateur de la sécularisation de l'État pendant l'âge héroïque du libéralisme. Toutefois, on ne pourrait identifier son système avec celui d'aucun des représentants que les mêmes doctrines comptèrent en France ou en Belgique.

Certes, il garda jusqu'à la fin bien des éléments de la métaphysique de Bordas, notamment la théorie caractéristique qui mettait dans chaque substance, et dans l'âme elle-même, à la fois de la force et de la quantité; mais le Bordas auquel il

continuait à croire, était un Bordas épuré, amplifié, consolidé. Il reprochait au maître de Huet d'affecter un ton oraculaire, de traiter les questions avec l'esprit d'un logicien qui a fait des abus de mathématiques; de se permettre trop de libertés avec l'histoire et de ne pas remarquer les leçons qu'elle lui donnait. Affirmation de la chute originelle; dépréciation de l'antiquité païenne et exaltation du rôle du christianisme; culte aveugle pour « les droits imprescriptibles » de 1789; esprit radical; manie d'invoquer l'autorité du Peuple, plutôt que celle de la Raison générale, nombreux étaient les défauts que Callier, arrivé à la maturité de sa pensée, critiquait dans les conceptions du principal représentant des idées de Bordas, François Huet. La dernière trace que j'ai relevée d'une adhésion complète de Callier au système de son premier maître, se trouve dans une réfutation critique du système de de Bonald, qu'il publia en 1847 : dans cette critique, qui est l'œuvre d'un logicien démontrant les inconséquences des théories plutôt que les erreurs de fait, on voit Callier parler encore, à la manière de Huet, des premiers jours de la création où l'homme était dans sa pureté et sa perfection natives.

Après avoir débarrassé le spiritualisme de Bordas de tout ce qu'il contenait d'injustifiable aux yeux du rationaliste et de l'historien, Callier ne manqua pas d'étayer son système sur de nouveaux appuis, et il prit ces appuis dans ses réflexions, dans ses observations, et dans ses lectures, qui étaient extrêmement étendues; il se reporta aux vrais maîtres de la pensée moderne, Descartes et Leibnitz, et il sut trouver d'utiles inspirations aussi bien chez Spinoza, Ampère et Pierre Leroux que chez Bossuet, Channing ou Mgr Maret.

Pour achever d'indiquer la position où Gustave Callier se plaça, il suffira de dire un mot des systèmes qu'il eut à combattre : c'était, à droite, la doctrine de la radicale impuissance de la raison humaine, avec ses conséquences réactionnaires : doctrine représentée dans les universités belges par les partisans plus ou moins avoués du traditionnalisme de de Bonald, De Cock, Ubaghs et Tandel; c'était, à gauche, l'école sensualiste et maté-

rialiste, contre laquelle il invoquait les affirmations de la conscience et les enseignements de l'histoire; c'était enfin, devant lui pour ainsi dire, le panthéisme où tant de rationalistes furent entraînés, mais contre lequel il protestait en invoquant, de toute l'énergie de sa foi, l'autonomie de l'âme humaine, et en reconnaissant que, pour certaines questions — celles de la création et de la vie future par exemple —, nous sommes dans la nécessité d'affirmer, sans pouvoir nous représenter le comment des grands faits que nous affirmons.

De ce temps là, l'évolutionnisme commençait à peine sa marche envahissante, et Hegel, arrêté par sa lourde armure de formules métaphysiques, n'avait pas encore réussi à passer le Rhin. Bientôt cependant son esprit allait pénétrer dans la philosophie française sous les dehors séduisants que lui prêtèrent les Taine, les Schérer, et les Renan. Devant ces nouveaux venus, Callier eût-il dû abandonner des parties essentielles de sa croyance? Cela ne paraît pas certain. Avec la part qu'il faisait à la théorie du progrès, allant du confus et de l'indistinct à la pleine connaissance de soi et à la clarté; avec l'attention qu'il accordait aux variétés de l'espèce humaine et aux lenteurs du développement historique de la Raison, il n'était pas si loin des points de vue nouveaux. Peut-être eût-il réussi à s'assimiler ce qu'il y a de viable dans la doctrine de l'évolution. Son rationalisme n'avait rien de doctrinaire et de figé. Il évitait même le péril de ce qu'on a appelé l'*anthropocentrisme*, en admettant, dans la hiérarchie des substances, bien des degrés possibles entre l'homme et Dieu, et d'autre part sa théorie des idées innées avait des bases que, aujourd'hui encore, il ne serait pas facile d'ébranler. Bref, on serait tenté de se demander si son rationalisme spiritualiste n'aurait pas pu se transformer dans le sens d'une philosophie établie sur l'évidence du progrès, et l'on ne peut que déplorer une mort prématurée qui vint empêcher cet esprit puissant et actif d'arriver à l'expression complète des idées qu'il avait en lui.

J. BIDEZ.

SOURCES

Athénée de Gand, distribution des Prix du 12 août 1857, discours de GUSTAVE CALLIER. Gand, Annot-Braeckman. — Discours prononcé par GUSTAVE CALLIER aux funérailles de Moke, reproduit dans la *Revue trimestrielle*, avril 1863. — Procès-verbaux manuscrits des séances du cercle Huet, conservés à la bibliothèque de l'Université de Gand. — *M. de Bonald et l'Université catholique*, article de GUSTAVE CALLIER, non signé, dans *La Flandre libérale*, 1^e année (1847), pp. 12-52. — *Philosophie politique : la souveraineté du peuple, la presse catholique et l'Université de Louvain* (*ibid.*, pp. 259-290). — *Politique intérieure* (*ibid.*, pp. 347-370). E. DISCAILLES, CHARLES ROGIER, t. III, p. 292 et suiv., et t. IV, p. 22. — O. DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, introduction aux *Essais et Notices* d'Adolphe du Bois, t. I, p. 3. (Gand, Hoste, 1902). — Cahiers d'élèves, notamment un cours de métaphysique, revu et corrigé par GUSTAVE CALLIER; les notes qu'il avait prises en préparant ses conférences publiques (propriété de M. A. Callier). — Articles du *Bien Public* (1854, n° 312; 1856, nos 180-185, 312, 318 et 327); du *Messenger de Gand* (1856, nos 181, 183, 196, 315, 318, 330); de l'*Écho des Flandres* (même dates); J. SIMON, *La Liberté de conscience* Paris, 1857 (p. 9 et en appendice les mandements des évêques). — *Le Messenger de Gand*, 1853, n° 352 (conférence sur le sensualisme), etc. — Divers rapports de GUSTAVE CALLIER, publiés dans le *Mémorial administratif de Gand*, notamment sur l'instruction primaire (t. XIII, p. 341), sur le béguinage (t. XVIII, p. 1), sur la suppression du tour établi à Gand pour recevoir les enfants trouvés (t. XIX, p. 13). — Un article sur la mort de Gustave Callier, dans l'*Écho des Flandres*, (1863, n° 253); les discours prononcés à ses funérailles par MM. CH. DE KERCHOVE, ROULEZ, WAGENER et DERVAUX, reproduits notamment dans l'*Écho des Flandres*, (1863, nos 255-256). — Une correspondance d'ÉMILE DESCHANEL, dans le *Journal des Débats*, (19 septembre 1863). — *Herinnering aan de plechtige onthulling van het gedenkteeken door het onderwijzend corps der Stadsscholen aan G. Callier opgericht*. Gent, Annot-Braeckman, 1865. — L. HYMANS, *Types en Silhouettes*, (Bruxelles, 1877), p. 39 et suiv.



JEAN STECHER

(1842)

STECHER, *Jean-Auguste*, est né à Gand, le 11 octobre 1820, d'un père allemand, venu en Belgique à la suite du Prince Bernard de Saxe-Weimar après Waterloo, et d'une mère flamande. Ses parents tenaient la vieille hôtellerie *Den Hert* (Le Cerf), dans la rue Royale. Son père mourut, quand l'enfant était encore en bas-âge. Mais sa mère qui savait Cats par cœur et était une femme de haute valeur, imprima son empreinte sur ce fils si bien doué.

Stecher a fait toutes ses études dans sa ville natale. A huit ans, en 1828, il commença à apprendre le français à l'école Odeyn. A douze ans, en 1832, il se mit au latin à l'institution Ramu; cette langue lui fut enseignée par le père d'Auguste Voisin, bibliothécaire de l'Université. En 1834, il entra en Quatrième à l'Athénée royal et y fut l'élève de Moke dès la Seconde pour la littérature française. Cet éminent professeur, qu'il retrouva bientôt à l'Université, exerça sur lui une influence décisive.

Entré à l'Université, Stecher y suivit les leçons du philosophe François Huet, qui enthousiasmait ses élèves, parmi lesquels le jeune Stecher était l'un des plus distingués au milieu de condisciples tels que Gustave Callier, Émile de Laveleye, Polydore De Paepe, Adolphe Du Bois, Jules Vander Stichelen, Constant Dumont, Paul Voituron, Heremans, P. Wouters, Ch. de Kerchove, Constant Leirens, etc., qui tous ont marqué dans la littérature, la science ou la politique.

Le 12 octobre 1841, âgé de vingt et un ans, il subit brillamment devant le Jury central à Bruxelles l'examen de docteur en philosophie et lettres. Ce jour-là, trois autres récipiendaires étaient sur la sellette avec lui. Tous sont entrés plus tard comme lui dans l'enseignement supérieur : c'étaient son ami

Gustave Callier, qui professa la philosophie comme successeur de son maître Huet à l'Université de Gand; Alphonse Le Roy, qui professa la même science à l'Université de Liège et que Stecher y retrouva plus tard comme collègue et ami; et L. James, qui fut professeur d'histoire littéraire à l'Université libre de Bruxelles.

Les débuts de Stecher dans l'enseignement datent de 1842. Le jeune docteur fut chargé par intérim des cours de grec en Rhétorique et en Seconde à l'Athénée royal de Gand. L'année précédente, il avait déjà été autorisé par le comte d'Hane de Steenhuyze, administrateur-inspecteur de l'Université, à remplir gratuitement les fonctions de répétiteur de littérature à l'École spéciale du Génie civil annexée à l'Université. Le 15 octobre 1842, il fut nommé définitivement agrégé-répétiteur, comme suppléant du professeur Moke à partir d'octobre 1843. Puis il devint répétiteur de latin à la Faculté de philosophie.

En 1845, Sylvain Van de Weyer, ministre de l'Intérieur, reconnut les mérites du jeune savant en le portant sur la liste (d'ailleurs purement honorifique) des agrégés de l'Université avec Henri Conscience et le poète Ledeganck. Van de Weyer fit plus; il envoya Stecher passer quelques mois à Paris aux frais du Gouvernement belge, pour s'y préparer à un cours d'introduction à l'étude des langues orientales, que le Ministre songeait à lui confier, mais qui ne fut pas organisé ni à Gand ni à Liège.

Rentré en Belgique, Stecher reprit ses modestes fonctions à l'Université et se consacra à des travaux littéraires et à des conférences publiques du soir, organisées dans le local et sous le patronage de la Société littéraire gantoise qui était alors le centre de l'activité intellectuelle dans la capitale des Flandres. De 1847 à 1850, la série des conférences données par Stecher forma tout un cours de littérature comparée.

Stecher écrivait dans sa langue maternelle aussi facilement qu'en français, ce qui n'était pas commun à cette époque. Sous le pseudonyme de *Lieven Everwyn* il publia ses premières œuvres flamandes : c'étaient une biographie populaire de

Jacques van Artevelde (1846), une histoire populaire de la Révolution française (1848) et une esquisse de la Révolution brabançonne (1849). A la même époque et jusqu'à son départ pour Liège, il collabora activement au journal libéral démocratique *De Broedermin*, fondé par Constant Leirens et rédigé par les disciples de Huet. Ce journal, qui s'inspirait des doctrines que le maître a exposées dans son ouvrage capital *Le Règne social du Christianisme* (1850), a marqué dans l'histoire de la presse flamande.

En français, Stecher écrivait dans deux importantes revues qui se publiaient alors à Gand par des professeurs de l'Université : *La Flandre libérale* et la *Chronique contemporaine et rétrospective*. Dans la première, il fit paraître en 1847 deux grandes études extrêmement remarquables sur le *Mouvement flamand*, qui venait de naître et s'organisait en tâtonnant. En 1845, Stecher avait écrit sous le titre : « De l'esprit d'association chez les Germains », une curieuse préface-introduction au savant ouvrage de son ami le peintre Félix De Vigne, *Gildes et corporations*. La même année, il avait donné à l'*Album des Belges célèbres* les notices sur Godefroid le Barbu et Philippe de Comines. En 1849, il publia dans la *Chronique contemporaine et rétrospective* une étude remarquée à juste titre sur les théories philologiques de Guillaume de Humboldt, alors fort peu connues en Belgique.

Stecher, malgré son activité littéraire et scientifique, végétait à l'Université de Gand, quand en 1850 il fut transféré à la Faculté de philosophie et lettres de Liège, où on avait réorganisé le doctorat et où l'enseignement normal des humanités venait de recevoir sa première organisation régulière.

A partir de ce moment, la biographie de Stecher se confond avec l'histoire de l'Université de Liège où il a brillé dans les chaires de langues et de littératures grecque, latine, française et flamande. Depuis 1850, il n'a plus guère écrit qu'en français, mais souvent et avec une grande autorité sur la littérature flamande. Admis à l'éméritat en 1890, il continua encore une partie de son enseignement jusqu'en 1893.

Stecher était à Liège le trait d'union entre Flamands et Wallons. Il y a formé de nombreux élèves qui avaient pour son enseignement et pour son caractère une égale admiration.

Il est mort à Liège le 3 septembre 1909, à l'âge de près de quatre-vingt-dix ans, ayant conservé toute sa verveur d'esprit et charmant sa belle vieillesse à relire sans se lasser tous ses auteurs favoris, anciens et modernes.

PAUL FREDERICQ

SOURCES

Notice sur Jean-Auguste Stecher, dans ALPH. LE ROY, *Liber memorialis de l'Université de Liège*. Liège, 1869. — *Dood van Prof. Stecher* (Journal : *Het Volksbelang*, 11 septembre 1909). — J. FELLER, *Jean Stecher, le patriote et le philologue*. (*Annuaire de la Société de littérature wallonne*. Liège, 1910). — L. PARMENTIER, *Jean Stecher*. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*. Gand, 1910).

PUBLICATIONS DE J.-A. STECHER JUSQUE 1850

Sous le pseudonyme de LIEVEN EVERWYN :

Levenschets van Jacob van Artevelde. Gand, 1846.

De Eerste Fransche Revolutie. Gand, 1848.

De Patriottentijd. Gand, 1849.

Sous son nom :

De l'Esprit d'Association chez les Germains. Préface-introduction au livre de Félix De Vigne, *Gildes et Corporations*. Gand, 1845.

Notices sur Godefroy le Barbu et sur Philippe de Comines, dans *l'Album des Belges célèbres*. Bruxelles, 1845.

L'Historien Jacques De Meyere. (*Revue La Flandre libérale*. Gand, 1846).

Le poète Zevecote. (*Messenger des Arts et des Sciences*. Gand, 1846).

Le Mouvement Flamand. Deux études. (*Revue La Flandre libérale*. Gand, 1847).

Études sur Humboldt. (*Chronique contemporaine et rétrospective*. Gand, 1849).

Pour la suite de la bibliographie de Stecher après sa nomination à l'Université de Liège, voir *Notices biographiques et bibliographiques* concernant les membres de l'Académie royale de Belgique, 5^e éd., pp. 571-581. Bruxelles, 1909.

J. GANTRELLE

(1845)

GANTRELLE ⁽¹⁾, *Joseph*, naquit le 18 janvier 1809 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg). Son père, directeur d'une papeterie, mourut jeune, laissant sa femme et son fils, âgé de six ans à peine, aux prises avec les difficultés de l'existence. La veuve alla s'établir dans le village de Mühlenbach. A force de travail et d'abnégation, elle pourvut aux besoins du ménage et à l'éducation de son enfant. Celui-ci montrait d'heureuses dispositions. Un bon curé des environs s'intéressa à lui, lui apprit les éléments du français et du latin et le recommanda à un professeur de l'Athénée de Luxembourg. C'est dans cet établissement que Gantrelle fit ses humanités. L'argent lui manquant souvent pour acheter les livres nécessaires, il se le procura en donnant des répétitions à ses condisciples moins avancés. Ces rudes années d'apprentissage développèrent en lui l'énergie, qui resta le trait saillant de son caractère.

Ses études moyennes terminées, Gantrelle se rendit à Gand : il avait obtenu une bourse à l'Université de cette ville. Il se fit inscrire dans la Faculté de philosophie et lettres. Par un travail opiniâtre, il combla les lacunes de l'instruction qu'il avait reçue à Luxembourg. Parmi les professeurs de la Faculté, il s'attacha surtout au savant latiniste Mahne, dont il devint l'un des élèves préférés et avec qui il entretint plus tard une correspondance active. Après une année extraordinairement laborieuse, il subit, en 1828, l'examen de candidat en philosophie et lettres *summa cum laude*. Il prit part au concours universitaire de 1829-1830. Son mémoire en réponse à la question : *Investigetur et citatis collatisque locis perpendatur uter utri Theocritusne Virgilio an*

(1) Pendant la première partie de sa carrière, il signait *Gantrel*; il ne constata qu'assez tard qu'à l'état civil il était inscrit sous le nom de *Gantrelle*.

contra Virgilius Theocrito in genere bucolico præstiterit, fut couronné, mais ne fut point imprimé, comme c'était l'usage, dans les *Annales Academiæ Gandavensis*, cette publication ayant été supprimée après la Révolution. Ce furent également les événements politiques qui empêchèrent Gantrelle de défendre devant la Faculté la thèse sur *Scipion Émilien* qu'il avait préparée après avoir subi *summa cum laude* l'épreuve orale du doctorat en philosophie et lettres (1830).

Dès l'année 1831, Gantrelle fut nommé professeur d'histoire et de géographie au Collège communal de Huy. Il n'y resta que trois mois. Un Italien, Gaggia, avait fondé à Bruxelles un institut pour jeunes gens qui jouissait d'une grande réputation, et qui la méritait. Gantrelle accepta les offres relativement brillantes que lui fit Gaggia, et pendant trois ans il enseigna dans cet établissement le latin, le grec, l'histoire et la géographie. Il comptait parmi ses collègues Raoul et l'illustre Plateau, qui devinrent, comme lui, professeurs à l'Université de Gand. Son passage à l'Institut Gaggia eut une influence considérable sur sa carrière. C'est là qu'il acquit cette méthode précise et rigoureuse qui distinguait son enseignement; c'est là aussi qu'il se sentit poussé dans une double direction : celle de la philologie latine et celle de l'histoire.

L'histoire eut d'abord ses préférences. Il publia en 1833 un très bon *Manuel de l'histoire générale du monde*, qui eut rapidement quatre éditions.

En 1834, il entra dans l'enseignement public comme professeur au Collège de Hasselt. De là, il passa à l'Athénée de Gand (1837); on lui confia les cours d'histoire, de géographie et d'allemand, puis il occupa successivement les chaires de Poésie (1838) et de Rhétorique (1851).

Après la publication de son *Manuel*, il consacra à des travaux historiques tout le temps dont il disposait. Il fit paraître en 1836, dans les *Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires*, revue trimestrielle éditée à Gand, une consciencieuse étude sur *Rather, évêque de Vérone et de Liège*. En 1838, la rédaction des *Nouvelles Archives* mit au concours la question

suivante : « Quelle part les Flamands et autres Belges ont-ils prise à la conquête de l'Angleterre par les Normands, à l'établissement des vainqueurs dans ce pays, et aux guerres dont il devint le théâtre sous les rois Étienne et Henri II? » Le prix fut décerné au mémoire de Gantrelle. Ce mémoire, qui fut inséré dans les *Nouvelles Archives* (année 1839), est, dit M. Paul Fredericq, « un des meilleurs travaux de l'érudition belge à cette époque. En le lisant, on est frappé par l'étendue des recherches et l'abondance des renseignements, autant que par la rectitude de la méthode et la netteté des résultats ». Encouragé par ce succès, Gantrelle se proposait d'écrire une histoire complète des relations des anciens Pays-Bas, et spécialement de la Flandre, avec l'Angleterre jusqu'au XVI^e siècle. Pendant une quinzaine d'années, il en amassa patiemment les matériaux. Mais lorsqu'il fut nommé inspecteur de l'enseignement moyen, en 1854, il renonça brusquement à son projet, et il n'y revint pas. On ne saurait trop le regretter.

Gantrelle était Belge de cœur et d'âme. Le traité des XXIV articles excluait de notre territoire le lieu de sa naissance : il s'empressa d'invoquer le bénéfice de la loi du 4 juin 1839 pour revendiquer par option la qualité de Belge.

C'est vers la même époque (1840) que parut la première édition de cette *Grammaire latine* qui était appelée à un si grand succès. Gantrelle voulait substituer à la méthode purement empirique de Lhomond et de ses imitateurs une méthode vraiment scientifique, qui pût conduire à une connaissance approfondie de la langue. Il prit pour modèle la grammaire de Zumpt, et ne pouvait mieux choisir.

Pendant un demi-siècle (la 12^e édition est de 1889), il ne cessa d'améliorer son œuvre et de la tenir au courant de la science. Aussi l'éminent latiniste français Eugène Benoist la déclarait-il en 1876 la meilleure des grammaires latines écrites en français. Sous le titre d'*Éléments de grammaire latine*, Gantrelle en fit, à l'usage des classes inférieures, un abrégé dont la première édition parut en 1841 et qui a été souvent réimprimé. Cet ouvrage donna lieu à une polémique assez

vive entre l'auteur et un professeur de l'Athénée de Liège, P.-J. Lemoine.

Gantrelle reçut en 1845 le titre d'agrégé à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand. A partir de 1849-1850, il fut, sans quitter l'Athénée, chargé du cours d'exercices philologiques et littéraires sur la langue latine (en candidature) et du cours de littérature latine (en doctorat).

En 1854, un grand changement se produisit dans sa carrière : il devint inspecteur de l'enseignement moyen. Il rendit en cette qualité d'incontestables services au pays. L'enseignement moyen officiel avait été organisé par la loi du 1^{er} juin 1850 ; mais il restait encore beaucoup à faire. Le personnel n'était pas toujours à la hauteur de sa tâche, les méthodes laissaient à désirer, l'unité faisait défaut. Gantrelle voulut remédier au mal, et il s'y employa avec une énergie qui ne fut pas exempte d'âpreté. En 1861, le Gouvernement le délégua pour assister au congrès des philologues allemands à Francfort, en le chargeant de faire un *Rapport sur les travaux et les délibérations de cette assemblée, ainsi que sur dix-neuf questions concernant l'enseignement et l'organisation des gymnases allemands*. Ce rapport, fort bien fait, est une mine de renseignements précieux ; il attira l'attention sur les principes de la pédagogie allemande, alors peu connue en Belgique. Les fonctions d'inspecteur absorbèrent toute l'activité de Gantrelle pendant dix ans. A part le rapport dont nous venons de parler, il ne publia que deux articles dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* (année 1863), l'un sur *la Syntaxe du subjonctif français*, l'autre sur *la Théorie des temps et leur emploi*.

La chaire de latin étant devenue vacante à l'Université de Gand en 1864, Gantrelle y fut appelé avec le titre de professeur ordinaire. Outre l'enseignement du latin, il fut chargé du cours d'exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque en candidature. Il conserva ces attributions jusqu'en 1886, c'est-à-dire pendant vingt-deux ans, quoiqu'il eût été déclaré émérite dès 1880. En 1886, il se fit décharger du cours

de grec en candidature; en 1889, le Gouvernement l'autorisa à se faire suppléer au besoin dans ses cours de latin; enfin, par deux arrêtés royaux du 23 mai 1890 et du 28 septembre 1892, il fut définitivement déchargé de ces cours. Ses collègues de la Faculté de philosophie et lettres ne voulurent pas se séparer de lui sans lui donner un témoignage unanime de leur respectueuse admiration pour une carrière de plus de soixante années, consacrée tout entière à l'enseignement et à la science : ils lui remirent une adresse où étaient rapidement énumérés « les multiples travaux de sa jeunesse laborieuse, de son fécond âge mûr et de sa verte vieillesse. »

Ce n'est pas sans une douloureuse émotion que Gantrelle renonça à sa chaire : il était professeur avant tout. A partir de 1889, il se sentit envahi par une espèce de dégoût pour les études qui lui avaient été si chères. Il se mit alors à rédiger, sur les instances de Wagener, des notes autobiographiques, qui débutent par ces paroles mélancoliques : « Pour m'occuper le moins mal possible, il m'est venu dans l'idée de jeter un coup d'œil rapide sur ma vie, qui ne tardera pas à s'éteindre, et de montrer qu'avec de la volonté on peut, dans les circonstances les plus difficiles, se créer une carrière honorable. » Ses pressentiments ne tardèrent pas à se réaliser. Bien qu'il eût conservé les apparences de la vigueur, il était attaqué par un mal incurable, auquel il succomba le 24 février 1893.

Il fut secrétaire du conseil académique pendant l'année 1868-1869. Le rectorat lui fut offert, mais il crut devoir le décliner : il éprouva toujours une timidité singulière chez un homme de sa trempe à paraître en public et à prendre la parole devant une assemblée.

Il était commandeur de l'Ordre de Léopold et décoré de la Croix civique de 1^{re} classe.

Le nombre des auteurs grecs et latins qui ont fait l'objet des cours de Gantrelle n'est pas considérable : il expliquait de préférence Thucydide et Théocrite, Cicéron, Tite-Live, Juvénal, Perse et surtout Tacite. Son enseignement était plus propre à discipliner l'esprit de ses élèves qu'à le stimuler; il n'invitait

guère aux recherches personnelles, moins encore à la discussion. Il faut bien l'avouer, Gantrelle garda toujours l'empreinte du professorat de l'enseignement moyen; il traitait un peu ses auditeurs de l'université en écoliers, il les tenait trop sur les choses élémentaires et ne leur laissait pas soupçonner la variété et l'étendue de ses connaissances; aussi n'a-t-il pas fait école à proprement parler. Mais ceux qui ont su compléter par eux-mêmes leur éducation philologique, lui sont reconnaissants de les avoir habitués à l'exactitude et à la précision.

Gantrelle consacra à la science les loisirs que lui laissait le professorat universitaire. Nous ne mentionnerons qu'en passant la *Grammaire latine élémentaire, d'après les principes de la Grammaire historique*, qu'il publia à Paris, chez Belin, en 1874⁽¹⁾. Ce sont principalement ses travaux sur Tacite qui lui ont valu une juste renommée.

En 1871, il fit paraître dans la *Revue de l'Instruction publique* un article où il étudiait l'origine, le caractère et la tendance de la *Vie d'Agriola*. Il définissait cet opuscule « un éloge historique » et démontrait que Tacite en l'écrivant avait eu surtout un but politique, qu'il y justifiait sa propre conduite et celle de son beau-père sous le règne de Domitien. L'année suivante, il inséra dans le même recueil un second article sur l'*Agriola*: c'était un commentaire des trois premiers chapitres. Serrant de près l'enchaînement des idées, Gantrelle mettait en lumière la véritable signification de cet énigmatique prologue. Ces deux articles, remaniés, furent réimprimés dans ses *Contributions à la critique et à l'explication de Tacite* (1875)² et eurent les honneurs d'une traduction allemande. Eussner les ayant critiqués dans les *Blätter für das Bayerische Gymnasialwesen* et dans les *Neue Jahrbücher für Philologie*, Gantrelle répondit avec une certaine aigreur dans les *Neue Jahrbücher* et dans la *Revue de l'Instruction publique*.

Les *Contributions* contiennent en outre deux notes sur des

(1) Cette grammaire ne diffère guère, pour le fond, de la *Grammaire latine* éditée en Belgique. Gantrelle donnait parfois à entendre que cette publication n'avait pas été faite conformément à ses désirs.

passages difficiles de l'*Agricola* et une dissertation intitulée *Les Suèves des bords de l'Escaut et leur déesse Nehalennia*. Cette dissertation a pour but de prouver que les Suèves dont il est question dans l'*Agricola*, chapitre XXVIII, et dans la *Germanie*, chapitre IX, ne formaient qu'une seule et même peuplade, établie à l'embouchure de l'Escaut, et que leur déesse, nommée *Isis* par Tacite, portait le nom germanique de *Nehalennia*. Cette thèse, plus ingénieuse que certaine, suscita plus tard, comme nous le verrons, une vive discussion au sein de l'Académie de Belgique.

Ce n'étaient là que les travaux préliminaires d'une œuvre plus importante. De concert avec Wagener, Gantrelle entreprit, pour la maison Garnier frères, de Paris, une édition complète des œuvres de Tacite. Il donna d'abord en 1875 un excellent petit traité sur *la Grammaire et le style de Tacite*, dans lequel il résumait et coordonnait, avec beaucoup de tact et de clarté, les résultats des recherches de ses devanciers, en y joignant ses propres observations. Puis il publia successivement l'*Agricola* (1875), la *Germanie* (1877) et les *Histoires* (1880).

Ces éditions se distinguent par la pureté du texte et par un commentaire à la fois savant et sobre, s'attaquant franchement aux difficultés et les résolvant souvent avec bonheur. Elles furent très bien accueillies en France et en Allemagne; d'éminents latinistes, Urlichs, Woelfflin, Eussner, Prammer, etc., ne leur ménagèrent pas les éloges. L'édition des *Histoires* valut à son auteur un des prix De Keyn décernés par l'Académie de Belgique pour la période de 1880-1881. L'œuvre resta malheureusement inachevée. Wagener, qui s'était réservé la plus grande partie des *Annales* et le *Dialogus de Oratoribus*, ne fit paraître que le premier livre des *Annales* (1878), et Gantrelle, de son côté, renonça à poursuivre sa tâche.

Un peu fatigué sans doute de Tacite, qu'il expliquait depuis de longues années, Gantrelle prit pour sujet de ses études les *Philippiques* de Cicéron. En 1881, il publia dans la collection des classiques latins de la maison Hachette une édition de la deuxième *Philippique*, qui est faite d'après les mêmes principes

et qui se recommande par les mêmes qualités que son édition de Tacite. Il avait l'intention de donner, également chez Hachette, une édition savante, avec commentaire développé, des quatre premières *Philippiques*. Ce grand travail était presque terminé en 1883. Mais Gantrelle, qui s'était surmené, commença à se ressentir des atteintes de l'âge, et il ne put se décider à mettre la dernière main à son manuscrit.

Ses mérites avaient attiré l'attention de l'Académie royale de Belgique, qui l'élut correspondant le 9 mai 1881 et membre le 4 mai 1885. En 1883, il communiqua à la Classe des Lettres une *Étude littéraire sur la disposition des mots dans la phrase latine*. Le grammairien s'y révélait homme de goût et analysait avec finesse des exemples empruntés à la deuxième *Philippique* de Cicéron.

On se rappelle l'hypothèse de Gantrelle au sujet des Suèves des bords de l'Escaut. Alphonse Wauters crut devoir combattre cette hypothèse dans les *Bulletins de l'Académie* (1885). Gantrelle riposta; son contradicteur revint à la charge, ce qui lui attira une nouvelle réplique. Si cette controverse, qui sortit parfois du ton académique, ne fit pas faire un grand pas à la question, elle prouva du moins que Gantrelle n'avait rien perdu de sa combativité ni de sa force de raisonnement.

Une bonne partie de l'activité de Gantrelle fut absorbée par la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, dont il devint en 1868 l'un des directeurs. Ce recueil lui doit, dans une large mesure, l'autorité dont il jouit. Gantrelle y fit prédominer les principes d'une critique sérieuse et impartiale, il y publia un grand nombre d'articles et de comptes rendus et s'y fit le champion résolu et infatigable des humanités classiques.

Pendant plusieurs années, il fut, pour la grammaire latine et pour les travaux relatifs à Tacite, l'un des collaborateurs attitrés de la *Revue critique* de Paris, qui choisit, comme on sait, ses correspondants étrangers avec tant de soin et de scrupuleuse défiance.

Il fournit aussi quelques articles à la *Revue de Philologie, de Littérature et d'Histoire anciennes* de Paris.

Enfin il fut l'un des fondateurs de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques* (créée en 1874) et prit une part active à ses travaux.

L'amour de la science et de l'enseignement avait rempli toute sa vie; il voulut en laisser des témoignages durables après sa mort. Non seulement il légua à l'Université de Gand sa riche bibliothèque, mais encore il fit don à l'Académie royale de Belgique d'une somme de 45000 francs pour fonder un prix biennal de philologie classique. Le nom du généreux donateur ne fut révélé qu'à ses funérailles par son ami Wagener, qui, rappelant les modestes débuts de Gantrelle, célébra en termes émus cette munificence « vraiment royale ».

Gantrelle a puissamment contribué à répandre en Belgique les idées allemandes en matière de pédagogie et de philologie. On peut même avancer qu'il a joué un certain rôle dans le mouvement de rénovation des études classiques qui s'est produit en France après 1870. Tout en appréciant la solidité de l'esprit germanique, il goûtait les qualités de l'esprit français. Par là, il fut Belge dans la meilleure et la plus haute acception du mot, car la mission historique de notre pays est de servir de trait d'union entre l'Allemagne et la France.

P. THOMAS.

SOURCES

Notes autobiographiques (manuscrites). — Discours prononcés aux funérailles de Joseph Gantrelle par MM. MOTTE, P. FRÉDÉRICQ et WAGENER. (Gand, 1893.) — Notice sur Joseph Gantrelle, par AUG. WAGENER. (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1896).

PUBLICATIONS DE J. GANTRELLE

Manuel de l'Histoire générale du Monde. Bruxelles, Remy, 1833. — 2^e éd., 1838. — 3^e éd., 1839. — 4^e éd. (1^{re} partie) 1842.

Rather, évêque de Vérone et de Liège. (*Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires*, Gand, 1837.)

Mémoire couronné sur la question : « Quelle part les Flamands et d'autres Belges ont-ils prise à la conquête de l'Angleterre par les Normands, à l'établissement des vainqueurs dans ce pays et aux guerres dont il devint le théâtre sous les rois Étienne et Henri II? » (*Nouvelles Archives historiques, etc.*, 1839.)

Nouvelle Grammaire de la langue latine. Gand, 1840. — 12^e éd., Gand-Paris, 1889. (Une 13^e éd. a paru, après la mort de l'auteur, en 1898.)

Éléments de la Grammaire latine. Gand, 1841. — 18^e éd., Gand, 1893.

Réponse aux observations critiques de M. P.-J. Lemoine sur les Éléments de la grammaire latine de M. J. Gantrel. Liège, 1851. 32 pp. In-8^o.

Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur sur les travaux et les délibérations de la vingtième assemblée des philologues allemands tenue à Francfort (1861), ainsi que sur dix-neuf questions concernant l'enseignement et l'organisation des gymnases allemands. (Ce rapport, inséré d'abord au *Moniteur belge*, a été reproduit dans le troisième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique. Il a été ensuite publié comme brochure chez Devroye, imprimeur à Bruxelles, 1862.)

Syntaxe du subjonctif français comparé au subjonctif latin. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1863.)

De la Théorie des temps et de leur emploi, à propos des Principes de grammaire générale, par M. Burggraff, professeur de Littérature orientale à l'Université de Liège. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1863.)

Sur la Vie d'Agricola de Tacite. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1871.)

Explications sur les trois premiers chapitres de l'Agricola de Tacite. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1872.)

Grammaire latine élémentaire, d'après les principes de la grammaire historique. Paris, Belin, 1874.

Grammaire et Style de Tacite. Paris, Garnier frères, 1874. — 2^e éd., 1882.

Cornelii Taciti de vita et moribus Julii Agricolaë liber. Nouvelle édition, avec une introduction littéraire, un sommaire, des notes en français, une table des noms propres, une carte de la Bretagne et un appendice critique. Paris, Garnier frères, 1875. — 2^e éd. (s. d.).

Contributions à la Critique et à l'Explication de Tacite, fascicule I (seul paru). Paris, Garnier frères, et Gand, Hoste, 1875.

(Trois numéros de ces *Contributions* ont été traduits en allemand sous les titres suivants : *Ueber Entstehung, Charakter und Tendenz von Tacitus Agricola, nebst Erklärung der drei ersten Capitel, nach der zweiten Ausgabe des Originals und mit Genehmigung des Verfassers*, Berlin, Schroeder, 1875, et *Sueven an der Scheldemündung und ihre Göttin Nehalennia* dans les *Blätter für das Bayerische Gymnasial- und Realschulwesen*, XII^e année).

Cornelii Taciti de situ ac populis Germaniæ liber. Nouvelle édition, avec une introduction littéraire, un sommaire, des notes en français, une table des noms propres, une carte de la Germanie et un appendice critique. Paris, Garnier frères, 1877.

A quel genre littéraire appartient l'Agricola de Tacite? (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1878.)

(Cet article est, pour le fond, le même que celui que l'auteur a publié dans les *Neue Jahrbücher für Philologie* de Fleckeisen, année 1877, pour combattre les objections faites en Allemagne contre la dénomination d'« éloge historique ». Il contient quelques observations supplémentaires en réponse à Eussner).

Cornelii Taciti Historiarum libri qui supersunt. Nouvelle édition, avec une introduction littéraire, des sommaires, des notes en français sur la grammaire, les institutions, l'histoire et la géographie, et un appendice critique. Paris, Garnier frères, 1880.

M. Tullii Ciceronis oratio Philippica secunda. Texte latin publié avec une introduction historique, des notes en français, un appendice critique et des gravures d'après l'antique. Paris, Hachette, 1881.

Étude littéraire sur la disposition des mots dans la phrase latine. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 3^e série, t. VI, 1883.)

Les Suèves des bords de l'Escaut. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 3^e série, t. XI, 1886.)

Des règles et de la méthode de la critique à propos d'une récente discussion historique. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 3^e série, t. XIII, 1887.)

En outre, de nombreux articles de pédagogie et de philologie dans le *Moniteur de l'Enseignement*, dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature* (Paris) et dans la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes* (Paris).



J.-J. FUERISON

(1846)

FUERISON, *Joseph-Jean*, était né à Gand le 18 décembre 1819. Candidat en philosophie et lettres, il prit part au concours universitaire de 1841-1842 pour la philologie. La question à traiter à domicile était : « Faire connaître la théorie de l'art dramatique, telle qu'elle a été conçue par les tragiques grecs. Exposer les modifications qu'y ont apportées les différentes écoles tragiques de l'Europe moderne jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ». *En loge*, Fuerison, seul concurrent, eut à résoudre, en huit heures, cette question : « Faire connaître et apprécier l'état de la poésie dramatique au XIX^e siècle chez les principales nations de l'Europe moderne ». Le jury lui ayant accordé, pour l'ensemble des deux épreuves, 70 points sur 100, il obtint l'une des deux médailles d'or que l'arrêté royal du 13 octobre 1841 attribuait à la Faculté de philosophie et lettres. Le premier volume des *Annales des Universités de Belgique* où, aux termes de l'arrêté du 12 août 1842 qui en décréta la publication, devaient figurer les mémoires des lauréats universitaires, contient celui de Fuerison. Il en a paru des tirés à part sous le titre : *De la théorie du drame antique et moderne*. Bruxelles, Lesigne, 1843. In-8°, ix-78 pp.

En 1846 (arr. minist. du 30 novembre), Fuerison fut nommé répétiteur du cours d'histoire de la littérature française et, en 1850 (arr. royal du 4 octobre), agrégé à la Faculté de philosophie et lettres avec les mêmes attributions.

Deux études publiées dans la *Revue trimestrielle*, tomes V et VI : a) *Les romanciers sceptiques. Henry Beyle et M. Prosper Mérimée* (tiré à part in-12 de 27 pp., Bruxelles, Samuel, 1855); b) *Des fabliaux et de quelques poèmes sati-*

riques au moyen-âge (id. id. de 28 pp., *ibid.*) et une *Histoire de la littérature française au moyen-âge* (Gand, Van Dooselaere, in-12, viii-255 pp.), lui valurent la dispense du doctorat et lui firent conférer les fonctions de professeur extraordinaire. Eugène Van Bommel, rendant compte, dans le 8^e volume de la *Revue trimestrielle* (1855, IV), de cette *Histoire de la littérature* « résumé, disait-il, court, précis, sage et parfaitement saisissable pour les élèves⁽¹⁾ », s'était étonné que le Gouvernement fit tant attendre la toge universitaire à un homme qui, quoique jeune, avait acquis déjà une grande expérience de l'enseignement.

L'arrêté qui nomma Fuerison professeur extraordinaire (24 septembre 1855) le chargeait, dans la Faculté, du cours d'histoire de la littérature française concurremment avec M. le professeur Moke et, à l'École préparatoire du Génie Civil, du cours de littérature française et d'histoire nationale.

Sa promotion à l'ordinariat date du 29 août 1860 : il donna dès lors, sans partage jusqu'à la fin de sa carrière, le cours d'histoire de la littérature française dans la Faculté de philosophie.

Le cours de littérature française et d'histoire nationale à l'École préparatoire du Génie Civil fut remplacé en 1868 (arrêté ministériel du 8 août) par un cours d'exercices de rédaction dont Fuerison resta chargé.

Après avoir été secrétaire du Conseil académique, il exerça le Rectorat de 1870 à 1873.

Les trois discours qu'il prononça à l'ouverture des cours pendant cette période triennale (15 octobre 1871, 15 octobre 1872 et 15 octobre 1873) ont été réunis en un volume sous ce titre : *Études littéraires. Du mouvement et des tendances de*

(1) Dans sa Préface, Fuerison dit « qu'il a cru qu'il manquait encore un livre spécial où l'histoire de la littérature française au moyen-âge fût exposée d'une manière aussi complète que l'exige l'enseignement universitaire et assez simple pour en donner une idée nette sans fatiguer la mémoire... ». A la fin de l'ouvrage il a reproduit sur le *Drame religieux* (dont son Manuel ne dit que peu de chose) une conférence faite à la Société littéraire de Gand.

la littérature et de l'art contemporains (Gand et Leipzig, Clemm, 1874. In-12, 199 pp.).

En voici la division : I. Coup d'œil sur le mouvement littéraire de la Restauration. Les classiques et les romantiques. II. Quelques vues à propos du théâtre contemporain. III. Considérations sur l'art contemporain.

Mentionnons encore une brochure : *Les deux Hamlet, traduits par M. François-Victor Hugo*, Bruxelles, 1863; in-12, 17 pp. — c'est la reproduction d'un article paru dans le XXXIX^e volume de la *Revue trimestrielle* — et une plaquette de 7 pages : « *Toast pomologique* à M. Dobbelaere-Hulin, lors du banquet que lui offrirent le 11 avril 1871 les membres du Cercle pomologique de Gand à l'occasion de sa nomination de membre de la Commission d'agriculture ». *In fine*, on lit : « Pour copie conforme : le sténographe ordinaire du Cercle, Tachistos ».

Fuerison, qui avait été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, le 3 novembre 1867, fut promu officier quelques mois après son rectorat (arrêté du 6 mai 1874). Vers la fin de sa carrière (21 avril 1888), il obtint le grade de commandeur ⁽¹⁾.

Lorsque, en 1885, il avait été créé à Gand des sections normales d'histoire et de langues germaniques près de la Faculté de philosophie et lettres, le cours de vieux français était entré dans ses attributions. Ce cours n'exista que jusqu'en octobre 1887.

Fuerison, déclaré émérite sur sa demande le 9 février 1889, avait obtenu l'autorisation de continuer ses cours d'histoire de la littérature française et d'exercices de rédaction. En octobre 1890, il cessa d'appartenir au corps professoral.

Il est mort à Gand, le 6 mars 1901.

ERNEST DISCAILLES.

PUBLICATIONS DE J.-J. FUERISON

Toutes les publications de Fuerison ont été mentionnées ci-dessus.

(1) Le 27 juin 1886 il avait reçu la croix civique de 1^{re} classe. Il était aussi, depuis le 2 février 1875, commandeur de nombre extraordinaire de l'Ordre de Charles III.

LÉON WOCQUIER (1850)

Wocquier, *Léon*, né à Habay-la-Neuve (près d'Arlon) le 24 décembre 1821, mort à Gand le 8 mars 1864. Il fit un long séjour aux Universités de Louvain et de Liège, et conquit les diplômes de docteur en philosophie et lettres, de docteur en droit et de docteur en sciences politiques et administratives. Après ses études il alla quelque temps à l'étranger en qualité de précepteur particulier. A son retour il fut nommé le 4 octobre 1850 agrégé à la Faculté de philosophie et lettres à notre Université et chargé des cours d'anthropologie et de logique, auxquelles branches fut jointe par arrêté ministériel du 27 juillet 1854 la philosophie morale, tandis que l'anthropologie s'intitulait dorénavant psychologie. Il ne fut nommé professeur extraordinaire que le 15 mars 1858 et ne fut plus promu, mais un arrêté royal du 8 octobre transféra ses cours à G. Callier et lui attribua les cours de droit naturel et d'histoire de la philosophie ancienne et moderne.

Voici comment le recteur sortant, J. Roulez, dans son Rapport sur la situation de l'Université de Gand, le 17 octobre 1864, apprécia sa nomination et sa carrière : « Quoique n'ayant pas fait auparavant une étude approfondie et spéciale de la philosophie, le jeune professeur, grâce à sa grande facilité de travail, se mit bientôt à la hauteur de sa mission. Cependant au bout de quelques années son enseignement sembla faiblir au lieu de se fortifier, et, tout en le nommant professeur extraordinaire, on apporta un changement dans ses attributions. C'était déjà la conséquence de cet affaïssement intellectuel et physique, précurseur de la triste maladie, qui l'enleva aux travaux du professorat plusieurs années avant qu'il ne cessât de vivre (pp. 14-15). »

Il publia de 1842 à 1850 neuf volumes de poésies et de romans qui ne sont pas sans mérites. Ses publications philosophiques consistent en ses deux « leçons d'ouverture » (1850 et 1856) et en quatre livraisons d'un *Essai sur le mouvement philosophique des temps modernes*. Mais il est surtout connu comme traducteur de H. Conscience. Ces traductions, écrites au cabaret *La Carpe* à la Porte de Courtrai à côté d'un verre d'absinthe, parurent chez Michel Lévy frères de 1854 à 1866. Elles sont rédigées avec élégance. Le traducteur tournait les difficultés, tandis que dans ses essais de traductions de Beets et de Van Lennep il commettait des contre-sens, son inexpérience ne voyant pas les pièges.

J. VERCOULLIE.

SOURCES

Rapport sur la situation de l'Université de Gand pendant l'année académique 1863-1864, pp. 14-15.

Bibliographie nationale, t. IV, 4^e livr. pp. 360-362.

PUBLICATIONS DE L. WOCQUIER

Préludes poétiques. Bruxelles, Périchon, 1842.

Chroniques historiques et traditions populaires du Luxembourg. I. Indutiomar. *Ibid.* 1842.

Souvenirs de H. F. Marote, lieutenant du corsaire l'Aventurier. Liège, Oudart, 1845.

Le Château de Rorister. Légende ardennaise. *Ibid.* 1845.

Souvenirs de la vie universitaire. Aimer sans savoir qui. *Ibid.* 1847.

Souvenirs de la vie universitaire. Edouard Gaillan. *Ibid.* 1847.

L'Université de Louvain et les étudiants. Louvain. Pastyns et Robyns, 1848.

Un Mari en loterie. Bruxelles, Labroue & C^{ie}, 1850.

La dernière Marquise du Pont-d'Oye. *Ibid.* 1850.

Université de Gand. *Discours prononcé à l'ouverture du cours d'anthropologie et de logique*. Gand, Hoste, 1850.

Essai sur le mouvement philosophique des temps modernes (4 livr.). Bruxelles, Decq, 1853-1858.

Université de Gand. *Discours prononcé à l'ouverture du cours de philosophie*. Gand, Hoste, 1856.

Traductions de H. Conscience, toutes à Paris, chez M. Lévy :

Scènes de la vie flamande, 2 vol. (I. *Ce que peut souffrir une mère*. *Le Conscrit*. *Le Gentilhomme pauvre*. *Rikke-tikke-tak*; II. *Rose l'aveugle*. *L'Avare*. *L'Aubergiste de village*. *La Fille de l'épicier*). 1854¹, 1856², 1867³.

Le Conscrit. 1855.

La Guerre des paysans. 1855¹, 1864².

Les Veillées flamandes. 1855. (*Comment on devient peintre. La main, Ange et Démon. Une Erreur judiciaire. Le Fils du bourreau. La Grand'mère*).

La Mère Job. La grâce de Dieu. La Grand'mère. 1857.

Le Fléau du village. 1858.

Les Heures du soir (Le comte Hugo. Rikke-tikke-tak. Le Revenant. Le Maître d'école). 1858.

Aurélien. 1859.

Batavia. 1859.

Le Démon de l'argent. 1859.

L'Orpheline. La Fille de l'épicier. Quentin Metzys. L'Amateur de dahlias. La nouvelle Niobé. Science et Foi. 1860.

Souvenirs de jeunesse (= De Omwenteling van 1830). 1862.

Le Gentilhomme pauvre. 1862.

Le Lion de Flandre. 1863.

Le Démon du jeu (= Simon Turchi). 1863.

Le Mal du siècle. 1864.

L'Année des merveilles. 1865.

Les Bourgeois de Darlingen. 1866.

Les Drames flamands. 1866.

Traduction de N. Beets :

Scènes de la vie hollandaise. Paris, M. Lévy, 1856. (2^e édit. en 1860 sous le titre *La Chambre obscure*.)

Traductions de J. van Lennep :

Aventures de Ferdinand Huyck. Paris, Hachette, 1858¹, 1865¹.

La Rose de Dekama. Ibid. 1860.

Traduction de Hacklaender :

Mémoires d'une Girouette. Bruxelles, Lebègue, 1858.

COLLABORATION :

Choix de mémoires de la Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.

Revue de Belgique. 1846.

Revue de Liège. 1845-1847.



AUGUSTE WAGENER

(1850)

WAGENER, *Auguste*, fut en Belgique une des personnalités marquantes de la fin du XIX^e siècle. Homme de science par éducation et par tempérament, il crut devoir, à l'exemple des citoyens antiques, se consacrer aussi à la chose publique. Échevin de l'Instruction de la ville de Gand (1863-1876), membre de la Chambre des Représentants (1882-1886), il fut voué par ces fonctions à une vie active et même militante. En même temps, comme membre de l'Académie royale (1871-1896), dont il fut directeur en 1884, comme président du Cercle artistique et littéraire de Gand, il prit une part considérable aux travaux et à l'administration de ces sociétés intellectuelles, où sa voix autorisée fut toujours écoutée. Nous n'avons à exposer ici ni les mérites qu'il s'est acquis dans ces situations si diverses, ni les causes qu'il a défendues par la parole et par la plume. Cette notice doit se limiter à une partie seulement de son activité et, en retraçant sa carrière professorale, se borner à rappeler brièvement les services qu'il a rendus à l'Université, à laquelle il demeura attaché depuis l'âge de vingt et un ans jusqu'au terme de sa vie.

Né à Ruremonde le 2 juin 1829, Wagener était d'une famille originaire de cette lisière allemande du Luxembourg, qui a fourni à nos écoles tant de maîtres estimés. Il fit ses humanités au Collège de sa ville natale, où son père était professeur, et alla achever ses études à l'Université de Bonn (1849). Bonn est toujours restée depuis sa fondation un brillant foyer d'études philologiques et historiques, et Wagener put y suivre les cours de deux savants illustres, Welcker et Ritschl. L'enseignement de ce dernier surtout exerça sur son esprit une influence décisive : il lui dut cette méthode sévère, cette

conscience scientifique qui exigent qu'on pousse jusqu'aux limites du connaissable l'étude de toutes les questions qu'on aborde, sans se dissimuler à soi-même ni céder à autrui aucune des difficultés demeurées insolubles. Mais le jeune philologue ne se borna pas à des recherches sur la littérature et la société des peuples classiques. Il s'intéressa au sanscrit, dont les illusions des premiers indianistes attendaient la révélation de la langue primitive parlée par nos premiers ancêtres indo-européens. Il suivit les leçons de Lassen et réunit les éléments d'un mémoire, publié en 1853, sur les rapports qui existent entre les apologues de l'Inde et ceux de la Grèce.

Néanmoins, ce ne fut jamais là pour lui qu'une occupation accessoire et un moyen de remonter jusqu'à la source première de la civilisation gréco-italique. La thèse qu'il soutint à Bonn en 1849, était consacrée aux *Origines* de Caton l'Ancien. Les fragments de cet ouvrage perdu avaient été diligemment recueillis, commentés et corrigés avec sagacité, et cette première œuvre valut à Wagener le titre de docteur *eximia cum laude*.

L'année suivante, pour se mettre en règle avec la loi belge, il passa un second doctorat en philosophie à l'Université de Liège, où il fut admis avec la plus grande distinction par acclamation.

Aussitôt après ce succès (octobre 1850), le Gouvernement le nomma agrégé à l'Université de Gand, mais en lui accordant un congé de six mois, qui lui permit de faire un séjour à Paris et d'y achever sa formation scientifique et littéraire. Si le français n'était pas sa langue maternelle, ce fut toujours sa langue d'élection, il s'efforça de l'écrire avec la clarté précise et la sobre élégance qu'il admirait dans ses auteurs préférés.

En 1851, il commença à Gand le cours de morale dont il avait été chargé. Mais certaines doctrines exposées par le jeune professeur, que des raisons d'opportunité ne purent jamais induire à dissimuler ses convictions très arrêtées, attirèrent sur lui les foudres de l'Église. L'évêque de Gand

condamna en termes plus qu'énergiques la philosophie blasphématoire et corruptrice enseignée à l'Université et spécialement cinq propositions extraites « des cahiers dictés en 1851 ». Wagener entreprit de se justifier dans une lettre publique, et une polémique violente s'engagea dans la presse à propos de cette affaire, qui n'eut cependant pas de suites immédiates le Gouvernement ayant chargé le moraliste audacieux d'une mission scientifique en Grèce et en Asie Mineure (1852).

Ce voyage dans les pays classiques fut pour lui, comme pour beaucoup d'autres, une révélation : les notions théoriques d'une érudition « livresque » acquirent pour lui une valeur réelle et pour ainsi dire tangible, et son âme d'artiste éprouva vivement la sensation de la beauté antique. Mais il ne se borna pas à admirer les musées d'Italie ou à rêver dans les ruines du Parthénon — qu'il visita d'ailleurs un jour de neige — son ardeur scientifique l'entraîna jusqu'au cœur de la Phrygie à la recherche d'inscriptions nouvelles. Boeckh poursuivait alors depuis vingt-cinq ans l'impression du *Corpus inscriptionum graecarum*, et l'épigraphie apparaissait pleine de promesses d'avenir et comme appelée à renouveler la philologie. Les difficultés d'une expédition en pays turc n'étaient pas pour rebuter un jeune homme de vingt-trois ans. Un chemin de fer ne conduisait pas encore le touriste en quelques heures aux cascades d'Hiérapolis ou sur le haut plateau d'Anatolie. Le voyage fut pénible, et Wagener y prit une fièvre pernicieuse dont les retours le firent longtemps souffrir — mais il rapportait aussi une série de documents intéressants. Les textes provenant du centre de l'Asie Mineure étaient encore rares à cette époque, et la publication de ceux que l'explorateur belge avaient copiés, fut accueillie avec une faveur marquée. Le plus important était le monument métrologique d'Ouchak, qui est capital pour l'étude des mesures antiques de capacité. Les commentaires successifs qui interprétèrent toutes ces trouvailles, montraient à la fois l'esprit critique de son auteur et sa solide érudition. (*Notice sur un monument métrologique découvert en Phrygie, 1855. Inscrip-*

tions grecques recueillies en Asie Mineure, 1859. Inscription grecque inédite [d'Hiérapolis], 1869.)

A son retour en Belgique (1854), Wagener avait été déchargé du cours de morale et avait reçu en échange ceux de philologie latine et d'histoire de la littérature ancienne, vers lesquels ses études et ses goûts le portaient davantage. Son esprit lucide et sagace était merveilleusement apte à acquérir une véritable intelligence des auteurs anciens, comme à découvrir les erreurs que l'ignorance des copistes a introduites dans leur texte. Bien qu'il ne lui ait pas été donné d'achever l'édition annotée des *Annales* de Tacite dont il fit paraître le premier livre (1878), ses notes critiques sur les discours d'Antiphon et les œuvres morales de Plutarque, ses études sur le *Pro Milone* de Cicéron et le *Dialogus de Oratoribus* témoignent non seulement de son double savoir d'helléniste et de latiniste, mais de son esprit historique et de son sens littéraire. Passionné de musique, son attention se porta de bonne heure sur la théorie de cet art chez les Grecs. Dès l'année 1861 il publiait un mémoire remarquable sur « la Symphonie des anciens », et M. Gevaert, à qui l'unissaient les liens d'une étroite amitié, mit souvent à contribution son érudition de philologue et de musicologue et profita de son concours dévoué aussi bien pour l'*Histoire de la Musique dans l'Antiquité* que pour l'édition des *Problèmes musicaux d'Aristote*, imprimée après la mort de son collaborateur.

Nommé professeur extraordinaire en 1858, professeur ordinaire en 1862, Wagener avait abandonné en 1861 les cours de philologie latine pour prendre celui d'antiquités romaines après la retraite de Roulez. Il le conserva seul jusqu'à la fin de sa carrière et ce furent là véritablement ses études de prédilection. Ses leçons ne se distinguaient pas seulement par cette méthode exacte et cette précision du style qu'il semblait avoir empruntées aux jurisconsultes anciens, elles s'attachaient à faire saisir les principes mêmes du droit public de Rome, principes dont les applications successives se manifestent dans le développement du gouvernement républicain

et impérial. Admirateur sincère de Mommsen, Wagener considéra toujours les institutions au point de vue juridique plutôt qu'au point de vue social. Son exposé un peu sec séduisait surtout l'intelligence par la rigueur lumineuse de ses déductions. Mais la pratique des affaires publiques lui permettait d'animer souvent l'austérité de son discours par des rapprochements entre la politique des Romains et celle des états modernes. Les obligations que lui imposèrent les fonctions électives et administratives dont il fut revêtu, ne lui permirent malheureusement pas de publier quelque ouvrage d'ensemble sur une matière qu'il eût dominée mieux que personne. Les grands travaux qu'il méditait, comme une *Histoire de l'empereur Auguste*, restèrent toujours de simples projets, et ceux qui ont approché et entendu ce maître éminent, ont seuls pu apprécier à sa juste valeur son mérite scientifique.

Nous pouvons regretter que la vie publique l'ait trop souvent détourné de recherches d'érudition qui auraient certainement étendu nos connaissances historiques et honoré l'Université de Gand. Il rendit cependant à celle-ci des services inappréciables en remplissant pendant près de vingt ans (1878-1896) avec un dévouement infatigable, les fonctions d'administrateur-inspecteur. C'est à lui qu'est due en grande partie la création de nombreux laboratoires et surtout de l'Institut des sciences, qu'il considérait comme son œuvre principale. Il contribua également à la fondation de l'École normale flamande (1881), dont la fusion avec la Faculté de philosophie (1891) développa considérablement le programme de celle-ci, et il soutint l'introduction dans ce programme de cours pratiques d'histoire et de philologie. Les Écoles spéciales où la durée des études fut portée de trois à quatre années, furent sous son administration complètement réorganisées. En général toutes les réformes utiles qu'on cherchait à introduire dans cette Université, dont la prospérité lui tenait tant à cœur, trouvèrent en lui un défenseur autorisé. Son esprit ouvert à toutes les initiatives comprenait les nécessités que le progrès du savoir humain impose aux grands établissements d'instruction, et

en vieillissant, il n'avait pas perdu cette ardeur combative qui lui faisait soutenir sans compromission et les hommes et les choses dont il avait apprécié le mérite. Les conseils de son expérience guidèrent heureusement le Gouvernement dans beaucoup de nominations : à sa mort (1896), sur soixante-dix-neuf professeurs en fonctions, soixante-six avaient été proposés par lui. Peu d'hommes ont exercé une influence aussi profonde non seulement sur la Faculté à laquelle il appartenait, mais sur le développement même de celles dont les occupations lui étaient plus étrangères, et son nom restera inséparable de l'histoire de l'Université de Gand.

FRANZ CUMONT.

SOURCES

Université de Gand. AUGUSTE WAGENER (Discours prononcés à ses funérailles), 14 mai 1896. — PAUL THOMAS, *Notice sur la vie et les travaux d'Aug. Wagener (Annuaire de l'Académie Royale)*. Bruxelles, 1898.

PUBLICATIONS D'AUGUSTE WAGENER

PUBLICATIONS ACADÉMIQUES (ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE).

Mémoires

Essai sur les rapports qui existent entre les apologues de l'Inde et les apologues de la Grèce. 1853. (*Mém. des sav. étrang.*, in-4^o, t. XXV.)

Notice sur un monument métrologique récemment découvert en Phrygie. 1855. (*Ibid.*, t. XXVII.)

Inscriptions grecques recueillies en Asie Mineure, avec 8 planches. 1859. (*Ibid.*, t. XXX.)

Mémoire sur la symphonie des anciens. 1861. (*Ibid.*, t. XXXI.)

Rapport sur un travail de M. Alph. Willems : *Sur l'Hippolyte d'Euripide*. 1883. (*Mémoires* in-8^o, t. XXXVI.)

Bulletins (2^e série.)

Rapports sur les mémoires des concours de 1872 et de 1874 sur : *Septime Sévère*. 1872, 1874, 1876 et 1879. (T. XXXIII, p. 448, XXXVII, p. 615, XLII, p. 911, et XLVII, p. 832.)

Rapport sur une notice de M. Schuermans sur : *La découverte d'objets étrusques en Belgique*. 1872. (T. XXXIII, p. 515.)

Rapport sur une notice du même sur : *Des inscriptions trouvées en Belgique*. 1872. (T. XXXIV, p. 334.)

Rapport sur des notes du même sur : *La déesse Viradethis, des inscriptions trouvées en Belgique et des tumuli*. 1872. (T. XXXIV, pp. 530 et 582.)

Rapport sur un mémoire de M. Paul Devaux sur : *Les guerres médicales*. 1875. (T. XXXIX, p. 335.)

Rapport sur un mémoire de M. Roulez sur : *Les légats propréteurs et les procureurs des provinces de Belgique*. 1875. (*Ibid.*, p. 953.)

Rapport sur les notices envoyées en réponse au concours de Stassart sur *Plantin* 1876. (T. XLI, p. 895.)

Discours lu en séance publique de la Classe des lettres sur *Les opinions politiques de Plutarque comparées avec celles de Tacite*. 1876. (*Ibid.*, p. 1109.)

Rapport sur deux notices de MM. Galesloot et Crick sur : *Des fouilles faites à Laeken et à Assche*. 1877. (T. XLIV, p. 819.)

Discours prononcé aux funérailles de M. Roulez. 1878. (T. XLV, p. 534.)

Rapport sur une note de M. De Ceuleneer relative à une inscription d'un consul de la Narbonaise. 1878. (*Ibid.*, p. 547.)

Rapports sur des notices de M. De Ceuleneer sur : 1° *Des vases archaïques découverts à Girgenti*. 1879. (T. XLVII, p. 851); 2° *La découverte d'un tombeau pélasgique en Attique*. 1879. (*Ibid.*, p. 829); 3° *Le cours de l'Ilissus*. 1879. (*Ibid.*, p. 73 et t. XLVIII, p. 75.)

Rapport sur une note de M. Galesloot relative à une tombe romaine de Lovenjoul. 1880. (T. XLIX, p. 685.)

Rapport sur un mémoire de M. Bayern sur : *L'archéologie du Caucase*. 1888. (*Ibid.*, p. 685.)

Rapport sur des notices de M. J. Van den Gheyn sur : *La huitième classe des verbes sanscrits*. 1880 et 1884. (T. L, p. 46 et 3^e série, t. VII, p. 168.)

(3^e série.)

Discours prononcé, comme directeur, en séance publique de la Classe des lettres, le 7 mai 1884, sur *La liberté de conscience à Athènes*. 1884. (T. VII, p. 574.)

Discours prononcé aux funérailles de M. L. Hymans. 1883. (*Ibid.*, p. 749.)

Rapport sur une note de M. Bertoloni sur : *Une inscription latine inédite, où il est question d'un magistrat romain de la Gaule Belgique*. 1885. (T. X, p. 94.)

Rapport sur un mémoire de concours sur : *Les corporations d'ouvriers et d'artistes chez les Romains*. 1886. (T. XI, p. 454.)

Note bibliographique sur trois brochures de M. l'avocat Massy, de Gand : *Sur des textes hiéroglyphiques égyptiens*. 1886. (*Ibid.*, p. 557.)

Note bibliographique sur la première partie du *Manuel de langue égyptienne*, par E.-M. Coemans, 1887. (T. XIII, p. 139.)

Discours prononcé aux funérailles de M. François Laurent. 1887. (*Ibid.*, p. 323.)

Rapport sur les ouvrages qui ont pris part au quatrième concours, première période (1885-1886), des prix fondés par Joseph De Keyn. 1887. (*Ibid.*, p. 613.)

Rapport sur le mémoire de M. Franz Cumont : *Alexandre d'Abonotichos, un épisode de l'histoire du paganisme au II^e siècle de notre ère*. 1887. (T. XIV, p. 124.)

Rapport sur les ouvrages qui ont pris part au quatrième concours, seconde période (1886-1887), des prix fondés par Joseph De Keyn. 1888. (T. XV, p. 894.)

Rapport sur le mémoire de concours de 1889 sur : *Les corporations d'ouvriers et d'artistes chez les Romains* (auteur couronné : M. J.-P. Waltzing.) 1889. (T. XVII, p. 402.)

Rapport sur la revision de ce mémoire. 1893. (T. XXVI, p. 667.)

Note bibliographique sur un livre de M. E.-M. Coemans : *Les adjectifs grecs en πο et εν λο. Contribution à l'étude de l'apophonie*. 1889. (T. XVIII, p. 409.)

Rapport sur un mémoire de M. Alphonse de Vlamincq sur : *L'origine et les premiers développements de la ville de Gand*. 1890. (T. XIX, p. 126.) — Rapport sur la revision de ce travail. 1891. (T. XXI, p. 495.)

Rapport sur la fondation par un anonyme d'un prix biennal de philologie classique. 1890. (T. XIX, p. 479.)

Rapport sur une notice de M. De Ceuleneer : *Type d'indien du nouveau monde représenté sur un bronze antique du Louvre. Contribution à l'interprétation d'un fragment de Cornelius Nepos*. 1890. (T. XX, p. 164.)

Rapport sur une notice de M. De Ceuleneer : *Sur la signification des mots NEGOTIATOR CITRIARIUS*. 1891. (T. XXI, p. 237.)

Rapport sur la question soulevée par le Gouvernement d'attribuer à l'Académie royale flamande de littérature et de philologie tout ce qui concerne les lettres flamandes. 1891. (*Ibid.*, p. 765.)

Note bibliographique sur l'*Histoire du meurtre de Charles le Bon*, par Galbert de Bruges, éditée par H. Pirenne. 1891. (T. XXII, p. 259.) — Note complémentaire. 1892. (T. XXIII, p. 417.)

Note bibliographique sur le Catalogue illustré de la collection d'œuvres d'art exposée à Londres en 1888, par le « Burlington fine arts Club », offert par A. van Branteghem. 1891. (T. XXIII, p. 263.)

Rapport sur un mémoire de M. P. Thomas : *Notes et conjectures sur Manilius*. 1891. (*Ibid.*, p. 414.)

Note bibliographique sur le livre de M. Émile Boisacq : *Les dialectes doriens*. 1892. (*Ibid.*, p. 21.)

Note bibliographique sur l'ouvrage de M. Logeman : *Elckerlyck et Everyman*, 1892. (*Ibid.*, p. 277.)

Rapport sur un mémoire de M. L. Parmentier : *Euripide et Anaxagore*. 1892. (T. XXIV, p. 334.)

Rapport sur un mémoire de M. H. Francotte : *L'organisation de la cité athénienne et la réforme de Clisthènes*. 1892. (*Ibid.*, p. 349.)

Rapport sur une note de M. J.-P. Waltzing sur : *Une inscription latine inédite découverte à Foy (Noville)*. 1892. (T. XXIV, p. 356.)

Note bibliographique sur le livre de MM. H. Logeman et J. W. Muller : *Die hystorie van Reynaert die Vos*. 1893. (T. XXV, p. 37.)

Note bibliographique sur le livre de M. E. Discailles : *Charles Rogier*. 1893. (*Ibid.*, p. 109.)

Communication relative au prix de philologie classique fondé par Joseph Gantrelle. 1893. (*Ibid.*, p. 278.)

Discours prononcé aux funérailles de Joseph Gantrelle. 1893. (*Ibid.*, p. 280.)

Rapport sur un mémoire de concours de 1893 : *Le redoublement dans les thèmes verbaux et nominaux*. 1893. (*Ibid.*, p. 511.)

Rapport sur les mémoires présentés pour le premier concours du prix Gantrelle. 1893. (*Ibid.*, p. 524.)

Observations complémentaires sur la lecture de M. Giron : *La liberté de conscience à Rome*. 1893. (T. XXVI, pp. 283 et 808.)

Rapport sur une dissertation de M. Alphonse Willems : *Notes sur les Guêpes d'Aristophane*. 1894. (T. XXVII, p. 396.)

Rapport sur le mémoire de concours de 1894 : *Le Panthéon de Rome*. 1894. (*Ibid.* p. 632.)

Rapport sur un mémoire de M. H. Francotte : *L'antidosis en droit athénien*. 1894. (T. XXVIII, p. 196.)

Note bibliographique sur le livre de M. P. Thomas : *La littérature latine jusqu'aux Antonins*. 1894. (*Ibid.*, p. 285.)

Rapport sur une note de M. Ch.-J. Comhaire : *Sur l'emploi de l'ardoise pour couvrir les toits en Belgique, sous la domination romaine*. 1894. (*Ibid.*, p. 391.)

Note bibliographique sur la première partie de l'ouvrage de M. Franz Cumont : *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*. 1895. (T. XXIX, p. 87.)

Rapports sur les mémoires soumis pour le prix Gantrelle : 1° *Rapports entre les Romains et les Juifs*. 1895. (T. XXIX, p. 671); 2° *Biographies de Jules César, d'Auguste et de Tibère, par Suétone*. 1895. (*Ibid.*, p. 680.)

Annuaire

Notice sur Joseph Gantrelle. Année 1896.

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE

M. Porcii Catonis Originum fragmenta emendata, disposita, illustrata. Dissertation inaugurale. Bonn. 1849; in-8°.

De la nécessité, au point de vue de l'instruction primaire, d'une loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Gand, 1867; in-8°.

Introduction historique placée en tête de l'édition du discours de Cicéron pro Milone, publiée par M. Wagener père. Paris et Mons, 1860; in-8°.

Deuxième édition de ce commentaire, revue et corrigée par A. Wagener, après la mort de M. Wagener père. Mons, 1876; in-12.

Étude (en flamand) sur l'histoire de l'hôtel de ville de Gand, dans le *Jaarboek van het Willems-Fonds*. Gand, 1870.

C. Taciti Annalium liber I. Nouvelle édition avec une introduction, des sommaires et des notes. Paris, 1878; in-18.

Rapport présenté au Congrès international de l'enseignement réuni à Bruxelles en 1880, sur la question de savoir si l'État doit exercer une action morale sur les élèves dans l'enseignement moyen officiel. Bruxelles, Office de Publicité, 1880.

Rapport présenté à la Chambre des Représentants sur un projet de loi décrétant l'instruction obligatoire. Bruxelles, 1884.

Discours prononcés en 1863 et en 1878 à la distribution des prix aux lauréats du concours général de l'enseignement moyen. (*Les beaux-arts dans l'enseignement moyen; Le but et l'organisation de l'enseignement moyen donné aux frais de l'État*)

Revue de l'Instruction publique en Belgique

Note critique sur un passage d'Horace (A. P., v. 38 sqq.). 1863. (T. VI, pp. 45-50.)

De l'étymologie du verbe français ôter. 1863. (*Ibid.*, pp. 50-53.)

Note critique sur un passage de la Vie d'Agricola par Tacite. 1863. (*Ibid.*, pp. 164-170.)

Inscription grecque inédite. 1819. (T. XI, pp. 1-14.)

Observations critiques sur le Περὶ τοῦ Εἰ ἐν Δελφοῖς de Plutarque. 1869. (*Ibid.*, pp. 162-170.)

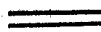
- Note critique sur deux passages d'Antiphon*. 1870. (T. XII, pp. 149-157.)
- Étude sur l'authenticité du discours d'Antiphon* Περὶ τοῦ χορευτοῦ. 1871. (T. XIII, pp. 88-113.)
- Observations sur un projet de nouveau programme pour la candidature en philosophie et lettres*. 1872. (T. XIV, pp. 77-97.)
- Compte rendu de l'ouvrage de C. TRIEBER, *Forschungen zur spartanischen Verfassungsgeschichte*. 1872. (*Ibid.*, pp. 362-377.)
- Nouvelle attaque contre l'enseignement de l'État*, par J. GANTRELLE et A. WAGENER. 1873. (T. XVI, pp. 225-250.)
- De la nécessité de créer une bibliothèque à l'usage des professeurs de l'enseignement moyen*. 1874. (T. XVII, pp. 289-296.)
- Observations sur le programme des cours des athénées royaux*, par J. GANTRELLE et A. WAGENER. 1875. (T. XVIII, pp. 233-243.)
- Les travaux de M. G. ANDRESEN sur le *Dialogus de oratoribus*. 1877. (T. XX, pp. 257-284.)
- La réorganisation des athénées et des écoles moyennes de l'État*. 1881. (T. XXIV, pp. 308-326.) 1882. (T. XXV, pp. 1-17.)
- Qui désignait le premier interroi?* 1887. (T. XXX, pp. 137-150, 217-228.)
- Une inscription pélasgo-tyrrhénienne*. 1887. (*Ibid.*, pp. 241-255.)
- Compte rendu des *Kleine Schriften* de L. LANGE. 1888. (T. XXXI, pp. 417-425.) 1890. (T. XXXIII, pp. 38-51, 103-121.)
- Un vers de Sophocle*. 1889. (T. XXXII, pp. 171-172.)
- Réfutation d'un paradoxe de M. HOCHART (*sur l'authenticité des Annales et des Histoires de Tacite*). 1890. (T. XXXIII, pp. 141-149.)
- Sur l'interprétation d'un passage de saint Jérôme*. 1891. (T. XXXIV, pp. 1-3.)
- Hommage à la mémoire de Schliemann*. 1892. (T. XXXV, pp. 289-302.)
- Un nouveau document d'histoire religieuse* (312 apr. J.-C.). 1893. (T. XXXVI, pp. 181-193.)
- Encore l'authenticité des Annales et des Histoires de Tacite*. 1895. (T. XXXVIII, pp. 149-165.)
- Autres articles et comptes rendus.

Revue trimestrielle

Notes de voyage. (T. IX, pp. 135 sqq.; t. X, pp. 269 sqq.)

Belgique illustrée, publiée par Van Bommel

Description de la ville de Gand, par A. WAGENER et P. FREDERICQ. (T. 1^{er}, pp. 441-499 de la 1^{re} éd.; pp. 169-268 de la 2^e.)



J.-F.-J. HEREMANS

(1854)

HEREMANS, *Jacques-François-Jean*, né à Anvers le 28 janvier 1825, mort à Gand le 13 mars 1884.

Son père était fondeur en cuivre. Il fit faire ses humanités à son fils et l'un des professeurs de l'Athénée d'Anvers, Verspreuwen inspira à son élève un vif amour pour la langue flamande, très négligée dans les premières années qui suivirent la Révolution belge de 1830. Avant de quitter l'Athénée, le jeune collégien collaborait déjà à des revues flamandes. Au sortir de la Rhétorique, il fut attaché à la Bibliothèque communale d'Anvers pendant un an; puis, succéda à son ami et ancien condisciple Jan van Beers comme professeur de Troisième latine et de langue flamande au Collège de Pitzembourg à Malines. Il n'avait que dix-neuf ans.

A vingt ans, il entra dans la rédaction de la revue anversoise *Het Taelverbond*, dirigée par son ancien maître Verspreuwen et alimentée par les écrivains qui avaient amené la renaissance des lettres flamandes : Th. van Rijswijck, Ledeganck, Conscience, Van Duyse, van Beers, etc. Le jeune Heremans s'y fit aussitôt une spécialité de la critique littéraire. Il attira ainsi l'attention sur ses talents précoces et en 1845 le conseil communal de Gand le nomma professeur de langue flamande à l'Athénée. Dès ce moment jusqu'à sa mort, Heremans habita Gand et s'attacha à cette cité d'adoption à laquelle il rendit d'importants services pendant un demi-siècle.

Il commença par communiquer à ses élèves son ardent attachement à sa langue maternelle et il suscita parmi eux d'importantes vocations littéraires : tels que les poètes Julius Vuylsteke, Émile Moyson, K. Versnaeyen, J. Sabbe, les prosateurs Tony Bergmann, Nap. de Pauw, etc. Arrivés à l'Université

de Gand, ces jeunes gens pétitionnèrent pour obtenir l'organisation de l'enseignement de l'histoire de la littérature flamande, prévu par la loi, mais tombé en désuétude après 1830. Le cours réclamé par les anciens élèves d'Heremans fut organisé en 1854 et confié à M. le professeur C.-P. Serrure, auquel Heremans fut adjoint comme chargé de cours. Heremans fit sa leçon d'ouverture le 9 novembre 1854, chaleureusement applaudi par un nombreux auditoire.

En 1864 (arrêté royal du 10 juillet), il obtint le titre de professeur extraordinaire et quitta l'Athénée pour se consacrer exclusivement à l'enseignement universitaire.

Heremans s'était déjà signalé par un grand nombre d'écrits. Pour combler les lacunes regrettables qui existaient dans la littérature scolaire, il publia une grammaire et une métrique flamandes, des chrestomathies de poètes et de prosateurs de la Hollande et de la Flandre, un dictionnaire flamand-français et français-flamand, des éditions classiques d'œuvres de Vondel, de Bilderdijk, de Ledeganck, de Tollens, etc. Il avait acquis sans maîtres une connaissance approfondie de l'allemand, de l'anglais et des langues scandinaves. Pour s'exercer, il traduisit en néerlandais des morceaux choisis du Suisse Zschokke et du Danois Andersen qui furent publiés en éditions populaires et avidement lus par le public flamand, peu gâté en fait de traductions de chefs-d'œuvre des littératures étrangères. Heremans continua à cultiver la critique littéraire; dans ce domaine, ses morceaux les plus remarquables furent d'abord ses études sur les poètes Ledeganck et Th. van Rijswijck, enlevés coup sur coup par une mort prématurée. Il fut aussi mêlé de plus en plus aux revues de l'époque. En 1846, il est, avec Rens, Snellaert, van Duyse et Degerickx, parmi les fondateurs du périodique bimensuel *De Eendragt* de Gand, qui est resté l'une des sources les plus sûres pour l'histoire du mouvement flamand. En 1853, il réorganise et dirige avec l'archiviste P. Génard *Het Taelverbond* d'Anvers, où il publie, la même année, sa première dissertation de philologie pure : sa savante étude sur *Ik heb geweest* et *Ik ben geweest*, qui indique la direction nouvelle et

définitive que prend alors son développement scientifique. En 1857, il fonde la revue pédagogique *De Toekomst* avec les poètes Dautzenberg et van Duyse; enfin il prend une part active aux travaux de la société *De Taal is gansch het volk* et de la Société des Bibliophiles flamands de Gand.

En 1858, il avait commencé, pour le Willems-Fonds, la publication de sa grande *Nederlandsche Dichterhalle*, qui parut en livraisons jusqu'en 1868 et constitue un véritable panthéon de la poésie néerlandaise depuis ses origines jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Cette monumentale anthologie suppose des connaissances et des lectures aussi vastes que variées. Au moment où elle parut à Gand, la Hollande ne possédait pas encore de recueil comparable à celui qu'Heremans avait composé avec patience et enthousiasme; car, pour lui, il s'agissait de prouver la richesse de sa chère littérature nationale dans tous les genres poétiques et depuis une longue série de siècles. Il atteignit son but et son nom est resté attaché à la *Dichterhalle*.

Heremans, qui était un des plus chauds partisans du mouvement flamand, fut mêlé à toutes les phases de la lutte depuis sa vingtième année déjà jusqu'à sa mort. Pendant de longues années il déploya une grande activité dans plusieurs sociétés d'instruction populaire et d'action politique, telles que le *Willems-Fonds*, la *Vlaamsche liberale Vereeniging*, etc., dont il fut le président dans son âge mûr. Entré comme flamingant libéral au Conseil provincial de la Flandre Orientale en 1870 et au Conseil communal de Gand en 1875, il fut l'un des premiers à parler la langue du peuple dans ces assemblées où depuis 1830 le français l'avait supplantée. De 1879 à 1882 il remplit à Gand, avec un grand dévouement, les fonctions d'échevin de l'instruction publique dans le collège présidé par le comte Charles de Kerchove. La maladie seule put le forcer à cesser de remplir ses devoirs de citoyen en consacrant à la chose publique le temps qu'il ne devait pas à la science.

Cette activité multiple, scientifique, philanthropique et poli-

tique à la fois, avait acquis à Heremans une grande notoriété en Belgique. En même temps il jouissait d'une réputation bien établie en Hollande où il comptait de nombreux amis parmi les savants et les littérateurs de marque. Depuis 1849, l'année de leur création à Gand, il ne manquait jamais d'assister aux congrès néerlandais tenus alternativement en Hollande et dans la Belgique flamande. Heremans y présenta un grand nombre de dissertations philologiques et littéraires qui comptent parmi les perles des annales de ces Congrès (*Handelingen*). A la longue, il avait conquis, surtout aux yeux des membres hollandais, un prestige qu'aucun flamand n'y possédait. La Hollande lui témoigna du reste avant la Belgique, que son mérite y était apprécié à sa valeur. En 1860, il fut nommé chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne et en 1866 chevalier de l'Ordre beaucoup plus rare du Lion néerlandais. La Société bien connue de Littérature néerlandaise de Leide lui avait accordé le titre de membre étranger dès 1860 et, sur la proposition de son recteur, l'illustre professeur Jonckbloet, l'Université de Groningue, en 1864, décerna à Heremans le titre de *doctor honoris causa*, honneur qui n'a été accordé en Hollande à aucun autre belge depuis 1830. En 1871, il fut élu membre de l'Académie royale de Belgique et en 1876 membre de l'Académie royale d'Amsterdam. En 1877, il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

A partir de 1864, lorsqu'il obtint la toge professorale et quitta l'enseignement moyen, Heremans se donna corps et âme à l'étude de l'histoire de la littérature néerlandaise et encore plus à la philologie germanique, si peu cultivée alors en Belgique que, pendant de longues années, il en fut le seul représentant de valeur dans notre pays. En 1864, lorsque le ministre Alphonse Vandenpeereboom fit adopter officiellement l'orthographe hollandaise, Heremans fit partie, avec Conscience, David, Dautzenberg, Delcroix, Rens, Stallaert et van Beers, de la commission qui élaborait cette importante réforme et il en fut le rapporteur. En 1870, il fonda une sorte d'académie libre de

philologie néerlandaise (*Zuid-Nederlandsche Maatschappij van Taalkunde*), dont ses confrères le nommèrent président. Il s'efforçait ainsi par tous les moyens de faire fleurir sa science de prédilection. Ses dissertations, publiées par l'Académie royale de Belgique et dans de nombreuses revues (surtout dans le *Nederlandsch Museum* qu'il avait fondé en 1874 et qu'il dirigea jusqu'à sa mort), attestent qu'il prêchait d'exemple.

Comme professeur de l'Université de Gand, il n'avait pas d'élèves réguliers, la littérature et la philologie néerlandaise ne rentrant alors dans aucun programme officiel d'examens,⁽¹⁾ et ne pouvant compter que sur de rares auditeurs bénévoles. Néanmoins Heremans réunissait autour de sa chaire quelques étudiants de bonne volonté et de nombreux instituteurs primaires qu'il initiait à la science nouvelle de la linguistique germanique, si négligée en Belgique et si florissante en Allemagne et en Hollande.

Contrairement aux errements généralement suivis alors dans notre enseignement supérieur, Heremans variait chaque année son enseignement de l'histoire des lettres néerlandaises, allant sans cesse du haut moyen âge aux auteurs contemporains les plus récents. À côté des romans de chevalerie, du *Reinaert*, des poèmes didactiques et démocratiques de l'école de Maerlant, des vieilles chansons médiévales, il étudiait Vondel, Bilderdijk, Tollens, ainsi que les modernes : Bogaers, Beets, ter Haar, ten Kate, Hasebroek, Lindo, Th. van Rijswijck, Ledeganck, van Duyse. Parfois il suivait un genre littéraire à travers les siècles : l'ode, la cantate, l'épigramme, le sonnet, la chanson populaire (jusqu'à celles de la Révolution belge de 1830), etc. Ces conférences littéraires, très soignées dans la forme, préparées par de vastes lectures et éclairées de rapprochements féconds avec les littératures étrangères, intéressaient vivement son auditoire de dilettantes.

(1) La loi de 1876 plaça enfin l'histoire de la littérature néerlandaise sur le même rang que celle de la littérature française, laissant aux candidats en philosophie et lettres le choix entre les deux matières pour leur examen.

Mais c'était surtout dans son cours de linguistique que le maître se révélait dans toute sa force. J'ai pu consulter les notes de quelques-uns de ses anciens élèves⁽¹⁾. On se convainc, en les parcourant, qu'Heremans était alors le seul en Belgique à enseigner la langue et la grammaire du gothique, de l'anglo-saxon et du moyen néerlandais, rapprochées de celles du sanscrit et des autres langues germaniques et néo-latines. Il distribuait à ses élèves des textes (autographiés ou imprimés), contenant les fragments qu'il leur expliquait : Bible gothique d'Ulphilas, *Heliand*, extraits de Beda Venerabilis, Psaumes carolingiens, *Nibelungenlied*, *Hildebrandslied*, Maerlant, Boendale, etc. Lorsque Bormans, David et Vanden Hove (Delecourt) eurent disparu, il n'y eut plus que lui dans notre pays pour continuer à cultiver la philologie germanique, et malgré tout son savoir, il restait la *vox clamantis in deserto*, ne pouvant pas former d'élèves véritables par suite de l'organisation défectueuse de notre enseignement supérieur, quant aux programmes et aux examens. Enfin, en 1884, sur les instances et d'après le plan élaboré par M. le professeur Wagener, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, M. le ministre Van Humbeeck créa un véritable enseignement de la linguistique germanique dans les Universités de l'État de Gand et de Liège. Il était trop tard pour Heremans, le pionnier de la première heure; la maladie venait de le terrasser. On l'a dit au bord de sa tombe encore ouverte : comme Moïse il vit de loin la terre promise de ses aspirations scientifiques, mais il n'y put entrer lui-même. D'autres firent lever les moissons qu'il avait préparées sans se lasser ni se décourager, alors que rien ne le soutenait, si ce n'est son amour pour la science et pour sa langue maternelle.

L'Université de Gand n'oubliera pas que grâce, à Heremans, elle a été pendant une vingtaine d'années, le seul établissement belge d'enseignement supérieur où l'une des disciplines les plus importantes de la philologie moderne a été très honorablement

(1) Les notes de M. J. Vilders sont déposées à la Bibliothèque de l'Université.

représentée, longtemps avant que les pouvoirs publics et les autres Universités du pays l'aient admise au rang des sciences officiellement reconnues.

PAUL FREDERICQ.

SOURCES

Sur Heremans et ses travaux, on consultera utilement : *In Memoriam* : J.-F.-J. HEREMANS. Gand, 1884. (Contenant les nécrologies parues dans les journaux et revues de Hollande et de Belgique ainsi que les oraisons funèbres prononcées par MM. A. Callier, recteur, au nom de l'Université de Gand; P. Fredericq, professeur, au nom de la Faculté de philosophie et lettres; H. Lippens, bourgmestre, au nom de la ville de Gand; A. Wagener, au nom de l'Académie royale de Belgique; J. De Vigne, représentant, au nom du parti libéral flamand; Max Rooses, d'Anvers, au nom du *Willems-Fonds*; G. Bergmann, père, ancien bourgmestre de Lierre, comme ami; O. Périer, avocat à Bruxelles, au nom des anciens élèves; F. Retsin, au nom des étudiants, etc.) — L. ROBRSCH, *Levensschets van Jacob Heremans, lid der Akademie. (Annuaire de l'Académie royale de Belgique.)* Bruxelles, 1886.

PUBLICATIONS DE J.-F.-J. HEREMANS

- Nederlandsche Spraakleer.* Gand, 1846-1871, (11 éd.) 1 vol. in-8°.
- Nederduitsche Versificatie.* Anvers, 1853. 1 vol. in-12.
- Het Taelverbond.* Anvers, 1853-1854. 4 vol. in-8°.
- Bloemlezing uit Nederlandsche Dichters.* Gand, 1853 et 1858. (2 éd.) 1 vol. in-8°.
- Bloemlezing uit Nederlandsche Prozaschrijvers.* Gand, 1853-1859. (2 éd.) 1 vol. in-8°.
- Vier Treurspelen van J. Vanden Vondel, met aantekeningen.* Gand, 1853. 1 vol. in-12.
- Leesmuseum.* Gand, 1856-1859. 7 vol. in-12.
- Drie Treurspelen van J. Vanden Vondel, met aantekeningen.* Gand, 1858 et 1870. (2 éd.) 1 vol. in-8°.
- Nederlandsche Dichterhalle.* Gand, 1858-1868. 2 vol. gr. in-8°.
- Over het wenschelijke van eene eenparige Spelling onzer taal in Noord- en Zuid-Nederland.* Gand, 1861. In-8°.
- Nederlandsche Metriek.* Gand, 1862 et 1874. (2 éd.) 1 vol. in-12.
- Het Geslacht der zelfstandige Naamwoorden oog en oor.* Bruxelles, 1864. In-8°.
- Spelling der Nederduitsche Taal.* Verslag der Commissie die gelast is geweest met de middelen voor te stellen om tot de eenparigheid te geraken. Gand, 1864. 1 vol. in-8°.
- Fransch-Nederlandsch en Nederlandsch-Fransch Woordenboek.* Anvers, 1867-1869. 2 vol. gr. in-8°.
- Van den Lande van Overzee en der Kerken Claghe, twee strophische gedichten van JACOB VAN MAERLANT, uitgegeven door J.-F.-J. Heremans.* Gand, 1870. 1 vol. in-12.
- Willems herdacht.* Gand, 1871. In-12.
- Nederlandsch Museum, tijdschrift voor letteren, wetenschappen en kunst.* Gand, 1874 et années suivantes. In-8°.
- Over den Invloed van Noord-Nederland op de Letterkunde in de Zuidelijke Provinciën gedurende het tijdperk 1815-1830.* Anvers, 1874. In-8°.

J.-R.-L. DELBŒUF
(1863)

DELBŒUF, *Joseph-Remi-Léopold*, naquit à Liège en 1831. Issu d'une famille modeste, orphelin de bonne heure, il fut obligé pour vivre, de donner des leçons particulières, tout en suivant les classes de l'Athénée et, plus tard, les cours de l'Université. Ces dures conditions ne l'empêchèrent pas de se livrer à l'étude avec enthousiasme; non content du diplôme de docteur en philosophie et lettres, il voulut conquérir encore celui de docteur en sciences physiques et mathématiques. Cet inlassable travailleur faisait de ses distractions mêmes des études; ses rares heures de loisir étaient consacrées à faire des excursions scientifiques dans les environs de Liège. L'étude des insectes surtout le passionnait.

Au sortir de l'Université, Delbœuf se rendit à Bonn et suivit les cours du philosophe Ueberweg. Il subit profondément l'influence de ce penseur. De longues conversations sur la métaphysique de la géométrie orientèrent l'esprit du jeune Delbœuf vers des problèmes qui l'intéressèrent durant toute sa vie.

En 1863, Delbœuf fut nommé professeur de philosophie à l'Université de Gand. Il n'y demeura que trois ans. En 1866 il passa à Liège où désormais il enseigna, avant tout, la philologie classique.

Formé par une vie dure aux nécessités inéluctables des réalités pratiques, spécialement orienté par ses études diverses, observateur passionné de la nature animée, Delbœuf a — naturellement — envisagé les problèmes philosophiques autrement qu'un philosophe pur élevé dans les traditions classiques. L'entraînement particulier de son intelligence devait faire de lui un penseur original. Il ne nous appartient pas de retracer

l'histoire de sa carrière scientifique écoulee presque tout entière à l'Université de Liège. Notre tâche doit se borner à apprécier les travaux qu'il publia avant et durant son court passage à Gand. Aussi bien, pendant cette première période de sa vie scientifique, a-t-il manifesté les qualités qui n'ont fait que se développer par la suite.

Dès le début l'œuvre de Delbœuf se divise en deux sortes de travaux bien distincts : d'une part la spéculation philosophique, la métaphysique et spécialement la métaphysique de la géométrie ; d'autre part l'observation et l'expérimentation. Les études universitaires, les leçons et les conversations d'Ueberweg l'avaient préparé à ses travaux philosophiques : ses diverses publications sur la géométrie, sur le libre arbitre, voire sur la matière brute et la matière vivante, sont d'un métaphysicien. S'il eût uniquement poursuivi ce genre d'études, il fut devenu un philosophe, original sans doute plus que beaucoup, mais ne s'écartant pas trop des traditions classiques. Car, alors comme aujourd'hui, la philosophie officielle vivait surtout du passé.

Sauf pour certaines questions, les problèmes de logique par exemple, la philosophie générale, c'est-à-dire l'étude de l'homme, de l'univers et de leur cause, ne saurait se concevoir indépendamment de la connaissance aussi complète que possible de l'anthropologie, de la biologie, de la géologie. Les grands philosophes de la Grèce se basèrent pour spéculer, sur les données de la science de leur temps. La philosophie classique, a renoncé à étayer ses systèmes sur les données de la science, ou du moins à créer des métaphysiques nouvelles en rapport avec les transformations des idées scientifiques ; tout au plus s'efforce-t-elle d'adapter la métaphysique ancienne aux conclusions nouvelles des sciences expérimentales. Impuissant à refaire l'effort des penseurs de l'antiquité, on recopie leurs gestes ; on dépense une ingéniosité prodigieuse bien que naïve au fond, pour démontrer que la métaphysique d'Aristote s'accorde avec les conclusions de la science moderne aussi bien qu'avec les informes ébauches de la physique grecque.

Observateur enthousiaste de la nature, entomologiste dès l'enfance, Delbœuf devant les problèmes psychologiques oublia les préceptes des philosophes qui l'instruisirent, brisa l'armure métaphysique qui contraignait ses gestes spontanés, et, à la vieille méthode de l'observation interne substitua les procédés modernes des sciences biologiques. Et comme quelque chose en lui subsistait des disciplines philosophiques, l'habitude d'envisager les problèmes sous tous leurs aspects, l'habitude de penser, en somme, il apporta dans ses recherches expérimentales mêmes ce qui manque à beaucoup de naturalistes purs, le souci de tirer le maximum de vérités exactes de ses expériences ingénieusement conçues et logiquement conduites. C'est dans cette voie que Delbœuf acquit promptement une notoriété universelle. Ses divers travaux sur la psychophysique, la fatigue, les effets curatifs de l'hypnotisme, etc., lui valurent l'admiration des savants et l'étonnement indigné des philosophes : les premiers furent ravis de voir poser sur leur terrain et traiter par leurs méthodes des questions qu'ils croyaient inabordables, les seconds effrayés de constater l'intrusion de la science dans le domaine qu'ils s'imaginaient leur être réservé. Comme on ne pouvait réfuter les conclusions de Delbœuf ni critiquer ses expériences, on suspecta ses intentions. Ses études passionnées sur le libre arbitre ne le sauvèrent pas, il fut déclaré matérialiste.

Heureusement pour le développement de la science beaucoup de philosophes contemporains sont matérialistes à l'instar de Delbœuf. Sûrs que la vérité s'imposera toujours, ils poursuivent leurs recherches avec la sécurité d'esprits sincères et de savants de bonne foi, traitent par l'observation exacte et la méthode expérimentale la plupart des problèmes sur lesquels on discute vainement depuis tant de siècles et remplacent de toutes parts, par des formules exactes, des lois fixes, des résultats déterminés et mesurés, l'amas nébuleux des hypothèses contradictoires. Delbœuf eut la gloire d'être un initiateur, un des fondateurs de la psychologie expérimentale : ceux qui marchent à sa suite, dans la voie splendide qu'il aida à ouvrir, sont légion.

J.-J. VAN BIERVLIET.

PUBLICATIONS DE J. DELBŒUF JUSQUE 1866

Poésies dans *Revue trimestrielle*. (T. 14, 16 et 19.)

Nombreux articles et comptes-rendus dans les *Annales de l'enseignement public* (1857-1858) et dans *La Belgique contemporaine* (1861-1862), entre autres : *De la moralité en littérature* (quatre articles).

Prolégomènes philosophiques de la géométrie et solution des postulats; suivis d'une dissertation sur les principes de la géométrie par FRÉD. UEBERWEG (traduction). Liège, Paris et Leipzig, 1860. In-8°, XXI 308 pp.

Essai de logique scientifique : Prolégomènes, suivis d'une étude sur la question du mouvement considérée dans ses rapports avec le principe de contradiction, 1865. In-8°, XLIV, 286 pp.

Note sur certaines illusions d'optique. *Essai d'une théorie psycho-physique* de la manière dont l'œil apprécie les distances et les angles, 1865. Dans *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*. (T. XIX, p. 195.)

Seconde note sur de nouvelles illusions d'optique, 1865. (*Ibid.*, t. XX, p. 70.)

Détermination rationnelle de la gamme chromatique, 1866. (*Ibid.*, t. XXI, p. 339.)



FRÉD. HENNEBERT

(1866)

HENNEBERT, *Frédéric*, né à Tournai le 9 octobre 1837 et mort à Gand le 28 octobre 1873. Après avoir brillamment achevé ses humanités à l'Athénée de sa ville natale, où son père était professeur de Rhétorique française, Hennebert se fit inscrire en 1855, à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand. Deux fois, pendant ses études, il fut lauréat au Concours universitaire : en 1857-1858 avec un mémoire de philologie sur *Les traductions françaises d'auteurs grecs et latins pendant le seizième et le dix-septième siècles* et en 1860-1861 avec un mémoire de droit moderne, intitulé "*De la théorie du code civil sur la vente de la chose d'autrui.*" Proclamé docteur en droit avec distinction en 1861, il fut chargé par le Gouvernement d'une mission scientifique en France. De 1862 à 1865 il fit son stage d'avocat à la Cour d'Appel de Gand. Pendant cette même période il fut secrétaire-rapporteur de la section d'Éducation, au Congrès international des sciences sociales, dans les sessions tenues à Gand, à Amsterdam et à Berne.

En 1865 il fut nommé professeur spécial d'histoire et de langue française à la Section normale de Gand. Faisant de l'extension universitaire avant le mot, il professa en 1866, sous les auspices de l'Administration communale, un cours public d'histoire nationale et de littérature française. La même année, il fit ses débuts à l'Université. Chargé, à titre provisoire, du cours d'histoire politique moderne pendant les années académiques 1866-1867 et 1867-1868, il fut nommé professeur extraordinaire par arrêté royal du 19 septembre 1868 et définitivement chargé des cours d'histoire politique moderne et d'histoire politique interne de la Belgique. Le 29 septembre 1871, il fut promu à l'ordinariat.

Cependant Hennebert ne borna pas son activité à son enseignement et à ses travaux scientifiques. Il donna de nombreuses conférences à la *Société littéraire* de Gand et rompit plus d'une lance en faveur de l'enseignement du grec, dont l'utilité était vivement discutée à cette époque par une pléiade d'esprits fort distingués. L'un de ses contradicteurs, É. de Laveleye, publia les lettres qu'Hennebert lui écrivit à ce sujet, en même temps que les siennes propres.

Voici finalement un trait de sa vie qui mérite particulièrement d'être relevé dans ce livre : « Si nous sommes bien » informés, Hennebert avait réuni tous les documents nécessaires pour ériger à l'Université de Gand, où il avait passé » la plus grande partie de sa vie, un monument analogue au » *Liber Memorialis* de M. Alphonse Leroy. Malheureusement » ce projet, comme tant d'autres que caressait le jeune savant, » est allé s'évanouir avec lui dans la nuit du tombeau » (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1873, p. 296). M. Ferdinand van der Haeghen, qui était le collaborateur d'Hennebert pour le *Liber* projeté, nous a confirmé ce fait. Les notes rédigées par le jeune professeur n'ont pas été retrouvées après sa mort.

HUBERT VAN HOUTTE.

PUBLICATIONS DE F. HENNEBERT

Histoire des traductions françaises d'auteurs grecs et latins pendant le seizième et le dix-septième siècles. Bruxelles, Lesigne. 1861. In-8°, 261 pp. et table. Extrait des *Annales des Universités de Belgique*, (2^e série, t. II.)

Ni roi, ni reine. Opéra en un acte, paroles de FRÉDÉRIC HENNEBERT, musique de Désiré VAN REYSSCHOOT. Représenté chez M. Ferd. van der Haeghen le 26 décembre 1864. Gand, E. Van der Haeghen. In-12, 40 pp.

Histoire des Romains sous l'empire, par Charles Merivale. Traduction de l'anglais. Bruxelles, Lacroix, Verboeckhoven et C^{ie}. 1865-1867. 4 vol. in-8°. 384, 374, 397 et 374 pp.

Étude sur la République des États belgiques unis. Bruxelles, Lacroix, Verboeckhoven et C^{ie}. 1865. In-8°, 60 pp. *De la nationalité.* In-8°, 23 pp. Extrait de la *Revue trimestrielle*, (2^e série, t. VII et t. VIII.)

Collaboration : *Biographie nationale*, *Messenger des sciences et des arts*, *Revue de Belgique*, *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, *Revue trimestrielle*.



OSCAR MERTEN

(1866)

MERTEN, *Clément-Pierre-Étienne-Oscar*, né à Liège, le 26 décembre 1837, a fait ses humanités au Collège communal de Mons et à l'Athénée royal de Liège. A suivi les cours de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège.

Professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités en 1856. Docteur en philosophie et lettres en 1857. Docteur spécial en sciences philosophiques en 1865 (Étude critique sur Maine de Biran).

Professeur au Collège communal de Louvain (3^e latine) de 1857 à 1861. Professeur à l'Athénée de Namur (4^e latine) de 1861 à 1865 et à l'Athénée de Gand (2^e latine) de 1865 à 1866.

Nommé professeur extraordinaire à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand en 1866 et professeur ordinaire en 1870. A eu dans ses attributions tout l'enseignement philosophique jusqu'en 1881 et a été déchargé, à partir de 1881, du cours de morale et du cours d'histoire de la philosophie.

Nommé en 1889 professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège et chargé des cours de logique, de métaphysique et d'histoire de la philosophie à l'Université et des cours de pédagogie et méthodologie et d'éléments de psychologie et de logique à l'École normale des humanités.

Membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur de 1876 à 1880.

Membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen depuis 1887.

Nommé chevalier de l'Ordre de Léopold en 1876 et officier en 1888.

A quitté l'Université de Gand en 1889.

PUBLICATIONS D'O. MERTEN JUSQUE 1889

A. *Publications philosophiques*

Étude critique sur Maine de Biran. 1865.

De la génération des systèmes philosophiques sur l'homme. 1866.

Éléments de philosophie populaire. 1876.

Éléments de morale, 2 vol. 1884-1885.

Étude sur François Huet. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique). 1885.

Rapport sur le concours des sciences philosophiques pour la période décennale 1878 à 1887. 1888.

Collaboration à la *Belgique contemporaine*, au *Journal de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen du second degré* et à la *Revue de l'Instruction publique*.

B. *Publications classiques* (en collaboration avec M. B. Van Hollebeke)

Grammaire française à l'usage des athénées, des collèges et des écoles moyennes. 1870.

Exercices lexicologiques. (Ibid.) 1872.

Exercices syntaxiques. (Ibid.) 1872.

Les mêmes ouvrages rédigés en conformité du plan de grammaire contenu dans l'arrêté royal du 11 décembre 1882.



P.-J. WOUTERS
(1871)

WOUTERS, *Pierre-Jean*, né à Gand le 3 septembre 1830, fils de Jacques (Alost 9 juillet 1791 † Gand 11 juin 1864) et de Marie-Thérèse Anseele (Bouchaute 1792 † Gand 1830). Il fit de brillantes études à l'Athénée de Gand, où il fut élève de Heremans, qui lui inspira l'amour pour la langue flamande. En Poésie il fit une composition qui parut suffisamment belle pour être publiée. En Poésie (1848) il obtint une mention honorable au Concours général avec 1012 points sur 2000 et en Rhétorique un second accessit avec 1595 points sur 2400. Son discours latin (Éloge funèbre de C.-J. César par Antoine) obtint 588 points sur 800 et a été publié par M. Discailles dans son *Histoire des Concours généraux* (III p. 585, cf. I, 135, 169).

A l'Université de Gand, il subit l'examen de candidat en philosophie et lettres avec la plus grande distinction en 1851. Il ne suivit pas les cours du doctorat, ayant été désigné, le 15 septembre 1851, à la suite d'un concours, pour enseigner l'histoire et la géographie à l'Athénée de Bruges. Il fut chargé du même enseignement à l'Athénée de Gand à partir de 1854.

En 1856 il épousa Isabelle Wauters. De cette union naquirent deux enfants, Théophile (né le 16 octobre 1857) et Marie. Le fils Théophile mourut le 31 octobre 1906, étant avocat-général près la Cour d'Appel de Gand.

Pierre Wouters s'était si bien distingué comme professeur d'histoire à l'Athénée, que le 29 septembre 1871 il fut nommé professeur extraordinaire (le 8 octobre 1875, ordinaire) à l'Université de Gand, pour remplacer le professeur Serrure, admis à l'éméritat, dans la chaire d'histoire politique du moyen-âge. Le 8 octobre 1874 il fut chargé aussi du cours d'histoire

politique de la Belgique, chaire devenue vacante par suite de la mort du Prof. Hennebert. Wouters conserva ces deux cours jusqu'à sa mort, survenue le 20 juin 1886. Lors de la création en 1883 des sections normales flamandes, annexées à l'Université, il fut chargé d'y faire en flamand un cours de géographie du moyen-âge; et le 30 septembre 1885, il fut chargé d'y faire un cours de recherches scientifiques sur l'histoire du moyen-âge. Il choisit comme sujet de ses recherches l'histoire de Jacques Van Artevelde.

Il fut secrétaire du Conseil académique pour l'année 1880-1881 et fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 16 décembre 1883. Les étudiants saisirent cette occasion pour témoigner à leur professeur leur affection et leur reconnaissance en lui offrant son portrait, lithographié par Flor. Van Loo.

En 1864 le Conseil communal le nomma professeur d'histoire à l'École supérieure de demoiselles (Institut de Kerchove) et il obtint sur sa demande la démission de ces fonctions (27 mars 1872), désirant se consacrer davantage à son enseignement universitaire. De 1864 à 1880 il fut chargé à l'Académie royale des Beaux-Arts du cours de l'histoire de l'art, et à une des distributions de prix il prononça un discours en flamand qui fut reproduit par le *Volksbelang*.

Dès sa jeunesse il s'intéressa à la littérature flamande, composa plusieurs poésies dont quelques-unes furent publiées. Il prit part au Congrès néerlandais de Gand de 1867 et présida la section d'histoire du Congrès néerlandais de Bruges de 1884. Il fut membre actif du *Willems-Fonds* de Gand et y donna plusieurs conférences qui furent publiées. En 1874 et 1875 il donna à Bruges des conférences sur les *Kerels van Vlaanderen* et en 1876 une au *Cercle artistique* d'Anvers sur l'*Alsace*. Consacrant tout son temps à son enseignement, Wouters ne publia pas de recherches scientifiques : on lui doit cependant, quelques livres d'enseignement, adoptés par le Conseil de perfectionnement et qui furent justement appréciés.

A ses funérailles (23 juin 1886), son éloge funèbre fut prononcé par M. le Recteur Kickx. En sa qualité de doyen de la

Faculté, je rendis un dernier hommage à ce collègue estimé de nous tous. M. Canneel parla en flamand au nom de l'Académie des Beaux-Arts, M. Denaux au nom des élèves de philosophie et M. Bedinghaus au nom des amis. Ces discours furent publiés en brochure par les soins de la famille. Wouters était un savant modeste, un professeur tout dévoué à ses élèves et un homme franc et loyal, estimé de tous ceux qui l'ont connu.

ADOLF DE CEULENEER.

SOURCES

Souvenirs personnels. — Discours prononcés aux funérailles de P.-J. Wouters.

PUBLICATIONS DE P.-J. WOUTERS

Jan Hyoens (1379). Een tafereel uit de geschiedenis. Gent, 1846.

De Gentsche vrouwen en kinderen na den slag van Gavere. Gedicht. (Nederduitsch letterkundig Jaarboek. 1848.) Wouters composa aussi une poésie : *De moed der Vlamingen op den slag van Cassel*. Je crois qu'elle n'a pas été publiée.

Droomen. Gedicht. (Nederduitsch letterkundig Jaarboek. 1849.)

Résumé d'un cours de biographies des grands hommes de l'antiquité. Gand, 1863; 4^e éd. en 1871.

Résumé d'un cours de biographies des grands hommes du moyen-âge et de l'histoire moderne. Gand, 1866; 3^e éd. en 1872.

Over de vroegere grootheid van België in zeezezen, handel en nijverheid. (Jaarboek van het Willems-Fonds, 1869.)

De oude Vlaamsche Gemeenten. (Ibid., 1871.)

Histoire abrégée de la Grèce et de Rome. Gand, 1875.

Rapport sur la situation de l'Université de Gand pendant l'année 1879-1880. Gand, 1880.

Programme du cours d'histoire politique du moyen-âge, professé à l'Université de Gand. Gand, 1883.

Précis de l'histoire politique de la Belgique pendant les quatre derniers siècles. Gand, 1863.

Dans la *Revue de l'Instruction publique* de 1884, il publia trois longs comptes rendus sur les ouvrages suivants : ROLAND, *Histoire de Belgique*; LALLEMAND et MOUZON, *Cours d'histoire de Belgique*; et P. FREDERICQ, *Travaux du cours pratique d'histoire nationale I* (Université de Liège).



ADH. MOTTE

(1874)

MOTTE, *Adhémar-François*, naquit à Namur le 20 décembre 1842. Sa famille étant venue s'établir à Gand, il fit ses études à l'Athénée et à l'Université de cette ville. Il passa l'examen de docteur en philosophie et lettres et celui de candidat en droit.

Sur les conseils et sous la direction de Wagener, il s'adonna à l'étude de l'histoire et particulièrement de l'histoire ancienne. Le 14 mars 1874, il obtint le diplôme spécial de docteur en sciences historiques avec une thèse intitulée *Étude sur Marcus Agrippa*, qui témoigne de recherches consciencieuses et d'un grand amour de l'exactitude. Certains points auraient pu être plus approfondis, mais cet essai n'en était pas moins honorable pour un débutant.

Par arrêté ministériel du 20 novembre 1874, Motte fut chargé du cours d'histoire moderne et de celui d'antiquités grecques.

En 1875, il fit paraître dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* la première partie d'une étude sur *la Paix de Cimon*, qui ne fut terminée qu'en 1880 et qui forme un volume de plus de 120 pages. Cette monographie très fouillée, œuvre d'un esprit judicieux et méthodique, est partout citée avec éloge.

Motte fut nommé professeur extraordinaire le 18 octobre 1878 et promu à l'ordinariat le 4 novembre 1881.

En 1882, le Gouvernement l'envoya à Paris, avec M. Thomas, pour étudier l'organisation de l'École Normale supérieure et de l'École pratique des Hautes Études. Une partie du rapport des deux professeurs, celle qui concerne l'École Normale, fut publiée dans la *Revue de l'Instruction publique* (année 1883).

Lors de la création des sections normales flamandes d'histoire et de philologie germanique annexées à l'Université de Gand (1884), Motte fut chargé du cours d'encyclopédie des sciences historiques et géographiques et de la direction des exercices scientifiques sur l'histoire moderne.

Un arrêté royal du 21 juin 1886 lui confia le cours d'histoire politique de la Grèce, dont il fut déchargé en 1890. La loi du 10 avril 1890, qui fonda les sections normales flamandes dans la Faculté de philosophie et lettres, entraîna divers changements dans ses attributions. Il partagea le cours d'encyclopédie de l'histoire avec deux de ses collègues et eut le cours d'institutions politiques des temps modernes. En 1895, il fut déchargé du cours d'institutions grecques.

Il remplit les fonctions de secrétaire du Conseil académique en 1884-1885, et fut nommé recteur pour la période de 1891-1894. En cette qualité, il présida aux fêtes du 75^e anniversaire de la fondation de l'Université de Gand (1892). Dans la séance solennelle du 13 novembre 1892, il retraça en termes heureux l'histoire de notre *Alma Mater* et répondit aux adresses de félicitations présentées au nom du Conseil communal par M. le bourgmestre de la ville de Gand et au nom des Universités de Bonn, de Leyde et de Lille par MM. les recteurs Strassburger, Tiele et Bayet. Motte s'acquitta des devoirs du rectorat avec un zèle, un esprit pratique et une courtoisie qui ont laissé le meilleur souvenir. Ses deux discours rectoraux sur *la Politique du duc d'Albe vis-à-vis de l'Angleterre* (1893) et sur *l'Amiral Gaspard de Coligny* (1894) sont des pages d'histoire où la solidité du fond s'unit à la clarté de la forme. Il se proposait d'écrire l'histoire de l'Université de Gand et en amassait les matériaux quand la mort le frappa, le 17 mars 1902. Sa robuste constitution semblait lui promettre de longs jours : une affection du foie l'emporta en quelques semaines.

Motte fut, après Kurth, un des premiers, dans notre pays, à ouvrir des cours pratiques d'histoire. Il étudiait de préférence le XVI^e siècle et choisissait des problèmes importants et difficiles : la préméditation de la Saint-Barthélemy, l'authen-

ticité des *Lettres de la Casette* et le mariage de Marie Stuart, etc. Il avait réuni sur toutes ces questions un grand nombre de notes; mais, consciencieux comme il l'était, il ne voulait rien livrer à la publicité dont il ne fût complètement satisfait. Ses leçons étaient nourries de faits et soigneusement préparées.

Outre les travaux dont nous avons parlé, Motte a publié quelques articles dans la *Revue de l'Instruction publique*.

Il était chevalier de l'Ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau et décoré de la 3^e classe de la Couronne de Prusse.

P. THOMAS.

SOURCES

Discours prononcés aux funérailles d'Adhémar Motte par MM. VAN DER MENSBRUGHE, DE LA VALLÉE-POUSSIN et MAURICE BODDAERT (Gand, 1902). — PAUL FREDERICQ, *L'origine et les développements des cours pratiques d'histoire dans l'enseignement supérieur en Belgique* (dans le volume dédié à M. Godefroid Kurth, à l'occasion du XXV^e anniversaire de la fondation de son cours pratique d'histoire, 1898).

PUBLICATIONS D'ADH. MOTTE

Étude sur Marcus Agrippa. Gand et Paris, 1872; XVI, 256 pp., in-8°.

La Paix de Cimon (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1875, 1876, 1878, 1879, 1880. Tirage à part. Gand, Vanderhaeghen, 1880; 121 pp., in-8°.)

L'École normale supérieure de Paris, par ADH. MOTTE et P. THOMAS (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1883.)

Le prêt à Sparte. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1883.)

Fêtes du soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'Université de Gand. Discours prononcé dans la séance solennelle du 13 novembre 1892. Gand, Hoste, 1892.

La politique du duc d'Albe vis-à-vis de l'Angleterre. Discours rectoral prononcé le 17 octobre 1893. Gand, Hoste, 1893.

L'Amiral Gaspard de Coligny. Discours rectoral prononcé le 16 octobre 1894. Gand, Hoste, 1894.

Comptes rendus dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1881, 1895 et 1896.



PAUL THOMAS

(1878)

THOMAS, *Paul-Louis-Désiré*, né à Mons le 11 janvier 1852. A fait ses études moyennes à l'Athénée royal de Mons; ses études supérieures, à l'Université libre de Bruxelles.

Docteur en philosophie et lettres (11 août 1870) et en droit (12 août 1873).

Docteur agrégé de l'Université de Bruxelles avec une thèse intitulée: *De la parodie dramatique chez les Grecs* (6 mai 1873).

A suivi, à l'Université de Strasbourg, les cours de W. Studemund (semestre d'été de 1874).

Suppléant de L. Vanderkindere à l'Université de Bruxelles pour le cours de latin (1875); chargé de cours (6 octobre 1875), puis professeur extraordinaire (16 juin 1877) à la dite Université.

Nommé professeur extraordinaire à l'Université de Gand par arrêté royal du 18 octobre 1878; promu ordinaire par arrêté royal du 4 novembre 1881.

Secrétaire du Conseil académique pour l'année académique 1896-1897 (arrêté royal du 4 septembre 1896).

Recteur de l'Université de Gand pour la période de 1903-1906 (arrêté royal du 29 septembre 1903).

Attributions. — Chargé des cours d'histoire politique de l'antiquité et d'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine (arrêté royal du 18 octobre 1878).

Chargé d'un cours d'exercices sur l'histoire de l'antiquité dans la section normale annexée à la Faculté de philosophie et lettres (1884-1886).

Déchargé du cours d'histoire politique de l'antiquité et chargé des cours de grec de la candidature et du doctorat (arrêté royal du 25 juin 1886).

Déchargé des cours de grec et d'histoire de la littérature grecque et chargé du cours de latin de la candidature (arrêté royal du 24 mai 1890).

Chargé du cours de latin du doctorat et des exercices philologiques sur la langue latine en candidature et en doctorat, du cours d'encyclopédie de la philologie classique et du cours de paléographie grecque et latine (arrêté royal du 16 octobre 1890).

Déchargé du cours d'exercices philologiques sur la langue latine en candidature (arrêté royal du 20 octobre 1893).

Élu correspondant de l'Académie royale de Belgique le 8 mai 1893; élu membre titulaire le 10 mai 1897; directeur de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques en 1906.

Lauréat du concours pour le prix Joseph De Keyn en 1886 (avec M. L. Roersch) et en 1902.

Nommé membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur pour les années 1891-1894.

Nommé chevalier de l'Ordre de Léopold par arrêté royal du 12 novembre 1892; promu officier par arrêté royal du 7 novembre 1903; commandeur par arrêté royal du 22 mai 1912.

Décoré de la croix civique de 1^{re} classe par arrêté royal du 31 décembre 1908.

Décoré de la médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II par arrêté royal du 25 janvier 1906.

PUBLICATIONS DE PAUL THOMAS

De la parodie dramatique chez les Grecs. (Mons, 1873; in-8°, 88 pp.)

Le Codex Bruxellensis du Florilège de Stobée. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XVIII.)

Remarques sur le Querolus. (*Ibid.*)

C. Sallusti Crispi de bello Jurgurthino liber, texte revu et annoté. (Mons, 1877; in-12, xv-166 pp.) — Deuxième édition. (Mons, 1886; in-12, xvii-172 pp.)

La syntaxe du futur passé dans Térence. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XIX, XX et XXI.)

Programme du cours d'histoire politique de l'antiquité fait à l'Université de Gand. Histoire romaine. (Mons, 1879; in-8°, 62 pp.)

De la réorganisation des facultés de philosophie et lettres en Belgique. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XXIII, 1880.)

M. Tullii Ciceronis pro A. Licinio Archia poeta oratio ad iudices, texte revu et annoté. (Mons, 1882; in-12, xii-36 pp.) — Deuxième édition. (Mons, 1895; in-8°, xii-36 pp.)

Un commentaire du moyen-âge sur la Rhétorique de Cicéron. (*Mélanges Graux*, pp. 41-45. Paris, 1884.)

C. Sallusti Crispi de conjuratione Catilinæ liber, texte revu et annoté. (Mons, 1884; in-12, xvi-118 pp.) — Deuxième édition. (Mons, 1890; in-12, xx-130 pp.)

Éléments de grammaire grecque (avec M. ROBERSCH). Gand, 1885; in-8°, xviii-264 pp.) — Deuxième édition. (Gand, 1891; in-8°, xvi-268 pp.) — Troisième édition. (Gand, 1900; in-8°, xvi-274 pp.)

P. Terenti Afri Hecyra, texte latin publié avec un commentaire explicatif et critique. (Paris, 1887; in-8°, iv-110 pp.)

Lucubrations Manilianæ. (Gand, 1888; in-8°, 62 pp.)

La question du doctorat en philosophie et lettres. (Gand, 1889; in-8°, 32 pp.)

Examen ou certificat? (Gand, 1889; in-8°, 14 pp.)

Le Codex Bruxellensis (Parcensis) du Pro Cæcina de Cicéron. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XXXV et XXXVI.)

Le réalisme dans Pétrone. (*Ibid.*, t. XXXVI.)

La littérature latine jusqu'aux Antonins. (Bruxelles, 1894; in-12, 252 pp.)

Catalogue des manuscrits de classiques latins de la Bibliothèque royale de Bruxelles. (Gand, 1896; in-8°, 112 pp.)

Sénèque. Morceaux choisis, texte publié avec une introduction, des remarques, etc. (Paris, 1896; in-16, viii-296 pp.) — Deuxième édition. (Paris, 1905; in-16, xvi-296 pp.)

Mœurs romaines. Extraits d'auteurs latins avec des notices et des notes. (Bruxelles, 1899; in-12, viii-168 pp.)

Morceaux choisis de prosateurs latins du moyen-âge et des temps modernes, publiés avec des notices et des notes. (Gand, 1902; in-12, xvi-278 pp.)

Notes critiques sur les opuscules philosophiques d'Apulée. (*Mélanges Boissier*, pp. 435-438. Paris, 1903.)

Notes sur Lucain, Suétone et le Querolus. (*Mélanges Paul Fredericq*, pp. 37-41. Bruxelles, 1904.)

Le poète Stace. Discours prononcé à la séance de rentrée de l'Université de Gand. (Gand, 1904; in-8°, 18 pp.)

Notes sur Minucius Felix. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XLVII et XLVIII, 1904 et 1905.)

L'âge et l'auteur du Satyricon. Discours prononcé à la séance de rentrée de l'Université de Gand. (Gand, 1905; in-8°, 19 pp.)

Du mode de nomination des professeurs dans les Universités de l'État. Discours prononcé à la séance de rentrée à l'Université de Gand. (Gand, 1906; in-8°, 19 pp.)

Apulei Platonici Madaurensis de philosophia libri, recensuit P. Thomas. (*Bibliotheca scriptorum Græcorum et Romanorum Teubneriana*. Leipzig, 1908; pet. in-8°, xviii-200 pp.)

Le Querolus et les justices de village. (*Mélanges Louis Havet*, pp. 531-535. Paris 1909.)

Sur quelques passages de Lucain. (*Mélanges Chatelain*, pp. 271-274. Paris, 1910.)

TRAVAUX PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

*Mémoires in 8°**Notes et conjectures sur Manilius.* (T. XLVI, 1892.)*Bulletins (3^e série)**Remarques sur quelques passages de Térence et de Sénèque.* (T. XXVII, 1894, p. 147.)*Notes critiques sur Manilius, Sénèque, Firmicus Maternus (le Chrétien), Paulin de Périgueux et Orientius.* (T. XIX, 1895, p. 548.)*Corrections au texte des lettres de Sénèque à Lucilius, 1^e série.* (T. XXX, 1895, p. 157.)*Interprétation nouvelle d'un vers de Térence (Eunuque 591).* (*Ibid.*, p. 371.)*Corrections au texte des lettres de Sénèque à Lucilius, 2^e série.* (T. XXXV, 1898, p. 304.)*Remarques critiques sur les œuvres philosophiques d'Apulée (Ibid., p. 393).**Bulletins de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques.**Remarques critiques sur les œuvres philosophiques d'Apulée, 2^e série.* (1899, p. 470.)*Note sur un passage récemment découvert de Juvénal.* (1889, p. 376.)*Remarques critiques sur les œuvres philosophiques d'Apulée, 3^e série.* (1900, p. 143.)*Sénèque et J.-J. Rousseau.* Discours prononcé dans la séance publique du 9 mai 1900. (1900, p. 391.)*Remarques critiques sur les œuvres philosophiques d'Apulée, 4^e série.* (1900, p. 499.)*Notes critiques sur les Florida d'Apulée.* (1902, p. 288.)*Remarques critiques sur les œuvres philosophiques d'Apulée, 5^e et 6^e série.* (1905, pp. 78 et 153.)*La critique philologique, son passé et son avenir.* Discours prononcé à la séance publique du 9 mai 1906. (1906, p. 265.)*Étude sur la tradition manuscrite des œuvres philosophiques d'Apulée.* (1907, p. 103.)*Notes sur Sénèque.* (1910, p. 432.)*Remarques critiques sur les Métamorphoses d'Apulée.* (1912, p. 365.)*Annuaire**Notice sur Auguste Wagener.* (Année 1898.)*Articles et comptes rendus dans la Revue de l'Instruction publique en Belgique, l'Athenaeum belge, la Revue de Belgique, la Revue universitaire, la Revue internationale de l'enseignement (Paris), la Revue de Philologie, de littérature et d'histoire anciennes (Paris), la Revue critique d'histoire et de littérature (Paris), le Hermes (Berlin), la Berliner philologische Wochenschrift (Berlin), la Mnemosyne (Leyde), etc.*

ERNEST DISCAILLES

(1880)

DISCAILLES, *Ernest-Charles-Joseph*, naquit à Tournai le 7 juillet 1837 et fit ses humanités à l'Athénée de cette ville de 1848 à 1855.

Admis premier à l'École normale de Liège, il en sortit professeur-agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur le 8 juillet 1858 et il débuta dans la carrière presque immédiatement. D'octobre 1858 à mai 1860, il fut surveillant à l'Athénée de Mons où on le chargea très fréquemment de remplacer des professeurs.

Appelé au commencement de mai 1860 à Bruges comme intérimaire de la chaire d'histoire et de géographie, qui lui fut conférée à titre définitif au mois de septembre de la même année, il ne quitta cette ville, où il collabora à la *Revue de l'Instruction publique*, fondée par Feys et Roersch, que pour aller occuper en septembre 1867 la même chaire à la section professionnelle de l'Athénée de Bruxelles, en même temps qu'il donnait des cours particuliers de littérature et d'histoire et que la ville de Bruxelles lui confiait l'enseignement de l'histoire dans ses Écoles normales primaires (Instituteurs : 1874 ; Institutrices : 1878).

Après vingt-deux ans de services dans l'enseignement moyen et dans l'enseignement primaire, il entra dans l'enseignement supérieur.

Un arrêté royal du 25 février 1880 le charge, comme professeur extraordinaire, de donner dans la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand le cours nouveau d'histoire contemporaine accessible aux élèves des quatre facultés.

Dix-huit mois après (arrêté royal du 18 août 1881) il est

chargé, conjointement avec M. Heremans, du cours comparé des littératures européennes modernes : c'était l'enseignement des littératures romanes qui lui était attribué.

Il occupa successivement le secrétariat et le décanat de la Faculté et fut promu à l'ordinariat le 14 mars 1883.

Pendant les vingt-quatre années qui s'écoulèrent jusqu'à son admission à l'éméritat (juillet 1907), il fit d'autres cours non moins importants que les précédents : tels le cours d'histoire de la littérature française (à partir de la retraite définitive de M. Fuerison), d'exercices de rédaction au Génie civil (même époque), celui d'exercices pratiques de critique littéraire en langue française.

Dans le même temps qu'il donnait à Bruxelles (1880-1892) des leçons d'histoire de la littérature française aux cours supérieurs pour Dames (Palais des Académies) et qu'il continuait ses cours aux Écoles normales primaires, l'administration communale de Gand lui confiait à l'Institut de Kerchove qu'il n'a quitté que le jour où il devint émérite, des leçons d'histoire littéraire, de rédaction et d'histoire contemporaine.

Les travaux qu'il faisait marcher de pair avec son enseignement — on le verra par la liste chronologique que nous donnerons plus loin — lui valurent des distinctions flatteuses.

En 1884, la Société pour le progrès des Sciences philologiques et historiques lui décerna une médaille en vermeil⁽¹⁾ pour *l'Histoire des concours généraux de l'Enseignement en Belgique*. Le même ouvrage lui valut de la République française les palmes d'officier d'académie en 1885.

En 1887, il obtint un prix De Keyn pour *Guillaume le Taciturne et Marnix de S^{te} Aldegonde*.

Élu secrétaire du Conseil académique pour l'année 1900-1901, il fut appelé au Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement supérieur (arrêté ministériel du 1^{er} janvier 1903) pour la période 1903-1906.

(1) Ernesto Discailles quod historiam certaminum inter omnes alumnos scholarum belgicarum inde ab anno MDCCCXL propositorum tribus voluminibus accurata diligentia conscripsit MDCCCLXXXIV.

Chevalier de l'Ordre de Léopold du 7 mars 1881, il fut promu officier le 5 décembre 1896.

La croix de commandeur du même Ordre lui a été donnée seize ans après (arrêté royal du 1^{er} janvier 1912).

Il fut décoré de la croix civique de 1^{re} classe en septembre 1879 (acte de courage et de dévouement) et de la croix civique de 1^{re} classe pour 35 ans de services le 17 juin 1896.

L'Académie Royale de Belgique lui a fait l'honneur de l'appeler dans son sein. Nommé membre correspondant le 7 mai 1894, il en devint membre titulaire trois ans après. Directeur de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques en 1907, il présida l'Académie la même année.

Le 30 juin 1907 il adressait la lettre suivante à ses confrères :

A Messieurs les Membres de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

J'ai l'honneur de vous remettre une somme de *quatre mille francs* qui vient de m'être offerte par le Comité organisateur de la souscription ouverte entre des collègues, des élèves, des amis à l'occasion de ma prochaine admission à l'éméritat dans l'enseignement supérieur.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien constituer avec ce capital un prix perpétuel de *six cents francs* à décerner alternativement *tous les cinq ans* à l'auteur du meilleur travail (français, flamand ou allemand) sur *l'histoire de la littérature française* ou sur *l'histoire contemporaine*.

Pourront seuls concourir : 1^o les Belges; 2^o les étrangers étudiants ou anciens étudiants de l'Université de Gand.

La première période du concours (histoire de la littérature française) finira le 31 décembre 1911.

Si vous voulez bien, Messieurs, accueillir ma demande qui est conforme aux vœux des souscripteurs, je me permettrai de vous proposer que le *Jury qui sera nommé par vous*, se compose de sept membres :

Quatre appartenant à la Classe des Lettres (dont un professeur ou ancien professeur de la Faculté des Lettres de l'Université de Gand ou, si aucun des professeurs de cette Faculté n'est membre de la Classe, un professeur de l'une des Universités belges);

Un appartenant ou ayant appartenu au corps professoral de l'Enseignement moyen de l'État;

Un appartenant ou ayant appartenu à l'Enseignement normal primaire de la ville de Bruxelles;

Un appartenant ou ayant appartenu à l'Institut de Kerchove de Gand.

Veuillez agréer, Messieurs et Chers Confrères, l'expression de mon entier dévouement.

ERNEST DISCAILLES.

Le 30 juin 1907.

La Classe des Lettres accepta la donation.

En 1912 (voir le Bulletin de la Classe du mois de mai) le *Prix Ernest Discailles* fut obtenu par le docteur en philologie germanique et en philologie romane, Fabrice Polderman, ancien élève de notre Université, pour son travail sur le *Symbolisme de la poésie française*.

PUBLICATIONS D'ERNEST DISCAILLES

A. Jusqu'à l'admission à l'éméritat (juillet 1907)

1860 à 1866. Articles de critique historique et de bibliographie dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*. Bruges.

1865. *La ligue de l'enseignement*. Bruges, Daveluy.

1866. *Les frontières de la Belgique*. Bruges, Daveluy.

1872. *Les Pays-Bas sous le règne de Marie-Thérèse* (en réponse à une question posée par la Classe des Lettres de l'Académie de Belgique en 1870.) Schaerbeek, J. Corné, rue Rogier, 167.

1878. *Adelson Castiau : Sa carrière parlementaire, ses écrits*. Péruwelz, Delmée.

1880. I. *Le Gouvernement provisoire*; II. *Nos bourgmestres : M. Louis Crombez* (dans l'*Illustration nationale de 1880*.)

1882-1883. *Histoire des concours généraux de l'Enseignement primaire, moyen et supérieur en Belgique, de 1840 à 1881*, 3 vol., gr. in-8°. Bruxelles, Weissenbruch.

1883. *Le général Van der Meersch avant la Révolution brabançonne*. Gand.

1884. *Guillaume le Taciturne et Marnix de Ste Aldegonde*. Bruxelles, Lebègue.

1886. *Voltaire à la Cour de Frédéric II*. (Extrait d'un travail inédit sur Voltaire) dans l'*Almanach de l'Université de Gand*.

1887. *Un chanoine démocrate*. (Hommes et choses de la Révolution brabançonne) dans la *Revue de Belgique*.

1892 à 1895. *Histoire de Charles Rogier d'après des documents inédits*. Bruxelles, Lebègue, 4 vol.

1893. *Un précurseur*. Gand, Hoste.

1894* (1). *Un entretien du prince de Metternich et de Joseph Lebeau en 1839*.

1895*. *Le socialiste français Victor Considérant en Belgique*.

(1) Les études indiquées par un astérisque ont paru dans les *Bulletins de la Classe des Lettres et des sciences morales et politiques*.

- 1897*. Rapport sur les *Notes d'ancien wallon*, de M. Maurice Wilmotte.
- 1898*. Rapport sur la *Théorie du vers rythmique*, de M. Jules Guillaume.
- 1898*. Note sur *La cithare*, de M. Valère Gille.
- 1899*. Note sur le *Vers français et les prosodies modernes*, de M. Jules Guillaume.
- 1899*. Rapport sur l'ouvrage de M. Jules Garsou : *Barthélemy et Méry dans leurs rapports avec la légende napoléonienne*.
- 1899*. Note sur *Une expédition au Nil*, de M. Léon Chomé.
- 1899*. Rapport sur le mémoire de M. Eugène Hubert : *Le Voyage de Joseph II dans les Pays-Bas (31 Mai-27 Juillet 1781)*.
- 1899*. Note sur *La Conférence de La Haye*, de M. Léon Chomé.
- 1899*. Rapport sur l'ouvrage de M. Huisman : *Essai sur le règne de Maximilien Henri de Bavière, prince-évêque de Liège*.
- 1900*. Rapport sur l'*Appendice au Voyage de Joseph II dans les Pays-Bas*, de M. Eugène Hubert.
- 1900*. Rapport sur un mémoire de concours : *La littérature française en Belgique de 1815 à 1830*.
- 1900*. Note sur l'ouvrage de M. Auguste Brasseur : *La question sociale; Étude sur les bases du collectivisme*.
1900. Notice sur la vie et les travaux de M. Paul Henrard (dans l'Annuaire de l'Académie).
- 1900*. Rapport sur le mémoire de M. Jules Mees : *Henri le Navigateur et l'Académie portugaise de Sagres*.
- 1901*. Rapport sur le mémoire de M. Fritz Masoin : *Histoire de la littérature française en Belgique de 1815 à 1830*.
- 1901*. *Un négociant anversois à la fin du XVIII^e siècle*.
- 1901*. Rapport sur le mémoire de M. Eugène Hubert : *Les garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens*.
- 1902*. *Le prix Nobel*.
- 1902*. Note sur un ouvrage de M. Gustave Abel : *Le labeur de la prose*.
- 1902*. Rapport sur le mémoire de concours : *Tournai et le Tournaisis au XVI^e siècle*.
- 1902*. Rapport sur le mémoire de M. Eugène Hubert : *Le protestantisme à Tournai pendant le XVIII^e siècle*.
- 1902*. Rapport sur le mémoire de M. Eugène Hubert : *Une page de l'histoire religieuse de la Flandre au XVIII^e siècle*.
- 1902*. Une suite à la lecture de 1901 sur un *Négociant anversois*.
- 1902*. Lettre ouverte à M. Fernand Donnet (Voir le « *Négociant anversois* » de 1901 et 1902). Bruxelles, C. Janssen.
- 1903*. Une page d'histoire contemporaine (Janvier 1852.)
1903. EUDORE PIRMEZ : Notice de la *Biographie Nationale*.
1904. Metternich et les Universités allemandes dans : *Mélanges Paul Fredericq*, Bruxelles.
- 1904*. Note sur un ouvrage de M. E. Cruyplants : *La 112^{me} demi-brigade*.
- 1904*. Note sur un ouvrage de M. Garsou : *L'évolution démocratique de Victor Hugo*.
- 1904*. Rapport sur le mémoire couronné de M. Hocquet : *Tournai et le Tournaisis au XVI^e siècle*.

1904*. Rapport sur le mémoire de M. Eugène Hubert : *Les États-Généraux des Provinces-Unies et les protestants du Duché de Limbourg pendant la guerre de la succession d'Espagne.*

1904. Notice sur Jules Van Praet dans la *Biographie Nationale.*

1905*. *Le prince de Ligne, ambassadeur en Italie en 1849.*

1905. Notice sur Xavier-Hubert Prinz dans la *Biographie Nationale.*

1905*. Rapport sur le mémoire de M. Cohen : *La mise en scène dans les mystères français jusqu'au XV^e siècle.*

1905*. Note sur un ouvrage de M. Louis Franck : *Les Belges et la Paix.*

1906*. *La question de la successibilité au trône de Belgique en 1834.*

1906*. Note sur le livre de M. Maurice de Smet de Naeyer : *Mémoires d'un patricien gantois du XVI^e siècle.*

1906*. Rapport sur le mémoire de concours : *l'Exotisme dans la littérature française.*

1906*. Rapport sur le mémoire de concours : *les Pays-Bas espagnols et la République des Provinces-Unies.*

1907. Notice sur Joseph Ritte dans la *Biographie Nationale.*

1907. Notice sur Charles Rogier dans la *Biographie Nationale.*

1907. Notice sur Firmin Rogier dans la *Biographie Nationale.*

1907*. *Quelques lettres du baron Lambermont en juin 1867.*

1907*. Rapport sur un mémoire de M. Eugène Hubert : *Les églises protestantes du duché de Limbourg pendant le XVIII^e siècle.*

1907*. *Trois dates de l'histoire du grand-duché de Luxembourg : 1839, 1851, 1867.*

1907*. Rapport sur un travail de M. Magnette : *Les émigrés français aux Pays-Bas (1789-1794).*

1907*. Note sur l'ouvrage de M. Fr. Van Kalken : *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas.*

1907*. Note sur l'ouvrage de M. Auguste Bresseur : *La psychologie de la force.*

1907*. Rapport sur un travail de M. E. Masoin : *Chateaubriand, sa vie et son caractère.*

b. Depuis l'admission à l'Éméritat

1908-1909. *Un diplomate belge à Paris de 1830 à 1864.* Bruxelles, Van Oest, 2 vol.

1909*. Rapport sur le mémoire de M. Pérouse : *Chastellain.*

1909. *La légende des bons souverains les archiducs Albert et Isabelle.* Bruxelles Janssen.

1910*. Rapport sur le mémoire de M. Verhaegen : *le baron Van Hartenberg.*

1910*. Note sur le livre de M. Van Kalken : *La Belgique et la Hollande de 1815 à 1830.*

1911*. Rapport sur le concours de littérature : *Étudier le sentiment de la nature en France, de Bernardin de St Pierre à 1830.*

1911*. Note sur le travail de M. Charles Pergameni : *Le clergé bruxellois et les serments révolutionnaires sous le Directoire.*

1911. Notice sur Sabatier (Gustave-Charles) dans la *Biographie Nationale.*

1911. Notice sur Sacqueleu (F^{ois}-D.-J.) dans la *Biographie Nationale.*

1911. Notice sur Saintelette (Charles) dans la *Biographie Nationale.*

1911. Notice sur Saintelette (Louis-Adolphe) dans la *Biographie Nationale*.
1911. Notice sur Samuel (Henri) dans la *Biographie Nationale*.
1911. Notice sur Savart (Victor C.-M.-J.-C.) dans la *Biographie Nationale*.
- 1911*. Note sur la *Franc-Maçonnerie belge au XVIII^e siècle*, par M. Duchaine.
1911. Notice sur Scailquin (Optat) dans la *Biographie Nationale*.
1911. *Le règlement de la Biographie Nationale*, (mai).
- 1912*. Rapport sur le mémoire de M. P. E. Gillet : *Molière en Angleterre*.
- 1912*. Note sur l'ouvrage de feu E. Cruyplants : *Dumouriez dans les Pays-Bas autrichiens*.
- 1912*. Rapport sur le *Concours Ernest Discailles (Histoire de la Littérature française)*.
- 1912* Note sur un *projet de réorganisation ecclésiastique aux Pays-Bas à la fin du XVIII^e siècle*, par M. Charles Pergameni.
-
-

PIERRE HOFFMANN

(1882)

HOFFMANN, *Pierre*, naquit le 4 juin 1851 à Osweiler (Grand Duché de Luxembourg). Après avoir achevé ses humanités au Collège d'Echternach et à l'Athénée de Luxembourg, où il suivit en plus pendant un an les cours supérieurs, il alla étudier la philologie classique aux universités de Bonn et de Strasbourg. C'est à Strasbourg qu'il passa, le 19 mai 1877, son examen *pro facultate docendi*. Après un stage d'un an, qu'il fit successivement aux Gymnases de Saarbours et de Wissembourg, puis aux Lycées de Metz et de Strasbourg, il fut nommé professeur au Lycée de cette ville, le 17 juin 1878. En même temps, ayant résolu de se consacrer spécialement à la philosophie, il continua ses études à l'Université pendant plusieurs années, et il fut reçu docteur en philosophie et lettres (*doctor philosophiæ et liberalium artium magister*) à l'Université de Tubingue, le 14 avril 1883.

Le 20 octobre 1882, il fut chargé par un arrêté ministériel de faire dans la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand les cours de philosophie morale et d'histoire de la philosophie; il a été nommé professeur extraordinaire par arrêté royal du 13 juillet 1883, professeur ordinaire par arrêté royal du 3 décembre 1886, chevalier de l'Ordre de Léopold, le 22 novembre 1899, officier, le 14 février 1910, décoré de la médaille commémorative du Règne de Léopold II, le 14 février 1906, et de la médaille civique de 1^{re} classe, le 31 décembre 1908. Lorsque le Gouvernement créa, en 1886, les sections normales flamandes qu'il annexa à l'Université de Gand, Hoffmann fut chargé par un arrêté ministériel du 30 septembre 1886 d'y faire les cours d'histoire de la pédagogie et d'histoire de la littérature allemande; mais, l'année suivante, il

abandonna le dernier cours pour ne conserver que le premier. Depuis la suppression des sections normales flamandes et la loi du 10 avril 1890, il continue d'enseigner l'histoire de la pédagogie et la méthodologie à l'Université.

PUBLICATIONS DE PIERRE HOFFMANN

La Religion basée sur la Morale. Choix de discours publiés par les Sociétés pour la culture morale en Amérique, traduits de l'anglais avec l'autorisation des auteurs et précédés d'un aperçu de l'histoire du mouvement moral. Paris, Fischbacher; Gand, H. Engelcke, 1891. 2^e éd., Bruxelles, H. Lamertin, 1901.

Dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* :

Note sur le Pseudo-Aristote : De Xenophane, Zenone, Gorgia. (T. XXVII, pp. 21-24.)

Sur les Διαπορίαι d'Épicure. (T. XXVIII, 1885, pp. 73-79.)

Une visite au gymnase de Giessen. (T. XXXVII, 1894, pp. 113-134; 160-173; 240-254.)

L'opinion de l'historien Édouard Gibbon sur les études classiques. (T. XLI, 1898, pp. 401-407; t. XLII, 1899, pp. 1-13.)

Du recrutement des professeurs d'Athènes. (T. XLII, 1899, pp. 241-262.)

Le but des humanités. (T. XLIV, 1901, pp. 97-128.)

Les principes fondamentaux d'une réforme des humanités modernes. (T. XLV, 1902, pp. 153-158.)

A propos d'un ouvrage sur la morale de Sénèque. (T. XLV, 1902, pp. 289-298.)

Notes critiques sur Marc-Aurèle. (T. XLVII, 1904, pp. 11-23.)

La place des langues vivantes dans les humanités modernes. (T. LII, 1909, pp. 365-363.)

Dans la *Revue de Belgique.* Bruxelles, Weissenbruch :

Les Sociétés pour la culture morale en Amérique. (XXII^e année, 1890, pp. 105-139.)

Esquisse d'une philosophie de la religion. (XXX^e année, 1898, pp. 5-18 et 255-271.)

Une utopie scolaire. (XXXVI^e année, 1904, pp. 189-204.)

Dans le *Gentsche Studenten-Almanak* pour 1895, Gand, J. Vuylsteke :

Eenige opmerkingen over de inrichting van het middelbaar onderwijs, pp. 81-126.

Dans la *Deutsche Zeitschrift für ausländisches Unterrichtswesen,* Leipzig, Voigtländer :

Das belgische Volksschulgesetz vom 15. September 1895. (I, 1896, pp. 322-340; II, 1897, pp. 53-70 et 122-140.)

Dans la *Revue universitaire.* Bruxelles, H. Lamertin :

L'opinion publique en matière morale. (VII^e année, 1896-1897, pp. 33-46 et 76-99.)

Dans la *Rheinische Correspondenz.* Cologne, Fr. Greven :

Die Schulpolitik der Katholischen Regierung in Belgien. N^o 42 du 8 mars 1898.

Dans la *Réforme alimentaire.* Bruxelles, V^o Monnom :

Les tendances idéales du végétarisme. Vol. IV, 1900. A paru sous forme de brochure, 29 pp. Paris, Société végétarienne de France, rue Froissart, 13.

Un scolastique français défenseur du végétarisme. Vol. V, 1901, pp. 165-168.

Le végétarisme et l'opinion dominante. Vol. VII, 1903, pp. 17-23, pp. 44-50; pp. 64-68 et 89-92.

Du droit que nous avons sur les animaux suivant Maupertuis. Vol. IX, 1905, pp. 20-23.

Le végétarisme et l'évolution. Vol. XI, 1907, pp. 229-243, pp. 258-266; vol. XII, pp. 10-20 et pp. 46-53.

Dans la *Vegetarische Warte*. Francfort, XL^e année, 1906 :

Eine Anklage Eugen Dührings gegen den Vegetarismus, pp. 192-193.

Dans le *Compte rendu officiel du Congrès international de l'enseignement moyen* (1901). Tournai, Decallonne-Liagre :

Discours prononcés sur la question des néolatins (pp. 114-118) et sur *la réforme des humanités modernes*, (p. 159.)

Dans l'*École nationale*. Bruxelles, Lebègue :

La valeur pédagogique du jeu. (II^e année, 1902-1903, p. 14 et p. 49.)

Comment il faut traiter les enfants qui mentent par peur. (III^e année, 1903-1904, pp. 37-39; 61-71; 101-102; 133-135.)

Dans les *Mélanges Paul Fredericq*. Bruxelles, H. Lamertin, 1904 :

Catalogue des ouvrages pédagogiques publiés par des auteurs néerlandais du 16^e siècle, pp. 353-364.

Dans le *Bulletin de la Société de moralité publique de Belgique*. Bruxelles, J. Vandervoort :

Les principes de l'Éducation sexuelle. XXIII^e année, 1904, pp. 6-15.

Dans le *Journal des instituteurs*. Pâturages, Edgard Cantinieaux :

Le rang social de l'instituteur. XXI^e année, nos 31 et 32, 7 colonnes.

Dans le *Bulletin de la Société des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public en France*. Paris :

Le rôle des langues étrangères dans les humanités modernes. (II^e année, 1904, pp. 518-524.)

Le premier Congrès de l'Association belge des professeurs de langues vivantes. (IV^e année, 1906, pp. 323-336.)

Dans la *Nation Belge 1830-1905*. Bruxelles, Weissenbruch et Liège, Ch. Desoer :

L'évolution philosophique en Belgique au XIX^e siècle, pp. 417-442.

L'expansion économique et la question des langues vivantes dans l'enseignement moyen et supérieur. Rapport présenté au Congrès international d'expansion économique mondiale. Section I. Enseignement. 1905, 34 pp. in-8^o.

Dans le *Compte rendu du premier Congrès de l'Association belge des professeurs de langues vivantes*. Gand, Hoste, 1907 :

L'organisation de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles moyennes et dans la section des humanités modernes, pp. 109-120.

L'enseignement des langues vivantes en Belgique de 1830 à 1850, pp. 160-198.

Dans le *Bulletin de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques*. Bruxelles :

Une expérience psychologique sur les compositions. 1908, pp. 35-40.

Les luttes morales d'un empereur romain. (Ibid), pp. 44-52.

Les principes directeurs d'une réforme des humanités. 1909, pp. 105-117.

Dans les *Rapports présentés à la Commission de réforme de l'enseignement moyen du degré supérieur*. Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1911 :

L'organisation des humanités latines en Suisse, pp. 67-88.

L'organisation des humanités modernes en Suisse. Section technique ou scientifique, pp. 283-326.

La mission des comités scolaires. Gand, Van Goethem, 1907.

L'abstinence et nos habitudes sociales. Bruxelles, Larcier, 1911.



ADOLF DE CEULENEER

(1882)

DE CEULENEER, *Adolf-Auguste-Emmanuel-Dieudonné-Willem-Marie*, né à Termonde le 22 février 1849, fit ses humanités aux Collèges de N. D. d'Anvers et de St Joseph à Turnhout. Il fréquenta l'Université de Louvain de 1867 à 1874 et fut reçu docteur en philosophie et lettres le 30 août 1874. Après son doctorat, il suivit les cours du Collège de France (où il eut comme maître Léon Renier), de l'Université de Strasbourg (cours de Michaelis, Kraus et Wilmans), de celles de Berlin (cours de E. Curtius, Th. Mommsen, Lepsius, H. Grimm et von Treitschke) et de Leipzig (cours de Ebers, Brockhaus, Lange et Overbeck; il fut membre effectif du Séminaire archéologique de ce professeur).

En 1874, l'Académie royale de Belgique couronna son *Essai sur la vie et le règne de Septime Sévère*. Le Gouvernement le chargea à plusieurs reprises de missions scientifiques. Il fit de longs voyages dans les divers pays de l'Europe pour l'étude des monuments et des musées; dans le même but, il fit deux voyages aux États-Unis et un voyage au Mexique.

Il fut nommé sous-bibliothécaire de l'Université de Liège (6 octobre 1875) et y fit des cours libres d'histoire de l'art dans l'antiquité et d'épigraphie latine. Il fut nommé chargé de cours à l'Université de Gand (16 novembre 1882) pour suppléer M. le Professeur émérite Wagener dans le cours d'antiquités romaines. Professeur extraordinaire le 27 octobre 1883 et ordinaire le 3 décembre 1886, il obtint son éméritat le 17 février 1912. Il fut chargé des cours d'antiquités romaines, d'histoire politique de Rome, d'épigraphie latine, du cours pratique d'histoire ancienne et de l'histoire des Beaux-Arts. En 1883, il suppléa M. le Professeur Heremans dans son cours

d'histoire de la littérature flamande. De 1891 à 1899, il fit les cours de géographie et d'histoire de la géographie. De 1885 à 1890, il fit aux Écoles normales flamandes annexées à l'Université de Gand les cours de géographie de l'antiquité, d'encyclopédie de l'histoire ancienne, d'épigraphie latine et le cours pratique d'histoire ancienne.

Il est membre de l'Académie flamande (correspondant en 1892, titulaire 1900, directeur en 1910); de l'Académie royale d'archéologie de Belgique (correspondant 1871, titulaire 1876, président en 1912), correspondant de l'Académie royale d'histoire d'Espagne, de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne, de l'Institut de correspondance archéologique de Rome et membre honoraire de la *Society of antiquaries of Newcastle upon Tyne* (1896).

Il fut secrétaire du Conseil académique en 1908-1909, membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur de 1899-1902; fut nommé membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen le 3 septembre 1892, de la Commission pour la réforme de l'enseignement moyen en 1906. En 1884 il fut nommé membre de la Commission du Musée d'archéologie de la ville de Gand et le 27 octobre 1885 de la Commission provinciale des monuments où il remplit pendant 18 ans les fonctions de secrétaire jusqu'en 1906. Il fut de 1896-1908 membre du Conseil communal de Gand.

Il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 19 décembre 1896, officier le 27 mars 1907. Il obtint la médaille civique de 1^{re} classe en 1901 et la croix civique de 1^{re} classe en 1911 et est porteur de la médaille du Règne de Léopold II.

PUBLICATIONS D'ADOLF DE CEULENEER

HISTOIRE NATIONALE

Recherches sur l'origine du commerce belge. Bruxelles, 1871.

HISTOIRE ANCIENNE

L'auteur des philosophumena. Anvers, 1869.

Marcia, la favorite de Commode. Paris, 1876.

- Notice sur une inscription d'un proconsul de la Narbonnaise.* Bruxelles, 1878.
Essai sur la vie et le règne de Septime Sévère. Bruxelles, 1880. (Mém. cour.).
L'Afrique romaine. Paris, 1881.
Notice sur un diplôme militaire de Trajan. Liège, 1881.
Inscriptions grecques relatives aux travaux publics. Gand, 1884.
Programmes de gymnases allemands. Gand, 1884.
Le temple de Vesta et la Maison des Vestales. Gand, 1886.
De la signification des mots Negotiator citriarius. Bruxelles, 1891.
De verovering van Tongeren door SICAMBERS, USIPETEN en TEUCHTERS, in 't Jaar 58 v. C. Leuven, 1892.
Tabernae Africanae. Gand, 1901.

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS

- Ypres et ses monuments.* Bruges, 1874.
Eenige woorden over het schoone in de kunst. Leuven, 1874.
École de France à Rome. Louvain, 1878.
De la nécessité des études d'archéologie classique. Gand, 1877.
Notice sur deux vases archaïques d'Agrigente. Bruxelles, 1879.
Découverte d'un tombeau pélasgique en Attique. Bruxelles, 1879.
L'École française d'Athènes. Gand, 1880.
Lettres archéologiques de Grèce, d'Orient et d'Espagne, publiées dans l'Athenæum Belge en 1880 et 1881.
Le Portugal. Notes d'art et d'archéologie. Anvers, 1880.
Fouilles faites par M. Sarmentes dans la province de Minho. Anvers, 1881.
Découverte d'un tombeau chrétien à Coninxheim-lez-Tongres. Liège, 1881.
Le dolmen de Weris. Liège, 1881.
Les têtes ailées de Satyre trouvées à Angleur. Lettre à M. Émile de Laveleye. Bruxelles, 1882.
Rapport sur les antiquités préhistoriques envoyées par M. Rivett-Carnas de Ghaspore (Indes anglaises). Anvers, 1883.
Le Musée archéologique de la ville de Gand. Louvain, 1884.
Les fouilles du P. de la Croix, à Sauxay. Gand, 1884.
Malte et ses antiquités. Louvain, 1884.
L'archéologie étrusque et romaine. Gand, 1884.
Les antiquités de Pergame. Gand, 1885.
L'hypogée des Dunes à Poitiers. Melle, 1881.
Olympie. Gand, 1886.
Dolmens et Gounds. Louvain, 1898.
De kerkdeur van Sinte Sabina, te Rome. Antwerpen, 1903.
Les origines de notre art national et M. Maeterlinck. Anvers, 1902.
Het stadhuis van Gent. Gent, 1904.
Les quatre Saints couronnés. Bruxelles, 1906.

Le mobilier ecclésiastique. Comment lui donner un caractère artistique. Bruxelles, 1910 et 1911.

Justus van Gent. Gent, 1910, traduit en français dans les *Arts anciens en Flandre*, 1911.

Kunsttoestanden en kunstbegrippen. Antwerpen, 1910.

Léonard de Vinci. Bruxelles, 1912.

L'anversois Simon Pereyngs, peintre du 16^e siècle, établi à Mexico. Anvers, 1912.

Oudheidkundige Inventaris van Oost-Vlaanderen (Afsné, Assenede, Baevegem, Geeraardsbergen, Thielrode). Gent, 1911-1912.

GÉOGRAPHIE

Lettre à M. le Prof. P. Willems sur le cours de l'Ilissus. Bruxelles, 1879.

Noord-Amerika. Reisschetsen, Gent, 1888.

Le Colorado. Anvers, 1890.

Type d'Indien du Nouveau Monde. Bruxelles, 1890. Traduit en allemand, Brunswick, 1890.

Introduction à l'étude de la Géographie. Compte-rendu du cours de M. DE CEULENEER par M. P. HUYBRECHTS. Bruges, 1895.

L'exposition cartographique d'Anvers. Anvers, 1902.

Publications relatives à l'histoire de la géographie et à la cartographie, (1895-97). Louvain, 1898.

ENSEIGNEMENT ET MOUVEMENT FLAMAND

De la réforme de l'enseignement supérieur en Belgique. Louvain, 1876 (en collaboration avec M. Ch. Dumercy.)

Le Graduat. Gand, 1889 (en collaboration avec M. le Prof. Mansion.)

Les examens de candidat et de docteur en philosophie et lettres. Gand, 1889.

De bespreking van het wetsontwerp over het hooger onderwijs in het Vlaamsch in de Kamers. Gent, 1890.

De afschaffing der normaalscholen voor het middelbaar onderwijs. Gent, 1890.

Over de plicht voor de hoogere standen de volkstaal aan te leeren. Gent, 1891.

A paru aussi en français sous le titre de : *Du devoir pour les classes dirigeantes de se familiariser avec la langue parlée par les classes populaires.* Malines, 1892.

Onze moedertaal en de H. Tilman. Gent, 1895.

Examen professionnel pour les professeurs de l'enseignement moyen. Tournai, 1899.

Wetsvoorstel-Cooremans betreffende het vrije middelbaar onderwijs. Antwerpen, 1902.

Het godsdienstig onderwijs in de gemeentescholen der stad Gent. Gent, 1902.

Onze taal en de hervorming van de programma's der humaniora. Gent, 1904.

Over den toestand onzer moedertaal in de middelbare normaalschool van Gent. Gent, 1903.

La réforme des humanités anciennes et modernes. Bruxelles, 1905.

Le mouvement flamand (Bien Public). 1911.

DIVERS

- Discours prononcé sur la tombe de M. Léonce Lamal.* Louvain, 1871.
Discours prononcé lors de la remise du portrait à M. le Prof. Ch. Moeller. Louvain, 1873.
Discours prononcé sur la tombe de M. le Prof. Wouters. Bruxelles, 1885.
De Fransche Schouwburgen. Gent, 1898.
Rodenbach's Gedenksteen. Gent, 1900.
Een Standbeeld voor Laurent. Gent, 1902.
De levensschets van J. Sleenckx, door de heeren VAN VEERDEGHEM en P. FREDERICQ. Gent, 1903.
Verslag over den Vijfjaarlijkschen wedstrijd voor Nederlandsche Letterkunde. (X^e tijdvak, 1895-1900). Gent, 1903.
Pieter Willems, zijn leven en zijne werken. Gent, 1909.
Lijkrede bij de begrafenis van den Heer D. Claes. Gent, 1910.
Lijkrede bij de begrafenis van Z. E. H. Kan. H. Claeys. Gent, 1910.
Een onuitgegeven gedicht van J.-B. Vervier. Gent, 1910.
Paul Van Middelburg en de Kalenderhervorming. Antwerpen, 1911.
 Collaboration aux revues : *Het Belfort, De Dietsche Warande, Journal des Beaux-Arts de Siret, Revue de l'Art chrétien, Bulletin des Métiers d'art, Sint Lukas, Polybiblion, Revue catholique, Athenaeum belge, Revue des questions historiques, Revue de l'Instruction publique, Revue des Humanités, Musée Belge, Internationale Zeitschrift für Ethnographie.* Articles dans : *Bien public, Fondsenblad, Gent-Wereldtentoonstelling, Inventaire archéologique de Gand.* Collaboration au *Künstler-Lexicon* de Thieme. Rapports dans : *Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, Bulletin de la Commission des monuments de la Flandre Orientale* et dans *Gemeenteblad der Stad Gent.*

PAUL FREDERICQ

(1883)

FREDERICQ, *Paul*, né à Gand le 12 août 1850. Il fit ses études moyennes à l'Athénée royal de sa ville natale et ses études supérieures à l'Université de Liège (École normale des Humanités). Le 12 août 1871, il obtint à Liège avec grande distinction le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités.

Le 19 juin 1875, la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand lui conféra, à l'unanimité, le diplôme de docteur spécial en sciences historiques, après la défense de thèses et d'une dissertation intitulée : *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas*.

Il ne fréquenta aucune université étrangère; mais, de 1880 à 1884, il fut chargé par le Gouvernement de missions scientifiques aux universités de Berlin, de Halle, de Goettingue, de Leipzig, de Paris, de Leide, d'Amsterdam, d'Edimbourg, de Cambridge, d'Oxford et de Londres pour y étudier les cours pratiques d'histoire.

Avant d'entrer dans l'enseignement supérieur, il remplit successivement les fonctions suivantes dans l'enseignement moyen : professeur de rhétorique latine, d'histoire et de géographie au Collège communal de Malines (1871-1872), professeur d'histoire et de géographie à l'Athénée royal d'Arlon (1872-1875) et à celui de Gand (1875-1879).

Par arrêté royal du 14 octobre 1879, il fut nommé professeur extraordinaire à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège et chargé du cours d'histoire de la littérature flamande; un arrêté royal du 28 février 1880 lui attribua le cours nouvellement créé d'histoire contemporaine et un arrêté royal du 6 novembre 1880 celui d'histoire de Belgique. En 1880

il créa avec ses élèves un cours pratique d'histoire nationale.

Par arrêté royal du 16 octobre 1882 il fut promu à l'ordinariat.

Un arrêté royal de 13 décembre 1883 le transféra à l'Université de Gand, pour y recueillir la succession de M. le professeur Heremans, admis à l'éméritat. Cet arrêté royal le chargeait des cours d'histoire de la littérature flamande et d'histoire comparée des littératures modernes dans la Faculté de philosophie et lettres.

Par arrêté du 4 janvier 1884 il fut chargé de faire aux sections normales flamandes, annexées à l'Université de Gand, les cours de dissertations flamandes, de diction flamande, d'histoire approfondie de la littérature flamande et des exercices pratiques sur les sources de l'histoire nationale.

Par les arrêtés royaux et ministériels des 16, 17 et 18 octobre 1890, il fut chargé dans la Faculté des cours d'histoire politique interne de la Belgique, pendant la période moderne, des notions sur les principales littératures modernes, d'histoire comparée des littératures germaniques, d'histoire approfondie de la littérature flamande, des exercices pratiques sur l'histoire et de critique historique avec application à une période de l'histoire, des exercices de lecture et de diction flamande, des exercices pratiques de critique littéraire sur les auteurs flamands.

Par arrêté royal du 2 novembre 1891 il fut chargé du cours d'histoire comparée des littératures romanes.

Par arrêté royal du 31 juillet 1899 il fut nommé secrétaire du Conseil académique de l'Université pour l'année académique 1899-1900.

Distinctions scientifiques : membre étranger du *Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen* de Middelbourg en Zélande (5 avril 1876), membre d'honneur de l'*Historisch Genootschap* d'Utrecht (février 1880), membre étranger de la *Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde* de Leide (15 juillet 1882), membre correspondant de l'Académie royale d'archéologie de Belgique à Anvers (10 décembre 1884), membre correspondant de la *State historical Society* de Wisconsin, États-Unis

(7 janvier 1886), membre étranger du *Friesch Genootschap van geschied-, oudheid- en taalkunde* de Leeuwarden (octobre 1890), membre correspondant de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique à Bruxelles (4 mai 1891), membre étranger de la classe des lettres de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam (avril 1892), membre titulaire de l'Académie royale de Belgique (7 mai 1894), membre étranger de la *Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde* de Cologne (28 mars 1899).

Docteur *honoris causa* de l'Université de Marbourg (13 novembre 1904), de l'Université de Genève (7 juillet 1909) et de l'Université libre de Bruxelles (19 novembre 1909).

Membre de la Commission royale d'histoire (février 1907).

Un arrêté royal du 5 décembre 1911 lui attribua le prix quinquennal d'histoire (13^e période de 1906-1910) pour son *Corpus doc. Inquisitionis hæreticæ pravitatis Neerlandicæ*.

Décorations belges et étrangères : officier de l'Ordre d'Orange-Nassau de Hollande (6 mars 1893), chevalier de l'Ordre de Léopold (5 décembre 1896), médaille civique de 1^{re} classe (21 décembre 1900), commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie (29 mars 1904), officier de l'Ordre de Léopold (mars 1907).

PUBLICATIONS DE PAUL FREDERICQ

De Maatschappij ten tijde der Homerische gedichten. (Nederlandsch Tijdschrift, Bruxelles, 1868, 14 pp.)

Continental Literature, Belgium. (Revue annuelle des livres français et flamands parus en Belgique, en collaboration avec M. ÉMILE DE LAVELEYE de 1871 à 1892, seul depuis cette année jusqu'en 1904, dans *The Athenæum* de Londres.)

Catulle et Villon. (Revue de l'Instruction publique en Belgique, 1872, 11 pp.)

Les chroniques de Froissart. (Ibid. 1873, 17 pp.)

Tony (Anton Bergmann), sa vie et ses œuvres. (Revue de Belgique, 1874, 9 pp.)

Jan-Frans Willems. (Ibid. 1874, 5 pp.)

La chronique de Marcus van Vaernewijck. (Ibid. 1874, 15 pp.)

Bertha, kamerspel in twee bedrijven. (Nederlandsch Museum, Gand, 1874, 27 pp.)

Une nouvelle traduction du Renard flamand. (Revue de Belgique, 1875.)

Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas. (Gand, 1875, 230 pp.)

- Chronique littéraire flamande.* (Revue de Belgique, 1875, 1876, 1877, 1878.)
- Quelques réflexions sur la seconde révolution anglaise de 1688.* (Revue de l'Instruction publique, Gand, 1875, 8 pp.)
- De Pacificatie van Gent.* (Volksalmanak voor 1876 et Jaarboek van het Willems-Fonds voor 1876, 9 pp.)
- De tweede Engelsche omwenteling van 1688.* (Nederlandsch Museum, 1875, 25 pp.)
- De Nederlandsche letterkunde in Vlaamsch België gedurende het afgelopen jaar.* (Ibid. 1876, 22 pp.)
- Bulletin historique : Belgique.* (Revue historique de Paris, 1876, 1878, 1879, 1881, 1887.)
- Album van den historischen stoet der Pacificatie van Gent. — Album du cortège historique de la Pacification de Gand.* (Gand, 1876, 48 pp.)
- Redevoering van den 300sten verjaardag der Pacificatie.* (Redevoeringen ten stadhuize uitgesproken, enz. Gand, 1876, 11 pp.)
- De Nederlanders in Zuid-Afrika.* (Jaarboek van het Willems-Fonds voor 1877, 28 pp.)
- De Toekomst van Zuid-Afrika.* (Nederlandsch Museum, 1877, 9 pp.)
- Notes de voyage sur l'enseignement supérieur en Suède et en Finlande.* (Revue de l'Instruction publique, 1877, 6 pp.)
- Een reisje in 't Noorden.* I. Hamburg en Lubeck. II. Malmö, Kopenhagen, Roeskilde en Elseneur. III. Zweden, Gotenburg en het Gothakanaal. (Nederlandsch Museum, 1878 et 1879, 86 pp.)
- Note sur l'Université calviniste de Gand, 1578-1584.* (Revue de l'Instruction publique, 1878, 17 pp.)
- Een woord over het onderwijs der geschiedenis en aardrijkskunde.* (Nederlandsch Museum, 1879, 15 pp.)
- Le renouvellement en 1578 du traité d'alliance conclu à l'époque de Jacques van Artevelde entre la Flandre et le Brabant.* (Revue de l'Instruction publique, 1879, 11 pp.)
- Drie Evangeliedienaren.* (Nederlandsch Museum, 1879, 18 pp.)
- Gand* (en collaboration avec M. AUG. WAGENER dans la *Belgique illustrée* d'Éug. van Bommel. Bruxelles, 1879, 59 pp.)
- De feesten van 1880.* (Jaarboek van het Willems-Fonds voor 1880 et Volksalmanak, 11 pp.)
- Tony.* (Gentsche Studenten-Almanak voor 1880, 21 pp.)
- L'École normale supérieure de Liège.* (Revue de l'Instruction publique, 1880, 13 pp.)
- Marnix en zijne Nederlandsche geschriften.* (Gand, 1881, 114 pp.)
- La Bibliotheca Belgica.* (Revue de Belgique, 1881, 15 pp.)
- Dichter Julius Vuylsteke.* (Nederlandsche Spectator de La Haye, 1881, 15 pp.)
- Het XI^{de} Congres van het "Hansische Geschichtsverein", te Dantzig.* (Nederlandsch Museum, 1882, 21 pp.)
- L'Inquisition néerlandaise et les cléricaux belges.* (Revue de Belgique, 1882, 22 pp.)
- De l'enseignement supérieur de l'histoire.* Notes et impressions de voyage. I. Université de Berlin. II. Universités de Halle, de Leipzig et de Goettingue. III. Sociétés historiques d'étudiants. (Revue de l'Instruction publique, 1882, 49 pp.)
- De hernieuwing in 1578 van het "Eeuwigdurend verbond", van 1539 tusschen Vlaanderen en Brabant: een eerste stap tot de "Unie van Utrecht".* (Handelingen van het Nederlandsch Congres van Mechelen, 1882.)

De Inquisitie in de Nederlanden. (Ibid. 1882.)

De l'enseignement supérieur de l'histoire à Paris. I. Collège de France. II. École des Chartes. III. École normale supérieure. IV. École pratique des Hautes Études. V. La Faculté et les conférences de la licence et de l'agrégation d'histoire. (Revue internationale de l'enseignement de Paris, 1883, 61 pp.)

Préface pour la traduction française de trois nouvelles de M^{me} Courtmans. (Bibliothèque Gilon, Verviers, 1883.)

De l'enseignement de l'histoire dans les Athénées en Belgique. (Revue de l'Instruction publique, 1883, 17 pp.)

Université de Liège. Travaux du cours pratique d'histoire nationale. Premier fascicule : Dissertations sur l'histoire des Pays-Bas au XVI^e siècle. I. De l'enseignement supérieur de l'histoire en Belgique. II. L'enseignement public des Calvinistes à Gand, 1578-1584. III. Le renouvellement en 1578 du traité d'alliance conclu à l'époque de Jacques van Artevelde entre la Flandre et le Brabant. (Gand, 1883, XLIV-144 pp.). — Deuxième fascicule (Ibid. 1884, VIII-132 pp.)

Christophe Plantin. (Revue historique, 1884, 9 pp.)

Het Brugsch fragment der Fransche vertaling van Maerlant's "Wapene Martijn". (Tijdschrift voor Nederlandsche taal- en letterkunde de Leide, 1884, 17 pp.)

In memoriam J.-F.-J. Heremans. (Gand, 1884, 90 pp.)

De l'enseignement supérieur de l'histoire en Écosse et en Angleterre. I. Écosse. II. Universités d'Oxford et de Cambridge. III. Londres. (Revue internationale de l'enseignement de Paris, 1885, 47 pp.)

De eerste Vlaamsche boeken na 1830. (Gentsche Studenten-Almanak voor 1885, 16 pp.)

De Nederlanden onder Keizer Karel. I. De dertig eerste jaren der 16^e eeuw. (Gand 1885, XVI-194 pp.)

West-Vlaamsch en Nederlandsch. (Nederlandsche Spectator. La Haye, 1885.)

Gachard. (Revue historique, 1886.)

Rapport du Jury du concours quinquennal d'histoire nationale. (Moniteur belge du 20 août 1886, 64 pp.)

The Study of History in England and Scotland. Authorized translation by Henrietta Leonard. (Johns Hopkins University. Baltimore, 1887, 54 pp.)

De "Sporta", en de "Sportula fragmentorum", van den Kamerijkschen deken Gillis Carlier, gedrukt te Brussel in 1478 en 1479. (Archief voor Nederlandsche Kerkgeschiedenis. La Haye, 1888, 31 pp.)

De oude Nederlandsche historische liederen. (Handelingen van het Nederlandsch Congres te Brugge, 1888.)

De Inquisitie in de Nederlanden vóór Karel V. (Handelingen van het Nederlandsch Congres te Amsterdam, 1888.)

Corpus documentorum Inquisitionis hæreticæ pravitatis Neerlandicæ. Verzameling van stukken betreffende de pauselijke en bisschoppelijke Inquisitie in de Nederlanden. Eerste deel : Tot aan de herinrichting der Inquisitie onder Keizer Karel V, 1025-1520. (Gand et La Haye, 1889, XL-460 pp.)

De l'enseignement supérieur de l'histoire et de la géographie en Hollande. (Revue de l'Instruction publique, 1889, 24 pp.)

François de la Kéthulle, seigneur de Ryhove, (en collaboration avec M. H. VANDER LINDEM, Biographie nationale de l'Académie royale de Belgique. T. X. Bruxelles, 1889, 19 pp.)

- Louis de la Kéthulle. (Ibid., 2 pp.)*
- Récompense publique accordée à Ryhove par le magistrat gantois, 31 mai 1581. (Messager des sciences historiques, 1889.)*
- Une fille de Ryhove. (Ibid., 1890.)*
- La question des langues dans la Belgique du passé. (Bulletin de la Société d'histoire et de géographie de l'Université de Liège, 1889, 9 pp.)*
- The Study of History in Germany and France. Authorized translation by H. Leonard. (Johns Hopkins University, Baltimore, 1890, 118 pp.)*
- The Study of History in Holland and Belgium. (Ibid., 1890, 62 pp.)*
- Het Schippershuis (1531) op de Graslei te Gent. (C.-E. Taurel, Oud en Nieuw, Amsterdam, 1890.)*
- Een woord vooraf. (Nederlandsch Liederboek van het Willems-Fonds, 1891.)*
- Gand (2^e édition revue et augmentée, en collaboration avec M. AUG. WAGENER, dans Eug. Van Bommel, La Belgique illustrée, Bruxelles, 1891, 100 pp.)*
- Een woord vooraf. (Dans Julius Frederichs, De Secte der Loïsten. Gand et La Haye, 1891.)*
- Inquisitio hæreticæ pravitatis Neerlandicæ. — Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden tot aan hare herinrichting onder Keizer Karel V, 1025-1520. Eerste deel : De Nederlandsche Inquisitie tijdens de elfde, twaalfde en dertiende eeuwen. (Gand et La Haye, 1892, xvi-114 pp.)*
- Émile de Laveleye. (The Athenæum de Londres, 1892.)*
- Émile de Laveleye. (Het Lees kabinet de Leide, 1892, 7 pp.)*
- Émile de Laveleye. (Revue historique de Paris. 1892.)*
- Rapport du jury quinquennal des sciences historiques pour la période de 1886 à 1896. (Moniteur belge du 26 juin 1892.)*
- Discours prononcé aux funérailles de M. le professeur J. Gantrelle. (Joseph Gantrelle, pp. 9-15.)*
- Rapport du jury chargé de décerner le prix Joseph De Keyn. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1893, 6 pp.)*
- Avant-Propos (dans Émile de Laveleye, Essais et études, première série. Gand et Paris, 1893.)*
- De eenheid van den Nederlandschen stam. (Handelingen van het Nederlandsch Congres van Arnhem, 1894, 9 pp.)*
- Onze historische volksliederen van vóór de godsdienstige beroerten der 16^{de} eeuw, met achttien zangwijzen. (Gand et La Haye, 1894, xii-119 pp.)*
- La chanson historique en langue néerlandaise dans les Pays-Bas avant les troubles religieux du XVI^e siècle. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1894, 31 pp.)*
- Les Pays-Bas. Les luttes religieuses, 1555-1609. (Ch. IV du tome V de l'Histoire générale du IV^e siècle à nos jours de E. LAVISSE et A. RAMBAUD. Paris, 1894, 29 pp.)*
- Les documents de Glasgow concernant Lambert-le-Bègue. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1895, 17 pp.) Note complémentaire sur ces documents. (Ibid., 16 pp.)*
- Levensbericht van G. Bergmann. (dans Uit Vader Bergmann's Gedenkschriften. Gand, 1895, 8 pp.)*
- De geheimzinnige ketterin Bloemaerdinne (Zuster Hadewijch) en de secte der "Nuwe", te Brussel in de 14^{de} eeuw. (Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Amsterdam, 1895, 22 pp.)*

Sentence prononcée contre Guillaume van Zwolle par l'inquisiteur général des Pays-Bas en 1529. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1895, 11 pp.)

Discours prononcé aux funérailles de M. le professeur A. Wagener. (Ibid., 1896, 4 pp.)

Corpus documentorum Inquisitionis hæreticæ pravitatis Neerlandicæ, etc. Tweede deel: Stukken tot aanvulling van het eerste deel, 1077-1518. (Gand et La Haye, 1896, xxiv-412 pp.)

Voorrede (dans F.-R. Coers, *Studentenliederboek van Groot-Nederland.* (Utrecht, 1896, 5 pp.)

Dr Snellaert als verbreider van het Nederlandsche volkslied. (Tijdschrift van het Willems-Fonds. Gand, 1896, 5 pp.)

Een woordje tot inleiding (dans A.-A. van Otterloo, *Johannes Ruysbroeck, 2^e éd.* La Haye, 1896.)

Rapport du jury chargé de décerner le prix Joseph De Keyn. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1897.)

De Secten der Geeselaars en der Dansers in de Nederlanden tijdens de 14^{de} eeuw. (Mémoires in-4^o de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1897, iv-62 pp.)

Een woord vooraf (dans *Twee verhandelingen over de Inquisitie.* Gand et La Haye, 1897.)

A propos du Règlement des Béguines de St Omer, 1428. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1897, 8 pp.)

Dichter Julius Vuylsteke en het pessimisme in de letterkunde. (Tijdschrift van het Willems-Fonds. Gand, 1897, 33 pp.)

Avant-Propos (dans Émile de Laveleye, *Essais et Études III,* Gand et Paris, 1897.)

De Toekomst van den Nederlandschen stam. (Handelingen van het Nederlandsch Congres van Dordrecht, 1897, 16 pp.)

Inquisitio hæreticæ pravitatis neerlandicæ. — Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden tot aan hare herinrichting onder Keizer Karel V (1025-1520). — Tweede deel: Tijdens de veertiende eeuw. (Gand et La Haye, 1897, xx-195 pp.)

Nieuwe fragmenten der berijmde Fransche vertaling van Maerlant's drie "Martijn's." (Tijdschrift van Nederlandsche taal- en letterkunde. Leide, 1897, 13 pp.)

Aan den voet van Ledeganck's standbeeld. (Tijdschrift van het Willems-Fonds. Gand, 1898, 3 pp.)

Een Noord-Nederlander over zijn omreisje door België in 1823. (Ibid., 1898, 29 pp.)

La question des indulgences dans les Pays-Bas au commencement du XVI^e siècle. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1899, 53 pp.)

L'origine et les développements des cours pratiques d'histoire dans l'enseignement supérieur en Belgique. (Dans *A Godefroid Kurth.* Liège, 1899, 146 pp.)

Discours prononcé à Liège à la manifestation en l'honneur de M. le professeur Kurth. (Ibid., 1899, 9 pp.)

Aflaatbrief te Gent gegeven. (Inventaire archéologique de Gand, fascicule XI, n^o 103. Gand, 1899.)

L'enseignement supérieur de l'histoire. Notes et impressions de voyage: Allemagne, France, Écosse, Angleterre, Hollande et Belgique. (Gand et Paris, 1899, xii-304 pp.)

Historiographie de l'Inquisition. Préface de l'*Histoire de l'Inquisition au moyen âge* par H.-Ch. LEA, traduction française de Salomon Reinach. (Paris, 1900, 28 pp.)

Les comptes des indulgences en 1488 et en 1515-1519 dans le diocèse d'Utrecht. (Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique, 1900, 80 pp.)

Corpus documentorum hæreticæ pravitatis Neerlandicæ, etc. Vierde deel : Tijdvak der Hervorming in de zestiende eeuw, 1514-1525. (Gand et La Haye, 1900, xl-554 pp.)

Het Groot Privilege van Maria van Bourgondië. (Inventaire archéologique de Gand, fascicule XIX, n° 186. Gand, 1900.)

De oude gebouwen der stad Gent. (Bulletin der Maatschappij van geschiedenis en oudheidkunde, Gand, 1901, 28 pp.)

Peter Benoit. (Het Leeskabinet de La Haye, 1901, 9 pp.)

L'expansion exotique des littératures européennes au XIX^e siècle. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1901, 28 pp.)

Note sur l'Assemblée générale de l'Association internationale des Académies à Paris. (*Ibid.*, 10 pp.)

De verspreiding van het Nederlandsch volkslied. (Handelingen van het Nederlandsch Congres van Nijmegen, 1901, 7 pp.)

Een brief van Jan-Frans Willems aan Minister van Maanen, Eekloo 10 Februari 1832. (Tijdschrift van het Willems-Fonds. Gand, 1901, 5 pp.)

Lijkrede op D. Sleeckx. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1901, 9 pp.)

Discours sur Tiberghien. (*Ibid.*, 3 pp.)

Rapport du jury pour le prix quinquennal d'histoire nationale. (*Moniteur belge* du 7 juin 1902.)

Ons oud Groot Begijnhof der Brugsche Poort. (Bulletin der Maatschappij van geschiedenis en oudheidkunde, Gand, 1902, 7 pp.)

Corpus documentorum hæreticæ pravitatis Neerlandicæ, etc. Vijfde deel : 1525-1528. (Gand et La Haye, 1902, xlviii-485 pp.)

Levensschets van D. Sleeckx. (Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1903, 151 pp.)

Julius Vuylsteke. (Gand, 1903, 70 pp.)

Discours prononcé à la manifestation en l'honneur de M. le professeur L. Vanderkindere, à Bruxelles. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 1903, 3 pp.)

Les comptes des indulgences papales émises au profit de la cathédrale de Saint-Lambert à Liège, 1443-1446. (Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique, 1903, 42 pp.)

Les conséquences de l'évangélisation par Rome et par Byzance sur le développement de la langue maternelle des peuples convertis. (Bulletins *ibid.*, 1903, 53 pp.)

Deux sermons inédits de Jean du Fayt sur les Flagellants (1349) et sur le Grand Schisme d'Occident (1378). (*Ibid.*, 1903, 38 pp.)

De Vlaamsche student in de Zuid-Nederlandsche letterkunde. (De Gids d'Amsterdam, 1903, 6 pp., et préface de *Bloemlezing uit de Gentsche Studenten-Almanakken*, Gand, 1904.)

Charles Rahlenbeek. (*Revue de Belgique*, 1903, 8 pp.)

Bijvoegsel tot de Levensschets van Domien Sleeckx. (Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1904, 9 pp.)

Een blik op de geschiedenis der Vlaamsche gewesten. (Neerlandia de Dordrecht, 1904.)

De Vlaamsche Westhoek van Fransch-Vlaanderen. (*Ibid.*, 1904.)

Discours à la séance de la Soc. philologique et historique à Bruxelles. (Bulletin de la Soc., 1904, 24 pp.)

Le protestantisme en Belgique au XVI^e siècle. (Bulletin de la Soc. d'histoire du protestantisme belge, 1905, II pp.)

L'hérésie à l'Université de Louvain vers 1470. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1905, 66 pp.)

Antoine de Montchrétien comme source de l'histoire économique des Pays-Bas au commencement du XVII^e siècle. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1905, 34 pp.)

Thorbecke vóór 1830. (De Vlaamsche Gids, 1905.) (Paru en volume à La Haye, 1905, VIII-141 pp.)

Die Inquisition und die Geschichtsforschung. (Préface de la traduction allemande de Lea, Bonn, 1905, 17 pp.)

Rapport présenté au Congrès historique de Rome en 1903, sur l'enseignement de l'histoire en Belgique. (Atti del Congresso internazionale di scienze storiche, vol. VIII. Rome, 1906.)

Een letterkundig juweeltje uit onze vijftiende eeuw. (De Vlaamsche Gids, 1906, 3 pp.)

Corpus doc. Inquisitionis h. pravitatis Neerlandicæ. (Derde deel : 1236-1513. Gand et La Haye, 1906, XLVIII-447 pp.)

Schets eener geschiedenis der Vlaamsche Beweging. (Deel I. Gand, 1906, XII-256 pp.)

Les placards du 14 octobre et du 31 décembre 1529 contre les protestants des Pays-Bas. (Mélanges Godefroid Kurth. Liège, 1907.)

Préface pour la 2^e édition de L. Vanderkindere, Le siècle des Artevelde. (Bruxelles, 1907, 10 pp.)

Het Nederlandsch proza in de 16^{de} eeuwse pamfletten uit den tijd der beroerten, met eene Bloemlezing (1566-1600) en een Aanhangsel van liedjes en gedichten uit dien tijd. (Mémoires in-8^o de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1907, XLIV-411 pp.)

Het getal van de Nederlandsche martelaars der 16^{de} eeuw. Bruxelles, 1908, 18 pp. (traduction française du même, Bruxelles, 1908.)

De geestelijke toenadering van Noord en Zuid in de eerste jaren na 1830. (Handelingen van het XXIX^e Nederlandsch Congres, Bruxelles, 1908, 12 pp.)

Schets eener geschiedenis der Vlaamsche Beweging. (Deel II, Gand, 1908, XII-364 pp.)

Uit de geschiedenis van Willems-Fonds en David-Fonds. (De Vlaamsche Gids, 1908, 48 pp.) Publié à part par le Julius Vuylsteke-Fonds. Gand, 1909.

De dood van Julius De Vigne. (De Vlaamsche Gids, 1909, 7 pp.)

De toekomst van Zuid-Afrika in den strijd tegen de Engelsche invloeden. (De Vlaamsche Gids, 1909, 10 pp.)

Rekeningen en andere stukken van den pauselijken afluathandel te Mechelen in het midden der 15^{de} eeuw (1443-1472). (Mémoires in-8^o de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1909, 175 pp.)

Le vieux Courtraisien de Dijon. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1909, 12 pp.)

Schets eener geschiedenis der Vlaamsche Beweging. (Deel III. Gand, 1909, XII-468 pp.)

L'influence du Calvinisme sur les libertés modernes. (Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme belge, 1909, 7 pp.)

Self-Government and Calvinism. (Journal of the Presbyterian Historical Society. Philadelphie, 1910, 3 pp.)

De geestelijke toenadering van Noord en Zuid. (Handelingen van het XXXI^e Nederlandsch Congres, Maastricht, 1910.)

De betrekkingen tusschen de Noord- en Zuidnederlandsche beoefenaars der geschiedkundige wetenschappen. (Handelingen van het eerste Vlaamsch taal- en geschiedkundig Congres, Anvers, 1911.)

Les récents historiens catholiques de l'Inquisition en France. (Revue historique de Paris, 1912, 62 pp.)

Het verleden der Vlamingen. (Vlaanderen door de eeuwen heen, Amsterdam, 1912, 62 pp.)

Les lettres flamandes et leur importance nationale. Gand, 1912, 21 pp.

Articles, comptes-rendus, rapports et petites notices dans les périodiques suivants : *Nederlandsch Tijdschrift* (Bruxelles); *Revue de l'Instruction publique en Belgique* (Gand); *Revue de Belgique* (Bruxelles); *De Toekomst* (Bruxelles); *Het Volksbelang* (Gand); *Nederlandsch Museum* (Gand); *The Athenæum* (Londres); *Revue historique* (Paris); *Gentsche Studenten-Almanak* (Gand); *Jaarboek van het Willems-Fonds* (Gand); *Volksalmanak van het Willems-Fonds* (Gand); *Athenæum belge* (Bruxelles); *Nederlandsche Spectator* (La Haye); *Revue internationale de l'enseignement* (Paris); *Tijdschrift voor Nederlandsche taal- en letterkunde* (Leide); *Archief voor Nederlandsche kerkgeschiedenis* (La Haye); *Handelingen van de Nederlandsche Congressen*; *Biographie Nationale de l'Académie royale de Belgique* (Bruxelles); *Messenger des Sciences historiques* (Gand); *Bulletin de la Société d'histoire et de géographie de l'Université de Liège*; *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* (Bruxelles); *Het Lees kabinet* (Leide); *Revue sociale et politique* (Paris); *Le moyen âge* (Paris); *Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Akademie* (Amsterdam); *Tijdschrift van het Willems-Fonds* (Gand); *Inventaire archéologique de Gand*; *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*; *Museum* (Groningue et Leide); *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme belge* (Bruxelles); *De Gids* (Amsterdam); *Neerlandia* (Dordrecht); *Bulletin de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques en Belgique* (Gand); *De Vlaamsche Gids* (Anvers).



CHARLES MICHEL

(1885)

MICHEL, *Charles-Norbert-Marie*, né à Tournai, le 24 juillet 1853.

Docteur en philosophie et lettres.

Nommé chargé de cours à l'Université de Liège (décembre 1880).

Professeur extraordinaire à l'Université de Gand (31 janvier 1885). Professeur ordinaire (27 février 1888). Chargé de cours aux Sections normales flamandes.

Professeur ordinaire à l'Université de Liège (10 janvier 1892).

Attributions. — L'arrêté royal du 31 janvier 1885, nommant M. Michel professeur extraordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, place dans ses attributions les cours de grammaire générale et de sanscrit.

Chargé, par arrêté royal du 16 octobre 1890, de faire, dans la Faculté de philosophie et lettres, les cours suivants : histoire politique de l'Orient et de la Grèce (partie du cours d'histoire politique de l'antiquité) et encyclopédie de l'histoire de l'antiquité ; exercices pratiques sur l'histoire, critique historique et application à une période de l'histoire (en partage).

A quitté l'Université de Gand en 1892.



HENRI PIRENNE

(1886)

PIRENNE, *Jean-Henri-Otto-Lucien-Marie*, né à Verviers, le 23 décembre 1862.

Études moyennes : Collège communal de Verviers. — *Études supérieures* : Université de Liège (Docteur en philosophie et lettres 6 juillet 1883). — Bourse de voyage (août 1883). Sujet du mémoire : *La constitution de la ville de Dinant au moyen-âge*. — Séjour à Paris (École des Chartes et École des Hautes Études) et aux Universités de Leipzig et de Berlin, en 1883-84 et 1884-85.

Chargé du cours de paléographie et de diplomatique à l'Université de Liège, et d'exercices historiques à l'École Normale des Humanités de la même ville (30 septembre 1885).

Professeur extraordinaire à l'Université de Gand (9 septembre 1886), titulaire du cours d'histoire du moyen-âge et d'histoire politique interne de la Belgique. — Chargé par arrêté royal de la même date de faire aux sections normales flamandes annexées à l'Université de Gand les cours de géographie historique du moyen-âge et des exercices pratiques d'histoire. — Professeur ordinaire le 30 septembre 1889. — Attributions actuelles conformément à la loi de 1900 : histoire du moyen-âge, histoire de Belgique (moyen-âge), encyclopédie de l'histoire du moyen-âge, institutions du moyen-âge, diplomatique, exercices pratiques sur l'histoire, critique historique et application à une période de l'histoire.

Depuis le 16 décembre 1893, chargé (en partage) du cours d'histoire économique à la Faculté de droit.

Prix quinquennal d'Histoire nationale (période 1896-1900), 4 juillet 1901.

Correspondant de l'Académie royale d'Archéologie de

Belgique (mars 1903), membre titulaire (1 avril 1906). — Correspondant de l'Académie royale de Belgique (9 mai 1898), membre titulaire (20 mai 1903).

Membre de la Commission royale d'Histoire (12 octobre 1891). Secrétaire (15 avril 1907).

Membre de la Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances (21 juin 1906).

Membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur (31 décembre 1910).

Chevalier de l'ordre de Léopold (22 novembre 1899). Officier (14 février 1910). Médaille commémorative du règne de Léopold II (25 janvier 1906).

Membre associé de l'*Académie royale des Sciences d'Amsterdam*, section des Lettres et des Sciences historiques et philosophiques. (11 avril 1904). Correspondant de l'*Académie impériale des Sciences de Vienne* (29 mai 1908), de la *Gesellschaft der Wissenschaften de Göttingue* (24 juillet 1906), de la *Königlich Böhmisches Gesellschaft der Wissenschaften* (9 janvier 1907), de l'*Académie des Inscriptions et Belles Lettres* (16 décembre 1910), de la section historique de l'*Académie royale des Sciences de Bavière* (17 juillet 1912). — Associé étranger correspondant honoraire de la *Société nationale des Antiquaires de France* (20 janvier 1909). — Membre honoraire de la *Historisch Genootschap d'Utrecht* (15 décembre 1906); de la *Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde* (1 août 1894); de la *Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde* (28 mars 1899).

Docteur en philosophie *honoris causa* des Universités de Leipzig (30 juillet 1909) et de Bruxelles (19 novembre 1909). Docteur en droit *honoris causa* de l'Université de Tubingue (3 août 1911).

PUBLICATIONS DE HENRI PIRENNE

Sedulius de Liège, avec un appendice contenant les poésies inédites de cet auteur (Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique, 1882.)

La politique de Gérard de Groesbeek, prince-évêque de Liège, pendant le gouvernement de don Juan d'Autriche dans les Pays-Bas. (Travaux du cours pratique d'histoire nationale de P. Fredericq, t. II. Liège, 1884.)

De l'organisation des études d'histoire provinciale et locale en Belgique. (West-deutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 1885.)

Sur l'état actuel des études de paléographie et de diplomatique. (Revue de l'Instruction publique, 1886.)

La formule N. rex Francorum v. inl. (Bulletin de la Commission royale d'histoire 4^e série, t. XIII, 1886.)

La Rijkronijk van Vlaanderen et ses sources. (Ibid., t. XV, 1888.)

Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen-âge. Gand, Engelcke, 1889. (Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand. Fascicule 2.)

La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai. (Bulletin de la Commission royale d'histoire, 4^e série, t. XVII, 1890.)

Note sur un polyptyque de l'abbaye de Saint-Trond dressé par l'abbé Guillaume I^{er}, 1248-1272. (Ibid., 5^e série, t. I, 1891.)

Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre, par Galbert de Bruges, suivie de poésies latines contemporaines, publiées d'après les manuscrits, avec une introduction et des notes. Paris, A. Picard, 1891, in-8^o.

Rapport du jury du concours quinquennal d'histoire nationale, 1885-1890. Bruxelles, 1891 (extrait du Moniteur belge.)

La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai. Note supplémentaire. (Bulletin de la Commission royale d'histoire, 5^e série, t. II, 1892.)

Note sur un diplôme du roi franc Thierry III, conservé à la bibliothèque de l'Université de Gand, et sur un fragment de charte mérovingienne, conservé à la bibliothèque de Bruges. (Ibid., t. III, 1893.)

Bibliographie de l'Histoire de Belgique. Catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages principaux relatifs à l'histoire de tous les Pays-Bas jusqu'en 1598, et à l'histoire de la Belgique jusqu'en 1830. Gand, Engelcke, 1893, in-8^o.

Deuxième édition remaniée de cet ouvrage. Gand, C. Vyt, et Bruxelles, H. Lamertin, 1902, in-8^o.

L'origine des constitutions urbaines au moyen-âge. (Revue historique [Paris], t. LIII, 1893 et LVII, 1895.)

La porte d'Hagerue à Arras. (Messager des Sciences historiques, Gand, 1893.)

Note sur un cartulaire de Bruxelles conservé à la bibliothèque de Berne. (Bulletin de la Commission royale d'histoire, 5^e série, t. IV, 1894.)

Les Pays-Bas de 1280 à 1477 (dans l'*Histoire générale* de MM. Lavissee et Rambaud, t. III. Paris, 1894.)

Les sources de l'histoire de Flandre au moyen-âge. (Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, t. I, 1894.)

La chancellerie et les notaires des comtes de Flandre avant le XIII^e siècle (dans les *Mélanges Julien Havet*. Paris, 1895.)

Note sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand. (Bulletin de la Commission royale d'histoire, 5^e série, t. V, 1895.)

Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (1249-1272). Polyptyque et comptes de l'abbaye de Saint-Trond au milieu du XIII^e siècle. Bruxelles, Hayez, 1896.

L'examen d'archiviste. (Revue de l'Instruction publique, 1896.)

Les sources de la chronique de Flandre jusqu'en 1342 (dans les *Études d'histoire du moyen-âge dédiées à Gabriel Monod*. Paris, 1896.)

Une polémique historique en Allemagne. (Revue historique [Paris], t. LXIV, 1897.)

Documents relatifs à l'histoire de Flandre pendant la première moitié du XIV^e siècle. (Bulletin de la Commission royale d'histoire, 5^e série, t. VII, 1897.)

Villes, marchés et marchands au moyen-âge. (Revue historique [Paris], t. LXVII, 1898.)

L'ancienne chronique de Flandre et la Chronographia regum Francorum. (Bulletin de la Commission royale d'histoire, 5^e série, t. VIII, 1898.)

La Hanse flamande de Londres. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres, 1899.)

Les comtes de la Hanse de Saint-Omer. (Ibid. 1899.)

Note sur un passage de Van Velthem relatif à la bataille de Courtrai. (Bulletin de la Commission royale d'histoire, 5^e série, t. IX, 1899.)

Discours prononcé à la manifestation en l'honneur de G. Kurth (dans le volume intitulé *A Godefroid Kurth*, Liège, 1899.)

Histoire de Belgique. I. *Des origines au commencement du XIV^e siècle*. Bruxelles, Lamertin, 1900, in-8°. (2^e éd., 1902, 3^e éd., 1909). II. *Du commencement du XIV^e siècle à la mort de Charles le Téméraire*. (Ibid., 1902, 2^e éd., 1908). III. *De la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas*. (Ibid., 1907, 2^e éd., 1912). IV. *La révolution politique et religieuse. Le règne d'Albert et d'Isabelle. Le régime espagnol jusqu'à la paix de Munster*. (Ibid., 1911.)

Traduction allemande par Fritz Arnheim, sous le titre : *Geschichte Belgiens*. Gotha, F. A. Perthes. I. (1889), II. (1902), III. (1907), IV. (sous presse).

Traduction flamande par Richard Delbecq, sous le titre : *Geschiedenis van België*. Gand, Volksdrukkerij. I. (1902), II. (1904), III. (1908), IV. (en préparation).

La nation belge. Discours prononcé à la distribution des prix du concours universitaire et du concours général de l'enseignement moyen. Bruxelles, E. Guyot, 1899, in-8°. (2^e éd., Gand, E. Vanderhaeghen, 1900. 3^e éd., Bruxelles, Lamertin, 1900.)

Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328. Documents inédits publiés avec une introduction. Bruxelles, Kiessling, 1900.

Préface de : Karl Bücher, *Études d'histoire et d'économie politique*, traduites par Alfred Hansay. Bruxelles, Lamertin, et Paris, Alcan, 1901, in-8°.

Les coutumes de la gilde marchande de Saint-Omer (en collaboration avec M. G. ESPINAS) (dans la revue *Le Moyen-Âge*. Paris, 1901.)

Notice biographique d'Alphonse Wauters. (Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1902.)

La première tentative faite pour reconnaître Edouard III d'Angleterre comme roi de France, 1328. (Annales de la société d'histoire et d'archéologie de Gand, t. V, 1902.)

La bulle fautive de Nicolas 1^{er} pour le monastère de Saint-Pierre à Gand. (Bulletin de la Commission royale d'histoire, t. LXXI, 1902.)

Chronique rimée des troubles de Flandre en 1379-1380, publiée avec une introduction et des notes. Gand, A. Siffer et J. Vuylsteke, 1902.

Le privilège de Louis de Male pour la ville de Bruges du mois de juin 1380. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres, 1903.)

Les dénombremens de la population d'Ypres au XV^e siècle. Contribution à la statistique sociale du moyen-âge. (Vierteljahrsschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte. t. I, 1903.)

Les archives au point de vue de la démographie historique. (Rapport au congrès international d'hygiène et de démographie. Bruxelles, 1903.)

Notice sur l'industrie du laiton à Dinant (dans le *Guide du visiteur* [à l'exposition des Dinanderies] par J. Destrée. Namur, 1903.)

A propos de l'édition de la chronique de Jean Molinet. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres, 1904.)

Julius Vuylsteke en zijn oorkondenboek der stad Gent. (Tijdschrift van het Willems-Fonds, 1904.)

Copères. (Wallonia. Liège, 1904.)

Le rôle constitutionnel des États-Généraux des Pays-Bas en 1477 et en 1488 (dans les *Mélanges Paul Fredericq.* Bruxelles, 1904.)

Dinant dans la Hanse teutonique. (Compte rendu du congrès historique et archéologique de Dinant. Namur, 1904 — et à part, Namur, Wesmael-Charlier.)

Les marchands batteurs de Dinant au XIV^e et au XV^e siècle. (Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte, t. III. 1904.)

Les villes flamandes avant le XII^e siècle. (Annales de l'Est et du Nord, t. I, 1905.)

Une crise industrielle au XVI^e siècle. La draperie urbaine et la "nouvelle draperie" en Flandre. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres, 1905.)

Du rôle des sociétés locales dans l'étude de l'histoire moderne. (De la publication des inventaires des petites archives. Documents préparatoires publiés par la Fédération archéologique et historique de Belgique. Mons, 1905.)

Les petites archives (en collaboration avec M. J. CUVELIER). (Revue des bibliothèques et archives de Belgique, t. III, 1905.)

Discours prononcé à la manifestation en l'honneur de M. Charles Duvivier. (Manifestation Charles Duvivier. Bruxelles, 1905.)

Préface de l'ouvrage intitulé : *Entretiens sur la Belgique d'autrefois.* Bruxelles, 1905.

Coup d'œil sur l'histoire de Gand. (Introduction de l'ouvrage intitulé : *Gand, Guide illustré.* Gand, 1905.)

Les origines de l'État Belge. (Extrait de l'ouvrage intitulé : *La nation belge.* Liège, 1906.)

Note sur la fabrication des tapisseries en Flandre au XVI^e siècle. (Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte, t. IV, 1906.)

Rabelais dans les Pays-Bas. (Revue des Études Rabelaisiennes. Paris, 1906.)

Cartulaire de la ville de Gand. Direction depuis 1906 (en collaboration avec M. V. VAN DER HAEGHEN).

Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre (en collaboration avec M. GEORGES ESPINAS). Bruxelles, Hayez, in-4°. I. (1906). II. (1909). III. (sous presse). (Publications de la Commission Royale d'Histoire).

Une lettre de Michelet sur la draperie flamande. (Revue de l'Instruction publique, 1907.)

A propos de la lettre d'Alexis Comnène à Robert le Frison, comte de Flandre. (*Ibid.*, 1907.)

Rapport sur le projet de publication d'un recueil de facsimilés pour servir à l'étude de la diplomatie des provinces belges. (Rapports publiés par le Congrès archéologique et historique tenu à Gand en 1907.)

Causerie sur Ardenbourg. (*Ibid.*)

Préface de l'ouvrage intitulé : *Les chefs-d'œuvre de l'art flamand à l'exposition de la Toison d'Or*. Bruges, 1908.

Quelques remarques sur la chronique de Gislebert de Mons (dans les *Mélanges Godefroid Kurth*. Liège, 1908.)

Direction de l'ouvrage intitulé : *Album Belge de diplomatique*. Bruxelles, 1908.

Sur la condition sociale de Henri de Dinant. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres, 1908.)

The formation and constitution of the Burgundian State. (American Historical Review, 1909.)

Die Entstehung und die Verfassung des Burgundischen Reichs im XV^{en} und XVI^{en} Jahrhundert. (Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft, 1909.)

Une question économique à l'époque carolingienne. Draps de Frise ou draps de Flandre? (Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 1909.)

Draps de Frise ou draps de Flandre? (Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte, 1909.)

Esquisse d'un programme d'études sur l'histoire économique du Pays de Liège. (Annales du Congrès archéologique et historique tenu à Liège en 1909.)

Un mémoire de Robert de Cassel sur sa participation à la révolte de la Flandre Maritime en 1324-1325. (Revue du Nord, 1910.)

Préface de la traduction française par MM. J. Cuvelier et H. Stein du *Manuel pour le classement et la description des archives* de S. Muller, J. A. Feith et R. Fruin. La Haye, 1910.)

Les anciennes démocraties des Pays-Bas. Paris, E. Flammarion, 1910. (Bibliothèque de philosophie scientifique.)

Qu'est-ce qu'un homme lige? (Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres, 1910.)

Préface de l'ouvrage de MM. H. Vander Linden et O. Obreen intitulé : *Album historique de la Belgique*. Bruxelles, 1911.)

La Ministérialité a-t-elle existé en France? (Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions, 1911.)

Le plus ancien règlement de la draperie brugeoise. (Bulletin de la Commission royale d'histoire, 1911.)

Liberté et propriété en Flandre du VII^e au XI^e siècle. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres, 1911.)

Collaboration à la *Biographie Nationale*, publiée par l'Académie royale de Belgique depuis le t. VII, (1885).

Rédaction du *Bulletin de la Commission royale d'histoire* depuis 1907.

Rapports, notices et comptes rendus dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, (Classe des Lettres), le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* (Gand), le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, l'*Annuaire de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques*, la *Revue historique* (Paris), la *Revue critique d'histoire et de littérature* (Paris), la *Deutsche Literaturzeitung* (Berlin), l'*Historische Vierteljahrschrift* (Leipzig), la *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte* (Stuttgart), la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst* (Cologne), le *Museum, Maandblad voor philologie en geschiedenis* (La Haye), l'*École Nationale* (Bruxelles), la *Tijdschrift voor Nederlandsche letterkunde* (Leyde), le *Moyen-Age* (Paris), la *Revue des Études Rabelaisiennes* (Paris), le *Literarisches Centralblatt* (Leipzig), les *Annales de l'Est et du Nord* (Lille-Nancy), la *Revue du Nord* (Lille), les *Bijdragen van het Historisch Genootschap* (Utrecht), les *Göttingische Gelehrten Anzeigen* (Göttingue).

GEORGES HULIN

(1889)

HULIN, *Georges-Charles-Nicolas-Marie*, né à Gand, le 10 décembre 1862.

Études moyennes à l'École moyenne et à l'Athénée de Gand. — Études supérieures à l'Université de Gand.

1883, docteur en philosophie et lettres. — Juillet 1886, docteur en droit. — 1886-1887, semestre d'hiver, études à l'Université de Berlin. — 1887, semestre d'été et 1887-88, semestre d'hiver, à l'Université de Strasbourg. — 1888, semestre d'été, à l'Université de Berlin.

4 août 1888, lauréat du concours des bourses de voyage.

1888-1889, à Paris : Sorbonne, Collège de France, École des Hautes-Études.

30 octobre 1889, nommé professeur extraordinaire à l'Université de Gand, Faculté de philosophie et lettres; chargé dans cette Faculté des cours de psychologie et de logique, et dans la Faculté des sciences des cours de logique, psychologie et philosophie morale.

16 octobre 1890, déchargé du cours de psychologie et chargé des cours de droit naturel et d'exercices pratiques sur la philosophie.

16 décembre 1893, chargé du cours d'histoire économique (matières spéciales) partim.

19 mars 1903, nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, à la suite de l'Exposition des Primitifs flamands à Bruges.

Avril 1906, correspondant de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

17 novembre 1908, chargé du cours facultatif d'histoire de la peinture flamande.

1909, nommé officier de l'Ordre de François-Joseph

d'Autriche, pour sa collaboration à l'Exposition de la Toison d'Or à Bruges.

1910, chevalier de 1^{re} classe, avec la couronne, de l'Ordre d'Albert l'Ours d'Anhalt, pour l'Exposition de l'art belge au XVII^e siècle.

1911, correspondant de l'Académie royale de Belgique.

1912, membre titulaire de l'Académie royale de Belgique.

Mars 1912, membre de la Commission des Musées royaux de peinture et de sculpture de Belgique.

1912, membre de la Commission de la Biographie Nationale.

Membre de la Commission des Monuments de la Ville de Gand. — Membre de la Commission de surveillance de l'Académie royale des Beaux-Arts de Gand. — Membre de la Commission directrice du Musée des Beaux-Arts de Gand.

PUBLICATIONS DE GEORGES HULIN

1889. *La réforme de l'enseignement supérieur et les sciences sociales* en collaboration avec ERNEST MAHAIM. Liège, H. Vaillant-Carmanne.

1890. *La superficie des propriétés boisées de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, d'après le Polyptique d'Irminon*. Note présentée par M. Levasseur à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres de France, dans la séance du 2 décembre 1890, et résumée sous forme de carton rectificatif dans son grand ouvrage sur la *Population française*.

1893. *La réforme électorale*. Gand, Eug. Van der Haeghen.

1900. *Une note relative au peintre Juste de Gand : Joos van Wassenhove*. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 18 février.

1901. *Le tableau de Tomyris et Cyrus au musée de Berlin, et dans l'ancien palais épiscopal de Gand*. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 14 pp.

1902. *Quelques Peintres Brugeois de la première moitié du XVI^e siècle. I, Jan Provost*, Gand, Ad. Hoste 40 pp. 4 pl.

1902. *De l'identité de certains Maîtres Anonymes : I. Aelbrecht Bouts et le Maître de l'Assomption; II. Joos van Cleve et le Maître de la Mort de Marie; III. Ambrosius Benson et le Maître de la Deipata Virgo d'Anvers; IV. Jan van Eecke et le Monogramme J. V. E.; V. Jacques Daret et le Maître de Flémalle; VI. Jehan de Paris et le Maître de Moulins; VII. Adriaen Ysenbrant et le Maître de N. D. des Sept Douleurs*. Gand, A. Siffer, 57 pp.

1902. *Bruges 1902. Exposition de tableaux flamands des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles. Catalogue critique*. Gand, A. Siffer.

1902. *L'atelier de Hubrecht van Eyck et les Heures de Turin*. Communication orale faite à la séance du 16 novembre 1902 à Bruxelles, de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques. Résumé dans le Bulletin de cette société.

1903. *Les très riches Heures de Jean de France, duc de Berry, par Pol de Limbourg et ses frères*. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 26 pp.

1903. *Le portrait d'Isabeau de Portugal au Louvre*. Ibid., 3 pp.

1903. *Conjecture touchant le " Sotte van Cleve ", : Jan (Joës) van Ghinderick, alias van Cleve.* Petite Revue illustrée de l'art et de l'archéologie en Flandre.

1904. *Die Auferweckung des Lazarus der Sammlung von Kaufmann, und die niederländischen Maler des Königs René d'Anjou.* Jahrbuch der Koeniglich preussischen Kunstsammlungen. Heft I. 8 pp., 5 pl.

1904. *L'exposition des " Primitifs français ", au point de vue de l'influence des frères van Eyck sur les peintures française et provençale.* Bruxelles, G. van Oest & C^{ie} et Paris, H. Floury. 52 pp.

1906. *Notes sur quelques tableaux gantois.* Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 14 pp., 3 pl.

1906. *Peinture murale dans la rue de la Monnaie.* Ibid. 5 pp., 2 pl.

1907. *Peter Bruegel l'ancien, son œuvre et son temps* (en collaboration avec RENÉ VAN BASTELAER) — *Catalogue raisonné de son œuvre peint.* Bruxelles, G. van Oest & C^{ie}.

1907. *Sur un portrait de prince maure peint par Johannes van Eyck en 1414 (1418?), d'après une mention dans l'inventaire de Diégo Duarte en 1682.* Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

1908. *Notes sur deux peintres gantois du XV^e siècle, Lievin van den Bossche et Willem van Lombeke, alias de Ritsere.* Ibid. 13 pp.

1908. *La bible de Philippe le Hardi, historiée par les frères de Limbourg, manuscrit français n° 166 de la Bibliothèque Nationale à Paris.* Ibid. 6 pp.

1908. *The portrait of Jaqueline de Bourgogne by Mabuse.* Burlington Magazine. T. XIII, p. 100.

1909. *Ville de Gand. Catalogue du Musée des Beaux-Arts,* publié par les soins de la commission directrice, 1^{re} partie : *Peinture ancienne.* Gand, C. Annoot-Braeckman, Ad. Hoste successeur.

1909. *Lucas de Heere et les portraits anglais portant son monogramme supposé (Hans Ewouts).* Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

1909. *Olivier de Gand, sculpteur en Portugal au XVI^e siècle.* Ibid. 10 pp., 2 pl.

1909. *An authentic work by Jaques Daret, painted in 1434.* Burlington Magazine, July, 5 pp., 2 pl.

1909. *The picture attributed to Conrad Wity in the Cook collection.* Ibid. T. XV, p. 173.

1910-1911. *Heures de Milan, troisième partie des Très-belles Heures de Notre-Dame, enluminées par les peintres de Jean de France, duc de Berry, et par ceux du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande; vingt-huit feuillets historiés reproduits d'après les originaux de la Biblioteca Trivulziana à Milan, avec une Introduction historique par Georges H. de Loo.* Bruxelles, G. van Oest & C^{ie}.

1911. *Jacques Daret's Nativity of Our Lord.* Burlington Magazine.

1911. *Sur la date de quelques œuvres du Maître de Flémalle.* Résumé d'une communication orale, dans le Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

1911. *A propos de " Quelques portraits historiques du commencement du XV^e siècle. "* Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 15 pp.

1911. *Gui Guilbaut, conseiller, trésorier et gouverneur général de toutes les finances de Philippe le Bon, et premier maître de la chambre des comptes de Lille.* Ibid. 13 pp.

De plus : diverses notices dans la *Biographie Nationale.*

Nombreux avis sur des questions d'archéologie et d'esthétique urbaine dans les *Bulletins de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, depuis sa fondation en 1894, dans les comptes rendus des congrès d'archéologie de Bruges et de Gand, dans les comptes rendus des séances de la *Commission des Monuments de la Ville de Gand*, dans les comptes rendus des séances du *Congrès de l'Art public* à Bruxelles 1910, etc.

J.-J. VAN BIERVLIET
(1890)

VAN BIERVLIET, *Jules-Jean*, né à Bruges, le 2 décembre 1859, a fait ses études moyennes au Collège St-Louis, à Bruges, ses études supérieures à l'Université de Louvain.

Reçu docteur en philosophie et lettres, juillet 1883. —

Candidat en médecine, chirurgie et accouchements, février 1887. — Docteur en sciences naturelles, juillet 1887.

Professeur extraordinaire à l'Université de Gand, le 17 avril 1890. — Professeur ordinaire, le 17 juin 1894.

Chargé de faire les cours de psychologie et de métaphysique. Fonda en 1891 le premier laboratoire belge de psychologie expérimentale.

Lauréat de l'Académie royale de Belgique : Prix Joseph De Keyn, 1911.

Membre de l'Académie royale de Belgique, 2 mai 1910.

Chevalier de l'Ordre de Léopold, 9 novembre 1903.

PUBLICATIONS DE J.-J. VAN BIERVLIET

La sensation, vol. in-12. Tongres, Theelen. 1888.

Le mouvement, broch. in-12. Tongres, Theelen. 1889.

La psychologie expérimentale, broch. in-8°. Gand, Vander Haeghen, 1892.

La nouvelle psychologie, broch. in-12. Gand, Siffer, 1893.

La mémoire, dans : Recueil des travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, broch. in-8°, 1893.

Ueber den Einfluss der Geschwindigkeit des Pulses auf die Zeitdauer der Reactionszeit bei Schalleindrücken. Philosoph. Studien, X, pp. 161.

Ueber den Einfluss der Geschwindigkeit des Pulses auf die Zeitdauer der Reactionszeit bei Licht und Tasteindrücken. Ibid., XI, p. 125.

Éléments de psychologie humaine, vol. in-8°. Paris, Alcan, 1895.

Images sensibles et images motrices. Revue philosophique, 1896.

Les illusions de poids. Année psychologique, II^e année.

Nouvelles mesures des illusions visuelles chez les adultes et les enfants. Revue philosophique, 1897.

- Les formes de passage en psychologie.* Revue des questions scientifiques, t. XLIII, pp. 407.
- L'envers de la tristesse et de la joie.* Ibid. LXVI p. 61.
- Le problème de la mémoire.* Ibid.
- L'asymétrie sensorielle.* Bulletins de l'Académie royale de Belgique. T. 34, p. 326.
- L'asymétrie sensorielle, deuxième communication.* Ibid., 1901.
- L'homme droit et l'homme gauche.* Revue philosophique, années 1899 et 1900.
- L'homme droit et l'homme gauche; les ambidextres.* Ibid., 1903.
- Études de psychologie,* vol. in-8°. Paris, Alcan, 1901.
- La mémoire,* vol. in-12. Paris, O. Doin, 1902.
- La memoria,* traduction du précédent. Madrid, Jorro, 1905.
- Causeries psychologiques,* 1^{re} série. Paris, Alcan, 1902.
- Esquisse d'une éducation de la mémoire.* Paris, Alcan, 1903.
- Esquisse d'une éducation de la mémoire,* traduction flamande. La Haye, Nyhoff, 1906.
- L'évolution de la psychologie au XIX^e siècle.* Revue des questions scientifiques, 1902.
- L'éducation de la mémoire à l'école.* Ibid., 1903.
- Le sixième sens.* Ibid., 1904.
- La mesure de l'Intelligence.* Journal de psychologie normale et pathologique, 1904.
- Causeries psychologiques,* 2^{me} série. Paris, Alcan, 1904.
- Le toucher et le sens musculaire.* Année psychologique. 1907.
- La psychologie quantitative,* vol. in-8°. Paris, Alcan, 1907.
- Après les anormaux les sunormaux.* Revue psychologique. 1908.
- Premiers éléments de Pédagogie expérimentale,* vol. in-8°. Paris, Alcan, 1910.
- Esquisse d'une éducation de l'attention,* vol. in-12. Paris, Alcan, 1912.
- Premiers éléments de pédagogie expérimentale : les applications,* vol. in-8°. Paris, Alcan, 1912.
-

LÉON PARMENTIER

(1890)

PARMENTIER, *Léon-Joseph-Nestor*, né à Noisieux (canton de Rochefort), le 6 janvier 1863.

Professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les humanités (juillet 1885).

Lauréat du concours pour les bourses de voyage : 1885-1887. Séjour à Paris et à Leipzig.

Professeur de Rhétorique latine à l'Athénée royal d'Ostende (janvier 1888).

Docteur spécial en sciences philologiques (1889).

Chargé de cours à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand (arrêté ministériel du 18 avril 1890).

Professeur extraordinaire (arrêté royal du 6 août 1892).

Nommé professeur extraordinaire à l'Université de Liège (26 août 1893).

Attributions. — Chargé, par arrêté ministériel du 18 avril 1890, à titre provisoire, de suppléer M. le Professeur Thomas, dans ses cours de grec et d'histoire de la littérature grecque.

Chargé, par arrêté ministériel du 24 mai 1890, de faire, dans la Faculté de philosophie et lettres, les cours de grec et d'histoire de la littérature grecque compris dans les matières de la candidature et du doctorat en philosophie et lettres.

Chargé, par arrêté ministériel du 17 octobre 1890, de donner les cours de grammaire comparée du grec et du latin et d'exercices philologiques sur la langue grecque et sur la langue latine (loi du 10 avril 1890).

Chargé, par arrêté royal du 6 août 1892, de faire les cours de grec et d'histoire de la littérature grecque, de grammaire comparée et spécialement de grammaire comparée du grec et du latin (partim), et d'exercices philologiques sur la langue grecque.

A quitté l'Université de Gand en 1893.

J.-J.-M. MICHEELS

(1890)

MICHEELS, *Jan-Jozef-Matthijs*, naquit à Maastricht le 25 janvier 1831. Il commença ses humanités à l'Athénée de sa ville natale; il était arrivé en Cinquième, lorsque son père mourut, en 1845. Sa mère, restée veuve avec six enfants, ne disposait pas de ressources suffisantes pour permettre à son aîné de continuer ses études. Mais le jeune Micheels avait fait preuve de tant d'aptitudes et de tant d'ardeur au travail, que le Dr. Kerzmann, préfet des études de l'*Athenæum Mosæ-trajectinum* sut trouver moyen de résoudre ces difficultés.

Micheels sortit second de Rhétorique en 1849. La première place échut à L. Roersch, qui était plus fort en mathématiques que son concurrent; ce qui n'empêcha pas celui-ci de rester en fort bon termes avec lui sa vie durant.

Moins heureux que Roersch, Micheels ne put songer à suivre sa vocation et à se faire inscrire à l'Université; il devait gagner son propre pain et soutenir sa mère. Pendant plusieurs années il occupa des emplois de maître-d'études ou de surveillant, d'abord dans des établissements privés, ensuite aux Collèges ou Athénées, à Vilvorde, Gand, Liège, Visé, sans obtenir une nomination définitive. Enfin en 1862, il fut nommé régent à l'École moyenne de Termonde. L'année suivante, il passa au Collège communal de Malines comme professeur de flamand, d'allemand et d'anglais; en 1865, il devint professeur de flamand à l'Athénée de Mons. Micheels avait été l'un des premiers à se soumettre aux examens de professeur agrégé, institués en cette année: en 1865, il conquit le diplôme d'agrégé pour le néerlandais; en 1868 pour l'allemand; en 1869 pour l'anglais.

Micheels resta à Mons jusqu'en 1876; le 30 septembre de

cette année il passa à l'Athénée de Gand, où il devait finir sa carrière. Lors de l'érection des sections normales flamandes annexées à l'Université de Gand, il fut chargé d'y faire le cours d'explication d'auteurs néerlandais modernes; après la loi de 1890, instituant les nouveaux doctorats, Micheels devint chargé de cours à la Faculté de philosophie et lettres. Il prit sa retraite en 1895. Il voulait consacrer son *otium* à parachever une histoire du royaume des Pays-Bas sous Guillaume I, une œuvre pour laquelle il réunissait les matériaux depuis de longues années; pour pouvoir travailler plus aisément, il était allé se fixer à Bruxelles où il trouvait à la Bibliothèque Royale et aux Archives du Royaume tous les documents dont il avait si souvent besoin. Mais il ne lui a pas été donné de réaliser son rêve: le 10 août 1897, pendant qu'il présidait une séance du *Nederlandsch Verbond*, Micheels fut frappé d'une attaque d'apoplexie, dont il mourut le 31 suivant. Il était chevalier de l'Ordre de Léopold depuis 1896.

Tous ceux qui ont connu Micheels de près savent qu'il est mort avec le sentiment de pas être arrivé à la hauteur et aux fonctions auxquelles il prétendait pouvoir aspirer: dans les écrits de ses vingt dernières années, on trouve souvent l'expression de son amertume; mais Micheels a cherché les causes là où elles ne se trouvaient pas. Autodidacte, il avait des connaissances aussi étendues que variées en fait de littératures classiques et germaniques; mais il a souffert sa vie durant du manque d'études méthodiques, dont les nécessités de la vie l'ont tenu éloigné.

De bonne heure il se fit remarquer comme écrivain. Ses traductions néerlandaises du discours *Pour la Couronne* de Demosthène, de la troisième satire de Perse, de l'*Othello* de Shakespeare, par lesquelles il débuta, témoignent de sa connaissance exacte des langues classiques et modernes aussi bien que de celle de sa propre langue, qu'il parlait et écrivait d'une façon admirable. Il occupait une des premières places parmi les défenseurs de la cause flamande. Aussi sa place était-elle toute marquée à l'*Académie royale flamande*,

dont il fut élu membre dès sa fondation, en 1886, et directeur en 1892.

WILLEM DE VREESE.

SOURCES

J.-G. FREDERIKS en F. JOS. VAN DEN BRANDEN, *Biographisch Woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche Letterkunde*, 512. — J. MICHEELS, *Levensbericht van Christiaan-Lodewijk Roersch*, passim. — D. CLAES, *Levensbeschrijving van Jan-Jozef Matthijs Micheels*. (Jaarboek der Koninklijke Vlaamsche Academie voor Taal- en Letterkunde, 1898).

PUBLICATIONS DE J.-J.-M. MICHEELS

De redevoering van Demosthenes " Wegens de kroon ". Nederlandsche vertaling met inleiding en aantekeningen. Brussel, *Nederduitsch Tijdschrift*, 1863 en 1864.

Marnix van Sint-Aldegonde (bekroond). Brussel, J. Nys, 1865.

Het derde hekeldicht van Persius, met eene studie over den dichter en zijn werk, benevens verklarende aantekeningen. Antwerpen, L. de Cort, 1870.

Benjamin Franklin, een levensbeeld. Gent, W. Rogghé, 1878.

Benjamin Franklin. Traduction du néerlandais par J. Elseni et F. Gueury-Dambois. Verviers, pont St-Laurent, 1885.

De herleving of de stichting der eenheid van Italië. Antwerpen, Mees & Cie, 1878.

De doorgraving van de landengte van Panama. Jaarboek van het Willems-Fonds voor 1880.

De slag bij Nieuwpoort. Ibid., 1882.

Een levensbeschrijving van professor G.-W. Vreede, naar diens eigen werk. Gent, Ad. Hoste, 1884.

Engeland en Rusland in Azië. Nederlandsche Dicht- en Kunsthalle, 1885.

Beginselen van natuur- en staatkundige aardrijkskunde, naar het Fransch van A. Lallemand. Gent, Ad. Hoste, 1886. — Nieuwe en verbeterde uitgave, *ibid.*, 1887.

Algemeen overzicht der Wereldgeschiedenis, naar het Fransch van A. Lallemand en F. Mouzon. Luik, H. Dessain, 1886.

Kort begrip der algemeene geschiedenis, naar het Fransch van dezelfde. Luik, H. Dessain, 1887.

De leeraars der Nederlandsche taal op een Vlaamsch Athenæum. Gent, A. Siffer en Cie, 1887.

De letterkunde in eene beschaafde samenleving. Gent, A. Siffer, 1888.

Beknopte levensbeschrijving van Jan-Jacob-Lodewijk ten Kate. Gent, A. Siffer, 1890.

Levensbericht van Christiaan-Lodewijk Roersch. Gent, A. Siffer, 1892.

De geschiedenis beschouwd als de beste leerschool voor vorsten en volkeren. Gent, A. Siffer, 1892.

Prudens van Duyse, zijn leven en zijne werken. Gent, A. Siffer, 1893.

Hamlet in Holland. Nederlandsche Dicht- en Kunsthalle, 1892.

Theodoor Körner. Ibid., 1893.

Autres nombreux articles dans les revues : *de Gazet van Dendermonde*, *de Toekomst*, *Nederlandsche Dicht- en Kunsthalle*, *Vlaamsche Kunstbode*, *Nederduitsch Tijdschrift*, *Nederlandsch Museum*, *De Eendracht*, *de Leeswijzer*, *Jaarboeken van het Willems-Fonds*, *Revue trimestrielle*, *Revue de Belgique*, *Revue de l'Instruction publique en Belgique*.

VICTOR VAN DER HAEGHEN

(1890)

VAN DER HAEGHEN, *Victor-Augustin-Marie-Antoine*, né à Gand, le 26 septembre 1854. Reçu gradué en lettres le 25 septembre 1872, il suivit les cours de l'Université de Gand. Docteur en droit, le 22 août 1876, il prêta serment comme avocat, le 16 octobre de la même année.

Les cours du doctorat en philosophie n'étant pas organisés à Gand, M. van der Haeghen se fit alors inscrire à l'Université de Liège où il obtint le diplôme de docteur en philosophie et lettres, le 7 mars 1879. Il continua ensuite ses études en Allemagne et fut immatriculé à l'Université de Heidelberg (1879). Après avoir séjourné à Leipzig et à Berlin, il se rendit à Paris et fréquenta des cours à la Faculté des lettres, au Collège de France et à l'École des chartes (1880-1881).

De retour à Gand, il fut nommé archiviste de la ville, le 25 mars 1882, et, le 7 juin 1884, chargé du cours de paléographie aux sections normales flamandes annexées à l'Université.

Il se présenta aux diverses épreuves du doctorat spécial et obtint le diplôme de docteur spécial en sciences philosophiques le 5 août 1886 (Université de Liège). Dissertation inaugurale: *Geulincx, étude sur sa vie, sa philosophie et ses ouvrages* (Gand, 1886, 232 pp.). La leçon orale portait sur *la question de la substantialité de l'âme*.

Après la suppression des sections normales flamandes, M. van der Haeghen fut chargé du cours de paléographie du moyen âge à l'Université, le 17 octobre 1890, et, le 20 août 1891, il reçut l'autorisation de faire un cours libre de bibliographie.

Secrétaire de la Commission des monuments de Gand, depuis 1887; membre de la direction du Musée d'archéologie de cette ville, 1893; membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1900.

PUBLICATIONS DE VICTOR VAN DER HAEGHEN

Notice sur l'histoire de l'Imprimerie en Belgique. (Catalogue de l'Exposition rétrospective du Cinquantenaire belge, 1880.)

La tombe de Jansenius. (Revue de Belgique. Bruxelles, 1882.)

Principes de la critique historique, par le P. CH. DE SMEDY. (Revue de l'Instruction publique. Gand, 1883.)

De l'unité des forces de gravitation et d'inertie, d'après EUD. FIRMBZ. (Revue de Belgique. Bruxelles, 1886.)

Geulincx. (Ouvrage cité plus haut. Gand, 1886.)

Inventaire des archives de la ville de Gand. (Établissements religieux. Gand, 1887-1889.)

Het Klooster ten Walle en de abdij van den Groenenbriel. (Maatschappij der Vlaamsche bibliophielen. Gand, 1888.)

Beschrijving der zegels van het Klooster ten Walle en van de abdij van den Groenenbriel. (Suite à l'ouvrage précédent. Gand, 1888.)

Bijdragen tot de geschiedenis der hervormde kerk te Gent 1579-1584. Utrecht, 1890. (Bijdragen van het historisch Genootschap. Utrecht.)

L'édition complète des œuvres de Geulincx. (Revue de l'Instruction publique. Gand, 1891.)

Over het opnemen van oude plaatsnamen ten plattelande. (Nederlandsch taal- en letterkundig congres. Gent, 1892.)

Over de wenschelijkheid van het herdrukken van een voortreffelijk Nederlandsch prosawerkje van den Antwerpschen wijsgeer Arnold Geulincx. (Ibid.) 1892.

Le titre de Madame. (Petite revue de l'Art et de l'archéologie en Flandre. Gand, 1895.)

Les Manilius, imprimeurs gantois. (Tirage à part de la Biographie Nationale). Bruxelles, 1895.

Over valsche stukken betreffende oude Gentsche schilders. (Handelingen van het Nederlandsch taal- en letterkundig Congres. Anvers, 1896.)

Au sujet d'une statistique générale des monuments belges et des maisons intéressantes. (Congrès d'archéologie de Gand, 1896.)

Inventaire des archives de la ville de Gand. Catalogue méthodique général. Gand, 1896.

Mémoire sur les documents faux relatifs aux anciens peintres, sculpteurs et graveurs flamands. (Mémoires de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1899.)

Avons-nous trouvé le véritable nom de Juste de Gand? (Petite revue de l'Art et de l'archéologie en Flandre. Gand, 1901.)

La conspiration pour délivrer Gand et la Flandre de la domination espagnole en 1631. (Annales de l'Académie d'archéologie. Anvers, 1904.)

La charte donnée aux Gantois par Marie de Bourgogne en 1477 (dans les *Mélanges Paul Fredericq.* Bruxelles, 1904.)

Pari engagé à Gand au sujet du chiffre de la population d'Anvers en 1651. (Bulletin de l'Académie d'archéologie. Anvers, 1904.)

Texte historique pour l'Album des anciennes façades gantoises. Gand, 1907. (Publication de la Commission des monuments de Gand.)

Rapport sur la reproduction des documents graphiques belges du moyen âge. (Annales du Congrès d'histoire et d'archéologie de Gand, 1907.)

Notes gantoises relatives à Hugo van der Goes, 1907. (Congrès, ibid. Gand, 1907.)
Le " Liber Floridus ", XII^e siècle. (Revue de l'Instruction publique en Belgique Bruxelles, 1908.)

Les députés de Tournai auprès de Louis XI et d'Olivier Le Dain, en juillet 1477 (dans les *Mélanges Godefroid Kurth*. Liège, 1908.)

Enquête sur la vie et les œuvres de Corneille de Bont, orfèvre de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne. (Congrès d'histoire et d'archéologie de Liège, 1909.)

Correspondance inédite de Claude Aquaviva. XVI^e siècle, (dans les *Mélanges Émile Picot*. Paris, 1912.)

NOTICES RELATIVES AUX ANCIENS PLANS ET CARTES DE LA VILLE ET DES ENVIRONS DE GAND.

Notice historique sur le plan de Gand, dressé par Jacques de Deventer (1560), (*Atlas des villes de Belgique au XVI^e siècle*; publication commencée sous la direction de Charles Ruelens en 1884. Bruxelles.)

Notice historique pour la grande vue panoramique de Gand en 1534. (Institut national de géographie. Bruxelles, 1896.)

Notice historique pour le grand plan de Gand, dressé en 1619 par le géomètre Jacques HORENBAULT. (Publication de la Commission des Monuments de Gand, Gand, 1900.)

(*Contribution à l'histoire du grand plan de Gand, dressé en 1551 par Jean Otho.* (Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 1903.)

La carte du district de Gand, gravée par HONDIUS en 1641. (Publication de la Commission des Monuments de Gand. 1904.)

Le grand plan de Gand, par SANDERUS et HONDIUS 1641. (Publication de la Commission des Monuments de Gand. 1904-1905.)

Vue panoramique de Gand. Armoiries de familles et de corporations. Impression de Pierre de Keyser 1524. (Publication de la Commission des Monuments de Gand, 1910.)

CARTULAIRE DE LA VILLE DE GAND.

Oorkondenboek der stad Gent. (En collaboration avec MM. J. VUYLSTEKE et H. PIRENNE). — Les parties suivantes ont paru :

Comptes de la ville et des baillis de Gand, 1280 à 1336, par J. VUYLSTEKE. Gand, 1900.

Uitleggingen tot de Gentsche stads- en baljuwsrekeningen 1280-1315, door VUYLSTEKE, publié par V. VAN DER HAEGHEN et A. VAN WERVEKE. Gand, 1906.

Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis, par ARNOLD FAYEN. Gand, 1906.

Tables sur les comptes de 1280 à 1336, par A. VAN WERVEKE. Gand, 1908.

ARTICLES DIVERS.

Messenger des sciences historiques.

A propos d'une lettre de Van Hulthem (1806). 1884.

Les archives communales de Gand en 1883 et 1884. 1884.

Documents concernant Pieter de Keyser, imprimeur à Gand 1527 et 1531. 1885.

Compte de l'épargne en 1552. 1885.

- Exhumation des cendres d'Isabelle d'Autriche. 1886.
 Les brasseries à Gand au XV^e et au XVII^e siècle. 1886.
 La culture de la vigne à Gand. 1886.
 Le père Costerus à Gand au XV^e siècle. 1887.
 Les Jésuites à Gand au XVI^e siècle. 1887.
 Les archives de la ville de Gand en 1885 et 1886. 1887.
 Sceau de François I^{er}. 1887.
 L'histoire de la littérature en Belgique, de M. J. STECHER. 1887.
 Notes sur les archives du Vieux-Bourg, conservées à l'Hôtel de Ville de Gand. 1888.
 Réception du Lord-Maire de Londres à l'Hôtel de Ville de Gand. 1888.
 Les armoiries des registres scabinaux de Gand. 1889.
 Papiers conservés dans les combles de l'Hôtel de Ville de Gand. 1889.
 La Rymkronijk van Vlaanderen et ses sources, d'après M. H. PIRENNE. 1889.
 Notes sur les papiers conservés dans les combles de l'Hôtel de Ville de Gand. 1890.
 Interrogatoires au sujet de propos hérétiques en 1582. 1890.
 Lettre de Louis XIV à l'évêque de Gand. 1891.
 Verreries de Venise, XVII^e siècle. 1891.
 Inventaires de tableaux dressés par Spruyt, (1777-1787). 1892.
 Fêtes du 75^{me} anniversaire de l'Université de Gand. L'exposition rétrospective. 1892.
 La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai. Note supplémentaire de M. H. PIRENNE. 1892.
 Note sur la première édition latine de Genève (1479). 1894.
 Contribution à l'histoire du château des comtes à Gand, 1439-1446. (En collaboration avec M. J. DE WABLE). 1895.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

- Liste des maisons remarquables au point de vue archéologique. 1894.
 Rapport de la sous-commission chargée de dresser la liste des inscriptions à placer sur les édifices de Gand. 1895.
 Procès-verbal relatif aux peintures de la « Leugemeete ». 1896.
 Proposition tendant à voir faire la monographie archéologique des édifices publics de la Ville de Gand. 1896.
 Proposition relative au relevé chronologique des diverses parties architectoniques des monuments gantois. 1897.
 Vœu de voir dégager le préau du cloître de Saint-Pierre. 1897.
 Le livre de la corporation des peintres gantois. 1897.
 Dégagement du cloître de Saint-Pierre du côté de la plaine. 1898.
 Un témoignage ancien relatif à la peinture murale de la chapelle des bouchers. 1899.
 La porte de la citadelle de Gand 1899.
 La peinture murale de la grande boucherie. Rapport. 1899.
 Notes sur la peinture de la chapelle des bouchers à Gand. 1900.
 Encore quelques notes sur la peinture de l'ancienne chapelle des bouchers. 1900.

- Le dégagement des abords de l'église Saint-Pierre. Esquisse d'un projet. 1900.
 A propos du petit château d'Emaüs et des abords de l'église Saint-Pierre. 1900.
 La communauté des sœurs fileuses à Gand (1678-1806). 1901.
 M. F. Van den Bemden. 1901.
 Au sujet de la conservation des bâtiments anciens. 1902.
 Restauration de tableaux de Mat. van Bree et de Th. Rombauts. 1903.
 Le grand plan de Gand, par SANDERUS et HONDIUS, 1636-1641. Le plan du district de Gand, par HONDIUS, 1641. 1904.
 Auguste Van Lokeren. 1905. — Ernest Lacquet. 1907.
 Le manuscrit gantois du « Liber Floridus » et ses illustrations (XII^e siècle). 1908.
 Mesures relatives à la destruction des armoiries dans les églises gantoises en 1795. Intervention de Charles van Hulthem. 1908.
 La Citadelle du Parc. 1908.
 Corneille de Bont, orfèvre gantois, sa vie et ses œuvres (XV^e, XVI^e siècle). 1909.
 Une vue du château des comtes de Gand dans un manuscrit de Vienne (XVI^e siècle). 1909.
 MM. Prosper Claeys; Joseph De Waele; Florimond Van Duyse. 1910.
 Les peintres Sammelins, XV^e, XVI^e siècles. 1911.
 Le comte T. de Limburg Stirum. 1911. — Alphonse Diegerick. 1911.
 Le nouveau campanile du Beffroi de Gand. 1911.
 Les peintres Sammelins. Note complémentaire. 1911.

Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

- Le procès du chef-doyen Liévin Pyn (1539). Pp. 293-308, 1905.
 La corporation des peintres et des sculpteurs de Gand. Matricule, comptes et documents 16^e-18^e siècle. Pp. xvi-379, 1906. Tirage à part édité par G. Van Oest Bruxelles, 1906.
 L'humaniste-imprimeur Robert de Keyser et sa sœur Clara la miniaturiste XV^e-XVI^e siècles. Pp. 325-381, 1908.

Biographie nationale de Belgique.

- Haschaert, Pierre, — Lambrecht, Josse, — Lokeren, Auguste van — Makeblyde, Louis, — Manilius, Servais, — Manilius, Corneille, — Manilius, Ghislain, — Manilius Gauthier, — Manilius, Servais II, — Manilius, Baudouin, — Manilius, Giselbert, — Maroten, Léon, — Martins, Gauthier, — Martins, Jean, — Martins, Nabur, — Mylbeke, Étienne van, — Olieslaegher, Jean d' — Olieslaegher, Jean II, d' — Parmentier, Charles, — Pauwels, Pierre, — Pisson, Jean-Baptiste, — Plumion, Lievin, — Poley Eustache, — Pottelsberghe, Liévin van, — Pyn, Joachym, — Pyn, Lievin, — Rade, Gillis van den, — Raverick, Daniel, — Reynax, Maximilien, — Reynax, Pierre, — Reysschoot, Anne-Marie van, — Reysschoot, Emmanuel-Pierre, van — Reysschoot, Jean-Baptiste van. — Reysschoot, Pierre-Norbert van. — Rike, Gerard de. — Ritsere, Guillaume de, alias van Lombeke. — Riviere, Jan I van der. — Riviere, Lieven I van der. — Riviere, Georges van der. — Riviere, Lieven II van der. — Riviere, Jean II van der. — Riviere, Georges II van der. — Roden, Mathieu van. — Rudder, Émile de. — Rutaert Daniel, alias van Lovendeghem. — Rutaert, Daniel II. — Ryckaert, Jean. — Ryckaert, Pierre. — Rycquaert, Jean. — Ryke, Daniel de. — Rym, Jacques. —

Salaert, Antoine. — Salaert, Jan. — Salenson, Gérard van — Salenson, Jean van. — Sammelins, Benjamin. — Sammelins, Jan. — Sammelins, Joos. — Sammelins, Simon. — Sanders, Robert. — Sauvage, Antoine. — Sauvage, François-Jacques. — Sauvage Jacques. — Sauvage, Norbert. — Sauvage, Norbert II.

Notices biographiques dans l'*Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler von der Antike bis zur Gegenwart*. Leipzig, sous la direction du Dr Ulrich Thieme. En cours de publication depuis 1907.

Notices diverses dans l'*Inventaire archéologique de Gand*, publié par la Société d'histoire et d'archéologie. Depuis 1897.

Collaboration à la *Bibliotheca Belgica* de F. Van der Haeghen, de 1882 à 1912.

Rapports comme secrétaire de la Commission des archives de Gand, de 1882 à 1912.

Rapports annuels comme secrétaire de la Commission des Monuments, de 1887 à 1912.

Collaboration : *Archives belges*; *Revue des bibliothèques et des archives*; *Revue de l'Instruction publique*; *Mémorial administratif de la Ville de Gand*; *Petite revue de l'art et de l'archéologie en Flandre*; *Gand, guide illustré* les 3 éditions, 1905-1912.



A. BLEY

(1890)

BLEY, *André*, né le 13 avril 1849 à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, commença ses humanités au Collège de sa ville natale et les acheva à l'Athénée de Luxembourg en 1869.

Il suivit ensuite les cours de la Faculté de philosophie des Universités de Bruxelles et de Liège et obtint en 1873 le diplôme de capacité pour l'enseignement de la langue allemande.

Il fut nommé fin 1874 professeur à l'Athénée d'Arlon, et en octobre 1881 professeur à l'Athénée de Gand.

Lors de la création des sections normales flamandes, en 1884, il fut chargé provisoirement, et le 7 octobre 1887 définitivement, des différentes branches relevant de la chaire d'allemand. Les sections normales flamandes ayant été fusionnées avec la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, il fut nommé, à la dite Faculté, chargé de cours le 17 octobre 1890, professeur extraordinaire le 6 août 1892, et professeur ordinaire le 31 août 1896.

Il obtint la médaille civique de première classe le 10 avril 1902, et la croix civique de première classe le 30 décembre 1910; il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold par arrêté royal du 7 novembre 1903.

PUBLICATIONS DE A. BLEY

Ludwig Tieck, comme critique dramatique. Revue de l'Instruction publique en Belgique, t. XLII. Bruxelles, H. Lamertin, éditeur, 1899.

Histoire d'un compte rendu critique. Gand, imprimerie C. Annoot-Braeckman, 1899.

Histoire d'un compte rendu critique. Supplément. Même année. (Ibid.)

Zur Entstehung der jüngern Islendingabók. Zeitschrift für deutsche Philologie, Band XXXII, 3. Halle, Waisenhaus, 1900.

Zu Kleists Prinzen von Homburg V, 4. Mélanges Paul Fredericq. Bruxelles, H. Lamertin, éditeur, 1904.

Über den zerbrochenen Krug Heinrichs von Kleist. Compte rendu du premier Congrès de l'Association belge des professeurs de langues vivantes, 1907.

Eigla-studien. 39^e fascicule du Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, 1910.

Zur Erklärung der Ausdrücke næsta brædhra, annara brædhra. Zeitschrift für deutsche Philologie. Band 42. Heft 4.

Zur Aufnahme der Lehrjahre Wilhelm Meisters von Goethe. Compte rendu du troisième Congrès de l'Association belge des professeurs de langues vivantes, 1910.

Comptes rendus à partir de 1883, dans la Revue de l'Instruction publique en Belgique.



J. VERCOULLIE

(1890)

VERCOULLIE, *Joseph-Frédéric*, est né à Ostende le 20 avril 1857, fit ses études moyennes au collège patronné de cette ville et ses études supérieures de 1874 à 1878 à l'École normale des Humanités (section des langues modernes) à Liège. Il obtint le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les langues néerlandaise et allemande le 30 août 1878 et pour la langue anglaise le 26 août 1879.

Nommé professeur à l'Athénée royal de Liège le 28 septembre 1878 il y fut chargé d'une partie des cours de néerlandais, d'anglais et d'allemand; il passa à l'Athénée royal de Gand le 27 septembre 1883 comme second professeur d'allemand. Il fut le 21 décembre 1883 chargé du cours d'allemand à l'École moyenne de Gand et en février 1884 du cours de grammaire des trois langues germaniques aux sections normales flamandes annexées à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand.

Nommé le 31 janvier 1885 professeur spécial aux dites sections, il cessa ses fonctions à l'Athénée royal le 10 mars et à l'École moyenne le 30 avril 1885, après avoir sollicité sa démission, qui lui fut accordée pour l'Athénée par arrêté royal du 28 février 1885, mais qui resta pour l'École moyenne sans autre décision que la nomination d'un successeur.

Après la fusion des sections normales avec la Faculté de philosophie et lettres, il fut nommé chargé de cours à cette Faculté le 17 octobre 1890, professeur extraordinaire le 6 août 1892 et professeur ordinaire le 31 août 1896.

Il y fait les mêmes cours qu'aux sections normales flamandes, à savoir 1) la traduction à livre ouvert et l'explication d'auteurs

néerlandais (en partage), 2) les exercices philologiques néerlandais, 3) l'encyclopédie de la philologie germanique, 4) la grammaire comparée des langues indo-européennes et spécialement des langues germaniques, 5) la grammaire historique néerlandaise, 6) l'explication approfondie d'auteurs néerlandais (moyen âge et temps modernes), 7) le gotique.

Toutefois l'arrêté royal qui lui a conféré le titre de professeur ordinaire l'a déchargé de la partie du cours de traduction et d'explication d'auteurs néerlandais qu'il avait dans ses attributions, et de la partie moyen âge du cours d'explication approfondie d'auteurs néerlandais (ce dernier point précisé par dépêche ministérielle du 24 décembre 1896).

Il a été aussi le 24 octobre 1888 chargé des cours de grammaire comparée et de latin à la Section normale moyenne de Gand. En 1898 le cours de latin a été remplacé par un cours d'explication d'anciens textes néerlandais et français.

Le 18 juin 1891 il fut élu membre de la *Société de la littérature néerlandaise* à Leide.

L'Académie royale de Belgique lui décerna un prix De Keyn une première fois en 1890 pour son *Etymologisch Woordenboek der Nederlandsche Taal*, et une seconde fois en 1894 pour sa *Nederlandsche Spraakkunst*. Elle le nomma membre correspondant le 1^r décembre 1902 et membre effectif le 6 décembre 1909.

Un arrêté royal du 7 novembre 1903 le nomma chevalier de l'Ordre de Léopold et un autre du 23 décembre 1904 lui décerna la médaille civique de première classe.

PUBLICATIONS DE J. VERCOULLIE

Spraakleer van het Westvlaamsch Dialect, 1883 (dans *Onze Volkstaal*, II. Culembourg, Blom et Olivierse).

Algemeene Inleiding tot de Taalkunde. Gand, A. Hoste, 1890¹; Gand, J. Vuylsteke, 1902².

Beknopt Etymologisch Woordenboek der Nederlandsche Taal. Gand, J. Vuylsteke, 1890¹, 1898².

De Vlaamsche Beweging en het Willems-Fonds (dans *Minerva* et dans *Vox Studiosorum*, 10 novembre 1902).

Schets eener Historische Grammatica der Nederlandsche Taal. Gand, J. Vuylsteke, 1892¹, 1900², 1906³.

Nederlandsche Spraakkunst. Gand, J. Vuylsteke, 1894¹, 1900², I. Vanderpoorten, 1907³.

Werken van Zuster Hadewijch, II, Proza, Gand, A. Hoste, 1895.

L'Université flamande, 1901 (dans *l'Almanach de l'Université de Gand*, XVII. — Réimprimé trois fois par l'Imprimerie Plantin, Gand).

Synonymia Latino-Teutonica, III. Anvers, J. Buschmann, 1902.

De Vereenvoudiging van de schrijftaal, 1903 (dans *Volksbelang* des 13 et 20 septembre 1902. — Réimprimé par la *Vereniging tot Vereenvoudiging van onze schrijftaal*, Zwolle).

L'Étymologie de Vlaming et Vlaanderen (dans *Bullet. Acad. royale de Belgique*, 1903 et 1905).

Le flamand dans la farce de Pathelin (voir L.-E. Chevaldin : *les Jargons de la farce de Pathelin*, Paris, 1903, pp. 125-163).

Rapport du jury pour les prix De Keyn, 1903, et puis, annuellement depuis 1905.

Sind die Vlamländer für die Deutschen keine Germanen? (dans *Zeitschr. d. allgem. deutschen Sprachvereins*, décembre 1903).

Etymologiese sprokkels (dans *Mélanges Paul Fredericq*, 1904).

De Liederavonden van het Willems-Fonds (dans *Lente* du 19 mars 1904, La Haye).

Levenschets van Julius Vuylsteke (dans *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1905).

Werken van zuster Hadewijch. Inleiding, Varianten, Errata. Gand, A. Hoste, 1905.

L'ancienne chanson flamande (dans *Flandre Libérale*, du 6 octobre 1907).

L'influence des émigrés des Pays-Bas méridionaux sur les Pays-Bas septentrionaux à la fin du 16^{me} et au commencement du 17^{me} siècle (dans *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme belge*, n° 7, 1911).

Het hooger onderwijs (dans *Vlaamsch België sedert 1830*, uitgave van het Willems-Fonds, 1911).

De taal der Vlamingen (dans *Vlaanderen door de eeuwen heen*, Amsterdam, société Elsevier, 1912).

Communications aux *Nederlandsche Congressen*, à l'*Eerste Vlaamsche taal- en geschiedkundig Congres*, à la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques*, et à l'*Académie royale de Belgique*.

Collaboration à *Noord en Zuid, Onze Volkstaal, Taal en Letteren, Tijdschrift voor Nederlandsche Taal en Letterkunde, De Toekomst, Nederlandsch Museum, Volkskunde, Tijdschrift van het Willems-Fonds, Revue de l'Instruction publique, Vlaamsche Gids Biographie nationale* (depuis la lettre R), *Litteraturblatt für Germanische und Romanische Philologie, Litterarisches Zentralblatt*.



HENRI LOGEMAN

(1890)

LOGEMAN, *Henri*, né à Harlem (Pays-Bas), le 26 février 1862, a fréquenté des établissements d'enseignement primaire et secondaire (« Hogere Burgerschool met 5 j.c. » et « Gymnasium ») dans sa ville natale de 1868 à 1880.

A la fin de l'année 1880, il partit pour l'Angleterre, où dans une école privée primaire à Rock-Ferry, lez Liverpool, il enseigna diverses matières, notamment le français, l'allemand, le grec et le latin. Peu de temps après, le 22 septembre 1880, il subit avec succès à Leide, l'examen d'entrée à l'Université. Le 18 octobre 1881 il obtint à Utrecht le diplôme pour l'enseignement de l'anglais (enseignement secondaire, diplôme A.)

Rentré en Hollande, il se fit inscrire au rôle des étudiants de l'Université de l'État à Utrecht, au mois de septembre 1881, dans la Faculté de philosophie et lettres pour les cours de la candidature en philologie néerlandaise. Bientôt, il partagea son temps entre les études à l'Université d'Utrecht pour les branches qui lui étaient nécessaires pour les examens universitaires et celles de Londres et d'Oxford où il s'adonna à son sujet favori : la philologie anglaise. Reçu candidat en philosophie et lettres (kandidaat in de nederlandse letteren) en 1884, et « doctorandus » dans le même groupe en 1887, il obtint « cum laude » le diplôme final de docteur en philosophie et lettres (doctor in de nederlandse letteren) le 7 novembre 1888, après défense publique d'une thèse intitulée "*The Rule of S. Benet, Latin and Anglo-Saxon Interlinear Version.* » Pendant son séjour à l'Université d'Utrecht, il jouit d'une des bourses du Gouvernement néerlandais de 800 florins par an.

Plus tard, ses intérêts scientifiques s'étant reportés sur la philologie scandinave, plus spécialement le danois et le

norvégien, il y a consacré une partie de son temps et a fait dans un but scientifique, plusieurs séjours dans ces pays, entre autres dans les Universités de Kristiania et de Copenhague.

Nommé maître de conférences aux sections normales flamandes, annexées à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, le 25 octobre 1888, il fut chargé lors de la suppression de ces sections, le 17 octobre 1890, des différents cours de philologie anglaise, à la Faculté de philosophie et lettres à l'Université de Gand. Il fut nommé par arrêté royal professeur extraordinaire, tout en conservant toutes ses attributions, le 6 août 1892 et professeur ordinaire le 31 août 1896. Par arrêté royal du 20 février 1903, il fut en outre chargé, sur sa demande, d'un cours de philologie scandinave moderne.

Dans sa séance du 22 avril 1902, le Sénat de l'Université de Glasgow décida de lui conférer le diplôme *honoris causa* de docteur en droit (L. L. D.).

Par arrêté royal du 27 mars 1907, il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

PUBLICATIONS DE HENRI LOGEMAN

The Rule of S. Benet, Latin and Anglo-Saxon Interlinear version, Edited with an Introduction and Notes. Vol. 90 des publications de la « Early English Text Society ». London, Trübner & Co, 1888.

L'Inscription Anglo-Saxonne du Reliquaire de la vraie Croix au Trésor de l'Église des SS. Michel et Gudule à Bruxelles. Gand, Engelcke, 1891. Extrait du tome XLV des Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, 1891.

Elckerlyc. A fifteenth century Dutch Morality (Presumably by Petrus Dorlandus) and Everyman, A nearly contemporary translation. A contribution to the History of the Literary Relations of Holland and England. Gand, H. Engelcke, 1892. 5^e Fascicule du Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand.

Die Hystorie van Reynaert die Vos, naar den druk van 1479, vergeleken met William Caxtons Engelsche vertaling. Met inleiding en aantekeningen. Zwolle, W.-E.-D. Tjeenk Willink, 1892. (En collaboration avec M. J.-W. MULLER).

Faustus-Notes. A supplement to the Commentaries on Marlowe's Tragicall History of D. Faustus. Fasc. 21 du Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand.

The English Faust-book of 1592, Edited with an Introduction and Notes. Fasc. 24 du même Recueil.

Hamlet's Too-too solid Flesh (I. 2. 129), dans les *Mélanges Furnivall*. A Miscellany presented to Dr Furnivall. Oxford, Clarendon Press, 1901.

Elckerlyc. Naar aanleiding van de plaat van Ch. Doudelet, in de *Vlaamse School*, 1900.

Elckerlyc-Everyman. De vraag naar de prioriteit opnieuw onderzocht. Fasc. 28 du Recueil susdit.

L'enseignement des langues vivantes. Questions de méthode. (Réimpression d'un article paru en 1892 dans la Revue de l'Instruction publique). La librairie néerlandaise Gand; Boyveau et Chevillet. Paris. 1902.

Op Storhove. Drama in drie bedrijven, van Björnstjerne Björnson. Uit het Noorsch vertaald. Haarlem, de Erven F. Bohn, 1903. (Voir: Björnson's jongste drama, in *Lente*. Amsterdam, 1903, nos 23 et 24.)

Shakespeare te Helsingör, dans les *Mélanges Paul Fredericq*. Bruxelles, Lamertin. Arne Garborg's *Boerenstudenten*. Naar het Nieuw-Noors (Landsmaal) bewerkt. Baarn, Hollandia Drukkerij, 1905.

Tenuis en Media. Over de stemverhouding bij konsonanten in de Moderne Talen. Met een aanhangsel over de fonetische verklaring der wetten van Verner en Grimm. Recueil de la Faculté, fasc. 36.

ARTICLES DIVERS.

Anglia.

Anglo Saxonica Minora, 1889-1890; New Aldhelm-Glosses; Johannes de Witt's visit to the Swan Theatre, vol. 19, etc.

Englische Studien.

Plusieurs comptes-rendus, entre autres de O. Jespersen, Fonetik, en systematisk Fremstilling af læren om sproglyd, Notes on The merchant of Venice, The N in nightingale, etc.

Modern Language Notes.

The fish and the flower as symbols in Mediæval Manuscripts, vol. V; Etymology of Gospel, 1892, Monte Caval, 1898, etc.

Academy (de Londres).

Compte rendu du New English Dict, 1902, et plusieurs petites notes.

Moyen-Age (de Paris).

Le glossaire dit de Leyde, septembre, 1890, notes et comptes rendus.

Modern Language Monthly.

Notes et comptes rendus.

Taal en Letteren.

(Direction jusqu'en 1904, et à partir de 1905) e. a. Klanken en Klanksymbolen 1902; Over Etiemologiese spelling; Over hoesten, kuchen, hikken en wat fonetiek, 1901; De beste uitspraak in vreemde talen, 1903; Vreemdelingen; De nasaal in *Pampier*; Enige gevallen van een stemloze Media in het Nederlands; Nasaalvokalen in het Nederlands; Taalverval of Taalontwikkeling?; etc.

Revue de l'Instruction publique.

1892 : L'Enseignement des Langues modernes, Questions de Méthode; 1910 : L'éty-
mologie de *Ontberen*; comptes-rendus des ouvrages de MM. Vercoullie, Victor Henry, etc.

De Gids.

Taal-radicalisme, 1893, Taal-individualisme, 1894.

Nederlandsche Spectator.

Een wereldtaal, 1884; Van den 10 Esels, 1893, University Extension, etc.

Jahrbuch der Deutschen Shakespeare Gesellschaft.

Shakespeare's *Tempest*, éd. Wagner, 1901.

Journal of Education.

On spelling-reform, etc.

Tijdschrift van het Willems-Fonds.

Over den Hamlet, etc.

Museum (de Groningue).

Comptes-rendus.

Vragen van den Dag.

1900 : Over spelling en verbuiging; 1909, Januari : De Vrije-lucht Museums van
Scandinavië.

Scandia. Tijdschrift voor Scandinavische Taal- en Letteren.

Direction et collaboration, notamment : *Utlagi* n° 2; *Danelag* no 6, 7; Over Scan-
dinaviese Woordmelodie n° 8, etc.

Volkskunde.

1904 : Yankee, etc.

Herrigs Archiv.

Vol. CVI, CVII, Some cases of Scandinavian Influence in English, etc.

Modern Language Review.

Vol. I, p. 325 : *To set spell on end*, etc.

Groot-Nederland.

November, 1905 : De taaltoestanden in Noorwegen; Maart en April, 1910 : Biologie en
de studie van Taal en Letteren.

Samtiden (Kristiania).

1909, Februari : *Sprogforholdene i Norge*.

De Amsterdammer, Weekblad voor Nederland.

Notes et comptes-rendus.

Maal og Minne.

1909, 3 : Perial og fiale, 1911 : Norsk undvære (umbera).

L'Art Public.

Décembre, 1909 : Les Musées en plein-air de la Scandinavie.

Germanisch-Romanische Monatschrift (Heidelberg).

1911 : Biologie und Philologie.

De Ploeg (Amsterdam).

Novembre, 1909 : Van een jeudige grijsaard. Björnstjerne Björnson's Naar den ny vin blomstrer... etc.

Onze Eeuw (Haarlem).

1912 : Björnstjerne Björnson's Arnljot Gelline.



FRANZ CUMONT

(1892)

CUMONT, *Franz-Valery-Marie*, né à Alost, le 3 janvier 1868.

Études moyennes à l'Athénée de Bruxelles (1878-1884).
Études supérieures à l'Université de Gand (1884-1888). —
Docteur en philosophie et lettres (1887). — Candidat en
droit (1888).

Lauréat du concours des bourses de voyage, 1888-1889.
Mémoire : *Sur la propagation des mystères de Mithra* (1888-
1889).

Études de philologie et d'archéologie classiques aux Uni-
versités de Bonn (semestre d'hiver 1888-1889), Berlin (1889-
1890) et Vienne (1890).

Séjour à Athènes (hiver 1890) et à Rome (1891).

Élève de l'École des Hautes-Études de Paris (1891-1892).

Chargé de cours (10 janvier 1892), professeur extraordinaire
(août 1892), ordinaire (1896) à l'Université de Gand. Chargé en
1892 du cours d'histoire politique de l'Orient et de la Grèce;
des exercices pratiques sur l'histoire ancienne; de l'encyclo-
pédie de l'histoire ancienne et de la critique historique avec
application à une période de l'histoire.

Chargé en octobre 1893 des cours de traduction d'auteurs
grecs et d'exercices philologiques sur la langue grecque.

Déchargé en 1895 des cours d'histoire politique de la Grèce,
de traduction d'auteurs grecs et d'exercices philologiques sur
la langue grecque et chargé du cours d'institutions politiques
de Rome (candidature et doctorat).

Chargé du cours d'histoire de la sculpture antique (1908).

Démission donnée en février 1910, acceptée le 5 mai 1911
avec maintien du titre de professeur honoraire.

Nommé conservateur aux « Musées royaux du Cinquante-

naire » (1899), puis conservateur-délégué au même musée (1901).

Missions archéologiques en Asie-Mineure (1900) et en Syrie (1907).

Chargé de faire des conférences sur l'histoire des religions à Oxford en 1902 et en 1906 (*Hibbert lectures*), au Collège de France en 1905 (Fondation Michonis), à l'Université d'Upsal en 1911 (Fondation Olaüs Petri), dans diverses universités américaines (1911).

Prix Lefèvre-Deumier accordé par l'Académie des Inscriptions en 1908 (en partage avec M. Guimet). — Prix quinquennal des sciences historiques, période 1906-1910.

Membre correspondant (1895), puis ordinaire (1899) de l'Institut archéologique allemand. — Membre de l'Institut archéologique autrichien (1899). — Associé-correspondant de la Société des Antiquaires de France (1904). — Membre correspondant (1902), puis effectif (1909) de l'Académie Royale de Belgique. — Membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1904). — Membre correspondant de la Société des Sciences de Göttingen (1910), de l'Académie de Munich (1910), de l'Académie de Berlin (1911), de l'Académie de Vienne (1912). — Membre d'honneur de l'Institut Archéologique d'Amérique (1912).

Docteur *honoris causa* des Universités d'Aberdeen en 1906 (Droit), de Bruxelles en 1909 (Philosophie), d'Oxford en 1912 (Lettres).

Décorations : Officier de la Couronne d'Italie (1904), officier de l'Instruction publique de France (1905), chevalier de l'Ordre de Léopold (1906).

PUBLICATIONS DE FRANZ CUMONT

LIVRES.

Philonis de aeternitate mundi edidit et prolegomenis instruxit Fr. Cumont. Berlin, 1891.

Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra, 2 vol., 1894-1900, Bruxelles.

Musées royaux. Catalogue des sculptures et inscriptions antiques. Monuments lapidaires. Bruxelles, 1898.

Les mystères de Mithra, 1^e éd., Bruxelles, 1900; 2^e éd., 1902; 3^e éd., 1912 [traduction allemande par M. Gehrich, Leipzig, 1903, 2^e éd., 1911; traduction anglaise par M. Mac. Cormack, Chicago, 1903].

Catalogue des antiquités grecques et romaines, acquises par les musées royaux depuis le 1^{er} janvier 1900. Bruxelles, mai 1901.

Catalogus codicum astrologorum graecorum, onze volumes parus. Bruxelles, 1898-1912 [en collaboration].

Collection Raoul Warocqué. Catalogue des antiquités égyptiennes, grecques et romaines. T. I, Bruxelles, 1903, t. II, 1904, t. III, 1909 [en collaboration].

Studia Pontica. Voyage d'exploration archéologique dans le Pont et la Petite Arménie [en collaboration avec EUGÈNE CUMONT]. Bruxelles, 1906.

Recueil des inscriptions grecques et latines du Pont et de l'Arménie. T. I. 1910 [en collaboration].

Les religions orientales dans le paganisme romain. Conférences faites au Collège de France. Paris, 1907. 2^e éd. 1909. — Traduction allemande de Gehrich. Leipzig, 1910. — Traduction anglaise. Chicago, 1911. — Traduction italienne de Salvatorelli, 1912.

Recherches sur le manichéisme. I. La cosmogonie manichéenne d'après Théodore bar Khôni. Bruxelles, 1908. II. Extrait de Sévère d'Antioche, 1912 en (collaboration avec M. KUGENER).

Astrology and Religion among the Greeks and Romans. New-York, 1912. — édition suédoise, Upsal, 1912.

ARTICLES ET TRAVAUX DIVERS.

Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie de l'Université de Gand.

Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien. Fasc. 3, 1889.

Note sur un temple Mithriaque d'Ostie. Fasc. 4, 1891.

Anecdota Bruxellensia. Chroniques byzantines du manuscrit 11376. Fasc. 10, 1894.

Revue de l'Instruction publique en Belgique.

Une correction au texte d'Eunape à propos des mystères d'Éleusis. T. XXXI, 1888.

Deux corrections au texte du Misopogon de Julien. T. XXXII, 1889.

Notes sur les Vies des Sophistes d'Eunape. T. XXXIV, 1891.

Les lettres de Julien au philosophe Eustathios. T. XXXV, 1892.

Les progrès récents de l'histoire grecque. T. XXXVI, 1893.

Note sur un passage des actes de Saint Mâri. Ibid.

Malalas et Corippe. T. XXXVII, 1894.

L'astrologue Palchos. T. XL, 1897.

L'inscription d'Abercius et son dernier exégète. T. XL, 1897.

Hypsistos. Ibid., supplément.

Notices épigraphiques. T. XLI, 1898.

Note sur un passage de Diodore relatif à Zoroastre. T. XLIII, 1900.

L'École française d'Athènes. Ibid.

Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique sur une mission archéologique en Asie-Mineure. Ibid., supplément.

- La conversion des Juifs byzantins au IX^e siècle. T. XLVI, 1903.
 Un livre nouveau sur la liturgie païenne. T. XLVII, 1904.
 Une parabole attribuée à St-Hippolyte de Rome. T. XLVIII, 1905.
 Rome et l'Orient. T. XLIX, 1906.
 Les universités américaines. T. LV, 1912.

Mémoires de l'Académie royale de Belgique.

- Alexandre d'Abonotichos, un épisode de l'histoire du paganisme. T. XL, 1887.
 Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien (en collaboration avec M. Bidez). T. LVII, 1898.

Bulletins de la Classe des lettres de l'Académie.

- La date où vivait l'astrologue Julien de Laodicée, 1903 (en collaboration avec M. STROOBANT).
 Reliquiae Taurinenses, 1904.
 Le gouvernement de Cappadoce sous les Flaviens, 1905.
 La destruction de Nicopolis en 499 ap. J.-C., 1905.
 Inscriptions latines des armées de l'Euphrate, 1908.
 Le mysticisme astral dans l'antiquité, 1909.
 Une dédicace au Théos Hypsistos, 1912.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles.

- A propos du vase de Herstal. T. XIV, 1900.
 Deux inscriptions grecques de Smyrne. T. XV, 1901.
 Note sur une statuette de Mars Ultor. T. XVI, 1902.
 Pièce de bronze ornée d'un buste de Minerve découverte en Flandre. T. XXI, 1907.
 Poignées de bronze décorées de bustes de Cybèle et d'Attis. T. XXII, 1908.
 Fragment d'une colonne au géant trouvée à Virton. T. XXIV, 1910.

Analecta Bollandiana (Bruxelles).

- Les actes de Saint Dasius. T. XVI, 1897.
 Zimara dans le Testament des martyrs de Sébaste. T. XXIII, 1904.
 Sarin dans le Testament des martyrs de Sébaste. T. XXV, 1906, p. 241.
 Le tombeau de Saint Dasius de Durostorum. T. XXVII, 1908.

Le Musée belge (Louvain).

- Les dédicaces à Jupiter d'Héliopolis, Junon et Mercure. 1901.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.

- Note sur un Attis funéraire trouvé à Vervoz. T. XXIX, 1901.

Congrès de la Fédération archéologique à Liège, 1909.

- Fragments de colonnes au géant découverts en Belgique.

Mélanges Fredericq.

Pourquoi le latin fut la seule langue liturgique de l'Occident. 1904.

Bulletins des Musées royaux du Cinquantenaire.

Une tête antique de marbre trouvée en Belgique. T. V, 1905

Tête de marbre du IV^e siècle offerte par les « Amis des Musées ». 2^e série, t. I, 1908.

A propos de la statue dite « la Poétesse ». 1912.

Revue d'histoire ecclésiastique (Louvain).

Une inscription manichéenne de Salone. T. IX, 1908, p. 19.

Revue archéologique de Paris.

Les dieux éternels des inscriptions latines. 1888.

Le taurobole et le culte d'Anahita. 1888.

Le culte de Mithra à Édesse. 1889.

Silvain dans le culte de Mithra. 1892.

Catalogue sommaire des monuments relatifs au culte de Mithra. 1892-1893.

Note sur une inscription de Sébaste. 1896.

Note sur une statuette de bronze découverte à Agrigente. 1897.

Notice sur deux bas-reliefs mithriaques. 1902.

Le dieu Orotalt d'Hérodote. 1902.

Une statuette de Bendis. 1903.

Notes sur le culte d'Anaïtis. 1905.

Le Persée d'Amisos. 1905.

Revue de philologie (Paris).

Note sur une lettre de saint Grégoire de Nysse. T. XV, 1891.

Salluste le Philosophe. T. XVI, 1892.

Note sur un grand bas-relief mithriaque du Louvre et sur une pierre de Tivoli. Ibid.

Fragments inédits de Julien. Ibid.

Le roi des Saturnales (en collaboration avec M. PARMENTIER). T. XXXI, 1897.

Une dédicace à Jupiter Dolichénus. T. XXV, 1902.

Πατρόβουλοι Ibid.

Ubi ferrum nascitur. Ibid.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques.

Note sur un bas-relief de la Mésie inférieure. 1896.

Revue d'histoire et de littérature religieuses (Paris).

L'éternité des empereurs romains. T. I, 1896.

La propagation des mystères de Mithra. T. II, 1897.

Le taurobole et le culte de Bellone. T. VI, 1901.

La polémique de l'Ambrosiaster contre les païens. T. VIII, 1903.

L'astrologie et la magie dans le paganisme romain. T. X, 1905.
 Notes de mythologie manichéenne. T. XII, 1907.
 La propagation du manichéisme dans l'empire romain. 1909.
 Fatalisme astral et religions antiques. 1912.

*Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie des inscriptions
 et belles lettres.*

La théologie solaire du paganisme romain. T. XII, 1909.

Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Un serment de fidélité à l'empereur Auguste. 1900.
 Une inscription gréco-araméenne d'Asie Mineure. 1905.
 Deux nouveaux milliaires du Pont. 1905.
 Les mystères de Sabazius et le judaïsme. 1906.
 Monuments syriens. 1907.
 Le Natalis Invicti. 1911.
 Une inscription de Madaure. 1912.

Revue numismatique (Paris).

Une monnaie d'Aristobule d'Arménie. 4^e série, t. IV, 1900.

Revue de l'histoire des religions (Paris).

Le Zeus Stratios de Mithridate. 1901.
 Les cultes d'Asie Mineure dans le paganisme romain. 1906.
 Rituel d'abjuration des musulmans dans l'Église grecque (en collaboration). 1906.
 L'aigle funéraire des Syriens et l'apothéose des empereurs. 1910-1911.
 L'origine de la formule grecque d'abjuration imposée aux musulmans. 1911.

Revue des études grecques (Paris).

Un serment de fidélité à l'empereur Auguste. T. XIV, 1901.
 Le Pontarque et l'ἀρχιερεὺς Πόντου. Ibid.
 La Galatie maritime de Ptolémée. T. XVI, 1903.
 Nouvelles inscriptions du Pont. T. XV, 1902, et t. XVII, 1904.

Revue des études anciennes (Bordeaux).

Note sur deux fragments épiques relatifs aux guerres de Dioclétien. T. IV, 1902.
 A propos du calendrier astrologique des Gaulois. Ibid.
 Essai d'interprétation de la stèle d'Ouchak. T. VIII, 1906.

Revue celtique.

Le dieu celtique Medros. T. XXV, 1904.

Bulletin de la Société des antiquaires de France.

Une statuette du Musée de Timgad. 1905.

Florilegium Melchior de Vogüé. 1909.

Comment les Grecs connurent les tables lunaires des Chaldéens.

Journal des Savants.

La religion et les philosophes en Grèce. 1908.

Annales du Musée Guimet.

Les idées du paganisme romain sur la vie future. XXXIV, 1910.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst (Trèves).

Das dritte Mithräum zu Hedderheim und seine Skulpturen. 1894.

Byzantinische Zeitschrift (Leipzig).

Note sur une inscription d'Iconium. T. IV, 1895.

La date et le lieu de naissance d'Euthymios Zigabénos. T. XII, 1903.

Festschrift für Otto Hirschfeld (Berlin).

Gladiateurs et acteurs dans le Pont. 1983.

Klio, Beiträge zur alten Geschichte (Leipzig).

La plus ancienne géographie astrologique. T. IX, 1909.

Archiv für Religionswissenschaft.

Jupiter summus exsuperantissimus. T. IX, pp. 323 ss.

Archäologisch-epigraphische Mitteilungen aus Oesterreich (Vienne).

Revidierte und neu-gefundene Inschriften aus Dacien. T. XIV, 1891.

Neue Funde aus Dacien und Mösien. T. XVII, 1894.

Festschrift für Otto Benndorf (Vienne).

Masque de Jupiter sur un aigle éployé, bronze du Musée de Bruxelles. 1898.

Jahreshefte des archäologischen Instituts in Wien.

Ein neues Psephisma aus Amphipolis. T. I, 1898.

L'Ascension des âmes à travers les éléments sur un cippe funéraire. T. XII, 1909.

Wiener Studien (Vienne).

Une formule grecque de renonciation au judaïsme. T. XXIV, 1902, Festschrift für
E. BORMANN.

Neue Jahrbücher für das Klassische Altertum.

Babylon und die Griechische Astronomie. T. XXVII, 1911.

Archäolog. Ertesitö (Budapest)

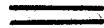
Mithras-Emlékek Magyarországon. 1895.

Mélanges de l'École française de Rome.

Les inscriptions chrétiennes de l'Asie Mineure. T. XV, 1895.

Articles dans Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie der Altertumswissenschaft* : Aeternus deus, Anaïtis, Archigallus, Astarte, Atargatis, Attis, Baal, Balsamem, Baltis, Bronton, Caelestis, Cannophorus, Cautes, Dagon, Dea Syria, Dendrophori, Dolichenus, Dusares, El, Elagabalus, Eshmoun, Gad, Galli, Glykon, Hysistos, etc.. — Roscher, *Lexikon der Mythologie* : Mithras, Oromasdès. — Daremberg, Saglio, Pottier, *Dictionnaire des antiquités* : Mithras, Pantheus, Priapus, Sabazius, Satrapa, Sol, Syria dea. — Ruggiero, *Dizionario epigrafico* Attis, Cautes, Cantopates. — Hastings, *Dictionary of Religion* : Anahita, Art [mithraic], Architecture [mithraic].

Comptes-rendus et notices dans les *Bulletins de l'Académie*, la *Revue de l'Instruction publique*, la *Revue de philologie*, la *Revue archéologique* (1913), les *Bulletins des Musées royaux*, la *Berliner Philologische Wochenschrift* (1891), la *Deutsche Literaturzeitung* (1903), la *Revue de l'histoire des religions*, etc.



L. DE LA VALLÉE POUSSIN

(1892)

DE LA VALLÉE POUSSIN, *Louis-Étienne-Joseph-Marie*, né à Liège, le 1^r janvier 1869.

Humanités, Collège des R. P. Jésuites de Liège (Collège Saint-Servais).

Docteur en philosophie et lettres, Université de Liège, juillet 1888. — Docteur en langues orientales, Université de Louvain, juillet 1891 (thèse inédite : *la doctrine du salut dans le Bouddhisme postérieur*).

Élève titulaire de l'École des Hautes-Études; élève libre de l'Université de Leyde.

Chargé du cours de sanscrit à l'Université de Liège (août 1891); chargé du cours de sanscrit et, en partie, du cours de grammaire comparée du grec et du latin à l'Université de Gand (janvier 1892); chargé du cours entier de grammaire comparée et d'une partie des exercices philologiques sur la langue grecque au doctorat (1893); professeur extraordinaire à la Faculté de philosophie et lettres (mars 1896); autorisé à donner une conférence de sanscrit-tibétain (1897); professeur ordinaire (mai 1901).

Mémoire sur le *Bouddhisme du Népal*, couronné par l'Académie royale de Belgique (1896).

Correspondant de l'Académie royale de Belgique (classe des lettres, section histoire) mai 1910.

Chevalier de l'Ordre de Léopold (27 mars 1907). — Officier de l'Instruction publique de France (31 mai 1906).

PUBLICATIONS DE L. DE LA VALLÉE POUSSIN

I. TEXTES.

Svayambhupurana, dixième chapitre. Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, fasc. 9.

- Pāncakrama*, même collection, fasc. 16.
Ādikarmapradīpa, dans « Bouddhisme, Études et Matériaux ».
Bodhicaryāvataraṅjika, neuvième chapitre, *ibid.*
Bodhicaryāvavaraṅjika, edited with indices, etc. dans *Bibliotheca Indica*, 1903-1911.
Madhyamaka kārīkas, avec le commentaire de Candrakīrti, dans *Bibliotheca Buddhica*, complet en 7 fasc., 1903-1911.
Nyāyabindutīkā de Vinītadeva, texte tibétain, dans *Bibliotheca Indica*.
Madhyamakāvātara, texte tibétain dans *Bibliotheca Buddhica*, complet en 4 fasc. 1907-1911.
Mss. Cecil Bendall, *Journal Royal Asiatic Society*, 1907.
Documents sanscrits de la seconde mission Stein, *ibid.*, 1910-1912.

II. MÉMOIRES D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE BOUDDHIQUES.

- Bouddhisme, études et matériaux*. Bruxelles et Londres, 1891. 417 pp. 4^o.
Bouddhisme, opinions sur l'histoire de la dogmatique. Paris, 1909. 420 pp. oct.
Introduction à la pratique des futurs Bouddhas, poème de Çāntideva, trad. du sanscrit. Paris, 1907. 144 pp. oct.
Bouddhisme et Evangiles canoniques. *Revue biblique*, 1906.
L'histoire des religions de l'Inde et l'Apologétique. *Revue des Sc. Phil. & Théol.*, 1912.
Bouddhisme et Religions de l'Inde, dans *Christus*, pp. 220-298, et à part. Paris, 1912.
Madhyamakāvātara, traduit du tibétain. *Muséon*, 1907, 1910, 1911.
Traité en vingt vers de Maitreya, avec le commentaire de Vasubandhu, traduit du tibétain. *Muséon*, 1912.
Essai d'identification des stances de l'Udānavarga. *Journal Asiatique*, 1912.
Études de dogmatique bouddhique, dans *J.As.*, *J.R.A.S.*, *Muséon*. Négation de l'âme et doctrine de l'acte, 1902; Nouvelles recherches sur la doctrine de l'acte, 1903; Les cent dharmas, 1905; The three bodies of a *Buddha*, 1906, etc.
Bouddhisme d'après les sources brahmaniques, traduit du *Sarvadarçanasamgraha* (*Bauddhasiddhānta*); *Sawasiddhāntasamgraha*. *Muséon*, 1904.
Encyclopædia of Religion and Ethics, articles *Ages of the World*, *Adibuddha*, *Avalokiteçvara*, *Cosmology*, *Bodhisattva*, etc.
Divers : *Bouddhisme*, Notes et Bibliographie, 4 art. dans *Muséon*; *Buddhist Wheel of life from a new source*; *Four classes of Buddhist Tantras*, *Buddhist sūtras quoted by Brahmin authors*; *Vidyadharapitaka*, *Authority of the Buddhist Agamas*, etc. dans *J.R.A.S.*; *Une pratique des Tantras*, *Congrès Orientalistes Paris*; *Deux notes sur le Pratīyasamutpāda*, *Congrès d'Alger*; *Faith in Buddhism*, *Congrès d'Oxford*; *Contes Bouddhiques*, *Revue d'hist. des religions*.

III DIVERS.

- Impuretés et purifications dans l'Inde Antique*. Bruxelles, 1891.
Le Védisme. Paris, 1909.
Le Brahmanisme. Paris, 1910.
Religions de l'Inde. Paris, 1911 (dans Bricout, *Où en est l'histoire des religions*)
Collaboration au *Muséon*; *Musée belge*; *Bulletin bibl. du Musée belge*; *Mouvement Sociologique*; *Revue d'histoire et de littérature religieuses*; *Revue de l'histoire des religions*; *J. of the Buddhist Text Society*; *Revue pratique d'Apologétique*; *Études*; *Anthropos*, etc.

LÉON PREUD'HOMME

(1893)

PREUD'HOMME, *Léon*, né à Petigny, le 10 avril 1861, a fait ses études moyennes en partie sous des maîtres privés, en partie au Petit-Séminaire de Bastogne; a suivi les cours de la candidature et du doctorat en philosophie et lettres à l'Université de Gand; a été proclamé docteur en philosophie et lettres en juillet 1885.

Professeur au Collège communal de Tirlemont de 1885 à 1887, à l'Athénée royal de Charleroi de 1887 à 1890, à l'Athénée royal de Gand depuis 1890; chargé de faire dans la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand le cours d'exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque (candidature), par arrêté royal du 20 octobre 1893.

Distinctions scientifiques : Édition annotée de Cicéron, *de imperio Cn. Pompei*, couronnée par la Société pour le progrès des études philologiques et historiques, dans la séance du 8 avril 1893.

Réponse à la question : *Préparer une édition critique des "Vies des douze Césars," par Suétone* (Prix Joseph Gantrelle), couronnée par l'Académie royale de Belgique, dans la séance du 5 mai 1897.

Chevalier de l'Ordre de Léopold (1912).

PUBLICATIONS DE LÉON PREUD'HOMME

M. Tulli Ciceronis de imperio Cn. Pompei ad Quirites oratio. Texte revu et annoté. Gand, H. Engelcke, 1893.

Trois études sur l'histoire du texte de Suétone *de vita Caesarum*. Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1902, pp. 299 à 328; *ibid.*, pp. 544 à 551; Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, in-8, 1904, pp. 1 à 96.

Notes sur Suétone, dans *Mélanges Paul Fredericq*, pp. 43 à 49. Bruxelles, H. Lamertin, 1904.

C. Suetoni Tranquilli de vita Cæsarum libri VIII, recensuit Leo Preudhomme.
Groningæ, in ædibus J. B. Wolters, MCMVI.

Collaboration au *Thesaurus linguæ latinæ*.



J. BIDEZ

(1895)

BIDEZ, *Joseph*, né à Frameries, le 9 avril 1867, a fait ses études moyennes à Bonne-Espérance lez-Binche, et ses études supérieures à l'Université de Liège.

Docteur en philosophie et lettres le 9 octobre 1888; docteur en droit le 25 février 1891; docteur spécial en philologie classique de l'Université de Gand, le 13 novembre 1894 (sujet de la dissertation : *la Biographie d'Empédocle*); a fait un séjour à l'Université de Berlin; a été chargé par un arrêté royal du 19 février 1895 de faire, dans la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, le cours de traduction à livre ouvert d'un texte grec et d'explication d'un auteur grec (candidature) et les cours de traduction à livre ouvert d'un texte grec et d'explication approfondie d'auteurs grecs, d'histoire de la littérature grecque, et d'exercices philologiques sur la langue grecque (partim) au doctorat; nommé professeur extraordinaire le 3 octobre 1902, et professeur ordinaire le 7 octobre 1907. —

A obtenu de l'Académie royale de Belgique le prix Gantrelle pour la VII^e période (Mémoire sur les doctrines des Chaldéens et l'influence de celles-ci sur l'antiquité gréco-romaine) et pour la VIII^e période (Recueil critique des fragments philosophiques de Porphyre le néo-platonicien). —

Nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 22 mai 1912.

PUBLICATIONS DE J. BIDEZ

Fous ou criminels. Revue de Belgique, 15 avril 1889.

La Biographie d'Empédocle. Recueil de travaux publiés par la Faculté, etc., fasc. 12. Gand, Engelcke, 1894.

Observations sur quelques fragments d'Empédocle et de Parménide. Archiv für Geschichte der Philosophie, Bd. IX, fasc. 2 et 3.

Une copie de la chronique de Georges le Moine. Byzantinische Zeitschrift, 1898, p. 285.

Les découvertes récentes de Papyrus. Bibliographe moderne, 1899, nos 4-5.

Description d'un manuscrit hagiographique grec palimpseste. Bulletins de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres, 1900, n° 7.

Deux vies grecques inédites de Paul de Thèbes, publiées avec une introduction. Recueil de travaux etc., fasc. 25. Gand, Vuylsteke, 1900.

M. de Wilamowitz-Möllendorff et la question du grec. Revue de l'Instruction publique en Belgique, 1901, n° 1.

Un passage de Julien. Ibid., n° 3.

Ad oracula chaldaica. Revue de Philologie, avril 1902.

Sur diverses citations, et notamment sur trois passages de Malalas, etc. Byzantinische Zeitschrift, 1902, pp. 388 et suiv.

Un faux dieu des oracles chaldaïques. Revue de Philologie, janvier, 1903.

Fragments nouveaux de Sotérichos. Ibid.

Bérose et la grande année. Dans *Mélanges Paul Fredericq*, Bruxelles, 1904, p. 9 et suiv.

Notes sur les lettres de l'empereur Julien. Bulletins de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres, 1904, n° 8.

Κρόνου ou 'Ηλίου ἀστήρ? Revue de Philologie, octobre 1905.

Psellus et le commentaire du Timée de Proclus. Ibid.

Fragments d'un philosophe ou d'un rhéteur grec inconnu. Ibid., juillet 1906.

La tradition manuscrite de Sozomène et la tripartite de Théodore le Lecteur, Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur. Bd XXXII, Heft 2^b, Leipzig, Hinrichs, 1908.

En collaboration avec M. F. CUMONT : *Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien.* Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, 1898, t. LVII.

En collaboration avec M. L. PARMENTIER : *Notes sur quelques manuscrits de Patmos.* Revue de philologie, avril-juin 1896.

De la place de Nicéphore Callistos Xanthopoulos dans la tradition manuscrite d'Evagrius. Revue de l'Instruction publique en Belgique, 1897, n° 3.

La tradition manuscrite de la vie de S. Théodose par Théodore, etc. Byzantinische Zeitschrift, 1897, p. 357 et suiv.

Un séjour à Patmos. Gand, Engelcke.

The ecclesiastical history of Evagrius, with the scholia. Londres, Methuen, 1898.

Collaboration à la *Revue critique d'histoire et de littérature* et à la *Revue de l'Instruction publique en Belgique.*



ALPHONSE ROERSCH

(1895)

ROERSCH, *Alphonse-Louis*, né à Liège, le 3 novembre 1870.

Études moyennes : Athénée royal de Liège.

Études supérieures : Université de Liège. — Docteur en philosophie et lettres, 3 juillet 1891. — Candidat en droit, 10 octobre 1892.

Premier en philologie classique au Concours universitaire de 1891-1892. Sujet du mémoire : *Histoire de la Constitution d'Athènes*.

Études à Paris, en 1892-1893, au Collège de France, à la Faculté des lettres et à l'École pratique des Hautes-Études (diplôme d'élève titulaire de l'École pratique des Hautes-Études, section des sciences philologiques et historiques, 14 novembre 1893). Études à Berlin, en 1893-1894, à la Faculté de philosophie et à l'« Institut für Altertumskunde ». — Séjour en Grèce en 1902.

Nommé chargé de cours à l'Université de Gand, par arrêté royal du 19 février 1895; professeur ordinaire, par arrêté royal du 7 octobre 1907.

Attributions. Chargé successivement des cours ci-après : Histoire politique de l'Antiquité, 1^e partie : histoire grecque (19 février 1895). — Antiquités grecques (19 février 1895). — Épigraphie grecque (19 février 1895). — Histoire politique de de l'Antiquité, 2^e partie : histoire romaine (30 novembre 1911). — Exercices historiques, en partage (31 janvier 1912). — Critique historique et application à une période de l'histoire (31 janvier 1912).

Lauréat de l'Académie royale de Belgique. Prix de Stassart, VIII^e période (en partage avec M. Victor Chauvin).

Chevalier de la Légion d'Honneur, 22 septembre 1911 (à la

suite de l'exposition d'art ancien : L'Art belge au XVII^e siècle). — Chevalier de l'Ordre de Léopold, 22 mai 1912.

PUBLICATIONS D'ALPHONSE ROERSCH

Correspondance inédite de Loëus, abbé d'Eversham, publiée avec une introduction et des notes. Gand, A. Siffer, 1898. In-8°.

L. Roersch et P. Thomas, Éléments de Grammaire grecque. 3^e édition revue et corrigée par P. THOMAS et ALPH. ROERSCH. Gand, V^o H. Engelcke, 1899. In-8°.

Étude sur la vie et les travaux de Nicolas Clénard. Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, Hayez, 1900. In-8°. En collaboration avec M. VICTOR CHAUVIN, professeur à l'Université de Liège.

Chr. Ischyrius, Homulus. Texte latin publié avec une introduction et des notes. Gand-Anvers, Librairie néerlandaise, 1903. In-8°.

Fêtes du 75^e anniversaire de l'Indépendance nationale. Comité de la Flandre Orientale, Adresse au Roi. Gand, Vanderpoorten, 1905. Brochure in-folio.

La fonction économique du port de Délos. Les Ports et leur fonction économique. Bruxelles, 1907, t. II, pp. 27-54. In-8°.

Le port de Pouzzoles dans l'antiquité. Les Ports et leur fonction économique. Bruxelles, 1909, t. IV, pp. 123-143. In-8°.

La philologie classique en Belgique de 1817 à 1905. Le Mouvement scientifique en Belgique. Bruxelles, Schepens, 1907, t. II, pp. 185-207. Avec nombreuses illustrations. In-4°.

Catalogue de l'Exposition d'art ancien : L'art belge au XVII^e siècle. Documents littéraires et scientifiques, pp. 336-349. — Sciences et lettres, pp. 362 et suiv. Bruxelles, Van Oest, 1910. In-8°.

L'Humanisme belge à l'époque de la Renaissance. Études et portraits. Bruxelles, G. Van Oest, 1910. In-8°.

Les sciences et les lettres au XVII^e siècle. Trésor de l'art belge au XVII^e siècle. Bruxelles, Van Oest, 1912, t. II, pp. 259-272. Avec quatre planches. In-folio.

ARTICLES ET TRAVAUX DIVERS.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen (Brunswick).

Elckerlyc — Everyman — Homulus — Hekastus. Band 113. Heft 1-2.

Bibliotheca Belgica.

Bibliographie générale des Pays-Bas publiée sous la direction de F. VAN DER HAEGHEN et R. VAN DEN BERGHE avec la collaboration de V. VAN DER HAEGHEN et ALPHONSE ROERSCH. Gand, C. Vyt. — Collaboration aux fascicules 153 et suivants de la 2^e série. Principales notices : S. Ogier, J. Papa, P. de Ponte, F. Pirouille, Erycius Puteanus, Robert Gaguin, J. Despauterius.

Bibliothèque de l'École pratique des Hautes-Études de Paris.

Collaboration au 102^e fascicule. *Plauti Amphitruo edidit L. Havet cum discipulis*. Paris, Champion, 1895. In-8°.

Biographie Nationale publiée par l'Académie royale de Belgique.

Notices : Macropedius, Georges. — Malapert, Charles. — de Marbays, Gérard. — Marinus, Jacques. — Massaeus, Chrétien. — Mattard, Pierre. — Mayerius, Jean. — Mayus, Jacques. — Meganck, Pierre. — Milon d'Elnon. — Modius, François. — Moschus, François. — Murrnellius, Johannes. — Musenus, Josse. —

Nanninck, Pierre. — Nicolas de Mamer. —

Ogier, Simon. —

Pallantia, Anna. — Paludanus, de Cassel. — Paludanus, de Tournai. — Pantin, Guillaume. — Pantin, Pierre. — Papa, Jacques. — Papeus, Petrus. — Pelgröm, Simon. — Periander, Gilles. — Philenus, Henri. — Philicinus, Pierre. — Pighius, Étienne. — Pileus, Louis. — Pirouël, Frédéric. — Pirouille, François. — Plateanus, Pierre. — Plateau, Louis. — van de Poele, Robert. — Pontanus, Liévin. — Pontanus, Petrus. — Potmans, Paul. — Puteanus, Erycius. — Putschius, Elie. —

Quercentius, Robert. —

de Raedt, Nicolas. — Ransonnet, S.-M.-F. — van Ravesteyn, Josse. — de Rees, G.-F. — Rescius, Rutger. — Reymarius, Augustin. — van Roel, Conrad. — Roger, Jacques. — Rotarius, Jacques, de Bochout. — Rotarius, Jacques, de Liège. — de Roulers, Adrien. — Roulez, Joseph. — Royen, Gilles. — de Rycke, Guillaume. —

Bulletin de la Société des Antiquaires de Morinie (Saint-Omer).

La Bibliothèque de François Modius et de Richard de Pan, 192^e livraison, 1900.

Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.

Correspondance inédite du chartreux Laevinus Ammonius, 1901.

Correspondance de Nicolas Olahus, 1904.

Rapports sur les travaux de la Société pendant les années 1905 et 1907.

Le nom du grammairien Despauterius, 1912.

Bulletin de la Société liégeoise de Bibliographie (Liège).

Liste par ordre méthodique des publications de Louis Roersch, 1892. Reproduite dans l'Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1893.

Une description de la ville de Liège au XVI^e siècle, 1892.

Bulletin de la Société pour le progrès des Études philologiques et historiques (Bruxelles)

Le Polyphème d'Érasme, 1910.

Gand XX^e siècle (Gand).

Ferdinand van der Haeghen et les Amis de la Bibliothèque, 1910.

Le magasin littéraire et scientifique (Gand).

Nos hellénistes flamands au XVI^e siècle, 1895.

Les inscriptions de la Grèce ancienne, 1896.

Mélanges Émile Picot.

Soixante-six lettres inédites d'Érasme.

Mélanges Godefroid Kurth.

De Gand à Rome en 1624. T. II, pp. 239-250.

Le Musée Belge. Revue de philologie classique (Louvain).

- Étude sur Philochore. Trois articles, 1896.
 Détails sur la vie d'Ischyrius, 1899.
 Bacchylides et les poètes néo-latins, 1899.
 Où naquit Janus-Meherus Palmerius, 1901.
 Bulletin d'épigraphie et d'institutions grecques. Six articles. 1899 et années suivantes. En collaboration avec MM. les Professeurs H. FRANCOY et J. SÉNÉCIER.
 Une lettre inédite de Nicolas Clénard, 1902. En collaboration avec M. le Professeur V. CHAUVIN.
 L'Asklepieion de Kos. Bulletin, 1904.
 Les fouilles de Troie. Bulletin, 1905.
 Notice sur J.-M.-E. Feys. Bulletin, 1906.
 Particularités concernant Modius. 1908.
 La vie universitaire au XVI^e siècle à Louvain. Bulletin, 1908.
 Prospectus du XVI^e siècle. Bulletin, 1911.
 Lipsiana, 1912.

Revue des Bibliothèques (Paris).

- J. Badius Ascensius Gandensis, 1909.
 Lettres adressées à l'imprimeur Barthélemy De Grave de Louvain, 1912.

Revue des Études rabelaisiennes (Paris).

- Le Collège de Montaigu et les cuistres, 1910.

Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes (Paris).

- Revue des revues de philologie classique. Neuf articles, 1904-1912.

Revue des questions scientifiques (Louvain).

- Le port de Délos, 1907.
 Le port de Pouzzoles, 1909.

Revue Générale (Bruxelles).

- Les fouilles de Priène, 1900.
 L'industrie dans la Grèce ancienne, 1902.
 Les fouilles de Knossos, 1903.
 Les humanistes belges de la Renaissance, 1906.
 Un bon ouvrier de la Renaissance. Rescius, 1906.
 Les aventures d'un gentilhomme flamand. François de Maulde, 1907.
 Comment on devient Bouddha, 1903.
 Autour d'Érasme et de Rabelais, 1909.

Le mouvement scientifique en Belgique, 1909.

Les voyages du cardinal d'Aragon, 1909.

Le Polyphème d'Érasme, 1910.

III. COMPTES RENDUS.

Collaboration aux revues suivantes : *Archives Belges* (Liège). — *Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée Belge* (Louvain). — *Revue bibliographique belge* (Bruxelles). — *Revue Critique* (Paris). — *Revue Générale* (Bruxelles). — *Revue d'histoire ecclésiastique* (Louvain). — *Revue des Bibliothèques* (Paris). — *Zeitschrift für vergleichende Litteraturgeschichte* (Berlin).

WILLEM DE VREESE

(1895)

DE VREESE, *Willem-Lodewijk*, né à Gand, le 18 janvier 1869. Elève de l'école communale n° 1 de Gand, d'où il sortit « primus » (médaille) en 1881; suivit les cours de l'Académie de dessin en 1880 et 1881, où il remporta le 1^r prix (médaille) dans la classe de figure antique.

Fit ses études moyennes à l'Athénée royal de Gand. Lauréat au concours général, pour le néerlandais, en 1887.

Inscrit comme élève aux sections normales flamandes en 1887; passa avec ces sections à l'Université de Gand; proclamé docteur en philosophie et lettres, avec grande distinction ⁽¹⁾, le 12 juillet 1891, après défense d'une thèse, intitulée *Boendale-studiën*.

Nommé, trois mois plus tôt, le 15 avril 1891, rédacteur du Grand Dictionnaire Néerlandais (*Woordenboek der Nederlandsche Taal*) du Prof. M. de Vries à Leyde (Hollande).

Parti pour Leyde le 31 août 1891, il y suivit encore pendant deux ans les cours de MM. de Vries, Verdam, Cosijn, Fruin et Kern.

Chargé de faire à l'Université de Gand, le 30 septembre 1895, en remplacement de M. J. Micheels, les cours d'explication d'auteurs flamands modernes, et traduction à livre ouvert; en outre le 30 septembre 1896, le cours d'explication approfondie d'auteurs flamands du moyen âge.

Chargé de faire le cours de langue flamande à l'École de Commerce annexée à l'Université, le 22 janvier 1907; déchargé de ce cours le 30 novembre 1911.

Professeur ordinaire le 30 mai 1911; Bibliothécaire en chef

(1) C'est à tort qu'il est dit, dans la *Revue de l'Instruction publique*, t. 47 (1904), p. 283 « avec distinction. »

de l'Université le 29 septembre 1911. Conservateur des bibliothèques des séminaires de la Faculté de philosophie et lettres depuis 1907.

Couronné trois fois par l'Académie royale flamande :

1893. *Klankleer van de taal van Jan van Ruusbroec.*

1894. *Werkwoorden door samenstellende afleiding gevormd.*

1894. *Gallicismen in het Zuidnederlandsch.*

Nommé membre correspondant de l'Académie royale flamande le 17 juin 1896; membre effectif le 16 juillet 1902; vice-directeur de cette compagnie en 1908, directeur en 1909.

Membre de la *Société de littérature néerlandaise* à Leyde, du *Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen* à Middelburg, membre honoraire de la *Société d'Émulation* de Bruges, etc.

Chevalier de l'Ordre de Léopold, 14 novembre 1908.

PUBLICATIONS DE WILLEM DE VREESE

1886. *W.-J.-A. Jonckbloet (1817-1885)*. Het Volksbelang, April-Mei 1886 (4 feulletons).
1887. *Multatuli (1820-1887)*. Ter nagedachtenis. — *Hou ende Trou*. Letterkundig Bijblad van het Volksbelang van 6 Maart 1887.
1890. *Matthijs de Vries*. Naar aanleiding van zijn veertigjarige ambtsvervulling. Almanak van het T. S. G. 't Zal wel Gaan, 1890, blz. 119-160.
1890. *Het Woordenboek der Nederlandsche Taal*, dl. X, afl. 10, bewerkt door Dr A. KLUYVER. Volksbelang, 20 Sept. 1890.
- 1890-1891. *Zuidnederlandsche Taal- en Letterkundige Wetenschap*. Nederlandsch Museum, 1890, I, blz. 53-80; 285-320; II, 5-49; 73-106; 333-364; 1891, I, 102-123; 212-230; 329-349.
1891. Boekbeoordeeling van : F.-A. STOETT, *Beknopte Middelnederlandsche Spraakleer. Etymologie*. Nederlandsch Museum, 1891, I, blz. 64-66.
1891. Boekbeoordeeling van : *Karel ende Elegast*. Opnieuw uitgegeven door Dr E.-T. KUIJPER. Amsterdam, 1891. Nederlandsch Museum, 1891, II, blz. 181-188.
1891. Boekbeoordeeling van : FRANS VANDEN WEGHE, *De Plaats van Aalbrecht Rodenbach in de West-Vlaamsche Taal- en Letterbeweging*, 1890. Nederlandsch Museum, 1891, I, blz. 184-190.
1891. *Nederlandsche drukken van den Sidrac*. Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde, 1891, blz. 33-39.
1891. *Leven van Sinte Amand*. Ibid., blz. 158-159.
1891. *Het Woordenboek der Nederlandsche Taal*. Volksbelang, 1891, n° 8 (21 Feb. 1891).
1891. *Den Blyden Uytvaart der Philosophie, gehouden in het convent... tot Ghendt, op den 14 Mey 1686*. Almanak van het T. S. G. 't Zal wel Gaan, voor 1891, blz. 162-176.
1891. *Jozef Vercoullie*. Ibid., blz. 103-108.

1891. *Woordenboek der Nederlandsche Taal*. Dl. X, afl. 12 (samen met Dr A. KLUYVER en Dr C.-C. UHLENBECK). Leiden, November 1891, gr. in-8°.
1892. *Middelnederlandsche Fragmenten*. Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde, 1892, blz. 63-71.
1892. *Een nieuw fragment van Valentyn en Nameloos*. Ibid., blz. 140-162.
1892. *Woordenboek der Nederlandsche Taal*. Dl. X, afl. 13 (als boven). Leiden, April 1892.
1892. *Aan de Redactie van de Nederlandsche Dicht- en Kunsthalle*. Nederlandsche Dicht- en Kunsthalle, 14^e jaargang (1891-1892), blz. 561-576.
1892. *Matthias de Vries*. In Memoriam. Volksbelang, 1892, n^o 34; ook overgenomen in Nederlandsch Museum, 1892, I, blz. 257-262.
1892. *Woordenboek der Nederlandsche Taal*. Dl. X, afl. 14 (samen met Dr A. KLUYVER). Leiden, November 1892.
1893. *C. Huygens*. Nieuwe uitgave van zijne gedichten door Dr J. A. WORP. Nederlandsch Museum, 1893, II, blz. 106-120; 152-162.
1893. *Houwaert's Plagiaat*. Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde, 1893, blz. 206-222.
1893. *Woordenboek der Nederlandsche Taal*. Dl. X, afl. 15 (als boven). Leiden, Nov. 1893.
1893. *Over de handschriften van den Dietschen Doctrinael en van den Wapene Martyn*. Het Belfort, 1893, II, blz. 218-219.
1893. *Sec(k), sick*. Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde. 1893, blz. 289-299.
1893. *Karel Stallaert*. In Memoriam. Leidsche Dagblad, 5 December 1893.
1894. *Kleine Tekstverbeteringen*. Rinclus 988; Vergi 502; Vergi-Fr. 12; Ruusbroec 1,47; 1,72; 1,90; 1,126; 1,127; Troyen 4779. Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde. 1894, blz. 73-76.
1894. *Jacques van Maerlant*. Biographie Nationale, t. XIII, col. 64-119.
1894. *Boendale's Sterfjaar*. Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde. 1894, blz. 157.
1894. *Nieuwe Middelnederlandsche Fragmenten*. I. *Een ghenoechlijke historie van Gaver Capeel*; II. *Fragmenten eener volksuitgave van den roman van Jonathas en Roseffere*. Ibid., blz. 235-255.
1894. *Collatie van Maerlant's Kerken Clage*. Ibid., blz. 256.
1894. *Middelnederlandsche Geneeskundige Recepten en Tractaten, Zegeningen en Tooverformules*. Uitgegeven door Dr WILLEM DE VREESE. 1^e aflevering. Gent, A. Siffer, 1894. 142 blz. gr. in-8°.
1894. Boekaankondiging : MATTHIJS DE VRIES. *Verspreide taalkundige Opstellen*. Volksbelang, 1894, n^o 45.
1894. *Sint Augustijns Regule in Dietsche*. Met een fragment der *Bediedenis*, uitgegeven door Dr WILLEM DE VREESE. Het Belfort, 1894, II, blz. 5-15, 98-116, 165-173.
1894. *Taalpolitie*. Het Belfort, 1894, II, blz. 335-337.
1894. *Woordenboek der Nederlandsche Taal*. Deel XI, afl. I. Leiden, October 1894.
1895. Sp. II⁴, 22, 80. *Tekstcritiek*. Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde, 1895, blz. 7.

1894. *Nieuwe Middelnederlandsche Fragmenten. III. Fragment van eene zestiende eeuw-
sche uitgave van het Volksboek van den Ridder metter zwane.* Ibid., blz. 38-52.
1894. *Ledikant.* Ibid., blz. 93.
1894. *Nieuwe Middelnederlandsche Fragmenten. IV. Fragment van eene berijmde
geschiedenis van Barlaam en Josaphat?* Ibid., blz. 168-172.
1894. *Dit zijn de X gheboden ons Heeren.* Ibid., blz. 181.
1894. *Nieuwe Middelnederlandsche Fragmenten. V. Middelnederlandsche minne-
dichten.* Ibid., blz. 260-264.
1894. *Gewezen.* Ibid., blz. 287-289.
1894. *Non fortse.* Ibid., blz. 290-292.
1894. Boekbeoordeeling van : H. JELLINGHAUS, *Die niederländischen Volksmundarten.
Nach den Aufzeichnungen der Niederländer.* Leipzig, 1892. Nederlandsch Museum,
40^e deel, 1894-1895, blz. 152-163.
1894. *Martin van Torhout.* Biographie Nationale, t. XIII, col. 896-897.
1894. *Een spel van sinne van Charon de helsche schippere (1551).* Uitgegeven door
Dr W.-L. DE VREESE. Antwerpen, L. de la Montagne, 1895, 57 blz. in-8^o.
1894. *Taalpolitie.* Het Belfort, 1895, I, blz. 203-208.
1894. *Nederlandsche Volksboeken.* Museum, Maandblad voor Philologie en Geschie-
denis, III, (1895), blz. 184-186.
- 1895-1896. *Bijdragen tot de kennis van het leven en de werken van Jan van Ruus-
broec,* uitgegeven en toegelicht door Dr W.-L. DE VREESE. Gent, A. Siffer, 1896. 77 blz.
in-8^o, overgedrukt uit Het Belfort, 1895, II, blz. 5-20, 102-113, 169-181, en 1896, I,
blz. 37-67, 95-101, 188-196.
1896. *Eene nieuwe geschiedenis der Fransche Letterkunde.* Volksbelang, 25^{en} April 1896,
n^o 17.
1896. *Nieuwe Middelnederlandsche Fragmenten. VI. Fragment van eene berijmde
Romeinsche geschiedenis. VII. Fragment van eene uitgave van het Volksboek van Floris
ende Blancefloer uit het begin der 16^e eeuw. VIII. Twee nieuwe Malegijsfragmenten.*
Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde, 1896, blz. 73-78; 277-307.
1896. *Nog de borstplaten der Gentsche Stadsmuziekanten.* Het Belfort, 1896, I,
blz. 222-223.
1896. *Van der Schueren's Teuthonista,* opnieuw uitgegeven. Ibid., blz. 395-402.
1896. Boekbeoordeeling van : *Friedrich Ludwig Stamm's Ulfilas. Neunte Aufl. Pader-
born,* 1896. Ibid., II, blz. 72-73.
1896. *De achttiende October 1896 in de Koninklijke Vlaamsche Academie.* Ibid.,
blz. 292-296.
1896. *De Koninklijke Vlaamsche Academie en de liberale partij.* Ibid., blz. 301-313;
verg. blz. 391-392.
1896. *Woordenboek der Nederlandsche Taal.* DI. XI, 2^e aflevering. Leiden, Aug. 1896.
1896. *Een spel van Sinne van Charon, de helsche schippere (1551).* Uitgegeven en
toegelicht door Dr W.-L. DE VREESE. Tweede druk. Antwerpen, L. de la Montagne.
1896, 68 blz., in-8^o.
1897. Verslag over de prijsvraag : *De vormen van het werkwoord in het Oudfriesch.*
Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1897, blz. 216-218.
1897. Verslag over de prijsvraag : *Verouderde woorden bij Kiliaan.* Ibid., blz. 228-255.
1897. *Gabriel Meurier.* Biographie Nationale, t. XIV, col. 700-763.

1896. *Vondeliana. J. van Lennep's uitgave, "herzien en bijgewerkt", door J.-W. UNGER.* Dietsche Warande, 1896, blz. 629-635; 1897, 603-643.

1898. *Nieuwe Middelnederlandsche Fragmenten. IX. Drie nieuwe fragmenten van dan Spiegel Historiael.* Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde, 1898, blz. 200-222.

1898. *Over de oude woordenboeken onzer taal.* Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1898, blz. 97-103.

1898. Verslag over de prijsvraag: *Eene taalkundige studie over het middelnederlandsch proza.* Ibid., blz. 159-173.

1898. *Over Cornelis Everaert.* Ibid., blz. 432-441.

1898. *Verslag over den Driejaarlijkschen prijskamp voor Nederlandsche Tooneel-letterkunde (XIV^e tijdvak).* Staatsblad, 1898, blz. 3076-3078; overgenomen in de Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1898, blz. 386-403.

1898. Boekbeoordeeling van: E. DISCAILLES, *Charles Rogier (1800-1885) d'après des documents inédits.* Bruxelles, J. Lebègue et C^{ie}, 1892-1895, 4 vol. Museum, maandblad voor philologie en geschiedenis, 6^e jaargang, Augustus-September, 1898.

1898. *Van Swighen. Eene collatie van Jan Brinckerinck.* Het Belfort, 1898, I, blz. 230-235.

1898. Boekbeoordeeling van: *Het leemen Wagentje.* Indisch tooneelspel uit sanskrit en prakrit in het Nederlandsch vertaald door J. H. Vogel. Amsterdam, 1897, Ibid., blz. 276-277.

1899. *De Spelen van Cornelis Everaert.* Het Belfort, 1899, I, blz. 67-71.

1899. *Woordenboek der Nederlandsche Taal.* Ibid., blz. 76-77.

1899. *Een nieuwe leerstoel te Amsterdam.* Ibid., blz. 86-87.

1899. *Hoe zou een "école payante" in het Nederlandsch wel heeten?* Ibid., blz. 150-151.

1899. *Nog eens "Betalende school".* Ibid., blz. 361-367.

1899. Boekbeoordeeling van: *Veelderhande Geneuchlijcke Dichten, Tafelspelen ende Refereynen.* Opnieuw uitgegeven vanwege de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden. Leiden, 1899. Ibid., II, blz. 380-381.

1899. Boekbeoordaeling van: *Opstellen over Spelling en Verbuiging,* door D^r R.-A. KOLLEWYN. Amsterdam, 1899. Ibid., blz. 381.

1899. *Galicismen in het Zuidnederlandsch.* Proeve van Taalzuivering, door de Koninklijke Vlaamsche Academie met goud bekroond. Gent, A. Siffer, 1899. LXVIII-662 blz. gr. in-8^o.

1900. *Taalzuiveraar's Borstwering.* Gent, A. Siffer. 260 blz. in-8^o.

1900. *De Handschriften van Jan van Ruusbroec's werken.* Eerste stuk. Gent, A. Siffer. 458 blz. gr. in-8^o.

1900. *Over Middelnederlandsche Handschriftkunde in verband met Taal- en Letterkunde.* Voordracht uitgesproken op het tweede Nederlandsch Philologencongres, gehouden te Leiden. Taal en Letteren, 1900, blz. 337-348.

1900. Verslag over: L. Willems, *Over de uitgaven van 1626 en 1638 der Sinnebeelden van Zevécote.* Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1900, blz. 217-218.

1900. *Verslag over het tweede Nederlandsch Philologen Congres.* Ibid., blz. 497-505.

1900. Verslag over: D^r A.-J.-J. en M. G.-E.-A. VAN DE VELDE, *Liber aggregationis seu liber secretorum de virtutibus herbarum, lapidum et animalium,* met Nederlandsche vertaling vermoedelijk in 1551 te Leiden gedrukt. Ibid., blz. 535-545.

1900. *Philippe Numan.* Biographie Nationale, t. XVI, col. 1-11.

1901. *Levensbericht van Th. J. J. Arnold*. Gent, A. Siffer, 1901, 108 blz. in-8°.
1901. Verslag over de prijsvraag : *Handboek voor de Germaansche Goden- en Hel- denleer*. Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1901, I, blz. 363-406.
1901. Verslag over het werk : D^r A.-J.-J. VAN DE VELDE, *Repertorium van de geschriften over de voedingsmiddelen gedurende het jaar 1900* verschenen. Ibid., II, blz. 20-21.
1901. *Nieuwe Middelnederlandsche Fragmenten*. X. *Eene nog onbekende "Twistsprake"*. XI. *Fragment eener vertaling der Disticha Catonis*, gedrukt door Jan Brito. Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde. Dl. 19, blz. 269-288.
1901. *Middelnederlandsche geestelijke gedichten, liederen en rijmen* (met een facsimile). Ibid., blz. 289-324.
1901. *Koek en ei*. Ibid., dl. 20, blz. 246.
1901. *Middelnederlandsche geestelijke gedichten, liederen en rijmen*. Vervolg. Ibid., dl. 20, blz. 249-290.
1902. *Jean-Baptiste Onraet*. Biographie Nationale, t. XVII, col. 191-192.
1902. *Penninc*. Ibid., t. XVII, col. 892-895.
1902. *Levensbericht van M. F.-A.-G. Campbell*. Gent, A. Siffer, 1902, 29 blz. in-8°.
1902. *Het Woordenboek der Nederlandsche Taal en de critiek in Zuid-Nederland*. Gent, A. Siffer, 159 blz. in-8°.
1902. *Nogmaals het Woordenboek der Nederlandsche Taal en de critiek in Zuid-Nederland*. Gent, A. Siffer, 1902, 77 blz. in-8°.
1902. *De Handschriften van Jan van Ruusbroec's werken*. Tweede stuk, eerste aflevering. Gent, A. Siffer, 1902, 242 blz. in-8°.
1902. Verslag over het werk : *Overzicht van de meest voorkomende misslagen bij het gebruiken van de Nederlandsche Taal door A. C. M.* Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1902, dl. 2, blz. 158-166.
1902. *Over eene Bibliotheca Neerlandica Manuscripta*. Gent, A. Siffer, 1903, 46 blz. in-8° (overdruk uit de Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1902, dl. 2, blz. 205-250.)
1903. Verslag over de prijsvraag : *Eene vergelijkende klank- en vormleer der verschillende Middelvlaamsche dialecten, zooals die uit oorkonden kan opgemaakt worden*. Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1903, dl. 1, blz. 169-174.
1903. Boekaankondiging van : C. LECOUTERE, *Oudindische Romans en Vertellingen*. Ibid., dl. 2, blz. 200-201.
1903. *Eene Bibliotheca Neerlandica Manuscripta*. Taal en Letteren, dl. 13, blz. 271-286.
1903. *De Dietsche Boeken van 't Rooklooster omstreeks het jaar 1400*. Album-Kern. Leiden, 1903, blz. 397-403, in-4°.
1903. *Onze middeleeuwsche binders en hun werk*. Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekwezen, dl. 1, blz. 55-58.
1903. *Het Zapon. Een nieuw middel om handschriften en boeken te herstellen en tegen vernietiging te vrijwaren*. Ibid., dl. 1, blz. 69-82.
1903. *Eene Bibliotheca Neerlandica Manuscripta*. Ibid., dl. 1, blz. 117-128.
1903. *Geeraard van Woelbosch. Een Gentsch "scriver", en boekbinder uit de 15^e eeuw*. Ibid., dl. 1, blz. 223-228.

1903. Kleinigheden : 1. *Lijtcoop*. 2. *Hares*. 3. *Beschepen, Bescheepdag*. 4. *Tineel*. (Kronijk van Vlaenderen, 2, 233). 5. *Toespelingen op den Reinaert*. 6. *Namen en zinspreuken*. Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde, dl. 22, blz. 72-78.
1903. *'t Alleluia is geleid*. Ibid., blz. 79-80.
1904. Boekbeoordeeling van : F. J. Kleemeier. *Handbuch der Bibliographie*. Wien, 1903. Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekwezen, dl. 2, blz. 51-52.
1904. *Taalstudie in Vlaanderen in de 19^e eeuw*. Neerlandia, 1904, blz. 86-88.
1904. Verslag over de prijsvraag : *Handleiding tot de studie van het archief eener Vlaamsche gemeente*. Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1904, dl. 2, blz. 282-298.
1904. *Bloccius (Pieter)*. Leven en werken der Zuidnederlandsche schrijvers, blz. 101-106. (2^e Aflevering. Gent, A. Siffer, 1904).
1904. *Boendale (Jan)*. Ibid., blz. 115-117.
1904. *Een schoon historie van Turias ende Floreta*, seer ghenuechlijk om lesen. Hoe Turias die schoone Floreta ontschaecte ende hoe hy namaels Coninck van Persien ghecroont werdt. Naar den Antwerpschen druk ... uit het jaar 1554 uitgegeven door Dr C. LECOUTERE en Dr W.-L. DE VREESE. Leiden, 1904, 86 blz. in-8^o.
1905. *Brief van een Gentenaar aan de Kaap*, a^o 1720. Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1905, blz. 104-110.
1905. Verslag over het werk : P.-J. Du Toit. *Afrikaansche Studies*. Ibid., blz. 128-130.
1905. Verslag over de prijsvraag : *Een Onomasticon of lijst van persoonsnamen der Middelnederlandsche Letterkunde*. Ibid., blz. 189-201.
1905. *De Gedenkstukken onzer Middeleeuwsche Letterkunde*. Rede uitgesproken op de plechtige vergadering den 29^{sten} Juni 1905. Ibid., blz. 431-448.
1905. Verslag over het werk : *Een fragment van Maerlant's Wapene Martyn*, door Edw. GAILLIARD. Ibid., blz. 561-562.
1906. Toespraak op het zevende Vlaamsche Studentencongres. *Handelingen van het zevende Studentencongres voor de vervlaamsching der Gentsche Hoogeschool*. Gent, 1906, blz. 128-133; *De Vlaamsche Strijd*, 1906, n^o 3.
1906. Verslag over het werk : Dr E. ULRIX, *De Germaansche elementen der Romaansche talen*. Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1906, blz. 122-127 en blz. 402-403.
1906. Verslag over het werk : Dr A.-J.-J. VAN DE VELDE, *Over melk en melkvervalsching*. Ibid., 1906, blz. 262-264.
1906. Verslag over het werk : J. VANNÉRUS, *Keure der wollewevers van Diest uit 1333*. Ibid., 1906, blz. 675-676.
1906. Verslag over het werk : G. SEGERS, *Onze Taal in het Middelbaar Onderwijs*. Ibid., 1906, blz. 904.
1906. *Handleiding voor het aankweeken van het Geheugen*, door J.-J. VAN BIERVLIET. Uit het Fransch vertaald door Willem De Vreese. Gent, A. Siffer; Den Haag, M. Nijhoff, 1906, x-127 blz. in-12^o.
1906. *Lodewijk van Velthem's voortzetting van den Spiegel Historiael (1248-1316)*, opnieuw uitgegeven door HERMAN VANDERLINDEN en WILLEM DE VREESE. Eerste deel. Brussel, 1906, xiv-486 blz. in-4^o.
1907. *Dietsche Kalenders : 1 en 2*. Jaarboek der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1907, blz. 5-36 (met medewerking van Edw. Gailliard).
1907. *Moriz Heyne*. Ibid., 1907, blz. 225-249, met een portret.

1907. *Een Fragment van een Costeriaan*. Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekwezen, 1907, blz. 49-51, met een facsimile.

1907. Verslag over het werk : D^r H. DE VOCHT, *Bijdrage tot de Geschiedenis van den invloed van Erasmus op het Engelsch tooneel in de 16^e en 17^e eeuwen*. Eerste stuk : Shakespeare Jest-Books, Ben Jonson, Lyly. Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1907, blz. 135-137.

1907. Verslag over de prijsvraag over het Diamantvak. Ibid., 1907, blz. 185-188.

1907. Verslag over het werk : C. PEETERS, *Nederlandsche Taalgids, of Handleiding voor de kennis van de beschaafde schrijf- en spreektaal*. Ibid., 1907, blz. 823-824.

1907. *Jan van Rode*. Biographie Nationale, t. XIX, col. 570-574.

1908. *Dietsche Kalenders : 3 en 4*. Jaarboek der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1908, blz. 5-45.

1908. *Een nieuw Reinaert-handschrift*. Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1908, blz. 26-28; 99-100.

1908. *Een trits Vlaamsche woorden verklaard*. 1. Baskene; 2. Goele; 3. Pottekarië. Ibid., blz. 33-35 en 100.

1908. Verslag over het voorstel tot uitgave van ED. DE DENE'S *Testament en Fabelen der Dieren*. Ibid., 1908, blz. 90-92.

1908. Letterkundige mededeeling over het werk : KAN. EUG. DE LEEPELER, *Voor Vriend en Vreemde*. Ibid., blz. 747-748.

1908. *Een vers bij W. Bilderdijk*. Ibid., 1908, blz. 825-827.

1908. *Rosemond (Godescalc)*. Biographie Nationale, t. XX, col. 102-110.

1908. *De studie der Nederlandsche philologie in Nederland en in België*. Handelingen van het 30^e taal- en letterkundig Congres gehouden te Leiden van den 20^{sten} tot den 28^{sten} Augustus 1908. Leiden, S.-C. van Doesburgh, 1909-1910, blz. 380-387.

1909. *Dietsche Kalenders : 5, 6, 7 en 8*. Jaarboek der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1909, blz. 5-66.

1909. *Toespraak bij de aanvaarding van het Bestuurderschap der Koninklijke Vlaamsche Academie*. Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1909, blz. 7-20.

1909. *De "Regeling" van de uitspraak in Zuid-Nederland*. Ibid., 1909, blz. 45-71.

1909. *Naar aanleiding van Vondel's Uitvaart van mijn dochterken*, vs. 1. Ibid., 1909, blz. 98-100.

1909. *Mnl. Muren. Ofra. Muer*. Ibid., 1909, blz. 162-165.

1909. *Over den tegenwoordigen stand der Incunabelstudie en haar eischen voor de toekomst*. Ibid., 1909, blz. 175-191; overgenomen in het Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekwezen, 1909, blz. 133-145.

1909. Verslag over het werk : IS. TEIRLINCK, *De toponymie van den Reinaert*. Ibid., 1909, blz. 262-265.

1909. *Over de Benamingen onzer taal, inzonderheid over "Nederlandsch"*. Lezing gehouden op de plechtige vergadering der Koninklijke Vlaamsche Academie den 27 Juni 1909. Ibid., 1909, blz. 417-592; ook afzonderlijk uitgegeven : Gent, A. Siffer, 1909, 180 blz. In-8^o.

1909. Letterkundige mededeeling over het werk : DERTIENLINDEN. D^r F.-W. WEBER'S *Dreizehnlinden*, overgedicht door Eug. de Lepeleer. Vierde omgewerkte uitgave. Gent, 1909. Ibid., blz. 772-773.

1909. *Verslag over een nieuwe uitgaaf van Marnix Byencorff, te bezorgen door den heer P.-L. van Eck, Jr.* Ibid., 1909, blz. 856-860.

1909. *Über eine Bibliotheca Neerlandica Manuscripta*. Zeitschrift für deutsches Altertum und Literatur, Bd. 51, s. 59-79.
1909. *Ontwerp van Reglement voor de Koninklijke Vlaamsche Academie*. Als manuscript gedrukt, 31 blz. in-8°.
1909. *Jean de Ruysbroeck*. Biographie Nationale, t. XX, col. 507-591.
1910. *Dietsche Kalenders* : 9, 10, 11, 12, 13. Jaarboek der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1910, blz. 5-86.
1910. Letterkundige mededeeling over het werk : *Eigla-Studien* von A. BLEY. Gand, 1910. Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1910, blz. 84-85.
1910. Verslag over het werk : *Bibliographie der Westeuropesche Folklore*, door Dr. LOD. DE WOLF. Ibid., 1910, blz. 86-88.
1910. Verslag over de prijsvraag : *Klankleer van het Hollandsch dialect in de Middeleeuwen*. Ibid., 1910, blz. 383-388.
1910. Letterkundige mededeeling over het werk : E. SOENS, *Anna Byns II*. Lier, 1910. Ibid., 1910, blz. 460-462.
1910. *Revelduitsch*. Handelingen van het eerste Vlaamsch taal- en geschiedkundig Congres, blz. 178-192.
1910. *Over de benamingen onzer Taal*, inzonderheid over *Nederlandsch*. Tweede verbeterde uitgave. De Vlaamsche Kunstbode, 40^{ste} jaargang (1910), blz. 16-27, 154-162, 215-230.
1911. *Dietsche Kalenders* : 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20. Jaarboek der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1911, blz. 5-164. In-4°.
1911. *Een eigenhandig handschrift van Vondel ontdekt*. Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1911, blz. 113-152, met twee facsimiles. Ook afzonderlijk uitgegeven, te Gent, A. Siffer, 1911, 40 blz. In-8°.
1911. Verslag over de prijsvraag : *Topographische grens van het West- en Oost-vlaamsch dialect*. Ibid., 1911, blz. 361-364.
1911. Verslag over het werk : *Een middelnederlandsch Kalender met raadgevingen*, door A.-A. GANDERHEYDEN. Ibid., 1911, blz. 390-393.
1911. Mededeeling en verslag over het werk : *Middelnederlandsche vertalingen van het Visioen van Tondalus*, uitgegeven door Dr. R. VERDEYEN en Dr. H.-J.-E. ENDEPOLS. Ibid., 1911, blz. 393-394 en 444.
1911. *De roeping der Koninklijke Vlaamsche Academie*. Rede gehouden in de aula der Gentsche Hoogeschool bij de vijf-en-twintigste verjaring van de stichting der Academie. Ibid., 1911, blz. 631-652.
1911. Verslag over het werk : *The Image of Governance translated out of Greke into Englyshe by Syr Thomas Elyot...* Anno MDXLI, ter uitgave aangeboden door Dr. L.-M.-H. BROUNTS. Ibid., 1911, blz. 820-825.
1911. Koninklijke Vlaamsche Academie. Gedenkboek van de feestviering van haar vijf-en-twintigjarig bestaan 1886-1911. Gent, A. Siffer, 1911. Blz. 311-315 : *Nawoord*.
1912. Verslag over het werk : *Oude Glossen en hun beteekenis*, door Dr. F. BUITENRUST HERTEMA. Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1912, blz. 201-204.
1912. Verslag over de prijsvraag : *Geschiedenis van de spelling der lange klinkers in het Middelnederlandsch*. Ibid., 1912, blz. 415-430.
1912. Verslag over de prijsvraag : *De populariteit van Vondel bij zijn tijdgenooten*. Ibid., 1912, blz. 444-448.
1912. *Lekebijdragen tot de geschiedenis van Vlaanderen*, inzonderheid van Gent. Gent, A. Siffer, 1912, VIII-188 blz. In-8°.

HUBERT VAN HOUTTE

(1902)

VAN HOUTTE, *Hubert*, né à Waereghem, le 31 décembre 1872.

Fit ses études moyennes au Collège patronné de Thielt et les études de la candidature et du doctorat en philosophie et lettres (groupe histoire) à l'Université de Louvain (1892-1896), obtint son diplôme final le 30 octobre 1896.

Lauréat au Concours de 1897 pour les bourses de voyage avec un mémoire intitulé : *Études sur l'histoire de Flandre au moyen-âge*; suivit pendant l'année 1898 des cours d'histoire et d'économie politique à l'Université de Leipzig et participa aux exercices du Séminaire d'histoire de K. Lamprecht; pendant le semestre d'été 1902 suivit des cours d'histoire et d'économie politique à l'Université de Berlin.

Attaché à l'Administration centrale de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres durant les années 1899-1902.

Chargé par arrêté royal du 3 octobre 1902, des cours d'histoire politique moderne, d'institutions des temps modernes, d'encyclopédie de l'histoire moderne, d'exercices pratiques sur l'histoire et de critique appliquée à une période de l'histoire; chargé du cours d'histoire contemporaine par arrêté royal du 1 octobre 1907. Professeur ordinaire par arrêté royal du 25 mars 1912.

PUBLICATIONS DE HUBERT VAN HOUTTE

Lettres de Martin V concernant l'hérésie hussite dans les Pays-Bas (Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2^e série, t. X, pp. 5-19). Louvain, Peeters, 1896.

Les Kerels de Flandre. Contribution à l'étude des origines ethniques de la Flandre. Louvain, Peeters, 1898, in-8° de viii-78 pp.

La Civilisation flamande au commencement du XII^e siècle, d'après Galbert de Bruges. Louvain, Peeters, 1898, in-8° de xv-158 pp.

Le Droit flamand et hollandais dans les Chartes de colonisation en Allemagne au XII^e et au XIII^e siècles. Bruges, De Plancke, 1898, in-8° de 36 pp. Extrait des Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. Vol. XLIX°.

L'histoire économique. Paris, secrétariat de la Société d'économie sociale, 1900, in-8° de 15 pp. Extrait de la Réforme Sociale, 16 mai 1900.

L'Économie moderne et les tendances de l'Économie contemporaine. Bruxelles, Schepens, 1902, in-8° de 16 pp. Extrait de la Revue générale, juin 1902.

Documents pour servir à l'histoire des Prix de 1381 à 1794. Bruxelles, Kiessling, 1902, in-4° de 66 pp., 8 tableaux et un diagramme. Publications in-4° de la Commission royale d'histoire de Belgique.

Nieuwe Paden in de geschiedenis. Gent, A. Siffer, 1902, in-8° de 11 pp. Extrait de Dietsche Warande en Belfort.

Les Résultats des récentes controverses sur la conception scientifique de l'histoire. Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1902, in-8° de 17 pp. Extrait des Annales de la Société belge de sociologie.

Documents pour servir à l'histoire des Prix de 1381 à 1794. Note complémentaire. Bruxelles, Kiessling, 1903, in-8° de 48 pp. Extrait des Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique, t. LXXII n° 2.

Une loi d'ampliation. Essai sur l'évolution politique, économique, morale et intellectuelle de l'Europe moderne. Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1907, in-8° de 71 pp. tiré à part sous le titre « Vers la Paix? » Extrait du Mouvement sociologique international, 1907, nos 1 et 2.

L'évaluation des monnaies anciennes en monnaies modernes. Gand, A. Siffer, in-8° de 13 pp. Congrès d'histoire et d'archéologie de Gand, 1907.

L'œuvre scientifique du XX^e congrès historique et archéologique de Gand, 1907. Rapport sur les travaux de la section d'histoire. Gand, A. Siffer, 1908, in-8° de 9 pp. Extrait des Bulletins de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 1908, n° 2.

Un Colbert belge, Jean de Brouhoven, comte de Bergeyck 1644-1725. Liège, Vaillant, 1908, gr. in-8° de 12 pp. Extrait des Mélanges Godefroid Kurth.

Chambres de commerce et Tribunaux de commerce en Belgique au XVIII^e siècle. Contribution à l'histoire économique et juridique. Gand, Van Doosselaere, 1910, in-8° de 72 pp. Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, t. X.

L'essor économique de la Belgique sous Marie-Thérèse (1740-1780). Bruxelles, Goemaere, 1910, in-8° de 40 pp. Extrait de la Revue générale, novembre 1910.

Contribution à l'histoire commerciale des États de l'empereur Joseph II 1780-1790. Stuttgart, Kohlhammer, 1910, in-8° de 43 pp. Extrait de la Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte, 1910, 2 u. 3 Heft.

American commercial conditions and negotiations with Austria 1783-1786 with a Note on american negotiations for commercial Treaties (en collaboration avec EDM. C. BURNETT). Washington, 1911, gr. in-8° de 21 pp. Extrait de l'American Historical Review, April 1911.

Lessen over nieuwere Geschiedenis. Brugge, Van Mullem, 1912 dans les rapports de Hoogeschooluitbreiding, 1911-1912, pp. 18-37.

La législation annonaire des Pays-Bas à la fin de l'ancien Régime et la disette de 1789 en France. Stuttgart, Kohlhammer, 1911, in-8° de 23 pp. Extrait de la Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte, 1912, 1 u. 2 Heft, à suivre.

Collaboration aux *Archives belges*, à la *Revue bibliographique belge*, *Revue d'histoire ecclésiastique*, *Bulletin bibliographique du Musée belge*, *Mouvement sociologique*, *Revue sociale catholique*, *Belfort en Dietsche Warande*, *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, *Revue générale*, *Biographie nationale*.

Direction des *Archives belges* avec G. KURTH et J. LAENEN de 1904 à 1912.



FERNAND SEVERIN

(1907)

SEVERIN, *Fernand-Louis-François-Joseph*, né à Grand'Manil (province de Namur), le 4 février 1867.

Études moyennes à la Domschule d'Aix-la-Chapelle, au Collège N. D. de la Paix, à Namur, et à l'Athénée royal de Bruxelles.

Études supérieures à l'Université de Bruxelles. Docteur en philosophie et lettres le 15 juillet 1891.

Professeur au Collège communal de Virton (1892-1896), à l'Athénée royal de Louvain (1896-1905), à l'Athénée royal de Bruxelles (1905-1907).

Chargé de cours à l'Université de Gand. (Arrêté royal du 14 novembre 1907.)

Attributions : Histoire de la littérature française, cours pratique de critique littéraire, cours pratique de lecture et diction.

A ces attributions se sont ajoutées les suivantes : Cours d'histoire approfondie des littératures romanes; cours d'explication approfondie d'auteurs français (moyen-âge et temps modernes). (Arrêté royal du 20 décembre 1911.)

Prix quinquennal de littérature française pour la période 1903-1907. (Arrêté royal du 2 décembre 1908.)

Chevalier de l'Ordre de Léopold. (Arrêté royal du 14 novembre 1908.)

PUBLICATIONS DE FERNAND SEVERIN

VOLUMES

Le Lys, poésies. Bruxelles, Lacomblez, édit., Paris, Lemerre, édit., 1888.

Le Don d'Enfance, poésies. Bruxelles, Lacomblez, édit., 1891.

Un Chant dans l'ombre, poésies. Bruxelles, Lacomblez, édit., 1895.

Poèmes ingénus. Paris, Fischbacher, édit., 1909.

La solitude heureuse, poésies. Bruxelles, Association des écrivains belges, édit. 1904.

Poèmes. Paris, édit. du Mercure de France, 1908.

ARTICLES DIVERS

1^o). Critique littéraire à l'Indépendance belge, de 1893 à 1899 (environ cinquante articles), à la Belgique artistique et littéraire, 1906.

Étude littéraire sur Charles Van Lerberghe. Mercure de France, août 1908.

Sur Charles Guérin. Le Samedi, 30 mars 1907.

Notes d'un poète sur la poésie. La vie intellectuelle, juin 1909.

Théodore Weustenraad, poète belge. La Belgique artistique et littéraire, juillet 1910.

Un poète saint-simonien. Durendal, avril 1911.

Une page peu connue de notre histoire littéraire. La vie intellectuelle, mai 1911.

Th. Weustenraad et Charles Rogier. La Belgique artistique et littéraire, octobre 1911.

2^o). Impressions de voyage : *Impressions vénitiennes*. Revue générale juillet 1902.

Dans l'Eifel. Revue générale, août 1903.

Dans les Hautes Fagnes. Revue générale, juin, 1905.

3^o). Collaboration (vers et prose) à divers journaux et revues : *La jeune Belgique*, *La Wallonie*, *La Société nouvelle*, *Le Réveil*, *Floréal*, *Durendal*, *Le Coq rouge*, *Le Samedi*, *La Belgique artistique et littéraire*, *La vie intellectuelle*, *Le Mercure de France*, *l'Ermitage*, etc.

Comptes-rendus au *Musée belge* et à la *Revue de l'Instruction publique*.

ALBERT COUNSON

(1907)

COUNSON, *Albert*, né à Francorchamps, le 8 mars 1880.

Études moyennes : Athénée royal de Verviers. —

Études supérieures : Université de Liège. — Docteur en philosophie et lettres (groupe : *philologie romane*) avec la plus grande distinction, le 17 juillet 1901.

Premier au concours des bourses de voyage. — Premier en philologie romane au concours universitaire. — Séjours à Paris, Halle, Florence. — Premier au concours de toponymie de la Société de littérature wallonne (1906).

Lecteur de langue et de littérature française à l'Université de Halle de 1902 à 1907. Appelé à l'Université de Chicago et à celle de Leeds en 1906. Invité par le Sénat de Hambourg à faire (1912) un cours public de littérature comparée.

Chargé du cours de littératures romanes à l'Université de Gand et des exercices de rédaction française au Génie Civil le 1^{er} octobre 1907. — Chargé le 20 décembre 1911 des cours d'encyclopédie de la philologie romane, d'exercices sur les langues romanes, de grammaire comparée et spécialement de grammaire comparée des langues romanes et de grammaire historique du français.

PUBLICATIONS D'ALBERT COUNSON

La Pensée romane, essai sur l'esprit des littératures dans les nations latines. Louvain, Uystpruyst, 371 pp., in-12, 1911.

Malherbe et ses sources, 1 vol. in-8°, 239 pp. Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, fasc. XIV. Liège, Vaillant-Carmanne, 1904.

Petit manuel et morceaux célèbres de la littérature française, 1 vol., 275 pp. Halle, Waisenhaus, 1905.

Aucassin et Nicolette, texte critique accompagné de paradigmes et d'un lexique par HERMAN SUCHIER, 5^e éd. partiellement refondue, traduite en français par Albert Counson. Paderborn et Paris, 1903, 6^e éd., 1906, 1 vol. in-8°, 135 pp., 7^e éd., 1909.

- Dante en France*. 1 vol., 276 pp. Erlangen et Paris, 1906, annoncé dans un article sur *Dante en France*, Revue générale, 1904.
- Glossaire toponymique de Francorchamps*. Ouvrage couronné par la Société de littérature wallonne, 1^{er} prix de toponymie, médaille d'or. Liège, 1906.
- Tables générales de la Grammaire des langues romanes de Meyer-Lübke*, en collaboration avec MM. Aug. et G. DOUTREPONT, 1 vol., 499 pp. Paris, Welter, 1904-1906.
- Lucrece en France : l'Anti-Lucrece*. Musée belge. Louvain, 1902.
- L'Influence de Sénèque le philosophe*, *ibid.*, 1903.
- La légende d'Obéron*. Revue générale. Bruxelles, 1903.
- Les drames de Victor Hugo*. *Ibid.*, 1904.
- Schiller après cent ans*. *Ibid.*, 1905.
- La fête de Corneille*. *Ibid.*, 1906.
- F. Brunetière et son œuvre*. *Ibid.*, janvier 1907. En allemand dans *Hochland*. Munich, 1907.
- Études allemandes*. *Ibid.*, 1907.
- Les écrivains normands du temps de Malherbe*. Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, 1903.
- Les sources françaises de Malherbe*. Revue d'histoire littéraire de la France, 1903.
- Dante et les romantiques français*. *Ibid.*, 1905.
- Dante en Belgique*. Belgique artistique et littéraire, 1906, et Giornale dantesco.
- Deutschland und Frankreich in geistigem Austausch*. Die Woche, avril 1906.
- Nord und Süd in Frankreich*. Velhagen und Klasings Monatshefte. Mai 1906.
- Noms épiques entrés dans le vocabulaire commun*. Mélanges Chabaneau.
- "Ceci tuera cela."* Herrig's Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, 1907, vol. CXIX, fasc. 1-2.
- De la légende de Kant chez les romantiques français*. Mélanges Godefroid Kurth, II, pp. 326-334.
- Goethe en France*. La Phalange, Paris, juillet, 1908, pp. 32-53.
- Histoire littéraire et littératures romanes*, leçon inaugurale du cours de littératures romanes. Revue de l'Instruction publique en Belgique, t. LI, 4^e livr., pp. 222-242.
- Les mots empruntés : Les mots français en néerlandais*. R. I. P. B., LI, 6-22.
- La dette de l'allemand*. Bull. bibl. et pédag. du Musée belge, 15 mai et 15 juin 1908.
- Taine et ses derniers juges*. Bulletin bibl. du Musée belge, 1909.
- Introduction à l'histoire poétique de Godefroid de Bouillon*. Bruxelles, Duren-dal, 1912.
- Romans italiens*. Revue générale, 44^e année, n^o 3, mars et n^o 4, avril, pp. 543-575, 1908.
- Mélanges d'histoire littéraire*, 4 fascicules, 1909-1910, Louvain, Ch. Peeters : I. *A la Cour de Bourgogne*. II. *Les voyages romantiques de Chateaubriand*. III. *Dante et l'italianisme*. IV. *Notions de littératures romanes*.
- De la question de savoir si un Allemand peut avoir de l'esprit*. Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge, 15 janvier 1908,
- Rouveroy (Frédéric)*, notice biographique. Biographie nationale.
- Sauvage de Béthune et Sauvage d'Arras*, notices biographiques. Biogr. nationale.
- Chateaubriand en Belgique*. Revue générale, septembre et décembre 1909.

- La Cité de Liège au moyen âge. XX^e siècle, 7 février 1910.*
L'expansion coloniale des Pays-Bas. Ibid., 4 septembre 1911.
Les anciennes démocraties des Pays-Bas. Ibid., août 1910.
Le nom de Belgique. Revue générale, juin 1910.
Public et modèles en littérature. Revue du mois, Paris, Alcan, 1911.
La critique d'Alceste. Revue d'histoire littéraire de la France, 1911.
Les origines de la Belgique moderne. Belgique artistique et littéraire, novembre 1911.
La question des langues en Belgique, brochure de 15 pp. Gand, imprimerie Plantyn, 1912.
M. de Vogüé und der französische Traditionalismus. Hochland, Munich, 1912.
L'histoire de Belgique. B. A. L., 1910.
Maurice de Guérin. R. I. P. B., décembre, 1910.
Belgicus color. Musée belge, avril 1911.
Romania. Musée belge, juillet 1911.
La courtoisie. R. I. P. B., 1911.
Paradoxe sur la décadence latine. Musée belge, 1912.
Histoire littéraire. B. A. L., janvier et février 1911.
Belges et Belgique. Vie intellectuelle, novembre 1911.
L'université flamande. Revue générale, février et mars 1911.
L'humanisme belge. XX^e Siècle, 20 novembre 1910.
Un barbarisme nuisible. Ibid., 25 avril 1912.
La légende napoléonienne. Belgique française, mai 1912.
Anciens et Modernes. La Revue des Humanités, 1912.
Henri Pirenne et l'idée belge. Le Thyrsé. Bruxelles, 1912.
Les Métèques. La Vie internationale. Bruxelles, 1912.
Le romantisme français et la pensée allemande. Durendal, 1912.
L'esprit national et les rapports franco-allemands. Vie intellectuelle, 1912.
Scheler, notice biographique. Biographie nationale.
La Belgique romano-germanique. Belgique artistique et littéraire, 1912.
Ames et races. XX^e Siècle, 11 septembre 1912. Réimpr. dans Bull. vulg. l. fr Gand, 1912.
Chevalerie française. Revue générale, 1911.
Octovien et Mellin de Saint-Gelays. Revue Instruction publique, 1911.
L'anniversaire de la naissance de J.-J. Rousseau. XX^e Siècle, 28 juin 1912.
 Collaboration à la *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, à la *Deutsche Literaturzeitung*, aux *Archives Belges*, à la *Vie Intellectuelle*, à la *Bibliotheca Belgica*, au *Literaturblatt* de la *Frankfurter Zeitung*, au *Bulletin de la Société pour le progrès des études hist. et philol.*, au *Bulletin de dialectologie romane*, aux *Romanische Forschungen*, etc., etc.

PAUL GRAINDOR (1911)

GRAINDOR, *Paul-Simon-Eugène-Victor*, né à Liège, le 8 juillet 1877.

Études moyennes : Collège St-Servais, Liège.

Études supérieures : Docteur en philosophie et lettres de l'Université de Liège en 1898. Lauréat du concours des bourses de voyage, en 1900. Sujet du mémoire : *L'Épitaphios*.

Séjour à Paris (Sorbonne, École des Hautes-Études, Collège de France), Munich, Florence, Rome, Constantinople.

Membre de l'École française d'Athènes (1903-1905).

Professeur à l'Athénée de Bruxelles. Chargé de cours à l'Université de Gand (1 juin 1911.)

PUBLICATIONS DE PAUL GRAINDOR

Fouilles d'Ios. Bulletin de correspondance hellénique, 1903.

Fouilles de Karthaia. Ibid., 1905-1906.

Les fouilles de Ténos, en 1905. Musée belge, 1907.

Fouilles et recherches à Ténos en 1909. Ibid., 1910.

Histoire de l'île de Skyros. Liège, 1906. Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres.

Inscriptions de Céos. Musée belge, 1903.

L'inscription du C. I. G. 2670. Musée belge, 1903.

Mines anciennes en Grèce. Musée belge, 1903.

Notes épigraphiques. Musée belge, 1903.

Un Lécythe à scène dionysiaque. Musée belge, 1905.

Le bas-relief de Tralles. Musée belge, 1905.

Inscriptions des Cyclades. Musée belge, 1907.

Décrets de Ténos pour le médecin Apollonios de Milet. Ibid., 1906.

Inscriptions des Cyclades. Musée belge, 1907.

Mélanges d'épigraphie et d'archéologie. Musée belge, 1908.

Akontios et Kydippè. Ibid., 1911.

Liste d'archontes éponymes téniens. Ibid., 1911.

Un épisode de la vie d'Hérode Atticus. Ibid., 1912.

- Notes critiques sur l'épithios d'Hypéride.* Revue de l'Instruction publique, 1898.
Un passage de Théophraste. Revue de l'Instruction publique, 1899.
Notes sur quelques passages de Théophraste. Revue de l'Instruction publique, 1906.
L'Athéna au pilier. Revue de l'Instruction publique, 1906.
Cicero, De Domo. Revue de philologie. 1902-03.
Vases archaïques à reliefs de Ténos. Revue archéologique, 1905.
Portefaix sur un vase d'époque hellénistique. Revue des études anciennes, 1905.
Décret d'Ios. Bulletin de correspondance hellénique, 1903.
Note sur un décret de la confédération des Cyclades. Mélanges G. KURTH.
Le Moyen âge (Cours d'art). Bruxelles, 1913.
Collaboration au vol. XII des *Inscriptiones Graecae*, fasc. 5.
Comptes-rendus dans : *Revue de philologie*, *Revue de l'Instruction publique*,
Musée belge.
-

ÉMILE DE STOOP (1912)

DE STOOP, *Émile-Gustave-Marie-Joseph*, né le 16 mai 1884 à Anvers.

Études moyennes : Collège St-Joseph à Turnhout.

Études supérieures : Université de Gand, où il fut plus spécialement l'élève de M. Fr. Cumont et prit le diplôme de docteur en philosophie et lettres (groupe histoire ancienne) le 13 juillet 1907.

Fut la même année lauréat du Concours universitaire et obtint, également en 1907, une bourse de voyage, qui lui permit d'étudier pendant deux ans aux Universités de Berlin, de Munich et de Paris; remplit pendant trois ans les fonctions de surveillant aux Athénées de Bruges et de Gand; et fut chargé, le 25 mai 1912, des cours d'*Épigraphie latine*, d'*Exercices historiques* (partim), et de *Critique appliquée à une période de l'histoire*.

PUBLICATIONS D'ÉMILE DE STOOP

Essai sur la diffusion du manichéisme dans l'empire romain, fasc. 38 du Recueil de travaux de la Faculté de philosophie et lettres. Gand, 1909.

Vie d'Alexandre l'Acémète, fasc. 5 du tome VI de la Patrologie orientale. Paris, 1911.

Une famille sacerdotale de Phrygie à la fin du paganisme, dans la Revue de l'Instruction publique, 1909, pp. 1-14.

L'onirocriticon du prophète Daniel, dans la Revue de philologie, 1909, pp. 93-111

Un mot sur les sources des Actes d'Abraamios de Qiduna, dans le Musée belge, 1911, pp. 297-312.

La vie de Théophane et de Pansemné, dans le Musée belge, 1911, pp. 312-329.



PAUL BERGMANS

(1912)

BERGMANS, *Paul-Jean-Étienne-Charles-Marie*, né à Gand, 23 février 1868.

Études moyennes : École moyenne de l'État et Athénée royal de Gand (diplôme de sortie avec grand fruit, 15 août 1884).

Études supérieures : Université de Gand : docteur en philosophie et lettres, avec grande distinction, 12 juillet 1887 (examen approfondi sur la métaphysique générale et spéciale); candidat en droit, 12 octobre 1888.

Études musicales au Conservatoire de Gand et privées sous la direction du compositeur Henri Waelpuut.

Aide-bibliothécaire de l'Université de Gand (15 février 1892), second sous-bibliothécaire (29 décembre 1899), premier sous-bibliothécaire (30 mars 1912).

Professeur d'histoire contemporaine à l'Institut de Kerchove, 30 novembre 1908.

Chargé du cours d'histoire de la musique à la Faculté de philosophie et lettres, 22 mai 1912.

Secrétaire-adjoint de la Commission académique de la Biographie nationale, 9 avril 1889.

Membre titulaire de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 1^r avril 1900; membre de la *Société de littérature néerlandaise* de Leyde, 9 juin 1909. — Membre de la Commission dramatique provinciale de la Flandre orientale, 10 juin 1910.

Officier de l'Instruction publique de France, 1^r mars 1908.

PUBLICATIONS DE PAUL BERGMANS

BIBLIOGRAPHIE.

- Pierre-Joseph Le Blan, carillonneur de la ville de Gand au XVIII^e siècle.* Gand, Eug. Vanderhaeghen, 1884; in-8°, 15 pp. Extrait du *Messenger des sciences historiques de Belgique*.
- La Danse à Gand au XVIII^e siècle.* ROBERT DAUBAT. Gand, 1885; in-8°, 9 pp. Ibid.
- Pierre le Grand à Bruxelles en 1717.* Gand, 1885; in-8°, 3 pp. Ibid.
- Notice biographique sur Henri Waelpuut.* Gand, Eug. Vanderhaeghen, 1886, in-8°, 36 pp. Ibid.
- La poésie néerlandaise contemporaine en Belgique : GENTIL ANTHEUNIS.* In-4°, 6 pp. *Le Monde Poétique*. Paris, juillet 1886.
- Douelle, peintre courtraisien du XVIII^e siècle.* Gand, 1886; in-8°, 3 pp. Extrait du *Messenger des sciences historiques de Belgique*.
- Une lettre de Patin.* Gand, 1887; in-8°, 3 pp. Ibid.
- La poésie néerlandaise contemporaine en Belgique : JULIUS VUYLSTEKE.* In-4°, 16 pp. *Le Monde poétique*. Paris, février 1888.
- Notes sur le carillon et les carillonneurs du Beffroi.* Gand, 1888; in-8°, 4 pp. Extrait du *Messenger des sciences historiques de Belgique*.
- Bruxelles en 1842.* Gand, 1889; in-8°, 4 pp. Ibid.
- Un philologue gantois inconnu du XVII^e siècle. Louis Lautius.* Gand, Eug. Vanderhaeghen, 1889; in-8°, 12 pp. Ibid.
- Un imprimeur belge du XV^e siècle, Antonius Mathius.* Bruxelles, F. Hayez, 1889; in-8°, 20 pp. Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3^e série, t. XVIII, n° 11.
- Martin Le Franc, d'après une publication récente.* Gand, Eug. Vanderhaeghen, 1890; in-8°, 11 pp. Extrait de la *Revue de l'Instruction publique*, 1889.
- Sur un historien de la maison de Ligne.* Bruxelles, 1890; in-8°, 7 pp. Extrait des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4^e série, t. XVI, n° 3.
- L'autobiographie de Juste Lipse, publiée avec une traduction française et des notes.* Gand, Eug. Vanderhaeghen, 1889; in-8°, 69 pp., avec portrait. Extrait du *Messenger des sciences historiques de Belgique*.
- L'introduction de l'imprimerie à Paris.* Gand, 1889; in-8°, 4 pp., ibid.
- Essai bibliographique sur les journaux d'étudiants.* Gand, Ad. Hoste, 1898; in-16°, 46 pp. Avec supplément de 19 pp. paru en 1891. Extrait de l'*Almanach de l'Université de Gand*.
- Une lettre de Conscience à P.-A. Lentz.* Gand, 1890; in-8°, 3 pp. Extrait du *Messenger des sciences historiques de Belgique*.
- Variétés musicologiques.* Première série. Gand, C. Vyt, 1891; in-8°, 50 pp. Extrait des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 4^e série, t. V.
- Les formules de politesse officielle au XVIII^e siècle.* Gand, 1891; in-8°, 5 pp. Extrait du *Messenger des sciences historiques de Belgique*.
- Catalogue de la Bibliothèque du Cercle artistique et littéraire de Gand.* Gand, V^e Alph. Dullé, 1891; in-16°, vii-173 pp.
- Étude sur l'éloquence parlementaire belge sous le régime hollandais (1815-1830).* Gand, C. Vyt, 1892; in-8°, 56 pp. Extrait des *Mémoires couronnés, etc., de l'Académie royale de Belgique*, in-8°, t. XLVI.

Une curiosité bibliographique. Sur un pamphlet imprimé à Mons en 1580. Mons, 1891; in-8°, 4 pp. Extrait des Annales du Cercle archéologique de Mons.

Thoinet Orbeau. Liège, 1892; in-8°, 2 pp. Extrait du Bulletin de la Société liégeoise de bibliographie, t. I.

Conon de Bethune, d'après une publication récente. Gand, 1892; in-8°, 7 pp. Extrait de la Revue de l'Instruction publique, t. XXXV.

Répertoire méthodique décennal des travaux bibliographiques parus en Belgique, 1881-1890. Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1892; in-8°, 76 pp. Extrait du Bulletin de la Société liégeoise de bibliographie, t. I.

L'étudiant au théâtre. Gand, 1893; in-16, 10 pp. Extrait de l'Almanach de l'Université de Gand, 1893.

Les poésies françaises de Guillaume van Exaerde. Gand, 1893; in-8°, 16 pp. Extrait du Messenger des sciences historiques de Belgique.

Notes bibliographiques sur le Dictionnaire de géographie de Deschamps. Paris, Em. Bouillon, 1894; in-8°, 16 pp. Extrait de la Revue des bibliothèques, novembre-décembre 1894. Avec suppléments dans le n° de février 1895 et de décembre 1895.

Un manuscrit illustré du roman d'Olivier de Castille. Gand, Eug. Vanderhaeghen, 1893; in-8°, 8 pp. et 6 planches. Tirage spécial d'un article du Messenger des sciences historiques de Belgique, « pour le mariage d'Henri Stein et Lucie Vico, 18 février 1893. »

Bibliographie des thèses de doctorat spécial soutenues devant l'Université de Gand. Gand, Ad. Hoste, 1895; in-8°, 17 pp. Extrait de l'Almanach de l'Université de Gand.

Notice biographique sur Thierry Martens, le premier imprimeur belge. Paris, Em. Bouillon, 1895; in-8°, 17 pp. Extrait de la Revue des bibliothèques. Cette notice a paru également dans la Biographie nationale de Belgique.

Un Noël historique allemand de 1478. Leipzig, 1895; in-8°, 3 pp. Extrait du Centralblatt für Bibliothekswesen, t. XII.

Olivier de Castille, roman de chevalerie d'après un manuscrit du XV^e siècle. Gand, N. Heins, 1895; in-12, 117 pp.; illustré.

Communication sur les archives particulières. Tournai, 1895; in-8°, 4 pp. Extrait des Annales du Congrès archéologique et historique de Tournai, 1895.

Le premier Congrès archéologique belge : Gand, 1858. Gand, J. Vuylsteke, 1896; in-8°, 11 pp. Extrait du Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand.

Une impression musicale gantoise du XVII^e siècle : Laurus austriaca. Gand, 1896; in-8°, 12 pp. (en collaboration avec FL. VAN DUYSSE). Ibid.

Analectes belgiques. Notices et documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la Belgique. Gand, C. Vyt, 1896; in-8°, II-239 pp. avec planches et figures.

Dans l'Ardenne grand-ducale. Gand, Ad. Hoste, 1896; in-8°, 115 pp. avec croquis d'A. Heins.

A Saint-Pierre. Gand, Van Doosselaere, 1897; in-8°, 10 pp. Extrait du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Bibliothèque de l'Université de Gand. Bulletin des accroissements. Premier fascicule [seul paru]. Gand, 1897; in-8°, 81 pp. Anonyme.

Les Imprimeurs belges à l'étranger. Gand, C. Vyt, 1897; in-8°, 78 pp. avec carte et fac-similés. Extrait du Messenger des sciences historiques de Belgique.

Préface de l'ouvrage d'E. VANDER STRAETEN et C. SNOECK, *Étude sur les Willems.* Gand, Ad. Hoste, 1896; in-4°.

Centenaire de la Bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand. Gand, V. Van Doosselaere, 1897; in-8°, 8 pp. Extrait du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Le deuxième Congrès bibliographique de Bruxelles (avril 1897). Besançon, P. Jacquin, 1897; in-8°, 11 pp. Extrait du Bibliographe moderne.

La vie musicale gantoise au XVIII^e siècle. Gand, Beyer, 1897; in-4°, 30 pp. Recueil de musique.

Rapport sur le Congrès historique et archéologique tenu à Malines. Gand, V. Van Doosselaere, 1897; in-8°, 7 pp. Extrait du Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Un vieux cantique flamand. Transcription musicale. Gand, 1897; in-fol., 1 f. Extrait d'un supplément illustré de Noël de la « Flandre libérale ».

Notice sur un manuscrit flamand à miniatures du XV^e siècle. Anvers, V^o De Backer, 1898; in-8°, 22 pp. avec figures et 3 planches. Extrait des Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

L'Imprimeur Jean Brito et les origines de l'imprimerie en Belgique. Gand, V. Van Doosselaere, 1898; in-8°, 17 pp. Extrait du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Rapport sur les dix premiers fascicules de l'Inventaire archéologique de Gand. Gand, V. Van Doosselaere, 1899; in-8°, 16 pp. Ibid.

Catalogue sommaire des eaux-fortes de Armand Heins. Gand, C. Vyt, 1900; in-8°, 16 pp. Le même, deuxième édition : Gand, C. Vyt, 1900; in-12, 54 pp. avec planches.

Artistes gantois du moyen-âge. Gand, V. Van Doosselaere, 1900; in-8°, 15 pp. Extrait du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Rapport annuel sur les travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Gand, V. Van Doosselaere, 1901; in-8°, 16 pp. Ibid.

Préface de l'album d'A. HEINS : *Les vieux Coins en Flandre.* Gand, N. Heins, 1901; in-folio.

Variétés musicologiques. Deuxième série. Gand, C. Vyt, 1901; in-8°, 59 pp. Extrait des Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 5^e série, t. III.

Dans le nord de la France : par la Flandre, l'Artois et la Picardie. Notes de voyage. Gand, C. Vyt, 1902; in-12°, 145 pp. avec figures.

Compte-rendu analytique de différentes publications offertes à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand en 1901. Gand, C. Vyt, 1902; in-8°, 19 pp. Extrait du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Six anciennes reliures flamandes. Gand, N. Heins, 1902; in-8°, 6 pp. Extrait de l'Inventaire archéologique de Gand.

Clément Perret, calligraphe bruxellois du XVI^e siècle. Gand, C. Vyt, 1902; in-8°, 19 pp. et 2 planches. Extrait des Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

Liste sommaire des tableaux, aquarelles, dessins et gravures concernant la ville de Gand exposés à la salle de l'Arsenal à l'Hôtel de ville. Gand, N. Heins, 1902; in-16°, 33 pp. Le même ouvrage, 2^e tirage, 35 pp.

Compte-rendu analytique de différentes publications offertes à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand en 1902. Gand, C. Vyt, 1903; in-8°, 27 pp. avec figures. Extrait du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Rapport sur les travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand pendant l'année 1902. Gand, V. Van Doosselaere, 1903; in-8°, 16 pp., ibid.

L'organiste des archiducs Albert et Isabelle : Peter Philips (Pietro Philippi). Gand, C. Vyt, 1903, in-8°, 38 pp. avec portrait. Extrait du Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

L'œuvre poétique de Julius Vuylsteke. Gand, Em. Van Goethem, 1903; in-16°, 32 pp. avec portrait.

Notes pour l'opuscule de Paul Saintenoy, *l'Album de l'architecte J.-B. Pisson*. Gand, V. Van Doosselaere, 1903; in-8°, pp. 13-16.

Rentier et obituaire de l'église collégiale d'Eyne. Gand, C. Vyt, 1903; in-8°, 40 pp., avec planche et figures. Extrait des Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Rapport sur les travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, pendant l'année 1903. Gand, C. Vyt, 1904; in-8°, 14 pp. Extrait du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

L'imprimeur-libraire brugeois Joseph-Ignace van Praet, notice bio-bibliographique. Gand, C. Vyt, 1904; in-8°, 49 pp. Extrait des Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

Préface de l'album d'A. Heins : *les Vieux Coins en Flandre*, 2^e série, Gand, N. Heins, 1904; in-fol.

Gand. Promenade pittoresque (en collaboration avec ARMAND HEINS). Publié sous les auspices de l'Administration communale de Gand, 1904; in-18, 36 pp. avec figures et planches. Remaniement d'une étude parue dans le Bulletin du Touring-Club de Belgique, mai 1904. Reproduit dans *Gand, guide illustré*. (3 éditions parues; la 4^{me} sous presse).

Notes sur l'histoire de l'imprimerie et des imprimeurs belges. Besançon, Jacquin, 1905; in-8°, 11 pp. Extrait du Bibliographe moderne.

Les tentatives antérieures d'entente internationale pour la reproduction des manuscrits. Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1905; in-8°, 16 pp. Extrait des Actes du Congrès international pour la reproduction des manuscrits. Liège, 1905.

Gand décrit par un voyageur brugeois du XVIII^e siècle. Gand, C. Vyt, 1905; in-8°, 7 pp. Extrait du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Le Campanile du Beffroi de Gand. Étude d'iconographie rétrospective et comparée. Gand, C. Vyt, 1905; in-8°, 54 pp. avec planches et figures. Ibid.

Note sur le compte de l'administration des biens du comte d'Egmont en 1566-1567. Anvers, J. Van Hille-De Backer, 1905; in-8°, 4 pp. Extrait du Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

Chapitres : *Promenade pittoresque, Hospice et hôpitaux, Mont de piété et Université* dans *Gand, guide illustré*. Gand, A. Vanderhaeghen, 1905; in-8° — 4^e éd. sous presse en 1912.

Gand et les Flandres en 1830-1831. Exposition rétrospective. Gand, Van Doosselaere, 1905; in-16, 43 pp. Deux tirages. Anonyme.

Rapport sur les travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand pendant l'année 1905. Gand, Geirnaert-Vandesteene, 1906; in-8°, 11 pp. Extrait du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Compte-rendu de l'inauguration du monument érigé à Auguste van Lokeren. Gand, Geirnaert-Vandesteene, 1906; in-4°, 39 pp. avec planches. Ibid.

Un poète latin gantois du XVIII^e siècle : Olivier de Reylof. Gand, C. Vyt, 1907; in-8°, 15 pp. avec 2 planches. Ibid.

Jacques de Richebourg, avocat et philologue anversois du XVIII^e siècle. Gand, C. Vyt, 1907; in-8°, 29 pp. Extrait des Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

Annales du XV^e Congrès (Gand 1907) de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Gand, A. Siffer, 1907; in-8°, 2 vol. de 418 et 541 pp. avec planches et figures. Un tirage spécial du 1^{er} volume a été fait sous le titre : *Compte-rendu du XX^e Congrès.*

Les Ruines de l'abbaye de St-Bavon. Gand, N. Heins, 1908; in-8°, 47 pp. avec figures; 2^e édition sous presse en mai 1912.

Notice biographique sur Jacques Felsenhart. Anvers, J. Van Hille, 1908; in-8°, 6 pp. avec portrait. Extrait du Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

De l'histoire de la musique et de son étude. Gand, C. Vyt, 1909; in-8°, 13 pp. Ibid.

Le Collegium musicum fondé à Hasselt au XVI^e siècle. Gand, C. Vyt, 1909; in-8°, 18 pp. Extrait du Compte-rendu du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, XXI^e session, Liège, 1909.

De l'intérêt qu'il y aurait à dresser un inventaire général des instruments de musique anciens disséminés dans les musées et les collections privées de Belgique. Liège, 1909; in-8°, 8 pp. Ibid.

Nicolas Maiscoque, musicien montois du XVII^e siècle. Gand, C. Vyt, 1909; in-8°, 11 pp. Extrait du Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

La musique au congrès de Liège. Gand, A. Siffer, 1909; in-8°, 7 pp. Extrait du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

La Richesse artistique des villes flamandes. Gand, A. Siffer, 1910; in-8°, 12 pp. Ibid. (Paru d'abord dans Notre Pays).

Marguerite d'York et les Pauvres Claires de Gand. Notice sur un manuscrit enluminé de la vie de Sainte Colette. Gand, A. Siffer, 1910; in-8°, 16 pp. avec 5 planches et figures. Ibid.

Notes archéologiques et bibliographiques. I et II. Gand, A. Siffer, 1910-1911; in-8°, 2 fasc. de 20 pp. avec figures. Ibid.

Préface du catalogue d'une *Vente publique de deux raretés bibliographiques de premier ordre.* Gand, 1910; in-8°, 4 pp.

Les heures de Petau. Notice historique et descriptive. Gand, V. Van Doosselaere, 1911; in-8°, 33 pp. et 10 planches, 1^{er} fascicule du t. XI des Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Une collection de livrets d'opéras italiens (1669-1770), à la Bibliothèque de l'Université de Gand. Leipzig, 1911; in-8°, 14 pp. Extrait des *Sammelbände der Internationalen Musikgesellschaft*, t. XII.

Het ex-libris van den arts Robert Sanders. Antwerpen, 1911; in-8°, 4 pp., avec figures. Extrait du *Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen.*

Simon, maître de vièle. Malines, 1911; in-8°, 6 pp. avec figures. Extrait du compte-rendu du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique XX^e session. Malines, 1911.

Les Musiciens de Courtrai et du Courtrais. Gand, C. Vyt, 1912; in-8°, 20 pp. Extrait du Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai.

Mélanges iconographiques, bibliographiques et historiques. Gand, C. Vyt, 1912; in-8°, iv-273 pp. avec 25 planches et 40 gravures.

Collaboration à la *Biographie nationale* publiée par l'Académie royale de Belgique : 381 notices dans les tomes X à XXI, 1^r fascicule, 1888-1911.

Chroniques musicales dans divers quotidiens (la *Flandre libérale*, le *Journal de Gand*, etc.) et périodiques (la *Fédération artistique*, le *Guide musical*, *S. I. M.*, *revue musicale mensuelle*, etc.).

Direction de l'*Inventaire archéologique de Gand*, en cours de publication depuis 1897. Gand, N. Heins, 1897-1912; in-8°, 55 livraisons parues.

Rapports, comptes-rendus et articles divers dans les revues et encyclopédies suivantes : *Actes du Congrès international pour la reproduction des manuscrits*, *Almanach de l'Université de Gand*, *l'Ancien Pays de Looz*, *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, *Annales du Cercle archéologique de Mons*, *Annales des Congrès archéologiques belges* (depuis 1895), *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, *Archives belges*, *Bibliotheca belgica*, *Le Bibliographe moderne*, *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, *Bulletin du Cercle archéologique de Courtrai*, *Bulletin de la Société liégeoise de bibliographie*, *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, *Chronique médicale*, *Gand-Exposition*, *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, *Jadis*, *Allgemeines Lexikon der bildende Künstler*, *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, *Messenger des sciences historiques de Belgique*, *le Monde poétique*, *de Navorscher*, *Petite Revue illustrée de l'art et de l'archéologie en Flandre*, *Revue des bibliothèques et des archives de Belgique*, *Revue des bibliothèques* (Paris), *Revue de l'Instruction publique*, *Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen*, *Wallonia*, *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, etc.

L. VAN PUYVELDE

(1912)

VAN PUYVELDE, Léon, né à St-Nicolas-Waes, 30 juillet 1882.
Études moyennes : Collège de St-Nicolas.
Études supérieures : Université de Louvain. Diplôme de docteur en philosophie et lettres, philologie germanique, 18 juillet 1905.
Professeur à l'Athénée royal de Gand, 17 septembre 1906.
Chargé de cours à l'Université : histoire de l'art. (Arrêté royal du 22 mai 1912).
Membre correspondant de l'Académie royale flamande, élu le 14 juin 1911.

PUBLICATIONS DE L. VAN PUYVELDE

- Hélène Swarth*. Dendermonde, J. Van Lantschoot, 1902.
Zijn er Nederlandsche boeken voor het middelbaar onderwijs? Antwerpen, L. H. Smeding, 1904.
De Vereenvoudiging van onze schrijftaal. Brussel, De vlaamsche Boekhandel, 1905.
De Vlamingen en hunne letterkunde. Leuven, H. Bomans, 1905.
Drie Zangers van liefde en lente. (Hooft-Bredero-Starter). Antwerpen, J. Bouchery, 1906.
Albrecht Rodenbach, zijn leven en zijn werk. Amsterdam, L. J. Veen, 1908.
Albrecht Rodenbach, zijn leven en zijn werk. Amsterdam, L. J. Veen, 1909.
Gedichten van A. Rodenbach, bezorgd en ingeleid door LEO VAN PUYVELDE. Amsterdam, L. J. Veen, 1909.
De "Sevenste Bliscap", middeleeuwsch tooneelspel, ingeleid door LEO VAN PUYVELDE. Maldegem, Delille, 1910.
Schilderkunst en tooneelvertooningen op het einde der middeleeuwen. Uitgave der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1912.

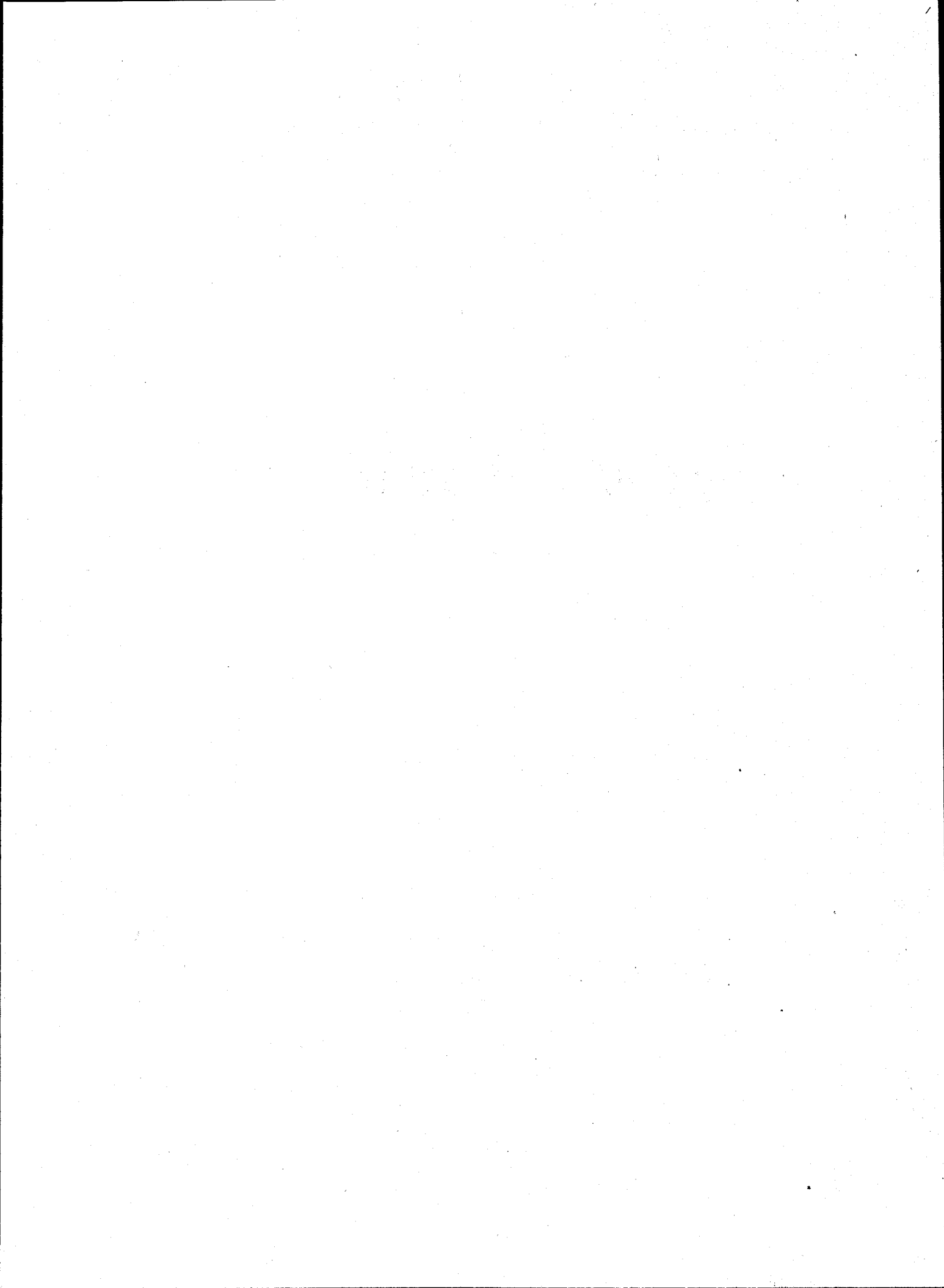
ARTICLES DE REVUE.

- De Zwarte Tijd van Nic. Beets*. Jong Dietschland, 1904.
Jezus de Nazarener door RAF. VERHULST, Jong Dietschland, 1905.
Tot de jongere schrijvers. De Groene Linde, 1905.
Hoe een letterkundig genootschap gesticht werd in 1834. Dietsche Warande en Belfort, 1905.

- Over dichtkunst. Vlaanderen, 1907.*
Bij een beeld. Biekorf, 1907.
Un jeune poète flamand. La Belgique artistique et littéraire, 1907.
Over onze taal. Annales du Cercle pédagogique de l'Université de Louvain, 1907.
Gudrun. De Gids. Amsterdam, 1907.
Albrecht Rodenbach. De XX^e Eeuw. Amsterdam, 1907.
Practische Taalkennis. Annales du Cercle pédagogique de l'Université de Louvain, 1909.
Onze schrijvers in de Belgisch-Nederlandsche letterkunde. Jaarboek der algemeene Gentsche katholieke Studentenvereniging, 1910.
De Puinen van de St-Baafsabdij te Gent. Elzeviers Tijdschrift, 1910.
De Noord-Nederlandsche kritiek en de Vlamingen. Dietsche Warande en Belfort, 1910.
Vermoedelijke invloed der tooneelvertooningen op de Nederlandsche schilderkunst gedurende de XV^e en XVI^e eeuw. Handelingen van het 1^e taal- en geschiedkundig Congres. Antwerpen, 1911.
Letterkundige kroniek. Jaarboek Davidsfonds, 1912.
Onderzoek naar de oorzaken der wijzigingen in de laat-middeleeuwsche iconographie. Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1912.
Collaboration aux périodiques suivants : *Biographie Nationale, De XX^e Eeuw, Boekenschouw, Stemmen onzer Eeuw, Jong Dietschland, Dietsche Warande en Belfort.*
-

FACULTÉ DE DROIT

MANUSCRIT ARRÊTÉ AU 15 JUILLET 1912



J.-B. HELLEBAUT

(1817)

HELLEBAUT, *Jean-Baptiste*, naquit à Gand le 8 août 1775. Il y fit, en partie chez les P. P. Augustins, en partie au Collège royal ses classes latines, complétées plus tard à Louvain. C'est à Louvain aussi qu'il commença au mois d'octobre 1791 ses études supérieures. Deux ans plus tard, le 20 août 1793, lors de la promotion générale de philosophie, il était proclamé « Primus » sur plus de quatre cents concurrents. Ce brillant succès fut l'occasion à Gand de fêtes imposantes auxquelles la ville entière s'associa.

Les « Primus » de Louvain suivaient généralement la carrière ecclésiastique. Il n'en fut pas ainsi de Hellebaut. Il voulut être avocat. — Il retourna donc à Louvain, et suivit les cours de la Faculté de droit, jusqu'à la suppression de l'Université (1797). Il rentra alors à Gand et obtint, dans sa ville natale un emploi dans l'administration municipale, ainsi qu'une place de professeur de mathématiques à l'École centrale du département de l'Escaut. En même temps, il reprenait les études juridiques qu'il avait été forcé d'interrompre momentanément, travaillant seul, sans maître. En 1804, dès que la loi du 12 ventose le lui permit, il se fit recevoir au barreau, et, grâce à un ensemble d'éminentes qualités, ne tarda pas à y briller au premier rang.

L'étude du droit et ses occupations professionnelles ne suffisaient pas à absorber l'activité intellectuelle de Hellebaut : il aimait à s'occuper encore de sciences, — et notamment de physique, — de littérature et d'art. Ainsi ce fut lui qui, pendant de nombreuses années, prononça le discours d'usage aux distributions des prix de l'Académie de dessin, de peinture et d'architecture de Gand.

La haute situation qu'il s'était acquise par son talent ne pouvait manquer de le signaler à l'attention du Gouvernement hollandais, lorsqu'en 1817 il fallut songer à l'organisation de la nouvelle Université qui venait d'être établie à Gand et au recrutement de son corps professoral. Il fut en effet parmi les maîtres de la première heure : un décret du 2 septembre le plaça à la tête de la Faculté de droit avec MM. De Ryckere et Haus comme collègues. Il eut dans ses attributions l'enseignement du droit civil, de la procédure civile et de la statistique. Le succès qu'il avait obtenu au barreau le suivit dans la chaire. Aimé de ses élèves, estimé de ses collègues, il voyait s'ouvrir devant lui un avenir brillant.

Ces espérances, hélas, ne devaient pas se réaliser. Désigné, après deux années de professorat pour recueillir la charge et l'honneur du rectorat, il venait à peine d'inaugurer ses nouvelles fonctions lorsqu'une maladie rapide et soudaine l'enleva le 27 octobre 1819. Il n'avait que quarante-quatre ans.

† J. NOSSENT.

PUBLICATIONS DE J.-B. HELLEBAUT

Il est resté fort peu des écrits de Hellebaut, et ce qui a été conservé n'est pas important. Au lendemain de sa mort, on avait annoncé la publication d'un recueil qui contiendrait « le plus grand nombre de morceaux encore manuscrits ou déjà imprimés échappés à sa plume ou auxquels il avait travaillé. » — (*Annales belgiques*, 1819. T. IV, p. 279). Mais ce recueil ne vit jamais le jour.

Quelques fragments seulement de son œuvre nous sont parvenus : Un certain nombre de discours, prononcés lors des distributions de prix de l'Académie de dessin, de peinture et d'architecture, en 1802-1804-1806-1808-1814-1818. — Un autre discours de 1811, à l'occasion d'une distribution de prix à des tisserands. — La relation, écrite en flamand, d'un voyage fait pendant les vacances de 1802. — Un compte-rendu, dans les *Annales belgiques des sciences, des lettres et des arts* de 1819 de « l'Exposé de la situation administrative de la Flandre Orientale ». — Enfin, une « Réduction très aisée des monnaies de Brabant, Liège et Hollande en monnaie décimale selon le décret du 18 août 1810 », publiée en 1810.

Hellebaut eut aussi quelque part à la rédaction d'un « Factum ou mémoire qui était destiné à être prononcé dans une affaire contentieuse où il s'agissait de deux têtes... », Gand, novembre 1802, facétie due à la collaboration de quelques amis.

Dans les derniers temps de sa vie, il avait commencé une traduction des nouveaux Codes, que l'on préparait en ce moment en Hollande, et jeté sur le papier des notes et des remarques nombreuses qui devaient lui servir de thème pour ses futures leçons. Il y avait là un grand travail en germe : la mort l'empêcha de l'achever et les éléments même en sont perdus.

J.-J. HAUS (1817)

HAUS, *Jean-Jacques*, naquit à Würzbourg le 5 janvier 1796. Par son père, Ernest-Auguste Haus, et par sa mère, Marie-Barbe Svang, il appartenait à la noblesse. Son grand-père paternel avait obtenu, en effet, le titre de comte palatin, après avoir longtemps exercé les fonctions de professeur à la Faculté de droit de l'Université de Würzbourg, puis celle de conseiller effectif du gouvernement de la principauté de ce nom. Son père avait débuté comme son grand-père dans l'enseignement supérieur; mais, à la suite des graves déchirements et des transformations politiques que subit l'Allemagne à la fin du XVIII^{me} et au commencement du XIX^{me} siècle, transformations dont le premier résultat fut pour l'évêché de Würzbourg son annexion à la Bavière en 1801, il abandonna cette carrière et accepta l'emploi de directeur-général des finances du duché de Bavière. Un de ses oncles avait occupé également une chaire universitaire et l'avait quittée pour se charger, à la demande du roi Ferdinand IV de Naples, de l'éducation du prince royal qui monta sur le trône plus tard sous le nom de François I^{er}; et les services qu'il rendit de ce chef lui valurent le titre de marquis. Un autre fut créé baron par l'empereur d'Autriche, François II, pour services rendus à l'État par son père et par lui.

De cette origine et de cette parenté aristocratique Jacques-Joseph Haus ne tira jamais vanité. Jamais même il n'y faisait allusion, et ses meilleurs amis l'ont sans doute ignorée jusqu'à sa mort. Il pouvait se passer de cet éclat d'emprunt, et son mérite personnel, ses travaux devaient rendre son nom plus illustre, que n'aurait pu le faire une longue lignée d'aïeux.

Jacques-Joseph Haus fit, avec le plus brillant succès, ses études primaires, moyennes et supérieures dans sa ville natale.

Il obtint le grade de docteur en philosophie le 3 janvier 1814, n'ayant pas encore atteint l'âge de dix-huit ans accomplis. Trois ans plus tard, le 26 avril 1817, il fut proclamé *summâ cum laude* docteur en droit civil et en droit canon. Sa dissertation inaugurale porte le titre suivant : *Dissertatio inauguralis juridica de vera indole processus possessorii summarissimi, annexo principiorum codicis bavarici juditiarii brevi examine.*

Le roi des Pays-Bas, Guillaume I^{er}, venait alors de décréter la création de trois universités dans les provinces méridionales de son royaume : à Gand, à Liège et à Louvain. Mais le personnel manquait. Les nombreuses écoles fondées autrefois dans nos provinces avaient été anéanties pendant la période de réunion de notre pays à la France. Les lycées de Napoléon I^{er}, qui les avaient remplacées, n'avaient pas brillé par la solidité de leur enseignement, et les Facultés de droit, des sciences et des lettres établies à Bruxelles n'avaient produit que des résultats médiocres. Il fallait des hommes. On en chercha non seulement en Belgique, mais encore en pays étranger, et spécialement en Allemagne, cette terre classique de la science (1).

Le recteur de l'Université de Würzbourg fut consulté et désigna plusieurs candidats, parmi lesquels Jacques-Joseph Haus. Un arrêté royal du 26 août 1817 le nomma professeur de droit criminel et de droit naturel à l'Université de Gand.

La question de langue n'y pouvait faire obstacle; car l'enseignement se donnait alors en langue latine. Et nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'il n'en soit plus ainsi, quand nous constatons que cet usage invétéré a contribué dans une certaine mesure à permettre au Gouvernement de faire un choix aussi heureux, quand nous parcourons les cahiers tenus par les élèves du professeur Haus à cette époque, et constatons la merveilleuse souplesse de la langue dont il faisait usage. Tout cela est du reste d'une latinité pure, irréprochable, et

(1) Nous avons emprunté plusieurs des renseignements qui précèdent à l'excellente biographie de Haus, publiée par Thonissen dans l'Annuaire de l'Académie. Pour le surplus, nous avons puisé à peu près aux mêmes sources que cet auteur.

d'une clarté au-dessus de tout éloge. Beaucoup d'esprits judicieux aspirent à l'adoption d'une langue universelle. Nous possédions à cette époque une langue universelle, mondiale, au moins pour le haut enseignement, et le savant n'était étranger nulle part. Dans les périodes d'assombrissement, d'appauvrissement scientifique, que tout pays peut traverser, on pouvait faire appel aux savants étrangers à quelque nation qu'ils appartenissent. A des époques de haute culture intellectuelle relative, nos savants avaient été enseigner dans des Universités étrangères. Un simple avocat de Gand, notre illustre Burgondus, était appelé au XVI^me siècle à enseigner le droit à l'Université d'Ingolstadt. Et il se faisait ainsi un libre échange d'hommes pour le plus grand bien de l'humanité.

Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir parcourir plusieurs cahiers tenus par des élèves distingués de Haus au début de son enseignement, entre autres, un cahier du cours de droit criminel qu'il a professé pendant soixante-trois années, et qu'il n'a cessé pendant ce long espace de temps, comme l'a fait remarquer M. Thonissen, de compléter, d'améliorer et de tenir au courant des progrès de la science.

Ce cahier date de 1819. Haus avait vingt-trois ans. Il y avait à peine deux ans qu'il donnait ce cours important. On était, pour ainsi dire, au début d'une période de rénovation de la science du droit criminel, période qui n'avait guère commencé qu'avec Beccaria, vers la fin du siècle précédent. Le jeune professeur s'est profondément pénétré de cet esprit nouveau, et c'est avec une sûreté de méthode vraiment merveilleuse, avec un profond esprit philosophique, qu'il expose les principes de cette science qui, jusqu'à une époque si récente, n'avait guère existé que de nom. Il montre à ses élèves que, si le droit criminel est aussi ancien que le monde, les sociétés humaines n'ont puni que d'instinct pendant une longue série de siècles, sans jamais se préoccuper de rechercher le fondement, les bases philosophiques et rationnelles ni par conséquent les limites du droit social de punir, recherches sans lesquelles la science du droit criminel n'est qu'une illusion, une analyse froide, un simple

commentaire de dispositions brutalement édictées sous l'empire de la peur, brutalement appliquées sans ombre d'esprit critique et scientifique pur. Et il faut remonter en effet jusqu'aux écrits des plus illustres philosophes de la Grèce, de Platon et d'Aristote, pour trouver quelque ébauche des grands principes qui dominent aujourd'hui cette partie si essentielle de la science du droit. Mais leurs conceptions élevées étaient tombées pendant une longue série de siècles dans un mortel oubli.

Dès le début, le cours du jeune professeur est profondément imprégné de cet esprit philosophique. Il en est vivifié, et devait faire une impression forte sur l'esprit de ses auditeurs. C'est bien un cours de principes généraux, tels qu'ils résultent non seulement des textes, mais de la raison qui vient combler les inévitables lacunes des dispositions législatives, en ce qui concerne par exemple les conditions et la mesure de la responsabilité. Il ne s'agit plus de la froide et stérile analyse des lois. Avec une infaillible logique Haus en examine le fondement; il les justifie ou n'hésite pas à en mettre en pleine lumière les défauts. Il en déduit les conséquences. Ses leçons sur la nature du délit, sur ses modalités, sur la tentative, sur la participation criminelle, sur le dol et la faute révèlent déjà toutes les qualités d'un criminaliste de premier ordre. Ces qualités s'accroîtront plus tard; la division de la matière apparaîtra plus nette, plus méthodique. Il a emprunté au début celle qu'il a admise à l'ouvrage de Beccaria, et traite successivement des délits et des peines dans les titres I et II tout en y ajoutant un titre III intitulé : des lois pénales. Cette division paraît au premier abord des plus rationnelles. Elle est, en réalité, très sujette à critique et prête à de singulières confusions. C'est ainsi qu'elle l'a entraîné à reléguer dans le titre III, ch. II, de *l'application de la loi pénale*, la matière si importante de la responsabilité criminelle. Mais les idées maîtresses dont il s'est inspiré dans toute sa carrière de criminaliste apparaissent déjà. Il n'a pas la sécheresse et la servilité du commentateur, c'est un théoricien, et sur la base si imparfaite du Code pénal de 1810 il construit tout un édifice de science et de raisonnement. Les

textes s'éclaircissent à la lumière de ses observations et d'une critique parfois acérée; le but de l'activité législative en matière criminelle apparaît avec netteté, les limites dans lesquelles cette activité est circonscrite ou devrait l'être sont précisées.

Il ne pouvait négliger, dans ce cours, la question si grave de la légitimité de la peine de mort en présence des controverses ardentes qu'elle avait suscitées. Il s'en occupe dans une série de pages, et s'en déclare partisan. Il persista même longtemps dans cette opinion, malgré son culte pour Mittermaier, qui l'avait combattue avec énergie. Son étude est vigoureuse et complète, et il examine le problème sous tous ses aspects. Mais il devait revenir plus tard de son opinion, et lorsqu'il en revint en 1866, il n'hésita pas à le déclarer hautement et à publier une brochure intitulée : *la Peine de mort, son passé, son présent et son avenir*, qui constitue un plaidoyer ardent et convaincu contre la peine capitale, tout au moins au point de vue de sa légitimité dans des pays civilisés comme la Belgique.

Son cours de droit naturel, qu'il publia en 1824 sous ce titre : *Elementa doctrinæ juris philosophicæ, sive juris naturalis*, et qui nous est connu en outre par des cahiers fort bien tenus, est moins étendu et moins important. Il y a diverses manières de concevoir un cours de ce genre. Haus le conçut comme ayant pour objet l'examen des principes essentiels de la législation positive, et leur justification au point de vue de l'équité, de la justice absolue. On ne peut certes reprocher au professeur de ne pas avoir pris assez de précautions pour ne pas froisser les susceptibilités religieuses et politiques de son temps; et il se garde bien, comme l'a fait remarquer M. Thonissen, de discuter « les questions brûlantes de réforme sociale qui, dès cette époque, passionnaient les esprits dans plusieurs parties de l'Europe. » Néanmoins ce petit livre lui attira les foudres du clergé. Les vicaires-généraux du diocèse de Gand, qui administraient ce diocèse, après la mort de Mgr. de Broglie, et avant la nomination de son successeur, Mgr. Van de Velde, n'hésitèrent pas à le censurer avec violence (en 1829, cinq ans après sa publication), dans un mandement de carême qui fit un bruit

énorme. On reprocha à son enseignement d'assimiler l'homme à la brute. « Et que doit-on attendre de semblables écoles », disait le mandement, « sinon des enfants de Bélial, comme les appelle l'Écriture, c'est-à-dire des enfants incapables de tout joug, sans connaissance de leurs devoirs les plus sacrés et uniquement occupés à chercher les plaisirs des sens, dont le résultat n'est que trop souvent de nous les montrer à la fleur de l'âge, courbés déjà sous la décrépitude de la vieillesse, ou même, ce qui les met au-dessous des brutes, de se débarrasser d'une vie qui leur est devenue insupportable! »

Qui fut étonné? Ce fut Haus. Il était sincèrement chrétien et catholique quoique fermement libéral en politique. Il ne se doutait pas d'avoir amoncelé des monstruosité dans son enseignement, et il lui était désagréable de penser que celui-ci dût avoir pour effet d'assimiler ses élèves à des brutes. Il s'enquit et apprit, à sa grande surprise, que tout ce bruit provenait de ce que les vicaires-généraux n'avaient pas compris une phrase, cependant fort claire, cueillie par eux dans son traité de droit naturel : « *Soluta parentali potestate, liberi sunt sui juris, atque adversus parentes, STRICTO JURE, non alia habent jura et obligationes quam erga reliquos homines quibuscum una vivunt.* » Haus ne pouvait laisser passer de pareilles attaques sans protester. Pour permettre au lecteur d'apprécier ce que fut sa réponse, nous laisserons la parole à une autorité non suspecte, à M. Thonissen :

« Le professeur publiquement accusé répondit avec vigueur et éloquence, dans une brochure intitulée : « Réponse à un passage du mandement de MM. les vicaires-généraux du diocèse de Gand, relatif à l'enseignement public⁽¹⁾. » Il réfuta sans peine l'accusation à laquelle il avait été en butte : « Je dois, disait-il, à mon honneur de repousser une accusation qui n'a pour base qu'une interprétation erronée de mes paroles, et de protester hautement que jamais je n'ai professé les principes impies qu'on prétend avoir trouvés dans mon ouvrage. Je dois

(1) Brochure datée de Gand, le 12 mars 1829. Steven, 13 pp. in-8°.

en outre cette justification au Gouvernement que l'on fait soupçonner de laisser corrompre la jeunesse de ses écoles. Je la dois au public entier, à l'estime duquel j'attache trop de prix pour ne pas chercher à détruire l'impression fâcheuse que le passage indiqué du mandement pourrait avoir produite sur quelques esprits. Quant à mes élèves, je n'ai pas besoin de justifier mes doctrines devant eux; ils les connaissent trop bien par les explications que je leur en donne dans mes leçons, pour ne pas être convaincus qu'elles ne renferment rien d'immoral⁽¹⁾. »

Quelques années après, Haus trouva l'occasion de fournir la preuve de sa haute valeur comme criminaliste. Le Gouvernement ayant déposé, le 1^{er} août 1834, sur le bureau de la Chambre un projet de révision du Code pénal de 1810, il en fit une critique très vive dans un ouvrage en trois volumes qu'il publia en 1835 sous ce titre : *Observations sur le projet de révision du Code pénal*. Cette œuvre magistrale, comme la qualifie avec raison M. Thonissen, est restée sans contredit un de ses titres de gloire. Elle attira l'attention et l'admiration du monde savant, dans le domaine juridique, non seulement en Belgique, mais en France, en Allemagne, en Italie partout où la science du droit criminel est cultivée. Cet ouvrage qui se termine par un projet de Code pénal en 516 articles, fit sensation et détermina le Gouvernement à abandonner son premier projet, ou tout au moins à ne pas le présenter aux Chambres avec les lacunes et les imperfections signalées par le professeur de Gand. Le 1^{er} mai 1848 le ministre de la justice, M. de Haussy, institua une commission nouvelle chargée en apparence d'y remédier, en réalité de préparer un projet nouveau. Cette commission, dont faisait partie M. Haus, lui donna immédiatement une preuve de sa haute estime et de sa confiance, en le chargeant de préparer les avant-projets qu'elle aurait à discuter, et de rédiger les rapports ou exposés des motifs des projets qu'elle aurait adoptés. Il s'acquitta de cette tâche énorme avec

(1) *Annuaire de l'Académie*, 1884, p. 192.

un zèle et une ardeur infatigables. Ses rapports véritables modèles de genre, suivant l'expression de M. Thonissen, furent publiés au *Moniteur*, et le Gouvernement n'hésita pas à se les approprier comme exposés des motifs de chacune des parties du nouveau projet. Quelques-uns, par exemple celui relatif à la participation criminelle, celui qui concerne la tentative, sont de remarquables monographies, savantes et complètes, sur la matière, et l'on peut dire que l'œuvre nouvelle subit victorieusement l'épreuve des discussions nombreuses, approfondies, auxquelles prirent part les meilleurs jurisconsultes des deux Chambres. Les modifications qu'elle subit furent de surface. Elles effleurèrent à peine les principes que notre collègue y avait tracés d'une manière magistrale et irréfutable. Et si notre Code pénal belge constitue un progrès considérable comparé au Code de l'Empire, s'il est une œuvre singulièrement en avance sur les législations contemporaines, bien qu'on y signale aujourd'hui certaines imperfections, c'est à lui qu'on le doit. Il en est le véritable auteur.

En 1857 Haus publia son cours de droit criminel. Les discussions du nouveau Code souvent interrompues, bien que la partie générale eût été adoptée par les Chambres après un temps relativement assez court, traînaient en longueur, et le savant professeur crut faire œuvre utile à ses élèves en leur mettant entre les mains un exposé net, précis et méthodique des principes généraux du droit pénal sans attendre la mise en vigueur du nouveau Code qui se fit attendre en effet longtemps encore. Ce livre obtint rapidement trois éditions.

Huit ans après, en 1865, Haus publia une dissertation philosophico-juridique sur le « Principe d'expiation considéré comme base de la loi pénale » en réponse à un livre de M. Adolphe Franck, professeur au Collège de France, dans lequel cet auteur distingué soutenait que l'idée d'expiation devait rester complètement étrangère à la doctrine des bases du droit social de punir, ce droit ne reposant que sur la nécessité et sur le principe de la défense sociale. Il montre dans cette courte brochure les conséquences dangereuses de cette théorie, les

effets désastreux et révoltants qu'elle a produits dans le passé. L'intérêt général érigé en loi suprême justifiera tout, dit-il, jusqu'au dernier supplice infligé à un innocent. Et il répète avec Kant : « Arrière cette maxime des Phariséens qu'il vaut mieux qu'un seul homme périsse que tout un peuple; car, lorsque la justice est méconnue, les hommes n'ont plus de raison de vivre. »

Le culte passionné du droit et de la justice fut en effet toute sa vie. Bien qu'il exposât en général les principes du droit criminel avec un calme inspiré par sa conviction profonde, avec une dignité sereine, il s'animait à l'occasion, il s'arrêtait même quand il protestait contre des erreurs inadmissibles, contre des sophismes audacieux. Sa voix prenait alors de l'éclat, lorsqu'il les réfutait dans sa chaire professorale, et ses écrits formulés dans une langue française châtiée et irréprochable se ressentaient de l'indignation qu'il éprouvait en présence de certaines théories nouvelles.

Après la publication du Code pénal de 1866, Haus jugea indispensable de refondre et de développer l'ouvrage qu'il avait publié antérieurement sous le titre de *Cours de droit criminel*, et publia un ouvrage beaucoup plus étendu en deux volumes intitulé : *Principes généraux du droit pénal belge*. Ce livre n'est point destiné, cette fois, à l'enseignement universitaire seulement, mais à la magistrature et au barreau. Il est mis en rapport avec le nouveau Code, dont il constitue certainement le commentaire le plus autorisé, en ce qui concerne les principes de la législation belge, et eut plusieurs éditions successives en 1869, en 1874, en 1879. Le cadre étroit dans lequel nous devons nous renfermer ne nous permet pas de l'analyser ici. C'est à notre avis l'œuvre maîtresse de l'illustre professeur.

Cette activité scientifique ne l'empêcha pas de continuer à se consacrer avec ardeur à l'enseignement. Il se démit, il est vrai, en 1835, de son cours de droit naturel, mais pour se charger d'un cours infiniment plus considérable, celui des Institutes du droit romain. Docteur en droit civil à Würzbourg, à une époque où le droit civil commun, *das gemeine Recht*, s'identifiait avec le droit romain, il était particulièrement apte à

donner ce cours. Il le professa pendant quinze ans, et les cahiers de ses élèves attestent avec quel soin, avec quelle compétence, quelle élévation d'idées ! On ne peut s'empêcher du reste de reconnaître dans ses travaux sur le droit pénal, l'homme qui avait profondément étudié le droit romain, cette *raison écrite*, qui s'était nourri de sa moëlle et de sa substance, pénétré de ses principes. S'il est vrai, en effet, que le droit romain ne s'est pas élevé dans les matières de droit criminel à la même hauteur que dans le droit civil, il n'est pas moins certain que l'esprit de méthode et la dialectique des anciens jurisconsultes, transportés sur ce terrain nouveau, appliqués à une science de droit criminel rénovée et transformée, devaient produire les résultats les plus heureux. Son cours d'Institutes extrêmement développé révèle un romaniste éminent et accompli. N'y a-t-il pas des liens étroits entre ces trois sciences : le droit criminel, le droit naturel, le droit romain ?

En 1850 il remplaça le cours d'Institutes par le cours de Pandectes dont il est chargé après la mort du savant Molitor. Tous ceux qui ont suivi ce cours, et l'auteur de la présente biographie a eu l'heureuse fortune d'en être, peuvent témoigner de la manière brillante dont il le donnait. Les qualités par lesquelles il se distinguait dans les autres matières qu'il a enseignées se retrouvent ici. Et ce cours de controverses lui permet de donner libre carrière à l'indépendance de son esprit. Sa logique rigoureuse, sa dialectique serrée s'y déploient à l'aise. Il n'hésite pas à battre de front des opinions reçues, et sa robuste intelligence ne s'incline que devant ce qu'il croit la vérité. Sarcastique à l'occasion, il se complait dans des discussions qui, sans cette ardeur communicative, paraîtraient arides, et les rend intéressantes pour les jeunes esprits qui suivent attentivement ses leçons.

Haus ne renonça à l'enseignement que peu de mois avant sa mort survenue le 15 février 1881. Depuis le 11 janvier 1847 il était membre effectif de l'Académie, et, malgré ses multiples occupations, il avait pris une part importante aux travaux de cette docte compagnie. Plusieurs rapports remarquables témoi-

gnent de son activité, et le discours qu'il prononça en 1871 comme directeur annuel de la Classe des lettres sur la *Pratique criminelle de Josse Damhouder et les ordonnances de Philippe II* restera comme un modèle de ce genre de travaux académiques. Il est fâcheux seulement que son éloge, du reste relatif, de l'œuvre prétendue du célèbre criminaliste brugeois se soit trompé d'adresse, et que le véritable auteur de la *Pratique criminelle* fût Philippe van Wielandt, ainsi que le démontrèrent plus tard MM. Orts et Dubois après la découverte tardive du plagiat. Mais Haus ne pouvait le savoir et la fraude n'apparut que grâce à un manuscrit de Wielandt trouvé dans les combles de l'Hôtel de ville de Gand. Son étude n'en est pas moins d'un très vif intérêt. Il y analyse avec soin l'œuvre attribuée faussement à Damhouder, et dont celui-ci s'était attribué la paternité, il en relève les qualités et les défauts, et fait ressortir l'influence considérable qu'elle a exercée sur la pratique judiciaire de l'Allemagne et des Pays-Bas.

Rien de ce qui concernait le droit criminel surtout ne le laissait indifférent. Il fut, avant tout, un criminaliste. Il se tenait au courant des législations étrangères et des travaux scientifiques publiés en pays étranger. Et partout l'on appréciait à un haut degré sa valeur, puisqu'il fut chargé d'élaborer le projet de Code pénal Portugais. Les criminalistes de tous les pays, le considèrent comme une véritable autorité et les criminalistes français Chauveau et Hélie le citent pour ainsi dire à chaque page. Les études statistiques même ne rebutaient pas son esprit consciencieux et assoiffé de vérité et de justice. M. Ed. Dupétioux ayant fait paraître en 1834 une statistique des tribunaux et des prisons de la Belgique, dans laquelle il s'efforçait de mettre en lumière la supériorité de nos provinces wallonnes sur nos provinces flamandes, au point de vue de la criminalité, Haus a publié une réfutation dans laquelle il relève d'un coup d'œil sûr les erreurs de raisonnement commises par ce savant publiciste.

Ce fut un rare privilège, pour la Faculté de droit de l'Université de Gand, que de compter en même temps et pendant de

longues années parmi ses membres, deux hommes dont la renommée a rayonné dans le monde entier : Laurent qui s'illustra par l'enseignement du droit civil, Haus dont les travaux en droit criminel n'avait guère moins de retentissement. Sans vouloir diminuer en rien le mérite d'autres criminalistes, qui professèrent dans nos chaires belges, nous croyons pouvoir dire que celui de Haus fut d'une nature plus haute. A une époque où la science théorique du droit criminel sortait pour ainsi dire d'un long sommeil, il fut un éminent théoricien du droit criminel. Il fut dans le domaine scientifique un bâtisseur. Il construisit un édifice. Il l'incorpora dans un code nouveau qui est presque intégralement son œuvre, et qui, nous l'avons dit, malgré certaines imperfections dont il n'est point responsable, constituait une œuvre remarquable, singulièrement en avance sur toutes les législations contemporaines.

Nul professeur de l'Université de Gand ne fut plus admiré, plus aimé; et le 3 novembre 1867, après cinquante années d'enseignement il fut l'objet d'un solennel hommage de la part de ses collègues et de ses anciens élèves. Il y avait cinquante années aussi que l'Université de Gand était fondée, et l'on célébrait ce cinquantième anniversaire. Mais, parmi tous les professeurs qui avaient été appelés à y donner l'enseignement au début, parmi tous ces ouvriers de la première heure, Haus survivait seul. Chargé par le suffrage unanime de ses collègues d'exposer en présence des ministres, des autorités locales, de ses collègues, de ses élèves, de ses anciens élèves, dont plusieurs s'étaient illustrés à leur tour, la brève mais brillante histoire de notre Université, Haus s'acquitta dignement de cette tâche. Un demi siècle d'un labeur inlassable ininterrompu, n'avait pu ébranler sa vigueur, courber sa taille majestueuse, flétrir son visage imposant, affaiblir sa lucide intelligence, et il prononça d'une voix sonore son discours qui fut salué par les applaudissements enthousiastes de toute l'assistance. C'est alors qu'un de ses plus anciens collègues, M. Lefebvre lui offrit son buste en marbre au nom des membres de la Faculté et au nom de ses anciens élèves. Les étudiants s'associèrent à cette

manifestation en l'honneur de celui qu'ils appelaient : « ce vétéran de nos Universités toujours chaud de cœur, comme les plus jeunes. »

Quelques jours après, il sollicita son éméritat et les termes de la requête qu'il adressa au Gouvernement indiquent les motifs désintéressés et généreux, qui lui inspiraient cette démarche. « Je compte, disait-il, cinquante années de fonctions et près de soixante-ouze années d'âge. Cependant je ne suis pas encore fatigué, et je n'aspire pas au repos que je n'ai jamais connu, et que je ne connaîtrai probablement que dans la tombe. Mais le Gouvernement a daigné m'accorder une augmentation de traitement, et il est juste que quelques-uns de mes collègues jouissent à leur tour de cette faveur. J'ose donc vous prier, M. le Ministre, de bien vouloir me déclarer émérite en vertu du règlement du 25 septembre 1816. »

Sa demande fut accueillie, mais il ne cessa pas d'enseigner pendant une longue série d'années encore; et lorsqu'enfin ses forces le trahirent, lorsqu'épuisé par une maladie de cœur grave, il fut forcé de renoncer à remonter en chaire au commencement de l'année académique 1880 à 1881, il ne se résigna pas à abandonner ses chères études. Une double cataracte avait envahi ses yeux, et l'avait mis dans l'impossibilité d'écrire et de lire les revues dans lesquelles il suivait avec une consciencieuse attention le développement de la jurisprudence; il se les faisait lire par son fils, il faisait prendre note des décisions judiciaires qui présentaient quelque intérêt spécial, en vue d'une édition nouvelle de ses principes généraux. Tel il resta et telle fut sa laborieuse existence jusqu'au moment suprême, jusqu'à sa mort, le 23 février 1881; et l'on peut bien dire, que, comme il l'avait prévu dans la lettre par laquelle il sollicitait son éméritat, il n'a connu le repos que dans la tombe.

A. ROLIN.

SOURCES

J.-J. THONISSEN, *Notice sur J.-J. Haus*, *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1884, p. 185 et suivantes. — Sources indiquées dans la dite notice.

PUBLICATIONS DE J.-J. HAUS

Elementa doctrinæ juris philosophicæ sive juris naturalis. Gandavi, 1824; in-8°.

Observations sur le projet de révision du code pénal, présenté aux Chambres belges, suivies d'un nouveau projet. Gand, 1835, 1836; 3 vol. in-8°.

Exposé des motifs du code pénal belge. Bruxelles, 1850 et années suivantes, in-fol. Reproduit dans la *Législation criminelle de la Belgique.* Bruxelles, 1867 et années suivantes; 3 vol. in-8°.

Cours de droit criminel. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Gand, 1861; in-8°.

Du principe d'expiation considéré comme fondement de la loi pénale. Gand, 1865. in-8°.

De la peine de mort; son passé, son présent et son avenir. Gand, 1867; in-8°.

Principes fondamentaux du droit pénal belge. Deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. Gand, 1874; 2 vol. in-8°.

BULLETINS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

(1^{re} série.)

Rapports sur les mémoires de concours en réponse à la question : *Comment, avant le règne de Charles-Quint, le pouvoir judiciaire a-t-il été exercé en Belgique?* etc. 1847-1849. T. XIV, 1^{re} partie, p. 474; t. XV, 1^{re} partie, p. 509; t. XVI, 1^{re} partie, p. 505.

Rapport sur une notice biographique du jurisconsulte Sohet, par M. BRITZ. 1848; T. XV, 1^{re} partie, p. 371.

Rapport sur un mémoire de M. Bernard, concernant un manuscrit de la paraphrase grecque de Théophile. 1852. T. XIX, 1^{re} partie, p. 444.

(2^e série.)

Rapport sur un mémoire de M. Klippfel, relatif au régime municipal des cités romanes de l'empire germanique (Metz, cité impériale). 1867. T. XXIII, p. 319.

Rapport sur un mémoire de concours, en réponse à la question relative à l'*Histoire du droit pénal de l'ancien duché de Brabant.* 1867. T. XXIII, p. 511.

La pratique criminelle de Damhouder et les ordonnances de Philippe II. 1871. T. XXXI, p. 415; t. XXXII, pp. 81 et 297.



PIERRE DE RYCKERE (1817)

DE RYCKERE, *Pierre-Joseph-Marie-Colette*, naquit à Gand le 23 septembre 1793 et y décéda le 15 novembre 1863. Il fit ses études d'humanités au collège épiscopal de sa ville natale.

Il s'intéressa vivement aux événements politiques de son époque. Étudiant en droit, il accueillit le retour de Napoléon de l'île d'Elbe par des stances assez acerbes; promu avocat le 11 juillet 1815, il ne renonça pas aux Muses et l'entrée du roi Guillaume dans la ville de Gand (11 juillet 1817) nous valut une ode de De Ryckere. L'Université de Gand venait d'être créée et, en 1817, De Ryckere y fut nommé d'emblée professeur ordinaire, chargé de faire les cours d'Institutes et de Pandectes.

Comme l'atteste le rapport rectoral de 1864, cette élévation précoce n'était pas un hommage rendu à un talent hors ligne. La mesure fut générale et était même nécessaire pour constituer les facultés, car, sous le régime de l'époque, les professeurs ordinaires en faisaient seuls partie et, d'après un vieil adage, il fallait au moins trois personnes pour former un collège.

De Ryckere remplit les fonctions rectorales pendant l'année académique 1823-1824. Dans son enseignement il avait pris pour guide Heineccius, célèbre jurisconsulte allemand de la première moitié du XVIII^{me} siècle, qui était resté classique en Belgique, malgré la lumière nouvelle qu'au delà du Rhin l'école historique avait commencé à projeter sur le droit romain. C'est ainsi que De Ryckere fut amené à publier une nouvelle édition des *Recitationes in elementa juris civilis* d'Heineccius, avec quelques notes de mince valeur. Il fit aussi paraître les Institutes de Justinien mises en rapport avec celles de Gaius récemment découvertes.

En 1830, nous le trouvons encore une fois mêlé aux événements politiques; il fut gouverneur de la Flandre orientale, depuis le 16 octobre jusqu'au 31 décembre 1830, et siégea au Congrès national, depuis le 10 novembre 1830 jusqu'au 17 janvier 1831.

La carrière professorale n'exerça pas une séduction très forte sur lui; au commencement de 1831, étant à peine âgé de trente-sept ans, il demanda et obtint son éméritat sans pension, pour vivre dans une retraite profonde. Il n'en sortit qu'à deux reprises: en 1836, pour faire pendant le semestre d'été le cours de Pandectes devenu vacant par le brusque départ de Warnkœnig, et en 1838 (3 septembre) pour remplir les fonctions de chargé d'affaires de la Belgique à Stockholm jusqu'en 1841 (25 août); en cette dernière qualité, il fut nommé chevalier de l'Étoile polaire le 16 décembre 1840.

P. VAN WETTER.

PUBLICATIONS DE DE RYCKERE

Stances par un étudiant en droit. L'invasion de la France par Buonaparte, 1815.

Ode. Wilhelmo I, Belgarum regi, quinto idus Julii MDCCCXVII urbem Gandavensem intranti sacrum, dans les Annales belgiques des sciences, arts et littérature. T. I, pp. 77-79. Gand, 1817.

Oratio inauguralis de elegantiori juris romani studio, a. d. IV nov. 1817 publice habita, dans les Annales academiæ Gandavensis, 1817-1818, n° 9. Gand, 1819.

Heineccii recitationes in elementa juris civilis secundum ordinem Institutionum. Gand, 1818.

Oratio in funere Casselii, publice habita. Gand, 1821.

Iustiniani Institutiones cum novissime repertis Gaii Institutionibus... collatas denuo edidit... de Ryckere, Gand, 1827.

Divers articles de revues, notamment une notice sur Balthazar Solvyns.



B.-F.-J. VAN WAMBEKE

(1819)

VAN WAMBEKE, *Bernard-François-Joseph*, naquit à Alost le 18 août 1764. Après avoir pris ses grades à l'Université de Louvain, il vint s'établir à Gand.

A partir de cette époque sa vie fut très active, très remplie, absorbée par les occupations les plus variées : l'administration, la politique, la magistrature, l'enseignement se le disputent tour à tour. Échevin de la Keure de Gand en 1792, il se rallie après la première invasion française au nouveau régime et devient administrateur-général de la Flandre orientale et de la Flandre hollandaise. Le 1^{er} messidor an IV, il est conservateur des hypothèques ; trois ans après, commissaire central du département de l'Escaut et, en l'an VIII, conseiller de préfecture. Il siège ensuite au Corps législatif. Le 23 novembre 1809, il passe, en qualité de président, au tribunal d'Anvers.

Après dix ans de magistrature, il quitte Anvers pour Gand, où il est appelé à recueillir dans la Faculté de droit la succession académique de J.-B. Hellebaut. Il y enseigne le droit civil, le droit commercial et la procédure civile. En 1835, il prend sa retraite et meurt à Gand, le 8 janvier 1841.

† J. NOSSENT.

PUBLICATIONS DE B.-F.-J. VAN WAMBEKE

Les Annales Academiæ Gandavensis, vol. 1819-20, rapportent le discours par lequel Van Wambeke inaugura ses fonctions professorales. Ce discours a été ensuite publié à part sous le titre : B.-F.-J. Van Wambeke, *Oratio de legislatione una, pro genio et moribus populi ordinanda. Habita Gandæ 7 die mensis februarii anni 1820 cum in Academia Gandavensi ordinariam juris hodierni professionem auspicaretur*. Gand, De Goesin-Verhaeghe, 1821. In-4°, 12 pp.



L.-A. WARNKÖNIG

(1831)

WARNKÖNIG, *Léopold-Auguste*, né à Bruchsal dans le Palatinat, le 1^{er} août 1794, mort à Stuttgart, le 19 août 1866.

La famille de Warnkœnig appartenait à la religion catholique. Son père, Antoine, exerçait au château de Rislau les fonctions de receveur du prince-évêque de Spire, et l'enfant fut confié de bonne heure à un établissement d'enseignement du voisinage, où étaient en honneur les principes pédagogiques que Pestalozzi venait d'inaugurer. Il continua ses études au gymnase de Bruchsal puis au lycée de Rastatt, et se fit immatriculer en 1812 à l'Université de Heidelberg. Ce fils de fonctionnaire se destinait tout naturellement à la carrière juridique. La Faculté de droit de Heidelberg possédait alors quelques maîtres éminents parmi lesquels il suffira de rappeler Thibaut et Zachariä. Leurs leçons éveillèrent dans l'esprit du jeune homme l'amour désintéressé de la science. Dès 1814, il remportait un prix pour un mémoire sur une question de droit romain (*Explicatur lex ultim. C de pactis pignorum et de lege commissoria in pignoribus rescindenda*). Le second semestre de l'année suivante le vit passer à Goettingue, où l'attirait sans doute la réputation du célèbre Hugo, dont la méthode, se plaçant au point de vue historique, renouvelait alors l'enseignement et la conception même du droit. Son influence fut profonde sur Warnkœnig et elle l'orienta sans doute vers les recherches historiques qu'il devait poursuivre, à côté de tant d'autres occupations, jusqu'au bout de sa longue et féconde carrière. Après avoir obtenu le titre de docteur le 17 février 1816, le jeune homme, résolu dès lors à se vouer au professorat, revint à Heidelberg où il se fit recevoir aussitôt comme *Privat-Dozent*.

C'était le temps où le gouvernement du jeune royaume des Pays-Bas se consacrait, avec une intelligente énergie, à l'organisation d'un solide enseignement supérieur. Les trois Universités d'État de Gand, de Liège et de Louvain venaient d'être fondées. Non seulement par réaction contre le régime français, mais à cause surtout du puissant développement scientifique de l'Allemagne à cette époque, c'est sur le modèle de l'Allemagne qu'on les avait organisées. Les provinces belges, dont la renaissance intellectuelle commencée à la fin du régime autrichien avait été interrompue par les bouleversements de la conquête française, se trouvaient hors d'état de fournir le personnel indispensable à ces établissements. Il ne pouvait être question de suppléer à cette insuffisance en recourant exclusivement aux provinces du Nord, et le Ministère demandait à l'Allemagne un large appoint de forces scientifiques. Le jeune Warnkœnig accepta les propositions qui lui furent adressées. Il fut nommé en 1817, à l'âge de vingt-trois ans, professeur de droit romain et de droit naturel à l'Université de Liège.

Warnkœnig se consacra avec ardeur à l'enseignement qui venait de lui être confié. Il l'ouvrit par une *Oratio de studii juris romani necessitate et utilitate*. On sait que les cours se faisaient alors en latin, circonstance heureuse pour le jeune professeur qui n'avait encore qu'une connaissance assez imparfaite de la langue française. Sa première occupation fut de composer des manuels destinés à ses élèves. Il fit paraître dès 1819 des *Institutiones juris romani privati* dont il suffira de dire, pour en faire ressortir la valeur, qu'elles demeurèrent durant une cinquantaine d'années en honneur dans les facultés de droit, surtout en Angleterre, en Espagne et au Portugal, et qu'on en publia la 4^e édition en 1860. C'est aux mêmes tendances pédagogiques qu'est due l'apparition, en 1825, du premier volume des *Commentarii juris romani privati*. Mais, dès avant cette date, Warnkœnig s'était déjà suffisamment perfectionné dans l'usage du français pour pouvoir rédiger en cette langue les notes dont il enrichit une édition du *Précis de l'histoire du droit romain d'après Gibbon, traduit*

par M. Guizot, qu'il donna en 1821. Quatre ans plus tard, son *Analyse du traité de la possession de M. de Savigny* (1824) trahit son projet de répandre en dehors de l'Allemagne les théories de son célèbre compatriote. Une seconde édition de ce petit livre parut en 1827 et on en fit, en 1838, une traduction anglaise.

Si ces divers travaux se rapportent tous aux occupations professorales de Warnkœnig, celles-ci étaient pourtant fort loin d'absorber toute l'activité de ce robuste esprit. Il poursuivait, à côté d'elles, ses études personnelles. De Liège, il envoyait des contributions à diverses revues scientifiques allemandes. Il imprimait à Bonn, en 1819, un *Versuch einer Begründung des Rechts durch eine Vernunftsidee*. Et la même année, désireux de prendre contact avec la science française et de collaborer pour sa part à ce rôle d'intermédiaire entre les civilisations romane et germanique que l'histoire a si souvent assigné aux Pays-Bas, il fondait, avec des professeurs de la Faculté de droit de Paris, la *Thémis ou Bibliothèque du jurisconsulte*. Il réussit à faire de ce périodique un organe scientifique commun aux Pays-Bas, à l'Allemagne et à la France, et entra ainsi en relations avec la plupart des juristes de ces pays.

Sa puissance de travail lui permit encore d'accepter, en 1821, les fonctions de bibliothécaire en chef de l'Université liégeoise, où il fit commencer aussitôt la rédaction d'un double catalogue alphabétique et méthodique.

Il semble bien que Warnkœnig, heureux de l'activité si multiple et si féconde qu'il déployait aux bords de la Meuse, ait songé, à cette époque, à s'établir définitivement dans les Pays-Bas. Son mariage avec une Liégeoise⁽¹⁾ avait achevé de l'acclimater dans sa nouvelle patrie. Il refusa successivement l'offre d'aller occuper une chaire de droit à l'Université de Königsberg, puis à celle de Breslau.

(1) Warnkœnig avait épousé en premières noces une parente du musicien Weber; les trois fils qu'il en eut naquirent en Belgique. Après la mort de sa première femme, il se remaria avec M^{lle} Smal (veuve Anciaux) de Liège, qui lui donna une fille morte en bas âge.

Pourtant des conflits avec ses collègues touchant des questions de discipline universitaire lui rendirent, après un certain temps, le séjour de Liège moins agréable. La mort du professeur de Bruyne, titulaire de la chaire des Pandectes à Louvain, lui donna l'occasion d'aller rejoindre dans cette ville son beau-frère F.-J. Mone qui venait d'y être nommé professeur d'histoire et de statistique. Il demanda et obtint le poste vacant, en 1827. Il publia la même année sa leçon inaugurale intitulée *Oratio de jurisprudentia gentium Europæarum una*, suivie, en 1830, d'une *Philosophiæ juris delineatio*, le dernier de ses ouvrages pour lequel il se soit servi de la langue latine.

La réaction provoquée en Belgique par le gouvernement hollandais, devait avoir, on le sait, pour l'organisation universitaire, les plus funestes conséquences. Par réaction contre un régime impopulaire, plusieurs esprits réclamaient la liberté complète de l'enseignement et se montraient hostiles aux Universités fondées par l'État. Warnkœnig se mêla aux débats engagés sur cette question. En 1828, il faisait paraître, en collaboration avec de Reiffenberg, un *Essai de réponse aux questions officielles sur l'enseignement supérieur*, où le rôle des Universités dans la vie scientifique comme dans la vie nationale, était tracé conformément aux principes en vigueur en Allemagne. Après la Révolution de 1830, la plus grande partie des professeurs étrangers appelés par le roi Guillaume furent mis à la retraite comme suspects d'orangisme. Warnkœnig ne fut pas épargné. Il songeait à se retirer à Goettingue, quand le Gouvernement provisoire, revenant sur sa première décision, le chargea, par un arrêté du 1^{er} janvier 1831, de faire à l'Université de Gand les cours de Pandectes, d'encyclopédie et d'histoire de droit. Le 20 du même mois, il débutait dans ses nouvelles fonctions.

Ce n'est pourtant qu'avec répugnance qu'il acceptait d'apporter le concours de sa science à un enseignement désorganisé. S'il y consentit, ce ne fut pas seulement par considération pour sa femme et pour ses enfants, tous nés en Belgique, mais aussi pour les facilités que le séjour de Gand allait lui donner

d'étudier le droit et les institutions de l'ancienne Flandre. Si jusqu'alors, en effet, ses publications n'avaient encore porté que sur le droit romain et la philosophie du droit, il s'intéressait depuis longtemps au passé juridique des Pays-Bas. A Liège déjà il avait abordé l'étude des anciens monuments juridiques de la principauté épiscopale, et assemblé des notes et des copies qui lui permirent de faire paraître, en 1838, des *Beiträge zur Geschichte des Lütticher Gewohnheitsrechts*. Mais la Flandre présentait au travailleur des matériaux bien plus abondants. Tout était à faire pour l'étude des institutions de cette terre classique des communes urbaines et, dès 1823, le grand Niebuhr l'avait signalée à l'attention de Warnkœnig. Tout en faisant ses cours, il se consacra donc avec une énergie et un bonheur extraordinaires à l'exploration des sources de ce beau sujet, qui le passionnait davantage à mesure qu'il s'y enfonçait plus avant. Il visita les bibliothèques, les dépôts d'archives, les collections particulières, fit de nombreux voyages à Lille, au célèbre dépôt des archives de la Chambre des Comptes, et réunit en quelques années une collection de matériaux d'une richesse et d'une valeur incomparables. En même temps, il apportait la collaboration la plus active à tous ceux qui s'intéressaient, en Flandre, à l'histoire nationale. Avec Voisin, van Lokeren, Serrure, de Reiffenberg et Jaquemyns, il se chargea de la direction du *Messenger des sciences historiques*, et c'est à lui que cette revue dut le caractère scientifique qui la distingua pendant longtemps des autres recueils similaires du pays, trop souvent abandonnés au zèle incompetent d'amateurs bénévoles. Il collaborait en outre aux travaux de la Commission royale des Records de Londres. A l'Université même, où il faisait, outre le cours de Pandectes, un cours « d'histoire du droit belge », il s'efforçait de communiquer son ardeur aux étudiants, et dans un français pittoresque et émaillé de germanismes, cherchait à leur inspirer le goût des investigations historiques. Jules de Saint-Genois raconte qu'il entreprit sous la direction du maître son *Histoire des avoueries en Belgique*, et Laurent, qui compta aussi au nombre de ses élèves, reconnaît hautement tout ce qu'il lui doit.

Le premier volume de la *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, paru à Tubingue en 1835, établit définitivement la réputation de Warnkœnig. Ce n'est pas que ce célèbre ouvrage, dont il nous est impossible de parler ici avec quelque détail, ait apporté à l'histoire du droit des points de vue nouveaux ou en ait perfectionné la méthode. Sa valeur réside essentiellement dans les documents, presque tous inédits, qu'il apporte à la science et dont on doit admirer tout ensemble le choix judicieux, l'excellence de l'édition et la somme de travail qu'ils représentent. Il ne faut point s'étonner que son auteur l'ait écrit en allemand. Il eût été parfaitement capable, à cette époque, de le rédiger en langue française. Mais ni en France ni surtout en Belgique les études d'histoire du droit n'étaient alors assez développées pour lui assurer le public en vue duquel il écrivait. C'est aux Savigny, aux Hugo, aux Eichhorn qu'il songeait évidemment en élaborant son œuvre, et c'est tout naturellement dans leur langue, qui était aussi la sienne, qu'il la présenta au monde savant. Au reste, à peine avait-elle paru, A.-E. Gheldolf en entreprit une traduction française sous les yeux de Warnkœnig, dont les deux premiers volumes parurent en 1835-1836 « avec corrections et additions de l'auteur (1) ».

L'apparition de la *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, dont les deux derniers volumes, divisés chacun en deux tomes, suivirent de 1836 à 1842, fut pour la Belgique une véritable révélation. Tout y apparaissait également neuf, non seulement les pièces publiées en appendice, mais aussi la méthode, qui, si elle était alors courante en Allemagne, donnait à nos compatriotes un modèle leur permettant d'apprécier l'insuffisance des

(1) Après le départ de Warnkœnig pour l'Allemagne, Gheldolf continua plus lentement sa traduction et en modifiant largement par des additions de son cru, le texte original et les pièces justificatives. Le 3^e volume, publié en 1846 et relatif à Gand, diffère déjà sensiblement de l'exposé de Warnkœnig. Le 4^e (1851) et le 5^e (1864), traitant de Bruges et d'Ypres, s'en éloignent si sensiblement qu'ils constituent presque des travaux personnels. Il faut y avoir recours en même temps qu'à l'original auxquels ils ajoutent quantité de documents. En revanche, les deux derniers tomes de la *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, consacrés au droit flamand, n'ont pas été traduits.

rare travaux que leur avait fournis jusqu'alors la littérature nationale.

Le Gouvernement se hâta de reconnaître le service que Warnkœnig venait de rendre à l'histoire nationale en le faisant entrer, en 1834, au sein de la Commission royale d'histoire instituée cette année même. L'infatigable érudit y commença aussitôt l'impression du premier volume du *Corpus Chronicorum Flandriæ* que les circonstances ne lui laissèrent point le temps d'achever et que son collègue J.-J. De Smet termina en 1837. Si l'on doit reconnaître que le choix des sources publiées est excellent, il faut avouer d'autre part que la hâte apportée par Warnkœnig à son travail et aussi peut-être sa préparation insuffisante en matière de classement de manuscrits ne lui ont point permis d'éviter des déficiences assez graves, sur lesquelles son compatriote Bethman a attiré l'attention dès 1849.

L'élaboration de ses travaux historiques n'empêchait pas Warnkœnig de se consacrer avec zèle à l'Université, dont il fut secrétaire en 1835. La situation faite au haut enseignement par la Révolution n'était que provisoire et il espérait qu'une salutaire réforme des études sortirait de la commission chargée par le Gouvernement de préparer une loi organique sur l'instruction supérieure et moyenne. Nommé lui-même membre de cette commission en 1835, il y déployait tous ses efforts pour amener ses collègues à adopter un système universitaire analogue à celui qui en Allemagne, produisait de si admirables résultats. Malheureusement les tendances politiques universellement régnantes dans le pays, ne devaient pas lui permettre de réussir. Catholiques et libéraux se défiaient également d'un enseignement monopolisé aux mains de l'État et craignaient en même temps de laisser aux Facultés des deux Universités officielles subsistantes, Gand et Liège, une autonomie qui semblait incompatible aux parlementaires du temps avec la responsabilité ministérielle. La loi votée en 1836 sur l'organisation de l'enseignement supérieur laissa bien subsister les Universités, mais en leur imposant des programmes rigides, inspirés de considérations utilitaires. Elle en faisait des écoles

techniques préparant leurs élèves aux diverses professions libérales. Elle les rendait incapables de collaborer au mouvement scientifique.

La désillusion qu'en éprouva Warnkœnig fut sans doute le principal motif de sa résolution de quitter la Belgique. Certains froissements personnels, sur lesquels nous n'avons pu obtenir de renseignements, ainsi que ses idées politiques, nettement hostiles aux tendances des catholiques belges, l'y poussèrent davantage encore. Il invoqua comme prétexte de son départ le soin de sa santé qui supportait mal le climat humide des Flandres. Le Gouvernement lui proposa vainement, pour le retenir, de le replacer à l'Université de Liège avec un traitement considérable. En 1836, il partit pour Fribourg en Brisgau, où il accepta une chaire de droit naturel et d'histoire politique. Le reste de sa carrière s'écoula désormais en Allemagne. En 1844, il passa de l'Université de Fribourg à celle de Tubingue, où il professa le droit canonique jusqu'à sa retraite, qu'il prit en 1854. Ses dernières années s'achevèrent à Stuttgart, où il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie le 19 août 1866, en pleine activité intellectuelle.

Nous n'avons plus à nous occuper en détail des travaux de Warnkœnig après son départ de Gand. Comme on le verra par la bibliographie placée à la fin de cette notice, on peut les diviser en trois groupes. Le premier se compose d'une série de travaux didactiques analogues à ceux qu'il avait fait paraître depuis son établissement à Liège, et relatifs à l'enseignement du droit. Le second comprend la suite de ses recherches sur l'histoire du droit et l'histoire proprement dite, parmi lesquelles il faut signaler surtout sa *Französische Staats- und Rechtsgeschichte*, publiée en collaboration avec L. Stein, mais qui est loin d'ailleurs de présenter la même importance, surtout au point de vue documentaire, que son grand ouvrage sur la Flandre. Le troisième groupe enfin renferme d'assez nombreux mémoires juridiques écrits à Tubingue à l'occasion du conflit politico-religieux qui agitait le Wurtemberg, et destinés à combattre, au profit de l'État, les revendications de l'Église catholique.

Quoiqu'ayant quitté la Belgique dans des dispositions assez peu favorables à ce pays, Warnkœnig ne cessa point pourtant de s'intéresser jusqu'au bout à son histoire. Il continua jusqu'en 1851 sa collaboration au *Messenger des sciences historiques*, il envoyait des articles à la *Revue trimestrielle* de Bruxelles, rendait compte, depuis 1859, dans l'*Historische Zeitschrift* des travaux des érudits belges. Outre ses *Beiträge zur Geschichte des Lütticher Gewohnheitsrechts* que nous avons déjà cités, il publiait en 1860 dans la *Kölnische Zeitung* divers feuilletons sur l'histoire du pays de Liège, que St. Bormans traduisit peu après en français. Deux ans plus tard, en 1862, il remportait avec Gérard le prix institué à l'Académie par F. De Pouhon pour un mémoire en réponse à la question « Exposer l'origine belge des Carlovingiens, discuter les faits de leur histoire qui se rattachent à la Belgique », œuvre consciencieuse, mais sans grande valeur critique et qui ne peut être mise au même niveau que ses travaux sur la Flandre. Ajoutons enfin, qu'au moment où la mort le surprit, il songeait à écrire avec J. de Saint-Genois une histoire des études historiques en Belgique jusqu'en 1830.

Les distinctions honorifiques ne manquèrent pas à un homme qui les méritait aussi largement. Associé de l'Académie royale de Belgique depuis 1846, il faisait partie également de l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris, de l'Académie de Munich, de la Société des Antiquaires de France, de celle des Antiquaires de Londres, de l'Académie royale de Turin, de l'Institut royal des Pays-Bas, sans compter une foule d'autres corps savants dont la liste comprend vingt-cinq noms. Il était décoré de l'Ordre de Léopold, de la Légion d'honneur et Conseiller privé du grand duc de Bade. Mais son titre de gloire reste la *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, encore indispensable aujourd'hui à tous ceux qu'occupe l'histoire si originale et si instructive des institutions et du droit flamands du moyen âge. L'influence de ce beau livre eût été sans contredit bien plus féconde sur le mouvement scientifique en Belgique si l'insuffisance de l'organisation universitaire, qui fit

émigrer le maître, n'avait pour longtemps aussi rendu impossible la préparation d'érudits capables de continuer son œuvre.

H. PIRENNE.

SOURCES

JULES DE SAINT-GENOIS, *Notice sur L.-A. Warnkœnig*, dans l'Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1868, pp. 157 à 182, avec un portrait gravé et une bibliographie assez défectueuse. — A. LE ROY, *Liber memorialis de l'Université de Liège*, col. 601-624. — *Allgemeine Zeitung*, (1866), Beilage, n° 258. — VON WBECH, *Badische Biographie*, t. II, p. 425 et suivantes. — VON SCHULTE, *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XLI (1896), p. 177 et suivantes. — F. LAURENT, *Un mot sur les travaux de M. le professeur Warnkœnig*. *Messenger des sciences historiques de Belgique*, 1854, p. 315 et suivantes.

PUBLICATIONS DE L.-A. WARNKÖNIG

Ankündigung eines Praktikums über das Civilrecht. Goettingue, 1816. In-8°.

Oratio de studii juris romani necessitate et utilitate. *Annales Acad. Leod.*, t. I. Liège, 1817, in-4°, et 1819, in-4°.

Institutionum seu elementorum juris privati romani libri IV, in usum praelect. acad. vulgati, cum introduct. in univers. jurisprud. ad studium juris romani et notis litterariis. Liège, 1819, in-8°. 2° éd., ibid. 1825, in-8°. 3° éd., Bonn, 1834, in-8°. 4° éd., Bonn, 1860, in-8°.

Versuch einer Begründung des Rechts durch eine Vernunftsidee. Bonn, 1819, in-8°. Traduit en hollandais.

Précis de l'histoire du droit romain d'après Gibbon, traduit par M. Guizot, revu et enrichi de notes. Liège, 1821, 2 vol. in-8°. Traduit en hollandais.

Analyse du traité de la possession par M. de Savigny. Liège, 1824, in-8°. 2° éd. 1827, in-8°. Traduit en anglais.

Commentarii juris romani privati ad exemplum opt. compendior. a celeberr. jurisconsultis compos. adornati in usum acad. praelect. et studii privati. Liège, 1825-1832, 3 vol. in-8°.

Poëtische Erheiterungen. Aix-la-Chapelle, 1825, in-8°.

Introduction à l'étude du droit romain, traduit de l'allemand de M. Mackeldey, augmentée et enrichie de notes. Mons, 1826, in-8°.

Oratio de jurisprudentia gentium Europeanum una eaque assiduo doctorum commercio excolenda. *Ann. Acad. Lovan. an.* 1827-1828.

Essai de réponse aux questions officielles sur l'enseignement supérieur (en collaboration avec de REIFFENBERG). Bruxelles, 1828, in-8°.

Philosophiæ juris delineatio. Louvain, 1830, in-8°. 2° éd. Tubingue, 1855, in-8°.

Doctrina juris philosophica aphorismis distincta. Louvain, 1830, in-8°.

Recherches sur la législation belge au moyen-âge. Gand, 1834, in-8°.

Ordo judiciorum cum glossa sub fine saeculi XIII ei adjecta, e cod. Trevir. accuratissime descriptus. Gand, 1835, in-8°.

Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte bis zum Jahre 1305. Tubingue, 1835-1842, 3 vol. in-8° en cinq tomes. Traduction en partie remaniée des deux premiers volumes par A.-E. GHELDOLF sous le titre *Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques*. Bruxelles, 1835-1864, 5 vol. in-8°.

Beiträge zur Geschichte und Quellenkunde des Lütticher Gewohnheitsrechts. Fribourg, 1838, in-8°. 2^e éd., 1854, in-8°.

Histoire externe du droit romain. Bruxelles, 1836, in-8°. Traduit en italien et en espagnol.

Histoire du droit belge, contenant les institutions publiques et la législation de la Belgique sous les Francs. Bruxelles, 1837, in-8°.

Von der Wichtigkeit der Kunde des Rechts und der Geschichte der Belgischen Provinzen für die deutsche Staats- und Rechtsgeschichte. Fribourg, 1836, in-8°.

Grundriss zu Pandekten Vorlesungen. Fribourg, 1837, in-8°.

Vorschule der Institutionen und Pandekten. Fribourg, 1839, in-8°.

Histoire du droit belge pendant la période franque. Bruxelles, 1837, in-8°.

Rechtsphilosophie als Naturlehre des Rechts. Fribourg, 1839, in-8°. Traduit en hollandais.

De l'état de la science du droit en Allemagne. Paris, 1841. Revue française et étrangère de législation, traduction de Ed. Laboulaye.

Umrisse der Geschichte des Kirchenrechts. Tübingue, 1845, in-8°.

Die Kirche Frankreichs und die Unterrichtsfreiheit. Fribourg, 1845, in-8°.

Französische Staats- und Rechtsgeschichte, en collaboration avec LOR. STEIN. Bâle, 1845-1848. 2 vol. in-8°.

Die Katholische Frage im Sommer 1848. Ein Versuch ihrer Lösung für Württemberg. Tübingue, 1848, in-8°.

Die Katholische Frage im Anfange des Jahres 1849. Tübingue, 1849, in-8°.

Über den Conflict des Episcopats der oberrheinischen Kirchenprovinz mit den Landesregierungen in derselben. Erlangen, 1853, in-8°.

Juristische Encyclopedie. Erlangen, 1853, in-8°.

Exposé historique et raisonné du conflit entre l'épiscopat et les gouvernements composant la province ecclésiastique du Haut-Rhin en Allemagne. Bruxelles, 1854, in-8°.

Die Staatsrechtliche Stellung der Katholischen Kirche in den Katholischen Ländern des Deutschen Reichs, besonders im XVIII Jahrhundert. Eine rechtsgeschichtliche und dogmengeschichtliche Abhandlung. Erlangen, 1855, in-8°.

Histoire des Carolvingiens, en collaboration avec M. GÉRARD. Bruxelles, 1862, 2 vol. in-8°.

Aufzeichnungen Kaiser Karls V. Leipzig, 1862, in-8°. (Traduction des commentaires de Charles-Quint.)

Précis de l'histoire de Liège. Liège, 1864, in-12, traduction par St. Bormans d'une série de feuilletons publiés par W. dans la Gazette de Cologne en 1862.

Mémoire contenant l'exposé des droits de succession de la maison de Sonderbourg-Augustenbourg à la partie ci-devant gottorpienne du duché de Holstein. Stuttgart, 1864, in-8°.

Don Carlos. Leben, Verhaftung und Tod dieses Prinzen, nach den neuesten Biographien und mit Rücksicht auf frühere Forschungen bearbeitet. Stuttgart, 1864, in-8°.



I.-J. NELIS
(1835)

NELIS, *Isidore-Joseph*, naquit à Beauvechain, le 15 février 1792. Il fit à l'École de droit de Bruxelles de brillantes études qui lui valurent le diplôme de docteur en droit avec la plus grande distinction. Nommé en 1832 président du tribunal de Louvain, il quitta bientôt ces fonctions pour devenir en 1835, lors de la réorganisation de l'enseignement supérieur, professeur à l'Université de Gand.

Pendant le cours de sa longue carrière professorale, Nelis eut un grand nombre de cours dans ses attributions : on lui confia successivement l'enseignement du droit civil, de la procédure civile, de l'organisation et des attributions judiciaires, de l'histoire du droit coutumier, de l'encyclopédie du droit et du droit naturel.

Il remplit les fonctions rectorales pendant l'année académique 1841-1842, fut déclaré émérite le 18 avril 1862 et mourut à Lubbeek près de Louvain le 24 mars 1871.

† J. NOSSENT.



EMM. BALLIU

(1835)

BALLIU, *Emmanuel*, naquit à Gand en 1801. Il fut inscrit au tableau de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de cette ville le 21 juin 1823 et ne tarda pas à se faire au barreau une clientèle considérable.

Il fit partie de la commission instituée le 6 octobre 1830 par le Gouvernement provisoire aux fins d'élaborer un projet de constitution.

Le 27 octobre 1830, il fut élu député au Congrès national pour le district d'Eecloo; mais, si le droit le passionna toujours, la politique ne le tenta jamais que médiocrement, et il n'accepta pas le mandat qui lui était offert.

Le 5 décembre 1835, il fut nommé professeur de droit civil approfondi à l'Université de Gand.

A cette époque, il existait dans les Universités de l'État deux cours de droit civil: un cours élémentaire et un cours approfondi. Le premier était donné en candidature et le second en doctorat. L'un se bornait à l'étude des principes fondamentaux; l'autre initiait l'élève à l'analyse et à la solution des controverses. Cette dualité dans l'enseignement du droit civil a existé jusqu'en 1876, et, si à cette date on a cru devoir y mettre fin, c'est parce qu'on estimait à tort ou à raison que certains professeurs de droit civil approfondi concevaient mal le cours et se complaisaient trop souvent dans l'examen de cas compliqués et curieux, mais dépourvus de tout intérêt pratique. (1)

(1) En 1890, au cours de la discussion de la loi nouvelle sur l'enseignement supérieur, plusieurs membres du Parlement é mirent l'avis qu'il y avait lieu de rétablir le cours de droit civil élémentaire. (Cf. notamment Annales, Chambre, Session 1889-90, Séance du 17 janvier 1890, p. 391 et suiv.).

Balliu, qui n'avait pas seulement étudié le droit dans les livres, mais qui l'avait vu vivre et se mouvoir dans les faits, fut toujours à l'abri de pareil reproche. Les controverses dont il entretenait ses élèves étaient d'ordre pratique et, dans une certaine mesure, d'ordre usuel. Ce fut un des grands mérites de son enseignement.

D'autre part, chacune de ses leçons était un modèle de clarté et de logique. Le professeur n'était pas, à proprement parler, éloquent; mais l'étendue de ses connaissances et la finesse de son raisonnement étaient telles qu'il réussissait toujours à intéresser et même à charmer son auditoire. Son enseignement avait une autorité si grande que les membres du barreau eux-mêmes ne dédaignaient pas de s'asseoir sur les bancs de son cours.

En 1841, il renonça au professorat pour se consacrer tout entier au barreau. Ce fut pour l'Université une perte sensible.

Dans un discours prononcé lors de la fête donnée par la ville de Gand pour célébrer le XXV^e anniversaire de la fondation de l'Université de Gand, le professeur Moke appelait Balliu « un des hommes qui répandaient le plus d'éclat » sur l'*Alma Mater*, et le mot ne parut à personne une exagération.

Au demeurant, l'estime et l'admiration que lui avaient vouées ses confrères du barreau égalaient celles que lui avaient gardées ses anciens collègues de l'Université. En 1868, lors de la célébration du cinquantenaire professionnel de Metdepenningen, celui-ci disait : Il a été « notre maître à tous ». Et d'Elhougne ajoutait qu'il était vraiment « le Code civil incarné ».

Balliu mourut presque subitement le 9 octobre 1864. Sa réputation de jurisconsulte était énorme. Malheureusement des occupations professionnelles trop absorbantes et, plus encore, sa modestie proverbiale l'empêchèrent de publier des ouvrages étendus, et il ne nous reste de lui qu'un très petit nombre de consultations juridiques, parmi lesquelles il convient de citer une étude tout à fait remarquable sur la validité et la nature du legs *de residuo*. (Pasicrisie, 1866, II, 287 et suiv.).

GEORGES VANDEN BOSSCHE.

FRANÇOIS LAURENT

(1835)

LAURENT, *François*, naquit à Luxembourg, le 8 juillet 1810, de parents de condition modeste. Il dut à leur affection éclairée — et surtout, il aimait à le rappeler, à celle de sa mère — d'avoir pu, si lourde que fut la charge, poursuivre ses études, d'abord à l'Athénée de sa ville natale, puis aux Universités de Louvain et de Liège, où il se rendit successivement.

Durant ces premières années, Laurent se prit d'un goût très vif pour les langues anciennes et il se fût, sans doute, voué aux recherches philologiques et littéraires, s'il n'avait rencontré à Liège, où il s'était rendu après 1830, deux hommes, les frères Ernst ⁽¹⁾, tous deux professeurs à la Faculté de droit, qui modifièrent le cours de ses idées. Grâce à eux, Laurent connut sa vraie vocation; il se livra, dès lors, de préférence, aux études juridiques.

Promu au grade de docteur en droit le 17 juillet 1832 ⁽²⁾, il retourna à Luxembourg; mais son séjour y fut de courte durée. Antoine Ernst, élu membre de la Chambre des Représentants en 1833 et nommé Ministre de la Justice en 1834, s'était souvenu de son ancien élève; il l'appela auprès de lui et l'attacha au département dont la gestion lui était confiée : un arrêté royal du 10 octobre 1834 nomma Laurent chef de bureau au Ministère de la Justice. S'il était resté dans l'administration, Laurent en eût, sans doute, parcouru rapidement tous les degrés; dès le 7 décembre 1835, il était promu au grade de chef

(1) Laurent n'a jamais oublié sa dette de reconnaissance envers ses anciens professeurs. Il leur rend hommage entre autres dans son « Cours élémentaire de droit civil », vol. I p. 123.

(2) Ce diplôme lui fut conféré en même temps qu'à son condisciple, Victor Tesch, depuis député d'Arlon et ministre de la justice, dont il épousa la sœur le 10 septembre 1836.

de division; mais il était fait pour des besognes d'un autre ordre. La bienveillance de son chef le fit comprendre parmi les professeurs nouveaux, nommés à l'Université de Gand, à la suite du vote de la loi du 27 septembre 1835. Il y débuta avec le titre de professeur extraordinaire. L'arrêté royal du 11 avril 1836, qui le nomma, plaça dans ses attributions les cours d'Encyclopédie du droit, de droit administratif (à la Faculté de droit et au Génie civil) et de droit public.

Le jeune professeur éprouva d'abord une profonde déception : il ne se sentait pas à la hauteur de sa tâche; après un an d'enseignement, il était complètement découragé. Il alla exposer sa peine à son protecteur Ernst, lui demandant de pouvoir reprendre la situation qu'il avait eue au département de la justice. Heureusement, le Ministre, connaissant la valeur de Laurent, refusa de le réintégrer dans les bureaux et le renvoya à ses travaux académiques.

Muni des encouragements de son ancien chef, Laurent se remit à l'œuvre : il reconnut bientôt qu'il avait trop douté de lui-même et il ne tarda pas à conquérir à l'Université le rang prééminent qu'il y a occupé pendant plus de quarante ans.

Ses chefs aussi eurent bientôt reconnu son mérite : ils le consultaient dès que surgissait une question concernant l'organisation de l'enseignement supérieur. C'est ainsi qu'il fut notamment appelé en 1861, par le Gouvernement, à faire partie de la Commission instituée pour rechercher les modifications à introduire dans la loi sur les jurys d'examens et ce fut lui, qui fut chargé par ses collègues de faire rapport au Ministre sur les résolutions prises par la Commission.

Pendant le cours de cette longue carrière, les attributions de Laurent subirent divers remaniements. Lors de sa promotion en qualité de professeur ordinaire (28 septembre 1841), il avait été chargé d'enseigner les éléments du droit civil moderne en même temps que le droit administratif lui était conservé. Il renonça ensuite à ce dernier cours; mais, en 1849, le Gouvernement lui attribua l'Encyclopédie du droit, y ajoutant l'Introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des

principes généraux du Code civil. Un arrêté royal du 29 août 1866 lui confia ensuite le droit civil moderne. En 1868, Laurent abandonna l'Encyclopédie du droit et l'Introduction historique, et, en 1874, il renonça au cours de Principes généraux du Code civil; enfin, en 1876, il se fit décharger d'une partie de ses leçons de droit civil moderne. Déclaré émérite par arrêté royal du 16 novembre 1880, il resta néanmoins en fonctions et continua d'enseigner jusqu'à ce que la maladie l'obligeât en février 1882, à descendre définitivement de sa chaire.

L'influence de Laurent sur son auditoire était profonde et plus d'un de ses élèves a gardé de lui une empreinte durable. Ses leçons, préparées avec un soin extrême, étaient écoutées dans un silence religieux et se gravaient en traits ineffaçables dans les esprits. Chargé d'initier les jeunes gens à la méthode sévère de la science juridique, Laurent parlait un langage toujours clair et concis; mais cette simplicité même contribuait puissamment à mettre la doctrine en relief. La phrase, toujours correcte, ne connaissait pas les ornements ni les artifices du langage, qui font si aisément illusion à la jeunesse, mais qui sont, comme le disait le vieux Coquille « plus de fard que de substance ». Quelquefois, mais rarement, un mot plus vif, une tournure plus chaleureuse tranchait sur la marche, d'ordinaire calme, de la parole et laissait entrevoir, par une échappée subite, la flamme intérieure qui animait l'orateur, sa passion de la vérité et de la justice. Mais il captivait surtout l'attention par la rigueur logique des déductions et par l'appel incessant aux principes de la science. Toujours, il rendait compte de toutes ses affirmations; les pourquoi succédaient aux pourquoi et les explications aux explications; il ne s'arrêtait qu'après être parvenu à une vérité évidente par elle-même (1). Laurent avait, dans sa jeunesse, senti quelque attrait pour la géométrie. Il lui en était resté, semble-t-il, le goût du raisonnement rigoureux,

(1) Laurent a exposé dans la préface du « Cours élémentaire de droit civil » les motifs qui l'avaient conduit à adopter cette méthode. Il les a résumés dans ces lignes: « J'ai dit que les principes, c'est tout le droit; j'ajouterai que le motif du principe, c'est tout le principe ».

le besoin de pousser la recherche scientifique jusqu'à la rencontre de l'axiome.

On comprend qu'avec de telles qualités, le professeur acquit un ascendant très vif sur la plupart des élèves. Même ceux qui profitaient le moins de ses leçons sentaient sa supériorité : plus d'un exprima, par la suite, le regret de n'avoir pas tiré meilleur parti des leçons d'un tel maître.

Doué d'une activité inlassable, levé tous les jours de bon matin, ne donnant rien aux relations mondaines, Laurent ne pouvait s'absorber uniquement dans les devoirs du professorat. Il est l'auteur de nombreux et importants ouvrages, tous accueillis avec le plus vif intérêt dans le monde scientifique.

Ses travaux peuvent se diviser en trois classes : ceux qui ont surtout un caractère historique ; ceux qui ont une portée politique ou sociale ; enfin ceux qui se rattachent à la science du droit. Nous parlerons d'abord des premiers : ils précèdent la plupart des autres dans l'ordre chronologique.

Le début de Laurent comme historien remonte à 1854. Il publia dans la « Libre Recherche » ⁽¹⁾ une étude sur les Communes au moyen âge. Les vues qu'il y émet sur l'origine et le caractère des communes sont celles, croyons-nous, qui ont fini par prévaloir. Quelque admiration qu'il éprouve pour le talent d'Aug. Thierry et de Guizot, il discerne l'insuffisance de leurs théories et adopte de préférence les conclusions de la science allemande. Ce premier écrit offre d'autant plus d'intérêt qu'on y trouve, au moins indiquées sommairement, la plupart des idées développées ensuite dans les « Études de l'histoire de l'humanité », vaste ouvrage en dix-huit volumes que Laurent publia de 1850 à 1870.

Quoique compris sous une dénomination collective, chacun de ces dix-huit volumes forme un tout par lui-même et porte un titre spécial ⁽²⁾. D'autre part, les trois premiers volumes furent d'abord présentés au public comme la première partie d'une

(1) Revue éditée par Pascal Duprat et qui cessa bientôt de paraître.

(2) On en trouvera l'énumération dans la bibliographie placée à la fin du présent article.

« Histoire du droit des gens et des relations internationales ». Cette désignation révélait la pensée première de l'auteur : il se proposait d'exposer la naissance et l'évolution du droit international depuis les premiers temps de l'histoire jusqu'à l'époque contemporaine. Mais, à mesure qu'il avançait dans son travail, d'autres problèmes vinrent s'imposer à son attention et l'amènèrent à élargir son cadre : l'idée juridique fut reléguée au second plan pour faire place aux théories historiques et même philosophiques. Le dernier volume porte même ce titre significatif : « La Philosophie de l'Histoire ». Des événements, dont nous parlerons bientôt, contribuèrent peut être aussi à éloigner Laurent de son dessein primitif.

Nous ne pouvons entreprendre ici l'analyse, même superficielle, des dix-huit volumes compacts des « Études ». Nous nous bornerons à signaler la pensée dominante de l'auteur et les caractères essentiels de l'œuvre.

On a dit de Spinoza qu'il était « enivré de Dieu ». Cette ivresse, si le mot peut s'appliquer au plus sobre et au plus logicien des penseurs, était aussi celle de Laurent. Spinoza trouvait Dieu partout; Laurent discerne l'action de la Providence dans tous les faits marquants des annales humaines.

Certes, la conception de Laurent, dans la forme où il la présente, nécessite des réserves. Il est difficile de retrouver la trace d'une sagesse providentielle, dans tous les événements où il croit la discerner. Mais il reste toujours vrai que la vie de l'humanité ne se poursuit pas au hasard, et que, par la force même des choses, les hommes se rapprochent d'un idéal de justice, jamais atteint mais poursuivi de siècle en siècle. Qui méconnaîtra, après avoir lu Laurent, que les fautes et les aberrations mêmes des peuples servent souvent la cause de la vérité? Que notre raison est bien courte, bien insuffisante pour assurer la marche normale et régulière de la société? Que celle-ci s'achemine vers ses destinées lointaines sous l'action d'une

(1) Voyez aussi l'article de Laurent « Dieu dans l'histoire, » Revue de Belgique, du 15 janvier 1877.

puissance mystérieuse, dont les voies nous demeurent inconnues? Laurent croyait trop fermement à la liberté pour ne pas repousser avec indignation l'accusation de fatalisme qui fut adressée à sa doctrine. Le devoir de l'homme, croyait-il, est de se servir de sa pensée pour comprendre le plan de l'univers moral et de se servir de sa volonté pour conformer ses actes à ce plan. En se soumettant aux vues de la Providence, il n'aliénera pas plus sa liberté, qu'en tenant compte du phénomène de la pesanteur et de tant d'autres lois, inhérentes à la matière.

Parmi les moyens auxquels la Providence a recours pour la réalisation de ses desseins, Laurent met au premier rang la division de la race humaine en nationalités. Chaque groupe national, dit-il, a, pour employer le mot de Corneille, « un différent génie ». De même qu'au sein de l'État, les sujets se distinguent par des facultés variées et des inclinations diverses, variété et diversité qui, en se combinant, assurent la grandeur et la prospérité de la nation; de même, chaque race a ses mœurs particulières et ses caractères distinctifs; la multiplicité de ces dons est la cause la plus active du développement harmonique et complet de la vie au sein de l'humanité. Le droit des nationalités à l'indépendance repose sur le même fondement que celui des citoyens à la liberté. Leur autonomie doit être respectée afin qu'elles puissent remplir la tâche que Dieu leur a assignée, afin qu'elles puissent collaborer toutes ensemble à la réalisation du plan providentiel.

Au moment où il exposait ces idées (voir le dixième volume des *Études*) la cause des nationalités venait de triompher en Italie. Laurent ne doute pas de ses conquêtes ultérieures: la formation de l'Empire allemand, la libération graduelle des Chrétiens d'Orient, les divisions profondes qui règnent dans l'empire austro-hongrois sont venues depuis témoigner de la justesse de ses vues et de la véracité de ses prédictions.

Qu'on ne croie pas toutefois, qu'aux yeux de Laurent, chaque nationalité constitue un organisme complet, se suffisant à lui-même! Rien n'est plus éloigné de sa pensée. Les nations, dit-il, ont des devoirs vis-à-vis de l'humanité, comme le citoyen en a

vis-à-vis de l'État; leur vie est à la fois nationale et internationale. Comment doit-êtré organisée l'existence commune des États au sein de la société universelle? Laurent ne croit pas, que, dans l'état actuel du monde, cette question soit susceptible de recevoir une solution. Peu enclin aux utopies, il s'abstient d'émettre aucune opinion à ce sujet. Il se fie en Dieu qui saura faire tourner les vices comme les vertus des hommes à la réalisation de ses desseins providentiels.

Hanté par cette pensée perpétuelle de la Providence, Laurent devait être amené aussi à méditer sur les destinées religieuses de l'humanité.

On l'a représenté quelquefois comme l'ennemi de la religion et surtout du culte catholique. On ne pourrait plus complètement méconnaître sa pensée et ses tendances. Il sentait trop en lui-même pour pouvoir la nier l'influence puissante et salutaire que le sentiment religieux peut avoir sur la conduite des hommes et quel aliment précieux le culte offre aux plus hautes et aux plus nobles de nos facultés. S'il considère la disparition de toutes les églises existantes — le protestantisme libéral trouve seul grâce à ses yeux — comme inévitable, il ne croit nullement à l'irréligion de l'avenir ni à la rupture définitive — dont d'aucuns parlent — entre le ciel et la terre. De même, si à une certaine époque de sa vie, il combat le catholicisme avec âpreté et renouvelle ses attaques avec un acharnement infatigable, la passion ne l'entraîne jamais à nier les services que l'Église catholique a rendus autrefois à l'humanité et il sait à l'occasion prendre parti pour elle et la défendre contre des reproches immérités. Il ne sert qu'une cause : celle de la vérité et de la justice; mais il le fait à sa manière, avec le zèle fougueux de l'apôtre.

Au début, toutefois, lorsqu'il aborde l'étude du problème religieux, son ton n'est pas agressif comme il le devint plus tard. Son langage est plutôt calme et son attitude plutôt défensive (1). Pour la lui faire quitter, il fallut les attaques violentes dont il devint l'objet.

(1) Voir l'Introduction au volume sur le Christianisme, p. VI.

Ce fut l'apparition du quatrième volume des *Études*, intitulé *le Christianisme*, qui déchaîna la tempête. L'auteur y émettait des opinions qui parurent bien hardies à cette époque : il niait entre autres la divinité du Christ. Dans les milieux catholiques l'émotion fut grande. Elle le fut d'autant plus qu'à la même époque l'enseignement de certains collègues de Laurent, et notamment celui de Brasseur ⁽¹⁾, était dénoncé comme contraire à la doctrine catholique.

La situation des deux professeurs était très différente, il est vrai. On ne pouvait incriminer le langage tenu par Laurent dans l'exercice de ses fonctions. Ce n'était pas au professeur, mais à l'historien qu'on devait s'attaquer. Mais, si importante que fût la distinction, ceux qui étaient chargés de la défense de la foi catholique n'en tinrent aucun compte. Appelés à veiller au salut des âmes, peu leur importait que les fausses doctrines eussent été exposées dans un livre au lieu d'être présentées en chaire. Le péril auquel les élèves étaient exposés n'était-il pas d'autant plus redoutable que le coupable était un homme d'une vie exemplaire et le modèle des professeurs ? Si on ne peut la partager, on peut au moins comprendre l'émotion des évêques en cette circonstance. Et s'ils s'étaient bornés à prononcer des censures religieuses, on pourrait regretter leur conduite, non la blâmer. Mais ils ne s'en tinrent pas là : ils invoquèrent l'appui du bras séculier et ils essayèrent de ruiner l'Université en même temps que le professeur.

D'abord ils firent condamner *les Études sur l'histoire de l'humanité*, par la congrégation de l'Index ⁽²⁾. Ensuite, ils chargèrent le clergé paroissial de faire d'actives démarches pour amener les parents à retirer leurs fils de l'Université de Gand ⁽³⁾. Enfin, dans des lettres pastorales publiées en septembre 1856, ils dénoncèrent certains professeurs au Gouvernement et appelèrent sur eux les sévérités du pouvoir. Les noms

(1) Voir la biographie d'Hubert Brasseur.

(2) Le décret est du 12 juin 1856.

(3) Voir aussi la biographie d'Hubert Brasseur.

n'étaient pas donnés, mais parmi les pièces justificatives ⁽¹⁾ figuraient des citations qui ne laissaient pas de doute sur la personnalité de ceux qui étaient visés : Laurent y était clairement désigné. Dans ces mêmes pièces justificatives était relaté le cas d'un professeur de lycée français, révoqué de ses fonctions pour avoir publié un article constituant « une négation absolue de toutes les religions reconnues par le droit public du pays et contenant, en outre, des attaques injurieuses contre ces mêmes religions ». Cette révocation était représentée par l'auteur du mandement gantois comme « un acte aussi courageux que juste ». Il n'était guère possible de se tromper sur l'intention qui avait dicté ces dernières paroles. M. De Decker détenait, à ce moment, le portefeuille de l'Intérieur. Il partageait jusqu'à un certain point les sentiments de l'épiscopat, mais il éprouvait de la répugnance pour les mesures de rigueur. Il voulait une répression, mais moins sévère. En dépit de toutes les sollicitations, il se borna à infliger un blâme à Laurent, par une lettre d'abord confidentielle, mais dont il fut amené à donner lecture à la Chambre des Représentants le 21 novembre 1856. Elle était conçue en ces termes :

** Bruxelles, le 2 août 1856*

« MONSIEUR LE RECTEUR,

« Monsieur Laurent, professeur à la Faculté de droit de votre Université, vient de
» publier un livre, dont l'apparition a causé une profonde et légitime émotion.

» Dans ce livre sont ouvertement professées les doctrines les plus subversives des
» principes fondamentaux du christianisme.

» Quelle que puisse être la liberté d'opinion laissée aux citoyens belges, il est de
» la plus haute inconvenance qu'un fonctionnaire chargé de la mission si importante
» et si délicate de l'enseignement de la jeunesse, se permette publiquement et en
» prenant la qualité officielle de professeur d'une des universités de l'État, d'attaquer
» par sa base la religion de la presque totalité des Belges.

» Le Gouvernement trahirait ses devoirs, s'il restait impassible devant cette insulte
» faite aux sentiments religieux et aux traditions les plus respectables de la nation. Il
» se doit à lui-même, comme défenseur des intérêts les plus élevés de la société, de
» dégager sa responsabilité en présence des regrettables écarts d'un de ses agents
» officiels. Il doit à l'Université de Gand, dont la direction lui est confiée et dont la
» prospérité ne saurait lui être indifférente, de blâmer hautement une publication qui,

(1) Voir celles annexées au mandement de Mgr Delebecque de Gand.

» froissant à bon droit la conscience publique, est de nature à enlever à cet établissement de l'État la confiance des familles et l'estime de l'étranger.

» Vous aurez soin, M. le Recteur, de communiquer à M. Laurent l'expression du blâme que lui inflige le Gouvernement.

» Pour l'avenir, je vous recommande de faire exercer une surveillance sévère sur les cours donnés par ce professeur, afin que si jamais son enseignement reflétait directement ou indirectement les doctrines émises dans son ouvrage, le Gouvernement puisse prendre à son égard telle mesure de rigueur que les circonstances exigeront.

» Agrérez, etc... »

La surveillance spéciale, hâtons-nous de le dire, dont il est question dans le dernier paragraphe de cette dépêche, était inutile. Laurent était trop scrupuleux observateur de ses devoirs pour se permettre d'entretenir ses élèves, à propos de matières juridiques, de questions de théologie ou d'exégèse chrétienne.

Laurent ne laissa pas la dépêche du Ministre sans réponse. Il lui adressa, sous le couvert du Recteur, une lettre, dans laquelle, se plaçant sur le terrain constitutionnel, il revendiquait nettement le droit d'exprimer librement, hors de sa chaire, ses opinions sur quelque matière que ce fût, religieuse ou autre. Voici cette lettre :

« MONSIEUR LE RECTEUR,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur m'inflige un blâme pour la publication de mes *Études sur le Christianisme*. Permettez-moi de vous adresser quelques observations pour ma défense. Avant de me décider à imprimer mon livre, j'ai mûrement réfléchi aux conséquences que pourrait entraîner cette publication.

» Mon premier devoir, mon premier soin a été d'examiner si, comme fonctionnaire, j'avais le droit de donner de la publicité à mes convictions religieuses.

» Dans mon opinion, poser la question, c'est la résoudre.

» Le fonctionnaire ne jouit plus, je le reconnais, des droits constitutionnels des Belges dans toute leur étendue; il ne peut pas se mettre en opposition avec l'État qu'il sert.

» Mais, en Belgique, l'État n'a rien de commun avec la religion; l'État est étranger à toute croyance religieuse; il n'a pas le droit de statuer en cette matière, ni en ordonnant ni en défendant. Un fonctionnaire ne pratique pas le culte de la majorité; il n'en pratique aucun; quand même cette conduite serait un scandale public, le Gouvernement serait sans action. Il y a plus: un fonctionnaire se sépare de l'Église dominante; il se réunit avec des personnes qui partagent ses croyances et pratique un culte à part; le scandale sera plus grand, mais le droit du fonctionnaire est évident, l'incompétence du Gouvernement absolue. Il me semble que le droit du

» fonctionnaire est le même quand, au lieu d'agir, il écrit. A quel titre le Gouverne-
 » ment interviendrait-il? Je le cherche en vain; je ne le vois pas.

» Prendra-t-il la défense de la religion attaquée? Telle n'est pas sa mission, il n'a
 » pas même qualité pour décider si telle doctrine est ou non contraire à telle religion.
 » L'Église seule est compétente; elle seule doit réprimer; mais son action est purement
 » spirituelle : elle ne peut plus invoquer l'appui de l'État pour prêter main-forte à ses
 » sentences. L'État ne peut plus rien prescrire à l'Église, mais aussi, il ne lui doit
 » plus aucune protection. Il est inutile de rien ajouter pour démontrer ce qui, à mon
 » avis du moins, est clair comme le jour. Le Gouvernement n'a donc ni capacité ni
 » droit de se mêler de discussions religieuses; d'où suit que le fonctionnaire est tout
 » aussi libre que le particulier, en ce qui concerne la religion.

» L'opinion contraire conduirait à des conséquences que M. le Ministre de l'Inté-
 » rieur lui-même n'admettra pas. Si le Gouvernement peut empêcher un fonctionnaire
 » de donner de la publicité à ses convictions religieuses, il a aussi ce droit, si le
 » fonctionnaire le manifeste en pratiquant un culte autre que ceux que, je ne dis pas
 » la loi, mais le budget reconnaît.

» Il faut aller plus loin; il aura aussi le droit de prier le fonctionnaire de se
 » soumettre extérieurement à la religion dominante ou de donner sa démission; car
 » l'abstention ouverte, publique du culte professé par la majorité est encore une mani-
 » festation d'une conviction religieuse et cette manifestation peut même, dans certaines
 » circonstances, nuire à des établissements de l'État. Qui oserait reconnaître un pareil
 » droit au Gouvernement? Cependant il n'y a pas de milieu; le Gouvernement est
 » compétent ou il ne l'est pas; s'il l'est, il peut user de son droit dans toutes ses
 » conséquences; mais l'énormité de ces conséquences ne serait-elle pas une preuve
 » que le droit n'existe pas?

» Je n'ai pas à m'expliquer sur le point de savoir si le professeur peut librement
 » dans sa chaire discuter des questions religieuses. Mon cours, par sa nature, est
 » tellement étranger à ces matières, qu'avec la meilleure volonté, il me serait impos-
 » sible de parler de religion. Je ne le pourrais faire qu'en négligeant mon devoir,
 » qui est d'enseigner le droit civil. Ce devoir, je l'ai toujours rempli, même aux
 » dépens de ma santé. Mon cours est public, j'y convie mes adversaires; ils ne m'en-
 » tendront pas parler de religion, parce que telle n'est pas ma mission; ils m'entendront
 » parfois adresser des conseils à mes élèves, mais ces exhortations n'ont qu'un but,
 » c'est de nourrir dans la jeunesse le sentiment du droit et celui du devoir. Ce sont
 » des sentiments que M. le Ministre de l'Intérieur ne désapprouvera pas.

» M. le Ministre de l'Intérieur, dans toute sa sollicitude pour la prospérité des
 » Universités de l'État, craint que mon livre ne nuise à notre établissement. Ceci
 » n'est qu'une crainte que l'avenir peut ne pas confirmer. Mon livre est entièrement
 » étranger à mon enseignement; je ne vois pas que les doctrines de l'auteur puissent
 » rendre suspectes les leçons du professeur. Encore bien moins peut-on rendre l'Uni-
 » versité entière responsable des sentiments d'un de ses membres. Si donc des
 » attaques étaient dirigées contre l'Université, à l'occasion de mon livre, ces attaques
 » seraient malveillantes et calomnieuses. Je n'ai pas pu, je n'ai pas dû prévoir cette
 » éventualité. Agissant moi-même ouvertement et de bonne foi, je ne puis pas sup-
 » poser la mauvaise foi chez mes adversaires, en tous cas, on ne peut pas me rendre
 » responsable de la mauvaise foi des autres.

» Veuillez, etc.

» (Signé) F. LAURENT, professeur. »

Le Ministre avait négligé d'entendre le professeur avant de

le blâmer; le Recteur le lui fait remarquer en transmettant la réponse de Laurent. Voici le texte de sa lettre :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

» Par suite de la communication qui lui a été faite de votre dépêche confidentielle du 2 courant relative à la publication de son livre sur le Christianisme, M. le professeur Laurent vient de m'adresser pour sa défense, avec prière de vous la transmettre, la lettre qui se trouve annexée à la présente.

» En me remettant cette pièce, M. Laurent m'a déclaré n'avoir d'autre but que celui de fournir au Gouvernement les explications qu'il eût été heureux de pouvoir vous donner préalablement à la mesure dont il a été l'objet.

» Veuillez agréer,

« Le Recteur,
» (Signé) LEFEBVRE. »

M. le Ministre de l'Intérieur sentit le reproche qui lui était adressé. Il répondit le 10 août :

« M. LE RECTEUR,

» En m'adressant à la date du 7 août la lettre de M. Laurent, vous déclarez au nom de ce professeur, qu'il n'a d'autre but que celui de fournir au Gouvernement les explications qu'il eût été heureux de pouvoir me donner préalablement à la mesure dont il a été l'objet.

» Je prends acte de cette déclaration, M. le Recteur, et j'ajoute que, données même antérieurement à la mesure que j'ai prise, les explications de M. le professeur Laurent n'eussent en rien changé ma détermination.

» Recevez, etc... »

La correspondance officielle prend fin avec l'envoi de la circulaire du 7 octobre 1856 (reproduite dans la biographie de H. Brasseur).

Dans ce document, on le remarquera, le ministre ne suivait pas Laurent sur le terrain juridique et constitutionnel, où celui-ci avait placé le débat. Il ne conteste pas le droit revendiqué par celui-ci; il lui reproche seulement de n'en avoir pas usé avec assez de convenance et d'avoir ainsi froissé les consciences.

M. De Decker ne paraît même pas s'être demandé si ces froissements doivent être évités et si l'écrivain doit abandonner son droit pour ménager de telles susceptibilités. Il aurait bien dû se dire que sous un régime de libre discussion, chacun est

exposé à voir diriger des attaques, même violentes, contre les choses qui lui sont le plus chères et doit savoir s'y résigner.

Si le ministre ne s'en rendit pas compte, l'opposition se chargea de le lui rappeler au sein des Chambres. Le discours du Trône, prononcé à l'ouverture de la session 1856-57 contenait ces mots : « L'ouverture de l'année académique a donné » l'occasion de rappeler les principes dont la sincère et ferme » application doit assurer la prospérité des universités de » l'État. » Ce passage donna, surtout à la Chambre des Représentants lieu à une discussion remarquable où intervinrent les orateurs principaux de la majorité et de l'opposition. Nous n'analyserons pas les discours prononcés à cette occasion : une parole de M. De Decker doit pourtant retenir l'attention. « Avant la circulaire, j'ai blâmé et averti M. Laurent ; si son » livre avait paru après la circulaire, je l'aurais frappé de » mesures disciplinaires. »

Quelles mesures eût-il été, éventuellement, conduit à prendre ? Il ne l'indique pas. Sollicité de prononcer la destitution du professeur, il s'y était croyons-nous, énergiquement refusé. Qu'eût-il fait si la question s'était représentée — et elle faillit renaître — pendant qu'il occupait encore le pouvoir ? Laurent, n'était pas homme à se laisser arrêter par un avertissement comminatoire. Il allait faire paraître une seconde édition du « Christianisme » dans laquelle il tenait un langage encore plus catégorique que dans la première, lorsqu'un revirement politique amena la chute du ministère De Decker. Les élections communales de 1856 avaient révélé qu'un changement profond d'opinion était survenu dans le pays. A Gand, notamment, on avait vu sortir triomphant de l'urne le nom d'un professeur de l'Université, Gustave Callier, dont la candidature avait été présentée au corps électoral ⁽¹⁾ « comme une protestation contre la lettre pastorale » des évêques. L'issue de ce scrutin permettait de présager quelle serait celle des élections parlementaires. Le Roi prononça la dissolution des Chambres en 1857 et le

(1) *Messenger de Gand*, 30 septembre 1856.

ministère De Decker fit place à un cabinet dont les membres appartenaient au parti libéral. L'incident était clos et Laurent pouvait désormais, en toute sécurité, user de la liberté d'écrire.

Ces événements eurent, toutefois, d'autres conséquences et fort imprévues. Laurent, qui menait une vie très retirée, n'était guère connu jusque là en dehors des milieux universitaires; son nom fut tout à coup dans toutes les bouches et acquit une immense notoriété. On voyait en lui le champion de la liberté d'opinion. Pour défendre celle-ci, il avait, on le savait, tout risqué : il avait été prêt à tous les sacrifices. On s'inclinait avec respect devant tant d'abnégation, comme aussi devant toute une vie de travail, de droiture et de simplicité. L'admiration allait à la fois au professeur, à l'historien, au jurisconsulte, mais surtout à l'homme sans peur et sans reproche. L'opinion publique l'appelait à prendre part aux luttes politiques : il répondit à cet appel et se jeta dans la mêlée avec une ardeur incroyable.

D'une part, il accepte d'aller siéger au Conseil communal, où il est nommé, sans opposition, en octobre 1863; d'autre part, il se prépare à combattre le parti catholique par la plume.

Il publie d'abord un ouvrage important, en deux volumes, sur les rapports de l'Église et de l'État, dans lequel reprenant les idées qu'il avait déjà énoncées en 1860, dans son étude sur Van Espen, il exprime à nouveau ses regrets au sujet de l'abandon, consenti par les auteurs de notre Constitution, de toutes les garanties que l'ancien régime accordait à l'État contre l'Église catholique.

Cet ouvrage, aux allures scientifiques, n'était pas fait pour la masse des lecteurs. Laurent veut atteindre aussi le grand public et pour parvenir jusqu'à lui, il a recours à la presse ⁽¹⁾; il adresse aux journaux des séries de correspondances (réu-

(1) Lettres à l'évêque de Gand : Des devoirs du fonctionnaire en matière religieuse. La liberté d'enseignement en matière religieuse.

Lettres d'un retardataire libéral à un progressiste catholique.

nies ensuite en brochures), sur des sujets d'actualité et dans lesquelles il se livre à une critique mordante des opinions et de la politique du parti catholique. Se plaçant sur le terrain, tantôt du droit, tantôt de l'histoire, il fait à ses adversaires une guerre, qu'il qualifie lui-même de « guerre à mort ».

Ces publications n'eurent pas tout le succès que leur auteur en pouvait attendre. Les premiers articles furent accueillis avec faveur par l'opinion libérale; mais Laurent ne se rendait pas compte des exigences du journalisme; il ne sentait pas que le lecteur cherche moins des dissertations dans son journal que des informations rapides et variées. Tout à sa passion, il épuisait son sujet au risque de fatiguer ceux auxquels il s'adressait. Défectueuses dans la forme, ces lettres devaient choquer aussi les lecteurs par les idées qui y étaient exprimées. Laurent ne cesse de battre en brèche le régime de la séparation des Églises et de l'État, établi par la constitution et préconise le retour à l'ancien régime qui consacrait la suprématie de l'État sur l'Église. Quelle que fût la science de l'écrivain, si serrée et si logique que fût son argumentation, ces conclusions soulevaient de vives répugnances au sein de l'opinion libérale: aucun homme politique de quelque notoriété ne s'y rallia; quelques-uns même, — tel M. Devaux — crurent devoir les répudier publiquement ⁽¹⁾.

La politique avait introduit Laurent au Conseil communal. Il ne l'y oublia pas. Toutefois, ces assemblées, qui sont surtout investies d'attributions administratives sont rarement appelées à se prononcer sur des questions d'ordre politique; aussi les principaux travaux que Laurent soumit au Conseil concernent-ils des matières administratives. Ses collègues aimaient à

De la passion des catholiques pour la liberté. Lettres à M. Dechamps. Lettres sur les Jésuites.

Lettres sur la question des cimetières.

Nous citerons ici aussi deux études publiées par la Revue de Belgique: *L'Église et l'État* d'après MINGHETTI (nos du 15 février et 15 mars 1878), et *L'intolérance catholique et l'Église et l'enseignement* (nos du 15 avril 1877 et du 15 septembre 1878).

(1) Voir Annales parlementaires de la Chambre des Représentants, séance du 7, 11 et 14 mars 1863.

recourir à ses lumières, chaque fois que surgissait une des questions difficiles et délicates qui se rattachent à cette branche de la science juridique. C'est ainsi qu'il fut appelé à rédiger pour le Conseil de nombreux rapports, et notamment ceux relatifs à l'Expropriation par zones, aux Bourses de fondation, au Règlement pour l'hospice des aliénés (Guislain) enfin et surtout celui relatif aux Inhumations. Fidèle à sa méthode habituelle, Laurent établissait d'abord les principes fondamentaux consacrés par le législateur; puis, serrant de près les textes, il en déduisait, avec une logique irrésistible, les applications aux questions de détail que la pratique administrative était appelée à résoudre.

Si importants qu'ils fussent, ces travaux n'auraient valu à Laurent ni la grande popularité qu'il acquit à Gand ni la gratitude enthousiaste de ses concitoyens. S'il vit aujourd'hui dans le souvenir de la population, c'est que, devant son époque, il se passionna pour l'œuvre du relèvement des classes travailleuses. Dès son entrée au Conseil, les réformes sociales devinrent l'objet de ses préoccupations constantes: il leur consacra désormais le meilleur de son temps et de son activité ainsi qu'une notable partie de son patrimoine.

Dans la poursuite de son plan de rénovation sociale, Laurent demeure fidèle aux idées qui l'avaient guidé dans ses études d'histoire. Il reste individualiste et ne fait guère appel à l'action de l'État. Le bonheur, pensait-il, ne doit pas nous venir du dehors; l'homme doit en trouver la source en lui-même; si l'on veut améliorer l'organisation sociale, il faut, au préalable, relever le niveau intellectuel et moral des masses et les préparer ainsi pour une vie plus digne et plus haute. On a dit souvent que la question sociale est avant tout une question morale. Laurent a été un des premiers à entrevoir cette vérité, devenue, aujourd'hui, presque banale.

Comment pourra s'effectuer la transformation morale des masses travailleuses? Guidé par un instinct sûr, Laurent comprit que pour y travailler sérieusement il fallait s'adresser, non aux adultes assujettis à des habitudes enracinées, mais aux

enfants qui n'ont pas encore reçu de la vie et de leur milieu une empreinte définitive. L'école les réunit chaque jour; Laurent s'y transportera pour prendre sa part de l'œuvre de l'éducation populaire. Quotidiennement, même le dimanche, il visite les classes, encourageant les élèves, prodiguant ses conseils aux instituteurs, s'efforçant d'arracher ceux-ci à la routine, les incitant à travailler surtout au développement intellectuel et moral de leurs jeunes auditeurs. Souvent aussi il se substitue au maître, et ses paroles tendent à réveiller la conscience de l'enfant, à y implanter l'idée du devoir et le sentiment de la dignité humaine.

Laurent n'enseigne pas un code complet de morale à son auditoire. Ses leçons revêtent surtout un caractère pratique : il insiste principalement sur la nécessité de l'instruction et de la prévoyance. Celle-ci surtout est l'objet de ses recommandations pressantes. Il en fait sentir la beauté et la toute-puissance; cette vertu, si humble en apparence, est appelée à régénérer le monde : elle mettra la famille de l'ouvrier à l'abri de la misère; elle assurera à tous la sécurité voire même une aisance relative; elle sauvegardera la dignité morale en même temps que la situation matérielle de ceux qui savent la pratiquer. Les arguments d'ordre matériel suffisaient souvent à faire accueillir les conseils de Laurent mais, quand il le fallait, il savait faire appel aussi aux plus hautes considérations morales : personne ne résistait à son langage persuasif.

Laurent ne se bornait pas à prêcher la prévoyance; il la faisait pratiquer sous ses yeux. En 1863, le Conseil communal de Gand, décréta, sur sa proposition, l'introduction de la Caisse d'épargne dans les écoles de la ville. Les élèves étaient invités à remettre à leur instituteur, chargé de les envoyer à la Caisse d'épargne, les petites sommes dont ils disposaient pour leurs menus plaisirs. Grâce à la propagande incessante de Laurent, l'habitude de l'épargne se répandit rapidement au sein de la population : les parents étaient convertis en même temps que les enfants à la cause de la prévoyance. Le succès

fut si grand et si éclatant que le bruit s'en répandit bientôt au dehors. Certaines villes belges imitèrent l'exemple donné à Gand; le Gouvernement avait, du reste, pris l'œuvre sous son patronage en répandant à profusion dans le pays « la Conférence sur l'épargne » de Laurent. Puis ce fut le tour de l'étranger : les philanthropes de tous pays écrivaient à Laurent ou venaient lui rendre visite pour s'initier au fonctionnement de la nouvelle institution. Celle-ci pénétra même jusqu'aux antipodes : elle fut introduite dans les écoles de la Nouvelle-Zélande.

Laurent a donc été un des initiateurs du mouvement général qui, sous nos yeux, entraîne graduellement les populations laborieuses vers les institutions de prévoyance et qui doit tôt ou tard, assurer leur émancipation tant matérielle que morale. Ce n'est pas tout. L'éducation de l'homme ne s'achève pas à l'école : elle peut et doit se poursuivre durant toute l'existence. Laurent avait compris la nécessité des œuvres post-scolaires destinées à perpétuer pendant l'adolescence et dans l'âge mur, l'action de toutes les influences moralisatrices déjà subies dans l'enfance. Sur ce terrain aussi son initiative a été féconde et elle a trouvé de nombreux imitateurs. Son but était double : prolonger la période de la formation intellectuelle des jeunes travailleurs, puis aussi les soustraire aux fréquentations nuisibles; le jeune homme à celle du cabaret, la jeune fille à celle de la salle de danse. D'autres, avant lui, avaient eu les mêmes préoccupations : les écoles d'adultes avaient été créées dans ce but. Mais ces écoles qui rendent d'incontestables services, n'attirent à elles qu'une minorité des ouvriers et, de plus, elles ne les gardent pas assez longtemps pour pouvoir exercer sur eux une action vraiment efficace. Convaincu de leur insuffisance, Laurent conçut le projet de placer à côté de chacune d'elles une « Société ouvrière » ou, pour nous servir d'une expression souvent employée, un « Patronage », c'est-à-dire un cercle, où les gens du peuple se réuniraient, dans un but d'instruction à la fois et de distraction. Cours, conférences, bibliothèques, concerts, représentations théâtrales, exercices de gymnastique, tout concourait simultanément à amuser et à

instruire les membres. La propagande en faveur de la prévoyance n'y serait pas perdue de vue : les patronages fourniraient facilement le personnel des sociétés de secours mutuels et des associations coopératives, qui devaient, dans la pensée de Laurent, devenir à leur tour, des centres de diffusion pour les idées de prévoyance.

Laurent, on le voit, caressait « les longs espoirs et les vastes pensers ». Il ne se dissimulait pas toutefois qu'il ne pourrait, seul, mener son œuvre à bonne fin, qu'il lui fallait de l'aide tant en hommes qu'en argent. Pour s'assurer les concours nécessaires, il fonda, en 1867 « la Société Callier, pour la moralisation des classes laborieuses », société dont les membres devaient s'engager à soutenir soit de leurs deniers, soit de leur travail personnel, l'institution des patronages et quelques autres organisations accessoires sur lesquelles il serait trop long d'insister ici ⁽¹⁾. Il réclamait surtout l'intervention des fils de la bourgeoisie, les exhortant à travailler avec lui au rapprochement des classes sociales. Il les conviait à se mettre en rapport avec les ouvriers en fréquentant les patronages et même en prenant une part active aux travaux de ceux-ci.

Plus d'un répondit à cet appel et ce que Laurent avait prévu se réalisa. Ceux qui visitaient les patronages acquirent un véritable ascendant sur la partie la plus éclairée de la classe ouvrière.

Tel était d'autre part le prestige du nom de Laurent que les souscriptions affluèrent nombreuses et importantes à la Société Callier, de sorte qu'elle put, dès les premiers temps de sa fondation, ouvrir plusieurs patronages à Gand, les uns pour ouvriers, les autres pour ouvrières. Ces sociétés furent établies d'abord dans des bâtiments d'école, mis par la ville à leur

(1) Laurent exposait ses vues dans un opuscule. « Projet de société pour la moralisation des classes laborieuses. » Il y disait entre autres : « L'amélioration des classes » les plus nombreuses et les plus pauvres est le grand problème que le XIX^e siècle est » appelé à résoudre. Suivant la solution qu'il recevra, la paix et l'harmonie règneront » dans le monde ou il sera déchiré par la guerre et l'anarchie. » Paroles prophétiques que les événements de l'année terrible (1871) ne tardaient pas à justifier.

disposition. Deux d'entre elles⁽¹⁾ toutefois purent — surtout grâce à la libéralité de Laurent⁽²⁾ — être installées dans des locaux spécialement construits et aménagés pour elles. Ce sont celles aussi qui ont montré la plus grande vitalité : organisées dans un moment d'enthousiasme, toutes n'offraient pas des conditions suffisantes de stabilité. La plupart disparurent, à mesure que la première ferveur s'éteignait et surtout quand Laurent ne fut plus là pour communiquer à tous son zèle et sa foi de réformateur. Les plus importantes restent debout et elles rendent des services précieux à la classe ouvrière ou plutôt à l'élite ouvrière au sein de laquelle elles recrutent surtout leurs adhérents.

Le sentiment qui avait déterminé Laurent à fonder les Patronages, le fit s'intéresser aussi au mouvement coopératif, dont le développement prodigieux en Angleterre attirait, en ce moment, l'attention des économistes du continent. La coopération fait appel au *self help*, à l'énergie de l'individu; elle fournit la preuve que l'initiative personnelle peut, même dans les couches sociales les plus profondes, réaliser des merveilles elle assure la sécurité à ses adhérents et, si pauvres qu'ils soient, les soustrait définitivement aux atteintes de la misère. Elle avait, à ce titre, droit à toutes les sympathies de Laurent qui attendait surtout du perfectionnement individuel l'accomplissement du progrès social.

Laurent poussa, avec son ardeur habituelle, à la création des premières œuvres coopératives à Gand. Sa propagande ne produisit pas toutefois les fruits qu'il en avait espéré; l'heure n'était pas venue : le peuple gantois n'avait pas encore acquis les qualités morales qui ont assuré depuis le succès de la coopération. Faute d'hommes capables de diriger le mouvement, la tentative échoua. Mais est-elle demeurée sans résultats? On ne pourrait l'affirmer en présence de l'extension pro-

(1) La *Vrijheidsliefde* et le *Geluk in 't werk*.

(2) Il affecta à cette destination d'abord le montant du prix Guinard — cinq mille fr. — qui lui fut attribué en 1873 (voir p. 35); puis, les bénéfices de la vente de son livre sur les *Sociétés ouvrières de Gand*. Le produit de la vente des *Principes de droit civil* fut aussi, en grande partie, consacré à l'érection du local de la Société *Vrijheidsliefde*.

digieuse prise aujourd'hui par la coopération gantoise. Elle a pu inspirer à d'autres la pensée qu'ils ont réussi à mettre en pratique.

Nous venons de passer en revue les faits principaux qui caractérisent l'activité de Laurent dans le domaine de l'économie sociale. Ils n'échappèrent pas à l'attention de ses contemporains et de nombreux témoignages d'admiration et de reconnaissance vinrent lui prouver combien ses efforts étaient appréciés par le public en général, aussi bien que par les personnes capables d'en mesurer toute la portée.

Le prix Guinard lui fut attribué en 1873 pour sa « Conférence sur l'épargne », « comme le meilleur ouvrage pour améliorer la position matérielle et intellectuelle de la classe ouvrière ».

Vers la même époque, le Conseil communal de Gand eut l'occasion de lui témoigner sa gratitude pour les services rendus à la population travailleuse. Laurent n'avait pas été réélu au Conseil, lors des élections de 1872. Quelques hommes politiques lui avaient représenté que sa candidature pourrait ne pas être accueillie favorablement par les électeurs de la petite bourgeoisie, fraîchement investis du droit de vote et irrités contre lui, à raison de son incessante propagande en faveur de l'idée coopérative. Il renonça, non sans quelque chagrin, pensons-nous, à son mandat électoral : il croyait n'avoir pas démerité du peuple gantois et il craignait de ne plus pouvoir se dévouer comme par le passé à son œuvre de réforme sociale. Le Conseil communal comprit qu'il ne pouvait se passer des services de Laurent : dérogeant aux règlements en vigueur, il le maintint, à titre spécial, au sein de la Commission chargée de veiller à la bonne marche de l'enseignement communal.

La cause de l'éducation du peuple restait toujours au premier rang de ses préoccupations. Ses visites aux écoles lui avaient révélé les défauts et les lacunes du système en vigueur. En vue de l'améliorer, il publie successivement divers écrits dans lesquels il aborde l'étude des principaux problèmes scolaires et expose ses opinions sur la réforme principale de l'ensei-

gnement. La plupart parurent dans la *Revue de Belgique*⁽¹⁾. On ne sera pas étonné d'apprendre qu'il s'y montre surtout préoccupé de la formation des intelligences et des caractères et qu'il témoigne son dédain pour les connaissances stériles dont on bourre trop souvent la mémoire des jeunes gens, alors qu'on néglige la tâche principale qui est d'assurer le développement de leurs facultés intellectuelles et morales.

Quelque dévouement qu'il apportât à cette œuvre de rénovation sociale, celle-ci ne pouvait absorber tout le temps ni toute l'activité de Laurent. La publication des *Études sur l'histoire de l'humanité* était achevée en 1870. Que ferait-il des loisirs que la fin de ce gigantesque travail allait lui laisser? Il crut ne pouvoir mieux les employer qu'à la composition d'un ouvrage où il consignerait les résultats de ses études sur la législation civile. Jusque là il n'avait guère écrit sur le droit positif. On ne peut citer de lui qu'une « Étude sur la Contrainte par corps »⁽²⁾ où il réclame l'abolition de cette institution, et un compte-rendu des « travaux les plus récents du professeur Warnkœnig »⁽³⁾, où il expose ses vues sur l'organisation des études juridiques. Cette fois, il allait produire une œuvre de longue haleine; il entreprit la rédaction de ses « Principes de droit civil ». L'ouvrage ne devait dans la pensée de l'auteur avoir que huit volumes; mais, en cours de route, il s'aperçut qu'il s'était trompé dans ses calculs: il fut amené à écrire trente-deux volumes compacts, complété par un volume de Tables.

On s'est étonné que ce vaste traité ait pu être achevé en neuf années. Ceux qui ont connu Laurent ou qui ont assisté à ses leçons n'en furent pas surpris. Ils savaient combien il s'était

(1) La livraison du 15 février 1878 contient un article intitulé: *Ce qui manque à l'instruction primaire*, et celle du 15 janvier 1876 un autre article portant ce titre: *L'élection de Gand. Vainqueurs, que ferons-nous?* En 1878, après l'avènement du parti libéral, il entre en lice pour obtenir la révision de *La loi de 1842* (livr. du 15 novembre 1878). Enfin, dans la livraison du 15 décembre 1878, il réclame la *Réforme des écoles normales*. Laurent expose dans ce dernier travail les idées qu'il développait ensuite dans un rapport plus étendu sur le même objet, adressé à la Commission d'enquête scolaire.

(2) Nouvelles archives historiques, philosophiques et littéraires, vol. 1, p. 205 et 417.

(3) *Messenger des Sciences historiques de Gand*, 1854.

d'avance familiarisé, avec son sujet par de fortes études, combien aussi sa méthode rigoureuse et sa dialectique serrée lui permettaient de se mouvoir librement dans le dédale des discussions et des controverses juridiques.

Deux caractères essentiels arrêtent surtout l'attention du lecteur : le respect absolu de la loi, le retour incessant aux principes fondamentaux de la science.

Dès que la loi a parlé, Laurent s'incline respectueusement devant elle, sans jamais tenter d'éluder ses dispositions par une interprétation subtile, sans jamais entrer dans des développements propres à faire oublier le texte. Interprète de la loi, il ne renonce pas à la juger, à en signaler les défauts ou les lacunes; l'existence d'un droit naturel supérieur à la loi positive ne lui échappe pas. Mais cette supériorité n'est qu'une supériorité de raison. Le jurisconsulte, chargé de l'application de la loi ne peut, sans usurpation, sans envahir le domaine du législateur corriger lui-même les déficiences qu'il rencontre dans l'œuvre de ce dernier.

On a traité de superstitieux et de servile, ce respect absolu du texte ⁽¹⁾. Le débat n'est pas nouveau et on aurait pu croire qu'il avait été tranché, et de façon définitive, il y a plus de vingt siècles. Le caractère sacré de la loi, même la plus injuste, avait été établi, une fois pour toutes, semblait-il par Platon. Qui ne connaît les paroles qu'il place dans la bouche de Socrate, condamné à boire la ciguë ⁽²⁾? Pressé par son disciple Criton, de se soustraire par la fuite à l'exécution d'une sentence inique, le philosophe demande ce qu'il répondrait si, au sortir des portes de la ville, les lois d'Athènes se présentaient à lui, lui demandant compte de sa conduite et lui adressant ces paroles sévères. « Le droit, que tu ne pourrais avoir contre un » père ou contre un maître de leur rendre le mal pour le mal, » injure pour injure, coup pour coup, penses-tu l'avoir contre la » patrie et contre les lois !... » Cette haute conception du

(1) Laurent s'en explique très nettement dans l'introduction du « Cours élémentaire de droit élémentaire. »

(2) Voir le Criton.

devoir était aussi celle de Laurent; en chaire, il ne laissait échapper aucune occasion de l'inculquer à ses jeunes auditeurs; comment n'aurait-il pas essayé de la faire accepter aussi à ses lecteurs?

Et s'il rencontre un texte obscur ou insuffisant, son attitude est encore la même. Pour dissiper les obscurités, résultat d'une rédaction négligente, il recherche la pensée dont le législateur s'est inspiré, le but qu'il a voulu atteindre. Laurent remonte sans cesse aux principes, aux notions fondamentales de la législation pour en déduire les conséquences logiques et repousser toute argumentation qui n'est pas en harmonie avec la volonté de l'auteur de la loi.

Appliquée avec la dernière rigueur, cette méthode avait valu à Laurent un ascendant irrésistible sur ses élèves de l'Université; ne nous donne-t-elle pas aussi le secret de l'impression produite dans le monde du barreau et de la magistrature à l'apparition des « Principes »? Venant après tant d'autres ouvrages de grande valeur, ce nouveau traité consacré à l'étude du droit civil fut accueilli par un concert unanime d'éloges: les critiques les plus éminents en parlaient dans les termes les plus flatteurs. Le succès fut immédiat et prodigieux: trois ou quatre volumes paraissaient chaque année et trouvaient des acheteurs empressés.

Une œuvre, prônée de la sorte, ne pouvait échapper à l'attention du jury, chargé de décerner le prix quinquennal des sciences morales et politiques. Celui qui fut constitué pour juger les œuvres parues dans la période 1871-75 attribua, d'un choix unanime, cette haute distinction à Laurent. Le rapporteur du jury était Orts, l'un des avocats les plus distingués du barreau de Bruxelles et auteur lui-même de travaux juridiques très estimés. Le rapport proclame la supériorité du jurisconsulte belge sur la plupart des commentateurs du Code civil. Parmi tous les mérites de l'œuvre, Orts en relève un que nous n'avons pas encore signalé. Il constate que, dans ce traité de droit positif, Laurent ne se montre pas seulement le plus éclairé des interprètes; les préoccupations sociales l'inspirent et des pensées

philosophiques reviennent constamment sous sa plume pour justifier les réformes législatives qu'il réclame. Pour s'en convaincre, il suffira de lire les pages où il justifie les mesures qui lui paraissent nécessaires pour assurer le développement régulier des forces corporelles et intellectuelles de l'enfance : le philosophe ou le sociologue les a dictées, autant que le juriconsulte.

A tous ces titres, Laurent était désigné d'avance au choix du Ministre Bara, lorsque celui-ci se décida à entreprendre la réforme de notre législation civile. Où aurait-il trouvé, en effet, un collaborateur plus compétent ? Familiarisé avec toutes les discussions que le Code civil avait fait naître, Laurent avait indiqué d'avance le solution que chacune comportait : il ne lui restait qu'à formuler ses doctrines en articles de loi. L'événement justifia la confiance du Ministre : en moins de trois ans, le texte de l'Avant-projet pour la révision du Code civil était prêt. Cet Avant-projet était, en outre, accompagné d'un exposé des motifs complet, de sorte que la publication de l'œuvre put être entamée immédiatement.

Cette œuvre n'était pas seulement celle d'un juriconsulte versé dans tous les secrets de la doctrine et de la jurisprudence : il y règne aussi un large souffle d'humanité. Ainsi on y trouve des dispositions concernant la recherche de la Paternité, et d'autres relatives à l'obligation scolaire ; l'incapacité de la femme mariée y est atténuée ; les droits du conjoint survivant sur une partie des biens délaissés par le conjoint défunt sont reconnus ; les privilèges établis par la loi en faveur de certains créanciers sont abolis ; enfin on le devine, des mesures sont prises en vue de réfréner la mainmorte monacale.

Cet Avant-projet ne fut point soumis aux délibérations des Chambres. Avant que la publication en fût achevée, le ministère, dont M. Bara faisait partie, se retirait pour faire place à un cabinet nouveau dans lequel le portefeuille de la justice, était attribué à M. Woeste. Celui-ci retira à Laurent la mission de confiance, dont son prédécesseur l'avait investi : il nommait en même temps une commission chargée de préparer la révi-

sion du Code civil. Cette commission sut rendre justice à celui qui lui avait préparé les voies : elle sollicita et obtint la publication de la partie de l'Avant-projet de Laurent dont l'impression n'avait pas encore eu lieu.

Malgré le succès éclatant obtenu par les « Principes de droit civil », Laurent n'était pas complètement satisfait : l'ouvrage n'était pas à la portée des étudiants, qu'il voulait surtout gagner aux bonnes méthodes d'interprétation. Il rédigea pour ceux-ci un traité en quatre volumes, publié sous ce titre : « Cours élémentaire de droit civil ». Conçu principalement en vue des besoins de l'enseignement, le « Cours élémentaire » demeure étranger aux controverses; un commentaire bref accompagne les dispositions du Code; le sens des textes se précise par l'indication des motifs qui les justifient et des principes dont ils découlent.

La publication de cet ouvrage permit à Laurent de modifier son système d'enseignement. Il renonça à l'exposé verbal de la législation civile. Les élèves devaient, avant de venir au cours, étudier dans le « Cours élémentaire » les pages où était exposée la matière sur laquelle la leçon allait rouler; le professeur se bornait à les interroger. Son but était de « développer » le sens juridique des élèves, de les habituer à énoncer leurs « idées en termes clairs et précis et d'apprendre aussi à avoir » des idées précises ». Des centaines d'avocats et de magistrats pourraient témoigner de l'excellence d'une méthode qui leur apprenait à penser avec précision et à exprimer avec netteté leurs idées.

Si nous mentionnons encore une étude sur le « Droit civil » parue dans la *Patria belgica*, nous aurons signalé toutes les publications de Laurent relatives à notre législation civile.

Laurent termina sa carrière scientifique, déjà si bien remplie, par la composition d'un traité, en huit volumes, sur le « Droit civil international ». Il n'avait, dans ses « Principes » pu s'étendre sur la question des conflits des législations civiles. Il songea d'autant plus à combler cette lacune que, sans quitter le terrain du droit civil, il se trouvait ainsi ramené à cette partie

de la science juridique — le droit international — à laquelle il avait consacré ses premiers travaux. Il payait ainsi aussi sa dette à l'Institut de droit international, dont il était un des membres fondateurs, mais dont il ne suivait pas les séances.

Avant lui, le Droit civil international n'avait fait l'objet que d'un petit nombre de travaux, de valeur souvent médiocre. En abordant cette partie du domaine juridique, Laurent entreprenait donc l'exploration d'un terrain presque neuf. Il y consacra les dernières années de sa vie. L'élaboration d'un tel ouvrage nécessitait des recherches infinies : il fallait pour la plupart des matières civiles, connaître la législation et même la jurisprudence des principaux peuples civilisés, comparer entre eux des régimes souvent très différents, dégager les idées dominantes de chacun et leur assigner la place qui leur revient dans la jurisprudence internationale. La tâche était suffisante pour remplir la vie d'un homme ; grâce à un labeur opiniâtre, Laurent sut la mener à bonne fin, avant que la maladie vînt lui arracher la plume de la main.

Dans l'Introduction de l'ouvrage, Laurent établit les bases du droit appelé à trancher les conflits des lois civiles : il passe en revue toutes les théories émises à ce sujet ; faut-il ajouter qu'il repousse toutes celles, qui, sous une forme ou l'autre, font appel à l'intérêt ? Le philosophe spiritualiste se retrouve ici avec toute l'ardeur de sa foi. De même, le champion des nationalités demande que, en dehors des cas où l'ordre public serait menacé, tout homme, en quelque lieu qu'il réside, soit régi par sa loi nationale. En d'autres termes, Laurent est le partisan de la personnalité et l'adversaire de la réalité des lois. Aussi admire-t-il fort la législation italienne, qui, la première, a fait une place suffisante au système de la personnalité et critique-t-il avec force, les jurisconsultes anglo-saxons trop attachés à la réalité.

Le « Droit civil international » n'acquies pas la même célébrité que les « Principes de droit civil ». L'œuvre ne s'adressait qu'aux rares jurisconsultes qui s'intéressent aux conflits des lois. Ceux, qui étaient capables de l'apprécier, l'accueillirent

avec les marques d'une admiration sincère. Laurent aura incontestablement, facilité la tâche de ceux qui, après lui, se sont sentis attirés par l'étude du Droit international privé et, grâce à lui, leur nombre va toujours croissant.

Nous avons mentionné, en passant, quelques-unes des distinctions dont Laurent fut l'objet. Si flatteuses qu'elles fussent elles le laissèrent indifférent. Il était membre correspondant de l'Académie royale de Belgique et il n'eût tenu qu'à lui, croyons-nous, de faire partie de l'Institut de France. Du moins, plusieurs membres de l'Institut l'engagèrent-ils à solliciter une des places vacantes, promettant de travailler activement au succès de sa candidature : il ne donna jamais suite à ces ouvertures. Il ne se prêta qu'une seule fois à ce qu'une manifestation fût organisée en son honneur, non par vanité ou pour des considérations personnelles, mais parce qu'il y voyait un moyen de propagande pour ses idées et pour ses œuvres. Lorsque le prix quinquennal (voir page 347) eût été conféré à Laurent, quelques-uns de ses amis crurent que la décision du jury devait être ratifiée dans une cérémonie publique à laquelle tous les admirateurs de Laurent seraient invités à prendre part. Un comité d'organisation fut constitué; des fonds furent recueillis par voie de souscription et un artiste gantois de grand talent, Liévin De Winne, fut chargé de faire le portrait de Laurent. Ce portrait lui fut remis le 9 décembre 1877 dans la grande salle de l'Université, au milieu d'un énorme concours de monde : les notabilités de l'Université, du barreau, du monde politique y étaient venues pour rendre hommage à un homme dont la vie tout entière avait été consacrée au travail et à la science. M. Wagener, professeur à la Faculté de philosophie et lettres et, en même temps, échevin de l'Instruction publique de la ville, rappela en termes éloquents tous les titres de Laurent à la gratitude de ses concitoyens et à l'admiration respectueuse du monde entier.

La manifestation avait revêtu, en effet, un caractère international. Le Comité avait obtenu l'adhésion de nombreuses notabilités de la science juridique : Gneist, Lawrence, Pasquale-Fiore,

pour ne citer que quelques noms parmi les principaux, avaient joint à leur cotisation, l'expression de leurs sentiments de sympathie et d'admiration pour Laurent; Bluntschli ne se bornait pas à envoyer sa souscription : il publiait dans la *Gegenwart* un article où il témoignait sa profonde admiration pour le caractère, le talent et la science de son ami. De son côté, Mancini provoquait une délibération par laquelle l'Ordre des avocats de Rome s'associait à la manifestation.

La réputation de Laurent s'étendait, on le voit, au loin. Il était en correspondance suivie avec des hommes éminents de tous pays : on en vit entreprendre de longs voyages pour venir s'entretenir quelques heures avec lui. Ce fut peut-être en France, que — à l'exception de son traité de Droit civil — ses ouvrages eurent le moins de retentissement; d'ailleurs, et surtout d'Allemagne et d'Italie, lui venaient d'incessants témoignages de sympathie et de considération.

Mais si son nom était connu au loin, c'était surtout à Gand, qu'il était entouré de l'estime générale et de l'affection populaire. Aussi le Conseil communal ne fit-il qu'exprimer le sentiment public lorsqu'il prit, le 18 octobre 1884, la délibération suivante :

« Le Conseil,

» En acceptant la démission offerte par M. Laurent de ses
» fonctions de membre de la Commission des écoles commu-
» nales, le prie de recevoir l'expression de ses regrets les plus
» profonds et les plus sincères que cause sa retraite.

« Et déclare solennellement que M. Laurent a bien mérité
» de la Ville de Gand ».

L'hommage était sincère; il répond, par son ton de simplicité et d'élévation, à une existence vouée tout entière au devoir. Il est le digne couronnement d'une carrière toute de travail, de probité et d'abnégation. Laurent mourut le 11 février 1887.

Sur l'initiative de la Société des anciens étudiants de l'Université de Gand, un monument, œuvre remarquable du sculpteur Van Biesbroeck a été élevé à Laurent sur la place qui porte son nom. L'inauguration en eut lieu le 17 novembre 1908.

au milieu d'une nombreuse assistance. M. le professeur De Ridder, au nom des Anciens étudiants, s'attacha à retracer la carrière scientifique de Laurent; M. le bourgmestre Braun insista sur les services rendus par Laurent tant à l'administration communale qu'à la population gantoise.

Les Anciens élèves des écoles communales s'apprêtent à leur tour à glorifier Laurent. Ils projettent d'organiser au mois de juillet prochain une manifestation en l'honneur de l'homme qui a consacré une notable partie de sa vie au développement de l'instruction publique ainsi qu'à l'œuvre du relèvement matériel et moral du peuple.

Gand, 15 mai 1909.

R. DE RIDDER.

PUBLICATIONS DE FR. LAURENT

De la législation sur la contrainte par corps. Gand, Annoot-Braeckman, 1837.

Un mot sur les travaux récents de M. le professeur Warnkoenig. Messenger des sciences historiques, 1854.

Les Communes au moyen âge, dans La Libre Recherche de P. Duprat, t. I et II, 1855.

Lettres à l'Évêque de Gand. Des devoirs des fonctionnaires en matière religieuse. La liberté d'enseignement en matière religieuse. Bruxelles, Cadot, 1856.

Van Espen. Étude historique sur l'Église et l'État en Belgique. Bruxelles, Lacroix, Van Meenen & C^{ie}, 1860.

Rapport présenté à M. le Ministre de l'Intérieur au nom de la Commission nommée par arrêté royal du 18 octobre 1861 pour rechercher les modifications qu'il y aurait lieu d'introduire dans la loi du 1^{er} mai 1837 sur les jurys d'examen. Documents parlementaires, 1861-62, n^o 122.

Histoire du droit des gens et des relations internationales. — Études sur l'histoire de l'humanité. 18 volumes, 1850 à 1870. Lacroix-Verboeckhoven & C^{ie}.

Der Kampf der Liberalen und der Katholischen Partei in Belgien. Zurich, Meyer und Zeller, 1857.

L'Église et l'État. 2 vol. Meline Cans & C^{ie} et Lacroix-Verboeckhoven, 1862 et 1865.

L'Église et l'État d'après Minghetti. Revue de Belgique, 1878.

Lettres d'un retardataire libéral à un progressiste catholique adressées par M. Laurent, professeur à l'Université de Gand à M. Nothomb, membre de la Chambre des Représentants. Journal de Gand et Tircher et Manceaux à Bruxelles.

Règlement sur les inhumations. Rapport au Conseil communal. Annoot-Braeckman, 1865.

De la passion des catholiques pour la liberté. Lettres à M. Dechamps. Journal de Gand et Van de Weghe à Gand, 1865.

Lettres à M. l'abbé Delvigne par un solidaire. Louvain, Savoné & C^{ie}, 1866.

Lettres sur la question des cimetières. 2 séries. Journal de Gand et Lacroix-Verboeckhoven & C^{ie}, 1864.

L'enterrement de G. Callier. Réponse de M. Laurent aux protestations du clergé Gand, Van de Weghe, 1865.

Lettres sur les Jésuites. Lacroix-Verboeckhoven & C^e, 1864.

L'arrêté royal du 15 septembre 1816 sur les bourses de fondation destinées à l'enseignement supérieur est-il encore en rigueur ? Mémorial administratif de la ville de Gand.

Rapport de la Commission du Contentieux sur un projet de règlement pour l'hospice Guislain (des aliénés). Mémorial administratif et Annoot-Braeckman à Gand, 1866.

De l'Expropriation pour cause d'utilité publique. — Rapport au Conseil communal. Mémorial administratif, 1865-66 p. 203. Belgique judiciaire, 1866, et Revue de l'Administration. T. XIII.

Projet de sociétés pour la moralisation des classes laborieuses.

Des processions et de leur interdiction par l'autorité communale. Flandre libérale et Belgique judiciaire, 1875.

Les Sociétés ouvrières de Gand. 4^e éd. Gand, Engelcke et Hoste, Bruxelles, Bruylant-Christophe.

Conférence sur l'épargne. Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1875.

Réformation morale des classes laborieuses, 1884. Bruxelles, Office de publicité.

Ce qui manque à l'instruction primaire. Revue de Belgique du 15 février 1875.

L'élection de Gand. Vainqueurs que ferons-nous ? Ibid., 15 janvier 1876.

La loi de 1842 sur l'enseignement primaire. Ibid., 15 novembre 1878.

La réforme des écoles normales. Ibid., 15 décembre 1878.

Principes de droit civil. Bruylant-Christophe & C^e, 1869-79. 33 volumes.

Exposé et critique des principes généraux en matière des statuts réels et personnels d'après le droit français. Revue de droit international, 1869.

Article sur le *Droit civil* dans la *Patria Belgica*, 1873.

Cours élémentaire de droit civil. Bruylant-Christophe, 1878. 4 volumes.

Le droit civil international. Bruylant-Christophe, 1880-82. 8 volumes.

De la compétence des tribunaux belges relativement aux étrangers. Journal de droit international privé, t. IV.

Études sur le droit international privé, Ibid., t. V et VI.

Avant-projet de révision du Code civil rédigé sur la demande de M. le Ministre de la justice. Bruylant-Christophe & C^e, 1882-84. 6 volumes avec appendice.



JEAN-PH. MOLITOR (1836)

MOLITOR, *Jean-Philippe*, né à Luxembourg, le 6 mai 1807, mort à Gand, le 24 juillet 1849. Il étudia le droit à l'Université de Liège. Un mémoire de concours sur la prestation des fautes en droit romain fut couronné, mais ne fut pas imprimé, les événements de 1830 ayant arrêté la publication des *Annales* de l'Université; il est conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Gand. Molitor avait été proclamé docteur en 1829. Ses succès à l'Université, suivis d'une collaboration active aux journaux, le distinguèrent promptement, et il fut nommé, par le Gouvernement provisoire, substitut du procureur du roi à Arlon. Dans des circonstances difficiles, en l'absence du chef du parquet qui siégeait au Congrès, le jeune magistrat donna des preuves d'intelligence et de fermeté; il fit aussi admirer son éloquence à la cour d'assises autant que sa science et la rectitude de son jugement dans les causes civiles.

Il trouva un puissant protecteur dans le président du tribunal, Paquet, qui, Luxembourgeois comme lui et appelé à de hautes fonctions dans la capitale, fit désigner Molitor pour occuper une chaire à l'Université libre. On ne craignit point de confier au professeur de vingt-sept ans plusieurs cours : *Institutes*, Histoire du droit, Encyclopédie, Pandectes. En 1836, le Ministre de Theux, à qui l'Université de Gand doit quelques choix heureux, appela Molitor à la Faculté de droit pour y remplacer le savant Warnkœnig qui, mal apprécié chez nous, nous était repris par l'Allemagne, sa patrie. La chaire de droit romain approfondi lui fut confiée; il l'occupa jusqu'à sa mort. De 1836 à 1841, il fut en outre chargé d'un cours d'histoire interne du droit romain, qui fut ensuite réuni à l'explication des *Institutes*.

Il était dit, dans le programme du cours de Pandectes arrêté, sur sa proposition, par les professeurs des quatre universités de Belgique : « L'enseignement théorique embrasse toutes les » matières du droit qui ont conservé une utilité pratique ». La discussion des textes n'était exigée que pour les passages sujets à controverse et dont dépend la solution de questions de principes. Dans ces limites, le cours de Pandectes comprenait l'exposé des principes du droit romain sur les obligations et les contrats, les donations, les legs, les servitudes, l'emphytéose, la superficie, la possession et les actions revendicatoires. De son initiative, Molitor indiquait, dans l'exposé des principes, les différences fondamentales entre le droit romain et la législation moderne. On a un spécimen remarquable de cet enseignement dans les chapitres sur les *obligations indivisibles en droit romain et en droit français*, publiés dans la *Belgique judiciaire* après sa mort (1849, nos 79, 80, 81 et 84).

L'excellent usage que Molitor avait inauguré fut érigé en règle obligatoire par l'article 3 du programme arrêté, le 1^{er} mai 1849, entre les professeurs de Pandectes des quatre universités belges : Dupont, Molitor, Maynz et De Bruyn. « Afin, y disait- » on, de faire ressortir l'utilité pratique de l'étude des Pandec- » tes, l'examineur pourra, dans le cours de l'interrogatoire, » demander accessoirement les rapports essentiels du droit » romain avec les principaux points de la matière de l'examen, » pourvu que, dans tous les cas, il soit possible de satisfaire » par la simple connaissance des textes du code civil ». On était sous le régime du jury central, où l'étudiant ne trouvait, au plus, qu'un seul des professeurs de son université et où il était utile, pour examinateurs comme pour récipiendaires, que le cadre de chaque cours fût déterminé.

Les leçons de Molitor, longuement préparées et admirables de clarté, de sens juridique, d'élévation de pensée, religieusement écoutées, avaient le secret de faire aimer le droit autant qu'admirer le professeur. Dans le courant hostile à l'antiquité, si puissant de nos jours, le cours de Pandectes risque d'être emporté, les partisans du maintien devenant de jour en jour

moins nombreux. On ne trouva jamais d'adversaires de l'étude du droit romain dans ceux qui avaient été élèves de Molitor. Puisant avec un rare discernement dans ce que la science et l'érudition allemandes produisaient de meilleur, et très instruit de la législation française, le savant professeur donnait un enseignement qu'on peut dire vivant, où l'élève voyait à chaque pas l'utilité pratique des notions qu'il acquérait, et les raisons soit d'ordre historique, soit d'éternelle justice, par lesquelles elles s'expliquaient et se justifiaient. Rendant longuement compte, dans le *Messenger des sciences historiques* (1846, p. 83-92) de l'ouvrage de Warnkœnig et L. Stein : *Französische Staats- und Rechtsgeschichte*, Molitor y montrait combien il tenait les études historiques en haute estime.

La question des examens universitaires, si souvent discutée en Belgique, fut de nouveau débattue en 1849. Molitor n'avait jamais été appelé au jury central, où d'ordinaire, d'après le mode de nomination dont on a reconnu les vices, les cours les plus importants n'étaient pas représentés par des professeurs des Universités de l'État. Néanmoins Molitor était partisan de l'institution même, et il écrivait au sujet des projets qui alors avaient grand appui parmi ses collègues : « L'examen par les » facultés tue l'émulation, qui est le mobile du progrès; il tend » à couvrir les faiblesses, les relâchements, les inepties et à » ravaler les diplômes jusqu'à la portée des capacités les plus » équivoques et les plus vulgaires... » Il ne nous appartient pas de dire ici en quelle mesure ses prévisions se sont vérifiées.

Profondément religieux, non sans une teinte de mysticisme, admirateur de Lacordaire et de Montalembert, Molitor était le plus doux, le plus bienfaisant, le plus charitable des hommes. Membre de la Société de Saint-Vincent de Paul et l'un des fondateurs de la conférence de Gand, il faisait, le 27 août 1847, un rapport sur la situation et les travaux de la société, qui a été imprimé sans nom d'auteur et où il parle de « l'amélioration du » sort des classes pauvres en les moralisant », des « abîmes que » la question du paupérisme prépare à l'avenir », de la « loi » chrétienne qui commande aux riches l'abnégation et le sacri-

» fice, et qui, par la foi, donne au pauvre la patience et l'abnégation », où il parle, en un mot, des devoirs des classes riches en des termes plus nouveaux alors qu'ils ne le sont pour nous, et qui étaient comme la prédication éloquente d'un apôtre. Molitor joignait l'exemple au précepte; il donnait aux indigents tout le temps qu'il ne consacrait pas à ses élèves ou à sa famille. Et c'est dans le cours de ses visites habituelles, au moment où le choléra sévissait dans les quartiers pauvres, qu'il y prit les germes de la maladie qui l'enleva en quelques heures, le 24 juillet 1849.

Ses anciens élèves, pour élever un monument à sa mémoire, décidèrent de publier son cours. Certes, Molitor n'eût jamais livré à l'impression des leçons qui lui semblaient trop imparfaites encore, quoique corrigées chaque année. Ses élèves en voyaient surtout le mérite, et trois volumes sur les obligations, un volume sur la possession, les servitudes, l'emphytéose parurent successivement. C'est une rude et dangereuse épreuve pour la mémoire d'un professeur que la publication de cahiers non destinés à l'impression; elle peut avoir à souffrir de ce que sa parole a été mal recueillie, et de la préparation insuffisante de ceux qui entreprennent témérairement une tâche au-dessus de leurs forces. La part que l'auteur de ces lignes prit à cette publication lui permet d'assumer la responsabilité de bien des taches qui déparent cette œuvre. Telle qu'elle est, elle obtint cependant les éloges des juges les plus compétents; Marcadé, en France, Ginouilhac, Aubépin en parlèrent avec le plus grand éloge. On la regarda comme un service signalé rendu à l'étude du droit romain, et une première édition, en quatre volumes, qui parut à Gand de 1850 à 1853, fut rapidement épuisée. Une seconde édition, principalement destinée à la France, parut de 1866 à 1868, ne différant de la première qu'en ce que les trois volumes des obligations sont réduits à deux. Le cours universitaire avait compris aussi les legs : cette partie n'a pas été publiée.

Parfois on a attribué au professeur auquel cette notice est consacrée un *Traité des obligations, composé d'extraits de*

Pothier, mis en rapport avec le Code civil (Louvain, 1828; 2 vol. in-8°). L'auteur est A.-M.-J. Molitor, alors lecteur à l'Université de Louvain, auquel est due également une dissertation *De culpa* (*Ann. Academ. Leodiensis*, 1826-1827) et qui est complètement étranger à Jean-Philippe Molitor.

AD. DU BOIS.

SOURCES

Belgique judic., 1849, p. 999; 1892, p. 1167. — *Messenger des sciences historiques*, 1846, p. 83-92 et 1849, p. 416-428. — *Revue critique de législation et de jurispr.*, 1851 (art. de Marcadé). — *Revue histor. de droit français et étranger*. — *Messenger de Gand*, 1849, n° 220 (1).



(1) Cette notice est la reproduction textuelle de celle qu'Ad. Du Bois a publiée dans la *Biographie nationale*, 1899, t. XV, col. 77-75. Le même auteur avait déjà consacré à Molitor, une notice un peu plus étendue en 1849, *Messenger des sciences historiques*, t. XXIII, pp. 416-428.

P. VAN WETTER.

J.-B. MINNE-BARTH

(1835)

MINNE-BARTH, *Jean-Baptiste*, naquit à Gand, le 2 septembre 1796. Tout jeune encore, il entra en qualité de commis-greffier au tribunal de commerce. Dans l'exercice de cette profession, il put acquérir ces connaissances pratiques qui devaient lui être si utiles. Lorsque s'ouvrit l'Université de Gand, Minne comprit la nécessité de compléter son bagage juridique par l'étude de la théorie. Il suivit les cours de la Faculté de droit. Sa thèse, écrite en latin, selon l'usage de l'époque, traitait des droits et obligations du porteur de la lettre de change.

Entré au barreau, il ne tarda pas à s'y faire remarquer. Il se consacra à ces questions particulièrement importantes et délicates que soulèvent les transactions commerciales. Il acquit bientôt une position en vue. Aussi le Gouvernement n'hésita-t-il pas à lui confier, en 1835, le cours récemment créé de droit commercial ⁽¹⁾. Dans ces nouvelles fonctions, Minne conquit à la fois l'estime et l'affection de ses collègues et de ses élèves. Tous se félicitèrent en 1845 de le voir appelé à l'hermine rectorale.

Aux honneurs universitaires vinrent s'ajouter les fonctions publiques. Minne-Barth fut nommé bourgmestre de Gand, mission délicate qui exigeait, avec de fortes connaissances,

(1) En 1835, A. ROUSSEL et PIERRE-BRUNO DESCLAUX furent successivement nommés, le 5 décembre et le 31 décembre, professeurs de droit commercial et d'organisation et attributions judiciaires à l'Université de Gand. Ils n'acceptèrent ces fonctions ni l'un ni l'autre. Roussel, né à Anvers en 1809, enseigna le droit à l'Université de Bruxelles de 1835 à 1875. Desclaux était avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'État à Paris. — Un autre jurisconsulte, H.-F. DE COSTER, professeur à l'Université de Louvain, avait été désigné à 1830 par le Gouvernement provisoire pour venir enseigner le droit à Gand : il resta à Louvain, où la Faculté, qui avait été supprimée par l'arrêté du 16 décembre 1830, fut rétablie le 3 janvier 1831.

La nomination de Minne-Barth au grade de professeur ordinaire date du 3 octobre 1837.

une énergie inlassable et beaucoup de tact. Jamais l'administration ne fut plus difficile qu'à cette époque. Les passions politiques restaient surexcitées au lendemain de la Révolution qui avait fractionné le royaume des Pays-Bas. Un parti puissant et actif continuait la lutte contre le régime issu de 1830. Devant un pouvoir encore mal consolidé, l'esprit orangiste demeurait menaçant. Ni les attaques les plus passionnées, ni les critiques les plus acerbes ne furent épargnées à l'administration gantoise. Minne supporta les unes et les autres avec le calme courage d'un homme exclusivement préoccupé de remplir son devoir.

Revenons avec bonheur à des régions plus calmes en quittant le terrain brûlant de la politique. Le cours de droit notarial, institué par la loi de 1849, réclamait un homme versé dans les affaires. Malgré ses occupations multiples, Minne consentit à s'en charger. Pourtant, c'est à peine s'il put occuper cette chaire pendant deux ans. La maladie vint terrasser cet infatigable travailleur. Le 17 février 1851, la triste nouvelle se répandit que Minne avait cessé de vivre.

PAUL VERMEERSCH.

PUBLICATIONS DE MINNE-BARTH

Dans le cours d'une vie aussi occupée, il reste bien peu de temps pour le calme travail de l'écrivain. L'enseignement de plusieurs cours importants d'une part, l'administration d'une grande ville de l'autre, n'ont laissé à Minne que de rares loisirs à consacrer à des œuvres de pure science. Combien cette constatation s'accompagne de regret lorsqu'on lit cette *Thèse inaugurale*, œuvre de sa jeunesse, et qui semblait promettre de si solides travaux : *Dissertatio inauguralis juridica, de litterarum cambialium exactore, secundum codicem commercialem hodiernum*. Après avoir esquissé en quelques traits l'histoire de la lettre de change, l'auteur s'occupe successivement de l'acceptation, de la présentation, des droits et devoirs du porteur, de la perte de la lettre, de la prescription des droits et actions du porteur. Dans une langue variée, élégante et facile, avec une sûreté et une netteté remarquables, Minne nous y indique exactement les divers courants de la doctrine et de la jurisprudence. Les différentes opinions, exposées dans leurs traits les plus saillants, y sont ensuite minutieusement discutées, passées au crible d'une critique rigoureuse, mais éclairée et impartiale. On voit que l'auteur a reçu une formation complète et qu'aux connaissances théoriques il joint le sens aigu des nécessités de la pratique. Deux thèses de droit romain, suivies de trois autres de droit civil, de deux de droit commercial, le tout complété par trois propositions de droit pénal, nous attestent que les connaissances de Minne sont aussi étendues que profondes.

HUB.-AUG. LEFEBVRE

(1836)

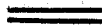
LEFEBVRE, *Hubert-Auguste*, né à Leuze, le 26 juin 1803, décédé à Bruxelles, le 27 septembre 1875, fit ses études supérieures à l'Université de Gand, dont la Faculté de droit lui conféra, le 10 juillet 1824, le titre de docteur en droit romain et moderne.

Lefebvre fit, pendant quelques années, partie de la magistrature. Il était juge de paix à Gand, lorsqu'un arrêté royal du 5 octobre 1836 l'appela aux fonctions de professeur extraordinaire à la Faculté de droit.

Il fut chargé d'enseigner le droit naturel et les questions transitoires. Le 15 juin 1841, il fut promu au rang de professeur ordinaire et chargé de l'enseignement du droit civil moderne approfondi. Dans l'intervalle, on lui avait confié le cours d'éléments du droit civil. Le 5 octobre 1866, il fut déclaré émérite.

Les services qu'il rendit à l'enseignement pendant sa longue carrière lui valurent successivement les décorations de chevalier et d'officier de l'Ordre de Léopold.

J. OBRIE.



F.-L.-É. DE KEMMETER
(1837)

DE KEMMETER, *Frédéric-Louis-Étienne*, naquit à Hambourg le 7 mars 1810.

Malgré les perspectives d'avenir que son diplôme de docteur en droit lui ouvrait du côté de la magistrature et du barreau, de K Emmeter resta fidèle à la prédilection que lui avaient inspirée de bonne heure ses goûts pour l'étude des branches désignées en Allemagne sous le nom de *sciences camérales*, embrassant dans leur ensemble les connaissances qui se rapportent à l'administration de l'État.

C'est également de ce côté que devait principalement s'orienter sa carrière professorale.

Il n'avait que vingt-sept ans lorsque l'arrêté royal du 5 août 1837 l'attacha à l'Université de Gand en qualité de professeur extraordinaire. Il était appelé à y donner l'enseignement de la statistique, du droit naturel et de l'encyclopédie du droit.

A partir de l'année 1841-1842, il fut investi du cours de droit public. Dans le cours de l'année 1843-1844, il fut chargé aussi du cours de droit administratif, d'abord à la Faculté de droit, puis aussi, à partir de 1845-1846, à l'École du Génie civil.

Depuis lors, ses attributions professorales se concentrèrent exclusivement sur l'enseignement de ces deux matières.

Nous signalions tantôt l'attrait qu'exerçaient sur de K Emmeter les sciences camérales. A l'école des maîtres allemands il s'était spécialement pénétré de bonne heure de la haute importance de la science économique et il eut le mérite, à une époque où l'étude de celle-ci était encore généralement négligée sinon dédaignée dans notre pays, de s'efforcer d'en répandre l'enseignement méthodique.

C'est dans ce but qu'à peine entré à l'Université, il entreprit

la traduction du traité d'économie nationale de Charles H. Rau, ouvrage que sa valeur scientifique non moins que le renom de l'auteur avaient rendu classique en Allemagne (1).

Cette traduction se distingue par une fidélité, une clarté et une élégance qui révèlent un esprit possédant une entente complète de la matière. La compétence dont elle témoigne ne fut sans doute pas étrangère au choix que fit le Gouvernement lorsqu'à la suite de la démission de M. Brasseur, il eut à lui désigner un successeur intérimaire; ce fut de Kemmeter qui fut chargé de le remplacer pour l'enseignement de l'économie politique pendant l'année 1865-1866.

La vie entière de de Kemmeter fut consacrée au travail.

A l'ombre de la retraite studieuse dans laquelle il passa son existence, il avait acquis une culture générale, littéraire aussi bien que scientifique, dont la richesse rehaussait son enseignement.

Ses leçons consciencieusement préparées, substantiellement condensées, s'imposaient à l'attention de ses élèves par l'ordre rigoureux, l'exposition claire et le style d'une forme académique, presque solennelle, qui caractérisaient essentiellement la méthode du professeur.

M. de Kemmeter, qui avait été promu à l'ordinariat, le 4 octobre 1850, fut nommé administrateur-inspecteur de l'Université et directeur des Écoles spéciales et de l'École normale des Sciences par arrêté royal du 25 octobre 1873.

Les soins que lui réclamaient ses importantes fonctions administratives l'amènèrent à se faire suppléer à partir de l'année suivante pour ses cours de droit public et de droit administratif à la Faculté de droit: à partir de l'année 1877-1878 il les abandonna définitivement; il ne conserva plus que l'enseignement du droit administratif à l'École du génie civil.

A la suite du changement de ministère qui survint en 1878, il fut déchargé de ses fonctions d'administrateur-inspecteur et

(1) Le premier volume de cette traduction a seul paru malgré que le traducteur ait annoncé que les deux autres volumes paraîtraient incessamment. (Introduction p. IV.)

de directeur des Écoles spéciales par l'arrêté royal du 26 octobre 1878. Il se décida alors à faire valoir ses droits à l'éméritat qui lui fut accordé par l'arrêté royal du 15 janvier 1879.

de Kemmeter mourut à Gand, le 25 août 1890.

V.-C. DE BRABANDERE.

SOURCES

Rapports universitaires et souvenirs personnels.



NAPOLÉON DE PAUW

(1842)

DE PAUW, *Napoléon-Liévin-Bernard*, naquit à Gand, le 3 septembre 1800, d'une famille patricienne qui comptait parmi ses membres Liévin Bauwens, le rénovateur de l'industrie textile en Belgique. Après avoir terminé de brillantes études à l'Université de Gand, et conquis son diplôme de docteur en droit, il partit à l'étranger pour suivre les cours des Universités les plus réputées.

A son retour, il se fit inscrire au tableau de l'Ordre des avocats exerçant près la cour d'appel de Gand; l'autorité de sa science et l'éclat de sa parole lui assurèrent une place considérable au barreau. La période troublée d'où sortit notre indépendance nationale, lui fournit l'occasion de plaider des procès politiques retentissants.

En 1842, il entra à l'Université de Gand pour y donner un cours de philosophie du droit positif; deux années après, il devenait professeur extraordinaire et le 27 juillet 1854 l'ordinariat lui fut conféré.

Conjointement à son labeur scientifique, de Pauw s'occupait activement de politique. Pendant douze années, il remplit les fonctions d'échevin de sa ville natale, et son œuvre intelligente lui conservera la reconnaissance de ses concitoyens. Outre la restauration du beffroi, il poursuivit l'achèvement de plusieurs travaux importants, imagina un système de ponts mobiles dont l'emploi s'est depuis généralisé en Belgique et à l'étranger.

Le 16 octobre 1859, la mort est venue mettre un terme à son activité encore pleine de promesses. En mars 1854, le roi avait nommé de Pauw officier de son Ordre.

GEORGES BEATSE.

SOURCES

L. TIERENTYIN, *Biographie nationale*, t. XVI, col. 722-724.

PUBLICATIONS DE N. DE PAUW

Dissertatio inauguralis juridica de necessitate superioris ordinum concilii in academia Gandensi die 3 maii 1824. Gand, Van de Kerckhove fils, 1823.

Principes administratifs et application en matière de travaux publics. Gand, Gyselynck, 1849.

Mémoire sur un nouveau système de pont mobile. Gand, Annoot-Braeckman, 1855.

Deuxième mémoire sur un nouveau système de pont mobile. Gand, Annoot-Braeckman.



PARFAIT NAMUR

(1850)

NAMUR, *Parfait-Joseph*, naquit à Thuin le 22 février 1815. Après ses premières études, faites au collège de cette ville, il entra en 1835 à l'Université de Bruxelles, où il suivit pendant trois ans les cours de Philosophie et de Droit. Il obtint en 1838 le diplôme de docteur en droit avec la plus grande distinction. Profitant de la bourse de voyage que ce succès lui conférait, Namur compléta ses études par des séjours en France et en Allemagne. Rentré en Belgique, il adressa au Gouvernement un rapport sur l'enseignement du droit à Paris et à Heidelberg. Il publia ensuite une dissertation sous forme de thèse qui lui valut le grade de docteur agrégé à l'Université de Bruxelles, après une épreuve publique subie avec la plus grande distinction (juillet 1842).

Quinze jours après, le Conseil d'administration l'attachait à l'Université de Bruxelles avec le titre d'agrégé et, dès le mois d'octobre suivant, Namur ouvrait un cours de droit civil élémentaire, auquel vint bientôt s'ajouter un cours de droit naturel.

Un arrêté royal du 22 octobre 1849 fit entrer Namur dans l'enseignement de l'État. Il était nommé professeur extraordinaire à l'Université de Liège avec mission d'y exposer les principes généraux du droit civil et d'y faire une partie du cours de droit civil approfondi.

Le 4 octobre 1850, il passa à l'Université de Gand avec le grade de professeur ordinaire et pour attributions les cours d'Institutes et d'histoire du droit romain. Il y joignit, dès l'année suivante, le cours de droit commercial. A partir de mai 1855, il professa en outre la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires.

Un arrêté royal du 7 février 1867 rappela Namur à Liège en

le chargeant du cours d'Institutes et d'histoire du droit romain, et d'encyclopédie du droit, en remplacement de Kupffer-schlaeger.

Namur fut successivement nommé chevalier, puis officier de l'Ordre de Léopold (arrêtés royaux du 15 décembre 1858 et du 10 mai 1874). Quoique ayant atteint l'âge de la retraite depuis 1885, il ne descendit de sa chaire que quand ses forces défaillantes l'obligèrent à demander un suppléant.

Il mourut à Liège en 1890.

Dans sa longue carrière, Namur s'est occupé successivement de la plupart des branches de la science juridique : droit civil, droit naturel, encyclopédie du droit, droit romain, procédure civile et organisation judiciaire. La même variété se remarque dans ses œuvres. Signalons-en les principales :

1° *Dissertation sur la question suivante : jusqu'à quel point l'héritier véritable est-il obligé, soit d'après les principes du droit romain, soit d'après ceux du droit civil moderne, de respecter les actes faits par l'héritier putatif ou apparent avec des tiers de bonne foi.* Revue des revues de droit, 1842.

2° *Rapport au Gouvernement sur l'enseignement à la Faculté de Paris et à l'Université d'Heidelberg.* Bruxelles, Lesigne, 1845. Namur analyse d'abord l'enseignement de MM. Valette, Demante, Bugnet et Duranton. Il critique leur méthode comme trop utilitaire et comme manquant d'ordre systématique. Les mêmes reproches sont adressés au cours de droit criminel de M. Ortolan. Par contre le cours de droit public de M. Rossi est l'objet d'éloges. Mais c'est surtout l'enseignement tel qu'il est donné en Allemagne qui obtient l'approbation de Namur. Dans cet ordre d'idées nous trouvons des appréciations sur MM. Zachariae, Mittermaier, Vangerow, Zöpfl et Roeder. Certaines réflexions de l'auteur n'ont pas encore perdu de leur à propos. C'est ainsi qu'il flétrit le positivisme des étudiants, uniquement préoccupés de leurs examens.

3° *Cours d'Institutes et d'histoire du droit romain.* Gand, 1863-1884, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage s'adresse aux élèves.

Après une introduction contenant des notions générales sur le Droit, une première partie résume l'histoire externe de la législation romaine. La deuxième partie, beaucoup plus développée, traite de l'histoire interne et des Institutes. C'est là le cœur de l'enseignement. L'auteur s'occupe successivement des personnes, des droits réels, des droits de créance, du droit héréditaire et des effets du mariage relativement aux biens des époux. Cette division, assez analogue à celle du code civil, devait tout naturellement amener le parallèle des deux législations. Namur nous indique dans sa préface la méthode qu'il a choisie. « Dans un ouvrage purement élémentaire nous avons préféré nous attacher à expliquer clairement les notions fondamentales plutôt que de nous aventurer dans le champ des conjectures sur l'origine des institutions. Ces conjectures ont sans doute leur mérite pour faire progresser la science... Mais l'œuvre du professeur n'est pas la même que celle du savant. En effet, sa tâche consiste principalement à initier les jeunes élèves à la connaissance des principes fondamentaux de la science, objet de ses leçons ». On peut dire que l'auteur a merveilleusement atteint son but. Sur ces questions si complexes et si obscures il projette une vive lumière; tout devient clair, logique, tout s'enchaîne, tout se comprend. Il a su se mettre en garde contre les théories trop hasardées de certains commentateurs plus ingénieux qu'exactes, plus avides de notoriété que de vérité scientifique. Ancien élève de l'illustre Vangerow, Namur avait étudié le droit romain dans ses sources. Son ouvrage réalise à la fois le type du manuel et du livre à consulter. Il a la méthode du premier, la sûreté de doctrine et la profondeur du second.

4^o *Cours de droit commercial*. Bruxelles, Decq, 1866. Ouvrage adressé à la fois aux étudiants, aux commerçants, aux avocats et magistrats; il devait combler une lacune de notre bibliographie juridique. Jusqu'à cette époque il n'existait aucun aperçu approximativement complet sur l'état de la jurisprudence belge. On trouvait bien des traités sur des points particuliers, mais aucun ne fournissait une vue d'ensemble de notre

droit commercial. C'est ce tableau, complet autant que concis, de la doctrine et de la jurisprudence en France et en Belgique, qui constitue le cours de droit commercial de Namur. Successivement l'auteur nous parle du commerce et des commerçants en général, des principaux contrats relatifs au commerce : société, contrat de change, lettre de change et billet à ordre, commission, vente, compte-courant, gage et cautionnement; puis des faillites, banqueroutes et sursis; enfin de l'organisation, de la compétence et de la procédure devant les tribunaux de commerce. La sûreté des connaissances de l'auteur, la méthode et la clarté de l'exposé ont contribué à répandre largement cet ouvrage, à le mettre dans toutes les mains. Aussi, lorsqu'il fut question de réviser le code de commerce, Namur fut-il tout désigné pour collaborer à cette importante œuvre législative. Le ministre de la Justice, M. Bara, le chargea de faire un travail de comparaison entre le rapport de la Commission du Gouvernement et celui de la Commission de la Chambre des Représentants.

5° *Le Code de commerce révisé*. Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1876-1877. 3 vol. et un supplément. Sa participation aux travaux préparatoires, permettait à Namur de nous donner, de la législation nouvelle, un commentaire particulièrement autorisé. L'auteur suit l'ordre adopté par la loi, qu'il explique article par article à l'aide des travaux préparatoires, de la doctrine et de la jurisprudence. Cet ouvrage jouit de la plus haute estime de la part de ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent du droit commercial. Journallement, il est consulté par les magistrats et les avocats et invoqué dans les décisions judiciaires. Namur y fait une fois de plus preuve d'une science profonde, d'une méthode rigoureuse et d'une admirable clarté. Toujours préoccupé des nécessités de la pratique, on le voit développer les questions le plus fréquemment soulevées, traiter en détail les parties les plus importantes. C'est ainsi que la lettre de change, les sociétés commerciales, les faillites, banqueroutes et sursis sont l'objet d'une étude touffue. Toutes les difficultés sont exposées, débattues, solutionnées. Les objec-

tions et les divergences entre les auteurs sont impartialement examinées.

La loi du 22 mai 1886 ayant modifié le régime des sociétés commerciales, Namur reprit la plume pour mettre son ouvrage au courant. Dans ce supplément, publié en 1887 (Bruxelles, Bruylant-Christophe) il expose la portée et les effets de la loi nouvelle.

6° *Cours d'Encyclopédie du droit*. Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1882. Comme le cours de droit romain, cet ouvrage est destiné aux élèves. Il doit leur fournir ces notions générales qui servent d'introduction à l'étude du droit et sans lesquelles cette étude serait pénible et peu fructueuse. Namur nous parle d'abord du droit en général et de ses diverses manifestations : le droit coutumier et le droit écrit. Il passe en revue, dans une seconde partie, les diverses branches du droit : droit naturel et droit positif; droit politique (droit constitutionnel, droit administratif, droit public proprement dit); droit privé (civil, commercial, industriel, forestier et rural); droit pénal; droit international. Une troisième partie est consacrée à l'histoire du droit. Après le droit dans l'antiquité, le voici se développant après la chute de l'empire romain, puis vient l'époque féodale, la rédaction des coutumes, le droit canonique, les ordonnances royales. Nous embrassons d'un coup d'œil l'évolution juridique à travers les siècles. Chaque époque est analysée en quelques traits, ses caractères les plus saillants sont notés, expliqués, rapprochés de ceux des autres temps. L'élève est amené ainsi jusqu'au seuil de la période révolutionnaire. Il comprendra facilement désormais l'origine et la raison d'être de nos institutions juridiques.

P. VERMBERSCH.

SOURCES

Discours prononcés en la salle académique de l'Université de Liège aux funérailles de Namur.

PUBLICATIONS DE P. NAMUR

Énumérées et analysées ci-dessus.

HUBERT BRASSEUR

(1852)

BRASSEUR, *Hubert*, né à Esch-sur-l'Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 mars 1823, suivit les cours de la Faculté de droit à l'Université de Liège, où l'avait appelé son frère aîné Jean-Baptiste ⁽¹⁾; il y conquist, successivement, le diplôme de docteur en droit, le 29 avril 1850, et celui de docteur en sciences politiques et administratives, le 6 septembre suivant. Auparavant il avait, tout en poursuivant ses études pour l'obtention du grade de docteur, pris part au concours universitaire (1849-1850). La question à traiter était ainsi conçue ⁽²⁾: « Exposer » avec détail notre législation politique, applicable aux étrangers et la considérer dans ses rapports avec le droit international. » Sur un maximum de 1500 points, le jury en attribua 1185 au travail de Brasseur et le proclama premier en droit moderne.

Nommé agrégé à la Faculté du droit de l'Université de Liège, par arrêté royal du 4 octobre 1850, il fut transféré en la même qualité à Gand par arrêté du 30 septembre 1852. Un arrêté ministériel de la même date le chargea du cours de droit naturel; en outre, M. le professeur De Rote était autorisé à se faire remplacer par lui dans sa chaire d'économie politique.

Brasseur avait tout ce qu'il fallait pour se distinguer dans la carrière professorale. Son langage était toujours clair et sa parole souvent originale. Ses connaissances étaient fort étendues : possédant également bien le français et l'allemand, il était au courant de tous les travaux scientifiques importants, publiés dans l'une et l'autre de ces deux langues. Doué enfin

(1) Pour celui-ci voir le *Liber Memorialis de l'Université de Liège*.

(2) L'auteur du *Liber Memorialis* de Liège a confondu la question mise au concours avec celle que le récipiendaire eut à traiter lors de l'épreuve en lège.

d'un jugement sûr et d'un esprit indépendant, il savait s'affranchir des idées à *priori* et des systèmes traditionnels qui répugnaient à sa raison.

Ces qualités lui valurent bientôt la sympathie des élèves. Elles lui méritèrent aussi le titre de professeur extraordinaire, qui lui fut conféré par arrêté royal du 24 septembre 1855. D'autre part, elles lui occasionnèrent de graves déboires : Brasseur se trouva mêlé directement à tous les incidents qui agitèrent l'Université de Gand en 1856 et en 1857.

Quatre de ses élèves l'accusèrent d'expliquer dans son cours de droit naturel des doctrines qui heurtaient leurs convictions religieuses : ils lui reprochaient entre autres d'avoir nié, ouvertement ou implicitement, la divinité du Christ et d'avoir émis diverses propositions — que l'on trouvera plus loin — méconnaissant complètement le caractère divin de l'Église catholique.

Les parents de ces jeunes gens adressèrent une plainte à M. le recteur Serrure. Celui-ci chercha, déclara-t-il, « à tranquilliser ces pères de famille en leur parlant des excellentes » intentions de M. Brasseur » ; mais, en même temps, il ouvrait une enquête au sujet des faits dénoncés.

Il n'en fallait pas davantage pour mettre l'émoi au sein de l'Université et pour y faire naître une agitation, entretenue ensuite par de nombreux incidents venant se greffer les uns sur les autres. À la leçon qui suivit la dénonciation, l'auditoire de Brasseur était encombré d'élèves, venus, les uns pour assister au cours de droit naturel, les autres pour apporter le témoignage de leur sympathie au professeur attaqué.

Après la leçon, les partisans de Brasseur se concertèrent et nommèrent un comité, chargé « d'aviser aux moyens d'amener l'éloignement » des dénonciateurs. Ce comité formula une pétition revêtue en peu de jours de 150 signatures d'étudiants : elle demandait au Conseil académique « l'exclusion des quatre étudiants convaincus de calomnie ».

L'autorité académique délibéra sur cette requête en séance du 24 décembre 1855, et prit la résolution suivante :

- « Vu la pièce remise au Recteur le samedi 22 décembre et signée par 150 élèves,
- » pièce renfermant :
 - » 1^o Une protestation contre une accusation dont M. Brasseur a été l'objet;
 - » 2^o Une demande d'exclusion de quatre élèves, que les signataires regardent comme les auteurs de cette accusation.
 - » Le Conseil académique, à l'unanimité, prend acte de cette protestation.
 - » Quant à l'exclusion,
 - » Considérant que les élèves n'ont pas qualité pour demander l'application d'une peine disciplinaire, passe à l'ordre du jour et décide que : l'autorité académique examinera la conduite des élèves inculpés ».

Cet examen fut fort laborieux : il se prolongea pendant plusieurs séances, dont une — celle du 2 janvier 1857 — dura de 3 heures de relevée à minuit et demi.

Les quatre dénonciateurs y furent interrogés; quelques-uns de leurs condisciples entendus; des cahiers de notes prises au cours examinés; comme conclusion, le Conseil académique adopta la résolution suivante :

- » Considérant qu'il résulte de l'enquête à toute évidence et d'un avis unanime, que M. le professeur Brasseur n'a pas nié la divinité du Christ.
- » Considérant que les quatre élèves qui ont prétendu que M. Brasseur avait indirectement nié la divinité du Christ ont mal interprété les phrases sur lesquelles ils ont basé leur assertion.
- » Considérant néanmoins qu'il résulte des explications fournies par ces derniers qu'ils ont été de bonne foi dans cette interprétation.
- » Décide à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu de leur appliquer de ce chef une peine disciplinaire.
- » Considérant cependant que, dans leur conduite postérieure, ils ont méconnu les devoirs que leur impose leur position vis-à-vis de leur professeur.
- » Décide à l'unanimité, qu'il y a lieu, pour ce motif de leur donner une admonition ».

La décision du Conseil académique n'eut pas, on le devine pour effet de calmer l'effervescence qui régnait à l'Université. Les protestataires de Gand trouvaient, du reste, de l'appui et des encouragements au dehors : leurs camarades de Bruxelles et de Liège leur adressaient de chaleureuses félicitations et une partie de la presse leur donnait des marques de sympathie. De là, d'autres incidents d'importance secondaire et sur lesquels nous ne croyons pas devoir insister.

Brasseur ne pouvait rester étranger aux débats auxquels tous ces événements donnaient lieu. Attaqué par le *Bien public*, il adressa, le 24 décembre 1855, la lettre suivante, à ce journal

qui avait parlé, le premier, de la démarche des pères de famille chez M. le recteur Serrure :

« A MM. LES RÉDACTEURS DU « BIEN PUBLIC ».

» Dans votre numéro du 23 de ce mois, vous vous êtes occupé de moi et de mon enseignement à l'Université.

» Vous dites d'abord que *j'aime à faire des digressions étrangères à l'objet de mon cours*. Je n'ai pas à vous rendre compte de ma méthode d'enseignement; mais je veux bien vous dire que j'ai l'habitude de poser dans mon cours les principes généraux et philosophiques sur chaque matière et d'y ajouter toujours *quelques cas d'applications* (ce que vous appelez des *digressions*) qui en font ressortir l'importance dans la vie sociale. C'est ainsi que j'ai effectivement jugé convenable de parler du concordat entre l'Autriche et le Saint Siège; si vous ne saisissez pas le rapport qui existe entre cette matière et la philosophie du droit, demandez des explications au premier venu de mes élèves intelligents, il vous donnera une leçon de droit naturel qui vous sera très profitable.

» Vous relevez ensuite, dans mon cours, de *prétendues erreurs qu'un catholique ne peut admettre*. Vous me faites dire notamment :

» 1^o Que la papauté du moyen âge a absorbé la puissance séculière par des usurpations successives et anéanti l'élevéement subjectif de l'homme;

» 2^o Que je n'aperçois, durant toute la durée du moyen âge qu'un fait, c'est le despotisme théocratique se substituant au lieu et place de l'État et confisquant le principe subjectif au moyen de la force; enfin,

» 3^o Que je vois dans la Réforme du XVI^{me} siècle le signal de l'affranchissement de l'esprit humain étouffé sous le joug de l'Église au moyen âge et que la Réforme fut, à mes yeux pour le moyen âge, ce que le Christianisme avait été pour l'antiquité, une réhabilitation du principe subjectif par la proclamation du libre examen.

» J'ai toujours pensé, MM., qu'un homme de cœur qui a la conviction de ses opinions, doit oser proclamer en face du pays les principes qu'il professe dans sa chaire. Aussi ma déclaration sera franche et nette. *Oui, j'enseigne ces trois points*, comme je les ai déjà enseignés depuis trois ans. Quant à discuter avec vous sur les motifs qui ont formé ma conviction à cet égard, je ne le puis; car ce serait vous reconnaître implicitement le droit de demander compte à un professeur d'Université des doctrines qu'il émet dans sa chaire; or, je dois à ma dignité personnelle et au corps élevé auquel j'ai l'honneur d'appartenir de ne pas vous reconnaître ce droit, à vous moins qu'à tout autre. L'enseignement universitaire doit rester essentiellement libre, et un professeur est trop haut placé pour qu'il puisse déroger au point de discuter des doctrines scientifiques avec une presse inintelligente, licenciée et dévergondée.

» Vous dites enfin que *j'ai nié la divinité du Christ*. C'est là une allégation fautive et mensongère, contre laquelle je proteste de toutes mes forces, et que je devrais accueillir avec mépris, si elle n'était de nature à me nuire et à porter préjudice à l'Université de Gand. Les convenances exigent que j'attende le résultat de l'enquête officielle qui convaincra mes dénonciateurs de mauvaise foi; j'aurai plus tard un devoir de citoyen à remplir.

» Je requiers l'insertion de la présente dans votre prochain numéro.

» H. BRASSEUR,

„ professeur de droit naturel et d'économie
„ politique à l'Université de Gand „

Cette lettre renfermait quelques expressions excessives et qu'on ne saurait approuver. Mais elle avait, d'autre part, le grand mérite de placer le débat sur son véritable terrain : celui de la liberté de l'enseignement supérieur; elle revendiquait pour le professeur le droit d'exprimer son opinion sur toutes les matières ressortissant à l'objet de son cours.

Les adversaires de Brasseur n'avaient garde de le suivre sur ce terrain : ils le blâmèrent d'avoir méconnu la liberté des élèves et aussi d'avoir froissé les sentiments religieux de ceux-ci en exprimant des idées qui allaient à l'encontre de leurs croyances.

Il n'était pas difficile de montrer que ces reproches ne reposent sur aucun fondement sérieux. S'il fallait sacrifier la liberté du professeur ou celle de ses auditeurs, à laquelle faudrait-il accorder la préférence? Le choix ne peut être douteux. Au reste la liberté des élèves n'était point en cause, Brasseur n'ayant jamais cherché à leur imposer ses opinions. Faut-il faire remarquer enfin que, sous un régime de liberté d'opinion et de tolérance religieuse, les adhérents de tous les cultes et les partisans de tous les systèmes, se trouveront toujours exposés à subir quelques froissements? et qu'ils doivent en prendre leur parti si leurs idées les plus chères rencontrent des contradicteurs? On incriminait le langage de Brasseur comme trop favorable à la Réforme; c'était, disait-on, jeter la déconsidération sur le catholicisme. Brasseur était en droit de répondre qu'en parlant de la révolution religieuse du XVI^e siècle, il était resté sur le terrain de la science, où il était inattaquable, qu'il n'avait en chaire à se préoccuper des intérêts particuliers d'aucune confession religieuse, qu'il devait à toutes un jugement équitable, mais rien au-delà.

Malgré certaines hésitations, le chef du cabinet, M. De Decker, finit aussi par se ranger à cette manière de voir. Interpellé au Sénat le 29 décembre 1855, au sujet de l'incident Brasseur, M. De Decker ne prit d'abord pas position dans le débat; il déclara vouloir attendre le résultat de l'enquête ouverte à Gand; il ajoutait toutefois : « le Gouvernement ne peut tolérer qu'un

» enseignement hostile à la presque unanimité des populations
 » belges, soit professé dans un établissement de l'État; il ne
 » peut tolérer non plus qu'un établissement public dont il a
 » la tutelle, et dont la prospérité doit le préoccuper vivement,
 » soit compromis dans son existence et dans sa prospérité, par
 » les doctrines de l'un ou l'autre de ses professeurs. »

On pouvait induire de ces paroles que le Ministre inclinait aux mesures de rigueur. Mais le vote du Conseil académique rapporté plus haut et les explications fournies par Brasseur l'amènèrent sans doute à des vues plus justes. Le 6 janvier 1856, le *Moniteur* publia dans sa partie non officielle la note suivante :

- » Un regrettable incident a été soulevé récemment à propos du cours de droit naturel, donné par M. Brasseur, à l'Université de Gand.
- » Ce professeur a été accusé d'avoir nié indirectement la divinité du Christ.
- » Une enquête a été immédiatement ouverte sur les faits qui ont donné lieu à cette grave accusation.
- » M. Brasseur a d'abord été entendu. Après avoir protesté, de la manière la plus énergique, contre l'accusation dont il est l'objet, ce professeur a fourni, sur son enseignement, des explications qui ont satisfait le Conseil académique.
- » On a ensuite procédé à l'interrogatoire des élèves qui ont suivi le cours de droit naturel.
- » Voici la décision prise, à la suite de cet interrogatoire, par le Conseil académique, dans sa séance du 3 janvier.

Ici se trouve le texte reproduit plus haut page 375.

Le *Moniteur* continue :

- » L'accusation portée contre M. le professeur Brasseur doit donc être considérée comme ayant été le résultat d'un malentendu.
- » Pendant que l'enquête se poursuivait, M. Brasseur, dans une lettre qu'il a rendue publique, reconnaît avoir enseigné trois propositions, dont la dernière surtout, entendue comme elle le fut généralement, froissa vivement le sentiment religieux des familles.
- » Invité à préciser la portée de cette troisième proposition, M. Brasseur adressa au Ministre de l'Intérieur la lettre suivante :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

- » La troisième proposition de la lettre que j'ai fait insérer dans quelques journaux a, paraît-il, soulevé de vives récriminations. J'en suis extrêmement étonné et je ne comprends pas en quoi elle peut le moins du monde froisser les sentiments religieux d'un bon catholique, pour le motif tout simple qu'elle ne touche ni de près, ni de loin à une question religieuse.

» En effet, j'ai dit dans ma lettre que *j'enseigne les trois points en question comme je les ai déjà enseignés depuis trois ans*. Cela prouve à la dernière évidence que, pour les soutenir, je me suis placé au point de vue du droit naturel; or, sur ce terrain là, je les maintiens, au nom de la science, sans en rétracter un seul mot.

» Mais je proteste de toutes mes forces contre l'interprétation que certaines personnes ont donnée à ma troisième proposition. Elles ont cru que j'attribuais à la *réforme considérée comme religion*, une supériorité sur le *catholicisme romain*. Rien de semblable n'est jamais entré dans mon esprit. J'ai déclaré à différentes reprises, dans mon enseignement, que j'avais à m'occuper, non pas de questions religieuses, mais exclusivement de questions juridiques et politiques. Et chaque fois que j'ai rencontré, dans l'histoire du droit naturel, une doctrine qui avait un *côté religieux* d'une part, et, de l'autre, un *côté juridique et politique*, j'ai eu soin de dire que je dépasserais les limites du cours, si je m'occupais en même temps de discussions religieuses. Ma troisième proposition ne doit donc pas être placée sur un terrain religieux.

» En parlant de la réforme, je constate simplement que la proclamation du libre examen s'étendit à toutes les sphères de l'activité humaine et notamment *aux idées juridiques et politiques*; et que, sous ce rapport, la réforme exerça une influence immense sur le développement du droit naturel, puisqu'elle ne fut autre chose que la raison de l'homme parcourant toutes les institutions humaines, les appréciant, repoussant les unes, acceptant les autres et se reconnaissant le droit de tout scruter, de tout juger. Je trouve donc dans la réforme la réhabilitation du principe subjectif de l'homme, méconnu par le moyen-âge. Et comme, d'un autre côté, la doctrine du Christ a redressé la personnalité humaine, confisquée par l'état dans l'antiquité, il est parfaitement exact de dire (*toujours au point de vue juridique et politique*) que le christianisme et la réforme, ont eu un effet commun, toutes autres différences à part, c'est-à-dire que *la réforme fut pour le moyen-âge ce que le christianisme avait été pour l'antiquité*. Ensuite, pour préciser cette dernière pensée et prévenir toute interprétation erronée, j'ai pris soin d'ajouter : *une réhabilitation du principe subjectif par la proclamation du libre examen*.

» Je ne pense pas, Monsieur le Ministre, qu'il soit nécessaire de faire remarquer l'opportunité de mes trois propositions dans un cours de philosophie du droit. Elles trouvent une place naturelle dans *l'histoire de cette science*, qui constitue, vous le savez, une partie intégrante du programme des examens.

» Les lignes purement explicatives qui précèdent rétabliront, j'ose l'espérer, le sens et la véritable portée d'une pensée que l'on a mal comprise.

» Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon plus profond respect.

» H. BRASSEUR,

« Professeur de droit naturel et d'économie
« politique à l'Université de Gand.

» En présence de ces déclarations, le Gouvernement ne croit pas devoir donner d'autre suite à cette affaire ».

Le ministre déclarait l'incident clos; il ne le fut pourtant qu'après une double discussion, dont la première eut lieu à la Chambre des Représentants, le 22 janvier 1855, et la seconde au Sénat, le 11 novembre suivant.

Les déclarations faites, dans le cours des débats par M. le Ministre de l'Intérieur offrent un vif intérêt. Nous les résumons :

« S'il n'y a pas de religion d'État en Belgique, dit M. De Decker, il n'en résulte pas que les professeurs ont le droit d'attaquer la religion dans leur cours. La liberté de l'enseignement n'implique pas le droit de rejeter le dogme ou de mettre en question les principes essentiels de la religion qui est celle de la presque-unanimité du peuple belge. Mais M. Brasseur a-t-il porté atteinte à l'autorité du culte? L'enquête a démontré que le fait capital n'existait pas. S'il avait été prouvé que M. Brasseur eût nié la divinité du Christ, il aurait été destitué dans les vingt-quatre heures. En agissant ainsi, j'aurais non seulement agi comme ministre, mais aussi comme un enfant dévoué de l'Église. Pour le reste. M. Brasseur m'a déclaré que dans son cours, il ne s'occupait pas de religion, que pour juger les faits dont il parlait, il ne se plaçait qu'au point de vue historique et juridique. Les professeurs d'Université ne sont pas complètement libres. Où est la limite de leur droit? Il serait téméraire, impossible même de la fixer d'une manière exacte et théorique. Il n'y a pas, dans cette matière, de principe qui puisse guider l'administration d'une manière absolue; il n'y a que des cas d'application pratique qui sont laissés à l'appréciation du Gouvernement, lequel sévirait contre ceux qui abuseraient de la liberté relative qui doit leur être laissée, mais qui ne doit pas, par une étroite intolérance, proscrire ces grandes et fécondes discussions qui sont la vie du haut enseignement ».

Ces dernières paroles rendent inutiles les réserves dont il faudrait accompagner plus d'un passage de ce discours.

A la Chambre des Représentants comme au Sénat, la déclaration du Ministre mit fin au débat. On peut dire que la liberté du professeur d'Université en sortit, sinon complètement intacte, du moins garantie dans une large mesure. Elle se trouva reconnue aussi dans la circulaire que M. De Decker adressa, à la date du 7 octobre 1856, aux administrateurs-inspecteurs des deux Universités de l'État et dont voici le texte :

« La prospérité des Universités de l'État est l'objet de nos constantes préoccupations. J'attendais l'ouverture de l'année académique 1856-1857 pour éveiller dans l'intérêt de leur avenir, votre plus puissante sollicitude.

» L'enseignement supérieur est placé en Belgique sur un terrain tout nouveau et que n'ont connu jusqu'ici aucun des siècles qui nous ont précédés, aucun des pays qui nous entourent.

» Deux principes inscrits dans notre constitution créent cette situation nouvelle : la liberté des cultes et la liberté d'enseignement.

» Des difficultés sont inséparables de cette situation quant à la direction de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État, mais elles ne s'étaient pas encore révélées jusqu'ici dans toute leur gravité. Jusque dans ces derniers temps, aucun fait n'était venu démontrer la nécessité de tracer, en matière religieuse surtout, une ligne de conduite à MM. les professeurs.

» Quelque délicate que soit une pareille tâche, j'ai jugé opportun de vous adresser quelques considérations que m'inspire le seul intérêt des Universités, dont la direction et la surveillance me sont confiées.

» L'enseignement religieux, aux termes de nos lois organiques, fait partie intégrante de l'instruction primaire et moyenne; mais jamais personne n'a réclamé qu'il figurât au programme des Universités de l'État. Il n'y est donc pas donné. L'État, d'ailleurs, serait incompétent pour donner par lui-même cet enseignement. Toutefois, il arrive que, dans le cours de leurs leçons, MM. les professeurs sont amenés à examiner l'un ou l'autre point de doctrine qui touche à la religion. Cet examen présente des difficultés qui tiennent à nos institutions mêmes.

» Le Gouvernement n'entend pas imposer aux professeurs chargés de l'enseignement supérieur, l'obligation de traiter les questions religieuses dans le sens exclusif d'une religion positive, mais, par respect pour la liberté des cultes, le Gouvernement peut et doit ordonner à un professeur de s'abstenir de toute attaque directe contre les principes essentiels des cultes pratiqués en Belgique.

» Quelles sont les conséquences de ces prémisses constitutionnelles?

» Le premier soin de MM. les professeurs sera d'éviter l'examen de questions controversées et irritantes qu'il n'est pas absolument indispensable d'approfondir. Si, cependant, ils sont obligés par les nécessités de leur enseignement à traiter ces matières délicates, il faut qu'ils le fassent avec cette réserve, ce respect que commandent l'importance de leur mission sociale et le sentiment de leur responsabilité.

» En effet, le Gouvernement, dont les professeurs ne sont que les mandataires, est le délégué des pères de familles. L'enseignement qu'il est chargé de donner, doit offrir aux familles les garanties morales et religieuses qu'elles sont en droit de réclamer et que le Gouvernement est le premier intéressé à leur accorder. Les Universités de l'État, entretenues avec les deniers de tous, doivent être accessibles à tous. Ces établissements doivent rester des centres d'études calmes et régulières, sans devenir un lieu d'initiation prématurée à des luttes, dont la jeunesse des élèves accroît le danger.

» Et qu'on ne croie pas que je veuille rabaisser le rôle de l'enseignement supérieur en Belgique, ni compromettre ses nobles destinées. S'adressant à des jeunes gens, dont la raison est plus ou moins développée par leurs études antérieures, cet enseignement comporte des investigations philosophiques, des appréciations historiques qui tiennent à sa nature même. Les grandes et libres discussions sont de son essence. Néanmoins, cette liberté relative du maître doit se concilier avec la liberté de conscience de l'élève. Cette conciliation, nous avons vu qu'elle est obligatoire, au point de vue constitutionnel. Est-elle possible? Oui, elle est possible j'en ai pour garant les traditions du corps professoral belge, dont les membres les plus éminents ont toujours su combiner les progrès de la science avec le respect dû aux croyances religieuses de sa nation.

» La présente circulaire a pour but de recommander à MM. les professeurs la plus

» grande circonspection dans leur enseignement. Le mandat qu'ils tiennent du Gouvernement, l'intérêt de l'établissement auquel ils sont attachés, leur créent des devoirs particuliers. Ces devoirs les suivent même en dehors de la chaire⁽¹⁾. Sans contester aux professeurs le droit de jouir de la liberté de leurs convictions religieuses et de les manifester, le Gouvernement est juge de l'usage qu'ils font de ce droit et de la convenance qu'ils mettent à l'exercer. Ainsi, il ne leur est pas loisible, comme à tout autre citoyen, de publier, même sur des matières étrangères à leur enseignement, le résultat de leurs études, quand cette publication doit nécessairement froisser la conscience publique et par ce froissement systématique et prémédité, porter un préjudice grave à la prospérité de nos établissements.

» Chargé de la haute direction de ces établissements et responsable, devant la nation, de leur prospérité ou de leur décadence, j'ai le droit de veiller à ce que tous ceux qui sont chargés de donner l'enseignement supérieur, conservent la confiance des familles, en respectant les principes religieux et sociaux qu'elles considèrent, à juste titre, comme le principal élément de leur bonheur. Ce droit est, en même temps, un devoir pour moi; et, ce devoir, je saurai le remplir avec fermeté, mais aussi dans toute la plénitude de mon indépendance de Ministre constitutionnel.

» Je suis convaincu que MM. les professeurs se montreront disposés à seconder ces vues du Gouvernement. A cet effet, je fais un appel loyal à leur raison, à leur conscience.

» Je leur adresse cette appel avec d'autant plus de confiance que, de mon côté, je prouverai en toute circonstance que je comprends les obligations qui m'incombent comme tuteur légal de la grande famille académique. Les professeurs savent qu'ils peuvent compter, pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts, sur la prudente fermeté du Gouvernement, qui place au nombre de ses plus précieuses prérogatives et de ses devoirs les plus impérieux, le soin de conserver, faire prospérer et respecter, les Universités de l'État.

» *Le Ministre de l'Intérieur,*
» (Signé) P. DE DECKER ».

La discussion parlementaire donne lieu à une dernière observation, qui intéresse la dignité du corps professoral. M. Dumortier avait, à la Chambre, dirigé une attaque personnelle contre Brasseur, lui reprochant de s'être fait passer pour catholique auprès des hommes politiques dont il avait recherché l'appui en vue de sa nomination comme professeur. Brasseur répondit par une lettre aux journaux, en date du 27 janvier 1856. Il niait avec indignation d'avoir pris un « masque religieux pour arriver au grade de professeur; il ne s'était pas présenté comme croyant chez les hommes politiques à qui il avait demandé une recommandation et ceux-ci ne l'avaient pas interrogé sur ses opinions religieuses ». Devait-il aller au

(1) Ce passage de la circulaire ne visait plus le cours de Brasseur. Il était motivé par la publication de l'ouvrage de Laurent, *le Christianisme*.

devant de questions qui ne lui étaient pas adressées? C'eût été reconnaître que ceux qui disposent des places ont à tenir compte d'autres considérations que les titres scientifiques des candidats.

Les événements que nous venons de narrer eurent encore un double épilogue. D'abord les évêques belges chargèrent le clergé de leurs diocèses respectifs de signaler aux parents le danger que couraient leurs fils en fréquentant l'Université de Gand. Dans la circulaire qu'il envoyait à ce sujet, l'évêque de Gand disait entre autres : « ... de pravis scriptis et doctrinis » quorundam professorum Universitatis Gandavensis ad tempus » remittimus, clerum nostrum interim in Domino hortantes, ut » parentes quorum interest serio moneat de periculo fidem » perendi, cui juvenus exponitur in dicta Universitate, quam » diu tales viri docebunt philosophiam, historiam, jus natu- » rale, etc. »

Brasseur était un des *tales viri*, dont la présence à l'Université justifiait cette déclaration de guerre.

Cette circulaire fut suivie d'actes plus décisifs. Le 8 septembre 1856 parut une lettre pastorale du même prélat, Mgr Delebecque, suivie le 18 du même mois d'une lettre analogue de Mgr Malou, le chef du diocèse de Bruges. Ces documents, pour lesquels leurs auteurs avaient demandé et obtenu l'approbation du Pape — dont ils reproduisaient le Bref — furent lus, le dimanche, dans toutes les églises des diocèses des Flandres. Ils dénonçaient l'Université de Gand et ses professeurs aux fidèles, comme répandant des doctrines empoisonnées, destinées à corrompre la jeunesse. Le ton des deux épîtres épiscopales ne différait guère; toutefois, l'évêque de Bruges était le plus agressif « Ces hommes », écrivait-il en parlant et de Brasseur, et de Callier, de Laurent, de Wagener, de Wocquier, qui, sans être nommés, étaient clairement visés, « attribuent à » l'Église catholique des croyances qu'elle a solennellement » condamnées comme contraires à sa foi; ils s'arrêtent devant » des objections futiles qui ont été mille fois pulvérisées; ils » acceptent des erreurs grossières par des motifs indignes de

» fixer l'attention d'un homme instruit et, ce qui est le plus
» dangereux pour leurs élèves, ils débitent toutes ces pauvretés
» avec une assurance et une prétention qui en imposent natu-
» rellement à des jeunes gens sans expérience et sans instruc-
» tion. » Mgr Malou pouvait être un saint prélat; mais il ne
laissera pas dans la science le nom honoré qu'y ont conquis
ceux dont il dénonçait « les pauvretés et la prétention ».

Mgr Delebecque avait ajouté à sa lettre pastorale des pièces justificatives dont quelques-unes concernaient Brasseur. Elles devaient prouver que celui-ci avait, contrairement à l'Encyclique de 1832, présenté comme des droits absolus certaines libertés inscrites dans la Constitution belge. Brasseur était donc censuré pour s'être fait le champion de notre pacte fondamental. Porté sur ce terrain, le débat ne pouvait avoir qu'une issue favorable au professeur. Il fut renouvelé à la Chambre des Représentants grâce à l'intervention de M. Frère-Orban. Au cours de la discussion, le Ministre de l'Intérieur fut amené à déclarer qu'il ne tolérerait pas qu'un professeur enseignât, dans sa chaire, les doctrines de l'Encyclique (séance du 14 novembre 1856).

Brasseur sortait donc triomphant, d'après toutes les apparences, de la campagne dirigée contre lui. Au mois d'octobre 1856, il reprenait ses cours, celui de droit naturel comme les autres, et, dès sa première leçon, répondant de nouveau aux attaques dont il avait été l'objet, il déclarait itérativement qu'il ne modifierait pas son enseignement.

Toutefois, le triomphe était moins complet qu'il ne pouvait le paraître et Brasseur ne l'ignorait pas. Le public en fut également averti quelques mois plus tard, lorsque le cours de droit naturel fut confié à un autre titulaire (1). Le changement était, comme M. De Decker le déclara à la Chambre le 22 novembre 1856, résolu depuis un an; la mise à exécution seule en avait été retardée à la suite de la publication de la lettre pastorale, de l'évêque de Gand : le Ministre ne voulait pas paraître céder à la pression épiscopale.

(1) L'arrêté royal est du 2 octobre 1857.

La suite de la carrière universitaire de Brasseur n'offrit plus de péripéties analogues à celles que nous venons de faire connaître. Le 6 octobre 1862, un arrêté royal lui conféra le grade de professeur ordinaire et le chargea du cours de procédure civile, délaissé par M. Nelis, et un arrêté royal du 11 mai 1864 lui attribua dans la Faculté de droit, le cours d'économie politique, vacant par le décès de M. De Rote, dont Brasseur n'était jusque là que le suppléant.

Brasseur avait publié en 1860 le tome premier d'un *Manuel d'économie politique*. Deux fascicules du tome second parurent en 1862 et 1864. La publication fut ensuite interrompue et l'ouvrage est resté inachevé. Ce traité était très supérieur à la plupart des manuels parus jusque là en langue française. On y retrouvait toutes les qualités du professeur, la méthode rigoureuse, la science étendue et sûre, la clarté de l'exposition. L'auteur avait mis à profit les ouvrages si remarquables publiés par les économistes anglais et allemands, et qui étaient demeurés jusque-là presque étrangers à la science française.

Là se termine la vie universitaire de Brasseur. Un arrêté royal, en date 28 février 1865, accepta sa démission. Il quittait l'enseignement pour entrer au service d'un financier, Langrand-Dumonceau, qui venait de créer diverses institutions de banque et dont Brasseur avait, dans la presse et dans des conférences, critiqué la méthode et les actes. Ces critiques étaient-elles fondées? L'événement paraît l'avoir démontré; toutes les créations de Langrand disparurent rapidement, et Brasseur fut impuissant à les sauver.

Nous ne suivrons pas Brasseur dans ce rôle nouveau. Dès ce moment, il cesse d'appartenir à l'Université et à la science. Les affaires d'abord et puis la politique l'occupent: il ne brilla ni sur l'un ni sur l'autre théâtre.

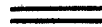
Au moment de sa retraite, il avait sollicité le titre de professeur honoraire; cette demande ne fut pas accueillie.

R. DE RIDDER.

EDMOND DE GOTTAL
(1860)

DE GOTTAL, *Edmond*, naquit à Anvers. Il fit de brillantes études à l'Université de Gand, où il obtint le diplôme spécial de docteur en droit moderne. On peut citer avec éloge sa dissertation inaugurale sur *le Partage du passif de la communauté*. Le 24 août 1860, il fut chargé du cours de droit naturel à l'Université de Gand. Mais, l'année suivante, il abandonnait la carrière de l'enseignement pour celle de la magistrature. Nommé juge au tribunal de Furnes, puis à celui de Bruges, il devint en 1875 conseiller à la Cour d'appel de Gand, et, en 1902, premier président de la dite Cour. Tour à tour chevalier, officier et commandeur de l'Ordre de Léopold, il avait mérité en outre la Croix civique de 1^{re} classe.

JEAN HALLEUX.



PROSPER DE HAULLEVILLE

(1856)

DE HAULLEVILLE, *Prosper*, était né à Luxembourg le 28 mai 1830. Docteur en droit et en philosophie, il publia au sortir de ses études universitaires une *Histoire des communes lombardes* qui lui valut le prix quinquennal des sciences politiques et morales. En 1856, il fut appelé à remplacer M. Hubert Brasseur, professeur de droit naturel à l'Université de Gand.

Démissionnaire l'année suivante sous le ministère Rogier-Frère, il s'occupa dès lors de journalisme et d'études littéraires, juridiques, philosophiques et historiques. De 1863 à 1870, il fit paraître plusieurs ouvrages : « Les catholiques et les libertés constitutionnelles; — les Institutions représentatives en Autriche; — l'Hypothèse matérialiste; — les Allemands depuis la guerre de sept ans —; de l'Enseignement primaire en Belgique, » etc. etc.. En 1878 parut son étude sur « l'Avenir des peuples catholiques ».

Rédacteur en chef du Journal de Bruxelles et de la Revue générale, il se signala à l'attention du public par de nombreux articles sur la politique et la littérature. Dans son étude « La définition du droit », parue en 1879 il se montra philosophe et juriste.

Le baron de Haulleville s'acquît une juste réputation d'écrivain, non seulement en Belgique mais à l'étranger où il collabora à plusieurs revues. Esprit ouvert à toutes les questions actuelles, il aborda les sujets les plus divers avec une égale compétence. Aucun genre ne répugnait à son talent. Il se révéla tour à tour philosophe, juriste, politique, et poète. Il occupe parmi les littérateurs belges une place prépondérante. Quoique Allemand d'origine il maniait une plume toute française.

J. HALLEUX.

CH.-F. WAELBROECK

(1863)

WAELBROECK, *Charles-François*, est né à Gand le 1^{er} novembre 1824. Il était le fils d'un honorable fonctionnaire communal, mort secrétaire de la ville de Gand. Il fit de bonnes études à l'Athénée et à l'Université de Gand. Il eut le bonheur d'y trouver des maîtres distingués qui eurent sur son développement intellectuel et moral une influence profonde et durable. Il suivit à l'Athénée les leçons de Moke, esprit d'une rare finesse, qui lui donna un vif amour des lettres, lui apprit à apprécier avec sûreté les modèles les plus grands et les plus simples de la littérature latine et française et à s'inspirer naturellement de ces modèles. Quand il sortit de l'Athénée, son goût était formé et excellent. Entré à l'Université, il se trouva au milieu d'une jeunesse studieuse sur laquelle François Huet exerçait une grande influence et en qui il allumait à la fois la passion des idées et l'amour du peuple. Huet enseignait à Gand la philosophie avec un véritable éclat. Sa pensée, sinon toujours très juste, était brillante; son cœur vraiment grand lui assurait sur ses élèves un ascendant extraordinaire. Huet était à la fois catholique, libéral, démocrate, ardemment préoccupé des questions sociales. Si son enseignement fut un foyer de vie intellectuelle, il ne fonda pas une école où se conservèrent ses idées et ses tendances quelque peu contradictoires. En tout cas, l'intelligence de Waelbroeck était à la fois trop juste et trop libre pour qu'il pût être jamais un orthodoxe d'aucune église. Il garda de ses études philosophiques un vif amour de la liberté, auquel il resta fidèle jusqu'à sa mort, un grand dévouement au peuple, un souci constant de ses intérêts, de ses souffrances, de son avenir.

Waelbroeck, fit à l'Université de très fortes études juridiques

sous des maîtres éminents comme Haus, Molitor, Laurent. Il entra bien préparé dans la vie. La nature l'avait du reste très bien doué. Il avait l'esprit naturellement juste et clair, le goût des arts le plus fin, l'habitude et l'amour du travail. Il se fit rapidement au barreau une place distinguée. Il rencontrait pourtant dans cette carrière un obstacle grave. Il n'était nullement orateur. Cet homme chez qui la pensée était si nette, dont la plume était si souple, si facile, si rapide, avait la parole embarrassée et pénible. M. Delecourt, bâtonnier de l'Ordre des avocats, disait de son confrère, lors de ses funérailles, qu'il avait été à la barre, plus un jurisconsulte qu'un avocat. Le mot était juste; il marquait bien, dans sa concision, ce qui avait été le mérite et ce qui avait été la faiblesse de Waelbroeck; aussi le travail du barreau ne suffisait-il pas à satisfaire l'activité de cet homme laborieux. Si parler lui était une gêne, écrire était pour lui une jouissance. A cet égard, il était né pour être journaliste. Il suivit sa vocation. Si l'anonymat n'était en Belgique le régime ordinaire de la presse, on serait étonné de voir la quantité considérable d'articles que Waelbroeck a fait paraître, dans des revues et des journaux, dans le *Messenger de Gand*, dans l'*Écho des Flandres*, dans le *Journal de Gand*, dans la *Flandre libérale*, articles parmi lesquels on en trouverait beaucoup d'admirables, où la prestesse et la justesse de la forme égalent le sérieux et la force de l'idée. Il en est que l'on peut relire avec plaisir après des années. Ne citons qu'une étude lumineuse sur « la Question de la charité et les partis politiques en Belgique », parue le 15 juin 1857, dans la *Revue de Paris*; les lettres à M. Barbanson, sur l'abolition de la contrainte par corps, dans le *Journal de Gand*, les articles sur les fondations en faveur de l'enseignement public, parus dans le même journal et publiés en brochure en 1863, ou la suite d'articles remarquables, d'une raison si forte et si pressante, qu'il écrivit dans la *Flandre libérale* pour combattre le système universitaire, qui est devenu celui de la loi de 1876 et qui nous régit encore aujourd'hui. Ce sont des modèles dignes du *Temps* ou du *Journal des Débats*.

En même temps qu'il menait à bien cette double tâche de

l'avocat occupé et du journaliste actif, Waelbroeck s'occupait d'études juridiques solides et neuves. La vive préoccupation des questions sociales qui, dès l'Université, avait dominé son esprit le poussa à étudier de très près le droit qui régit le travail industriel et les rapports juridiques qui en naissent; il commença une série de publications sur cette matière difficile, peu étudiée et qui exigeait un effort original. En 1850, il fit paraître un travail très sérieux, un *Traité théorique et pratique de la législation sur les modèles et dessins de fabrique*. Gand, Hoste et Paris, Marescq. La matière y est étudiée au point de vue historique, économique et juridique. Le livre n'est pas long, mais il dénote un esprit ferme, une langue sévère et claire, la faculté de voir les réalités juridiques directement, en elles-mêmes, non telles qu'elles sont renseignées dans les livres. Waelbroeck a possédé à un haut degré cette faculté précieuse assez rare chez les juristes qui, trop souvent, ne voient la vie qu'à travers le voile de la lettre imprimée.

En 1867, ce livre fut suivi d'une autre étude qui, sans être plus volumineuse est plus ample et plus importante : *De la liberté des coalitions industrielles et commerciales en Belgique*, Bruxelles, Lacroix et Verboeckhoven & Cie. C'est un commentaire de la loi du 31 mai 1866 portant des peines contre les infractions relatives à l'industrie, au commerce et aux enchères publiques et abrogeant les articles 412 à 420 du Code pénal. Ce commentaire exact et sage est précédé d'une étude théorique sur la législation des coalitions et d'un essai sur l'histoire de cette législation. C'est à la fois l'œuvre d'un juriste précis et d'un économiste informé.

Ces études partielles conduisirent naturellement Waelbroeck à entreprendre un travail plus vaste et plus ardu sur l'ensemble du droit industriel : le *Cours de droit industriel*, en deux volumes, publiés à Paris, chez Lacroix et Verboeckhoven, le premier en 1863, le second en 1867. Il s'agit ici d'une œuvre considérable, non seulement par le talent de l'auteur, mais par l'étendue et la variété du sujet, par l'ampleur avec laquelle il est traité. La méthode de l'auteur est restée la même. Le livre

s'ouvre par une large étude des principes de droit naturel qui doivent inspirer une bonne législation sur le travail en général et spécialement sur l'industrie, étude où l'on admire la vigueur et l'élévation d'esprit qu'avait valu à Waelbroeck sa forte préparation philosophique. La deuxième partie du livre retrace l'histoire de la législation industrielle en Belgique et en France. La troisième expose le droit positif régissant cette vaste matière. Elle étudie successivement les lois réglant les rapports des industriels entre eux, celles qui régissent les rapports des maîtres avec leurs ouvriers, celles qui régissent les rapports des industriels avec les consommateurs. Le livre est à la fois remarquable par la ferme netteté avec laquelle l'auteur établit les principes généraux qui dominent la matière, par la sûreté avec laquelle, à la lumière de ces principes, il étudie les détails de la législation du travail. C'est sans doute cette union assez peu fréquente de l'esprit du philosophe, du juriste, de l'homme pratique, qui caractérise l'œuvre et presque tout ce que Waelbroeck a produit. Le juriste, l'économiste empêchent le philosophe de s'égarer dans les abstractions ou les généralités. Le philosophe empêche le juriste ou l'économiste de se perdre dans les détails dont l'examen s'impose à lui.

En 1863, Waelbroeck fut appelé à enseigner à l'Université de Gand. Le long travail qu'il donna à cet enseignement étonne par sa variété. Waelbroeck donna des cours historiques, l'histoire politique moderne, des cours philosophiques, comme le droit naturel, des cours économiques, comme l'économie politique, des cours purement juridiques comme le droit notarial, le droit fiscal, la procédure civile. Cet enseignement si varié, il faut y insister, n'avait rien de superficiel; il était solide et substantiel. On pourrait dire qu'il fut excellent de tout point, n'eût été cette difficulté à exprimer ses pensées par la parole, qui avait déjà entravé l'activité de Waelbroeck au barreau. Ce n'est pas que cette parole fût confuse, obscure, incorrecte ou inélégante. Écrite, la leçon du maître était facile à lire, aisée à étudier pour l'élève, grâce à sa simplicité et à sa clarté. En revanche, il fallait à l'étudiant une réelle bonne volonté et un

effort d'attention pour l'écouter, la suivre, en profiter. Au bout de peu de temps cependant, les élèves ayant fait ce petit effort, constataient combien le fond de cet enseignement était solide, précieux et bien ordonné, et le maître était entouré du respect reconnaissant de tous ses auditeurs.

L'activité de Waelbroeck aurait pu être absorbée par la tâche de cet enseignement, que seules rendaient possible les longues études que Waelbroeck avait faites au préalable et cette connaissance pratique et variée du droit qu'apporte naturellement la profession du barreau, quand on l'exerce comme Waelbroeck l'avait exercée. Mais le travail tranquille et silencieux de Waelbroeck semblait inlassable. Il ne plaidait plus. Il consacra le temps qu'il gagnait ainsi à écrire des livres juridiques plus considérables. En 1872, il publia un *Traité des droits d'enregistrement et de transcription pour les mutations entre vifs, depuis la loi du 1^{er} juillet 1869, contenant la législation et la jurisprudence en matière des donations entre vifs, des donations par contrat de mariage, des donations entre époux, des partages d'ascendant et des libéralités autres que les donations.*

En 1875, il entreprit de continuer l'œuvre interrompue de Martou sur l'expropriation forcée. Il n'avait paru qu'un volume de ce commentaire estimé de la loi du 15 août 1854. Waelbroeck acheva l'œuvre par un savant commentaire, formant un *Traité de la saisie immobilière, de la surenchère et de l'ordre*, trois gros volumes, publiés à Bruxelles, chez Bruylant-Christophe, en 1875, 1876 et 1878. Le tome I traite de la saisie immobilière, le tome II des incidents sur la poursuite de saisie immobilière, le tome III de la surenchère sur l'aliénation volontaire, de l'ordre et des dispositions générales et transitoires de la loi. C'est une œuvre excellente, où se marquent à la fois le mérite du jurisconsulte et celui de l'homme qui a étudié l'application de la loi dans la réalité vivante. Il est intéressant de voir celui qui avait été un journaliste, dont la plume ailée avait été une arme de combat acérée, consacrer ses dernières années à une œuvre de longue haleine, d'un intérêt purement

juridique, montrant par le fait que derrière le journaliste brillant se cachait l'esprit grave et sobre, clair et subtil d'un juriconsulte et d'un homme d'affaires émérite.

Waelbroeck en a donné une autre preuve encore. L'on n'ignore pas qu'il est l'auteur du titre de notre loi sur les sociétés commerciales, qui traite des sociétés coopératives. Il en a rédigé le projet et ce projet a passé sans modifications graves dans la loi. Ceux qui ont étudié cette loi savent que ce titre des sociétés coopératives est excellent, tant par la clarté de sa rédaction que par le système très large, très simple, très libéral qu'il introduit et qui fait un heureux contraste avec d'autres parties de la même loi.

Waelbroeck mourut le 6 juillet 1877, foudroyé par une attaque d'apoplexie, au moment où il quittait les examens de droit à l'Université. Il a laissé le souvenir d'un homme excellent, à la fois doux et ferme, d'un esprit très distingué, d'un écrivain de grand mérite, qui avait joint à une culture très générale et très raffinée une science très profonde et très positive du droit.

A. CALLIER.



ALB. ALLARD

(1866)

ALLARD, *Albéric-Louis-Romain*, né à Tournai le 23 mars 1834 et décédé à Gand le 24 novembre 1872, professeur ordinaire à l'Université, chargé des cours de droit civil, de compétence et de procédure civile.

Il commença ses humanités à l'Athénée royal de sa ville natale et les acheva au Collège de Mons, transformé depuis en Athénée royal. Au Concours général, il remporta en 1848 le troisième accessit, en quatrième latine; il obtint le sixième accessit en Poésie; enfin en 1851, le prix de Rhétorique lui fut décerné.

Après de brillantes études universitaires commencées à Mons et poursuivies à l'Université libre de Bruxelles, il passa avec la plus grande distinction, le 8 septembre 1855, son examen de docteur en droit et prêta, le 15 octobre suivant, le serment d'avocat.

En 1855, il obtint au concours une bourse de voyage et, le 6 juillet 1858, il fut proclamé, avec la plus grande distinction, docteur agrégé de l'Université libre de Bruxelles où il enseigna, pendant l'année académique 1859-1860, l'histoire politique moderne.

Ces éclatants succès universitaires et l'éclat de ses débuts au barreau de Bruxelles, où de stagiaire il était devenu le collaborateur de M^e Dolez, une des gloires du barreau de la capitale, attirèrent sur lui l'attention du Gouvernement. Le 30 décembre 1863, il fut nommé juge à Verviers et, le 11 septembre 1865, juge d'instruction près du même tribunal.

Le 30 juin 1866, l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), lui décerna le prix Bordin pour son *Histoire de la justice criminelle au XVI^e siècle*.

Dans l'article nécrologique que la *Revue de droit international* (année 1872) consacre à Alb. Allard, nous lisons à ce sujet ce qui suit : « C'est à la suite de ce succès que le Gouvernement belge l'appela à donner à l'Université de Gand (1) » d'abord le cours de droit civil moderne, puis celui de procédure civile et d'attributions judiciaires. Il était impossible » de faire un meilleur choix. Tous les anciens élèves d'Allard » sont unanimes à reconnaître les rares qualités de son enseignement, sa lucidité, sa science et l'indépendance de ses » jugements ».

L'auteur de la présente notice a fait recueillir dans le temps pour son usage personnel parmi les meilleurs élèves d'Allard, son cours de droit civil et, a pu se convaincre que les éloges que la *Revue de droit international* a décernés à son enseignement n'étaient que l'hommage le plus légitime rendu à un des plus éminents juristes de notre *Alma mater*.

Par arrêté royal du 23 juillet 1866, le Gouvernement institua une commission chargée de préparer la révision du code de procédure civile. Allard en fit partie et il dut bientôt à son zèle, à ses lumières et aux connaissances spéciales dont il fit preuve l'honneur d'être investi par ses collègues des fonctions de rapporteur. Le rapport qu'il rédigea sur la procédure devant les diverses juridictions est aussi remarquable par le fond que par la forme. « On y rencontre une unité, une suite dans les idées, » une inflexible fermeté de raisonnement qui lui assure une » valeur durable ». (R. de droit intern., *loc. cit.*).

Pendant qu'il préparait ce travail, il publia dans cette revue son « Examen du code de procédure du royaume d'Italie », ouvrage qui fit en Italie même la plus grande sensation, qui y fut traduit en langue italienne et lui valut la décoration de l'Ordre de la couronne d'Italie.

Nous donnons ci-après la liste complète de tous les travaux juridiques de ce fécond écrivain qu'une mort prématurée a enlevé à la science du droit à laquelle il avait voué sa vie.

L. MONTIGNY.

(1) A. R. 15 octobre 1866.

SOURCES

ROLIN-JABQUEMYS, *Revue de dr. intern.*, 1872, p. 706.

PUBLICATIONS D'A. ALLARD

Des preuves de la filiation hors mariage. Thèse présentée pour obtenir le grade de docteur agrégé près la Faculté de droit de l'Université de Bruxelles. Tournai, Ritte, 1858, in-8°, 142 pp. épuisé. — V. c.-rendu par Van den Kerchove, Belg. jud., t. XIX, p. 235.

Histoire de la justice criminelle au XVI^e siècle. Ouvrage couronné par l'Institut de France. Gand, Hoste, 1868, in-8°, 525 pp. 8 fr.

L'auteur a obtenu, pour ce travail, le prix Bordin de 2500 fr., qui lui a été décerné par l'Institut de France, Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance du 30 juin 1866. La Belgique judiciaire a publié t. XXIV, p. 1262 le rapport en suite duquel ce prix a été décerné. Allard a corrigé et complété son mémoire avant de le livrer à la publicité. Il indique lui-même dans sa préface les modifications et additions qu'il a faites. — V. article bibliogr. Orts, Belg. jud., t. XXVII, p. 654; Rev. de Belg., 1870, t. III, p. 75; D. (Dubois), Messag. des sc. hist. 1868, p. 505; et Rev. hist. de dr. franc. et étrang., 1869, p. 264.

De l'emploi facultatif des langues usitées en Belgique, art., 23 de la constitution. Belg. jud., t. XXII, 1864, p. 81.

De la clause compromissoire. Belg. jud., t. XXII, 1864, p. 1169; Journal. de proc. t. XVIII, p. 33.

De la rescision de la vente pour cause de lésion. Belg. jud., t. XXIII, 1865, pp. 145 et 161.

Des formalités testamentaires, d'après la jurisprudence des vingt-cinq dernières années. Belg. jud., t. XXIV, 1866, p. 113 et 129; Mon. du Not. pp. 121 et 129.

De la prohibition des substitutions, d'après la jurisprudence des vingt-cinq dernières années. Belg. jud., t. XXIV, 1866, p. 305.

Des choses hors du commerce, d'après la jurisprudence des vingt-cinq dernières années. Belg. jud., t. XXIV, 1866, pp. 449 et 465.

De la liberté dans le mariage, d'après la jurisprudence des vingt-cinq dernières années. Belg. jud., t. XXIV, 1866, p. 609.

Des traités et dispositions au profit d'un ancien tuteur. Interprétation des art. 472 et 907 du Code civil, d'après la jurisprudence des vingt-cinq dernières années. Belg. jud., t. XXIV, 1866, p. 1089.

De la constitution des sociétés commerciales, d'après la jurisprudence des vingt-cinq dernières années. Belg. jud., t. XXIV 1866, pp. 1297 et 1313.

De l'erreur dans les contrats, d'après la jurisprudence des vingt-cinq dernières années. Belg. jud., t. XXV, 1867, p. 177.

De la lésion dans les contrats, d'après la jurisprudence des vingt-cinq dernières années. Belg. jud., t. XXV, 1867, p. 306.

Étude sur les donations à cause de mort. Belg. jud., t. XXV, 1867, p. 449.

De l'inaliénabilité dotale, d'après la jurisprudence des vingt-cinq dernières années. Belg. jud., t. XXV, 1867, p. 1265; Mon. du Not, 1867, pp. 378 et 388; 1868, p. 19.

Des dispositions et conventions sur la chose d'autrui, d'après la jurisprudence des vingt-cinq dernières années. Belg. jud., t. XXV, 1867, p. 1297.

De la validité des conventions sur chose future, d'après la jurisprudence des vingt-cinq dernières années. Belg. jud., t. XXVI, 1868, pp. 273 et 289.

Du dol dans les dispositions à titre gratuit, d'après la jurisprudence des vingt-cinq dernières années. Belg. jud., t. XXVI 1868, p. 673.

De la simulation dans les dispositions à titre gratuit, d'après la jurisprudence des vingt-cinq dernières années. Belg. jud., t. XXVI, 1868, p. 753.

Révision du Code de procédure civile. — Rapport fait au nom de la commission et exposant les motifs du projet. Bruxelles. Imp. du Moniteur, 1869, gr. in-4°, xxv-168 pp. Travail publié par les soins du Gouvernement, il n'a pas été mis dans le commerce. Les conditions générales qui en forment l'introduction sont reproduites par la Belgique judiciaire, t. XXVIII, p. 1 et la partie concernant les actions possessoires, t. XXIX, p. 817. Le paragraphe relatif à la suppression des avoués est également reproduit par ce recueil, t. XXVIII, pp. 17 et 33, et par le Journal de procédure 1877, p. 129. — V. Maintien (du) des avoués, une réponse à ce rapport par le corps des avoués du ressort de la Cour d'appel de Liège et Révision du Code de procédure, une réponse anonyme.

De la liberté de disposer et de contracter, d'après la jurisprudence des vingt-cinq dernières années. Belg. jud., t. XXVII, 1869, pp. 1 et 17.

De la convention d'indivision dans ses rapports avec les communautés religieuses. Belg. jud., t. XXVII, 1869, p. 465. Réponse à une dissertation de M. V. Jacobs.

Examen critique du Code de procédure civile du royaume d'Italie. Étude de législation comparée. Gand, Hoste, 1870. In-8°, 105 pp. 2.50 fr. Extrait de la Rev. de dr. intern., t. I^{er}, pp. 198 et 313; t. II, pp. 217 et 377. Ce travail a eu les honneurs d'une traduction italienne.

Des conditions de validité de l'acte sous-seing privé, d'après la jurisprudence des trente dernières années. Belg. jud., t. XXVIII, 1870, p. 1265.

Des conditions de validité de l'acte authentique, d'après la jurisprudence des trente dernières années. Belg. jud., t. XXIX, 1871, pp. 161 et 209; Mon. du Not. 1871, pp. 235, 243, 253, 260 et 266.



ALBERT CALLIER

(1867)

CALLIER, *Albert-Philippe-Henri-François*, né à Gand, le 11 février 1846.

Études moyennes à l'Athénée de Gand.

Études supérieures à l'Université de Gand. Doctorat en droit, le 10 août 1866.

Doctorat spécial en 1871. Sujet de la dissertation : *Les sursis de paiement d'après la loi du 18 avril 1851*.

Nommé chargé de cours à l'Université de Gand, le 22 juin 1867.

Professeur extraordinaire, le 25 octobre 1873. — Professeur ordinaire, le 18 octobre 1878.

A enseigné successivement : Le droit commercial. — L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au Code civil. — Le droit civil élémentaire. — Le droit civil. — Le droit public. — Le droit commercial comparé.

A été recteur de 1879 à 1885.

Membre du Conseil de perfectionnement pendant les mêmes années.

Chevalier de l'Ordre de Léopold, le 8 avril 1885. Officier de l'Ordre de Léopold, le 5 décembre 1896. Croix civique de première classe, le 31 décembre 1892.

PUBLICATIONS D'ALBERT CALLIER

Les sursis de paiement d'après la loi du 18 avril 1851. 1871.

L'achat d'un immeuble pour le revendre dans un but de spéculation constitue-t-il un acte de commerce ? Belg. jud., 1869.

Des sociétés coopératives et de leur constitution légale en Belgique. Belg. jud., 1869.

Discours sur : *La réforme de l'enseignement supérieur*. 1881.

Discours sur : *L'organisation des Universités de l'État*. 1882.

Discours sur : *L'origine de nos libertés*. 1883.

Discours sur : *La souveraineté nationale*. 1884.

Discours sur : *L'assemblée constituante et l'Eglise française*. 1885.

P. VAN WETTER
(1867)

VAN WETTER, *Polynice-Alfred-Henri*, né à Audenarde, le 8 juillet 1844.

Études moyennes : Collège épiscopal d'Audenarde et Athénée royal de Gand.

Études supérieures : Université de Gand. Docteur en droit, le 4 avril 1866.

Lauréat du concours universitaire de droit romain (1864-1865). Sujet du mémoire : Droit d'accroissement entre colégataires; mémoire publié.

Docteur spécial en droit romain, 15 juin 1868.

Séjour et études à l'étranger : Universités de Bonn et de Heidelberg. 1865-1866, 2^d sem., et 1866-1867.

12 juillet 1867. Chargé du cours d'histoire et d'Institutes du droit romain pour l'année académique 1867-1868.

8 septembre 1868. Idem pour l'année académique 1868-1869.

17 juillet 1869. Professeur extraordinaire, histoire et Institutes du droit romain.

25 octobre 1873. Professeur ordinaire, idem.

11 octobre 1897. Recteur pour la période de 1897-1900.

Chargé en outre du cours de Pandectes, le 28 octobre 1878.

Membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur pour la période 1877-1880 (23 décembre 1876).

Chevalier de l'Ordre de Léopold, 24 mars 1881. Officier, 12 novembre 1892. Commandeur, 27 mars 1907.

PUBLICATIONS DE P. VAN WETTER

Droit d'accroissement entre colégataires, droit romain. Bruxelles, 1866.

Traité de la possession en droit romain. Gand, 1868.

Droit civil en vigueur en Belgique, annoté d'après le droit romain. Gand, 1872.

De la condition civile des étrangers d'après le droit romain, dans : LAURENT, *Le droit civil international* I, pp. 667-678. Bruxelles et Paris, 1880.

Les obligations en droit romain. Gand et Paris, 1883-1886, 3 vol.

Cours élémentaire de droit romain. Paris, 1892, 2 vol., 3^{me} éd. La 1^{re} édition a été traduite en espagnol par de Michelena, sous le titre de : *Curso elemental de derecho romano*. Madrid, 1889.

Le droit romain et le droit celtique dans la Gaule. La communauté de biens entre époux. Paris, 1898.

Le droit romain et le droit germanique dans la monarchie franque, en deux parties. Paris, 1899-1900.

Notice sur la vie et les travaux d'Alfred Seresia, professeur à l'Université de Gand, par P. VAN WETTER, E. DAUGE et A. DE RAEDT, dans la *Belgique judiciaire*, t. LX, 1902, col. 881-894, 897-910 et 913-924. A aussi paru en brochure. Bruxelles, 1902.

Le droit romain et Beaumanoir, dans les *Mélanges Fitting* II, pp. 535-582. Montpellier, 1908, et en brochure séparée.

Pandectes contenant l'histoire du droit romain et la législation de Justinien, 5 vol. Paris, 1909-1911.

Concessions administratives. Droit romain, dans : *Organisation, Attributions et Responsabilité des Communes*, par ALFRED VALERIUS, t. III, pp. 194-200. Paris et Bruxelles, 1912.



JULES NOSSENT

(1873)

NOSSENT, *Jules-Gérard-Joseph-Guillaume*, naquit à Tongres le 11 mars 1845. Il fit ses humanités au Collège communal de Tongres et ses études supérieures à l'Université de Liège. Docteur en philosophie et lettres, avec distinction, le 9 août 1864, docteur en droit, avec la plus grande distinction, le 1^{er} août 1867, il jouit de la bourse de voyage pendant les années 1868 et 1869, et fréquenta successivement à Bonn, Heidelberg, Berlin et Paris les cours de la Faculté de droit.

Il remplissait depuis trois ans les fonctions de juge suppléant au tribunal de première instance de Tongres, lorsqu'un arrêté royal du 25 octobre 1873 lui confia, avec le grade de professeur extraordinaire, le cours de droit civil délaissé par M. Allard. A ce cours s'ajouta en 1876, en vertu d'un arrêté royal du 30 octobre, le cours de droit naturel. Il fut promu professeur ordinaire le 30 septembre 1877, et déchargé le 29 octobre 1878 du cours de droit naturel. Le 6 septembre 1883, le cours d'organisation judiciaire, de compétence et de procédure civile fut mis dans ses attributions. Il en fut déchargé le 22 septembre 1884, et à la même date le cours de droit naturel lui fut confié de nouveau. En 1890, il abandonna le cours de droit naturel, qui disparut du programme de la Faculté de droit, et il reçut, en échange, celui de « notions de philosophie morale et droit naturel » créé pour les élèves de la candidature en notariat. (Arrêté du 16 octobre 1890).

C'est dans l'enseignement du droit civil, dont il demeura chargé pendant les trente-six années de son professorat, que Nossent eut l'occasion de donner la mesure de son talent.

Son système d'interprétation était nettement et résolument conservateur. Comme on l'a dit très exactement le jour de ses

funérailles, « il resta fidèle durant toute sa carrière à la méthode et aux conceptions juridiques qui prévalaient au milieu du XIX^e siècle (1) ».

La grande besogne de l'interprète consistait pour lui à commenter la loi et à en faire sortir toutes les conséquences rapprochées ou lointaines.

Non qu'à son avis le jurisconsulte dût se confiner dans un travail de pure exégèse. Nossent, dont l'esprit était naturellement généralisateur, s'élevait avec une remarquable aisance aux grandes règles philosophiques dont la loi lui semblait être l'expression, et c'est, pour une bonne part, l'analyse méthodique et lumineuse de ces règles qui faisait l'agrément de ses leçons. Mais, pour que ces règles eussent à ses yeux force obligatoire, il fallait à tout le moins qu'elles fussent contenues en germe dans les textes ou qu'on pût les y ramener par voie d'induction. Ainsi, en découvrant le principe philosophique et en le faisant respecter, c'était encore, et uniquement, la volonté du législateur dont l'interprète entendait assurer la religieuse exécution.

Dans ces derniers temps, des écoles d'interprétation plus large et, à notre sens, plus strictement scientifique ont vu le jour. A la méthode des interprètes du Code civil, ont succédé la méthode de l'assouplissement des textes, (2) celle de la libre recherche scientifique, d'autres encore. A vrai dire, ces méthodes, dont l'un des caractères communs est de reconnaître, à côté de la législation, d'autres sources du droit, (3) sont-elles aussi récentes qu'on est parfois porté à le croire, ou sont-elles,

(1) Discours de M. CH. DE LANNOY, doyen de la Faculté de droit.

(2) Cette méthode est souvent aussi appelée « méthode historique ».

(3) Un autre de leurs caractères communs, qui à la vérité touche de très près à celui que nous signalons, est de tenir compte, dans une large mesure, pour apprécier une solution, de sa conformité plus ou moins grande aux exigences de la pratique. Partant de ce point de vue, on a été tenté plus d'une fois de réduire ces différentes méthodes à une seule. « C'est, dit M. Gaudemet, professeur à l'Université de Dijon, la méthode « finaliste », ou « téléologique », substituée à la méthode aprioristique et purement déductive; c'est la méthode « rationnelle » fondée sur la logique sociale, substituée à la méthode « raisonnante » fondée sur la logique formelle ». (Revue bourguignonne de l'Université de Dijon, 1912, t. XXII, n° 4).

au contraire, plus anciennes que leur devancière et plus conformes à une tradition que le grand fait de la Codification des lois civiles, — mal compris, d'ailleurs, — a brusquement interrompue au début du XIX^e siècle? C'est là un point qu'il ne saurait être question d'élucider ici.⁽¹⁾

Dans tous les cas, sa méthode étant ce qu'elle fut, on ne saurait nier que Nossent l'ait pratiquée avec maîtrise. Encore est-il juste de constater qu'il lui arriva souvent d'en tempérer les excès par ce sens de la mesure, qui était une des caractéristiques de son talent. S'il poussa loin le respect du texte, il n'en eut pas le fétichisme. C'était un jurisconsulte de l'école de Demolombe.

Et, pour poser la question en passant, ne serait-ce pas par hasard la lecture assidue des œuvres de ce grand jurisconsulte qui lui aurait enseigné ce soin scrupuleux de la forme, cette sévérité rigoureuse dans le choix des termes, ce goût si vif de l'expression naturelle, limpide, moulant exactement la pensée, ce souci de l'harmonie dans les développements, cette ordonnance un peu solennelle, mais toujours élégante, dans le groupement des idées? Il faut regretter que son extraordinaire modestie l'ait empêché jusqu'à la fin de publier, ne fût-ce qu'en partie, son cours de droit civil.

De 1881 à 1884, Nossent remplit les fonctions de membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur et, pendant l'année 1882-1883, celles de secrétaire du Conseil académique.

Depuis le 15 novembre 1884, il faisait partie de la Commission de révision du Code civil, qui le nomma rapporteur pour divers titres du premier livre.

Chevalier de l'Ordre de Léopold le 21 avril 1888, il fut promu au grade d'Officier le 22 novembre 1899 et décoré de la médaille civique de 1^{re} classe, à raison des services rendus pendant une carrière de plus de vingt-cinq ans, le 23 décembre 1899.

(1) Nous avons tâché d'élucider cette question ailleurs. Cf. notre étude sur *La notion et l'interprétation du droit civil positif dans les théories modernes* (Bruxelles, Guyot, 1907).

Sa santé, qui avait toujours été délicate, était vers 1909 devenue tout à fait chancelante. Il demanda d'être admis à l'éméritat et un arrêté royal du 26 novembre de cette année fit droit à cette requête.

Nossent mourut le 8 février 1911.

GEORGES VANDEN BOSSCHE.

SOURCES

Discours prononcés aux funérailles de Nossent.

PUBLICATIONS DE JULES NOSSENT

Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur sur la situation de l'enseignement supérieur en Allemagne et en France. Mars 1870.

Commission de Révision du Code civil. — Rapport sur les titres du Domicile, — de la Minorité, de la Tutelle et de l'Émancipation. Procès-verbaux de la Commission. Bruxelles.



V.-C. DE BRABANDERE

(1874)

DE BRABANDERE, *Victor-Camille*, né à Aersele, le 6 octobre 1848.

Études moyennes : Collège patronné de Thielt.

Études supérieures : Collège N.-D. de la Paix. Université de Louvain. Université de Gand. — Docteur en droit. — Candidat notaire. — Docteur en sciences politiques et administratives.

Nommé chargé de cours à l'Université de Gand, le 8 octobre 1874. — Professeur extraordinaire, le 30 septembre 1877. — Professeur ordinaire, le 16 octobre 1882.

Attributions : Chargé des cours de droit public et de droit administratif (8 octobre 1874). — Chargé du cours d'économie politique (30 septembre 1877). — Chargé du cours de droit administratif et d'économie politique aux Écoles spéciales et du cours de droit commercial à la Faculté de droit; déchargé des cours de droit public, de droit administratif et d'économie politique à la Faculté de droit (29 octobre 1878). — Chargé du cours de droit public et déchargé du cours de droit commercial (22 septembre 1884). — Chargé aux Écoles spéciales du Génie civil du cours de notions élémentaires de droit administratif (29 octobre 1892). — Chargé du cours d'histoire parlementaire et législative de la Belgique (16 décembre 1893). — Déchargé du dit cours (28 octobre 1896). — Chargé du cours de transport et outillage commercial (10 avril 1900). — Chargé des cours de législation comparée des transports et d'outillage commercial et maritime (12 janvier 1907).

Secrétaire du Conseil académique (1886-1887). — Membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur (1886-1888). — Recteur de l'Université de Gand pour la période triennale 1909-1912 (11 octobre 1909).

Décorations : Chevalier de l'Ordre de Léopold (12 novembre 1892). — Officier (7 novembre 1903). — Commandeur (22 mai 1912). — Médaille civique de 1^{re} classe (21 décembre 1900). — Médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II (26 janvier 1906). — Croix civique de 1^{re} classe (30 décembre 1910). — Décoration mutualiste spéciale de 1^{re} classe (11 novembre 1912).

PUBLICATIONS DE V.-C. DE BRABANDERE

- L'expropriation pour cause d'utilité publique.* 1910.
La législation et la réglementation en matière de grande voirie par terre. 1910.
Le travail dans l'Institution politique (la Grèce). 1910.
Le travail dans l'Institution politique (Rome). 1911.
La législation en matière de grande voirie par eau. 1911.
La législation sur les télégraphes et téléphones. 1911.
La réglementation de la Police des chaudières et machines à vapeur. 1911.
Le travail dans l'Institution politique (la Féodalité). 1912.



GÉRARD GALOPIN

(1877)

GALOPIN, Gérard-Hubert-Joseph, est né à Huy, le 31 octobre 1849.

Il a fait ses études moyennes au Collège St-Servais à Liège. Il a obtenu le diplôme de gradué en lettres le 6 septembre 1867.

Il a fait toutes ses études supérieures à l'Université de Liège; il y a subi tous les examens de candidature et de doctorat en droit avec la plus grande distinction. Son diplôme final est du 20 août 1872.

Un arrêté royal du 3 janvier 1873 lui a conféré une bourse de voyage. Il a fréquenté les cours de Valette, Bufnoir, Beudant et Duverger à la Faculté de droit de Paris en 1873, et ceux de Demolombe, Bertauld, Guillouard et Carel à la Faculté de droit de Caen en 1874.

Il a été nommé substitut du procureur du Roi, à Neufchâteau, le 27 mai 1876, et à Verviers, le 8 juin 1877.

Il a été nommé professeur extraordinaire à l'Université de Gand, le 30 septembre 1877. Il a été chargé des cours suivants: les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile; les lois organiques du notariat et les lois fiscales qui s'y rattachent.

Il a été promu à l'ordinariat le 4 novembre 1881.

Par arrêté royal du 6 septembre 1883, il a été déchargé du cours d'organisation judiciaire, de compétence et de procédure civile, et il a été chargé de l'enseignement des art. 711 à 1386 du code civil.

Le 12 août 1885, il a été transféré en qualité de professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Liège. Il y enseigne encore actuellement.

REMI DE RIDDER

(1878)

DE RIDDER, *Remi-Adolphe*, né à Wortegem, le 6 mars 1843, fit ses humanités d'abord au Collège Notre-Dame à Tournai, puis à l'Athénée royal de Gand.

Il suivit à l'Université de Gand, successivement, les cours de la Faculté de philosophie et lettres et de la Faculté de droit et obtint le diplôme de docteur en droit à la 2^{de} session de 1864.

Inscrit au barreau de Gand, il n'abandonna pas les études universitaires : il conquiert encore le diplôme de docteur en sciences politiques et administratives à la 1^{re} session de 1865; en outre, il prit part au concours universitaire de 1864-1865 : il y fut proclamé premier en droit moderne. La question qu'il avait eue à traiter dans son mémoire était ainsi conçue : *Quel est par rapport au halage et au marche-pied la conditions des propriétés qui avoisinent les eaux du domaine public ? Quelles sont les prérogatives du Gouvernement qui se rattachent à l'établissement et à l'exercice de ces servitudes ?*

Enfin, il subit en 1869, les épreuves du doctorat spécial en droit public et administratif. Sa thèse était consacrée à l'étude *de la Monnaie, du Crédit et des Titres du crédit.*

Avant que les épreuves du doctorat spécial fussent terminées, il était, par arrêté royal du 7 février 1869, nommé en qualité de substitut du procureur du Roi à Audenarde. Il exerçait encore ces fonctions, lorsqu'un arrêté royal du 18 octobre 1878 l'attacha avec le titre de professeur extraordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Gand. Le cours approfondi d'économie politique et celui de droit des gens étaient placés dans ses attributions. Un arrêté royal du 29 octobre 1878 y ajouta le cours d'économie politique destiné aux élèves du doctorat en droit.

En 1881, il fut promu au rang de professeur ordinaire et, en 1883, les cours d'encyclopédie du droit et d'introduction historique, au cours du droit civil lui furent également confiés.

Il siégea au Conseil de perfectionnement pendant la période 1889-1892 et remplit les fonctions de secrétaire du Conseil académique pendant l'année 1895-1896.

Nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 12 novembre 1892, il fut promu au grade d'officier le 7 novembre 1903.

Appelé en 1886 à faire partie de la Commission d'enquête du travail, il fut chargé de préparer les propositions à soumettre au Gouvernement en vue de combattre l'abus des boissons alcooliques.

Il fut, à la suite de sa participation aux travaux de cette Commission, adjoint, en qualité de membre belge, au jury chargé de juger les titres des exposants dans la section d'Économie sociale à l'Exposition universelle de Paris de 1889. Il avait préparé, pour la section belge, un travail sur l'importance de la consommation de l'alcool en Belgique. Le Gouvernement français lui décerna, à cette occasion, le titre d'officier de l'Instruction publique.

Nommé membre de la Commission d'enquête scolaire en 1881, il soumit à celle-ci un travail sur « l'Enseignement professionnel dans ses rapports avec l'Enseignement primaire ».

En sa qualité d'échevin de l'Instruction publique de la ville de Gand, il eut à traiter un grand nombre de questions intéressantes à la fois l'Université et l'Administration communale : il dut, notamment, solliciter à diverses reprises, du Conseil communal des crédits importants pour l'extension et l'amélioration des bâtiments universitaires.



A.-J. GONDRY

(1878)

GONDRY, *Augustin-Joachim*, né à Gand le 22 décembre 1841 et y décédé le 26 mai 1891. Il fit de brillantes études à l'Athénée royal et à l'Université de Gand, et après avoir obtenu la première place en droit romain au concours universitaire de 1861, il fut proclamé docteur en droit le 18 août 1862. Il accomplit son stage au barreau de Gand; puis, fut nommé juge au tribunal de première instance de Courtrai, le 14 septembre 1867, et passa, le 24 mars 1870, en la même qualité au tribunal de première instance de Termonde.

Au mois d'octobre de l'année 1878, il fut appelé, en qualité de professeur ordinaire, à occuper la chaire de droit administratif élémentaire et approfondi. Mais, ainsi que le proclama M. le Procureur-Général près la Cour d'appel de Gand, à l'audience solennelle de rentrée de cette Cour le 1^{er} octobre 1891, M. Gondry, dont il fit un brillant éloge comme magistrat, s'était trompé de voie en entrant dans l'enseignement. Il ne parvenait pas, en donnant ses leçons, à vaincre son excessive timidité procédant de son extrême modestie; il aspirait à rentrer dans la magistrature assise, où sa science juridique, à laquelle M. le Procureur-Général rendit un éclatant hommage, pouvait plus utilement s'exercer.

Aussi, le 12 décembre 1881, fut-il nommé conseiller à la Cour d'appel où il laissa le souvenir d'un juriste de haute valeur. Le 12 mai 1884, il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Gondry n'a rien publié et la chose est regrettable, car si son enseignement n'était pas brillant, il était solide et profond et dénotait une intelligence d'élite.

L. MONTIGNY.

LOUIS MONTIGNY (1881)

MONTIGNY, *Louis-Charles-Auguste*, professeur ordinaire à la Faculté de droit, naquit à Gand, le 4 février 1835.

Il fit ses humanités à l'Athénée royal de Gand et conquist en 1854 le grade, aujourd'hui supprimé, d'*élève universitaire*.

Il fut inscrit à la candidature en philosophie et lettres à l'ouverture de l'année académique 1854-1855 et, après avoir subi avec le plus grand succès tous les examens préalables, il passa avec la plus grande distinction, le 17 avril 1858, l'examen de *docteur en sciences politiques et administratives* et le 1^{er} août 1859, l'examen de *docteur en droit*.

Il se fit immédiatement inscrire au barreau de la Cour d'appel de Gand.

En 1861, il fut attaché au cabinet du Gouverneur de la Province et ne tarda pas à être promu au grade de chef de division, chargé spécialement de traiter toutes les affaires contentieuses ressortissant au département de l'Intérieur et spécialement les affaires électorales et financières.

Ensuite de l'arrêté royal du 31 décembre 1879, réorganisant les cadres des administrations provinciales, Montigny fut promu, le 5 janvier 1880, au grade de directeur.

Le 26 mai suivant, la Commission instituée par la Chambre des Représentants « pour faire une enquête sur la situation de l'enseignement primaire en Belgique », désigna à l'unanimité de ses membres Montigny pour remplir les fonctions de secrétaire-général de cette commission.

Pendant toute la durée de cette enquête, dont les opérations se prolongèrent jusque vers le milieu de l'année 1885, il dirigea les bureaux du secrétariat général.

Dans l'intervalle il fut nommé, par arrêté royal du 5 septem-

bre 1881, professeur extraordinaire à la Faculté de droit et chargé du cours de droit administratif; un arrêté du 28 septembre suivant, pris en exécution de l'article 12 de la loi du 15 juillet 1849, lui accorda l'autorisation de continuer l'exercice de la profession d'avocat.

Le 25 octobre 1881, il fut élu, conseiller communal et vit renouveler ce mandat jusqu'en 1895.

Par arrêté royal en date du 3 décembre 1886, il fut promu au rang de professeur ordinaire.

Le 2 janvier 1891, les suffrages unanimes de tous ses collègues l'appelèrent aux fonctions d'Échevin de la ville de Gand, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1895, c'est-à-dire jusqu'au moment où, par suite du système de la représentation proportionnelle, il fut éliminé du conseil communal.

Par arrêté royal du 16 décembre 1893, Montigny, indépendamment de ses attributions antérieures, fut chargé de donner le cours des *Institutions provinciales et communales comparées* et les matières spéciales de droit administratif aux élèves de la licence et du doctorat en sciences administratives.

Par arrêté royal du 23 juillet 1900, Montigny fut chargé de donner, dans la licence en sciences commerciales et consulaires les cours *d'éléments du droit administratif belge* et de *législation industrielle et douanière*.

Feu M. le professeur D'Hondt étant devenu malade au commencement de l'année 1901, Montigny fut désigné par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour donner, en lieu et place de son collègue, le cours des *lois fiscales se rattachant au notariat*; le mal dont M. le professeur D'Hondt était atteint ne lui ayant pas permis l'année suivante de reprendre son enseignement, Montigny fut chargé itérativement de le suppléer pour donner le cours prérappelé.

Par arrêté ministériel en date du 5 novembre 1901, il fut désigné pour faire partie du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur en remplacement de M. D'Hondt.

Enfin, par arrêté royal en date du 20 janvier 1903, Montigny fut chargé, en remplacement de son collègue M. le

professeur Seresia, décédé, de faire le cours d'*éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile*.

Montigny était chevalier de l'Ordre de Léopold depuis le 7 février 1881 quand, par arrêté royal du 22 novembre 1899, il fut promu au grade d'officier de cet Ordre.

Dans l'intervalle il avait obtenu la croix civique de première classe.

PUBLICATIONS DE L. MONTIGNY

L. Montigny traduisit en langue française, sous la direction du savant magistrat ALBERT GELDOLF, le premier volume, paru en 1868, des *Coutumes du pays et comté de Flandre*, publié par les soins de la Commission royale instituée pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.

En 1862, il publia une *Dissertation sur les plantations sur les chemins vicinaux*. Gand, imprim. Van der Haeghen, 1862.

En 1863, il fit paraître une étude traitant des *Taxes de trottoir, de pavage et d'égoût*. Gand, Hoste, 1863.

En 1871, il écrivit une *Notice historique et dissertation sur une fondation d'instruction primaire établie en 1693 à Grimmingen, (Flandre Orientale)*. Gand, imprim. Van der Haeghen, 1871.

En 1887, il éditait chez J. Vuylsteke à Gand, un commentaire de l'arrêté royal du 29 janvier 1863 sur *La police des établissements dangereux, insalubres et incommodes*.

En 1897 et 1901, la Revue de Belgique publia une étude sur *La loi du 30 décembre 1896 modifiant les bases de la répartition du fonds communal* et une étude sur *Une bonne œuvre de classe*.

En 1898, la Revue de l'administration et du droit administratif fit paraître une *Étude de législation comparée relative à la procédure en matière administrative et contentieuse des députations permanentes*.

L'année précédente, la même Revue avait accueilli de l'auteur une étude *Sur le triage des archives*.

Depuis 1865 jusqu'à ce jour, le professeur Montigny a été collaborateur de la Belgique judiciaire et a fait paraître dans ce recueil une série de dissertations sur le droit civil, la procédure civile, mais surtout sur le droit administratif. Nous en donnons ci-après l'énumération.

La plupart des dissertations de cette dernière catégorie ont été reproduites par la Revue de l'administration et du droit administratif.

En 1898, le professeur Montigny publia chez J. Vuylsteke à Gand, un ouvrage traitant des *Principes de finance et comptabilité communales*.

Montigny collabora aussi à la Jurisprudence commerciale des Flandres.

Enfin, le Bulletin communal de la ville de Gand de 1881 à 1895 renferme une série de rapports faits par le même professeur sur les questions les plus diverses concernant l'administration de la ville et spécialement sur des questions de comptabilité, de finance, d'expropriation, etc.

Articles publiés dans la *Belgique judiciaire*.

1. De la réalité de l'action paulienne. Dissertation sur l'article 1167 du Code civil. 1865, pp. 1009 à 1017.
2. De la majorité requise dans les résolutions des conseils communaux. 1865, pp. 1281 à 1284.
3. Impôt sur le sel. Contravention. Le fait de transporter dans l'intérieur du royaume du sel non couvert par les documents prescrits par la loi n'est pas punissable. 1866, pp. 1287-1288.
4. De la compétence des députations permanentes en matière de droits électoraux. De l'instruction et du jugement des contestations électorales. 1866, pp. 1499 à 1415.
5. Du paiement des dépenses obligatoires des provinces et des communes. 1868, pp. 1 à 8.
6. De l'immuabilité des expertises faites d'office en matière de contribution personnelle. 1868, pp. 161-167.
7. Lorsqu'en matière de listes électorales générales un citoyen, usant du droit que lui accorde l'article 8 de la loi d'adresser une réclamation au collège échevinal contre l'inscription d'un tiers sur les dites listes, provoque ainsi de la part du Collège une décision portant radiation d'un électeur, celui-ci, doit-il, lorsqu'il se pourvoit contre cette décision notifier son appel à celui sur la réclamation de qui il a été rayé? 1868, 20 septembre.
8. Réclamations faites par mandataire. 1868, pp. 1201-1205.
9. Remises et modérations sur l'impôt foncier, sur les droits de débit de boissons alcooliques et de tabac. 1868, 18 octobre.
10. Proposition d'abroger l'arrêté du 24 floréal an VIII, l'arrêté royal du 19 décembre 1816, l'art. 9 de la loi du 1^r décembre 1849 et de modifier en conséquence l'art. 3 de la loi du 20 décembre 1851. 1868, pp. 1329 à 1332.
11. Comptabilité des communes et des établissements publics communaux. Simplifications administratives. 1868, pp. 1361 à 1365.
12. Du paiement des dépenses obligatoires des provinces et des communes et des pouvoirs des commissaires spéciaux. 1869, pp. 1233 à 1237.
13. Étendue de la mission du juge statuant sur une réclamation électorale. 1870, pp. 257 à 261.
14. Des octrois communaux déguisés. 1871, pp. 1201 à 1210.
15. L'école communale et l'école adoptée. 1878, pp. 1201 à 1204.
16. De la force probante des atlas des chemins vicinaux. Jurisprudence. 1886, pp. 321 à 323.
17. Comptes et budgets des établissements charitables. Étude doctrinale. 1888, pp. 33 à 36.
18. Expropriation par zones. Questions diverses sur son étendue. 1888, pp. 1569 à 1573.
19. Adjudication de travaux publics. La convention dont le but est de détourner un concurrent de déposer une soumission est nulle comme contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs. 1889, pp. 401 à 403.
20. Voirie. De l'appel en matière d'alignements. 1889, pp. 737 à 741.
21. De la servitude de halage et des chemins créés pour le halage. 1889, pp. 1153 à 1163.

22. Le propriétaire d'une maison sujette à avancement par suite d'un plan général d'alignement auquel le Collège échevinal refuse l'autorisation d'effectuer à son immeuble des travaux confortatifs, peut contraindre l'État et s'il s'agit de la voirie communale, la commune, à l'exproprier de son immeuble. 1890, pp. 1153 à 1158.

23. Voirie par eau. Des droits du public sur le chemin de halage et le marche-pied. 1890. pp. 1343 à 1352.

24. L'improvisation législative. 1891, pp. 417 à 421.

25. Du compte de cleric à maître et des comptes d'exercice et de redressement des erreurs dans les arrêtés de compte. 1894, 31 mai.

26. Des redevances communales. Aucune loi, aucun principe constitutionnel ne s'oppose à ce que les habitants d'une commune en soient exonérés. 1894, pp. 1185 à 1192.

27. De la propriété du sol de la grande voirie dans les traverses des villes. 1895, pp. 1137 à 1145.

28. Libéralités en faveur d'établissements publics ou reconnus d'utilité publique, procédure administrative et réclamations. Étude de législation comparée. 1895, pp. 17 à 27.

29. Voirie par terre et par eau. Des ponts et ponceaux. 1901, pp. 129 à 134.

30. Voirie par terre. Des constructions en saillie le long des voies publiques. 1901, pp. 1313 à 1321.

31. De la reconduction tacite et des congés. A qui le congé doit-il être notifié pour empêcher la reconduction tacite lorsque le preneur est décédé et que sa succession est encore indivise? 1903, pp. 393 à 1000?

32. De l'exécution forcée des arrêtés administratifs fixant le débet des receveurs locaux. 1903, pp. 1233 à 1239.

33. Du fondement juridique et de la portée de la règle « que la copie de l'exploit tient lieu d'original pour celui qui la reçoit ». 1905, pp. 1361 à 1369. Reproduit dans le Journal de procédure et des officiers ministériels, 1906, pp. 248 à 259.

34. Des péages et des services publics établis et exploités par voie de concessions de péages. 1906, col. 17 à 24.

35. De la compétence au sujet d'un marché conclu en bourse d'une ville par un courtier d'une autre place. 1907, col. 287 à 289.

36. Un règlement communal ne peut pas subordonner à l'autorisation du conseil communal les constructions à élever le long d'un sentier.

Au delà de la limite légale de la voie publique le riverain n'est tenu de se conformer dans les constructions qu'il érige sur son fonds, qu'aux mesures à prescrire par le Collège échevinal dans l'intérêt de l'hygiène publique en exécution des règlements édictés à cet effet par le Conseil communal. 1907, col. 625 à 636.

37. Une lacune dans le Code rural. 1908. Col. 61 à 64.

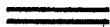
38. Le Domaine public. 1909, nos 75, 76, 81, 82. 1910, nos 15, 34, 51, 58 à 74. Ensemble 177 colonnes de la Belg. jud., traitant de la voirie par terre et par eau.

39. De la Garantie conventionnelle dans les ventes d'animaux domestiques. 1910, n° 39.

40. De la responsabilité pénale en matière d'accidents d'automobiles. 1911, n° 70.

41. Du contrôles des comptabilités locales. 1912, n° 69.

42. Une lacune dans la loi sur les Sociétés. 1912, n° 76.



ALBÉRIC ROLIN
(1881)

ROLIN, *Albéric-Gustave-Marie*, né à Mariakerke-lez-Gand, le 16 juillet 1843.

A fait ses études moyennes à l'Athénée royal de Gand jusques et y compris la Troisième Humanités anciennes, — la Seconde et la Rhétorique à Paris, au Collège Rollin.

Études supérieures à l'Université de Gand.

Obtint le diplôme de docteur en droit, avec la plus grande distinction, le 16 juillet 1864.

Inscrit au barreau de Gand en octobre 1864. A fait un séjour à Paris, en 1865, et y a suivi avec assiduité les travaux du barreau parisien.

Nommé professeur extraordinaire de droit criminel à l'Université de Gand, le 4 novembre 1881. Promu aux fonctions de professeur ordinaire, le 3 décembre 1886. Chargé en outre du cours de droit international privé, lors de la création de ce cours (16 octobre 1890).

Membre auxiliaire de l'Institut de droit international dès 1874, il avait collaboré à la fondation et à la première session de cet Institut en 1873. Il fut promu au rang de membre en 1879, de Vice-Président en 1883 à Genève, de Président en 1906 pour la session de Gand, et il en est actuellement le Secrétaire-Général à titre permanent depuis cette époque.

Membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, pour la période 1905-1908, le 3 janvier 1905.

Membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Travail depuis 1905.

Membre de la Commission de droit international privé attachée au Ministère des affaires étrangères depuis 1904.

Bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Gand en 1906.

Correspondant de l'Académie Royale de Belgique depuis 1900; membre depuis 1907.

Chevalier de l'Ordre de Léopold, le 5 décembre 1896; promu au rang d'officier, le 27 mars 1907.

Chevalier de la Couronne d'Italie en 1880; promu au rang de commandeur en 1908.

Décoré de la croix civique de 1^{re} classe (31 décembre 1907).

PUBLICATIONS D'ALBÉRIC ROLIN

Principales publications. — Traduction du grand ouvrage en langue anglaise de Dudley Field intitulé : *Projet de Code de droit international*.

Principes du droit international privé et applications; publié à Paris en 1899, 3 vol.

La peine de mort, broch. traduite en allemand par Mittermaier, en italien par Carrara.

Le nouveau projet de Code pénal italien.

Les phases du droit pénal.

Étude sur l'extradition.

Les infractions politiques.

La provocation à des crimes ou délits non punie comme participation criminelle.

Encore l'extradition.

La science et la conscience du droit.

L'affaire Cutting.

L'Union internationale de droit pénal.

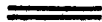
Le statut personnel en matière de droit pénal.

Les Annaires de l'Institut de droit international pour les sessions de Florence, de Paris et de Madrid, 3 vol.

Mémoire pour la princesse Bibesco.

Mémoire pour le polder de Hazegras.

La répression de la tentative. — Et une foule d'autres dissertations publiées soit dans la *Revue de droit international*, soit dans la *Belgique judiciaire*, soit dans la *Revue de droit pénal*.



ALFRED SERESIA

(1882)

SERESIA, *Alfred*, naquit à Bruges, le 25 octobre 1843. Il fit ses études d'humanités anciennes à l'Athénée royal de sa ville natale et, en 1861, se fit inscrire à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand. Après avoir conquis le grade de docteur en philosophie et lettres, il aborda l'étude du droit. L'année même où il subissait la dernière épreuve du doctorat, il participait au concours universitaire et, en 1868, il fut proclamé premier en droit moderne. Son mémoire était relatif à l'acte de naissance de l'enfant naturel.

Ce fut sous la direction de D'Elhougne, — un nom resté illustre dans les fastes du barreau, — que Seresia s'initia à la pratique des affaires. L'expérience qu'il y acquit devait un jour influencer très heureusement sur l'allure générale de son enseignement.

Mais, dans les premières années, les dossiers n'affluaient pas. Même on peut dire que la clientèle, un peu capricieuse par nature, se fit attendre plus longtemps que ne le faisait prévoir la valeur indiscutable du jurisconsulte et de l'avocat. Faut-il le regretter? D'aucuns estiment que non. Et il faut reconnaître que ces années de début, solitaires et calmes, furent, dans toute la force de l'expression, des années de préparation laborieuse. Plusieurs des publications que nous énumérons plus loin, — et non les moins importantes, — datent de cette période, au cours de laquelle Seresia, cherchant la voie où il s'engagera définitivement, achève sa formation scientifique.

En attendant que l'Université lui ouvrît ses portes, un arrêté ministériel du 27 décembre 1877 le nomma, à titre provisoire, professeur d'économie politique à l'école industrielle de Gand et ces fonctions lui furent confiées définitivement par un arrêté ministériel du 12 août 1879.

A la suite de la création d'une section commerciale à l'École normale des sciences annexée à l'Université de Gand, un arrêté ministériel du 12 décembre 1881 le chargea d'y faire le cours de « Principes généraux de droit civil ». Le 6 mars 1882, il était nommé professeur extraordinaire à la Faculté de droit et recevait dans ses attributions le cours de droit naturel.

Mais un enseignement plus important lui était réservé. Le 28 octobre 1882, Seresia, en même temps qu'il était déchargé du cours de « Principes généraux du droit civil », fut autorisé à suppléer Laurent dans l'enseignement de la seconde moitié du code civil (livre III, t. 3 à 20); l'année suivante, par suite de la répartition des matières du code civil entre trois professeurs, cette suppléance fut réduite au troisième tiers du code (livre III, titre V à 20) et ce dernier enseignement était définitivement attribué à Seresia après le décès de Laurent.

Seresia avait été l'élève de Laurent. Professeur à son tour, il resta le continuateur fidèle du système d'interprétation que le maître avait mis en honneur et défendu, à travers les trente-trois volumes de ses « Principes », avec une énergie et une combativité extraordinaires, — système, à notre avis, beaucoup trop exégétique et géométrique et dont la jurisprudence ne s'accommoderait que fort mal, mais qui chez Seresia, (nous en avons eu souvent l'impression), prenait un caractère moins aigu que chez Laurent, — nous voulons dire un caractère moins abstrait, moins purement déductif et, en dernière analyse, plus pratique. Ce n'était pas, — il s'en fallait bien, — la méthode « finaliste » ou « téléologique »⁽¹⁾, que les Planiol, les Saleilles et les Geny ont fait triompher dans ces dernières années⁽²⁾; mais ce n'était plus, — du moins ce n'était plus dans toute sa rigueur, — la méthode dite « raisonnante » fondée presque exclusivement sur la logique formelle. Très loin des

(1) Sur le sens exact de ces mots, cf. une note au bas de notre notice sur Jules Nossent.

(2) Les premiers initiateurs de ce mouvement scientifique nous paraissent avoir été, en France, Labbé, Bufnoir et, dans une certaine mesure, Beudant. Les œuvres du grand jurisconsulte allemand, Ihering, dont l'influence en France a été énorme, ont exercé une action sensiblement parallèle.

promoteurs de l'école française nouvelle, Seresia, parmi les interprètes du droit privé, aurait pu être rangé, croyons-nous, entre Demolombe et Laurent, mais plus près cependant du second que du premier.

Quant aux qualités qu'exigeait la méthode adoptée, Seresia les possédait à un degré éminent. C'était un esprit d'une lucidité admirable. Il exposait ses idées avec une grande précision et analysait celles des autres avec une merveilleuse finesse. C'était un dialecticien hors de pair. « Placé devant une question de droit, a écrit de lui son collègue et ami, M. Van Wetter, il s'efforçait avant tout de la préciser d'une manière rigoureuse ; cette tendance de son esprit se révélait déjà dans la conversation ordinaire ; elle était chez lui un don de la nature, qu'un travail opiniâtre avait encore développé. Une science vaste, aidée par un jugement robuste et sain, lui fournissait rapidement la solution du problème en même temps que des arguments décisifs ».

Ce que Seresia fut comme professeur de droit civil, celui qui écrit ces lignes a pu l'apprécier. Pour employer un qualificatif devenu banal à force d'avoir été employé, son enseignement était singulièrement *suggestif*. Le professeur faisait penser l'élève. Il le forçait à raisonner. Il excellait à l'intéresser. Quand on se rendait au cours de Seresia, on savait qu'on ne s'y ennuyait pas et l'on s'y rendait avec plaisir. Dans cet enseignement le dogmatisme n'avait aucune part. L'élève avait peu de notes à prendre. Il savait dès le début de l'année quel était le manuel qui formait la base du cours. Il apprenait la veille quelle matière serait traitée le lendemain. Ainsi, au moment de la leçon, il avait eu l'occasion de se familiariser avec les questions qu'il entendait discuter et sur lesquelles le professeur, sans s'attarder à aucun exposé doctrinal, se contentait d'interroger l'un ou l'autre de ses auditeurs, — se ralliant tantôt à la thèse soutenue dans le manuel, et tantôt s'en écartant, — exerçant ainsi chez l'étudiant le sens critique, c'est-à-dire, en fin de compte, le sens scientifique. « Cette méthode, dit encore avec raison M. Van Wetter, présente un avantage marqué que personne

ne contestera : au lieu d'assister passivement à la leçon pour recevoir l'enseignement, l'élève joue un rôle actif; son initiative est constamment stimulée, il s'habitue à la discussion juridique, soit en répondant d'une manière directe au professeur, soit en combattant les opinions émises par un camarade ».

Le 22 septembre 1884, les attributions de Seresia subirent un autre changement; il fut déchargé du cours de droit naturel et appelé à faire le cours d'organisation judiciaire, de compétence et de procédure civile.

Ce dernier enseignement lui convenait à merveille, car, nous l'avons dit, Seresia n'était pas seulement un théoricien du droit. Il plaidait devant les diverses juridictions et petit à petit la clientèle s'était faite nombreuse. Or, serait-il exagéré de dire que seul un praticien consommé peut rendre tout à fait vivantes et, dans une certaine mesure, attachantes les questions, en elles-mêmes si arides, qui faisaient l'objet du nouveau cours?

Le 3 décembre 1886, Seresia fut promu au rang de professeur ordinaire.

Un arrêté royal du 15 janvier 1889 le nomma membre de la commission chargée de préparer un avant-projet de révision du Code civil. En cette qualité, il rédigea, en 1895, une note remarquable sur la transmission de la propriété des meubles corporels et des immeubles et, en 1899, un rapport substantiel sur le titre *De l'emphytéose et de la superficie*.

Une grave maladie ayant éloigné de l'Université son collègue M. Victor D'Hondt, Seresia le suppléa pendant un an et demi (depuis le 12 février 1900 jusqu'à la fin de l'année académique 1900-1901) dans l'enseignement du second tiers du Code civil (livre III, t. 1, 2, 3 et 4).

Pendant qu'il se livrait à son labeur inlassable, la mort approchait. Sa disparition fut aussi brusque que cruelle pour les siens. Le 4 décembre 1901, il fit sa leçon et plaida devant la Cour d'appel. En rentrant chez lui, il se sentit indisposé. Le 10 décembre, une pneumonie se déclarait; le 14 il succombait.

Seresia était chevalier de l'Ordre de Léopold. Depuis 1879, il représentait au Conseil provincial le canton de Gand.

L'œuvre juridique qu'il a laissée est considérable.

Ce qui en fait un sujet d'étonnement, outre ses qualités intrinsèques, c'est son caractère véritablement encyclopédique. Droit civil, procédure civile, droit administratif, droit fiscal : Seresia a exploré tous ces domaines et il les a explorés tous avec un égal succès.

On peut le dire en toute vérité : c'est un des jurisconsultes les plus sagaces et les plus érudits dont notre Université ait pu s'enorgueillir depuis sa fondation.

GEORGES VANDEN BOSSCHE.

SOURCES

Notice sur la vie et les travaux d'Alfred Seresia, par P. VAN WETTER avec le concours de MM. DAUGE et DE RAEDT.

PUBLICATIONS D'ALFRED SERESIA

1869. *De l'acte de naissance de l'enfant naturel*. Bruxelles, 187 pp.
1869. *De l'appel en matière électorale*. Gand, 175 pp.
1870. *Les créanciers chirographaires sont-ils des tiers dans le sens de l'article 1^{er} de la loi du 16 décembre 1851 sur le régime hypothécaire?* Belg. jud., 1870, col. 977-992.
1873. *De la pétition d'hérédité en droit moderne*. Bruxelles, 473 pp.
1876. *Les anciens cimetières appartiennent aux communes*. Note présentée devant le tribunal de première instance de Gand, par MM. Seresia et Metdepenningen, en cause de la ville de Gand contre Roels et les fabriques d'église de Saint-Michel, Saint-Nicolas et Saint-Martin. Belg. jud., 1876, col. 481-502.
1879. *Du droit de police des conseils communaux*. Gand, 471 pp.
1880. *De la signification des mots Administration communale dans l'article 2 de la loi du 1 février 1844, sur la police de la voirie*. Revue de l'administration, pp. 137-147.
1884. Note sommaire en cause de Van de Walle, appelant d'un jugement du tribunal de première instance de Gand du 28 novembre 1883, contre Marie-Antoinette Pollenus, en religion sœur Ignace, supérieure générale de la Congrégation des Dames de l'Instruction chrétienne, et consorts, intimés. Gand, 75 pp.
1886. Avec le concours de O. De Grave. *Loi communale du 30 mars 1836, avec les modifications qu'elle a subies jusqu'au 1^{er} janvier 1886*, 3^e édition, révisée et annotée. Gand, 170 pp., 1^{re} et 2^e édition de 1884 et de 1886.
1886. *De la détermination de la compétence et du taux du dernier ressort. — La compétence et le taux du dernier ressort sont déterminés par la nature et par le montant de la demande*. Belg. jud., 1886, col. 1169-1178.
1886. *Du règlement de juges*. Belg. jud., 1886, col. 1313-1317.
1887. *Du débiteur du supplément du droit proportionnel d'enregistrement en cas de réalisation de l'ouverture de crédit*. Belg. jud., 1887, col. 324-329.
1888. *L'Église et l'État sous les rois francs au VI^e siècle*. Gand, 155 pp.
1888. *Note sur le droit de titre en matière d'enregistrement*. Belg. jud., 1888, col. 931-932.

1888. *De l'enregistrement des actes d'exécution, de complément et de consommation d'actes antérieurs enregistrés* (art. 68, § 1, n° 6 de la loi du 22 frimaire an VII). Belg. jud., 1888, col. 1505-1516.

1889. Notes insérées dans la Belg. jud., 1889, col. 217-218 et 315-317, sous Ypres, 23 mai 1888, et sous Gand, 5 janvier 1889.

1889. *Des constructions sur fonds d'autrui en matière d'enregistrement*. Belg. jud., 1889, col. 1137-1148.

1890. *Des créances immobilières en droit civil et en droit fiscal*. Bruxelles, 44 pp. Extrait de la Belg. jud., 1890, col. 225-245.

1890. *De la reconnaissance d'un enfant naturel par un des mariés. — Mater semper certa. — La recherche de la paternité*. Belg. jud., 1890, col. 943-944, 1055-1056 et 1068-1072.

1891. *Des actes d'administration publique au point de vue de la formalité de l'enregistrement*. Revue de l'administration, 1891, pp. 1-18.

1891. *De l'indivision forcée dans les associations*. Belg. jud., 1891, col. 1183-1184.

1891. *De la transmission des titres de noblesse*. Belg. jud., 1891, col. 1294-1296.

1891. *De la compétence des huissiers, des huissiers commis et des huissiers audien-ciers*. Bruxelles, 48 pp. Extrait de la Belg. jud., 1891, col. 1233-1255.

1891. *Des successions en déshérence en droit fiscal*. Belg. jud., 1891, col. 1475.

1892. *La donation de l'usufruit de certains immeubles déterminés et de la pleine propriété de tous les autres biens de la succession n'est pas une institution universelle*. Note présentée devant la Cour d'appel de Gand, en cause de Charles Fraeys, intimé, contre Lauwers et consorts, appelants, par MM. H. FRAEYS et SERESIA. Gand. 50 pp.

1893. *Les meilleures notices*. Belg. jud., 1893, col. 1-5.

1893. *S'agissant de numéraire et des titres au porteur prétendument omis dans une déclaration de succession, par quelles preuves l'administration de l'enregistrement peut-elle établir l'omission?* Revue pratique du notariat, 1893, pp. 27-38.

1895. *Critique du projet de modifier les articles 711 et 1138 du Code civil, en statuant que la transmission de la propriété des meubles corporels n'aura lieu que par la tradition réelle, et la transmission des immeubles, par la transcription de l'acte*. Note présentée à la commission de révision du Code civil. Belg. jud., 1895, col. 254-246.

1895. *Rapport présenté au Conseil provincial de la Flandre orientale sur la légalité des règlements provinciaux rendant la vaccination obligatoire*. Revue de l'administration, 1895, pp. 22-24.

1898. *Si le batelier a eu recours aux services d'un remorqueur et que la chaudière de celui-ci ait fait explosion, le batelier est responsable des pertes et avaries survenues aux marchandises transportées, alors qu'il ne prouve pas que l'explosion n'est aucunement due à sa faute*. Note présentée devant la Cour d'appel de Gand, en cause de Hosten contre Heughebaert. Jurisprudence commerciale des Flandres, 1898, pp. 57-74.

1898. *L'article 829 du Code civil s'applique-t-il lorsque la dette de l'héritier envers le défunt est affectée d'un terme qui, à l'ouverture de la succession ou lors du partage, n'est pas échu?* Revue pratique du notariat, 1898, pp. 36-46.

1898. *Des libéralités indirectes faites en contrat de mariage au préjudice d'enfants du premier lit*. Bruxelles, 1899, 39 pp. Extrait de la Belg. jud., 1898, col. 1041-1061.

1899. *De l'emphytéose et de la superficé*. Projet et rapport présentés à la première section de la commission de révision du Code civil. Livre II, titre V du projet.

1901. *Actions personnelles. Actiones quæ morte pereunt. Action en séparation de corps. Action en mainlevée d'interdiction.* Paris et Bruxelles, 55 pp. Extrait de la Belg. jud., 1900, col. 1345-1352 et 1901, col. 454-473.

1901. *La convention de La Haye du 14 novembre 1896 relative à la procédure civile.* Bruxelles, 27 pp. Extrait de la Revue de droit international et de législation comparée, 1901, pp. 569-593.

1901. Note insérée dans la Belg. jud., 1901, col. 1448, sous Gand, 31 juillet 1901.



EUGÈNE DAUGE

(1884)

DAUGE, *Eugène*, né à Gand, le 4 avril 1858, fit ses études moyennes à l'Athénée royal de Gand, et ses études supérieures à l'Université de la même ville; il obtint, le 21 juillet 1880, le diplôme de docteur en droit avec la plus grande distinction.

La même année, il prit part au concours pour les bourses de voyage.

Il séjourna à Paris pendant les semestres d'hiver des années 1880-81 et 1881-82 et y suivit les cours de la Faculté de droit et de l'École libre des Sciences politiques, tout en fréquentant en même temps les audiences du Palais. Il se rendit, pendant les semestres d'été des mêmes années académiques, respectivement à Heidelberg et à Douai.

Par arrêté royal du 28 septembre 1882, il fut chargé de faire, à la section spéciale pour la formation de professeurs de sciences commerciales à l'École normale des sciences de Gand, les cours de « Principes généraux du droit civil » et de « Droit commercial » délaissés par M. Seresia qui venait d'être nommé professeur à la Faculté de droit. Le 23 octobre 1883, il fut chargé en outre, de faire à la même section, un Cours spécial de droit des gens. Il conserva ces diverses attributions jusqu'au 31 juillet 1884, époque où la section commerciale de l'École normale des sciences fut supprimée.

Par arrêté ministériel du 26 janvier 1884, il fut chargé de faire, à la Faculté de droit de l'Université de Gand, un « Cours pratique de droit civil pour les élèves du notariat. » Avant la loi du 10 avril 1890 qui institua le cours désigné sous le nom de « Cours d'application », les aspirants au grade de candidat-notaire n'étaient assujettis à aucun exercice pratique. Le cours susdit avait pour but de combler cette lacune. Il était d'ailleurs

purement facultatif, et fut maintenu, avec ce caractère, sous l'empire de la loi de 1890. Le premier titulaire le conserva jusqu'au 12 novembre 1900, date à laquelle, sur sa demande, il en fut déchargé.

A la suite de l'arrêté royal du 26 septembre 1896 qui institua, dans les Facultés de droit des Universités de l'État, un grade et un diplôme scientifiques de licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires, M. Dauge fut chargé, par arrêté royal du 26 septembre 1897, de « faire, dans la Faculté » de droit, le cours d'Éléments du droit civil destiné aux aspirants-licenciés du degré supérieur en sciences commerciales » et consulaires. » Lors de la transformation de cette section commerciale en École de commerce annexée à la Faculté de droit, le cours d'Éléments du droit civil fut fondu avec celui d'Encyclopédie du droit sous le titre nouveau de : « Principes généraux du droit. » M. Dauge en fut déchargé, sur sa demande, par arrêté royal du 12 janvier 1907.

Pendant l'année académique 1897-98, il fut chargé de suppléer M. le professeur Nossent, en congé pour motif de santé, dans le cours de droit civil, Livre I et Livre II du Code.

Un arrêté royal du 22 décembre 1899 le nomma professeur ordinaire à la Faculté de droit en remplacement de M. le professeur Callier admis à l'éméritat. Il fut chargé d'y faire les cours d'« Éléments du droit commercial » et de « Notions de législation commerciale comparée », délaissés par ce professeur, et conserva le cours d'Éléments du droit civil et le cours d'Exercices pratiques sur le Code civil, dont il a été question plus haut, destinés respectivement aux aspirants licenciés en sciences commerciales et aux élèves de la candidature en notariat.

Lors de l'érection de l'École de commerce annexée à la Faculté de droit, certains cours faisant partie du programme de l'ancienne licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires reçurent d'autres dénominations. Des arrêtés royaux furent pris pour régulariser la situation des titulaires de ces cours au point de vue de l'énoncé de leurs attributions. C'est ainsi qu'un arrêté royal du 12 janvier 1907

chargea M. Dauge de faire, à l'École de commerce, le « Cours de droit commercial terrestre et maritime », anciennement « Cours d'éléments du droit commercial terrestre et droit maritime ».

M. Dauge a rempli les fonctions de secrétaire du Conseil académique pendant l'année 1906-1907.

Par arrêté royal du 25 janvier 1906, il obtint la médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II; par arrêté royal du 27 mars 1907, il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, et, par arrêté royal du 31 décembre 1908, décoré de la médaille civique de 1^{re} classe.

PUBLICATIONS D'EUGÈNE DAUGE

De la procédure des actes respectueux. Belg. jud., t. XLII, 1884, nos 22, 24 et 28.

Sur l'emploi de la police communale par les autorités judiciaires. Belg. jud., t. XLVIII, 1890, nos 38, 39 et 40. Gand, Ad. Hoste, 1890.

Sur la police des théâtres. Belg. jud., t. XLIX, 1891, n° 41, pp. 641 et suiv.

La preuve offerte par un enfant naturel de l'identité du père qui l'a reconnu, ne constitue pas une recherche de paternité. Belg. jud., 51^e année, 1893, n° 61 pp. 963 et suiv. et 52^e année, 1894, n° 49, pp. 769 et suiv.

Collaboration à la *Notice sur la vie et les travaux d'Alfred Seresia*, publiée par M. VAN WETTER, professeur à l'Université de Gand, dans la Belg. jud., 60^e année, 1902, nos 56, 57, 58.

Contre la flamandisation de l'Université de Gand. Discours prononcé à l'assemblée générale de l'Union des anciens étudiants de l'Université de Gand, le 20 nov. 1910. Gand V. Van Doosselaere, 1911.



VICTOR D'HONDT

(1885)

D'HONDT, *Victor*, né à Gand le 20 novembre 1841, avant d'aborder l'enseignement supérieur, remplit pendant environ dix ans les fonctions de greffier au tribunal de commerce de sa ville natale. Lorsqu'en 1885 M. Galopin fut nommé de l'Université de Gand à celle de Liège, D'Hondt recueillit sa succession et donna les cours de droit civil, de droit fiscal et de droit notarial. Le 16 novembre 1890, ses attributions s'étendirent à l'enseignement des matières prévues aux nos 4 à 9 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890. A sa demande en 1897, on le déchargea du cours de lois organiques du notariat ainsi que du cours d'applications pratiques. Nul n'ignore sa campagne en faveur de la représentation proportionnelle, à une époque où cette réforme encore peu connue ne comptait guère de partisans.

Grâce à son initiative et à ses efforts persévérants, il permit à l'idée de s'affirmer et de se développer, il eut surtout le mérite de convaincre l'opinion publique de la réalisation pratique du système qui, aux yeux de beaucoup, passait pour ne pas pouvoir sortir du domaine de la théorie.

Car, si le principe de justice contenu dans la représentation proportionnelle ralliait de nombreuses sympathies, la complication, plus apparente que réelle du mécanisme proposé, excitait une défiance que les arguments les plus sérieux avaient peine à dissiper.

La force des événements a hâté la solution du problème que l'on doit tenir pour résolu, puisque notre législation actuelle prescrit la répartition proportionnelle des sièges dans les élections pour les deux Chambres et pour la commune.

Victor D'Hondt est mort à Gand, le 30 mai 1901.

En 1896, il avait été nommé officier de l'Ordre de Léopold.

GEORGES BEATSE

PUBLICATIONS DE V. D'HONDT

Question électorale. La représentation proportionnelle des partis, par un électeur. Bruxelles, Bruylant-Christophe & C^{ie}, 1878.

Exposé du système pratique de représentation proportionnelle. Gand, Eug. Van der Haeghen, 1885.

De l'hypothèque spéciale en cas de faillite. Gand, Ad. Hoste, 1886.

Concordat préventif. Gand, Ad. Hoste, 1890.

Co-directeur de la *Jurisprudence commerciale des Flandres.*

GUSTAVE-JULIEN CLAEYS

(1890)

CLAEYS, *Gustave-Julien*, né à Bruges, le 4 novembre 1844, y décédé le 18 juin 1907.

Claeys conquit le diplôme de docteur en droit. Il fut nommé bibliothécaire de sa ville natale en février 1870. Il enseigna le droit public d'abord à l'École normale primaire, puis à l'École moyenne de la ville de Gand.

Par arrêté royal du 30 juin 1890, il fut chargé des cours de droit pénal et de procédure pénale en langue flamande à l'Université.

Il obtint la médaille civique de 1^{re} classe et la médaille commémorative du règne de Léopold II.

P. DE PELSMAEKER.

PUBLICATIONS DE G.-J. CLAEYS

Manuel de droit et d'économie politique. Éd. A. Écoles normales d'instituteurs. Bruges, 1881.

Catalogue des livres de la Bibliothèque de la ville de Bruges, 2^e supplément. Bruges, 1882.

De wet Coremans betrekkelijk het gebruik der Vlaamsche Taal in strafzaken. Brugge, 1890.



HERMANN DE BAETS (1893)

DE BAETS, *Hermann*, né à Gand, le 8 septembre 1856.

Études moyennes : Collège S^{te} Barbe à Gand. Gradué en lettres en 1873.

Études supérieures : Université de Gand. Docteur en sciences politiques et administratives, en 1875, avec distinction. Docteur en droit, en 1877, avec la plus grande distinction.

Avocat près la Cour d'appel de Gand (1877). — Avocat du Département des Finances (1885). — Président de la Conférence du Jeune Barreau (1891). — Membre du Conseil de Discipline (1890), Secrétaire de l'Ordre (1892), Bâtonnier (1898).

Conseiller communal de la ville de Gand (1895). — Conseiller provincial de la Flandre Orientale (1891). — Vice-Président du Conseil provincial (1910). — Membre de la Députation permanente (1912).

Président de la Fédération des Avocats.

Fondateur-rédacteur avec M. Albert Mechelynck de la *Flandre judiciaire*. Président du Comité de rédaction du *Magasin littéraire*.

Nommé chargé de cours à l'Université de Gand, le 16 décembre 1893.

Démissionné sur sa demande par arrêté royal du 22 octobre 1898.

PUBLICATIONS DE H. DE BAETS JUSQU'EN 1898

1878. *Code de procédure pénale*. Titre préliminaire, traduction en flamand.

1879. *Examen de deux programmes politiques en matière d'enseignement*.

1879. *Code de commerce belge*. Traduction en flamand.

1880. *Traité des Assurances terrestres*, en collaboration avec M. VICTOR BEGEREM.

1881-1888, *Commentaire législatif du Code de commerce*, en collaboration avec M. ALBERT NYSSENS.

1882. *L'Avant-projet de révision du Code civil. Note critique.*

1884. *Études sur l'Avant-projet de révision du Code civil.*

1884. *La Querelle des Noms.*

1886. *Toujours la crise.*

1888. *Les droits d'enregistrement.*

1889. *De la responsabilité du fait des animaux et des choses.*

1890. *De minimis.*

1891. *La banqueroute de la liberté.*

1892. *L'Art de plaider.*

1892. *La question des stagiaires.*

Nombreux articles dans la *Flandre judiciaire*, le *Journal des Tribunaux*, la *Jurisprudence commerciale des Flandres*, le *Magasin littéraire*, etc.



ERNEST DUBOIS

(1893)

DUBOIS, *Marie-Mathieu-Joseph-Auguste-Ernest*, né à Verviers, le 4 mars 1868.

Études moyennes au Progymnasium de Malmedy et au Petit-Séminaire de St-Trond.

Études supérieures à l'Université de Louvain. Docteur en philosophie et lettres : 8 octobre 1887. Docteur en droit : 8 juillet 1890.

Succès universitaires. Lauréat du concours pour les bourses de voyage en 1891. (Économie politique). Sujet du mémoire : « Des effets économiques de notre loi successorale au point de vue spécial de la transmission des biens ruraux ».

Séjour et études à l'étranger. Université de Berlin (semestre d'hiver 1891-1892). Université de Leipzig (semestre d'été 1892). École libre des sciences politiques à Paris (hiver 1892-1893). Académie royale d'agriculture de Hohenheim (Wurtemberg) (semestre d'été 1893). Voyages et missions d'études en Angleterre (1894), Allemagne (1895), France et Suisse (1901).

Fonctions dans l'enseignement supérieur. 16 décembre 1893 : Chargé de faire, dans la Faculté de droit de l'Université de Gand, les cours de science financière, de régime colonial et de législation du Congo, de régime du travail et législation comparée.

5 mars 1897 : Nommé professeur extraordinaire avec les mêmes attributions.

30 novembre 1898 : Chargé en outre de faire dans la Faculté de droit de l'Université de Gand, en remplacement de M. H. de Baets, le cours d'institutions civiles comparées (matières spéciales).

26 mars 1902 : Promu professeur ordinaire avec les mêmes attributions.

26 septembre 1903 : Nommé directeur de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers.

29 septembre 1903 : Démission honorable de ses fonctions de professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Gand avec autorisation d'en conserver le titre honorifique.

Distinctions scientifiques. Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique au concours annuel pour 1903 (séance du 4 mai 1903). — Sujet : « Étude sur le système belge en matière de budget de l'État. Exposé historique et critique ». — Mémoires couronnés. T. LXVI, 1904.

Commissions. Membre du Conseil colonial : 27 novembre 1908. — Membre du Conseil supérieur de l'enseignement techniques.

Chevalier de l'Ordre de Léopold : 12 novembre 1908.

PUBLICATIONS D'ERNEST DUBOIS

LIVRES ET BROCHURES.

1894. *Les Trade Unions et les associations professionnelles en Belgique.* Projet de loi. Gand, Siffer. — Bruxelles, Soc. belge de librairie, 1 vol. 223 pp., 1894.

1900. *L'industrie du tissage du lin dans les Flandres.* Extrait de la publication du Ministère de l'Industrie et du Travail : « Les industries à domicile en Belgique » vol. II. Bruxelles, Goemaere, 1900, un vol. grand in-8°, 223 pp.

1901. *Les moteurs électriques dans les industries à domicile.* Gand, Siffer. — Bruxelles, Soc. belge de librairie, 1901. Broch. in-8°, 51 pp.

1902. *Les moteurs électriques dans les industries à domicile.* I. *L'industrie horlogère suisse*; II. *le tissage de la soie à Lyon*; III. *l'industrie de la rubannerie à Saint-Étienne.* Rapport à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail. En collaboration avec M. A. Julin. Bruxelles, Office de publicité et Soc. belge de librairie, 1902, grand in-8°, 292 pp.

1904. *Étude sur le système belge en matière de budget de l'État. Exposé historique et critique.* Bruxelles, H. Lamertin. — Paris, Giard et Brière, 1904, 1 vol., 480 pp.

1905. *L'industrie de la bonneterie.* Dans la collection : « Les industries à domicile en Belgique » publiée par le Ministère de l'Industrie et du Travail, vol. VII, 174 pp.

ARTICLES DE REVUE, NOTICES, ETC.

1891. *Projet de loi modifiant les articles 913 et 915 du Code civil.* Conférence du jeune barreau de Liège, 1890-1891. Discussion parlementaire. Revision de la section I du chap. III, titre II, livre III du Code civil, pp. 90-102. Liège, impr. Camille Couchant.

1892. *L'institution et l'organisation des Rentengüter dans le royaume de Prusse.* Réforme sociale. Paris, juillet, 30 pp.

1892. *L'organisation sociale de la Brasserie Schultheiss & Co, à Berlin*. Réforme sociale, 16 juin, pp. 901-906.
1892. *Un type de conseil de conciliation : la fabrique de jalousies H. Freese, à Berlin*. Réforme sociale, 16 octobre, pp. 613-616.
1893. *Les mesures protectrices du domaine rural*. Revue générale, juillet, 20 pp.
1893. *La politique sociale en Autriche*. Réforme sociale, 16 avril et 1^{er} septembre, pp. 361-366.
1893. *La répression légale de l'usure en Allemagne. Lois des 24 mai 1880 et 19 juin 1893*. Réforme sociale, 16 octobre, pp. 592-601.
1893. *Lois fiscales autrichiennes du 18 septembre 1892*. I. Loi établissant des droits de timbre sur les valeurs étrangères. II. Loi relative à l'imposition de la circulation des titres. Notes et traduction. Annuaire de législation étrangère, pp. 356-371.
1893. *L'Agriculture au Wurtemberg*. Bulletin de l'agriculture, 27 pp.
1894. *Le projet de loi allemand en faveur des petits biens ruraux*. Réforme sociale, 1^{er} mars, pp. 395-398.
1894. *Une enquête sur les ouvriers boulangers et pâtisseries allemands*. Réforme sociale, 16 mars, pp. 477-479.
1894. *Une enquête patronale à propos de logements ouvriers à Berlin*. Réforme sociale, 1^{er} juin, pp. 856-873.
1894. *La nouvelle loi belge sur les sociétés mutualistes*. Réforme sociale, 16 juillet et 1^{er} août, pp. 195-200.
1894. *L'état actuel des Trade Unions et le Congrès de Norwich*. 3-8 septembre 1894. Magasin littéraire, 28 pp.
1895. *Anerbenrecht et Homestead ou la transmission intégrale du domaine rural et l'insaisissabilité du foyer de famille*. Rapport présenté au III^e Congrès international d'agriculture tenu à Bruxelles du 8 au 16 septembre 1895. Rapports, pp. 291-303.
1895. *La condition des ouvriers agricoles en Allemagne, d'après l'enquête du Verein für Socialpolitik*. Réforme sociale, juin, pp. 346-359.
1896. *La création d'un Office du travail en Belgique*. Revue d'Économie politique, janvier, pp. 77-81.
1896. *Le travail du dimanche en Allemagne*. Rapport à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail. Publié dans : Royaume de Belgique, Ministère de l'Industrie et du Travail, Travail du dimanche. Volume V. Pays étrangers, pp. 1-49. Bruxelles, 1896.
1897. *Les unions professionnelles devant le Parlement belge*. Revue sociale catholique, janvier, pp. 79-87.
1897. *Les lois récentes de la Belgique sur le crédit agricole*. Communication faite au IX^e Congrès du crédit populaire, tenu à Lille du 4-7 avril 1897. Actes de ce Congrès, pp. 201-212.
1897. *Le travail du dimanche en Belgique et l'état des législations étrangères sur la matière, d'après l'enquête de l'Office du travail belge*. Revue d'Économie politique, avril, pp. 356-370; mai, pp. 466-485.
1897. *La législation allemande sur le repos dominical dans le commerce et l'industrie*. Communication au Congrès international du repos du dimanche. Bruxelles, 1897, 21 pp.
1897. *Les populations rurales de l'Allemagne et la crise agraire*. Compte-rendu du livre de M. Georges Blondel. Revue sociale catholique, août, pp. 308-311.
1897. *La loi autrichienne du 9 mars 1897 relative à l'impôt sur la circulation des*

valeurs mobilières (Effecten umsatzsteuer). Notes et traduction. Annuaire de législation étrangère, pp. 403-417.

1898. *La loi qui régit les unions professionnelles autorise-t-elle les syndicats agricoles à user des formes commerciales du crédit ?* Bulletin de la Société scientifique de Bruxelles, avril, 4 pp.

1898. *La femme-ouvrière*. Résumé d'une série de leçons d'économie sociale faites à l'Extension universitaire pour femmes à Anvers, 1898-1899. Grand in-8°, 52 pp., (autographie).

1898. *Socialistes anglais*, à propos du livre de M. Pierre Verhaegen. Revue sociale catholique, décembre, pp. 54-56.

1899. *Le régime successoral*, compte-rendu du livre de M. Georges Legrand. Revue sociale catholique, mai, pp. 221-223.

1898. *La fédération coopérative anglaise*. Revue sociale catholique, octobre, 15 pp.

1899. *Le crédit foncier* (Allemagne-France-Italie), compte-rendu du livre de M. Vliebergh. Revue générale, octobre, pp. 571-572.

1899. *L'organisation du travail*, compte-rendu des livres de M. Ch. Gillès de Pélichy sur l'organisation du travail dans les ports de mer. Revue générale, octobre, pp. 572-573.

1899. *Les œuvres sociales dans une province belge*. Réforme sociale, 16 novembre, 16 pp.

1899. *Les industries à domicile en Belgique*. Revue sociale catholique, décembre, pp. 47-53.

1900. *Un projet de réforme de la bienfaisance en Belgique*. Revue générale, décembre, 23 pp.

1900. *Le travail des femmes en Allemagne, d'après les dernières statistiques*. Revue sociale catholique, décembre, 10 pp.

1900. *Le dernier état de la réglementation du marché des toiles à Gand*. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 8^e année, n^o 7, 26 pp.

1901. *Plages belges*, compte-rendu du livre de M. Ed. Auguin. Revue générale, juin, pp. 943-947.

1901. *L'association internationale pour la protection légale des travailleurs et son congrès de Bâle, 27 et 28 septembre 1901*. Revue générale, décembre.

1902. *Le travail des femmes mariées dans la grande industrie allemande*. Réforme sociale, 16 janvier, 13 pp.

1902. *Rapport sur les travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand pendant l'année 1901*. Bulletin de la Société, 10^e année, pp. 36-50.

1902. *Le tissage des étoffes de luxe dans les Pays-Bas, au moyen âge, d'après une étude récente*. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 10^e année, pp. 83-90.

1903. *La conférence coloniale de Londres, juin-août 1902*. Revue générale, mars, 23 pp.

1903. *Exposé du régime budgétaire et fiscal de la Belgique*. Revue de science et de législation financières, juillet-août-septembre, 48 pp.

1903. *L'extension universitaire*. Discours prononcé à la distribution des prix aux lauréats du concours universitaire et du concours général de l'enseignement moyen, le 4 octobre 1903. Bruxelles, E. Guyot, 47 pp.

1904. *Chronique financière étrangère*. Belgique. Amortissement de la dette. Nouveau régime fiscal des sucres. Incidents de la session 1903-1904. Revue de science et de législation financières. Tome II, pp. 231-297.

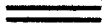
1905. *L'enseignement commercial en Belgique*. Rapport au congrès de la Société internationale pour le développement de l'enseignement commercial. Liège, 1905, 15 pp.

1905. *Une initiative française. Les groupes d'expansion commerciale*. Rapport au congrès de Mons, 1905, 15 pp.

1906. *Anvers et la vie économique nationale*. En collaboration avec M. Theunissen. Dans la collection : « Les ports et leur fonction économique », publiée par la Société scientifique de Bruxelles, 43 pp.

1909. *L'éducation coloniale en Hollande*. Bulletin de colonisation comparée, mai-juin 1909. Tiré à part 49 pp. Bruxelles, J. Goemaere, 1909.

1910. *L'enseignement commercial en Belgique*. Revue internationale pour l'enseignement commercial, vol. 18, pp. 25-47.



OSCAR PYFFEROEN

(1893)

PYFFEROEN, *Oscar*, né à Gand, le 23 avril 1868, fit de brillantes humanités aux Collèges de Melle et de Gand. Il obtint à notre Université les diplômes de docteur en droit (1890) et de docteur en sciences politiques et administratives (1891), chaque fois avec la plus grande distinction. Lauréat du concours des bourses de voyage — il avait présenté un mémoire sur la *Liberté des Langues* — il fréquenta successivement les Universités hollandaises (1892), puis l'Université de Berlin (1892-93), enfin celle de Rome (1893). C'est pendant ces voyages qu'il écrivit un ouvrage sur le Sénat en France et dans les Pays-Bas, et un article sur Berlin et ses institutions administratives. Il y fait preuve d'une grande sagacité à examiner la mise en œuvre des systèmes et l'application des doctrines.

Un arrêté royal du 16 décembre 1893 nomma Pyfferoen chargé de cours à l'Université de Gand, lui confiant les cours de droit constitutionnel comparé et d'histoire diplomatique de l'Europe depuis le traité de Vienne.

Nommé professeur extraordinaire le 5 mai 1897, il reçut le 23 juillet 1900, outre ses autres attributions, le cours d'éléments du droit public et de notions de législation comparée.

Le 26 mars 1902, il fut promu à l'ordinariat.

Un arrêté du 16 octobre 1906 modifia complètement ses attributions. Il se voyait, à sa demande, déchargé des cours de droit constitutionnel comparé et d'histoire diplomatique. Par contre, il était appelé à occuper la chaire de droit administratif, droit administratif comparé, législation industrielle et douanière et droit administratif notarial.

Indépendamment de ses attributions à l'Université, Pyfferoen n'hésita pas à accepter de donner, à l'École industrielle, des

leçons sur les éléments du droit civil et du droit commercial et sur l'économie politique. Il fournit ainsi une preuve sensible de l'importance qu'il attachait à l'enseignement professionnel. Le Gouvernement l'avait chargé d'aller étudier cet enseignement en Angleterre (1895) et en Allemagne (1896). Il consigna ses observations dans des rapports qui sont des modèles d'analyse consciencieuse et sagace.

Avec une indomptable énergie, avec une inlassable persévérance, malgré les obstacles et les défections, malgré l'indifférence, parfois même l'hostilité, Pyfferoen consacra les douze dernières années de sa vie aux classes moyennes menacées d'une part par la coopération ouvrière, de l'autre par la grande industrie et le grand commerce capitalistes. Son activité se manifeste sous toutes les formes. Il dirige des enquêtes; il participe à des congrès; il réussit, au prix de combien d'efforts, à organiser à Gand une exposition du petit outillage; il écrit des livres, des brochures, des rapports. On le rencontre partout où il y a une initiative à prendre, un abus à réprimer, un concours dévoué à fournir.

Le Gouvernement l'envoie en 1900 étudier la situation de la petite bourgeoisie aux Pays-Bas. Il prend part à toutes les œuvres qui tendent à améliorer la situation de cette classe, si digne d'intérêt. On signale son intervention active aux congrès de Namur (1901), Amsterdam (1902), Liège (1905), St-Trond (1907), Verviers (1908). La mort l'empêcha de présenter au congrès de St-Nicolas (1909) le rapport, dont il s'était chargé, sur l'assurance patronale contre la grève. Il fut successivement vice-président (1899), puis président (1903-1904) de la Société d'Économie sociale, membre de la Commission nationale de la petite bourgeoisie, président du comité d'enquête orale dans la Flandre Occidentale, vice-président du même comité dans la Flandre Orientale, président de la 1^{re} section (Enseignement professionnel). Il fit partie comme délégué de la Belgique de l'Institut international des classes moyennes. Il était chevalier de l'Ordre de Léopold et officier de l'Ordre d'Orange-Nassau.

O. Pyfferoen mourut à Gand, le 26 novembre 1908.

PAUL VERMEERSCH.

PUBLICATIONS D'O. PYFFEROEN

Il semble que Pyfferoen ait eu le pressentiment de sa fin prochaine, tant fut grande son activité. Citons ses principales œuvres :

Le quaden maendach, une émeute au moyen âge. Conférence à la Société académique d'histoire, publiée dans le Magasin littéraire, 1886.

Le Sénat en France et dans les Pays-Bas, avec une préface sur le Sénat en Belgique par M. Jules Vanden Heuvel, 1892, in-8°.

Berlin et ses institutions administratives. Extrait de la Réforme sociale et publié dans la Minerva.

Le vote limité en Italie. Revue de la Représentation proportionnelle. Bruxelles, 12^e année.

La revisione della costituzione belga. Revista internazionale de scienze sociali. Roma, anno I, vol. III, fasc. XII.

L'Enseignement des sciences administratives en Belgique. Archives internationales d'administration comparée. La Haye, 1894. N° 4.

L'Assistenza publica a Berlino. Riforma sociale. Torino, 1894. Fasc. 7 et 8.

De partijen in de staatkunde. Gent, Vuylsteke, in-8°.

Les réformes communales. — Électorat, fonctionnaires, police. Bruxelles, Soc. belge de librairie, 1895. — Pyfferoen s'est proposé dans cet ouvrage d'analyser les éléments principaux de l'organisation communale dans les principaux pays du monde. Il s'est attaché à faciliter au lecteur la comparaison des divers systèmes. Dans ce but, il examine successivement chaque caractéristique de l'administration locale; par exemple, pour les divisions administratives, il nous parle d'abord des provinces et communes, en Angleterre, en Prusse, en France, en Belgique, puis des groupements intercommunaux, ensuite de la constitution municipale des villes et des campagnes, enfin des capitales. L'auteur, par la clarté et la méthode de son exposé, rend intéressante au plus haut point cette étude des institutions municipales. Il se proposait de faciliter la réorganisation de nos pouvoirs communaux et provinciaux, réorganisation qui lui semblait urgente. Ne faut-il pas regretter que le législateur absorbé souvent par des questions de moindre importance, n'ait pas songé à ces problèmes d'un si haut intérêt? —

Het gebruik der talen in burgerlijke zaken. Gent, Vuylsteke, 1895. Étude très fouillée sur l'emploi des langues en matière civile. Pyfferoen démontre par l'étude de l'ancien droit que les véritables atteintes à la liberté des langues datent de la domination française. Par réaction, le roi Guillaume voulut rendre la langue flamande obligatoire. Mais, devant la résistance que rencontraient ses projets, il finit par introduire un régime supportable (arrêté du 4 juin 1830). Parcourant ensuite les législations étrangères, l'auteur nous montre la liberté des langues reconnue en Autriche-Hongrie et en Suisse, restreinte en Allemagne et en Russie. Il termine par un aperçu de la situation en Belgique et préconise en matière civile un système assez analogue à celui que la loi a adopté pour les affaires répressives.

Rapport sur l'Enseignement professionnel en Angleterre, publié par le Ministère de l'Industrie et du Travail. Bruxelles, Société belge de Librairie, 1896.

Rapport sur l'Enseignement professionnel en Allemagne, publié par le même Ministère, 1897.

Divers articles relatifs à la même question. Riforma sociale, anno III, vol. V, fasc. VIII. — Journal of the society of Arts. London, 16 juillet 1897. — Revue sociale catholique, 1897.

Le Colportage. Rapport présenté à la Commission d'enquête sur la situation de la Petite Bourgeoisie. Gand, 1898, traduit en flamand (Het Leuren).

Le Crédit et la Petite Bourgeoisie. Rapport au IX^e Congrès de crédit populaire à Lille. Actes du Congrès, pp. 240-254.

Rapport sur l'Enseignement professionnel en Belgique, présenté à l'International Congress of Technical Education à Londres en 1897, proceedings, pp. 52 et suiv.

La Petite Bourgeoisie, d'après une enquête officielle à Gand. Broch. in-8°. Bruxelles, Schepens.

Les Coopératives en Belgique, broch. in-8°. Ibid.

La crise de la Petite Bourgeoisie. Concurrence déloyale et déballages, broch. in-8°. Ibid.

Participation aux Congrès internationaux de la Petite Bourgeoisie à Anvers 1899 et à Namur 1901.

La Petite Bourgeoisie aux Pays-Bas, publié par le Département de l'Industrie et du Travail. Bruxelles, Office de publicité, 1902.

L'Electorat politique et administratif en Europe. Paris, Giard et Brière, 1903. Cet ouvrage contient la législation électorale de l'Europe entière. D'une admirable concision il nous fournit un tableau exact et complet. Chaque système de vote est nettement caractérisé en quelques traits. L'auteur ne se borne pas à nous exposer l'organisation légale, il nous en montre le fonctionnement et les résultats.

Cet ouvrage a été traduit en néerlandais et en russe.

Derde internationaal Congres voor den Handeldrijvenden Middenstand, 1902, Amsterdam. Alg. vergadering en verhandelingen der 1^{ste} afdeeling.

Manuel d'économie industrielle et sociale. Gand, Van Goethem, 1903, in-12.

Commission nationale de la Petite Bourgeoisie. Ministère de l'Industrie et du Travail, vol. I, II, III, VI.

Handboek van Staathuishoudkunde ten gebruike der nijverheidsscholen. Gent, Van Goethem, 1904.

Rapport sur l'Exposition internationale du Petit Outillage. Gand, 1904, Van Goethem. Pyfferoen fut le commissaire général de cette Exposition dont il nous retrace dans son rapport la genèse, le plan d'organisation et les résultats. Ce que la modestie lui interdit de nous faire connaître c'est la large part qu'il prit à la réalisation de cette innovation si utile au progrès des classes moyennes c'est l'énergie, l'activité, l'opiniâtreté même qu'il fallut au commissaire général pour mener à bien cette entreprise dont le succès fut éclatant.

Le même ouvrage existe en flamand. Verslagen der internationale Tentoonstelling van Ambachtwerktuigen. Gent, Van Goethem, 1904.

Rapport sur le rôle des classes moyennes dans l'Expansion économique de la Belgique. Congrès d'Expansion économique mondiale à Mons en 1905.

Rapport sur les classes moyennes en Belgique. Le droit de patente. Congrès intern. des Classes moyennes et rurales. Liège, 1905.

Présidence de la 1^{re} section du Congrès national de la Petite Bourgeoisie à Liège en 1905. Discours à l'assemblée de clôture.

L'Enseignement professionnel. Fédération des Cercles catholiques, 33^{me} session tenue à Bruges les 4-5 mai 1901.

La Petite Bourgeoisie. Ibid. 37^{me} session tenue à Gand en 1905.

Le Mouvement social en Belgique. Revue intern. de sociologie. Paris, 1894, pp. 446 à 462, 1895, pp. 504 à 522, 1896, pp. 740 à 760, 1897 octobre, 1900, pp. 24 à 37, 1901 pp. 214 à 235.

Articles dans les revues suivantes :

Revue de l'Instruction publique. T. XXXVIII.
Revue sociale et politique, 1895.
Riforma sociale. Turin, 1894 et suiv.
Réforme sociale. Paris, 1895 et suiv.
Revue internationale de sociologie, 1895 et suiv.
Bulletin du cercle historique et archéologique, 1893 et suiv.
Revue des sciences sociales et politiques, 1896.
Rivista internazionale di scienze sociali e politiche. Roma.
Revue catholique de droit, 1912 et suiv.
L'Echo de l'Industrie. Charleroi 1905 et suiv.
De Middenstandsbond. Dalfsen, Nederland.
De Verzekeeringsbode. Den Haag.
L'Impartial, l'Indépendant, le Journal de Bruxelles, la Métropole, etc.



JEAN HALLEUX

(1896)

HALLEUX, *Jean*, né à Bruges, 1868.

Études moyennes : Collège épiscopal de Bruges.

Études supérieures : Les deux années de candidature en philosophie au Collège Notre-Dame de la Paix; les trois années de droit à l'Université de Louvain. — Doctorat en droit (1890).

Doctorat spécial : Docteur en philosophie thomiste avec la plus grande distinction.

Sujet de la dissertation : « La théorie de la connaissance ».

Distinction scientifique : Étude sur « Les principes du positivisme », récompensée par l'Institut de France.

Chargé de cours à l'Université de Gand, 29 octobre 1896. — Professeur extraordinaire, 8 octobre 1901. — Professeur ordinaire, 25 octobre 1906.

Attributions : Professeur de philosophie morale et droit naturel.

Chevalier de l'Ordre de Léopold, 22 mai 1912.

PUBLICATIONS DE JEAN HALLEUX

Les principes du positivisme. Récompensé par l'Institut de France.

L'Évolutionnisme en morale. Étude sur Spencer.

La Philosophie de Spencer. Articles publiés dans la Revue Néo-scolastique.

Le Problème de la cause première. Série d'articles dans la Revue Néo-scolastique.

Questions d'origines et science positive. Brochure.

La Philosophie du Droit. Paru dans le Cours de philosophie publié sous la direction da Mgr Mercier.

Les théories de Spencer au sujet de la famille primitive. Brochure.

Les croyances primitives. Étude parue dans la Collection Science et Foi.

Diverses brochures se rapportant à des questions d'apologétique : *Le Fils de l'homme*. — *Libre penseur et croyant*. — *Le Christ des Évangiles et le Christ de l'Histoire*. — *La croyance des disciples*. — *Philosophie condamnée* (le Modernisme dans ses rapports avec les doctrines de Kant et de Spencer).

JULIUS OBRIE

(1897)

OBRIE, *Jean-Jules*, né à Gand, le 16 mars 1849.

Études moyennes à l'Athénée royal de Gand et au Collège Sainte-Barbe de cette ville.

Études supérieures à l'Université de Gand. Docteur en droit, le 14 août 1872.

Avocat près la Cour d'appel de Gand jusqu'au 19 mai 1876.

Juge de paix du canton de Waarschoot, le 19 mai 1876.

Juge au Tribunal de première instance de Termonde, le 23 décembre 1885. — Juge au Tribunal de première instance de Gand, le 25 août 1889. — Vice-président au même Tribunal, le 26 mars 1896.

Professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Gand, le 5 mars 1897. Chargé de l'enseignement du droit notarial et de la pratique notariale.

Élu membre titulaire de l'Académie royale flamande, le 27 octobre 1886. Vice-directeur pour l'année 1901 et directeur pour l'année 1902.

Chevalier de l'Ordre de Léopold, le 7 novembre 1903. — Croix civique de 1^{re} classe, le 26 décembre 1911.

PUBLICATIONS DE JULIUS OBRIE

Wet op de Verzekeringen van 11 Juni 1874, in het Nederlandsch vertaald. Gent, 1879.

Wet van 25 Maart 1876 op de bevoegdheid in burgerlijke zaken, in het Nederlandsch vertaald. Gent, 1879.

De Nederlandsche Rechtstaal. Voordracht gehouden in de Vlaamsche Conferentie der Balie te Gent. Gent, 1880.

Het Nederlandsch Wetboek van Strafrecht. Voordracht gehouden in de Vlaamsche Conferentie der Balie te Gent. Gent, 1886.

Het Ontwerp tot herziening van het Nederlandsche Burgerlijk Wetboek. Gent, 1887.

De Nederlandsche Rechtstaal in Noord- en Zuid-Nederland, voorgedragen op het XX^e Nederlandsch Taal- en Letterkundig Congres te Amsterdam. Gent, 1888.

Zuiverheid van Taal. Lezing gehouden in de Koninklijke Vlaamsche Academie. Gent, 1890.

De Nederlandsche Rechtstaal inzonderheid met betrekking tot het Strafrecht. Gent, 1892.

Over eene nauwere aansluiting tusschen Noord en Zuid op het gebied van Taal en Recht. Gent, 1892.

Levensbericht van Prof. Dr. M. De Vries. Gent, 1894.

Dr. F.-A. Snellaert. Lezing gehouden in de plechtige vergadering der Koninklijke Vlaamsche Academie, op 20 Juni 1895.

Dr. F.-A. Snellaert herdacht. Gent, 1909.

Collaboration à la revue néerlandaise de droit et de jurisprudence *Het Paleis van Justitie*, au *Weekblad voor Privaatrecht, Notarisambt en Registratie*, à la revue linguistique *Noord en Zuid*, etc.

Rapports et comptes-rendus à l'Académie royale flamande, insérés aux *Verslagen en Mededeelingen*.



GEORGES BEATSE

(1900)

BEATSE, *Georges-Edouard-Maximilien-Jean-Baudouin*, né à Renaix, le 25 août 1874.

Docteur en droit. Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles.

Chargé de cours à l'Université de Gand, le 8 octobre 1900.

Attributions : Droit civil (L. III, t. 5 et 18); lois fiscales se rattachant au notariat; législation comparée des assurances.

Chevalier de l'Ordre d'Orange-Nassau, 1911.



GEORGES VANDEN BOSSCHE

(1900)

VANDEN BOSSCHE, *Georges-Émile-Jean-Marie*, est né le 19 février 1874, à Gand, et a fait dans cette ville ses études d'humanités anciennes et ses études supérieures, — les premières au Collège St^e-Barbe, les secondes à la Faculté de philosophie et à la Faculté de droit de l'Université.

Le 8 octobre 1895, il fut proclamé docteur en droit.

Le 15 février 1897, il fut classé premier au concours pour la collation des bourses de voyage et le jury des sciences politiques proposa l'impression de son mémoire aux frais du Gouvernement. Ce mémoire était intitulé : *l'Impôt sur les successions en Angleterre, en France et en Belgique*.

En 1897 et 1898, il fréquenta successivement différents cours à l'Université de Leyde, à celle de Berlin, à l'Université libre de Lille et à l'École libre des sciences politiques de Paris.

Entre son retour de Berlin et son départ pour Lille, il se présenta devant la Faculté de droit de l'Université de Gand pour subir l'épreuve de la licence en sciences sociales. Il fut proclamé licencié le 29 janvier 1898.

Par arrêté royal du 25 octobre 1899, il fut nommé juge suppléant au tribunal de 1^{re} instance de Gand.

Le 12 novembre 1900, il fut chargé de faire, dans la Faculté de droit de l'Université de Gand, en remplacement de M. Eugène Dauge, le cours facultatif d'exercices pratiques sur le Code civil pour les élèves du notariat. A ces attributions, un arrêté royal du 8 octobre 1901 ajouta le cours de droit civil (livre III, t. 1, 2, 3 et 4) laissé vacant par le décès de M. D'Hondt et un arrêté royal du 20 janvier 1903 le cours de droit civil (livre III, t. 6 à 17, 19 et 20), laissé vacant par le décès de M. Seresia. Un arrêté du 29 février 1904 déchargea M. Vanden Bossche, sur sa

demande, du cours facultatif d'exercices pratiques sur le Code civil et le chargea de faire, en remplacement de M. Dubois, appelé à d'autres fonctions, le cours d'institutions civiles comparées. Une dépêche ministérielle du 7 mars 1905 l'autorisa à suppléer M. Dauge pendant le semestre d'été de l'année académique 1904-1905 pour le cours de notions de législation commerciale comparée. Un arrêté royal du 16 octobre 1905 le nomma professeur extraordinaire dans la Faculté de droit, et, tout en lui maintenant ses autres attributions, le chargea de faire, en remplacement de M. Montigny, le cours d'éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile. Le 17 octobre 1910, il fut promu à l'ordinariat.

M. Vanden Bossche est entré au barreau en 1895 et a été inscrit au tableau le 16 novembre 1898. Élu membre du Conseil de discipline en 1911, il a, au cours de l'année judiciaire écoulée (1911-1912), rempli les fonctions de secrétaire de l'Ordre, qu'il exerce encore actuellement.

Dé 1904 à 1912, il a fait partie du Conseil communal de Gand.

Par arrêté royal du 22 mai 1912, il a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Par arrêté royal du 25 octobre 1912, il a été nommé membre de la Commission de révision du Code civil.

PUBLICATIONS DE GEORGES VANDEN BOSSCHE

Notes sur la procédure parlementaire. Gand, Siffer, 1896.

Les partis politiques en Hollande. Gand, Siffer, 1897.

La situation agraire en Allemagne. Extrait de la Revue générale, mars 1898. Bruxelles, Schepens.

Note sur le délit connexe, le délit collectif et le concours d'infractions. Flandre judiciaire, 1899, col. 228 et suiv.

Note sur la portée juridique de la réponse "payable à telle date", mentionnée au protêt d'une lettre de change. Jurisprudence commerciale des Flandres, 1899, p. 196 et suiv.

Note sur la distinction entre la perte partielle de la chose louée et le simple dégat au point de vue de l'application de l'article 1722 du Code civil. Flandre judiciaire, 1900, col. 412 et suiv.

L'Impôt sur les successions en Angleterre, en France et en Belgique. Étude de législation financière comparée. 140 pp. Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1900.

Avis sur l'obligation qu'a l'avoué d'établir l'existence de son mandat en cas de contestation de celui-ci. Avis publié dans la Flandre judiciaire, 1900, col. 294 et suiv. et reproduit dans la Belgique judiciaire, 1900, col. 742 et suiv.

Étude doctrinale et polémique sur la même question. Flandre judiciaire, 1900, col. 328 et suiv.

Note sur l'interprétation à donner à l'article 867 du Code civil. Flandre judiciaire, 1901, col. 5 et suiv.

Des limitations imposées par les relations de voisinage à l'exercice du droit de propriété sur les immeubles. Étude doctrinale publiée dans la Flandre judiciaire, 1901, col. 209 et suiv.

Note sur les effets de la qualité de commerçante prise par une femme mariée dans un acte public ou privé. Flandre judiciaire, 1901, col. 330 et suiv.

Note sur le concours de la règle du partage de plein droit des sommes d'argent et des créances et de la règle de l'effet déclaratif du partage. Ibid., 1901, col. 428 et suiv.

Note sur différentes questions concernant le privilège attribué au vendeur de machines par l'article 20 de la loi du 16 décembre 1851. Jurisprudence commerciale des Flandres, 1902, n° 2405.

Note sur la question de savoir si, en l'absence d'une stipulation expresse, le propriétaire a l'obligation de payer l'entrepreneur d'un puits artésien, dans le cas où le puits ne donne aucun rendement. Jurisprudence commerciale des Flandres, 1902, n° 2406.

De la disposition par laquelle l'époux prémourant permet au survivant de reprendre sur prisée contradictoire tout ou partie des biens de sa succession. Étude doctrinale publiée dans la Flandre judiciaire, 1902, col. 465 et suiv. et reproduite dans la Revue pratique du Notariat belge, 1902, pp. 554 et suiv., dans les Annales du Notariat et de l'Enregistrement, 1902, pp. 281 et suiv. et dans le Moniteur du Notariat et de l'Enregistrement, 1902, pp. 332 et suiv.

De l'organisation des tutelles des mineurs en Belgique. Extrait du Bulletin de la Société d'Études législatives, 1903, n° 3. Paris, Arthur Rousseau.

Note sur certaines difficultés d'ordre fiscal relatives à la création de sociétés anonymes. Revue pratique du notariat belge, 1903, pp. 693 et suiv.

Note sur certains cas d'application des articles 595 et 1430 du Code civil. Revue pratique du Notariat belge, 1904, pp. 405 et suiv.

Le Code civil en Belgique. Étude publiée dans la Réforme sociale, pp. 272 et suiv. Paris, Levé, 1904.

Note sur l'étendue du droit qu'a l'usufruitier d'une succession, dispensé de fournir caution, de toucher les créances usufruituaires devenues exigibles. Revue pratique du Notariat belge, 1905, pp. 300 et suiv.

De l'obligation de restitution du quasi-usufruitier vis-à-vis du nu propriétaire. Revue pratique du Notariat belge, 1906, pp. 401 et suiv.

Fondations testamentaires. Revue catholique de droit, 1906-1907, pp. 209 et suiv.

La notion et l'interprétation du droit civil positif dans les théories modernes. Étude parue à Bruxelles, chez E. Guyot, et reproduite dans diverses revues, notamment dans la Belgique judiciaire, 1908, col. 49 et suiv. et dans la Revue catholique de droit, 1907-1908, pp. 301 et suiv.

La promesse de vente dans le système du Code civil. Revue pratique du Notariat belge, 1908, pp. 145 et suiv.

La question de la soupe scolaire. Revue générale, 1909, pp. 329 et suiv.

Soupe, vêtements et colonies scolaires. Étude juridique lue au Congrès de Malines de 1909 et parue parmi la série des rapports de ce congrès, section I, pp. 324 et suiv. Bruxelles, Goemaere.

De l'exception " non adimpleti contractus " dans les contrats synallagmatiques, en général, et spécialement dans le contrat de louage de services. Revue pratique du Notariat belge, 1911, pp. 337 et suiv.



CHARLES DE LANNOY

(1903)

DE LANNOY, *Charles-Fleury-Laurent-Stéphane*, né à Tournai, le 6 février 1868.

Études moyennes : Athénées de Tournai et de Louvain.

Études supérieures : Université de Louvain. Diplômes : Docteur en droit, le 12 juillet 1890; candidat-notaire, le 11 juillet 1891.

Lauréat du concours des bourses de voyage de 1892. — Mémoire : *La transportation des condamnés dans les colonies envisagée au point de vue de la science pénitentiaire*. — Séjour aux universités de Paris, Amsterdam, Leyde et Berlin en 1893 et 1894.

Attaché au ministère de la Justice, le 28 février 1895. — Chef du bureau de statistique du même ministère, du mois de juin 1897 au 30 décembre 1903.

Chargé de cours à l'École des sciences commerciales et à l'École des sciences politiques annexées à l'Université de Louvain (1898-1903).

Élu, le 5 juin 1902, membre titulaire de l'Institut international de statistique.

Lauréat du Prix du Roi (1903) (en partage avec M. Vander Linden, professeur à l'Université de Liège).

Professeur extraordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Gand (31 octobre 1903).

Attributions : chargé en 1903 des cours de géographie commerciale et industrielle, régime colonial et législation du Congo, science des finances, régime du travail; chargé en 1906 du cours d'histoire du commerce et déchargé du cours de géographie commerciale.

Membre de la Commission centrale de statistique (31 décembre 1904)

Professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Gand (28 octobre 1908).

Chevalier de l'Ordre de Léopold, 1910.

PUBLICATIONS DE CHARLES DE LANNOY

De l'utilité d'une bonne statistique pour contrôler le fonctionnement de la justice répressive. Journal des Tribunaux, 1^{er} décembre 1895.

L'Angola et la colonisation portugaise d'outre-mer. Bruxelles, Société belge de librairie, 1896, 127 pp. Extrait du Bulletin de la Société royale belge de géographie, 1895 et 1896.

L'évolution de la politique coloniale de la Hollande au XIX^e siècle. Bulletin de la société d'études coloniales, 1896.

Projet de réorganisation de la statistique pénale de la Belgique. Moll, 1897.

Modifications à introduire dans les statistiques coloniales pour les rendre plus facilement intelligibles. Rapport au congrès international colonial. Bruxelles, 1897.

La statistique des acquittements. Revue catholique de droit, mai 1899.

Le prochain recensement de la population en Belgique. Revue sociale catholique, septembre 1900.

Quel profit la démographie pourrait-elle retirer d'une statistique des pauvres. Rapport au congrès international d'hygiène et de démographie, 1900.

La criminalité en Belgique. Revue générale, février, 1901.

Les compétitions internationales au détroit de Bab-el-Mandeb. Bulletin de l'association des anciens élèves de l'école commerciale et consulaire de l'Université de Louvain, 1901.

Influence du choix de l'unité sur les résultats de la statistique criminelle. Bulletin de l'Institut international de statistique. Tome XIII, 1^{re} livraison.

Instruction et criminalité. Annales de sociologie, 1905.

Quelle méthode convient-il de suivre pour déterminer la valeur des marchandises importées et exportées. Congrès international d'expansion économique mondiale, 1905.

En collaboration avec M. H. VANDER LINDEN, professeur à l'Université de Liège : *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens.* 1^{er} volume : Portugal et Espagne jusqu'au début du XIX^e siècle. Bruxelles, Lamertin, 1907, vi-451 pp. Cartes. — 2^e volume : Néerlande et Danemark. XVII^e et XVIII^e siècles. Bruxelles, Lamertin, 1911, vi-480 pp. Cartes.

Les récents progrès de la statistique criminelle belge. Rapport présenté à la session de Paris de l'Institut international de statistique. Juillet 1909.

L'Angola au XIX^e siècle et de nos jours. Bulletin de colonisation comparée, mars-avril 1909.

Le recrutement de la main-d'œuvre dans l'Afrique tropicale. Revue générale, juin 1910.

La réglementation du travail dans l'Afrique centrale. Bulletin de colonisation comparée, juillet 1910.

La Belgique, pays de transit. Revue économique internationale, mai 1911.

Notes sur le régime budgétaire des colonies de l'Afrique tropicale. Bulletin de colonisation comparée, février 1912.

Le contrôle des finances congolaises. Bulletin de la société d'études coloniales, juin 1912.

Exposé de l'organisation coloniale belge. 1 vol. in-8°, 325 pp. Bruxelles, Lamertin, 1913.

Petits articles et comptes-rendus dans le *Mouvement sociologique*, le *Bulletin de colonisation comparée*, la *Belgique maritime et coloniale*, la *Revue de l'Instruction publique*. Collaboration à la *Statistique Judiciaire de la Belgique*, publication officielle, 1898, 1899, 1900 et 1901.



PAUL VERMEERSCH (1904)

VERMEERSCH, *Paul-Marie-Edouard-Léon-Joseph*, né à Ertvelde, le 20 avril 1881, entra en 1891 au Collège St-Stanislas à Mons, où il fit les études d'humanités. Il suivit ensuite les cours du Collège Notre-Dame de la Paix à Namur et y subit les examens de la candidature en philosophie et lettres, préparatoire au droit. Élève de l'Université de Gand, il y obtint le grade de docteur en droit, le 8 octobre 1902, puis successivement celui de candidat-notaire, le 18 juillet 1903, et enfin celui de licencié en sciences sociales, le 19 janvier 1904.

Un arrêté royal en date du 29 février 1904 le chargea de faire, en remplacement de M. Vanden Bossche, dont les attributions furent modifiées, le cours d'exercices pratiques sur le Code civil pour les élèves du notariat. Deux arrêtés ministériels le désignèrent pour suppléer M. le professeur Dauge pendant les années académiques 1904-1905 et 1905-1906 dans son cours d'éléments de droit civil, destiné aux élèves de la licence en sciences commerciales et consulaires. Un arrêté royal en date du 16 octobre 1905 lui confia les cours d'histoire diplomatique et de droit constitutionnel comparé attribués précédemment à M. le professeur Pyfferoen. Lors de la création de l'École spéciale de commerce, Vermeersch fut chargé du cours nouveau de principes généraux du droit (Arrêté royal du 12 janvier 1907). Enfin le 12 décembre 1908, il fut promu professeur extraordinaire.

PUBLICATIONS DE PAUL VERMEERSCH

Outre un certain nombre d'articles insérés dans divers périodiques, Vermeersch a publié : *La Réforme du Notariat*. Préparation, Organisation, Ressort. Gand, Siffer, 1906.



PROSPER DE PELSMAEKER (1907)

DE PELSMAEKER, *Prosper*, né à Denderleeuw le 10 juin 1867.
A fait ses études à l'Université de Louvain.

Est porteur des diplômes suivants : Docteur en philosophie et lettres (1889), avec la plus grande distinction. Docteur en droit (1891), avec la plus grande distinction. Candidat notaire (1892), avec la plus grande distinction. Licencié en sciences fiscales et notariales (1894), avec grande distinction.

Nommé chargé du cours de droit pénal et de procédure pénale en langue flamande le 15 novembre 1907.

Nommé, le 26 octobre 1909, professeur ordinaire de la Faculté de droit (cours de droit civil L. I et II; droit pénal et procédure pénale en langue flamande).

Avocat près la Cour d'appel.

Référéndaire-adjoint au tribunal de commerce de Bruxelles, depuis décembre 1899 jusqu'en octobre 1909.

Membre de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.

Membre du Conseil de législation institué près le ministère de la justice.

PUBLICATIONS DE PR. DE PELSMAEKER

Le concours des deux quotités disponibles en droit civil.

L'agent de change peut-il se faire la contre-partie de ses clients? 1903.

De la publication du nom de l'associé commanditaire. 1903.

Des associations en participation et des syndicats financiers. 1904.

De la Réforme des tribunaux de commerce. 1905.

De la vérification des bilans des sociétés anonymes. 1905.

De la pension alimentaire de la femme mariée vis-à-vis de la faillite du mari. 1906.

Des effets de complaisance. 1907.

Du remboursement des actions des sociétés par actions devant le droit de patente. 1907.

- De l'exécution en Bourse des actionnaires, en retard de libérer leurs actions.* 1909.
- De la situation juridique des ouvriers briquetiers,* publication parue en français et en flamand. 1898 et 1900.
- Des formes d'association à Ypres aux XIII^e et XIV^e siècles.* 1904.
- Du courtage à Ypres aux XIV^e et XV^e siècles.* 1905.
- Notice sur les registres des décisions judiciaires d'Ypres au XIV^e siècle.* 1908.
- L'exception de Jeu dans les opérations de bourse et de commerce.* 1911.
- Les lois commerciales de l'Univers,* édition française par Ch. Lyon-Caen, Carpentier, Daguin et Prudhomme. T. XXVIII, en collaboration.
- Collaborateur de la *Revue Pratique des Sociétés*; etc.
-

GEORGES EECKHOUT

(1908)

EECKHOUT, *Georges-François-Émile-Joseph*, né à Dottignies, le 11 mars 1878.

Études moyennes : Collège patronné de Courtrai, Collège Notre-Dame, à Tournai.

Études supérieures : Université de Louvain. Docteur en droit, le 10 octobre 1901.

Succès universitaires : Bourse de voyage au concours de 1903; sujet du mémoire : la Concurrence déloyale.

Séjours à l'étranger : Berlin (Université), Vienne, Paris (Faculté de droit, École libre des sciences politiques), Rome (Université) et Londres (1904-1906).

Chef de division à l'Administration de l'enseignement supérieur, secrétaire du Cabinet au ministère des sciences et des arts (mai 1907-déc. 1908).

Professeur extraordinaire à l'Université de Gand, le 12 décembre 1908.

PUBLICATIONS DE GEORGES EECKHOUT

Les ouvriers belges dans le Nord. Revue sociale catholique, juin et août 1900.

La crise lainière. Revue sociale catholique, octobre 1900.

Les Belges et la loi française sur la réparation des accidents du travail. Revue pratique du droit industriel, 1901.

L'application de la loi italienne sur la réparation des accidents du travail. Revue générale, novembre 1902.

De l'octroi d'une indemnité aux personnes indument soumises à la détention préventive. Feuilletons du Journal des Tribunaux, 1905.

Le régime des bourses allemandes. Revue sociale catholique, février 1905.

Le marché à terme en Autriche. Bulletin de l'École commerciale et consulaire de l'Université de Louvain, 1905.

La répression de la concurrence déloyale en Allemagne. Gand, 1905, xiv-161 pp.

Le port de Bruges au Moyen-âge. Revue des questions scientifiques, avril 1906.

Le port de Londres. Revue des questions scientifiques, avril 1907.

Collaboration à la *Revue générale*, la *Jurisprudence commerciale des Flandres*, etc.

CHARLES DE VISSCHER

(1911)

DE VISSCHER, *Charles-Marie-Joseph-Désiré*, né à Gand le 2 août 1884.

Études d'humanités : Collège St^e-Barbe à Gand.

Études supérieures : Université de Gand. Reçu docteur en droit le 8 octobre 1907, avec la plus grande distinction; licencié en sciences politiques le 2 février 1909, avec la plus grande distinction.

Lauréat du Concours universitaire pour 1906-1908. Mémoire de droit civil. Sujet : Exposé critique des limitations apportées par la doctrine et la jurisprudence, dans les différents domaines du droit privé, à l'application de la maxime : *Qui jure suo utitur neminem laedit*.

Séjour et études à l'étranger : Séjour à Paris 1908-1909.

1^o Inscrit à la Faculté de droit, il a suivi les cours du doctorat.

2^o Élève à l'École libre des sciences politiques.

Fonctions dans l'enseignement supérieur : Chargé, par arrêté royal du 18 novembre 1911, de faire dans la Faculté de droit le cours d'exercices pratiques sur le Code civil.

PUBLICATIONS DE CHARLES DE VISSCHER

Étude sur la responsabilité civile. L'abus de droit. La faute. Le risque créé. Flandre judiciaire, 3 mars et 10 mars 1909.

Het collectief arbeidskontraakt in de verschillende Staten van Europa. Les gegevens op de eerste Vlaamsche sociale week gehouden te Leuven. 1908.

De la clause par laquelle l'époux survivant est autorisé à reprendre sur prisee contradictoire tout ou partie des biens qui composent la succession de son conjoint. Étude de droit civil. Gand, Siffer, 1910.

Le contrat collectif de travail. Théories juridiques et projets législatifs. Préface de M. RAYMOND SALEILLES, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris. Gand, Siffer; Paris, A. Rousseau, 1911.

Note sous App. Gand 3 février 1912. Jurisprudence commerciale des Flandres, 1912, n° 3-4.

Le contrat collectif de travail et son organisation législative. Revue sociale catholique, juin 1912.

Raymond Saleilles. In Memoriam. Revue catholique de droit, janv.-févr.-mars 1912.

Rapport au 2^e Congrès international du Travail à domicile. Zurich, 8-9 sept. 1912.

L'organisation professionnelle dans le travail à domicile. Revue sociale catholique, octobre 1912.

Des fondations en droit international privé. A propos de la fondation de Niederfullbach. Revue de droit internat. privé et de droit pénal internat. 1913.

Articles bibliographiques dans la *Revue trimestrielle de droit civil, La Lutte contre le Chômage*, etc.



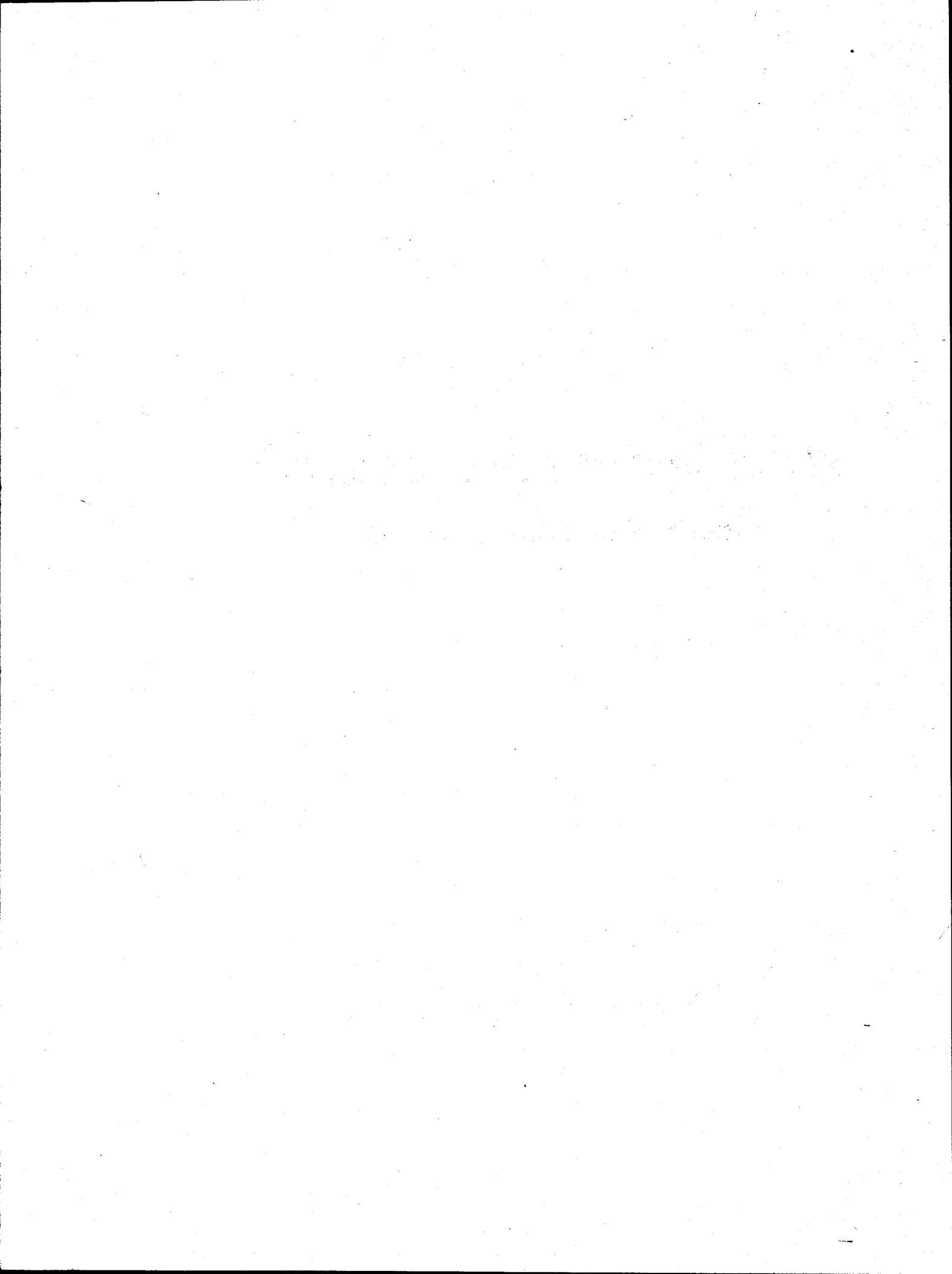
THE
FIRST
PART
OF
THE
HISTORY
OF
THE
CITY
OF
LONDON
FROM
THE
BEGINNING
TO
THE
PRESENT
TIME
BY
JOHN
STOW
1597

1597

ÉCOLE SPÉCIALE DE COMMERCE

ANNEXÉE A LA FACULTÉ DE DROIT

MANUSCRIT ARRÊTÉ AU 15 JUILLET 1912



EDMOND NICOLAÏ

(1894)

NICOLAÏ, *Edmond*, né à Verviers, le 25 décembre 1849.

Études moyennes : Humanités latines au Collège St-Servais, à Liège.

Études supérieures : Université de Liège. Docteur en droit, le 17 août 1872.

Fonctions officielles. 1° Antérieures à l'entrée dans le corps enseignant de l'université : chef de division au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — 2° Simultanées aux services à l'Université : directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; puis, après la transformation de ce département, directeur et directeur général au Ministère des Sciences et des Arts.

Fonctions dans l'enseignement supérieur : chargé de cours à titre provisoire, 19 janvier 1894 ; chargé de cours à titre définitif, 30 septembre 1896 ; professeur à l'École spéciale de commerce, 23 janvier 1907.

Attributions : Enseignement de la statistique, à la Faculté de droit, par dépêche ministérielle du 19 janvier 1894 et arrêté royal du 30 septembre 1896. — Les notions de la statistique, à la Faculté des sciences (candidature en géographie), par dépêche ministérielle du 11 août 1900. — Les principes de la statistique à l'École spéciale de commerce, par arrêté royal du 12 janvier 1907.

Distinctions scientifiques : Prix conféré par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique au concours de 1882 pour un mémoire sur la question suivante : « Faire l'histoire des finances publiques de la Belgique de 1830 à 1880 en appréciant, dans leurs principes et dans leurs résultats, les diverses parties de la législation et

» les principales mesures administratives qui s'y rapportent ».

Membre de l'Institut international de statistique (1889). — Membre associé de la Société de statistique de Paris (1891).

Commissions royales : Secrétaire du Conseil d'administration de la caisse des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux, par arrêté ministériel du 31 juillet 1887. — Membre du dit conseil, par arrêté royal du 8 septembre 1887. — Membre-secrétaire du Conseil d'administration de la caisse des veuves et orphelins des fonctionnaires et employés du Ministère de l'intérieur, par arrêté royal du 9 mars 1889. — Membre de la Commission centrale de statistique, par arrêté royal du 31 décembre 1894;

Décorations : Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, le 8 octobre 1884; officier de l'Ordre de la Couronne de Roumanie, le 22 octobre 1893; chevalier de l'Ordre de Léopold, le 21 décembre 1897; officier de l'Ordre de Léopold, le 20 janvier 1906; officier de l'instruction publique de France, le 20 février 1905; médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II, le 31 octobre 1905; médaille civique de 1^{re} classe, 1907; décoration spéciale de 1^{re} classe en faveur des promoteurs et administrateurs d'institutions de prévoyance, le 18 juillet 1910.

PUBLICATIONS D'EDM. NICOLAÏ

Histoire des finances publiques de la Belgique de 1830 à 1880.

Histoire de la dette publique de la Belgique. 1884.

Les chemins de fer de l'État en Belgique. 1885.

Les tribunaux de commerce en Belgique. 1^{re} éd. 1885, 2^e éd. 1904.

Organisation de la statistique officielle en Belgique. 1885.

Salaires et budgets ouvriers en 1853 et en 1891. 1895.

Notice sur la répercussion des droits de douane. 1903.

La dépopulation des campagnes et l'accroissement de la population des villes. 1904.

Organisation d'une statistique des causes de décès. 1904.

Les valeurs mobilières en Belgique.

Rapports sur diverses questions à la Commission centrale de statistique (recensement de la population, recensement des industries et métiers de 1896, recensement de l'agriculture de 1895, statistique de la criminalité, exposé de la situation du royaume 1876-1900, etc.). Voir *Bulletin de la Commission centrale de statistique.*

Rapports sur diverses questions, présentés à l'Institut international de statistique et publiés dans son Bulletin (statistique de l'enseignement primaire, régime hypothécaire, impôt sur les valeurs mobilières, registres de population, bibliothèques statistiques, recensement des étrangers, nombre d'enfants par famille, etc.).



VICTOR MULLER

(1907)

MULLER, *Victor*, né à Liège.

Études moyennes : Collège Saint-Servais, à Liège.

Études supérieures : Université de Liège. Docteur en droit.

Chargé de cours à l'Université de Liège, 11 décembre 1906.

Chargé de cours à l'Université de Gand, 12 janvier 1907.

Attributions : Documentation industrielle, commerciale et consulaire.



FERDINAND GOFFART

(1907)

GOFFART, *Ferdinand-Joseph-Louis*, né à Tournai, le 24 avril 1874.

Études moyennes : Athénée royal d'Anvers.

Études supérieures : École militaire de Bruxelles. Institut supérieur de commerce d'Anvers, 1900. Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Séjours et études à l'étranger : Vénézuéla; Antilles; Dahomey; Nigeria; Maroc.

Fonctions officielles antérieures à l'entrée dans le corps enseignant : Officier. Consul de Belgique. Directeur au Ministère des colonies.

Fonctions dans l'enseignement supérieur : 27 mars 1907, chargé du cours de géographie industrielle et commerciale aux Écoles spéciales annexées aux Facultés de droit et des sciences. — 1908, chargé du cours de science des finances (mécanisme de la circulation et du crédit) et des exercices de méthodologie à l'École spéciale de commerce annexée à la Faculté de droit. — 30 mai 1912, chargé des conférences sur l'administration commerciale et industrielle à l'École spéciale des arts et manufactures annexée à la Faculté des sciences. — 31 mai 1912, nommé professeur.

Décorations : Chevalier de l'Ordre de Léopold. Commandeur de l'Ordre du Nicham Iftikhar. Commandeur de l'Ordre du double dragon de l'Annam. Officier de l'Ordre de la Couronne d'Italie. Officier de l'Ordre du Cambodge. Officier de l'Ordre du double dragon de Chine. Décoré des palmes d'argent de l'Ordre de la Couronne du Congo.

PUBLICATIONS DE FERDINAND GOFFART

- Géographie du Congo*. 1 vol. avec cartes. Anvers, Thibbaut, 1897.
- Le Congo*. Géographie physique, politique et économique, en collaboration avec M. MORISSENS, 1 vol. avec cartes. Bruxelles, Misch & Thron, 1907, 2^e éd. du précédent.
- De la tenure du sol en pays noir*. Les Antilles anglaises. Bulletin de la Société d'Études coloniales de Bruxelles, 1903.
- La mise en valeur du Congo*. L'immigration des capitaux privés. Bruxelles, 1907.
- La question coloniale en Belgique* au point de vue monétaire. Bruxelles et Paris, 1908.
- Le domaine privé de l'État*. Bruxelles, 1908.
- Les concessions caoutchoutières du bassin du Congo*. Bruxelles, 1908.
- Les réformes économiques au Congo belge*. Bruxelles, 1908.
- Le commerce belge au Katanga*. Bruxelles, 1911.
- Trois ans de colonisation belge au Katanga*. Bruxelles, 1911.
- L'outillage économique et la mise en valeur du Congo*. Anvers, 1912.
-

MARCEL LAUWICK

(1908)

LAUWICK, *Marcel*, né à Bruxelles, le 6 juillet 1877.

Études moyennes : Collèges St-Boniface (Bruxelles), St-Jean Berchmans (Anvers) et Stanislas (Paris).

Études supérieures : Université de Gand. — Diplôme de docteur en droit (1898).

Études faites sur place en France et en Allemagne (Bassin Rhénan-Westphalien) sur les rapports entre le Capital et le Travail. — Mission officielle dans la Russie méridionale, pour le compte du Ministère de l'Industrie et du Travail, à l'effet d'y étudier la situation des entreprises créées à l'aide des capitaux belges. Séjour de deux mois et demi en Russie.

Secrétaire de l'École spéciale de Commerce annexée à la Faculté de droit. — Chargé du cours de statistique et politique commerciales (17 mai 1908).

Commandeur de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie (1912).

PUBLICATIONS DE MARCEL LAUWICK

Une Exposition du petit outillage, à Gand. Le Correspondant. Paris, août 1904.

La crise politique et sociale en Russie. Paris, Pédone, 1905.

Quelques modifications à la loi sur les sociétés commerciales en Belgique. Louvain, 1904.

Les Finances de la Russie. Revue économique internationale. Bruxelles, 1906.

L'Industrie dans la Russie méridionale. Bruxelles, Misch et Thron, 1907.

Le futur régime des chemins de fer en Russie. Revue économique internationale. Bruxelles, 1907.

La protection de la Propriété industrielle en Russie. Bruxelles, 1909.

La révision douanière en Belgique. Revue économique internationale, 1911.

Le Code des lois d'impôt industriel russe. Bruxelles, 1912.

D. DE MEULEMEESTER

(1911)

DE MEULEMEESTER, *Désiré-Emmanuel-Eugène-Joseph*, né à Audenarde, le 2 mars 1883, fit ses études moyennes au collège Ste-Marie à Audenarde.

Il obtint, le 24 juillet 1907, le diplôme d'Ingénieur des constructions civiles, à l'Université de Gand.

Classé premier au concours pour l'admission des Ingénieurs des Ponts et Chaussées du mois de décembre 1907, et nommé Ingénieur des Ponts et Chaussées de 3^{me} classe, le 25 mars 1908, il fut placé dans la 3^{me} catégorie de la section de disponibilité, le 20 février 1909, pour être détaché au département des Sciences et des Arts.

Il fut chargé, par arrêté royal du 27 février 1909, de faire, à l'École du Génie civil et des Arts et Manufactures annexée à l'Université de Gand, les répétitions du cours de calcul de l'effet des machines et les exercices qui en dépendent, les répétitions et exercices afférents à la première année des constructions du Génie civil, ainsi que les exercices relatifs aux cours de mécanique élémentaire, de mécanique industrielle (1^{re} et 2^{me} partie), de technologie des matières textiles et de constructions industrielles.

Un arrêté royal du 25 janvier 1911 le chargea de faire, à l'École spéciale de Commerce, le cours de transports et de constructions coloniales.

Il fut nommé Ingénieur de 2^{me} classe des Ponts et Chaussées, le 30 décembre 1911.



ÉMILE DE WILDEMAN
(1911)

DE WILDEMAN, *Émile-Auguste-Joseph*, né à Saint-Josse-ten-Noode, le 15 octobre 1866.

Études moyennes à l'Athénée de Bruxelles.

Études universitaires à Bruxelles — Diplôme de pharmacien (avec distinction), le 17 mars 1887. — Docteur en sciences naturelles (avec la plus grande distinction), le 20 juillet 1892. — Sujet de la thèse : Études sur l'attache des cloisons cellulaires. — Bourse de voyage (Botanique), 1893-1894. — Universités fréquentées : Paris, Genève, Nancy.

Depuis cette époque, séjours fréquents à Berlin, Londres, Genève, Paris, etc., pour l'étude de la Flore africaine.

Conservateur au Jardin botanique de Bruxelles. — Directeur du Jardin botanique de l'État à Bruxelles (janvier 1912).

Chargé du cours de Cultures coloniales à l'École spéciale de commerce annexée à la Faculté de droit de l'Université de Gand, 25 janvier 1911.

Membre de la Commission de surveillance du Musée du Congo.

Membre correspondant des : Société des Sciences mathématiques et naturelles de Cherbourg. — Société nationale d'Horticulture de France. — Institut Colonial de Marseille. — Institut colonial de Bordeaux. — Deutsche Botanische Gesellschaft. — Royal Horticultural Society. — Société d'Histoire naturelle de Luxembourg. — Société d'Histoire naturelle des Ardennes (France). — Sociedad Aragonesa de Ciencias naturales, Saragosse.

Lauréat des : Société royale de Botanique de Belgique. — Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Société nationale d'Horticulture de France. — Société nationale

d'Agriculture de France. — Société de Géographie commerciale de Paris. — Société nationale d'Acclimatation de France.

Chevalier de l'Ordre d'Orange-Nassau, 29 août 1899. — Chevalier de l'Ordre de la Couronne, 14 juin 1906. — Officier d'Académie, 20 mars 1910.

PUBLICATIONS D'ÉMILE DE WILDEMAN

Notes sur deux espèces terrestres du genre Ulothrix. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1886, 1, pp. 7-17.

Contributions à l'étude des Algues de Belgique. Bull. Soc. roy. bot. Belg. T. XXIV, 1885. Bruxelles, janvier 1886, pp. 79-82, et pp. 116-127; t. XXV, 1886, 2, pp. 109-118; t. XXVI, 1887, 2, pp. 74-82; t. XXIX, 1890, pp. 135-139; t. XXXII, 1893, pp. 88-101.

Desmidiées récoltées en Belgique en 1886. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1886, 2, pp. 135-163.

Sur le tannin chez les Algues d'eau douce. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1886, 2, pp. 125-137.

Sur quelques formes du genre Trentepohlia Mart. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1888, 2, pp. 136-144, 178-182.

Observations sur le genre Bulbotrichia Kuetz. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1888, 2, pp. 153-155.

Sur l'Ulothrix flaccida Kutz et le Stichococcus baccilaris Naeg. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1888, 2, pp. 78-85.

Note sur le Nitella Syncarpa Al. Bz. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1888, 2, pp. 35-37.

Les espèces du genre Trentepohlia Mart. Chroolepus Ag. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1888, 2, pp. 22-24.

Observations algologiques. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1888, 1, pp. 71-80; t. XXIX-1890. Bruxelles, 1891, pp. 93-131.

Observations sur quelques formes d'Algues terrestres épiphytes. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1888, 1, pp. 119-128.

Desmidiées récoltées en Belgique en 1887. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1887, 2, pp. 88-96.

Le genre Microspora Thur. doit-il être conservé. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1887, 2, pp. 84-88.

Sur la formation des Kystes chez les Ulothrix. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1887, 2, pp. 49-52.

Observations sur quelques Desmidiées. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1887, 1, pp. 271-288.

Note sur l'Ulothrix crenulata Kutz. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1887, 2, pp. 111-115.

Sur la présence d'un glucoside dans les matières extraites de certaines plantes par l'alcool. Bull. Soc. roy. bot. Belg. Bruxelles, 1887, 2, pp. 33-36.

Quelques mots sur la flore algologique du Congo. Bull. Soc. roy. bot. Belg. T. XXVIII, 1889, Bruxelles, février 1890, pp. 6-10.

Observations sur le genre Phycopeltis Millardet. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXVIII-1889. Bruxelles, 1890, pp. 135-159.

Note sur le genre Trentepohlia. Bull. Soc. roy. bot. Bel., t. XXVIII-1889. Bruxelles, février 1890, pp. 125-127.

Recherche au sujet de l'influence de la température sur la marche, la durée et la fréquence de caryocinèse dans le règne végétal. Mém. Soc. belge de microscopie, t. XV-1891, 56 pp., tableaux et 2 pl.

Observations sur quelques formes de Trentepohlia. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXVIII-1889. Bruxelles, février 1890, pp. 67-70.

Sur quelques espèces du genre Trentepohlia. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXVIII-1889. Bruxelles, février 1890, pp. 95-100.

Encore quelques mots à propos de l'Hansgirgia flabelligera De Toni. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXVIII-1889. Bruxelles, février 1890, pp. 34-37.

Notes algologiques. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXIX-1890. Bruxelles, 1891, pp. 311-314.

Chytridiacées de Belgique. Bruxelles, 1890, 28 pp., VII fig.

Les Trentepohlia des Indes Néerlandaises. Annales du Jardin de Buitenzorg, 1890, 16 pp. 1 pl.

Tableau comparatif des Algues de Belgique. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXIX, 1890, Bruxelles, 1891, pp. 147-160; t. XXXIV-1895. Bruxelles, juillet 1895, pp. 22-50.

Sur les sphères attractives dans quelques cellules végétales. Bull. Acad. Sc. Bruxelles, 3, t. XXI-1891, 10 pp., 1 pl.

Une espèce nouvelle du genre Lagenidium Schenk. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXXI-1892, Bruxelles, 1892, pp. 178-181.

Présence et localisation d'un alcaloïde dans quelques orchidées. Bull. Soc. belge de microscopie, t. XVIII-1891-1892, 12 pp. et fig.

Note sur quelques organismes inférieurs. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXX, 1892. Bruxelles, mai 1892, pp. 169-177.

Le Congrès international de Botanique de Gènes. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXXI, 1892. Bruxelles, 1892, pp. 164-172.

Sur les sphères attractives dans les cellules végétales. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXX-1891. Bruxelles, mai 1892, pp. 167-169.

Sur les crampons des Conjuguées. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXX-1891. Bruxelles, 25 mai 1892, pp. 35-39.

Quelques mots sur le genre Scenedesmus Turpin. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXXI-1892. Bruxelles, 1892, pp. 218-224.

Études sur l'attache des cloisons cellulaires. Bruxelles, in-4°. Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie des Sciences de Belgique, 1893, in-4°, p. 84, pl. V.

Contributions à l'étude de la flore de la Bulgarie. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXXIII-1894. Bruxelles, octobre 1894, pp. 61-71.

Sur le Trentepohlia polymorpha Deckenbach. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXXIII-1894. Bruxelles, octobre 1894, pp. 28-33.

Notes sur quelques espèces du genre Trentepohlia. Annales Soc. belge de microscopie, t. XVIII-1894 et XXI-1897, 29 pp., 1 pl. et 11 t.

La session extraordinaire de la Société de botanique de France en Suisse, 3-15 août 1894. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXXIII-1894. Juin 1895, pp. 74-83.

Catalogue de la Flore algologique de la Suisse. 1895, 1 vol. in-8°, 180 pp. Mém. Soc. des Sciences de Liège.

Flore des Algues de Belgique, avec une préface de L. Errera. Bruxelles, 1896, 1 vol. in-8°, 485 pp., 109 fig. dans le texte.

Observations sur quelques espèces du genre Vaucheria. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXXVI-1896. Bruxelles, novembre 1896, pp. 71-93.

Census Chytridinæarum. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXXV-1896. Bruxelles, novembre 1896, pp. 7-69.

Observations sur les Algues rapportées par M. J. Massart d'un voyage aux Indes Néerlandaises. 1897, 1 vol. in-8°, 75 pp., XIV pl. Annales du Jardin Botanique de Buitenzorg.

Prodrome de la Flore algologique des Indes Néerlandaises. Publication du Jardin Botanique de Buitenzorg. Batavia, 1897, 1 vol. gr. in-8°, 193 pp.

Prodrome de la Flore algologique des Indes Néerlandaises. Supplément et tableaux statistiques. Publication du Jardin Botanique de Buitenzorg. Batavia, 1899, 1 vol. gr. in-8°, 277 pp.

Les Algues de la Flore de Buitenzorg. Essai d'une flore algologique de Java. Leide, 1900, 1 vol. gr. in-8°, 457 pp., 149 fig. dans le texte, XVI pl. hors texte.

Notes mycologiques, 10 fasc. Bruxelles, 1893-1898, in-8°, 303 pp., XXIX pl. hors texte.

Prodrome de la Flore belge. Bruxelles. Vol. I. Thallophytes, 1898, 1 vol. in-8°, 542 pp. Vol. II. Thallophytes (fin), Bryophytes et Ptéridophytes; 1898-1899, 1 vol. in-8°, 530 pp.

Plantæ Gilletianæ congolenses. Collaboration TH. DURAND. Bull. Herb. Boissier, 1900, 64 et 112 pp.

Observations sur les Apocynacées à latex recueillies par M. L. Gentil dans l'État Indépendant du Congo en 1900. Bruxelles, 1901, in-8° 38 pp.

Matériaux pour la flore du Congo. Collaboration TH. DURAND, fasc. I. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XXXVI-1897, pp. 47-97, fasc. II, loc. cit., t. XXXVII-1898; pp. 44-128; fasc. III, loc. cit. t. XXXVIII-1899; pp. 9-74; fasc. IV, loc. cit. pp. 78-116; fasc. V, loc. cit. pp. 121-168; fasc. VI, loc. cit. t. XXXVIII-1899; pp. 171-220; fasc. VII, loc. cit., t. XXXIX-1900, pp. 24-45; fasc. VIII, loc. cit., pp. 53-82, t. XL et fasc. X, loc. cit., fasc. X, loc. cit., t. XL-1901, pp. 7-41; fasc. XI, loc. cit., t. XL-1901, pp. 62-74.

Notes sur les espèces africaines du genre Kickxia. Revue des cultures coloniales, Paris, 20 décembre 1900, pp. 743-748.

Plantæ Thonnerianæ congolenses. Collaboration TH. DURAND, 1 col. 118 pp. et XXIII pl. Bruxelles, 1900.

Quelques mots à propos des Kickxia. Revue des cultures coloniales. Paris, 20 octobre 1900, pp. 633-634.

Contributions à la Flore du Congo. Collaboration TH. DURAND. in-4°, 72 et 83 pp., 1899-1900. Annales du Musée du Congo.

Quelles sont les plantes qui produisent les divers caoutchoucs du Congo? Bull. Soc. Étud. col. Bruxelles, avril 1901, pp. 256-266.

Census plantarum congolensium. Paris, 1900, 64 pp., C. R. du Congrès international de Bot. de Paris, 1900. Collaboration TH. DURAND.

Quelques mots sur un grand bananier indigène de l'État Indépendant du Congo. Bull. Soc. Étud. col. Bruxelles, mai 1901, pp. 338-341.

Quelques mots sur le "Butyrospermum Parkii", Kotschy, Bassia Parkii G. Don. Revue des cultures coloniales. Paris, 5 août 1901, p. 72-74.

A propos du "Lalo", ou Balanites ægyptiaca Del. Revue des cultures coloniales. Paris, 5 décembre 1901, pp. 326-327.

Note sur le "Sekegna", ou Saccagna (Bosqueia angolensis Welw.) Ficalho. Revue des cultures coloniales. Paris, 20 mai 1901, pp. 297-299.

Notes sur un nouveau Landolphia de l'État Indépendant du Congo. Landolphia Laurentii De Wild. Revue des cultures coloniales. Paris, 20 avril 1901, pp. 229-231.

Notes sur le Piper guineense Schum et Thonn. Revue des cultures coloniales. Paris, 5 mars 1901, pp. 132-134.

Notes sur quelques plantes employées comme textiles dans l'État Indépendant du Congo. Revue des cultures coloniales. Paris, 20 janvier 1901, pp. 35-37.

Un bananier nouveau de l'État Indépendant du Congo. Revue des cultures coloniales. Paris, 20 février 1901, pp. 102-104.

Notes sur le Ngulu-maza, bois d'ébénisterie et de construction du Bas-Congo. Revue des cultures coloniales. Paris, 5 juillet 1901, pp. 7-10.

Note sur le "Sekegna", ou Saccagna. La Belgique coloniale. Bruxelles, 23 juin 1901, pp. 292-294.

Faut-il un enseignement agricole spécial pour les colonies? La Belgique coloniale. Bruxelles, 24 février 1901, pp. 17-88.

A propos d'un empoisonnement par les tubercules d'une sorte d'igname. La Belgique coloniale. Bruxelles, 20 octobre 1901, pp. 494-495.

Les Caféiers. La Belgique coloniale. Bruxelles, 1901, pp. 401-403; pp. 413-415; pp. 426-427; pp. 437-438; pp. 450-452 et pp. 462; formant.

Les Caféiers. I, Bruxelles. 1901, in-8°, 43 pp.

Compte-rendu du Congrès botanique de Paris de 1900. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XL-1901. Bruxelles, juin 1901, pp. 18-21.

Reliquiæ Dewevreanae. Collaboration TH. DURAND, in-4°, 290 pp. Annales du Musée du Congo.

A propos du Voandzou et de l'Arachide. Revue des questions scientifiques. Louvain, série III, t. I, avril 1902, pp. 587-594.

Quelques mots à propos du Funtumia elastica. Revue des cultures coloniales. Paris, 5 février 1902, pp. 74-76.

Notes sur un Landolphia du Congo. Revue des cultures coloniales. Paris, 5 août 1902, pp. 75-76.

Illustrations de la Flore du Congo. Collaboration TH. DURAND, in-4°, 192 pp., XCVI pl. Annales du Musée du Congo.

Le "Le NKula", du Mayombe. Revue des cultures coloniales. Paris, 20 juillet 1902, pp. 42-44.

Notes sur un Pandanus du Bas-Congo. Pandanus Batayei De Wild. Revue des cultures coloniales. Paris, 5 janvier 1902, pp. 15-17.

A propos de l'Aramina. Revue des cultures coloniales. Paris, 20 août 1902, pp. 105-106.

Sur le "Mvondo-golo", ou Diplorrhynchus angolensis Buttn. Revue des cultures coloniales. Paris, 5 mars 1902, pp. 139-142.

Notes sur quelques Apocynacées laticifères. La Belgique coloniale. Bruxelles, 1903, pp. 89-91; pp. 100-101; pp. 113-114; pp. 126-127; pp. 137-139; pp. 149-150; pp. 160-162;

pp. 173-174; formant : Notes sur quelques Apocynacées laticifères de la Flore du Congo, 1903, in-8°, 96 p., III pl.

Orchidées du Congo. La Belgique coloniale. Bruxelles, mars 1903, pp. 195-199.

Notices sur des plantes utiles ou intéressantes de la Flore du Congo. Bruxelles. Vol. I, 1903-1905, in-8°, 662 pp., XXXII pl. hors texte. Vol. II, 1906-1908, in-8°, 269 pp., XXIII pl. hors texte.

Les Plantes tropicales de grande culture. Bruxelles, 1902, 1 vol. pet. in-4°, 304 pp. et 50 fig. dans le texte, XXXVIII pl. hors texte.

Notes sur les cultures des indigènes de l'État Indépendant du Congo. Rapports et communications, VII^e Congrès International d'Agriculture. Rome, avril-mai, 1903, pp. 219-233.

Quels caoutchoutiers faut-il planter au Congo? Rapports et communications, VII^e Congrès International d'Agriculture. Rome, avril-mai, 1903, pp. 473-476.

A propos d'enseignement colonial. Rapports et communications, VII^e Congrès International d'Agriculture. Rome, avril-mai, 1903, pp. 154-157.

Le "Baobab" ou Adansonia digitata. Revue des questions scientifiques. Louvain, série III, tome IV, octobre 1903, pp. 653-657.

La végétation de l'Afrique tropicale centrale. Missions belges de la C^{ie} de Jésus. Bruxelles, 1903, pp. 193-199; pp. 233-240; pp. 280-291; pp. 307-322; formant 1 broch., 43 pp. avec fig. dans le texte.

Plantæ Laurentianæ ou Énumération des plantes récoltées au Congo par Ém. Laurent en 1893 et 1895-1896, 1903, in-8°, 57 pp.

Le caoutchouc en Rhodésie. Revue des cultures coloniales. Paris, 5 septembre 1903, pp. 134-136.

Méthodes indigènes de récolte et de préparation de différents caoutchoucs du Congo. Revue des cultures coloniales. Paris, 5 novembre 1903, pp. 269-270.

Melia Azedarach. Revue des cultures coloniales. Paris, 5 août 1903, pp. 75-78.

Le Funtumia elastica ou "Silk rubber" du Lagos. Revue des cultures coloniales. Paris, 5 avril 1903, pp. 193-196.

A propos de Musées coloniaux. Les Annales coloniales. Paris, 15 décembre 1903, pp. 394-399.

A propos des bananiers. Revue des cultures coloniales. Paris, 5 mai 1903, pp. 260-262.

Études sur la Flore du Katanga. Bruxelles, in-4°, vol. I, 241 pp., XLVI pl., 1902-1903, Annales du Musée du Congo.

Émile Laurent. Revue des cultures coloniales. Paris, 20 mars 1904, pp. 173-174.

Ficus caoutchoutifères du Congo. Revue des cultures coloniales. Paris, 20 mai 1904, pp. 293-294.

Sansevieria Laurentii De Wild. Revue des cultures coloniales. Paris, 20 avril 1904, p. 231.

Extraction mécanique du caoutchouc des écorces. Collaboration GENTIL. Journal d'agriculture tropicale. Paris, août 1904, n° 38, pp. 244-246.

Les Ficus de l'État Indépendant du Congo. Collaboration O. WARBURG, 36 pp. in-4°, XXVII pl. Annales du Musée du Congo.

Quels sont les caoutchoutiers à cultiver en Afrique occidentale? Les Annales coloniales. Paris, 1^{er} octobre 1904, pp. 410-413.

Plantes acarophytes. Annales Société scientifique. Bruxelles, 28^e année, 1903-1904, pp. 133-137.

Les espèces du genre " Haemanthus L. " (sous-genre Nerissa Salisb.). Annales Société scientifique, Bruxelles, 27^e année, 1902-1903, pp. 84-120; formant : Les espèces du genre *Haemanthus L.* Bruxelles, 1903, in-8^o, 37 p., 3 fig. dans le texte, 1 tableau hors texte.

A propos des poivriers de l'Afrique occidentale. Revue des Cultures coloniales. Paris, 20 mai 1903, pp. 290-292.

Tuiles végétales. Le Congo. Bruxelles, n^o 28, 10 juillet 1904, pp. 3-6.

Encore une Orchidée nouvelle du Congo. Le Congo, Bruxelles, n^o 23, 5 juin 1904, pp. 4-5.

Les lianes à caoutchouc de l'État Indépendant du Congo. Collaboration L. GENTIL. 1 vol. in-8^o, 212 pp., XXVI pl. Bruxelles, 1904.

La culture et l'industrie du coton aux États-Unis et dans le monde. Revue des questions scientifiques. Louvain, série III, tome V, janvier 1904, pp. 337-342.

Tuiles végétales. Missions belges de la C^{ie} de Jésus. Bruxelles, pp. 161-167.

Sur deux nouvelles lianes à caoutchouc. Le Congo. Bruxelles, n^o 71, 7 mai 1905, pp. 218-219.

Léo Errera. Le Congo. Bruxelles, n^o 81, 6 août 1905, p. 378.

Ce que devrait être un Institut colonial et mondial. Le Congo. Bruxelles, n^o 93, 15 octobre 1905, pp. 482-485.

Le palmier à l'huile. Revue des questions scientifiques. Louvain, série III, t. VII, janvier 1905, pp. 331-332.

Amélioration et conservation des bois. Revue des questions scientifiques. Louvain, série III, t. VII, janvier 1905, pp. 332-334.

L'enseignement colonial dans les divers degrés de l'enseignement général. Bruxelles, 1905. Congrès mondial de Mons, vol. I.

A propos de moyens d'expansion économique mondiale. Bruxelles, 1905. Congrès mondial de Mons, sect. VI.

Ce que devrait être un Institut colonial et mondial. Bruxelles, 1905. Congrès mondial de Mons, sect. V.

A propos d'enseignement et d'instituts coloniaux. Les Annales coloniales. Paris, 15 décembre 1905, pp. 522-526.

Le " Bixa orellana L. " ou plante à Arnatto. La Quinzaine coloniale, t. XVI, 10 octobre 1905, pp. 611-612.

A propos du " Manihot Glaziovii " caoutchoutier de Ceara. Le caoutchouc et la gutta-percha. Paris, décembre 1905, pp. 372-373.

A propos des caoutchoutiers " des herbes " et des procédés d'extraction du caoutchouc. Le caoutchouc et la gutta-percha. Paris, février 1905, pp. 37-39.

A propos du caoutchouc de Rhodésie. Le caoutchouc et la gutta-percha. Paris, avril 1905, pp. 117-118.

Quelques observations faites à Barikiwa-Liwale, au sujet du " Manihot Glaziovii ". Le caoutchouc et la gutta-percha. Paris, avril 1905, pp. XCII-XCIV.

A propos de la récolte du caoutchouc dans les Congo belge et français. Le caoutchouc et la gutta-percha. Paris, juillet 1905, pp. 238-240.

A propos de la culture des " Landolphia ". Le caoutchouc et la gutta-percha. Paris, octobre 1905, pp. 320-322.

Les Phanérogames des terres magellaniques. Anvers, 1905, 1 vol. in-4^o, 222 pp., XXIII pl.

Le Congrès international de botanique de Vienne. Bull. Soc. roy. bot. Belg., t. XLII-1904-1905. Bruxelles, juillet 1906, pp. 215-224.

Caféiers d'Afrique. Journal d'Agriculture tropicale. Paris, n° 63, septembre 1906, pp. 268-269.

Les goyaviers comestibles. Journal d'Agriculture tropicale. Paris, n° 62, août 1906, pp. 235-236.

Bons et mauvais Cearas. Journal d'Agriculture tropicale. Paris, n° 59, mai 1906, pp. 134-136.

Notes sur quelques Acarophytes. Annales Soc. scientifique de Bruxelles, 30^e année 1905-1906, pp. 237-256.

Mission Ém. Laurent, 1903-1904. Bruxelles, in-8°. Vol. I, texte 1905-1907, 617 pp. et 138 fig. Vol. II, 1905-1907, CLXXXV pl.

Icones selectæ Horti Thenensis. Bruxelles, in-8°. Vol. I, 1899-1900, 180 pp., pl. I-XL. Vol. II, 1900-1901, 269 pp., pl. XLI-LXXX. Vol. III, 1901-1907, 176 pp., pl. LXXXI-CXX. Vol. IV, 1903, 194 pp., pl. CXXI-CLX. Vol. V, 1904-1906, 172 pp., pl. CLXI-CC. Vol. VI, 1906-1908, fasc. 1-6, 112 pp., pl. CCI-CCXXX.

Plantæ novæ ex Herbario Horti Thenensis. Bruxelles, Vol. I, 1904-1907, 250 pp., pl. I-LVI. Vol. II, 1908-1910, 3 fasc., 136 pp., pl. LVII-CI.

Les usages de quelques plantes congolaises. Science et Nature. Bruxelles, 5 décembre 1907, pp. 179-183; et 20 décembre 1907, pp. 197-199.

Le café nègre. Cassia occidentalis L. Science et Nature. Bruxelles, n° 1, 15 juin 1907, p. 10-12.

Le caoutchouc au Congo. Science et Nature. Bruxelles, n° 2, 5 juillet 1907, p. 26.

L'Exposition coloniale et le Congrès colonial de Marseille en 1906. Annales Soc. scient. de Bruxelles, 31^e année, 1906-1907, p. 100-107.

Le caoutchouc. Revue des questions scientifiques. Louvain, série III, tome XI, avril 1907, pp. 677-685.

A propos de l'exploitation des lianes à caoutchouc. Annales Soc. scient. de Bruxelles, 31^e année, 1906-1907, pp. 163-169.

Tuiles végétales II. Missions belges de la C^{ie} de Jésus. Bruxelles, pp. 92-102.

Enquête sur la variabilité des caféiers cultivés. Journal d'Agriculture tropicale. Paris, n° 66, décembre 1906, p. 382.

Graines de ses propres cultures ou graines originaires d'autres régions? Journal d'Agriculture tropicale. Paris, n° 78, décembre 1907, p. 358-360.

Encore le "Periploca nigrescens Afz.," Journal d'Agriculture tropicale. Paris, 69, mars 1907, pp. 91-92.

La géographie du caoutchouc et son exploitation. Soc. de géographie de l'Est. Nancy, 1907, 28^e année, 4^e trimestre, p. 428-447.

Notes sur les bois congolais. Science et Nature. Bruxelles, octobre 1907, p. 118-121.

Les baobabs. Science et Nature. Bruxelles, 5 septembre 1907, pp. 89-92.

Léo Errera. Bull. Soc. Belg. de microsc., t. XLIV-1907. Bruxelles, novembre 1907, p. 25.

Ressources végétales du Congo. Revue générale. Bruxelles, mai 1908, pp. 628-639.

La signification des arbres porte-ombrage dans la culture du cacaoyer. La Quinzaine coloniale. Paris, 10 mars 1907, pp. 167-171.

Les plantes tropicales de grande culture. Bruxelles. Vol. I, 1908, in-8°, 390 pp., XXII pl. hors texte, 64 fig. dans le texte.

Études sur la Flore du Bas- et du Moyen-Congo. Bruxelles, in-4°. Vol. I. 346 pp. LXXIII pl., 1903-1905. Vol. II, 368 pp., LXXXIX pl., 1905-1908. Vol. III, fasc. I et II, 316 pp., XLIX pl. 1909-1910. Annales du Musée du Congo.

Sciences biologiques et Colonisation. Bruxelles, 1909, 1 broch. in-8°, 40 pp.

Notes sur des plantes largement cultivées par les indigènes en Afrique tropicale. Marseille, 1909, 1 broch. in-8° 100 pp. Annales de l'Institut colonial de Marseille.

Matériaux pour une étude botanico-agronomique du genre Coffea (caféiers cultivés). Leide, 1909, 1 broch., 40 pp. Annales de Buitenzorg (Java).

Compagnie du Kasai. Mission permanente d'Études scientifiques. Bruxelles, 1910, 1 vol. in-4°, viii et 463 p., XLV pl. et 2 cartes hors texte.

La culture de l'Hevea, traduction d'une étude de M. le Dr P. J. S. Cramer, 1 vol. in-8° de 140 pp. avec fig. Amsterdam, 1911.

L'exploitation et la culture des plantes de caoutchouc. Revue générale des sciences. Paris, 1911, pp. 33-37.

Études sur la Flore des districts des Bangala et de l'Ubangi (Congo belge). Plantæ Thonnerianæ congolenses, ser. II. Bruxelles, 1911, 1 vol. in-8° de 461 pp., 51 fig. dans le texte et XIX pl. hors texte.

Le Congo et ses produits végétaux. Société des Ingénieurs et Industriels de Bruxelles. Bruxelles, 1911. Broch. 8°, 38 pp. avec fig.

Rédaction des Actes du III^{me} Congrès international de Botanique tenu à Bruxelles en 1910. 2 vol. in-4°. Bruxelles, 1912.

Les plantes alimentaires des indigènes du Congo belge. Louvain, 1912. Annales Soc. scientifique de Bruxelles. Broch. 37 pp.

A propos des procédés d'extraction mécanique du caoutchouc. Journal d'Agric. tropicale. Paris, 1912, pp. 2.

African rubber Vines: Their cultivation and working in Rubber Industry. Comptendu de la conférence du caoutchouc tenue à Londres en 1911.

Collaboration : * *Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique.* — *Bulletin de la Société belge de Microscopie.* — *Bulletin de la Société scientifique de Bruxelles.* — *Bulletin de l'Herbier Boissier*, Genève. — *Société des Naturalistes de la Meuse*, Montmédy, France. — *Revue des Missions*, Bruxelles. — *Société d'Horticulture de France*, Paris. — *Revue des Cultures coloniales*, Paris (1). — *Bulletin du Jardin colonial de Nogent-sur-Marne.* — * *La Quinzaine coloniale*, Paris. — *Les Annales coloniales*, Paris. — *Journal d'Agriculture tropicale*, Paris. — * *La Belgique maritime et coloniale*, Bruxelles. — * *La Chronique financière et coloniale*, Bruxelles. — * *Le Mouvement géographique*, Bruxelles. — * *Revue des Questions scientifiques*, Bruxelles. — *Annales du Jardin Botanique de Buitenzorg*, Java. — *Annales du Musée colonial de Marseille.* — *Annales de l'Institut colonial de Bordeaux.* — *Bulletin des Sciences pharmacologiques*, Paris. — *Bulletin de Colonisation comparée*, Bruxelles. — *Ber. d. deutsch. Bot. Gesellschaft*, Berlin. — *Congrès mondial*, Mons, 1905. — * *Les Matières grasses*, Paris. — * *Le Caoutchouc et la Gutta-Percha*, Paris. — *Revue générale des Sciences*, Paris. — *Notarisia*, Venise. — *Orchis*, Berlin. — *Gardeners Chronicle*, Londres. — *Bulletin de l'Institut international de Bibliographie*, Bruxelles. — *L'Agro-nomie tropicale*, Bruxelles, (rédacteur en 1909). — *Revue économique internationale*, Bruxelles. — * *Bulletin de l'Association des planteurs de caoutchouc d'Anvers.*

(1) Rédaction de cette revue de 1901 à 1904, date de sa fusion avec *La Quinzaine coloniale*.

(*) Les noms des périodiques précédés d'un astérisque sont ceux dans lesquels la collaboration est actuellement régulière.

FERNAND CASTERS

(1912)

CASTERS, *Fernand-Joseph*, né à Anvers, le 15 décembre 1882.
Études moyennes : Humanités modernes commerciales, puis humanités anciennes classiques.

Études supérieures : Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires. Études commencées à l'Institut supérieur de commerce et de finance Saint-Ignace, à Anvers, terminées à l'Université de Louvain, le 5 octobre 1904. — Candidature en philosophie et lettres préparatoire au droit, à l'Université de Gand, octobre 1911.

Chef des travaux de comptabilité à l'École spéciale de commerce de l'Université de Gand.

30 mai 1912. — Professeur à l'École spéciale de commerce de l'Université de Gand. — Comptabilité et opérations financières. Méthodologie (partim). Directeur du Bureau commercial de l'École spéciale de commerce de l'Université de Gand. — Cours facultatif de comptabilité commerciale et industrielle à la Faculté de droit et à la Faculté des sciences.

PUBLICATIONS DE F. CASTERS.

Nombreux articles relatifs à des points de science financière ou commerciale, publiés dans le *Bulletin de l'Union des licenciés de l'École commerciale et consulaire de l'Université de Louvain*.



JULES PERSYN (1912)

PERSYN, *Jules-Joseph*, né à Wachtebeke, le 20 avril 1878.
Études moyennes : Humanités aux Collèges de Lokeren et d'Eccloo.

Études supérieures : Docteur en philosophie et lettres (philologie germanique) de l'Université de Louvain, 1902. — Bachelier en philosophie selon St-Thomas.

Sujet de la dissertation : « Het Vlaamsch Tooneel te Antwerpen van 1830 tot 1860 ».

Chargé de cours à l'École de Commerce, 1912 (langue flamande).

Membre correspondant de l'Académie royale flamande.

PUBLICATIONS DE JULES PERSYN

1903. *De Psychologie van het woord*. Uitgave van de Kath. vl. Hoogeschooluitbreiding, Antwerpen. 34 blz.

1904. *Onze Modernen*. In Jong Dietschland. 42 blz.

1905. *Tolstoï*. In Dietsche Warande en Belfort. 31 blz.

1906. *Lod. Van Deyszel*. In Dietsche Warande en Belfort. 53 blz.

1907. *Ibsen*. In Dietsche Warande en Belfort. 74 blz.

1909. *M. E. Belpaire*. Een schoolkeus uit haar werken. Hoogstraeten, Van Hoof-Roelans. 98 blz.

1910. *Kiezen, Smaken, Schrijven*. 3^e druk, 1912. Hoogstraeten, Van Hoof-Roelans. 130 blz.

1911. *Kijkjes op de Letterkunde van elders*, verschijnend in het weekblad « Ons volk ontwaakt ». Antwerpen.

1911. *De Wonderbare Avonturen van Zebedeus*. In Dietsche Warande en Belfort. 23 blz.

1911. *Antonio Fogazzaro*. In Dietsche Warande en Belfort. 73 blz.

1911. *De Noorweegsche Letterkunde*. Antwerpen. Uitgeversmaatschappij « Kiliaan », 57 blz.

1911. *Dr. Schaepman*. Een schoolkeus uit zijn « Gedichten » ingeleid en toegelicht. Hoogstraeten, Van Hoof-Roelans. 212 blz.

1911. *Het werk van Om. K. De Laey*, uitgegeven door Em. Vliebergh en Jul. Persyn. Leuven, Keurboekery. 2 deelen, 360 en 280 blz.

1912. *Proza en Poëzie van en voor den Handel*, een bloemlezing voor Handelscholen. Hoogstraeten, Van Hoof-Roelans. 468 blz.

1912. *Dr. Schaepman*, 1^e deel. Utrecht, Van Rossum, en Antwerpen, Courtin. 546 blz.

Depuis 1906, « Letterkundige Kroniek » et « Boekennieuws » dans Dietsche Warande en Belfort.

